This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

35,158

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

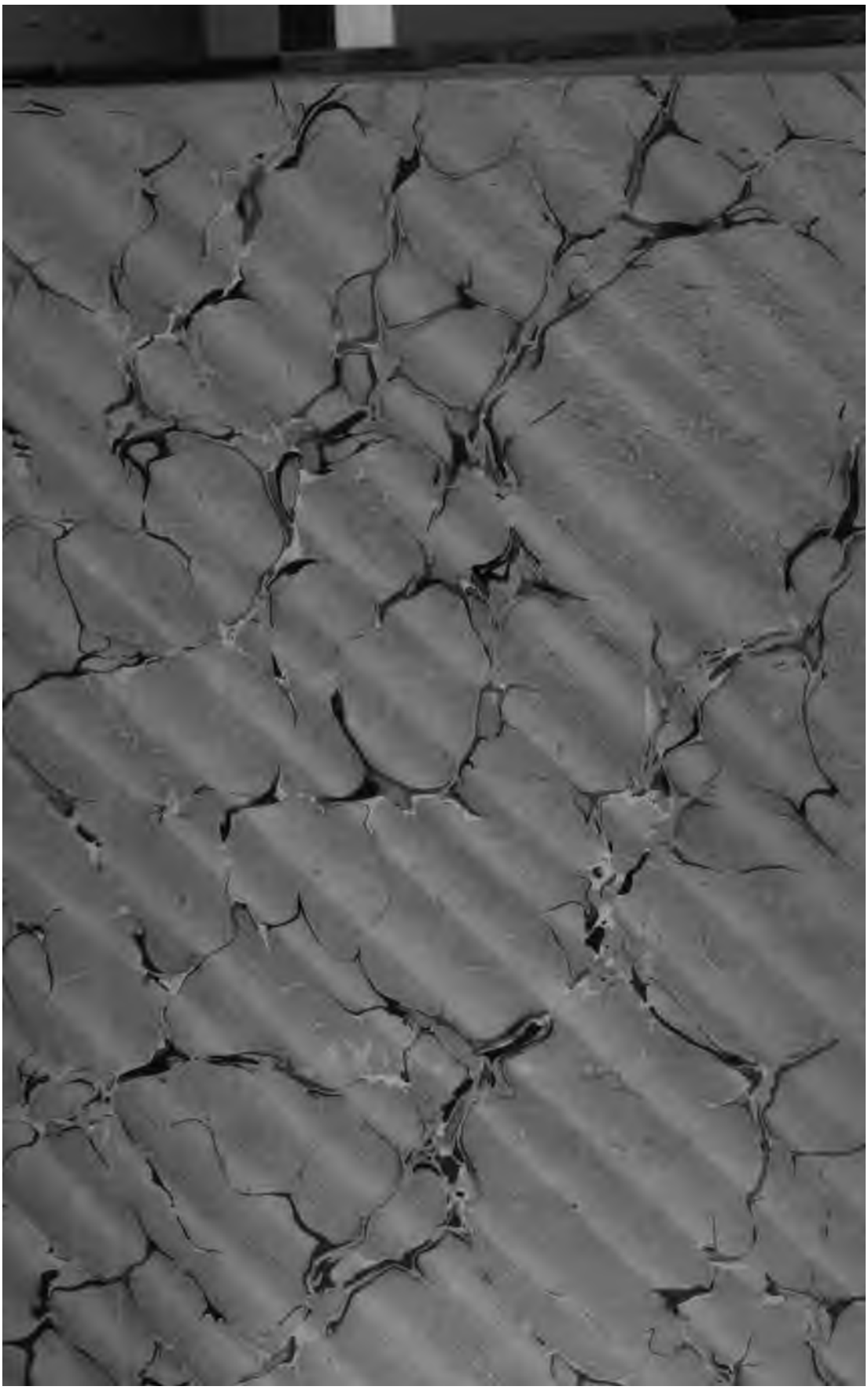

II
1
.R6

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

5-7415-6

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUATORZIÈME ANNÉE.

TOME QUARANTIÈME

Mai-Août 1889.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1889

LA

FRONDE EN BRETAGNE

Après avoir raconté les troubles de la Ligue et le rétablissement de la paix dans le royaume sous le règne de Henri IV, le continuateur de dom Morice, dom Taillandier, termine ainsi son *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*[1] : « Depuis cette heureuse révolution, la Bretagne a joui d'un calme profond. Fidèle à ses rois, elle ne prit aucune part aux mouvements qui agitèrent si violemment le règne suivant, et ... rien n'a troublé depuis le repos de la province. » L'affirmation est catégorique, le savant bénédictin estime que la Fronde ne s'est pas étendue à la Bretagne, et il a été suivi par la plupart des écrivains qui ont étudié l'histoire de la France pendant cette période. M. Chéruel, en particulier, semble se ranger à cette opinion dans son bel ouvrage sur la minorité de Louis XIV. Il faut faire exception pour M. de Carné qui a eu connaissance des troubles survenus dans la province pendant la Fronde et qui en retrace un tableau très sommaire dans une dizaine de pages de ses États de Bretagne[2]. Mais M. de Carné a surtout pris à tâche de montrer ce qu'il appelle le loyalisme des Bretons; dominé peut-être par des préoccupations de politique contemporaine, il veut prouver que la noblesse d'épée en Bretagne a toujours été dévouée à ses rois; tout au plus admet-il que la noblesse de robe a été plus turbulente. Encore ne faut-il pas exagérer, et l'impression de M. de Carné est que « l'esprit royaliste domine complètement les États, tandis que l'esprit d'opposition règne au parlement de Rennes, dans la mesure du moins où cet esprit reste compatible avec une stricte fidélité[3]. » M. de

1. Paris, MDCCLVI. La citation est extraite du liv. XIX, p. 483.
2. Carné, *les États de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en* 1789. Paris, Didier, 1868, tome I.
3. *Ibid.*, p. 311.

Carné a pourtant eu connaissance des délibérations des États, il a vu des pièces curieuses tirées d'archives particulières; mais il a passé sur les registres secrets du Parlement, ou plutôt il n'a pas voulu y voir ce qu'ils trahissent de violences, de colères, d'ambition, d'esprit d'indépendance. Il n'a pas comparé d'assez près les décisions des deux assemblées; il n'a pas étudié avec assez d'attention les événements de l'année 1651. Avant M. de Carné, M. Ducrest de Villeneuve, dans une étude[1] qu'il faut citer pour mémoire, avait parlé de la résistance opposée pendant la Fronde par le parlement de Rennes aux ordres de la cour. Mais son travail, très incomplet d'ailleurs, ne fait pas connaître le véritable caractère de cette résistance. M. Ducrest de Villeneuve a une tendance, très respectable d'ailleurs, à embellir le rôle joué par ses compatriotes. De plus, il n'indique même pas avec exactitude la source à laquelle il a puisé, et, ce qui est plus grave, il semble ignorer complètement les registres des États. Pas plus que M. de Carné il n'a expliqué l'importance des événements qui s'accomplirent en Bretagne en 1651, parce qu'il n'a pas plus que lui pensé à rapprocher mois par mois, et, pour ainsi dire, jour par jour, l'histoire des États de Bretagne et du parlement de Rennes. C'est le travail que je voudrais recommencer après eux; il ne sera pas perdu, si je puis démontrer que la province a été déchirée par de violentes querelles, malgré le « loyalisme » traditionnel des Bretons, et que, si l'éloignement de Paris et de la cour, et d'autres circonstances dont nous parlerons plus loin, en ont écarté les batailles sanglantes, les passions de la Fronde n'en ont pas moins trouvé dans les corps délibérants de Rennes et de Nantes, et autour d'eux, des échos retentissants[2].

1. *La Fronde en Bretagne* dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, 1866.

2. Les documents qui ont été commentés sont : les Registres secrets du Parlement (on s'est servi de la copie conservée à la bibliothèque de Rennes, mais on a vérifié toutes les indications reproduites dans ce travail sur la copie conservée aux Archives de la cour d'appel; on a indiqué la date de chaque délibération; les Délibérations des états pour l'année 1651, conservées aux archives d'Ille-et-Vilaine, sous la cote 2655; elles sont ainsi citées : *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655, et la date); — différentes pièces conservées dans les liasses aux archives municipales de Rennes, ainsi citées : *A. M. R. L.*; — différentes pièces conservées au dépôt des affaires étrangères; ce sont surtout les minutes des secrétaires d'État et des lettres du roi; elles sont ainsi citées : *Arch. aff. étr.* et le numéro.

I.

A en croire M. de Carné, l'intérêt de l'histoire de la Bretagne en 1651 se concentrerait presque tout entier sur une querelle de préséance déjà ancienne, mais réveillée et rajeunie à l'époque de la Fronde. Les Rohan et les La Trémouille se disputaient la présidence de la noblesse aux États de Bretagne; en 1651, ils renouvelèrent la lutte avec beaucoup d'acharnement; ils furent suivis par des partisans très chauds et très nombreux; de là des troubles qui seraient à eux seuls toute la fronde bretonne. En fait, cette discussion fut la cause première de conflits très graves entre les États et le Parlement d'une part, le Parlement et la Cour de l'autre. Mais, pour qu'il y ait eu conflit à Nantes, à Rennes et discussions très âpres à Poitiers, où résidait alors la régente, il fallait que les esprits fussent déjà montés et la résistance dès longtemps préparée.

Le parlement de Rennes avait, depuis le début de la Fronde, associé sa cause à celle du Parlement de Paris et des autres corps judiciaires de France. Pour nous en tenir à cette seule année 1651, les conseillers de Rennes avaient accueilli avec une joie mal dissimulée la nouvelle de la délivrance des princes que leur annonçaient des lettres royales datées du 5 janvier[1]. Non content d'enregistrer la décision du conseil, le Parlement avait jugé à propos d'en remercier le roi, ainsi que de l'éloignement, sans espérances de retour, du cardinal Mazarin[2]. Or, nous savons, de reste, que, pour être devenues banales à cette époque, les manifestations contre le cardinal n'en étaient pas plus agréables à la régente et que le Parlement s'en serait dispensé s'il avait tenu à donner des preuves d'une stricte fidélité. Aussi le gouvernement ne se souciait-il pas de lui témoigner une bienveillance particulière et les magistrats continuaient à se voir retrancher leurs gages en vertu de l'édit qu'avait promulgué le terrible ministre. Cette suppres-

1. *Reg. secrets du Parl.*, ann. 1651, 22 mars. « Ont été vues lettres et déclarations du roy données à Paris, le 5 janvier 1651, par lesquelles le roi déclare que non seulement ses cousins les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville sont innocents des soupçons desquels on a voulu charger leur honneur et réputation, mais aussi que tous leurs déportements et les actions de sondit cousin n'ont été que pour affermir et accroître l'autorité de S. M. »
2. *Ibid.*

sion n'était pas pour leur plaire, et ils ne manquaient pas de protester à l'occasion. C'est ainsi qu'ils ordonnent que les receveurs des fouages seront contraints, par exécution de leurs meubles et biens et emprisonnement de leurs personnes, de mettre aux mains du trésorier Raoul Cloteaux la somme de 45,650 livres, destinée au paiement des gages[1]. Mais la cour ne fut ni entendue ni payée, et, six mois plus tard, des saisies sont décrétées contre les sous-fermiers de l'évêché de Nantes; ils sont sommés de s'acquitter entre les mains du trésorier, et défense est faite à Cloteaux lui-même de divertir, c'est-à-dire de détourner les fonds. A Rennes, comme dans les autres résidences de cours souveraines, la question pécuniaire a joué son rôle dans les troubles de l'époque et a contribué à aigrir les esprits.

La fermentation était grande au mois d'août 1651, l'approche de la réunion des États, qui étaient cette année convoqués à Nantes, augmentait encore l'agitation, le choix des délégués avait agité les compagnies et les corps qui en avaient la prérogative, la question de la présidence de chacun des trois ordres préoccupait les intéressés, et ceux-ci essayaient de gagner les populations à leur cause. Déjà le maréchal de la Meilleraye, commandant d'armes et représentant du roi en Bretagne, avait, « pour des raisons importantes, » ajourné du 10 au 25 septembre l'ouverture de la session[2]; il ne disait pas quelles étaient ces raisons; mais il est permis de croire que, responsable du maintien de l'ordre, il voulait donner aux passions le temps de se calmer, il craignait une émeute à Nantes; aussi bien savons-nous[3] que la régente avait mis en lui toute sa confiance et lui laissait volontiers le soin de régler les détails. De son côté, le Parlement, qui voulait agir à sa guise, qui entendait rester le maître à Rennes, ordonnait à l'évêque de différer d'un mois l'ouverture du jubilé, sous prétexte

1. *Reg. secrets du Parl.*, ann. 1651, 6 août.

2. *Arch. municip. de Rennes*, I. 241. « Messieurs, je vous donne advis que le Roy pour des raisons importantes à son service a remis la tenue des Estats qui étoient assignés au 7 de septembre prochain, en cette ville, au 25 du même mois. Nantes, 28 août 1651. La Meilleraye. »

3. *Aff. étr.*, 1508, 20. « Monsieur, respondant à vostre lettre du XII que j'ay reçue le XIX de ce mois au sujet de la tenue des Estats de la province de Bretagne, que j'ay communiquée à S. M., je vous diray qu'Elle a trouvé vos raisons bonnes pour différer jusques au mois d'aoust l'envoy des dépesches pour la convocation. J'y laisseray le jour et l'heure et j'indiqueray seulement le lieu que j'eusse aussi laissé volontiers en blanc. »

de maintenir la tranquillité dans la ville et de prévenir la famine, qui aurait pu être la conséquence d'un grand concours du peuple dans la capitale de la province[1]. Il entreprenait aussi de surveiller les allées et venues des étrangers et des habitants, et se substituait aux autorités municipales comme aux représentants du pouvoir royal pour commander aux hôteliers, aux cabaretiers de porter chaque jour entre les mains des commissaires de police le mémoire des noms, suite et équipage de ceux qui logeaient chez eux[2]. Ce sont là des soins qui concernent les officiers de la communauté; ils s'en seraient fort bien acquittés; mais le Parlement s'arrogeait tous les pouvoirs à Rennes. En même temps, il avait en politique une attitude embarrassée; il était en coquetterie avec les princes et n'osait pas rompre avec la régente. Il accueillait les ouvertures de Condé, tenait le ministère au courant des propositions que lui adressait le prince rebelle, mais bien moins pour donner une preuve de fidélité au souverain que pour se faire valoir et faire acheter sa neutralité[3].

Si le Parlement était agité, la maison de ville était en émoi. Quelques particuliers, assez osés pour contester les droits de la communauté et du syndic, soulevèrent des difficultés lors de la désignation des députés aux États[4]. La communauté veut maintenir les prérogatives de son syndic, qui a été de tout temps son premier député et qui peut seul, lorsqu'il est présent, porter la parole au nom de la ville; elle en appelle au maréchal de la Meilleraye, qui défère à ses vœux. Reconnaissante, elle soutiendra le maréchal dans sa lutte contre le Parlement; les magistrats municipaux

1. *Reg. secrets*, 1651, 1er septembre. « Pour conserver le repos et tranquillité publique dans la province, éviter les troubles et désordres et obvier à la famine qui pourroit arriver par le concours du peuple en la ville de Rennes. »

2. « A peine de 200 livres d'amende. » *Reg. secrets*, 5 septembre 1651.

3. *Aff. étr.*, 1508, 29. « A Paris, 21 juillet 1651. M. de Cussé. Monsieur, j'ay faict sçavoir à la Reyne ce que vous m'avez escrit par la vôtre du 15e de ce mois du contenu en la lettre escrite par Mgr le Prince à votre compagnie au sujet de sa retraite de la cour. Sa Majesté a été fort satisfaicte qu'il ne se soit passé autre chose après la lecture de ladite lettre. Néantmoins elle a remarqué qu'elle luy debvoit estre renvoyée en original comme ont faict ceux du Dauphiné et quelques autres parlements qui ont bien voulu lui rendre ce respect. »

4. *Arch. municip. de Rennes*, I. 241. Extrait des registres du greffe de la maison commune. « Sur la remontrance du sieur sindicq... ladite communauté a déclaré que son intention est que ledit sieur sindicq soit le premier député de sa députation aux prochains états assignés en la ville de Nantes et que lui seul pourra, lorsqu'il sera présent, porter la parole. »

refuseront de suivre les conseillers dans leur rébellion ; de là, nouveaux conflits entre deux autorités de la même province et de la même ville.

La bourgeoisie a pris position ; l'Église fera aussi parler d'elle. A son entrée aux États, l'évêque de Rennes trouve l'évêque de Nantes en possession de la présidence du clergé; il revendique cet honneur qui appartient de droit, suivant lui, au titulaire du siège de Rennes[1]. Il prétend que l'évêque de la capitale de la province doit présider son ordre, en quelque endroit qu'ait lieu la tenue des États. Mais les évêques de Nantes, de Saint-Brieuc, de Vannes et de Léon protestent à leur tour; ils n'ont pas de peine à prouver que la présidence du clergé revient à l'évêque de la ville où sont réunis les États, ou, à son défaut, au plus ancien des évêques présents. L'évêque de Rennes n'insiste pas, mais il jouera dans la suite un rôle considérable, il prendra parti contre le Parlement, il sera un très chaud défenseur des États. Nous le retrouverons bientôt, et dès à présent nous voyons dans cette première intervention un symptôme du trouble et de l'excitation qui régnaient alors dans les esprits à Rennes et dans les autres villes de Bretagne.

Aussi bien le malaise était-il soigneusement entretenu par les nobles tapageurs qui essayaient, là comme ailleurs, de provoquer le désordre et de mettre de leur côté le peuple et les bourgeois quand ils avaient besoin d'eux. Dès le mois d'août, les ducs de la Trémouille et de Rohan avaient tenté de se ménager l'appui de la communauté de Rennes. Henry Guy de la Trémouille et Laval, qui se sent soutenu par la régente et par La Meilleraye, invoque en faveur de ses droits à la présidence un arrêt du duc Pierre rendu autrefois aux États de Bretagne, en présence et du consentement des parties, et surtout une possession de plus de deux siècles[2]. Fort de son droit, il en demandera la confirmation aux États et n'aura point recours à ce qu'il appelle les « formes et pratiques étrangères du duc de Rohan, » c'est-à-dire aux rassemblements d'hommes armés que La Meilleraye sera plus tard obligé de disperser. Ce n'est pas tout : La Trémouille recherche l'appui des communautés; il compte en particulier sur la municipalité de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C. 2655. *Reg. délibérat. des États* de 1651. 30 septembre.

2. *Arch. municip. de Rennes*, liasse 241. Lettre adressée le 9 août 1651 par Henry Guy de la Trémouille de Laval à Messieurs les nobles bourgeois de la communauté de Rennes.

Rennes, qui l'obligera ainsi « de s'unir à ses intérêts et de rechercher les occasions de lui faire service. » Flattés de ces protestations, les bourgeois de Rennes s'intéresseront à la cause de La Trémouille, et c'est ainsi qu'une querelle particulière sollicite l'attention publique, c'est ainsi qu'un grand seigneur se fait un parti dans le peuple.

Rohan n'est pas moins habile. Il n'est pas inquiet de cette contestation du duc de la Trémouille[1]; il la fera régler au plus tôt par le Parlement de Rennes, devant qui elle a été portée il y a quelques années. On sent tout de suite qu'il a des amis au Parlement, des conseillers angevins dont parle quelques semaines plus tard La Meilleraye avec une nuance très sensible de mépris et de colère. En attendant, M. de Rohan se réclame des ordres du roi et il espère conserver dans sa maison un honneur que ses ancêtres n'ont souhaité que pour les avantages et le repos de la province. « J'y suis attaché par tant d'intérêts, ajoute-t-il, que je vous persuaderai aisément que j'ai les mêmes sentiments et, s'il se peut, avec plus de chaleur et d'empressement. La grâce que je vous demande est de charger vos députés de seconder mes bonnes intentions pour la conservation de nos privilèges, pour empêcher les innovations et soutenir la liberté que nous devons avoir dans nos États. » Enfin, Rohan termine sa lettre par cette phrase très habile : « Je n'ose vous demander qu'ils appuient mes intérêts particuliers ; je les supplierai de les considérer peu quand il s'agira des vôtres. » Les agitateurs n'en usent jamais autrement ; à les entendre, ils n'ont en vue que le bien public, et au moment même où ils brouillent tout pour s'assurer une satisfaction d'amour-propre, ils protestent de leur désintéressement.

La régente, désireuse d'écarter tout sujet de conflit, aurait voulu éloigner de Nantes les deux compétiteurs. Elle leur écrivit de renoncer pour le moment au voyage de Nantes. Elle contredisait en cela le maréchal de la Meilleraye qui était favorable aux La Trémouille ; mais elle savait que La Meilleraye obéirait toujours, et c'était lui qu'elle chargeait de faire tenir ses lettres aux intéressés[2]. Loin de se soumettre, les nobles seigneurs que redou-

1. *Arch. municip. de Rennes*, liasse 241. Lettre de Rohan, 23 août 1651.

2. *Aff. étr.* 1508, 37. 3 août 1651. A La Meilleraye. « J'ay jugé à propos d'escrire à mon cousin le duc de la Trémoille pour luy représenter les raisons qui me font désirer qu'il ne se trouve point à la prochaine assemblée, ainsy que vous verrez plus au long par la coppie de la lettre que je vous adresse...

tait la régente convoquèrent leurs amis et levèrent une armée; c'était une rébellion. La régente[1], avertie, ordonne sur-le-champ à La Trémouille et à Rohan de congédier leur escorte, et, moins confiante qu'elle ne l'avait été au début de la crise, elle leur dépêche un exempt des gardes pour leur signifier ses volontés. Ils auront tous deux à se rendre à Rennes pour faire juger leur différend, qu'elle espère voir régler dans la quinzaine; l'exempt les accompagnera et leur fera connaître les intentions de Sa Majesté. Ces intentions étaient encore conciliantes; Anne d'Autriche déclarait au mois d'août que M. de Rohan présiderait pour cette fois la noblesse des États, si le Parlement ne se prononçait pas dans la quinzaine[2].

Mais ni Rohan ni La Trémouille ne se souciaient d'obéir[3]; au contraire, ils jetaient le trouble en Bretagne et prétendaient faire passer du sel de faux saunage dans les provinces voisines; ils levaient des troupes; la Cour ne comptait plus pour eux. Cependant, le Parlement rendit son arrêt le 20 septembre; les conseil-

f. 38. J'ay eu commandement de vous mander que vous luy fassiez rendre lesdites deux lettres en main propre, en sorte que vous ayez la preuve qu'il les aura reçues, affin qu'il n'aye aucun prétexte à alléguer s'il menoit une autre conduite que celle qui est désirée par leurs Majestez. »

1. *Aff. étr.*, 1508, 55. Messieurs les ducs de la Trémouille et prince de Tarente (la même lettre fut adressée à Rohan). « Mon cousin, vous ayant déjà donné advis de l'arrest donné en mon conseil portant renvoy au parlement de Bretagne du différent que vous avez avec mon cousin le duc de Rohan touchant la présidence de la noblesse des États de la province et fait commandement de congédier tous ceux dont vous vous faites accompagner..... je vous envoye le sieur ..... exempt des gardes de mon corps, pour le vous faire sçavoir et se tenir auprès de vos personnes ou de celuy de vous qui ira à Rennes, si vous n'y allez pas ensemble, et accompagner durant tout le temps de votre poursuite audit Rennes. Vous donnerez donc créance à tout ce que vous dira ledit sieur. Escrit à Paris, le 6e aoust 1651. »

2. *Aff. étr.*, 1508, 53. La Meilleraye est averti que Sa Majesté a « par avis de son conseil du 23e de ce mois renvoyé leur différend au parlement de Rennes pour y estre terminé et décidé dans quinze jours; que sy par la longueur des procédures le jugement du différend est empesché ou retardé, la présidence demeurera à M. de Rohan; c'est ce que vous pouvez faire sçavoir à tous ceux que vous jugerez à propos affin que la noblesse se retire chacun chez soy et empesche les autres de prendre aucun party. »

3. *Aff. étr.*, 1508, 70. A La Meilleraye. « Ayant appris que mes cousins les ducs de la Trémoille et de Rohan avoient amassé quelque noblesse et autres gens de guerre lesquels se sont vantés qu'ils feroient en s'en retournant passer du sel de faulçonage dans mes provinces voisines de la Bretagne... je vous escris celle cy pour vous dire que vous ayez à empescher de tout votre pouvoir le désordre. » 1er septembre 1651.

lers angevins avaient fait pencher la balance en faveur du duc de Rohan[1].

Plus fier que jamais, celui-ci parut à Nantes à l'ouverture des États avec sa petite armée de gentilshommes; quelques-uns avaient été recrutés en Bretagne, les autres étaient accourus à son appel de l'Anjou et des provinces limitrophes. De son côté, La Trémouille tenait bon; il était fort de la sympathie que lui avait d'abord témoignée La Meilleraye[2] et croyait que le commandant d'armes romprait une lance en sa faveur. Enfin, un troisième compétiteur se présentait; c'était le duc de Vendôme, qui prétendait précéder tous les barons de la province, comme duc de Penthièvre et le plus proche parent du sang de Bretagne[3]. Grande colère de Rohan, qui ne veut pas céder, qui cherche avec ses amis à émouvoir le peuple et tient avec quelques membres de la noblesse une assemblée séditieuse aux Cordeliers de Nantes. La Meilleraye consulte les principaux habitants de Nantes; il se met d'accord avec eux sur la nécessité de faire cesser tout ce bruit et d'expulser ceux qui l'ont provoqué.

Le maréchal[4] commence par négocier, vains efforts; il prie Rohan de quitter la ville, le duc tient bon. Le maréchal change l'entrée ordinaire des États, fait prendre les armes aux bourgeois

1. *Registres secrets du Parlement*, 1651, 20 septembre.

2. Lettre du marquis de la Moussaye à la duchesse de la Trémouille, publiée par M. de Carné. « Votre parti a été appuyé de M. le maréchal de la Meilleraye. » Carné, *ouvrage cité*, p. 318.

3. *Registres secrets du Parlement*. 30 septembre 1651.

4. *Aff. étr.*, 1508, 76. Protestation de Rohan. « Nous Henry de Chabot, duc de Rohan, baron de Léon, 1er président à l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne... sçavoir faisons que nous estans transportez en cette ville, » le maréchal de la Meilleraye « auroit monté à cheval pour commander aux habitants de cette ville de prendre les armes au premier ordre de sa part, auroit changé l'entrée ordinaire des Estats et transféré tout proche la porte du chasteau par destours qu'il a rempli de gens de guerre, posé des corps de garde sur les avenues, des mousquetaires dans toutes les maisons voisines et gens garni de grenades, pointé des canons au chasteau aux lieux qui regardent l'entrée, bref se seroit mis en estat de nous la deffendre et à ceux de la noblesse qui s'estoient joint à nous pour former l'opposition ci-dessus. Après plusieurs propositions aussy inutiles que peu raisonnables, ne jugeant pas à propos d'opposer la violence à celle qu'il exerce sous prétexte de l'autorité du Roy ni de commettre à un péril si évident la vie de quatre à cinq cens gentilshommes qui sont la plus saine partie de la noblesse de Bretagne, nous nous serions retirez avec eux dans le couvent des Pères Cordeliers de cette ville. A Nantes, ce vint huitiesme jour de septembre mil six cens cinquante-un. Et ont signé sans rang Henry de Chabot, duc de Rohan, » puis 250 ou 300 autres personnes.

de Nantes, qu'il intéresse aisément au maintien de l'ordre, place des gens de guerre autour de la salle des séances, montre qu'il est décidé à se faire obéir. Cette attitude si ferme intimide les factieux; après avoir vainement essayé de parlementer, Rohan s'assure qu'il n'a pour lui qu'une minorité violente, mais impuissante. Il part, mais il en appelle à ses bons amis les magistrats de Rennes[1].

Il prie la Cour de le défendre contre les entreprises de Vendôme, de rétablir la liberté des États, de les transférer hors de Nantes et d'annuler toutes les délibérations qui seraient prises dans cette ville. Le Parlement défend à Vendôme de troubler le duc de Rohan dans sa présidence, déclare non avenues toutes les séances qui se tiendraient sous sa présidence et pour le surplus ordonne une information. L'arrêt est du 30 septembre; le même jour les États de Nantes remerciaient le maréchal d'avoir rétabli la paix dans la ville et le priaient d'écrire à Sa Majesté pour la supplier de régler elle-même la présidence dans l'ordre de la noblesse[2].

La cause était portée auprès de la régente, mais cet appel des États n'empêche pas le parlement de Rennes de rendre un premier arrêt. Pourquoi aurait-on attendu la décision royale? Les compagnons de Rohan n'avaient-ils pas, dans leur requête, présenté les États de Nantes comme une réunion peu nombreuse et sans conséquence où ce tyran de La Meilleraye forçait les libertés et les suffrages[3]? N'avaient-ils pas supplié le Parlement de présenter quelques remontrances à Sa Majesté? La Cour, docile, confirme son arrêt du 30 septembre en faveur de Rohan, et cependant, pour le bien du service du roi, sursoit la tenue des Etats jusqu'à ce que Sa Majesté ait répondu à ses remontrances[4].

Le Parlement n'avait pas lieu d'être flatté du résultat de ses

1. *Registres secrets.* 30 septembre 1651. Entre autres requêtes Rohan prie la cour de « faire faire procès-verbal des soldats et barricades posées aux entrées des Jacobins. »

2. *Arch. Ille-et-Vilaine,* C. 2655. 30 septembre 1651.

3. *Aff. étr.*, 1508, 82. Autre pétition de Rohan, au bas de laquelle on relit cette fois environ 450 signatures : « Attendu qu'ils (les états) sont assemblés avec violence et qu'on y force les libertés et les suffrages. »

4. *Registres secrets.* 2 octobre. L'arrêt est rendu « veu la requeste des gentilshommes ci-devant assemblés en la ville de Nantes pour la tenue des Estats de cette province par laquelle ils remontrent qu'au préjudice des ordres de S. M. et arrêts de ladite cour le sieur maréchal de la Meilleraye auroit ordonné au sieur duc de Rohan et à la noblesse assemblée avec luy aux Cordeliers de la ville de Nantes de se retirer dans le jour de ladite ville... » On voit que tous les témoignages concordent, l'interprétation seule diffère.

démarches. L'assemblée de Nantes connaissait les arrêts de Rennes; La Meilleraye s'était même fait un malin plaisir de mettre sous les yeux de l'avocat général, qui était de passage à Nantes, une copie de ses conclusions et lui avait prouvé que les États étaient très vite informés des délibérations du Parlement[1]. Pour lui montrer le cas qu'on en faisait à Nantes, il avait expédié à Rennes une copie de la décision des États, qui avaient remis leur séance au 12 octobre sans néanmoins désemparer, qui, en d'autres termes, s'étaient ajournés pour quelque temps sans interrompre leur session. Le Parlement *ab irato* renouvelle encore ses arrêts et annule l'assemblée de Nantes[2].

Cependant, la régente avait pris parti et donné tort à Rohan, le grand ami du Parlement. Hâtons-nous d'ajouter que La Trémouille n'avait pas raison non plus; son fils venait de passer du côté des princes et Anne d'Autriche doutait de sa fidélité. Il était interdit aux deux rivaux, aussi bien qu'à Vendôme, d'entrer aux États; les nobles et gentilshommes éliraient eux-mêmes leur président[3]. La régente pensait, par cette sage mesure, écarter toute cause de querelle. M. de Rohan et le Parlement avaient le dessous, mais La Meilleraye n'avait pas le dessus; la question de la présidence était réglée; — on croyait l'ordre rétabli. La régente se trompait; l'ère des conflits n'était pas terminée, elle commençait.

La volonté du roi à peine connue, M. de Rohan et ses amis renouent leurs intrigues à Rennes. Le Parlement rendit aussitôt un nouvel arrêt en leur faveur et répéta ses anathèmes contre l'assemblée de Nantes[4].

1. *Registres secrets*. 16 octobre. Le maréchal a dit à l'avocat général « que toutes les délibérations étoient sues audit Nantes aussitôt qu'elles avoient été faites en la Compagnie. »

2. *Registres secrets*. 16 et 17 octobre.

3. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 12 octobre 1651. « Nous avons ordonné que notre oncle de Vendosme et nos cousins les ducs de la Trémoille et de Rohan n'entreront point aux dits États, et que les nobles et gentilshommes de la province seront présidés par celui des barons auquel cet honneur appartient de droit et que, ne se trouvant aucun desdits barons, il soit procédé par le surplus du corps de la noblesse qui assistera auxdits États à l'élection d'un président entre eux. »

4. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 19 octobre. « Le Président Ardier, commissaire du roi introduit, donne *lecture d'un arrêt* donné le 17 octobre par le parlement de Rennes; il requiert l'assemblée de s'attacher aux ordres de S. M., de continuer la tenue des États... » C'est de cet arrêt du 17 octobre qu'il est

Est-ce là se conformer, comme le dit M. de Carné, aux règles d'une stricte fidélité? Que penser d'un parlement qui refuse d'obéir à la volonté royale? Qu'importe qu'il proteste de sa loyauté et de ses intentions de bien servir le monarque! Quand le Parlement de Paris cédait aux suggestions du coadjuteur et condamnait les conseillers du roi, il prétendait aussi ne penser qu'à la régente et à Louis XIV. Dans un pays aussi monarchique que l'était la France du XVIIe siècle, il fallait bien mettre en avant, même dans la révolte, la personne et le nom du roi; mais je ne sache pas que la meilleure manière d'obéir à un prince soit de tenir ses ordonnances pour non avenues, d'ouvrir un refuge aux personnages qu'il a condamnés, de traiter en ennemis publics les légitimes représentants de son autorité, de supprimer les délibérations d'une assemblée qui a été convoquée par ordre du roi et conformément aux vieilles traditions de la province et du royaume. Aussi bien ai-je assez montré que l'agitation était profonde, que tous les corps constitués étaient plus ou moins irrités les uns contre les autres et qu'il suffisait d'une étincelle pour allumer l'incendie. Cette étincelle, ce fut la querelle de préséance de La Trémouille et de Rohan; elle ne mettait pas simplement, nous l'avons vu, deux personnes en présence, elle provoquait un conflit entre le Parlement et les États, entre la cour de justice et le représentant du roi. Un grand seigneur et ses amis jetaient le trouble dans le pays; je ne crois pas que dans les autres provinces la guerre civile se soit manifestée par des symptômes beaucoup plus caractéristiques.

II.

Anne d'Autriche eut le bonheur, à cette époque singulière, de rencontrer chez les membres des États la fidélité dont les parlementaires se souciaient peu de lui donner des preuves. Une fois qu'on eut chassé de Nantes les grands seigneurs turbulents qui apportèrent à Rennes et firent partager aux magistrats leurs sentiments de rancune et de rébellion, les députés des trois ordres comprirent qu'ils tireraient un bon parti de la situation en restant dévoués au roi et en défendant avec mesure les intérêts de la province. Ces hommes de bon sens jugèrent sans doute qu'en demeu-

question ici; c'était la réponse du Parlement à la délibération des États du 12 octobre.

rant fidèles dans des circonstances aussi critiques, ils feraient apprécier leurs services par la régente et obtiendraient dans l'avenir le maintien de leurs privilèges. Grâce à leur tact et à leur intelligence qui leur montraient, dans un avenir plus ou moins éloigné, le triomphe définitif du pouvoir royal, grâce aussi à la présence du maréchal de la Meilleraye qui était le représentant de ce pouvoir et qui ne paraît avoir manqué ni d'adresse, ni de décision, ils sentirent que rien n'était plus habile que de suivre la voie droite et de laisser les brouillons s'engager derrière le Parlement dans des menées impuissantes qui les conduiraient au ridicule ou à la révolte. Chose curieuse! Dans cette querelle, ce sont les États, ce sont les représentants les plus directs de la Bretagne, les députés nommés pour fixer le chiffre des impôts et en assurer la répartition, qui sont le moins disposés aux entreprises hasardeuses et qui mettent le plus de mesure et de convenance dans les représentations qu'ils peuvent adresser à la régente. Rien n'est plus instructif à ce point de vue que la comparaison des registres secrets du Parlement et les délibérations des États assemblés à Nantes; c'est pour ne l'avoir point faite que M. de Carné et M. Ducrest de Villeneuve se sont trompés sur l'importance des mouvements qui eurent lieu en Bretagne dans cette année 1651, qu'ils ont traité, l'un de fière indépendance, l'autre de fidélité éclairée, l'attitude d'un parlement rebelle, qu'ils n'ont ni bien compris ni même bien connu la lutte constante entre ces deux assemblées et qu'ils n'ont pas tiré de cet intéressant spectacle l'enseignement qui s'en dégage dès le début de la querelle, je veux dire l'habileté consommée d'un pouvoir central affaibli qui, par une politique de bascule très bien comprise, oppose l'un à l'autre deux grands pouvoirs locaux et rétablit l'équilibre à son profit dans une province où les idées d'indépendance ont toujours été très en faveur.

La régente et ses représentants eurent beau jeu dès que le Parlement partit en guerre contre les États. Lorsque l'arrêt du 17 octobre, qui déclarait nulles les réunions de Nantes, fut connu dans cette ville, les commissaires du roi, nommés par ordonnance à l'ouverture de chaque tenue d'États, jugèrent utile de prendre tout de suite position et de lier les intérêts du roi à ceux de l'assemblée. L'un d'eux, le président Ardier, se fit introduire dans l'assemblée pour lui donner lecture de l'arrêt du Parlement et supplier les députés de n'en pas tenir compte, mais « de s'attacher aux ordres de Sa Majesté, de continuer la tenue et de demeurer unis

pour la conservation de leurs privilèges[1]. » Le mot est prononcé tout de suite, l'idée maîtresse de la politique de la régente est indiquée; on associe les droits des États aux droits du roi. Ce langage fut aussitôt compris; les États, sans se soucier des arrêts rendus à Rennes, décident qu'ils demeureront assemblés et nomment trois députés pour se pourvoir contre les arrêts rendus au Parlement[2]. La décision royale ne faisait de doute pour personne. Ce qui devait toucher le cœur de la régente, c'est que l'assemblée de Nantes la suppliait « de maintenir la province, suivant la vieille formule, en ses droits, privilèges et franchises, particulièrement en l'indépendance du Parlement, et de lui faire défenses très expresses de plus attenter contre lesdits États. » Les députés feront valoir le nombre et la fidélité des nobles bretons réunis à Nantes; ils protesteront contre la minorité turbulente que le duc de Rohan a entraînée à Rennes et qui, dans le voisinage et sous l'égide du Parlement, présente à cette cour de justice de prétendues requêtes au nom du corps de la noblesse. Bien plus, ces factieux tiennent à Rennes un simulacre d'États; ils ont eu l'audace d'envoyer vers Sa Majesté quelques-uns d'entre eux qu'ils ont qualifiés du titre de députés de la noblesse; toutes ces actions sont directement contraires à l'autorité de Sa Majesté. Forts de leur droit, les États chargent leur procureur syndic d'envoyer leurs arrêtés à tous les chapitres et communautés de la province; ils s'élèvent en particulier contre la communauté de Rennes qui avait, sous la pression du Parlement, rappelé ses députés[3]. Les États condamnent ce procédé illégal et inconvenant; la communauté n'a plus le droit de rappeler ses députés, depuis que ceux-ci ont mis leurs procures au greffe, qu'ils ont agi et qu'ils ont été reconnus par tous les ordres comme députés[4]. Pour se faire obéir, l'assemblée de Nantes emploie les grands moyens; elle menace la ville de Rennes de révoquer le consentement qu'elle a précédemment donné pour la levée des octrois et de se pourvoir devant le roi pour obtenir des titres qui défendent de continuer ces

1. V. la note 1 de la page 27.

2. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 20 octobre.

3. Je suis bien fondé à dire que la communauté de Rennes n'avait embrassé que par contrainte la cause du Parlement, puisqu'en automne elle avait revendiqué avec énergie le droit de se faire représenter à l'assemblée de Nantes. V. ci-dessus.

4. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 23 octobre.

levées et excluent à jamais les coupables des droits d'entrée, de séance et de voix délibérative aux États[1]. On n'est pas plus énergique et plus clair; les États coupent les vivres aux communautés rebelles qui lieraient leur cause à celle du Parlement, ils s'apprêtent à les priver d'un droit qu'elles ont toujours prisé très haut dans les temps calmes et qu'elles ne paraissent pas non plus avoir méprisé aux heures de trouble.

Nul ne contestera qu'en présence des volontés de la Cour et des dispositions des États un Parlement fidèle et pacifique se fût tenu tranquille et eût préféré l'expédition des affaires civiles et criminelles à la discussion de questions politiques qui n'étaient pas de sa compétence. Et qu'on ne parle pas ici de l'exemple des autres parlements de France, ni du caractère particulier, des attributions très étendues et un peu vagues des cours de justice au XVIIe et au XVIIIe siècle. Les confusions et les abus de pouvoir qui s'expliquent ailleurs sont inexcusables en Bretagne, où les États, réunis régulièrement tous les deux ans, avaient pour premier devoir de maintenir les privilèges provinciaux et s'en acquittaient fort bien ; le Parlement de Rennes, d'institution récente et de juridiction très vaste, ne pouvait se tromper sur la nature de ses fonctions et aurait dû se contenter de rendre la justice. Mais c'était là son moindre souci en 1651 ; il aimait mieux laisser les procès en souffrance, correspondre avec le Parlement de Paris, adresser des remontrances au roi, surveiller, contrôler et au besoin annuler les délibérations des États. Avec un incroyable sans-gêne, il casse, dans son audience du 24 octobre, ce qu'il appelle « la prétendue ordonnance du nommé Paul Ardier, se disant commissaire à l'assemblée des États[2] ; » il ajoute ces mots, qui sont à la fois un correctif et une explication : « Comme faite par attentat à l'autorité du roi et du Parlement par une personne sans qualité ni juridiction. » Mais cette addition ne devait tromper ni les États ni la régente; les magistrats ne pouvaient ignorer que les commissaires du roi[3] étaient nommés en conseil, qu'ils recevaient chacun une commission en forme de lettre scellée du grand sceau de cire

1. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 23 octobre.
2. *Registres secrets.* 24 octobre.
3. *Aff. étr.*, 1508, 75. 22 septembre 1651. A M. de Cussé (c'est le premier président). « Sa Majesté ayant fait choix de M. le président Hardier pour premier commissaire en la tenue des Estats de Bretagne, il est parti ce jourd'huy pour se rendre à Nantes, et parce qu'il a beaucoup de mérite... »

jaune, que ces commissions étaient présentées aux États à l'ouverture de la session, que le commandant d'armes en Bretagne était lui-même le premier commissaire, que les commissaires délibéraient ensemble, qu'ils formaient une sorte de ministère public délégué par le pouvoir central auprès des États de la province, qu'en s'attaquant à l'un d'eux, le Parlement s'attaquait au roi lui-même, enfin qu'il excédait ses pouvoirs en ajournant le président Ardier à comparoir en personne à quinzaine pour répondre aux conclusions de l'avocat général et voir procéder contre lui, comme de raison. Tout cela, la cour de Rennes le savait bien, mais elle l'ignorait pour les besoins de sa cause. Tandis que les États de Nantes enregistraient à leur greffe[1], faisaient publier à son de trompe, imprimer et signifier à toutes les parties les arrêts du conseil royal relatifs à la présidence dans l'ordre de la noblesse, et ceux qui défendaient aux ducs de Vendôme, de Rohan et de la Trémouille d'entrer aux États, le Parlement, qui connaissait très bien toutes ces décisions, n'en tenait aucun compte. Il écoutait les requêtes du duc de Rohan, il envoyait un de ses présidents et deux conseillers présenter au roi de très humbles remontrances sur le trouble et la violence apportés à l'exécution des arrêts du conseil et de ladite cour et à la liberté des États de la province[2]. Ce que le Parlement appelait les États, c'était sans doute cette assemblée de factieux tenue à Rennes par le duc de Rohan, qui logeait d'ailleurs chez un conseiller. En vérité, il fallait une certaine audace pour recourir aux remontrances dans de telles conjonctures; il fallait spéculer sur la faiblesse et la détresse de la régente pour supposer qu'elle reconnaîtrait pour valable une réunion d'États illégale, siégeant dans une ville qui n'avait pas été désignée pour la tenue, présidée par un personnage à qui il avait été formellement prescrit de demeurer coi, et cela lorsque les États légaux siégeaient à Nantes dans les formes légales, sous les yeux des représentants nés de cette même régente. Est-ce là de la fidélité? Et qu'attendrait-on de plus d'un parlement rebelle? Celui-ci n'avait même pas à se donner, comme le Parlement de Paris, le ridicule de lever des troupes, puisqu'il tolérait à Rennes la présence de la petite armée du duc de Rohan et qu'il ne lui appliquait pas ses propres arrêts contre les rassemblements d'hommes

1. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 27 octobre.
2. *Registres secrets*. 27 octobre.

en armes. Mais cette cour ne doutait de rien ; elle priait encore le roi de transférer les États dans la présente année et de les convoquer à l'avenir ailleurs qu'aux villes de Nantes et d'Hennebont, et autres villes où il y a châteaux et forteresses[1]. Admirons cette habileté ; les forteresses sont gardées par les troupes royales ; il vaut mieux réunir les États dans une ville ouverte. Le Parlement défendrait aux hommes d'armes d'y entrer, — comme il a fait à Rennes ; — il fermerait les yeux, — comme il a fait à Rennes, — sur les entorses que ses amis donneraient à la loi ; les grands seigneurs indépendants trouveraient un asile auprès des magistrats, tandis que les commissaires du roi seraient cités à comparaître devant la grand'chambre, et le Parlement n'aurait pas la peine d'annuler une cinquième fois, comme il le fit le 27 octobre, l'assemblée des États de Nantes, de casser ses arrêts et d'ordonner aux députés de se séparer incontinent.

Il faut même croire que le petit groupe des mécontents s'était grossi de quelques nouvelles recrues. Combien de gentilshommes étaient venus se joindre au duc de Rohan depuis son départ de Nantes? Quels étaient-ils? Quels étaient leurs mobiles? Nous ne le savons malheureusement pas, car le Parlement ne faisait pas transcrire toutes ses délibérations et prenait la précaution de ne pas insérer dans la copie de ses minutes tous les motifs et tous les détails qui pouvaient le déterminer. Ce qui est certain, c'est qu'à la fin d'octobre les débats n'étaient pas clos entre Rennes et Nantes. Les États de Nantes continuaient leur session conformément aux ordres de la régente. Les frondeurs de Rennes (c'est bien ainsi que nous pouvons les nommer désormais) contestaient toujours la légalité de l'assemblée de Nantes ; ils accusaient le maréchal de la Meilleraye d'avoir, au mépris des arrêts du Parlement, fait assembler plusieurs personnes de tous les ordres des États, les uns pensionnaires, les autres retenus par force et intimidés par violence ; ils lui reprochaient aussi la délibération par laquelle les États défendaient aux communautés de rappeler leurs députés ; enfin ils demandaient que deux conseillers fussent désignés pour ouïr, sur le fait desdites violences, les personnes qui pourraient sortir de la ville de Nantes[2]. Satisfaction fut donnée, comme bien on pense, par le parlement de Rennes aux auteurs de cette requête ;

1. *Registres secrets*. 27 octobre.
2. *Registres secrets*. 30 octobre.

même il est permis de supposer que les magistrats, qui ne dédaignaient pas les petits moyens, avaient provoqué cet appel pour jouer un mauvais tour au maréchal de la Meilleraye.

La Meilleraye, édifié depuis longtemps sur les intentions des conseillers, avait rompu toutes relations avec eux; il avait fait reconduire aux portes de Nantes un huissier du Parlement qui s'y était présenté; *inde irae*. Le Parlement sentait bien qu'il serait bizarre de tenir audience uniquement pour recueillir les plaintes d'un huissier, mince personnage pour qui les graves conseillers ne témoignaient d'ordinaire que du mépris; et voilà comment il se fait inviter par les gentilshommes, — ces gentilshommes qui servent à tout, — à ouvrir une enquête sur les violences commises à Nantes et à entendre les personnes qui peuvent sortir de cette terrible caverne. Vaines précautions : les membres du parlement de Rennes ne devaient pas plus échapper au ridicule que ceux de Paris et des autres parlements de France. Puisqu'ils savaient tenir secrètes certaines de leurs délibérations, ils auraient dû, pour l'honneur et le sérieux de leur compagnie, en supprimer une de plus et comprendre qu'il était comique de consacrer une audience entière à l'audition de l'huissier Palasne[1].

Tout gonflé de l'importance que lui donnent ces messieurs, Palasne, mandé en la cour, raconte longuement son odyssée. Il est parti de Rennes le 19 octobre, il est arrivé à Nantes le lendemain; il indique le nom de l'hôtelier qui lui a donné une chambre fort peu commode assurément, car Palasne aurait dû accepter un camarade de lit si le représentant du roi n'avait veillé sur sa personne. A peine entré, Palasne se trouve en présence d'un lieutenant des gardes du maréchal de la Meilleraye, qui, accosté de deux personnes, le fait lever et le conduit au château, où l'attendait le gouverneur. Palasne est enfermé dans une cellule, où il passe la nuit et la matinée du lendemain. A midi, on le transfère dans une autre pièce, où on lui sert à dîner; puis on le laisse seul, après avoir eu l'indiscrétion de lui enlever son épée; crime abominable que le digne huissier ne pardonnera jamais à La Meilleraye. Le soir, il demande au major qui le visite dans sa prison la faveur d'entendre la messe le lendemain; elle lui est accordée, et le matin, à dix heures, un caporal vient le chercher pour le con-

1. Pour l'affaire Palasne consulter les *Registres secrets* à la date du 30 octobre. Elle y est exposée tout au long.

duire à la chapelle du château. Au retour, on lui sert un repas, très confortable, ma foi, dit le bon Palasne, qui ne s'était peut-être jamais trouvé à pareille fête, mais qui s'ennuyait tout seul; il se plaint de n'avoir pu parler à personne. A onze heures du soir, le dimanche, un officier du château lui ordonne de se tenir prêt pour partir le lundi matin entre quatre et cinq heures. On lui demande la liste des hardes qu'il a laissées à l'hôtellerie, on va les lui chercher pour l'empêcher d'entrer en rapport avec qui que ce soit à Nantes. Le lendemain, à l'heure dite, quatre gardes du maréchal firent monter l'huissier à cheval, le conduisirent à une demi-lieue sur la route de Rennes et lui enjoignirent d'y retourner. Il ne se le fit pas dire deux fois et revint tout ému conter son aventure au Parlement, qui l'écouta sans rire, s'indigna fort que le maréchal, après tout ce qui s'était passé, ne lui permît pas de communiquer, par l'intermédiaire de ses huissiers, avec les habitants de Nantes, et s'habitua dès lors à traiter La Meilleraye comme un autre Mazarin. Quelques mois plus tard, le maréchal s'apercevra que les magistrats ne lui pardonnent ni cette aventure ni le jugement sévère, mais juste, qu'il a porté sur leur compte. Le parlement de Rennes, en 1651, ne faisait preuve ni d'intelligence ni d'esprit de conduite; mais ses prétentions étaient grandes et longue était sa rancune.

On s'étonne de l'aveuglement et de l'obstination des parlementaires; ces procédés ne leur réussissaient pas. Plus ils s'entêtaient dans leur manière de voir et dans leur rébellion, plus les États faisaient montre de souplesse et de docilité; la régente leur en témoignait sa reconnaissance et prenait de l'humeur contre le Parlement. Les magistrats, sommés d'enregistrer des arrêts et des contrats pour les années 1647 et 1649 et de les enregistrer *purement et simplement selon la forme ancienne et la volonté de Sa Majesté*, s'étaient servis des termes permettre et défendre. Le conseil jugea que c'étaient là « des termes d'autorité non encore reconnus qui blessaient sensiblement la liberté des États, auxquels Sa Majesté laisse tout pouvoir d'agir, lever et consentir telles sommes et conditions qu'ils trouvent raisonnables pour fournir au don gratuit qu'ils consentent et subvenir à leurs affaires particulières[1]. » Cet arrêt avait son importance à cette date, les termes n'en ont pas toujours été rigoureusement exacts, les États auraient

1. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 3 novembre.

eu tort de le prendre à la lettre; en temps normal avant la Fronde, et plus tard, au XVIIIe siècle, quand l'autorité monarchique n'était plus contestée, le roi ne leur laissait pas toute liberté d'agir, de lever, de consentir leurs impositions. Sous le gouvernement du duc d'Aiguillon, par exemple, les commissaires renverront jusqu'à dix fois une délibération aux États pour les obliger à voter un don gratuit égal à la somme que le ministère a fixée. Mais la reconnaissance du principe par la cour n'en est pas moins importante; c'était un engagement pris d'avance de respecter toujours, dans une certaine mesure, les libertés de la province. Cet arrêt du conseil est un texte formel auquel les États pourront recourir dans d'autres cas et représente une garantie dont la Bretagne ne sera jamais complètement dépouillée, même aux jours les plus sombres de l'absolutisme monarchique. Voilà les vraies libertés de la province; elles sauvegarderont plus sûrement les droits des trois ordres que ne sauraient le faire les prétentions ridicules de magistrats égoïstes. En l'année 1651, cet arrêt du conseil, qui entend consacrer une jurisprudence ancienne, tire des circonstances où il a été rendu et communiqué aux États une importance singulière; il vient à propos, et il montre une fois de plus l'habileté consommée des conseillers de la régente qui relèvent les États pour humilier le Parlement, qui opposent les deux assemblées l'une à l'autre, empêchent ainsi une situation difficile de s'aggraver davantage, et, en divisant pour régner, finissent, dans un temps troublé, dans une province éloignée où il leur est difficile d'exercer leur action, par assurer l'exécution des affaires.

Dix jours après avoir donné communication de cet arrêt, les commissaires demandaient, au nom du roi, 100,000 livres en deniers comptants, soit sur le don gratuit que les États feraient à Sa Majesté, soit sur le présent que Sa Majesté se promettait qu'ils lui feraient à l'occasion de sa majorité[1]; cette somme est utile au roi pour satisfaire à une dépense pressée et nécessaire de son armée. D'ordinaire, de pareilles demandes provoquaient quelques réclamations, à tout le moins un court débat; la province était endettée, elle contribuait à d'autres dépenses, ou bien encore on invoquait une famine, les maux de la guerre. Cette fois, messieurs des ordres accordent les 100,000 livres à l'unanimité. Trois jours après, désirant fournir au plus tôt la somme qu'ils ont votée, ils

1. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 13 novembre.

supplient le maréchal de la Meilleraye de les aider à la trouver, fût-ce à intérêts, et ils se hâtent de négocier un emprunt[1]. Jamais on n'avait vu autant de bonne volonté; jamais les députés n'avaient payé avec autant de bonne humeur. Cet empressement fait leur éloge; il fait aussi celui des conseillers du roi et de son premier commissaire aux États de Bretagne.

Cette politique que la régente venait d'inaugurer était trop habile pour n'être pas continuée; appliquée avec un peu de suite, elle devait donner très vite des résultats très appréciables.

Le 17 novembre, le Parlement s'assemblait pour entendre le président Gabriel Cresson qui rendait compte d'un voyage fait à Poitiers avec les conseillers Grimaudet et du Halgonet. Le même jour, les États de Nantes écoutaient la lecture d'une lettre du roi et d'un arrêt du conseil obtenu par les députés en cour. La séance fut bien différente à Rennes et à Nantes; le Parlement ne fut certainement pas satisfait, les États avaient tout lieu de l'être. Écoutons d'abord le président Cresson[2]. Il est arrivé à Poitiers avec ses compagnons le 4 novembre, et il a eu aussitôt l'amertume d'apprendre que l'évêque de Rennes a été reçu le même jour par Anne d'Autriche en qualité de député des États et que son discours a été tout contre l'honneur du Parlement. Fâcheuse rencontre et qui était de mauvais augure pour le succès du voyage. Cependant, nos délégués obtiennent à leur tour une audience pour le lendemain à cinq heures du soir. Après avoir salué le roi, « ils dirent succinctement le tout des remontrances que la cour leur avait mises en main contre le maréchal de la Meilleraye. » La reine, se gardant bien de leur répondre, les renvoya à M. de Châteauneuf, qui leur ferait connaître ses volontés. Là, ils reçurent de l'eau bénite de la cour, on leur dit que leurs arrêts étaient fort bien rendus, qu'ils avaient admirablement jugé, mais on leur expliqua d'une façon assez claire qu'ils n'obtiendraient pas gain de cause. Vous ne vous êtes occupés, leur dit-on en substance, que d'affaires particulières; or, il n'est question ici que d'avancer les affaires du roi, c'est-à-dire de tenir les États à Nantes pour en avoir l'argent qu'on espère. Cette réponse fit juger aux délégués « qu'ils ne pouvaient avoir beaucoup de satisfaction, et ils se retirèrent dans leurs maisons, touchés du peu de justice qu'on était

1. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 16 novembre.
2. *Registres secrets*. 13 et 17 novembre.

résolu de leur rendre. » Le président Cresson et ses compagnons sentaient bien que la partie était perdue; la cour les garda quelques jours à Poitiers, apparemment pour qu'ils eussent le loisir d'examiner la situation, de voir que les affaires du roi se rétablissaient et de se convaincre que le parlement de Rennes ferait sagement de renoncer à la folle campagne qu'il avait entreprise contre le roi et contre les États. Le 11, les délégués sont reçus en audience de congé par le jeune Louis XIV, puis mandés de nouveau chez M. de Châteauneuf pour entendre l'expression des volontés royales. S'ils conservaient encore quelques illusions, elles leur furent bientôt enlevées; on leur dit que le roi évoquait toutes les instances; néanmoins, pour le bien de ses affaires, il voulait que les États fussent continués à Nantes, où il les avait convoqués, et il ordonnait au Parlement de contribuer pour sa part à ce que Sa Majesté en reçût les secours qu'elle espérait. C'était dire aux parlementaires : hâtez-vous de vous réconcilier avec les États. Vous enregistrerez leurs décisions, vous obéirez sans mot dire; le service du roi ne doit pas souffrir de votre orgueil et de vos prétentions. Tel était le résultat de la mission de maître Gabriel Cresson; il était un peu honteux de la communiquer à ses collègues, de raconter cette réception dédaigneuse et froide, si différente de celle qui fut faite aux délégués des États, de dire qu'il avait vu l'armée royale bien équipée, et d'expliquer enfin qu'il n'était plus possible de prolonger la résistance, qu'il faudrait se soumettre ou rompre définitivement avec la cour. Cresson avait eu sans doute connaissance des lettres et de l'arrêté adressés aux États; si M. de Châteauneuf ne lui en avait pas montré la teneur, il lui en avait du moins indiqué l'esprit. La forme était flatteuse pour les États, le fond leur donnait satisfaction, et le pauvre parlement de Rennes était battu sur toute la ligne.

Les États avaient supplié le roi de désavouer les gentilshommes rassemblés à Rennes auprès du duc de Rohan et qui prétendaient représenter la noblesse bretonne, de supprimer les requêtes adressées par eux au Parlement, de casser et d'annuler tous leurs actes comme directement opposés au service du roi et à la tranquillité de la province. Satisfaction entière leur est donnée; le roi casse et annule ce qu'ils lui ont demandé de casser et d'annuler; sans plus d'égards pour les arrêts du parlement de Bretagne, que le conseil traite avec un souverain mépris, le roi évoque toutes les requêtes et plaintes du duc de Rohan et d'aucuns de la noblesse de Bre-

tagne. Il ordonne que les États de la province, assemblés à Nantes, continueront leurs séances et délibérations conformément à l'ordonnance du 5 octobre précédent. Bien plus, Sa Majesté défend au Parlement et à toutes personnes de troubler ou d'empêcher l'assemblée, aux membres des trois ordres de désemparer, aux chapitres et aux communautés de rappeler ou de révoquer leurs députés, sous peine de se voir privés à l'avenir des droits de députation, d'entrée et de séance aux États[1].

Est-ce tout? Les membres des États ont obtenu un autre arrêt plus favorable encore à la dignité de leur assemblée, aux intérêts particuliers de chacun d'eux, plus blessant pour le parlement de Rennes. Ils ont représenté au roi qu'ils ne pouvaient espérer à l'avenir bonne justice des membres du Parlement; ils ont allégué l'animosité dont ceux-ci ont fait preuve à leur endroit; ils ont rappelé sans se lasser toutes les délibérations que les Chambres assemblées ont prises contre eux, et ils ont demandé à Sa Majesté pour tous les membres de la noblesse, du clergé, du tiers, qui ont entrée aux États, une évocation générale de tous les procès qu'ils ont ou pourront avoir pendant l'espace de quatre ans; ils prient le roi de renvoyer leurs causes, le cas échéant, au Parlement de Paris. Le roi leur donne encore satisfaction sur ce point; il n'accorde l'évocation que pour un laps de deux années, mais il l'accorde aussi pour les femmes, enfants et domestiques des intéressés, et, loin de renvoyer les affaires au Parlement de Paris qui serait solidaire du parlement de Rennes, il les évoque devant son propre conseil[2].

Ainsi la cause était entendue, le premier acte de la lutte terminé, le Parlement était battu. Il essaie bien de dissimuler sa

1. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 17 novembre. Les États entendirent aussi la lecture d'une lettre du roi dont je détache quelques fragments : « Il s'agit présentement de soutenir la dignité de l'État et la réputation de la nation attaquée par l'étranger, et il faut de plus s'opposer à ceux de nos sujets qui se sont élevés contre nous sans en avoir eu aucun prétexte... Les sieurs commissaires vous feront particulièrement entendre le secours que nous espérons de votre assemblée et les sieurs vos députés vous feront entendre l'extrême besoin que nous en avons; ... et ils s'y sont engagés, ayant vu que rien ne nous paraît difficile, lorsqu'il s'agit de conserver en entier vos libertés et vos immunités. »

2. *Arch. Ille-et-Vilaine*, 2655. 20 novembre. Après la lecture de cet arrêt les États envoient des députés « remercier Monsieur le maréchal de la Meilleraye du soin qu'il lui a plu prendre pour faciliter l'obtention et expédition desdits arrêts et de l'affection qu'il a témoignée pour la conservation des droits et libertés de l'assemblée. »

défaite ; ayant échoué contre la cour, il reporte sa colère sur ses représentants en Bretagne, qu'il n'a d'ailleurs jamais épargnés, sur l'évêque de Rennes, qui a été l'avocat, et l'avocat heureux, des États à Poitiers, sur la communauté de Rennes, avec qui ces messieurs l'ont toujours pris de très haut. C'est ainsi que les Chambres assemblées ordonnent au greffier de leur représenter les délibérations de la maison de ville, les lettres et ordonnances du maréchal de la Meilleraye adressées à la communauté[1]. Mais, sur le fond, la résistance paraissait d'autant plus difficile que la régente avait parlé plus ferme et que sa situation s'était sensiblement améliorée. Pour la première fois une requête du duc de Rohan est rejetée ; les Chambres, comme étourdies par le coup que leurs délégués ont reçu à Poitiers, enregistrent sans mot dire les lettres patentes du roi qui déclarent coupables de lèse-majesté[2] les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld. Elles couvrent leur retraite en renouvelant l'arrêt contre les personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, qui lèvent des gens de guerre sans commission royale ; mais pour la première fois les mots ont leur vrai sens, les magistrats renoncent à la résistance ouverte.

Nous verrons tout à l'heure qu'ils se dédommageront en cherchant une méchante querelle au maréchal de la Meilleraye et qu'ils continueront à politiquer pendant près de six mois au lieu de rendre la justice. Mais la première partie de la lutte, et la plus importante, est terminée. Le Parlement est venu à résipiscence ; il reconnaît par son silence la validité de l'assemblée de Nantes ; il est vaincu par les États et par le roi. Il a eu sa fronde, il a eu sa petite armée de nobles, il a tenu des États, il a prétendu donner des leçons à la régente, il a libellé des arrêts séditieux soi-disant pour le service du roi, il a expédié dans toutes les directions des ordres aux paroisses et aux communautés, il a pesé en particulier sur celle de Rennes que son prestige et son autorité ont naturellement intimidée, il a joué un rôle, il s'était promis de le jouer très longtemps et d'obtenir un réel succès, parce que l'armée royale était peu nombreuse et qu'elle était loin. Mais il a mal calculé ses forces ; le nombre des gentilshommes groupés autour

1. *Registres secrets*. 17 novembre.
2. *Registres secrets*. 19 décembre. « Désobéissans, rebelles et criminels de lèse Majesté. »

de Rohan ne s'est pas accru en proportion des espérances et des prétentions de nos frondeurs du palais; les États de Nantes ont tenu bon; les municipalités qui n'étaient pas entichées de l'esprit de corps et qui n'avaient pas épousé les ressentiments des magistrats ne se sont pas toutes prêtées à la rébellion; enfin la régente, bien servie par ses conseillers et par les événements, a su démêler ses intérêts, temporiser à propos, tenir ferme à ses heures, encourager la bonne volonté des États, lasser le mauvais vouloir du Parlement. Elle a reçu le président Cresson au moment où la fortune recommençait à lui sourire; bien que sa situation ne fût pas encore très florissante, elle a parlé haut, et son langage a porté ses fruits. Les choses se sont arrangées de telle sorte que les parlementaires ont dû céder, sous peine de rompre à jamais avec la cour et de chercher auprès des princes révoltés un secours qui ne leur était d'ailleurs pas offert. Et voilà comment, dans un pays d'États, où les droits du pouvoir central semblaient naturellement plus limités qu'ailleurs, la cour a triomphé du Parlement comme dans les autres provinces. Ce n'est pas, nous l'avons vu, la faute des magistrats; mais leurs revendications ne trouvaient pas dans la province tout l'écho qu'ils avaient espéré, par ce fait même que la Bretagne avait dans les États des représentants tout désignés pour présenter ses doléances. La régente et ses conseillers connaissaient bien ce mécanisme gouvernemental et cette disposition des esprits; ils eurent le talent d'en profiter, et c'est ainsi qu'ils commencèrent à rétablir leurs affaires en Bretagne, alors qu'ils avaient tant de luttes à soutenir avant de rentrer en triomphe dans leur bonne ville de Paris.

Aussi bien, même en Bretagne, quelques agitations se feront encore sentir; nous en aurons la preuve en étudiant les dernières délibérations des États et les dernières querelles du Parlement avec le maréchal de la Meilleraye.

III.

Pénétrons d'abord aux États de Nantes, qui, libres désormais de discuter en paix les affaires de la province et d'arriver sans encombre au terme de leur mandat, ont pleine conscience de leur force et la font sentir, sans toutefois oublier la reconnaissance qu'ils doivent à la régente. Leur premier soin, après avoir entendu la lecture des arrêts rendus en leur faveur, fut d'envoyer au maré-

chal de la Meilleraye une députation des trois ordres pour le remercier d'avoir maintenu les droits et les libertés de l'assemblée; les États ne devaient pas moins au commandant d'armes qui avait associé sa fortune à la leur, sans craindre de se brouiller avec le Parlement et les plus puissants seigneurs du royaume.

Les politesses étaient faites; il fallait maintenant s'acquitter envers la couronne, et la régente avait pris soin d'indiquer aux États comment ils pourraient le faire. Elle leur avait exposé sa situation; il s'agissait pour elle de soutenir la dignité royale, la réputation du pays attaqué par l'étranger et de combattre des sujets révoltés. Elle avait chargé ses commissaires de « faire entendre aux députés le secours qu'elle espérait, » c'est-à-dire de fixer le chiffre du don gratuit; elle avait prié les députés en cour de plaider sa cause, d'exposer sa misère et faisait valoir le soin qu'elle avait pris de conserver dans leur intégrité les droits et les immunités de la province. Les États comprenaient fort bien ce langage; mais les Bretons sont économes, et les députés défendaient les intérêts de leurs commettants. Messieurs des ordres allèrent présenter leurs compliments au maréchal et lui annoncèrent qu'ils accordaient 900,000 livres, dans lesquelles seraient comprises les 100,000 livres payées comptant au plus fort de la crise et de la lutte contre le parlement de Rennes[1]. Le maréchal ne parut pas enchanté, loin de là; le lendemain les États offrirent un million[2], le surlendemain, à la séance du matin, 1,100,000 l., à celle du soir 1,200,000[3]. Et toujours le maréchal répondait que ce n'était pas assez, qu'il rougirait de transmettre à la cour de pareilles offres, si éloignées de ce que le roi attendait de la province et de l'affection des États[4]. Il leur demande au moins, en la présente nécessité des affaires et attendu la majorité de Sa Majesté, d'accorder quelque somme notable comptant. Pendant plus d'une semaine, l'assemblée fait la sourde oreille; au bout de dix jours, elle se décide à prendre quelques mesures; mais quelles mesures! Et quelle économie! Elle avait précédemment voté un crédit de 50,000 livres pour désintéresser ceux des membres de la noblesse que le Parlement inquiéterait pour le rôle qu'ils avaient joué aux Etats. Elle décide que si ce crédit, confié au trésorier des États,

1. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 20 novembre 1651.
2. *Id.* 23 novembre.
3. *Id.* 23 novembre.
4. *Id.* 24 novembre.

n'a pas été épuisé à la fin de l'année 1653 et si Sa Majesté leur donne effectivement la puissante protection dont elle parle dans ses lettres, cette somme sera versée à l'épargne[1]. Voilà le beau présent que les États font à la régente : 50,000 livres qui seront payées dans deux ans, et le maréchal de la Meilleraye demandait tout de suite une somme importante. En vérité, c'était se moquer; c'était plutôt abuser de la situation, car la cour n'était pas encore en état de commander, et la lettre qui fut écrite aux États au nom du roi pour leur reprocher leur parcimonie est plus triste que hautaine, plus suppliante qu'impérieuse. « Vos procédés pourront vous être reprochés par ceux qui nous ont été députés; ils y seront d'autant mieux fondés qu'ils ont éprouvé combien nous avons à cœur de les maintenir en la jouissance de leurs privilèges. Est-ce pour nous enrichir, demande le roi en terminant, que nous vous demandons des sommes qui peuvent être dites petites, eu égard à vos richesses[2]? » Et il est certain que si la Bretagne n'était pas précisément riche, que si l'année y avait été troublée, les affaires entravées par la Fronde parlementaire, il y était cependant passé moins de gens de guerre que dans d'autres parties du royaume; la Bretagne pouvait contribuer pécuniairement à la répression des derniers troubles.

Aussi bien le roi, très mesuré dans sa lettre aux États, est-il beaucoup plus vif dans celle qu'il écrit au maréchal sur le même sujet; il se plaint amèrement de la déception qu'il a éprouvée, après les faveurs dont il estime qu'il a comblé la Bretagne; il compare la situation relativement florissante de ce pays avec celle des autres provinces qui succombent sous le poids des maux de la guerre. Il rappelle les arrêts que son conseil a rendus contre le parlement de Rennes et, comme les députés semblent toujours préoccupés de la conduite que les magistrats pourront tenir envers eux, il déclare que, loin d'excuser les États, cette appréhension les condamne. Le roi les protège, qu'ont-ils à redouter? S'ils n'ont pour lui ni égards ni bons procédés, ils justifieront l'animosité du Parlement et des dissidents de la noblesse[3].

C'était parler net, les raisons du roi étaient excellentes; le maréchal de la Meilleraye engage les États à céder. Malheureu-

1. V. la délibération du 30 novembre. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655.
2. *Arch. Ille-et-Vilaine*, 2655. 30 novembre.
3. *Id.*, ibid. La lettre royale était du 27 novembre.

sement pour la cour, l'assemblée savait que la guerre continuait dans d'autres provinces et que la régente serait heureuse d'accepter sa contribution, quelle qu'elle fût. A la demande d'un secours extraordinaire de 2,500,000 livres, qui était d'ailleurs exagéré, les États se récrient; ils mettent en avant les dettes de la province, qui est obérée pour plus de 800,000 livres, et ils prétendent qu'ils sont au delà de leurs moyens quand ils en accordent 1,350,000[1]. Le maréchal écrivit sans doute à Poitiers que les États ne pouvaient ou ne voulaient pas faire plus; la cour n'insista plus et se contenta de cette somme.

Le budget des dépenses n'était d'ailleurs pas encore complètement réglé. La régente voulut que les châteaux de Bretagne fussent rasés et pria les États de lui payer à cet effet une indemnité de 33,000 livres; elle fut payée[2]. Des États généraux, qui ne se réunirent d'ailleurs jamais, avaient été convoqués à Tours; les États votèrent un fonds de 100,000 livres pour y envoyer une délégation, composée de douze députés pour chaque ordre[3].

Aussi bien les États savaient-ils gré à la cour de s'être prononcée en leur faveur lors de leur querelle avec le Parlement; ils en savaient gré aux commissaires du roi, aux ministres qu'ils avaient vus à Poitiers, à la régente elle-même, et leur reconnaissance se traduisit par des libéralités qu'ils votèrent à Nantes avant de se séparer.

A tout seigneur tout honneur. On commence par Anne d'Autriche, qui a le titre de gouvernante de la Bretagne[4]; les États veulent lui donner des preuves sensibles de leur reconnaissance; ils chargent leurs députés en cour de lui présenter leurs très humbles remerciements et de lui faire accepter un présent de 100,000 livres; voilà pour le passé. Voici pour l'avenir : ils ajoutent une somme de 50,000 livres en la suppliant de continuer à la province sa bienveillance et sa protection.

Le maréchal de la Meilleraye, qui avait pris le parti des États, méritait bien une attention lui aussi; les députés lui ouvrent un crédit de 50,000 livres[5] pour lui témoigner leur gratitude des soins particuliers qu'il a pris pour le bien et le soulagement de

1. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 2 décembre 1651.
2. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655. 5 et 11 décembre.
3. *Id.* 11 décembre.
4. *Id.* 12 décembre.
5. *Id.*, ibid.

la province. Il n'est pas jusqu'au marquis de la Moussaye, qui a présidé la plupart des séances de l'ordre de la noblesse, qui ne reçoive une gratification de 10,000 livres; les États voulaient sans doute indiquer que La Moussaye avait rempli ses délicates fonctions aussi bien qu'auraient pu le faire des seigneurs plus qualifiés, un Rohan-Chabot, un La Trémouille ou un prince du sang comme Vendôme.

La session touchait à son terme. Avant de se séparer, les États adressent au roi de très humbles remontrances, on devrait dire plutôt des doléances, car les suppliques des États ne ressemblent guère aux bruyantes réclamations du parlement de Rennes. Ils renouvellent l'expression des craintes que leur inspirent les ressentiments et la partialité des magistrats; ils demandent que l'évocation du conseil soit prorogée pour une durée de deux ans, à l'expiration du premier délai. Cette requête fut accordée[1]. Mais il paraît que les conseillers, peu flattés des décisions royales, ne manquaient pas de molester les officiers ministériels qui venaient du dehors instrumenter dans la province. Apparemment, ces messieurs tenaient à venger l'huissier Palasne. Le roi prête encore une oreille favorable à cette réclamation; il ordonne au Parlement de renoncer à ces pratiques[2], et les membres des États, rentrés dans leurs foyers, redevenus simples particuliers, n'auront pas à craindre d'être inquiétés pour avoir fait leur devoir de sujets fidèles et de bons Français.

Ainsi se terminait cette tenue orageuse qui fait époque dans l'histoire des États et du parlement de Bretagne. Les États et la régente y avaient également trouvé leur compte; les États avaient rempli leur carrière et délibéré sur les affaires qui leur étaient soumises, malgré la mauvaise volonté du Parlement. Ils avaient bien servi la régente dans une crise très aiguë, et celle-ci, qui avait pu craindre de trouver en eux des adversaires, leur savait naturellement gré de leur attitude. Anne d'Autriche avait, en définitive, sauvegardé son autorité; on lui avait désobéi à Rennes, le Parlement avait frondé et fait cause commune avec

1. *Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 2655, p. 218-219. « Votre Majesté sera très humblement suppliée d'accorder sa protection aux États ainsi qu'ils espèrent de sa justice et qu'Elle leur a promis par ses lettres, et ce faisant prolonger leur évocation pour le tems de deux ans à commencer à l'expiration de la première évocation. »

2. *Id.*, ibid.

des rebelles, mais, ne disposant pas de forces assez nombreuses, il avait été obligé de céder quant au fond du débat. Il s'entêtera, par esprit de corps, dans une querelle mesquine, qu'il aurait mieux fait d'abandonner tout de suite; il en sera le mauvais marchand, car il ne peut que perdre la partie.

IV.

Battu du côté des États, obligé de laisser la session suivre son cours, le Parlement se retourne contre La Meilleraye. Il proteste contre les violences du maréchal, qui a empêché l'exécution des arrêts des magistrats et entravé la liberté des États[1]. On ne sait plus en vérité de quels états il est question. Les conseillers semblent bien avoir renoncé à soutenir Rohan et ses complices; auraient-ils la prétention de défendre la liberté des États de Nantes? Elle serait trop comique, avouons-le, la volte-face trop impertinente, et l'on se demande pourquoi ces messieurs se seraient donné ce ridicule après tant d'autres. Mais le maréchal est leur ennemi mortel, ils ne lui pardonneront jamais de ne pas les avoir pris au sérieux, et ils invitent le Parlement de Paris à ne pas admettre La Meilleraye en sa qualité de duc et pair avant qu'il ait réparé l'offense faite à la justice. Mais les magistrats de Paris sont engagés dans d'autres affaires, et il faudra que ceux de Rennes vident eux-mêmes la querelle. Aussi bien notre Parlement a-t-il encore d'autres admonestations à distribuer. L'évêque de Rennes a été député par les États auprès du roi à Poitiers, il a parlé, il a agi en adversaire du Parlement[2]; il mérite une punition, il sera sommé de se présenter à la cour pour rendre raison derrière le bureau des discours qu'il a tenus contre l'honneur du Parlement, et le palais lui sera interdit tant qu'il refusera de donner satisfaction. Or, rendre raison derrière le bureau, c'était recevoir une semonce du premier président ou de son suppléant. Gros Jean en remontre à son curé. Mais des personnages comme le maréchal et l'évêque sont de taille à résister; les petites gens de la communauté de Rennes n'auront qu'à se soumettre, et bien vite. On mande leur greffier et six des principaux habitants pour leur interdire de rapporter sur le papier de la ville aucuns titres

1. *Registres secrets*. 30 décembre 1651.
2. *Id.*, ibid.

ni ordonnances qui intéressent l'honneur des officiers du Parlement sans en donner avis à la cour[1]. Les membres de la communauté comparaissent en effet; le président Bonnier leur adresse quelques paroles bien senties, leur transmet les volontés de la cour, qui a maintenu leurs droits et privilèges, qui s'intéresse à leurs libertés et qui attend d'eux en retour qu'ils agissent avec telle prudence et respect dans les affaires publiques qu'il n'y ait plus sujet d'accuser leur conduite[2]. Ainsi le Parlement continue à dicter des lois, il ne témoigne qu'un médiocre respect au roi, à la régente et à leurs représentants; mais il attend des égards des municipalités qui sont ses justiciables, mais qui ne lui sont pas subordonnées. Il en prend à son aise. Il correspond avec le duc d'Orléans, avec le Parlement de Paris, dont il s'empresse d'enregistrer les arrêts. Les déclarations du roi sont vérifiées séance tenante quand elles atteignent le cardinal Mazarin[3]; mais si la cour demande l'enregistrement des délibérations des États de Nantes concernant le don gratuit, le Parlement attend plusieurs mois. Les États ont voté le don gratuit en décembre; c'est à la fin de mars que les magistrats ordonnent aux fermiers des devoirs de jouir de leurs baux et de délivrer les deniers aux trésoriers des États[4]. Il avait fallu un arrêt du Conseil pour arracher cette délibération aux magistrats; encore prétendent-ils qu'il a été obtenu par surprise, comme si le roi n'était pas maître absolu dans son Conseil; ils se plaignent que leurs doléances contre La Meilleraye n'aient pas été écoutées, et ils prennent le soin, bien inutile assurément, de rappeler qu'ils n'ont pas approuvé l'assemblée de Nantes. Veut-on le secret de cette mauvaise volonté? Il est facile à deviner; les troupes du roi avançaient lentement, nos magistrats espéraient encore un retour de fortune pour l'armée des princes et du parlement de Paris.

Il suffisait qu'un impôt eût été consenti par les États pour que le Parlement essayât d'en empêcher la levée et prît plaisir à faire montre d'indépendance. Les trois ordres avaient accordé une somme de 100,000 livres pour l'entretien des garnisons de la

1. *Registres secrets*. 30 décembre 1651.
2. *Registres secrets*. 13 janvier 1652.
3. *Registres secrets*. 10 janvier.
4. *Registres secrets*. 26 mars. C'est une concession faite « pour les urgentes affaires du roy, sans préjudicier aux arrêts de ladite cour et sans approbation de l'assemblée de Nantes. »

province; le Parlement, d'autorité, la réduit à 75,000 livres, défend aux généraux des finances de lever le surplus, aux receveurs de le percevoir, et cela « sous peine de concussion et de restitution au quadruple[1], » et Sa Majesté est encore suppliée de décharger à l'avenir la province de cet impôt.

Ainsi le Parlement essayait de reprendre en détail les concessions dont l'ensemble lui avait été arraché par la fermeté de la régente. Sa fureur ne connut plus de bornes lorsqu'il apprit le retour de Mazarin. Il adresse au roi de nouvelles remontrances sur les conséquences du rappel du cardinal, il supplie Sa Majesté de mettre en liberté un conseiller au Parlement de Paris qu'elle a fait arrêter[2]. Enfin, — car ces messieurs ne brillent pas par l'imagination, — il défend de nouveau « à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de troubler le repos et la tranquillité publique, de faire levées, amas ou assemblées de gens de guerre sans commission du roi, attache du gouverneur représentée à la dite cour sur peine de la vie, d'être punis comme rebelles au roi, etc.[3]. » Le Parlement se répète et nous ne craignons pas de reproduire avec lui une formule dont il a déjà été plusieurs fois question; en effet, elle a ici un sens tout spécial; elle est dirigée contre le ministre qui amenait une armée au roi pour réduire les rebelles, et le parlement de Rennes s'associe encore une fois à la campagne du Parlement de Paris contre le cardinal. Mais Mazarin était à l'abri des foudres de nos conseillers; ceux-ci se lassent bien vite de le poursuivre et retournent à leurs victimes ordinaires, à la communauté de Rennes, qui est sommée sans relâche d'empêcher dans la ville tout ce qui porterait atteinte à l'autorité du Parlement, au maréchal de la Meilleraye, devant qui ces messieurs refuseront de délibérer.

Cette dernière série de querelles, cherchées au commandant d'armes en Bretagne, commence à la fin du mois de février 1652. Une assemblée de conseillers avait décidé que, si le maréchal venait à Rennes, les officiers de la cour n'auraient garde de lui rendre visite et que la cour elle-même ne siégerait pas en sa présence avant qu'il eût présenté des excuses; par mesure de prudence, les initiés commencèrent par tenir leur décision secrète.

1. *Registres secrets*. 17 février.
2. *Registres secrets*. 9 février. Il s'agit d'un certain François Bitault.
3. *Registres secrets*. 9 février.

Peu de temps après, des magistrats qui n'étaient pas au fait proposèrent d'entendre le maréchal sur une affaire qui intéressait la province, les États et le roi. C'est alors que la majorité fit connaître ses intentions[1]; elle se grossit des hésitants, comme il arrive en pareil cas; aussi bien peu lui importait de retarder une solution qui concernait les États et la cour.

Au mois de mai, le maréchal, qui ne recevait aucune convocation, se présenta au Palais. Il affecta de ne rien savoir, s'excusa sur des indispositions et sur les besoins du service de n'avoir pu assister aux assemblées précédentes, et ajouta qu'il était venu ce jour-là parce qu'il savait qu'on devait parler d'une affaire du roi. Le premier président, Henri de Bourgneuf, répliqua qu'au contraire la cour prenait connaissance d'une dépêche du Parlement de Paris. La Meilleraye sortit[2].

Il revint deux jours après, le lundi, et, devant la contrainte des magistrats, devant l'attitude du premier président, qui se préparait à lever la séance, il demanda des explications[3]. M. de Bourgneuf ne manqua pas de les lui fournir. Il avoua que la présence du maréchal était très embarrassante pour le Parlement; La Meilleraye avait employé à Nantes l'adresse de son esprit, l'autorité de sa charge et sa force pour empêcher l'exécution d'un arrêt de la cour; le premier président laissait voir que dans sa pensée un commandant d'armes du roi était aussi l'exécuteur des volontés du Parlement. Enfin il informait La Meilleraye de ce qui avait été arrêté relativement à la suppression des visites d'usage et au refus de délibérer en présence du maréchal. La Meilleraye voulut voir cet arrêt qui ne lui avait pas été signifié, pour la bonne raison qu'il n'était pas écrit, mais la cour prétendait avoir le droit de ne pas écrire les arrêts relatifs aux questions de police intérieure[4]. Bourgneuf proteste que celui dont il parle est véritable. — C'est un arrêt de M. de Bourgneuf, réplique le maréchal irrité, et il somme son interlocuteur de passer avec lui

1. *Registres secrets*. 26 février 1652.

2. *Registres secrets*. 4 mai 1652.

3. *Registres secrets*. 6 mai. La Meilleraye demande s'il n'est point « l'achopement, si sa présence n'aporte pas de retardement à l'assemblée. »

4. *Registres secrets*. 18 mai. « Le Maréchal dit que l'arrest n'est pas écrit. » Le premier président réplique « qu'il l'eut fallu escrire si c'étoit un arrest dont l'exécution se fust portée au dehors; mais c'étoit là un arrest dont la cour étoit elle-même l'exécutrice et qu'elle exécutoit présentement. »

derrière le bureau. Bourgneuf s'y refuse en alléguant qu'il ne fait pas seul les arrêts, qu'il ne peut en dire davantage sans consulter la compagnie, et que pas même sur cet objet celle-ci ne délibérera en présence du maréchal. Aussitôt la cour se lève, l'audience est levée[1].

Le lendemain, le maréchal revint au Palais; la cour se retira aussitôt[2]. Le surlendemain, il déclare qu'il importe au service du roi que la bonne intelligence règne entre les magistrats et le gouverneur. Le président donne à entendre qu'un personnage aussi mince qu'un commandant d'armes doit s'incliner devant le Parlement[3]. Le 11 mai, un samedi, le maréchal revient encore, puis se retire en voyant que le premier président va lever la séance. M. de Bourgneuf le laisse partir et ouvre la délibération[4], non sans avoir récusé un président et deux conseillers qui ont des liens de parenté avec La Meilleraye et qui ne peuvent pas délibérer dans une affaire où il est en cause.

Le maréchal, qui a été mis au fait, reparaît le lundi[5]; puisqu'on a fait sortir ses parents, il invoque à son tour le droit de récusation. Le premier président lui coupe la parole et lui déclare que, si ses parents sont sortis, c'est de leur plein gré pour obéir aux traditions de la compagnie. La Meilleraye tient bon, déclare qu'il sera plus opiniâtre et qu'il faudra renvoyer à la cour; mais que faire contre l'opiniâtreté plus grande encore de M. de Bourgneuf, qui répond avec impertinence qu'on ne peut raisonner de ces choses avec le maréchal et lève la séance sans ajouter un mot?

Qui devait donc triompher, du maréchal, qui représentait le roi, qui était la plus haute expression de son autorité dans la province, ou du Parlement, qui ne voulait rien céder de ses prétendues prérogatives? Les affaires étaient en souffrance, et M. de Bourgneuf commençait à comprendre la mauvaise renommée qui devait en rejaillir sur sa compagnie; mais, féru avant tout de ses privilèges, il reprocha au maréchal de troubler le cours de la

1. *Registres secrets*. 6 mai.
2. *Registres secrets*. 7 mai.
3. *Registres secrets*. 8 mai. M. de Bourgneuf dit « qu'il ne faut pas que l'exécution des arrêts dépende d'un lieutenant général. »
4. Le premier président commence à se douter de l'effet produit. « Il rappelle ce qui s'est passé depuis huit jours, ... qu'il est à considérer que toute cette semaine il ne s'est expédié aucunes affaires dans la grand'chambre. » V. les *Registres secrets* pour la journée du 11 mai.
5. *Registres secrets*. 13 mai.

justice. On reconnaît le procédé ordinaire des frondeurs; ils renversent les rôles et accusent les plus fidèles sujets du roi de fomenter le désordre[1]. La Meilleraye, plus conciliant, informé d'ailleurs du succès des troupes royales, assuré en définitive qu'il aurait le dernier mot, propose un arrangement à la compagnie: il ne viendra plus au Palais, mais elle ne mettra pas l'affaire en délibéré avant qu'il ait reçu les instructions qu'il a demandées à la régente. La proposition était trop sage pour être acceptée. M. de Bourgneuf refusa, saisit l'occasion qui s'offrait de parler encore et de faire de l'esprit, déclara que la cour ne capitulerait point et s'assemblerait autant de fois qu'elle jugerait à propos[2].

La seconde semaine fut perdue tout entière, la discussion recommençait tous les jours; les chambres et les semestres étaient assemblés, mais les affaires étaient suspendues, c'était une nouvelle crise, et une crise très aiguë. La Meilleraye était dans son droit et ne faisait que son devoir en tenant ferme; il disait avec raison qu'il n'avait d'ordres à recevoir que du roi. Le premier président de Bourgneuf, restant jusqu'au bout dans son rôle de factieux, répliquait que la cour ordonnait, enjoignait, faisait défenses quand elle le jugeait à propos. Tout ce qui était en Bretagne moins que le roi était moins que le Parlement, disait-il, donnant ainsi à entendre que le Parlement était l'égal du roi. Comme La Meilleraye, à la suite d'une discussion très vive, affirmait qu'il exécuterait hautement les ordres du roi, Bourgneuf, fou de colère, répliqua que « cette hautesse n'épouvantait pas une cour souveraine[3]. »

Il était temps qu'une solution intervînt; ce conflit menaçait de rallumer la guerre civile en Bretagne. Heureusement, les troupes royales venaient de triompher à Étampes, et la nouvelle de ce succès donnait à réfléchir aux parlementaires[4]; en même temps ils recevaient une lettre de cachet qui leur enjoignait de reprendre

1. *Registres secrets.* 14 mai. « Le premier a dit que le sieur mareschal de la Meilleraye venant tous les jours au Palais il faut qu'il ait dessein de faire contrevenir à l'arrest, pensant qu'il fera délibérer en sa présence ou qu'il veuille aporter retardement à la justice. »

2. *Registres secrets.* 14 mai.

3. *Registres secrets.* 18 mai.

4. *Registres secrets.* 22 mai. M. de Bourgneuf dit « avoir reçu nouvelles de la cour du bon succès des armes du roy en divers lieux et a été lue la relation de la journée d'Étampes. »

les relations avec le commandant d'armes[1]. La régente commençait à parler ferme; voyant ses affaires rétablies ou à peu près au cœur du royaume, elle voulait éteindre aussi les derniers feux de cette querelle qui, mettant aux prises le commandant d'armes en Bretagne et le parlement de Rennes, entravait le cours de la justice et l'expédition des affaires. Elle désirait que la bonne entente fût rétablie au plus vite, parce que le Parlement de Paris[2] faisait un suprême effort pour rallier à sa cause les cours de province et empêcher l'entière pacification du royaume. Elle évitait d'envenimer encore le conflit par d'inutiles manifestations d'autorité; mais elle faisait savoir aux magistrats qu'il était temps d'en finir et que la plaisanterie avait assez duré[3].

La Meilleraye, qui avait reçu de son côté des instructions conciliantes, fit le premier pas et vint dire aux chambres assemblées qu'il désirait vivre avec elles en paix et en bonne intelligence. M. de Bourgneuf prit acte de ses paroles, non sans hauteur, et traita La Meilleraye comme un maître d'école offensé peut traiter un écolier repentant[4]. Le maréchal, qui était sorti pour laisser les magistrats délibérer seuls, s'était permis de pousser la porte un instant, la séance fut encore une fois levée[5]. La Meilleraye se tint tranquille; toutefois, comme il craignait un retour offensif des magistrats, il entreprit de récuser ceux qu'il supposait lui devoir être le plus hostiles, un conseiller qui avait logé le duc de Rohan dans sa maison, un autre que lui-même avait refusé de recevoir à Nantes, au plus fort de la lutte, et à qui il avait fait

1. *Registres secrets.* 23 mai.

2. *Aff. étr.*, 1508, 138. Le roi écrit aux avocats et procureur général du Parlement et leur donne des instructions pour que la cour de Rennes « ne se laisse pas surprendre aux semonces de notre cour de parlement de Paris, qui pourroit, estant emportée par les cabales et factions de ceux qui veulent troubler le repos de l'Estat, demander l'union et association des autres compagnies et particulièrement de celles de Bretagne. »

3. *Aff. étr.*, 1508, 137. « Nous avons été advertis que notre cousin le mareschal de la Meilleraye... estant entré en l'assemblée de notre cour de parlement pour y assister aux délibérations... vous avez différé d'opiner en sa présence... Nous vous mandons et ordonnons de ne plus renouveler les anciennes froideurs et mésintelligences, pour éviter les maux qui pourroient arriver faute de bon accord... » Saint-Germain-en-Laye, 26 mai 1652.

4. *Registres secrets.* 24 mai. Le premier président (répondant à La Meilleraye) dit « que ce qu'il témoignoit estoit bien considérable, que c'estoit par là qu'il falloit commencer. »

5. *Registres secrets.* 24 mai.

dire qu'il ne voulait le retrouver que dans la vallée de Josaphat[1]; il redoutait avec raison les rancunes de ces messieurs. La cour s'empressa de lui refuser satisfaction, il n'insista point pour ne pas prolonger les débats. Alors aussi la compagnie céda; elle expédia les affaires en souffrance, enregistra les lettres du roi et autorisa le maréchal à entrer au Palais pour assister et opiner aux délibérations. La cour d'ailleurs ne s'oubliait pas; elle réclamait le paiement de ses gages[2], prenait des mesures pour assurer la rentrée des fonds et votait des remerciements solennels au premier président de Bourgneuf pour avoir si dignement maintenu l'honneur et l'autorité de la cour[3]. Un mois s'était écoulé depuis que le maréchal s'était présenté pour la première fois au Palais; un mois avait été perdu en vaines querelles, en fol entêtement; le Parlement ne cédait que sur l'ordre exprès du roi, lorsque les victoires de l'armée régulière rendaient toute résistance impossible. Encore laissait-il voir au maréchal qu'en l'admettant au Palais on lui faisait une grande faveur[4]; on cédait au roi qui avait ordonné, et en des termes désobligeants pour les magistrats; ces messieurs regrettaient de ne pas avoir envoyé l'un d'eux à Saint-Germain pour surveiller la rédaction de l'arrêt.

Quoi qu'il en soit, La Meilleraye était admis. En sa présence, la cour décida de retarder l'envoi de ses remontrances sur le retour du cardinal Mazarin « jusqu'à ce que les troupes étrangères, entrées en France sans l'ordre du roi, fussent sorties du royaume[5]. » De quelles troupes est-il question? Des Espagnols qui commençaient à se montrer? On pourrait le croire, à lire les protestations de fidélité qui accompagnent cette délibération. Mais, si l'on regarde la suite, on s'assure qu'il est question de la petite armée levée par Mazarin chez l'électeur de Cologne. En effet, la cour prie le Parlement de Paris de continuer ses soins

1. *Registres secrets.* 27 mai.

2. *Registres secrets.* 6 juin. « La cour, chambres assemblées, a enjoint à Busson, huissier mandé en icelle, de contraindre Le Page, receveur des fouages de l'évêché de Rennes, par corps et emprisonnement de sa personne, de payer en ce jour, entre les mains de Raoul Cloteaux, les deniers de la recepte pour estre employés au paiement des gages des présidents et conseillers et autres officiers de la cour. »

3. *Registres secrets.* 5 juin.

4. *Registres secrets.* 7 juin. « Le respect que la Compagnie avoit pour les ordres du roy faisoit qu'il pouvoit assister et opiner aux délibérations. »

5. *Registres secrets.* 7 juin.

pour la pacification des troubles de l'État et d'employer son autorité pour la sortie de ces troupes étrangères. Or, à cette date, Paris est aux mains de Condé, des ennemis du cardinal, et le Parlement de Paris n'a pas rompu avec la Fronde. En affectant de voir en lui le patron de la paix, nos magistrats de Rennes font une assez mauvaise plaisanterie; ils se moquent du roi au moment où ils sont forcés de lui obéir. A cette distance, et à ce moment où la cour jouait une si grosse partie près de la capitale, ils pouvaient railler à leur aise.

Tant que la régente ne fut pas définitivement victorieuse, elle prit des ménagements, temporisa, recommanda la patience à La Meilleraye. Elle envoya même un représentant spécial en Bretagne pour réconcilier les adversaires et supprimer toute cause de discorde dans la province[1]. Il ne fallait pas blesser le Parlement, mais Anne d'Autriche ne voulait pas non plus affliger La Meilleraye, qui était un bon serviteur. Mazarin l'avait bien jugé autrefois, le maréchal avait donné des preuves constantes de zèle et de fidélité[2]; son dévouement avait grandi avec le temps et les épreuves; il avait fait des efforts extraordinaires pour empêcher l'extension des troubles et combattre l'influence néfaste du Parlement. Il fit cette fois à la régente le sacrifice de son amour-propre; il écouta les conseils du duc de Retz; il eut le mérite, qui n'était pas mince, de s'entendre avec ses adversaires malgré leur opiniâtreté de parlementaires et de Bretons.

Aussi bien les victoires de l'armée royale n'étaient-elles pas sans influence sur eux. Quelques semaines après ces derniers éclats, La Meilleraye vit le Parlement s'assagir. Bien plus, il faisait du zèle; il informait contre des capitaines qui avaient essayé de former des compagnies à Rennes[3]. Au mois de juillet,

1. *Aff. étr.*, 1508, 149. A La Meilleraye. « Mon cousin, voyant que la division et mésintelligence entre vous et ceux de mon parlement de Rennes continuoit et qu'elle pourroit causer beaucoup de préjudice au bien de mes affaires..., j'ay jugé à propos de convier mon cousin le duc de Retz, chevalier de mes ordres, d'aller à Rennes et de prendre le soing de cet accommodement. Sur quoy je vous envoie celle-cy pour vous dire que je serois bien aise que de vostre costé vous apportiez les dispositions nécessaires pour faire cesser tout sujet de contestation, et que vous donniez entière créance aux sentimens de mondit cousin. Donné à Melun, le XI juin 1652. » Une lettre analogue est écrite au président de Bourgneuf, s^r de Cussé. *Aff. étr.*, 1508, 151.

2. V. Chéruel, *Correspondance de Mazarin*, t. IV, p. 45 et pp. 399-400.

3. *Registres secrets*. 28 juin 1652. « La cour informe contre des capitaines

Paris étant pris, le roi rétabli dans sa capitale, ils deviennent les sujets les plus loyaux, les plus dévoués, les plus dociles. Ils enregistrent avec une promptitude qui leur était naguère inconnue les arrêts et les lettres patentes du roi, même celles qui visent leurs bons amis de Paris[1]. Ils renoncent à correspondre avec eux et, détail significatif, ils s'abstiennent, le 31 juillet, de délibérer sur une lettre du Parlement de Paris[2]. Cette fois leurs protestations de fidélité sont sincères, et, chose curieuse, ces rebelles d'hier, devenus plus royalistes que le roi, veulent retarder le pardon accordé par la cour à ceux qui, comme eux, se sont révoltés et sont comme eux rentrés dans le devoir; il faut que la reine leur ordonne d'enregistrer cette amnistie[3].

On retrouve un dernier écho de ces querelles et une preuve de la soumission de nos magistrats dans une délibération de novembre 1652[4]; le Parlement reçoit sans mot dire des lettres patentes du roi qui annulent toutes les délibérations, informations et procédures faites par les cours souveraines à l'occasion des troubles civils.

La Fronde bretonne avait vécu. J'espère en avoir démontré l'existence; ce fut un mouvement parlementaire, soutenu par une partie de la noblesse bretonne; ce fut une lutte contre les États, régulièrement convoqués à Nantes, partant contre la royauté. Il y eut conflit entre les États, mandataires naturels de la province, et le Parlement, qui s'arrogeait là comme ailleurs les droits d'une représentation nationale. Ce conflit fut très vif, et, s'il ne dura pas plus longtemps, c'est que la régente sut profiter de l'antagonisme des deux assemblées rivales. La querelle avec le représentant du pouvoir central se prolongea plus de six mois encore

logés au faubourg de la Madeleine, qui auroient enrolé des hommes d'armes et non pour le service du roy. »

1. Le roi en témoigne sa satisfaction dans une lettre du 26 juin 1652. *Aff. étr.*, 1508, 153. « Nous escrivons à la Compagnie pour luy tesmoigner la satisfaction qui nous est de sa fidélité et des bons mouvements qu'elle a faict paroistre au public de l'arrest donné sur les semonces du parlement de Paris... »

2. *Registres secrets.* 24 et 31 juillet.

3. *Aff. étr.*, 1508, 160. « Nos amez et féaux. Nous avons appris que vous avez différé d'enregistrer la déclaration que nous vous avons adressée portant amnistie générale de tout ce qui s'est passé pendant les mouvements survenus en ce royaume... Nous avons bien voulu vous faire cette lettre par laquelle nous ordonnons que toutes affaires cessantes et postposées vous aiez à procéder à l'enregistrement pur et simple de nos dites lettres... » 4 octobre 1652.

4. *Registres secrets.* Novembre 1652.

et ne s'apaisa qu'au fur et à mesure que les victoires de l'armée royale faisaient rentrer toute la France dans l'ordre et le devoir. La Bretagne ne perdit pas ses libertés. Le Parlement seul fut affaibli, comme tous les Parlements de France; il fut renfermé, — c'était justice, — dans les attributions dont rien ne l'excuse d'être sorti, puisque les États provinciaux avaient mission de défendre les intérêts pour lesquels il avait prétendu combattre. Les États avaient eu la sagesse de rester dans le rôle que leur assignaient les traditions du pays, et qui, tout en donnant satisfaction à l'esprit d'indépendance de la Bretagne, ne pouvaient pas menacer les progrès croissants de l'autorité monarchique. Le Parlement n'avait eu en vue que l'intérêt présent, les États avaient ménagé l'avenir.

En définitive, la Bretagne a été le théâtre, dans l'année 1651, d'un mouvement qui tire un intérêt tout particulier de la présence et de la rivalité des deux assemblées locales, et, si l'histoire générale n'a pas le loisir d'en raconter les détails, on peut du moins lui demander de tenir compte du fait; il a son importance et il n'est pas sans intérêt. Si maintenant on s'étonne de la facilité relative avec laquelle ces troubles ont été réprimés, il faut en savoir gré aux représentants habiles que la cour[1] avait envoyés en Bretagne, à ce lieutenant fidèle, souple et ferme à la fois, qui s'appelait La Meilleraye, aux ministres d'Anne d'Autriche, à celui qui, même dans l'exil, dirigeait tout de ses conseils, surveillait, invisible et présent, les menées des princes, des cours souveraines, des provinces, à celui que les Parlements poursuivirent si longtemps de leur haine, à ce Mazarin, qui ne fut sans doute pas irréprochable, mais de qui il est juste de dire, surtout quand on se trouve en présence de ces querelles locales, qu'il a été l'un des ouvriers les plus méritants de la grandeur et de l'unité françaises.

Henry SALOMON.

1. En parlant de la personne royale, j'ai presque toujours désigné Anne d'Autriche, qui conserva la régence en fait, même après avoir fait proclamer la majorité de son fils.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

NOTE SUR RAOUL GLABER.

I.

Les Histoires de Raoul Glaber[1], qui contiennent, en cinq livres, le récit des principaux événements accomplis dans le monde latin, de l'an 900 à l'an 1044, ont été récemment l'objet d'une très bonne édition, par laquelle M. Maurice Prou a inauguré la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* (Alphonse Picard, 1886). Cette publication a fourni à un jeune savant allemand, M. E. Sackur, l'occasion d'examiner diverses questions relatives à Glaber et à son œuvre. Il vient de publier, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* (XIV, p. 377-418), le résultat de ses recherches.

Tous ceux qui ont écrit sur Glaber, dit M. Sackur, depuis Pierre Pithou (1596) jusqu'à M. Prou, ont dit à peu près la même chose, et il ajoute que ce qu'ils ont tous dit n'est pas exact. Il se propose donc de réfuter les erreurs courantes et de les remplacer par des vues nouvelles.

Ses vues sont nouvelles, en effet; mais sont-elles plus justes et mieux fondées que celles de ses devanciers? On peut le lui accorder pour quelques-unes d'entre elles, non pour toutes.

Tous les critiques sont convenus jusqu'ici que le récit de Glaber est mal composé et que les faits s'y suivent sans ordre. C'est ce qui frappe tout d'abord à la lecture de l'ouvrage, et un examen approfondi ne fait que confirmer cette impression première. On ne saurait, au reste, en faire un grand crime au chroniqueur du XIe siècle. Son objet

1. Pourquoi appelle-t-on Raoul Glaber, plutôt que Glaber Raoul, un auteur qui déclare lui-même se nommer *Glaber Rodulfus?* Pourquoi traduit-on en français l'un de ses noms et laisse-t-on à l'autre sa forme latine? L'usage le veut ainsi, mais il serait probablement difficile d'en donner un motif rationnel.

principal a été, dit-il, de donner à ses lecteurs des avis profitables et des leçons de prudence : « Quae si memoriae commendarentur, proficua nimium hominibus forent atque ad commodandum quibusque cautelae studium potissimum juvarent. » Il pouvait poursuivre ce but sans se soucier outre mesure de la chronologie, et il a largement usé de la permission.

Au lieu de plaider en faveur de son héros cette circonstance atténuante, M. Sackur a voulu démontrer que Glaber avait, au contraire, composé un écrit d'une ordonnance parfaite. Si le désordre s'y est introduit, c'est, dit-il, par des additions faites après coup par l'auteur ; et il entreprend de séparer ces interpolations du texte primitif.

La méthode suivant laquelle il a conçu ce travail de triage est fort simple. Toutes les fois qu'il rencontre un paragraphe qui lui paraît mal amené, sans lien avec ce qui précède et ce qui suit, il en conclut sans autre preuve qu'il ne faisait pas partie de la rédaction primitive. Il retranche ainsi du livre Ier les passages relatifs à la captivité de saint Maïeul chez les Sarrasins, à saint Adalbert de Prague, à Crescentius, au couronnement de Henri II à Rome ; du livre II, les plaintes sur la simonie et les détails qui concernent spécialement Auxerre ; du livre III, ce qui est dit du comte de Sens Rainard, ami des juifs, et ainsi de suite. Puis, toutes ces suppressions faites, il remarque qu'il n'y a plus de hors-d'œuvre dans l'ouvrage, que rien n'y trouble l'ordre logique.

Ce mode de raisonnement n'est autre chose que le sophisme connu sous le nom de cercle vicieux. Quand on lit Glaber sans parti pris et en cherchant à se pénétrer de l'esprit de l'auteur, les paragraphes suspectés par M. Sackur ne paraissent, — telle est, du moins, mon impression, — pas plus déplacés que les autres. Il est impossible, sans doute, de prouver qu'ils ont été écrits en même temps que le reste de l'ouvrage ; mais il n'y a pas de raison sérieuse de supposer le contraire.

Ailleurs, le jeune critique croit pouvoir affirmer que Glaber a interrompu la rédaction de son ouvrage entre le chapitre III et le chapitre IV du livre IV, et qu'il ne l'a reprise qu'après un intervalle de plusieurs années. Voici comment il le prouve. Au livre IV, chapitre IV, § 9 (Prou, p. 99), l'auteur mentionne la mort de Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et il dit qu'il a écrit lui-même, il y a longtemps, *dudum*, la Vie de cet abbé : « De quo etiam perplura forent dicenda utilia, nisi quod in libello, quem de vita et virtutibus illius edidimus, prolata dudum fuisse noscuntur. » Or, dans ce qui précède, et en dernier lieu au chapitre III du livre IV, l'auteur avait parlé à plusieurs reprises du même abbé Guillaume, et nulle part il n'avait

dit qu'il eût cessé de vivre ni que lui, Glaber, eût écrit sa biographie. Donc, dit M. Sackur, les trois premiers livres et les chapitres I à III du livre IV ont été écrits du vivant de Guillaume, le chapitre IV et les suivants, au contraire, longtemps après sa mort.

Mais un historien ne peut-il nommer un personnage et ne parler ni de sa mort, ni des écrits biographiques qui lui ont été consacrés, sans que cela prouve qu'il écrit de son vivant? Voici, par exemple, le dernier des passages relevés par M. Sackur (IV, III, 7; Prou, p. 97) : « Completo aecclesiae opere, » — il s'agit du monastère de Suse, en Piémont, — « statutoque dedicationis die, acersitis episcopis in gyro degentibus, cum quibus etiam sepe nominatus abba Willelmus, nonnullique abbates adfuerunt... » Il faut beaucoup de bonne volonté pour trouver dans ces mots la preuve qu'ils ont été écrits avant la mort de l'abbé Guillaume.

La vérité est qu'on a la preuve du contraire. Dans un passage qui précède d'assez loin celui-ci (III, V, 16, p. 65, 66), Glaber, traçant un portrait moral de l'abbé de Saint-Bénigne, parle constamment de lui au temps passé ou imparfait, d'une façon qui indique clairement qu'il n'était plus : « Claruit eo in tempore in predicta domorum Dei melioratione venerabilis abba Willemus... Regulari etiam districtione non minus effloruit atque incomparabilis hujus ordinis suo tempore propagator extitit. Sed quantum pro hac re diligebatur a religiosis et piis, tanto magis detrahebatur insidiabaturque a fraudulentis et impiis... Erat enim predictus Willemus acer ingenio et insignis prudentia... » Si ces mots avaient été écrits du vivant de Guillaume, ils voudraient dire que cet abbé, en vieillissant, avait cessé d'être « acer ingenio et insignis prudentia », qu'il ne méritait plus l'amour des personnes pieuses et qu'il n'encourait plus la haine des impies. Telle n'est évidemment pas la pensée de Glaber. Il est clair que ce paragraphe a été écrit après la mort de l'abbé de Saint-Bénigne, et dès lors il n'y a aucun motif de supposer une interruption dans le travail de l'historien.

Voilà donc deux points sur lesquels il paraît difficile de suivre le savant allemand dans ses trop ingénieuses déductions. Sur une troisième question, au contraire, il présente une opinion nouvelle, qui mérite d'être prise en sérieuse considération.

On admet généralement que Glaber, après avoir été moine dans un assez grand nombre de monastères différents, finit ses jours à Cluny et y termina la rédaction de son ouvrage, qu'il dédia à l'abbé Odilon. Selon M. Sackur, au contraire, il ne fit que passer à Cluny, et, au moment où la mort arrêta son travail (car le dernier livre est inachevé), il était moine à Saint-Germain d'Auxerre.

Le problème a un certain intérêt, au point de vue du degré d'autorité qu'on devra attribuer aux récits de Glaber. On ne lui accorde d'ordinaire qu'une confiance médiocre. Pourtant, remarque justement M. Sackur, s'il était vrai qu'il eût écrit sous les yeux d'un personnage aussi influent que le chef de la puissante abbaye de Cluny, on devrait s'étonner qu'il n'eût pas été bien informé des affaires du monde. Dans un couvent d'Auxerre, au contraire, il a pu les connaître assez mal.

Voyons d'abord ce que Glaber dit de lui-même et des différents couvents où il vécut, ensuite les indices que son ouvrage peut fournir sur les temps et les lieux où il a été rédigé.

II.

A l'âge de douze ans, Raoul Glaber, par les soins d'un sien oncle, qui était moine, fut placé dans le monastère de Saint-Léger, près Pontailler-sur-Saône (V, I, 2-3, p. 115, 116). M. Sackur conclut de là qu'il naquit au plus tôt en 980, car le monastère de Saint-Léger ne fut réformé et soumis à la règle bénédictine qu'en 992; mais rien ne prouve que Glaber n'y soit pas entré avant cette réforme.

Il fut ensuite moine à Saint-Bénigne de Dijon (V, I, 4, p. 116). On peut fixer approximativement la date de son séjour dans ce monastère. Dans la Vie de l'abbé Guillaume, Glaber nous apprend qu'il fut moine sous les ordres de cet abbé, mais qu'il le quitta avant sa mort (vendredi 1er janvier 1031), pour passer dans une autre maison, non soumise à son autorité (Sackur, p. 382). Ailleurs (IV, IV, 8, p. 98), il dit qu'il assista, avec Guillaume, à la dédicace de l'église du monastère de Suse; cette cérémonie eut lieu le 17 octobre de l'une des années qui précédèrent l'an 1029, très probablement le dimanche 17 octobre 1025, car, le plus souvent, on fixait de préférence au dimanche la célébration des solennités religieuses. Enfin (IV, VI, 19, p. 107), il résida temporairement à Bèze, au nord-est de Dijon, au temps où l'empereur Constantin VIII (ibid., p. 108) régnait seul à Constantinople, c'est-à-dire entre 1025 et 1028; Guillaume ayant été abbé de Bèze en même temps que de Saint-Bénigne, ce doit être par son ordre que Glaber s'y était rendu (Sackur, p. 399). C'est donc vers les années 1025 à 1030, ou environ, qu'il fut moine de Saint-Bénigne.

De là il passa, directement ou indirectement, à Cluny. Son séjour dans ce monastère, sous le gouvernement de saint Odilon, fit sur son esprit une impression profonde, dont on retrouve la trace dans plusieurs passages de son livre. Il devait habiter Cluny au moment de

la grande famine des années 1031-1033; il donne, en témoin oculaire, des détails sur les horreurs qu'on vit alors se produire à Tournus (IV, IV, 10, p. 101) et à Mâcon (IV, IV, 11, p. 101), les deux villes les plus voisines de Cluny. Il s'y trouvait probablement aussi quand Odilon reçut en présent le butin enlevé, à la suite d'une victoire des chrétiens (en quel pays? il ne le dit pas), aux Sarrasins sujets de Mogêhid, seigneur des Baléares (IV, VII, 22, p. 110), c'est-à-dire peut-être vers 1035 environ (Sackur, p. 405, note 2).

Enfin, il devint moine à Saint-Germain d'Auxerre. Il n'appartint à ce monastère qu'après avoir quitté Cluny. M. Sackur le prouve à l'aide d'un passage où Glaber raconte que, se trouvant à Saint-Germain, il fut calomnié auprès de ses frères par un religieux qui arrivait de Cluny (V, I, 8, p. 120). Parlant, à cette occasion, de saint Odilon (qui vécut jusqu'en 1049, cinq ans après les derniers faits rapportés par Glaber, sans doute aussi après la rédaction de ses derniers chapitres et après sa mort), il s'exprime ainsi : « Sed, ut pater Odilo sepius plangere *solitus fuerat,* ita contigit »; c'est donc avant le fait en question qu'il avait été en relations avec Odilon. D'ailleurs, pour que le religieux de Cluny ait pu dire du mal de lui, il fallait qu'il l'eût connu, et par conséquent que Glaber eût déjà demeuré à Cluny. — Il se trouvait à Auxerre dès 1039 ou 1040; en effet, un chapitre des *Gesta pontificum Autissiodorensium*, relatif à l'évêque Hugues et rédigé dans cette ville, très probablement peu après la mort de cet évêque (1039), paraît être extrait du livre II de Glaber et peut-être avoir été écrit par lui (Sackur, p. 407-409). — Il s'y trouvait encore quand il écrivit son cinquième et dernier livre; M. Sackur le conclut avec raison de certaines expressions qu'on y remarque : « Qui protinus (il s'agit d'un moine de Saint-Germain) gravi somno depressus, velut exanimis, delatusque est foras monasterii, sed qualiter aut a quibus *hucusque* nescitur » (I, I, 7, p. 118); « rogatus a conservis et fratribus *nostris* ejusdem loci » (I, I, 8, p. 120; Saint-Germain est le seul monastère à propos duquel il emploie ce mot); et plus loin, en parlant du moine de Cluny qui le calomnia auprès de ceux de Saint-Germain : « Discedens venit ad *nostros* » (I, I, 8, p. 121). Il ne se sert pas, en parlant d'Auxerre, des termes *cum degerem, cum demorarer*, *tunc positus*, *locatus,* qui reviennent à tout moment sous sa plume à propos de Dijon, de Cluny, de Bèze, etc. (III, III, 12, p. 62; IV, VI, 18, p. 107; V, I, 2-5, p. 115-117).

Il mentionne encore (V, I, 5, p. 117) un séjour qu'il fit au *coenobium Meleredense*, aujourd'hui Moutiers (Yonne), postérieurement au temps où il habitait Saint-Bénigne. Moutiers dépendait de Saint-Germain d'Auxerre. On peut supposer que Glaber n'y alla que tem-

porairement, quand il était moine de Saint-Germain et par ordre de l'abbé de cette maison.

On peut donc fixer ainsi la série chronologique des monastères auxquels appartint successivement Raoul Glaber :

A partir de l'âge de douze ans, Saint-Léger ;

Depuis une époque indéterminée jusque vers les années 1025 à 1030 environ, Saint-Bénigne (et Bèze) ;

Entre 1030 et 1040 environ, Cluny ;

Depuis 1040 environ et probablement jusqu'à sa mort, Saint-Germain d'Auxerre (et Moutiers).

III.

Dans la Vie de Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, Glaber dit qu'un certain temps après avoir quitté cet abbé, il le vit en songe et qu'il l'entendit lui dire, entre autres paroles : « Exercere te cupio quae promiseras. » Et il ajoute : « Ipsius namque imperio maxima jam ex parte eventorum atque prodigiorum, quae circa et infra incarnati Salvatoris annum contigere millesimum, descripseram. » D'après ce témoignage, on serait tout d'abord disposé à admettre, avec M. Sackur, que le commencement de l'ouvrage de Glaber fut écrit à Dijon. Mais il y a à cela quelques difficultés.

Toutes les parties de cet ouvrage, depuis le livre Ier jusqu'au livre V et dernier, renferment des allusions à des traditions qui avaient cours à Cluny, ou à des faits dont l'auteur ne put avoir connaissance que dans ce monastère (I, IV, 9, p. 10 ; I, IV, 12, p. 13-15 ; I, IV, 14, p. 16 ; I, V, 23, p. 21-22 ; II, VIII, 14, p. 41 ; II, VIII, 15, p. 42 ; III, III, 12, p. 62 ; III, V, 18, p. 67 ; IV, VII, 22, p. 110 ; V, I, 13, p. 125 ; Sackur, p. 386 et suivantes). Or, on vient de voir que Glaber ne passa sous l'obédience de l'abbé de Cluny qu'après s'être soustrait à celle de l'abbé de Saint-Bénigne.

Le livre Ier s'ouvre par une dédicace à Odilon, abbé de Cluny ; l'auteur lui parle comme un subordonné à son chef. C'est de là qu'on a conclu jadis que tout l'ouvrage avait été écrit à Cluny ; on a prêté au chroniqueur du XIe siècle les procédés d'un auteur de nos jours, qui ne compose sa préface qu'après avoir achevé son livre. Si Glaber avait suivi ce plan, il n'aurait jamais écrit la dédicace, puisqu'il n'a pas pu finir l'ouvrage même. Il est probable que, sans y mettre tant de raffinement, il a écrit la dédicace d'abord, l'ouvrage ensuite ; et, puisque cette dédicace s'adresse à Odilon, c'est qu'il était placé sous l'autorité d'Odilon quand il a commencé son travail.

Enfin, dans la même dédicace, il déclare expressément qu'il se

met à l'œuvre par ordre d'Odilon : « Et idcirco, prout valeo, vestrae preceptioni ac fraternae voluntati obedio. »

Le passage de la Vie de Guillaume ne signifie donc pas que Glaber avait écrit une partie de son ouvrage quand il se trouvait sous les ordres de l'abbé de Saint-Bénigne, mais seulement qu'il lui en devait l'instigation, l'idée première, *ipsius imperio*. Il n'avait sans doute exécuté cette recommandation et déjà rédigé une partie de son travail, *maxima jam ex parte descripseram*, que pendant l'intervalle compris entre son départ de Dijon et l'apparition nocturne de Guillaume, c'est-à-dire pendant son séjour à Cluny. Il avait dû, pour cela, avant de prendre la plume, se faire confirmer par son nouveau supérieur, l'abbé de Cluny, l'ordre qui lui avait été donné d'abord par celui de Saint-Bénigne. Ainsi se concilient le témoignage de la Vie et celui du début des Histoires[1].

Le livre Ier tout entier peut avoir été écrit à Cluny. C'est celui où les récits recueillis dans ce monastère sont les plus nombreux, et on n'y trouve aucune allusion aux autres couvents par où a passé l'auteur. Le fait le plus récent qui y soit mentionné est l'avènement de Richard III, duc de Normandie, en 1026 ou 1027.

Les trois derniers livres, au contraire, sont postérieurs au temps où l'auteur avait quitté le monastère de Cluny pour celui de Saint-Germain d'Auxerre. Il y parle de son séjour à Cluny comme d'un fait passé : « Nam cum ego postmodum in monasterio Cluniacense cum fratribus degerem » (III, IV, 12, p. 62). On y trouve des détails relatifs à Auxerre et aux régions voisines de cette ville (IV, IX, 26, p. 113; V, I, 8, p. 120-121; V, I, 18, p. 128). Les derniers événements dont il y est question datent, pour le livre III, de 1037 (bataille de Bar, III, IX, 38, p. 86-87), et, pour les livres IV et V, de 1044 (déposition de Benoît IX, IV, V, 17, p. 106; éclipse, V, I, 18, p. 128).

Quant au livre II, il semble qu'il ait été commencé à Cluny et achevé à Saint-Germain. Vers le commencement (II, II, 8, p. 27-28), l'auteur donne une analyse de la Vie de l'abbé irlandais saint Brandan, ouvrage peu répandu, mais dont un exemplaire se trouvait dans la bibliothèque de Cluny (Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, II, p. 469, n° 299); tandis que les derniers chapitres contiennent des détails relatifs à la région d'Auxerre (II, IX, 19-20, et X, 21, p. 45-48). Il n'est pas possible de marquer exactement la séparation entre les parties

1. Selon M. Sackur, Glaber aurait d'abord adressé sa dédicace à l'abbé de Saint-Bénigne; puis, à Cluny, revisant son travail, il aurait rayé le nom de Guillaume et y aurait substitué celui d'Odilon. Cette hypothèse compliquée est toute gratuite.

écrites à Cluny et à Saint-Germain. Les détails relatifs au siège d'Auxerre, où fut présent Odilon (II, VIII, 15-16, p. 41-44), intéressaient également les deux monastères, et Glaber a pu en recueillir le récit dans l'un aussi bien que dans l'autre. Il faut remarquer seulement que ce chapitre a dû être écrit au plus tard avant 1040, car c'est celui qui fut imité, vers cette date, par le rédacteur des *Gesta pontificum Autissiodorensium* (ci-dessus, p. 45).

Ainsi, le livre Ier et le commencement du livre II furent écrits à Cluny, après 1026 et avant 1040. Le reste fut rédigé à Saint-Germain d'Auxerre, savoir : la fin du livre II, avant 1040; le livre III, après 1037; les livres IV et V, après 1044.

Tel est le résultat de cette minutieuse enquête. Il diffère, sur plusieurs points, de celui auquel est arrivé M. E. Sackur; mais, quoi qu'on pense de tel ou tel détail, on doit savoir gré au critique allemand d'avoir soumis pour la première fois ces questions à un examen approfondi. Le premier, il a réfuté le préjugé qui voulait que Glaber eût terminé sa vie et son œuvre à Cluny. On voit une fois de plus, par cet exemple, que les opinions qui semblent les mieux accréditées ne sont pas toujours les plus sûres et que, même sur les sujets en apparence les plus rebattus et les plus stériles, il peut rester quelque chose de nouveau à trouver.

Julien HAVET.

DOCUMENTS

RELATIFS A BERTRAND DE GOT (CLÉMENT V).

La biographie de Bertrand de Got jusqu'à son avènement au souverain pontificat est assez mal connue[1], et c'est dommage, car l'histoire de Clément V se trouve par là notablement obscurcie. On sait que deux opinions contradictoires ont été soutenues de nos jours au sujet des relations de Clément V avec Philippe le Bel. La plus ancienne, qui a encore des adhérents, à ce qu'il paraît[2], veut, sur la foi d'un texte de Villani, que Clément ait été l'âme damnée de Philippe et que ces deux personnages aient conclu vers le mois de mai

1. La meilleure histoire de Bertrand de Got avant son avènement est celle de C. Wenck, *Clemens V und Heinrich VII*. Halle, 1882, in-8°, p. 29 et suiv.
2. E. Baudouin, *Lettres inédites de Philippe le Bel*. Paris, 1887, p. XXXV.

1305, à l'abbaye de Fontdouce ou au prieuré de la Fayolle en Saintonge, je ne sais quel pacte secret d'alliance et de complicité. D'autres, qui considèrent comme une légende cette tradition d'une entrevue mystérieuse du pape et du roi dans les forêts voisines de Saint-Jean-d'Angély[1], disent que Bertrand de Got, né dans les domaines continentaux du roi d'Angleterre, fut de bonne heure hostile à la France; que, pendant la grande lutte de Philippe et de Boniface, il se rangea résolument du côté de la papauté; enfin que, sous le nom de Clément V, il fut toujours, au fond du cœur sinon en apparence, l'adversaire de la dynastie capétienne[2]. C'est en exagérant systématiquement cette dernière opinion, qui est juste, que M. Schottmüller a été amené récemment à dénoncer une alliance secrète entre Clément V et Molay, le grand maître des Templiers, alliance qui aurait été conclue en 1306 pour empêcher Philippe le Bel de faire subir à Clément le sort de Boniface[3]. Il est assez curieux, soit dit en passant, que l'historien allemand se soit laissé aller ainsi à reproduire en sens inverse la tradition vulgaire d'un pacte mystérieux, dont il ne subsiste pas plus de traces, en réalité, entre le roi et le pape qu'entre le pape et les ennemis du roi.

Trois documents à peu près inédits, conservés au Record Office de Londres, jettent quelque lumière sur la carrière de Bertrand de Got jusqu'en 1305. Ils prouvent d'une manière irréfutable son ferme attachement à la couronne d'Angleterre; ils achèvent la démonstration commencée par Rabanis et les éditeurs des *Archives de la Gironde* (vol. XXIII, n° CIX) relativement à l'itinéraire de Clément V en 1305; ils renferment d'ailleurs des détails précieux pour l'histoire générale du temps. C'est pourquoi nous les publions ici.

La première de ces pièces est une lettre (autographe) adressée par Bertrand de Got à Édouard Ier, la septième année du règne de ce prince (1279)[4]. Elle a été publiée, d'après une mauvaise copie, par

1. M. Rabanis a combattu cette légende avec beaucoup de force et de raison dans son mémoire : *Clément V et Philippe le Bel*. Paris, 1858, in-8°. Cf. E. Boutaric, *Clément V, Philippe le Bel et les Templiers*. Paris, 1872, p. 5. — M. L. Audiat a très ingénieusement mis à nu la racine de l'erreur traditionnelle, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Saintonge*, 1885, V, 230.

2. *Histoire littéraire de la France*, XXVIII, 274.

3. K. Schottmüller, *Der Untergang des Templer Ordens*. Berlin, Mittler, 1887, I, pp. 91, 564. Cf. H.-C. Lea, *A history of the Inquisition*. New-York, Harper, 1888, t. III, p. 258.

4. J'attribue cette date à la pièce en question parce qu'elle a été marquée au dos par un ancien archiviste. — Il est du reste fort possible que le Bertrand de Got dont cette lettre émane ne soit pas le futur pape, mais son oncle et homonyme, plus tard évêque d'Agen. Voyez *Gallia christiana*, II, 922.

M. Champollion-Figeac, dans ses *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre,* Paris, in-4°, 1839, p. 434, mais le nom de Bertrand de Got est défiguré dans cette édition au point de n'y être pas reconnaissable. L'original, où les mots *Bertrandus de Goto* sont écrits très clairement, se trouve aujourd'hui parmi les *Royal letters*, XI, n° 2147.

Serenissimo principi domino Edwardo, Dei gratia regi Anglie, domino Ibernie et duci Aquitanie.

Excellentissimo principi domino suo precipuo domino Edwardo, Dei gratia regi Anglie, domino Hibernie et duci Aquitanie, devotus clericus suus Bertrandus de Goto, canonicus Agenensis, devotus cum omni promptitudine serviendi. Vestre magnificentie excellenti per presentes volo fieri manifestum quod, post adventum domini Lugdunensis, citius quod potui veni Parisius, et licet ante vestra negocia fuissent aliquantulum incoata, tamen propositionibus et determinationibus eorumdem quasi omnibus interfui[1]. Set domini et magistri Curie ipsa ducunt pro libito voluntatis. Set Ille qui sue virtutis magnitudine potest omnia consummare apponat remedium opportunum. Hinc est quod, propter necessitatem inevitabilem predicti domini Lugdunensis, ut credo, sequenti parlamento non potero interesse. Quare regia majestas quoad dictum parlamentum, si placet, me habeat excusatum, quia..... circa futura parlamenta nostris serviciis inherendo, intendo pro viribus laborare. — Ad hec assumo audaciam ad memoriam reducendi vestre excellentie eminentis, licet non sine magna erubescentia, quod, quando de Vasconia recessistis, quia me pauperem sciebatis, non meis exigentibus meritis, mihi de vestra benignitate solita concessistis quod, quamcito vobis facultas se offerret, personam meam aliquo bono beneficio ditaretis. Quapropter, pie princeps, vestram in hoc clementiam, non mea merita attendentes, predicta compleatis cum videritis oportunum. Persona enim mea, que predictis multum indiget, et omnia que habebo vestro servicio sunt et erunt perpetuo dedicata. Conservet [Dominus] personam vestram suo regno per tempora longiora.

Datum Parisius, die lune post festum Exaltationis sancte Crucis.

Voilà une supplique bien humble; mais, quelques années après, la fortune sourit au « pauvre chanoine d'Agen » et à sa famille[2]. Béraud de Got devint archevêque de Lyon, cardinal-évêque d'Albano,

1. Sur les personnages, tels que Bertrand de Got, qu'Édouard Ier désignait pour assister aux séances du Parlement de Paris où les affaires d'Aquitaine étaient plaidées, voy. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1887, p. 550.

2. On savait déjà que B. de Got avait eu des commencements difficiles. Voyez *Regestum Clementis papæ Vi* (édit. des Bénédictins). Rome, 1885. Prolégomènes, p. LXXVI.

légat du pape. Bertrand lui-même, frère de Béraud, fut chargé par la cour de Rome, dès l'avènement de Boniface VIII, d'une mission confidentielle en Angleterre[1]. Cela ne l'empêcha point de garder le souvenir de la fidélité qu'il devait aux Plantagenets. Qu'on en juge par cette lettre d'un anonyme au roi d'Angleterre, écrite après l'avènement de Boniface VIII (décembre 1294) et avant la désignation par ce pape du cardinal d'Albano comme négotiateur pontifical auprès des rois Philippe et Édouard[2] :

Sire[3], jeo demorai a Wiz Mauban[4] ceo meskerdi tote nuit por treter e parler ove mastre Bertram del Got; e en mangant et apres manger enquis de li ceo qe [jeo] poei, mes rien ne me voleit descovrir ouvertement de la substaunce del message qil porte, ne ne froit a nuli taunt qil ust a vous parlee; pur quei jeo ne vus sai ne ne puis maunder ceo qil porte. Mes totevois me ad il bien dit qe son message qil porte est honorable e profitable por vous e por vostre reaume, e ke le apostoile qe est ore, qe avoit a noun sire Benoit taunt com il estoit chardinal, e qe ad ore a noun Boniface, vous eime mout enterement, laqele chose vous trouverez bien, si com il espeire certeinement; e ke le duc de Burgoine est en grant suspecion ver le roi de Ffraunce[5]; e ke le counte de Fflaundres est delivrés de prison; e ke les Fraunceis se eslassent assez de la guerre; e quide qil vod[roient] molt voluntiers de la pees. E me dist ausint qil quide bien qe le chardinal son frere vendra en Engleterre, e un autre en Fraunce, por [parler] de [la] pees. E mout furent esbay les Fraunceis quant il oyrent de la prise de Bayonne[6], e ont graunt suspecion ver les Gascons, e les teinent a traitres, la queu chose me plest mout. — E, sire, honorez mestre Bertram, qar il vous eime de quer, a ceo qil me semble. E vullez aver recommendé Gerard, son vallet, qi estoit autrefoiz a vus, qar, si com il me ad dit, il fist espier quant il returna de vus la outre ceo qil poeit de la covine de ceus de Fraunce. — Sire, jeo serai ceo jeudi a Licchefeud[7] en mon chemin vers Lundres, e me poez maunder

1. Sur cette mission, voyez C. Wenck, *op. cit.*, p. 31.

2. La bulle de Boniface VIII qui désigne deux envoyés apostoliques (dont le cardinal d'Albano) pour négocier un traité de paix entre la France et l'Angleterre est datée de Latran, 18 février 1295. Rymer, *Fœdera*, édit. de 1739, I, 2, p. 142, col. 2; cf. les *Registres de Boniface VIII* (publiés par l'École française de Rome), nos 697 et suiv.

3. *Royal letters*, XX, n° 3714.

4. C'est Nantwich (Cheshire). Voir S. Lewis, *Topographical dictionary of England*. Londres, 1849, III, 364.

5. Voir Champollion-Figeac, *op. cit.*, I, 268. Lettre sans date du duc de Bourgogne, pleine de protestations de dévouement pour Édouard Ier.

6. En 1294, voy. *Historiens de France*, XX, 576 *a*. Chronicon G. de Nangiaco; cf. J. Balasque, *Études historiques sur la ville de Bayonne*. Bayonne, 1869, t. II, pp. 534 et suiv.

7. Lichfield (Staffordshire).

vostre volu... ...
vie e longe.

Dix ans apres ... ...orum incinatus per consilium sui collegii guer-
conise dans l'intr... ...n solutur questavit et sedavit ... videlicet quod
Bordeaux, fut e... ...nus tampon que fecerat vel per ipsum fuerant
en fut informé ... ...a parubus Armeniaci predictus infra certum
On a publié récem... ...ineum dicti domini pape et senescalli faceret
au 22 juin 130... ...inque et injuriis quos fecerat dicto domino
Le 24 juin, le p... ...rungendo, eorumdem domini pape et seneschalli
Saint-Severin. V... ...iter se submisit.

toire littéraire de ... ...x Charles de Valois, frère de Philippe
on ne sait rien de se... ...ultitude de gens »; cet ancien ennemi
port adressé à Edo... ...ereminent se réconcilier avec Clé-
et rectifient heureu... ...le 27, on commença à parler du
...ie pour Lyon, où devait avoir
...lus prit des mesures en consé-

Dominus senesc... ...quod dominus papa recessu-
pape, et de advent... ...eodem anno versus Lugdu-
consilio, ad part... ...ndia aliqua in via ipsius
gressus suos ad ol... ...terra ipsius domini regis
et ducis votiva s... ...aliorum consiliariorum
ipso domino pape... ...rum dominum usque
extraneorum quam... ...m comitivam armato-
rumdam aliorum ...
pro honore domini ...
cendum dominum ...
degalam, decent...
ad vadia superi...

Item, ordinav... ...de la Nativité de la
domini pape qua... ...envoyait soigneuse-
quod bona custo... ...la cour ne mit pas
pacis, propter ad... ...a Agen; enfin, le
regis Francie, vid... ...ement V quitta le
copi Narbonensis ... ...compatriotes un
Cambrey et magist...
Ffrancie, de quorum...
malivolenciam quam...
causa guerre preterit...

... pape in exitu
...toli ex parte
...ijc lx l. t. p.

...LOIS

1. P. 276.

2. Ce rapport est de la ... un rouleau de parchemin ... *brancer*, Realm of France.

3. L'archevêque de Narbon... bulle célèbre de Clément V ... propositions secrètes de Philip... *tions historiques*, X, p. 310.

jurati ad custodiam dicte civitatis die ac nocte faciendam, quamdiu dominus papa moram traheret in eodem, videlicet..... Soluta per manus domini Petri capellani a vi° die Julii quo dominus papa de Xanctonia recessit usque xxiii^m diem ejusdem mensis, quo die civitatem intravit Burdegale.....

Ainsi Clément V entra à Bordeaux le 23 juillet (et non le 15), entouré d'une ambassade française et escorté de gens d'armes à la solde du roi d'Angleterre. Le sénéchal anglais de Gascogne nous apprend, en outre, que, dès le 24 juillet, il fit offrir, de la part de son maître, des cadeaux au pape et à sa suite, à savoir : au pape lui-même, vingt tonneaux de vin, vingt bœufs, vingt porcs, vingt béliers, douze butors, douze hérons, deux esturgeons, et une croix d'or *cum crystallo et imagine aurea*. Le prieur général des Frères prêcheurs et maître Arnaud de Villeneuve[1], médecin du pape, reçurent chacun un tonneau de vin. Les abbés qui avaient apporté à Clément le décret de son élection furent gratifiés de deux tonneaux de vin et de deux « sommes » de poisson de mer. — Pendant son séjour à Bordeaux, qui se prolongea, le nouveau pape ne resta point inactif : au mois d'août, il travailla à rétablir la paix entre ses hôtes et le comte de Foix[2].

Item, dominus senescallus in civitate Burdegale existens recepit rumores xvi^a die Augusti quod comes Fuxi cum maxima multitudine armatorum partes intraverat comitis Armaniaci, terram et patriam dicti comitis destruendo, homicidia, depredationes et incendia castrorum, villarum et ecclesiarum in dominio ipsius domini regis et ducis in contemptum regii honoris faciendo; super quo deliberatione habita cum consilio domini regis illarum parcium et etiam cum consilio domini pape et domini Othonis de Grandisono, ex unanimi eorum consilio et assensu, pro conservacione pacis et regii honoris exercitum citavit armatorum ad xxvi^m diem Augusti, qui ad rebelles debellandos et predictos excessus corrigendos irent ad partes Armaniaci predictas cum ipso senescallo ad vadia consueta.

Et superveniente sic dicto senescallo Vasconie cum exercitu supradicto, prosequendo comitem Ffuxi et suos complices qui bene evadere non potuit, ut prospexit, quin captus fuisset et destructus propter sua facinora et excessus, dominum papam interim requisivit, mediantibus

1. « Magistro Arnaldo de Villanova, phisico domini pape. » La présence de ce célèbre personnage à Bordeaux, en 1305, est un trait nouveau de sa biographie; voy. *Histoire littéraire de la France*, XXVIII, 42.

2. Sur les querelles du comte de Foix avec le comte d'Armagnac et le sénéchal de Gascogne, voy. *Histoire générale de Languedoc* (éd. Privat), IX, p. 262, et X, pr. c. 470. — Cf. les bulles de Clément V sur cette affaire, datées de Bordeaux, 21 août 1305. *Regestum Clementis papæ V^ti*, n°s 88, 89, etc.

comitissa matre sua, comitissa Bearnie Constancia, sorore sua, et pluribus proceribus ex parte dicti comitis propter imminens periculum et intolerabile damnum vitandum quod manus ad pacem apponere dignaretur : qui precibus eorum inclinatus per consilium sui collegii guerram predictam modo qui sequitur quietavit et sedavit : videlicet quod idem comes Ffuxi omnia dampna que fecerat vel per ipsum fuerant perpetrata quoquo modo in partibus Armeniaci predictis infra certum diem secundum ordinationem dicti domini pape et senescalli faceret emendari, pro despectu namque et injuriis quos fecerat dicto domino regi et duci pacem suam infringendo, eorumdem domini pape et senescalli voluntati et ordinacioni totaliter se submisit.

Le 22 août arriva à Bordeaux Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, « avec une très grande multitude de gens » ; cet ancien ennemi de Bertrand de Got venait apparemment se réconcilier avec Clément V au nom du roi de France. Le 27, on commença à parler du prochain départ de la cour pontificale pour Lyon, où devait avoir lieu le couronnement ; le sénéchal anglais prit des mesures en conséquence :

Item, dominus senescallus perpendens quod dominus papa recessurus erat de Burdegala IIII^a^ die septembris eodem anno versus Lugdunum pro coronatione sua, ne briga seu discordia aliqua in via ipsius domini pape in tanto tumultu gencium in terra ipsius domini regis oriretur, de consilio dicti domini Othonis et aliorum consiliariorum domini regis illarum parcium, ut sic forcius tantum dominum usque ad suum exitum de ducatu conduceret, decentem comitivam armatorum secum duxit ad vadia consueta.

On partit, en effet, le 4 septembre. Le jour de la Nativité de la sainte Vierge, on arriva à Bazas. Le sénéchal pourvoyait soigneusement, le long de la route, à la dépense du pape. La cour ne mit pas moins de huit jours pour se transporter de Bazas à Agen ; enfin, le jour de la fête de saint Mathieu (21 septembre), Clément V quitta le duché d'Aquitaine, non sans recevoir encore de ses compatriotes un présent d'adieu :

Pro duobus barillis de cristallo deaurato eidem domino pape in exitu ducatus versus Lugdunum in festo sancti Mathei apostoli ex parte domini regis et ducis presentatis. . . . . ij^c^ lx l. t. p.

Ch. V. Langlois.

LES

ÉTATS GÉNÉRAUX SOUS CHARLES VII.

NOTES ET DOCUMENTS NOUVEAUX.

J'ai publié, il y a une dizaine d'années, une étude chronologique sur les États généraux du règne de Charles VII[1]. Une nouvelle édition de cette étude, revue et augmentée, aurait peut-être quelque utilité aujourd'hui ; toutefois ce n'est pas ce que je me propose de faire ici. Je me contenterai de donner un supplément ; on verra que le *post-scriptum* est presque aussi considérable que la lettre elle-même.

Deux publications récentes me fournissent l'occasion de revenir sur un sujet qui m'est resté cher : la deuxième édition de l'*Histoire des États généraux*, par M. Georges Picot (Paris, Hachette, 1888), et l'*Histoire de Charles VII*, par M. G. du Fresne de Beaucourt (tomes I à IV. Paris, Société bibliographique, 1881 à 1888).

Le désir de rectifier M. Picot contribua pour une large part à ma publication de 1878 ; il me semblait fâcheux qu'une publication remarquable à beaucoup d'égards contint de nombreuses erreurs sur une période importante à plusieurs points de vue. Je constate avec plaisir que, dans la seconde édition, le chapitre consacré à Charles VII a été fortement remanié, en partie d'après mes propres indications. Malheureusement, si les collections manuscrites que M. Picot a rassemblées et dont il parle dans l'avant-propos de sa seconde édition lui ont permis de combler des lacunes et de donner une base plus solide à certains chapitres, elles ne lui ont rien fourni pour la période qui nous intéresse. Aussi est-ce avec plus de satisfaction intérieure que de profit scientifique que j'ai lu la nouvelle rédaction de l'*Histoire des États généraux*.

Tout autre est le caractère du livre de M. de Beaucourt. L'auteur travaille toujours sur les documents originaux et puise à pleines mains

1. *Les États généraux sous Charles VII, étude chronologique d'après des documents inédits.* Paris, Picard, 1878, in-8° de 52 pages. (Tirage à part du *Cabinet historique*.)

aux sources inédites. J'ai dit ailleurs[1] le bien que je pensais de ce travail aux proportions gigantesques et je ne m'en dédis point. Ici il s'agit non de louer, mais de critiquer, et cela dans l'intérêt supérieur de la science. Malgré le soin avec lequel l'auteur a parlé des États généraux, malgré les documents relativement nombreux qu'il a été le premier à utiliser, il n'est pas arrivé partout à la connaissance pleine et entière de la vérité sur ce sujet particulièrement difficile. J'ai commis quelques erreurs dans mon travail de 1878; M. de Beaucourt ne les a pas toujours vues et il lui est arrivé, en voulant me corriger hors de propos, de se tromper lui-même. On peut dire toutefois que, pour le sujet qui nous occupe, le livre de M. de Beaucourt, dans lequel, avec un apport personnel considérable, se trouve fondu tout ce qui a été fait antérieurement, est le seul livre qui compte et avec lequel il faille compter. Le compléter, le corriger en temps et lieu, tel est le but que je me propose surtout dans les pages qui suivent[2].

1. *États de Clermont-Ferrand, mai* 1421.

En publiant la lettre datée de Selles, le 8 février 1421, par laquelle le dauphin convoque à Clermont, pour le 1er mai suivant, les « gens de tous estas, » j'ai fait remarquer que cette convocation ne semblait pas restreinte aux pays de Languedoïl. J'aurais pu relever dans l'*Histoire de Languedoc* de Dom Vaissete le passage suivant : « Il (le

1. *Revue critique*, 1884, 1er semestre, p. 314.

2. Je relève ici un certain nombre de distractions ou d'erreurs manifestes de M. de Beaucourt, sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister. Tome II, p. 120-21, l'auteur analyse une lettre de Charles VII, du 8 décembre, convoquant les États à Issoudun pour le 16 janvier, et il la croit de l'année 1425 : cette date est fausse; la lettre est du 8 décembre 1422 et elle est publiée plus loin, p. 578, avec la bonne date. — P. 163, les États convoqués à Tours le 18 juillet 1428 devaient être de véritables États généraux et non des États de Languedoïl seulement. — P. 170 : « Les États de Languedoïl s'étaient tenus à Poitiers en octobre (1424), et les États de Languedoc le mois suivant, à Riom. » En réalité, il y eut, à Poitiers, des États du Languedoïl occidental, à Riom, du Languedoïl oriental : le Languedoc n'a rien à voir dans ces deux réunions. — Même page : lire *fin de septembre*, au lieu de *fin d'octobre* 1428. — P. 579 : lire 12 *août* au lieu de 12 *avril*. — P. 590 : « Dès le premier mois de 1427 » est inexact : le fait en question eut lieu le 24 mai. — P. 592 : lire 8 *avril* au lieu de 8 *août*. — P. 497, la prétendue assemblée de Bourges, en 1432, ne repose que sur une mauvaise lecture : la pièce visée est de 1424 et non de 1434. — P. 598 : « Dans une communication faite au mois de juillet 1434 aux représentants de la ville de Tours... » Cette communication est de 1435 et non de 1434. — Tome III, p. 465 en haut : lire *février* 1436 et 28 *février*, au lieu de *janvier* 1436 et 28 *janvier*. — P. 464 en bas : lire *janvier* 1435, au lieu de *février* 1435.

dauphin) comptoit de partir bientôt après pour Clermont en Auvergne, où il avoit convoqué les trois États de Languedoc au premier de mai; mais il ne put tenir cette assemblée. » (Éd. Privat, t. IX, p. 1065.) Ce passage, rapproché des autres témoignages que nous avons, montre bien que, dans la pensée du gouvernement, l'assemblée de Clermont devait être une réunion plénière d'États généraux et non pas seulement une assemblée des États des provinces de Languedoïl, comme semble le croire M. de Beaucourt, auquel le passage cité ci-dessus de l'*Histoire de Languedoc* a échappé, comme il m'avait jadis échappé à moi-même. C'est précisément sur cette participation des provinces du Midi à l'assemblée de Clermont que je puis fournir aujourd'hui des renseignements inédits.

A Toulouse, dès qu'on eut reçu la convocation du dauphin, on répondit qu'on députerait aux États de Clermont. Le 28 avril, une assemblée générale des conseillers de ville confia à une commission de vingt-quatre membres le soin de nommer les députés et de rédiger leurs pouvoirs. Le 30 avril, une nouvelle assemblée décida que les députés seraient au nombre de trois, et la commission procéda séance tenante à leur élection. Deux des élus ayant refusé le mandat qu'on voulait leur confier, une nouvelle assemblée, moins nombreuse que les précédentes, s'en remit aux capitouls, et ceux-ci décidèrent que deux députés seulement, Pierre de Cannac et Jean de Marquefave, iraient à Clermont. Les deux élus firent en effet le voyage, mais ils arrivèrent trop tard pour prendre part à la session. Il en fut de même du député de la ville d'Albi, Hervé de Boucheraimbaut. Les consuls de Narbonne reçurent la convocation du dauphin et s'en firent délivrer une copie notariée, mais ils ne paraissent pas avoir envoyé de députés.

Dans le Rouergue, la convocation des États de Clermont mit en mouvement toute la province; les États provinciaux se réunirent deux fois à Villefranche, le 29 mars et le 15 avril, pour le choix des députés, et ces députés prirent une part effective aux États généraux de Clermont.

Malgré tout, il est certain que le Midi était très incomplètement représenté à Clermont. Aussi les commissaires royaux, chargés de demander aux États un impôt de 1,200,000 livres, se bornèrent-ils à faire voter 800,000 livres par les représentants du Languedoïl. On réserva la part du Languedoc, dont les États particuliers, convoqués à Carcassonne, votèrent, au mois de septembre suivant, un impôt de 200,000 francs [1].

1. Ces détails sont tirés d'un travail qui paraîtra prochainement dans les

2. *États de Bourges, janvier* 1423.

Si, à Clermont, tous les pays qui reconnaissaient l'autorité du dauphin avaient été convoqués, il n'en fut pas de même pour les États de Bourges, qui devaient primitivement se tenir à Issoudun; le roi dit expressément, dans la lettre de convocation, qu'il fait appel aux députés de « tous les païs de Languedoïl, » et les archives méridionales, par leur silence, montrent que l'appel ne fut adressé, en effet, qu'aux seuls pays de Languedoïl. Comme un grand nombre de documents officiels parlent « de l'aide d'un million d'or octroyé au Roy nostre sire en l'assemblée faicte à Bourges ou mois de janvier, » on pouvait croire que cette somme d'un million devait être payée par les pays de Languedoïl seuls. Il n'en est rien. Une pièce, qui sera publiée plus loin, nous apprend que le chiffre d'un million s'appliquait à l'ensemble des pays de l'obéissance[1], et que, sur ce chiffre, le Languedoïl ne devait payer que 440,000 livres. Nous savons d'ailleurs que 100,000 livres devaient être supportées par le clergé de tout le royaume. Il restait donc une somme de 460,000 livres à payer par les provinces qui ne faisaient pas partie du Languedoïl, c'est-à-dire par le Languedoc, le Dauphiné, le Quercy et le Rouergue. C'est là un fait important, ignoré jusqu'ici et dont il faudra tenir compte pour apprécier équitablement l'administration financière de Charles VII. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les États de Languedoïl furent appelés dans cette circonstance à consentir non seulement leur quote-part, mais l'ensemble de l'impôt à lever dans tout le royaume; bien qu'ils ne fussent pas réellement des États généraux, le gouvernement semblait leur reconnaître officiellement ce caractère.

3. *États de Selles, août* 1423.

M. de Beaucourt rapporte (t. II, p. 579) que les États de Selles siégèrent du 12 au 18 août[2]. C'est ce que j'avais dit moi-même, m'en

Annales du Midi sous ce titre : *le Midi et les États généraux sous Charles VII.* On y trouvera de longs extraits des archives de Toulouse, Narbonne, Millau et Saint-Affrique.

1. C'est ce qui résulte également des termes du rapport fait par les députés de la ville de Tours : « Arrivasmes audit lieu de Bourges, le XVIe jour dudit mois et illec fusmes audit conseil général, auquel fut octroyé au roy nostre sire ung aide montant pour tout son royaume estant en son obéissance la somme de dix cens mil livres tournois. » (*Délib.*, II, f° 47 r°.)

2. *Avril* est une faute d'impression pour *août*.

rapportant au témoignage de M. de Grandmaison, qui s'appuyait sur les archives de la ville de Tours. J'ai vu depuis de mes propres yeux lesdites archives, et j'ai constaté qu'il y avait là une petite inexactitude. Du rapport présenté par les députés de la ville de Tours, Pierre Sohier et Pierre Briçonnet, il résulte qu'ils arrivèrent, en effet, à Selles le 12 août, mais que c'est seulement le 18 que la session fut ouverte. Une séance eut lieu le matin en présence du roi. Le chancelier exposa les besoins et les demandes du gouvernement et l'on s'ajourna à l'après-dîner. Nouvelle séance dans l'après-dîner. Les États formulent leurs offres en présence du roi, qui accepte immédiatement, et la session est terminée; elle avait duré un jour. On sait que ces États accordèrent au roi le rétablissement des aides pour trois ans et une taille de 200,000 livres. M. de Grandmaison a publié les lettres royales qui furent immédiatement promulguées pour le rétablissement des aides. On trouvera ci-dessous des lettres du même jour ordonnant l'assiette dans les provinces de la taille de 200,000 livres. C'est le préambule de ces lettres qui nous a fourni les renseignements donnés plus haut sur les États de Bourges; ce préambule est évidemment le résumé du discours tenu aux États, le 18 au matin, par le chancelier de France Martin Gouge de Charpaignes. En faisant de nouveau appel à la bourse des députés de Languedoïl, on revenait sur ce qui s'était passé à l'assemblée de Bourges, et l'on ajoutait que, sur les 440,000 livres imposées alors en Languedoïl, « plusieurs rabais, dons et remissions avoient esté faiz. » Il est facile de vérifier l'exactitude de cette assertion. Le comté de la Marche, par exemple, avait été taxé à 13,000 livres pour sa quote-part; or, des lettres patentes du 30 mars 1423 avaient autorisé le comte de la Marche à percevoir à son profit et cette somme et celle qui incomberait à ses terres de Languedoc dans le prochain subside en versant seulement 8,000 livres au trésor royal[1]. Le Limousin, de son côté, obtint du roi, par lettres patentes du 25 juin 1423, une remise qui réduisit sa part contributive de 37,000 livres à 29,000[2]. Enfin, il est probable que plus d'un acte du même genre a eu lieu sans qu'il en reste de trace dans les documents connus. Le gouvernement disait en outre aux députés : « Du demourant dudit aide, qui estoit ordonné estre imposé sur les gens d'esglise, sur les gens laiz de Languedoc, en nostre Dalphiné et ou païs de Rouergue et de Quercin, n'a encore esté aucune chose levé ne octroyé en aulcuns d'iceulx païs, ne n'est espérance que aucune chose s'en lieve jusques à longtemps. » Ici,

1. Voir nos *États provinciaux*, I, 261.
2. *Ibid.*, I, 225, et II, 19.

en revanche, nous sommes obligé de constater que le désir d'attendrir les États réunis à Selles poussa le chancelier à altérer quelque peu la vérité. Laissons de côté le Dauphiné et le Quercy, sur lesquels nous ne savons rien; donnons acte au gouvernement de l'exactitude de ses affirmations en ce qui concerne le Rouergue[1]; il n'en reste pas moins que le Languedoc, dans une réunion d'États tenue à Carcassonne et terminée avant le 8 mai, avait octroyé une aide de 200,000 livres, payable en quatre termes par les laïques, et l'équivalent d'une décime, payable en trois termes par les gens d'église[2]. On le savait assurément à la cour; les députés l'ignoraient sans doute, on ne jugea pas utile, et pour cause, de les en instruire. Sous cette réserve, on lira avec profit le document que je viens d'analyser :

Charles, par la grace de Dieu roy de France, aux esleuz à Lyon et en l'eslection sur le fait des aides qui souloient avoir cours pour la guerre par nous de nouvel remis sus pour trois ans, salut. Comme par nostre ordonnance et commandement soient venuz et presentement assemblez en la ville de Selles plusieurs de nostre sang et lignaige, prelaz, autres gens d'esglise, barons, nobles, bourgois et habitans de plusieurs villes de nostre obeissance, ausquelz, comme faisans et representans les gens des Trois Estas de nostre obeissance de Languedoïl, ayons fait en nostre presence exposer et remonstrer les tres grans affaires que avons à supporter pour la deffense de nostre royaume, d'eulz et de tous noz autres subgiez; l'urgent neccessité qui est de resister hastivement aux entreprinses de noz ennemis et adversaires par garnissant les frontieres de gens d'armes et par autres manieres en attendant la puissance et secours que avons envoyé querir en Escoce et Lombardie et autres parties tant de noz vassaulz et subgiez comme de noz aliez et bien vueillans, par l'aide desquelz avons esperance, au plaisir de Dieu, de debouter et chasser de nostre dit royaume nos diz adversaires et ennemis et de recouvrer ce qu'ilz y occupent; le grant desir et ferme propos que avons de ce accomplir et d'y exposer entierement nostre personne et toutes noz finances à ce que nostre pueple puisse vivre en paix soubz nostre seigneurie; que de l'aide d'un million qui tres liberalment nous fut ottroyé ou mois de janvier derrenier passé à l'assemblée lors faicte des dictes

1. Je me propose de publier prochainement une étude sur les états provinciaux du Rouergue sous Charles VII : on y verra la preuve de ce que j'avance. Qu'il me suffise de dire ici que les États, réunis à Saint-Antonin au mois d'avril, protestèrent solennellement contre l'imposition qu'on voulait leur faire payer et firent capituler la royauté; ce n'est qu'au mois de septembre suivant que le gouvernement put obtenir d'eux un maigre subside de 4,000 livres.

2. Beaucourt, *l. l.*, II, 579. — Ils avaient été convoqués pour le 15 mars et on devait leur demander l'octroi de 300,000 livres (Arch. de Toulouse, *Délib.*, à la date du 9 mars).

gens des Trois Estas, en nostre ville de Bourges, ne fu lors ne n'a esté assis en nostre obeissance de Languedoïl que quatre cens quarante mille livres tournois, dont plusieurs rabais, dons et remissions ont esté faiz, et ce qui en est yssu a esté employé ou soustenement des frontieres, ou paiement des gens de guerre estans en nostre service, en plusieurs ambaxades, voyaiges et autres affaires que avons eu à supporter depuis lors, et du demourant dudit aide qui estoit ordonné estre imposé sur les gens d'esglise, sur les gens laiz de Languedoc, en nostre Dalphiné et ou païs de Rouergue et de Quercin, n'a encores esté aucune chose levé ne octroyé en aucuns d'iceulx païs, ne n'est esperance que aucune chose s'en lieve jusques à longtemps; la petite et comme nulle revenue de noz monnoyes et autres domaines diminuez tant pour la bonne monnoye que avons ordonné fere et que avons propos de continuer, comme pour le fait et occasion des guerres, de laquelle revenue ne porrions fournir aux grans despenses qu'il est besoing fere pour pourveoir aux diz affaires et resistance, mesmement au paiement des gens de guerre que pour solagier nostre pueple avons ordonné faire aler et mectre es frontieres pour fere guerre à nos diz adversaires et ennemis jusques à ce que nostre dit secours soit venu, en requerant de par nous aus dictes gens ainsi assemblez conseil et aide : Savoir vous faisons que lesdiz seigneurs de nostre lignaige, prelaz, gens d'esglise, barons, nobles, bourgois et autres gens assemblez audit lieu de Selles, congnoissans les choses à eulz exposées estre veritables, voulans, comme loyaux et vrais parens, vassaulx et subgiez, nous subvenir à ceste neccessité qui est eminent et notoire, considerans aussi que ceste chose touche chascun d'eulx et tous noz autres loyaux subgiez, nous ont de grant, bon et entier vouloir octroyé un aide de deux cens mille frans estre levée par maniere de taille sur les gens laiz de Languedoïl de nostre dicte obeissance pour nous aidier au soustenement desdictes affaires et à la deffense de nostre royaume et de noz subgiez, laquelle offre, en les merciant, avons agreablement acceptée et ordonné icelle somme de IIc M l. t. estre paiée à deux termes, c'est assavoir le premier ou premier jour d'octobre et le secont ou premier jour de decembre prochainement venant, et que audit aide contribueront toutes manieres de gens laiz demorans en Languedoïl, de quelque estat ou condition qu'ilz soient, officiers, gens de monnoyes et autres, nonobstans quelxconques privilleiges ou franchises qu'ilz aient au contraire, sans prejudice d'iceulx, pour ceste foiz, exceptez nobles nez et extraiz de noble lignée, non marchandans ne tenans fermes ne marchiez, mais vivans noblement et frequentans les armes, ou qui par vieillesse ou blesseure ne les puevent plus suir, vraiz escoliers estans et continuans l'estude pour acquerir degré en science, non marchandans, et pouvres mendians, et icelle somme de IIc M l. t. avons divisée le plus egaument que fere se puet par païs et election en la maniere acoustumée en tel cas, et entre les autres avons ordonné estre assis sur les villes, parroisses et habitans de ladicte election de Lyon..., la somme de IXm Vc l. t., avec telle autre somme moderée que verrez estre à faire pour les frais d'icelui

aide... Donné à Selles, le XVIIIe jour d'aoust, l'an de grace mil CCCC XXIII et de nostre regne le premier.

Par le Roy en son Conseil,

J. CHASTENIER.

(Arch. de Lyon, CC 290, vidimus du temps.)

4. *Prétendus États de Montluçon, avril 1426.*

J'ai dit, dans mon travail de 1878 : « A Poitiers, en octobre 1425, quelques provinces voulaient qu'une partie du subside fût payée sous forme d'impôt indirect; elles l'emportèrent, puisqu'il fut convenu que 250,000 francs se recouvreraient au moyen d'un *onzieme* ou *onzain,* comme on nomma la nouvelle aide. Mais une réaction ne tarda pas à se produire; on reconnut les inconvénients de ce genre d'impôt et une nouvelle assemblée des États de Languedoïl, réunie à Montluçon, en avril 1426, le remplaça par la perception sous forme d'impôt direct ou taille des 250,000 francs précédemment accordés. »

M. de Beaucourt n'apporte pas d'autres documents que les miens et parle à peu près comme moi « d'une nouvelle assemblée des États de Languedoïl, qui eut lieu à Montluçon, au commencement d'avril 1426, et sur laquelle nous manquons de détails. » A vrai dire, des deux documents invoqués dans mon étude de 1878 à l'appui de mon opinion, un seul devait paraître probant : c'est une quittance de Guillaume d'Apchon à Jean Maynard, « commis par le Roy nostre sire à recevoir au hault pays d'Auvergne la porcion de l'aide de 250,000 francs *octroyé au Roy nostre sire à Montluçon ou lieu de l'onziesme par les gens des Troys Estaz du pays de Languedoc* (sic) *ou mois d'avril CCCCXXVI.* » Il est manifeste que dans cette pièce *Languedoc* est une faute de scribe pour *Languedoïl.* Le second document, qui est également une quittance délivrée au même receveur, qualifie simplement ce dernier de « commis par le Roy nostre sire à recevoir ou hault pays d'Auvergne la porcion de l'aide de 250,000 francs mis sus derrenierement ou pays de Languedoïl au lieu de l'onziesme. » C'est ce second document qui a raison; il n'y eut pas de réunion d'États à Montluçon au mois d'avril 1426. J'ai retrouvé et je publie ci-dessous le mandement de Charles VII pour imposer les 250,000 francs dont il vient d'être question; on verra que ce n'est pas à la suite d'une réunion d'États que *l'onziesme* fut supprimé et remplacé par un impôt direct, mais sur l'avis du Conseil du roi.

Charles..., à nos amez et feaulx conseilliers le bailli de Mascon, seneschal de Lyon, et m^e Girart Blanchet, m^e des requestes de nostre hostel,

salut et dilection. Comme à l'assemblée des gens des Trois Estas de nostre obeyssance de Languedoïl, faicte en nostre ville de Poictiers ou mois d'octobre derrenierement passé, nous ait esté octroyé un aide de la somme de huit cens mil l. t. pour la conduite de noz affaires de ceste presente année, dont des lors fu advisé que pour les gens d'esglise en seroit paié cent mil l. t. et du surplus ordonnasmes estre levé et assis par maniere de taille sur les lays IIII^c L^m l. t., et pour le parfait qui estoit de II^c L^m l. t. estre mis sus, cueilli et levé le unziesme denier de toutes denrées et marchandises vendues ou eschangiées jusques à un an seulement, et se ledit XIe estoit de telle valeur qu'avant ledit an ladicte somme de II^c L^m l. t. en peust venir ens, que incontinent icellui XIe cesseroit et seroit mis jus, et pour ce que avons esté advertiz que ledit XIe seroit, se lieu avoit, à la grant charge, dommaige et desplaisance de nostre peuple, mesmement pour les vexations et travaux qui leur en pourroient advenir, considerans que icelui XIe n'est encore mis sus en la plus grant partie de nostre obeissance et n'est comme de nulle valeur, nous, voulans relever le plus que bonnement porrons nostre dit peuple d'oppression et, par grant et meure deliberacion de plusieurs de nostre sang et Grant Conseil, avons deliberé et conclud d'abatre ledit XIe et de nous en depporter, et en lieu d'icellui, attendu que ledit octroy nous fut fait de ladicte somme de VIII^c M l. t., sans laquelle somme n'est aucunement possible conduire les grans charges que avons à soustenir, avons ordonné et ordonnons par ces presentes estre mis sus et imposé sur les lays de nostre obeissance de Languedoïl par maniere de taille la somme de deux cens cinquante mil livres tournois, à quoy estoit estimé ledit XIe, oultre et avec ladicte somme de IIII^c L^m l. t., pour la porcion de laquelle somme de II^c L^m l. t. nous avons tauxez les habitans du païs de Lyonnois, qui ont acoustumé de contribuer aux tailles, à la somme de dix mil l. t., à icelle somme de X^m l. t. payer au premier jour de may prochainement venant. Si vous mandons, etc. Donné à Montluçon, le second jour d'avril, l'an de grace mil CCCC XXVI et de notre règne le quart.

Par le Roy, Vous, le mareschal de la Fayete et autres presens,

MALLIERE.

(Arch. de Lyon, CC 304, vidimus contenu dans un mandement des commissaires du 5 juin 1426, taxant la ville de Lyon à 3,200 livres à payer au 15 juillet suivant.)

5. *États de Mehun et de Montluçon, novembre et décembre* 1426.

Deux réunions partielles des États du Languedoïl eurent lieu à la fin de l'année 1426, l'une à Mehun-sur-Yèvre, au mois de novembre, l'autre à Montluçon, au mois de décembre. A Mehun durent se trouver les représentants des provinces du Centre et de l'Ouest, et notamment du Poitou et de la Touraine, dont différents documents nous

attestent la participation à cette réunion. Une pièce inédite des archives de Lyon nous apprend qu'à Montluçon comparurent l'Auvergne, le Berry, le Bourbonnais, le Forez, le Lyonnais et le Beaujolais[1]. D'un côté comme de l'autre, on accorda au roi, d'après les documents, une aide de 120,000 francs sous forme de taille et une sorte de capitation ou fouage. Prenant en considération la part contributive de l'Auvergne, j'avais cru pouvoir dire qu'à la fin de l'année 1426 Charles VII obtint une aide de 120,000 francs sur tout le Languedoïl, et que les assemblées de Mehun et de Montluçon furent appelées à consentir séparément, non pas leur part respective, mais l'ensemble même du subside.

M. de Beaucourt a combattu mes conclusions en ces termes : « M. Thomas s'est demandé si les deux sommes votées à Mehun et à Montluçon devaient être additionnées, et il conclut en faveur de la négative. Mais, dans des lettres adressées à la ville de Lyon par Geoffroy Vassal et autres, à la date du 13 août 1427, nous trouvons qu'une aide de 250,000 livres fut votée à l'assemblée des États faite à Mehun et à Montluçon. (Archives de Lyon, CC 304, n° 31.) » Je ne connaissais pas en 1878 la pièce à laquelle M. de Beaucourt renvoie, mais j'en ai dans mes cartons une copie partielle, prise par moi au mois d'octobre 1879, lors de ma seconde visite aux archives lyonnaises. Voici cette copie :

Geoffroy Vassal, conseiller et maistre des requestes de l'ostel du Roy nostre sire, le bailli de Mascon, seneschal de Lyon, et les esleuz sur le fait des aides..., commissaires en ceste partie, aux conseillers de la ville de Lyon, salut et dilection. Savoir vous faisons que, par vertu des lettres dudit seigneur données à Poitiers le xxve jour de may derrenierement passé, nous avons tauxé et imposé les habitans de ladicte ville de Lyon, qui ont acoustumé contribuer aux tailles royaulx, à cause de la porcion d'un aide de ii^c^ l^m^ livres tournois mis sus par le Roy nostre dit seigneur sur ses subgiez de Languedoïl, ou lieu de v sols tournois, pour feu qui lui fut octroyez (*sic*) par les gens des Trois Estas à l'assemblée faicte à Meun-sur-Evre et à Montluçon es mois de novembre et decembre derrenierement passez pour les soustenement et conduite de sa guerre et autres affaires, à la somme de ii^m^ v^c^ l. t. Si vous mandons, etc. Donné à Lyon, le xiiie jour d'aoust, l'an M CCCC XXVII.

Comme il est facile de s'en apercevoir, cette pièce n'a pas la portée que M. de Beaucourt lui a attribuée, sans doute après une lecture trop rapide. Ce n'est pas l'impôt de 250,000 livres tournois (dont le chiffre, disons-le en passant seulement, n'est pas le double de

1. CC 303.

120,000), mais le fouage de cinq sous qui, d'après cette pièce et conformément à tous les documents connus, a été voté à Mehun et à Montluçon. Ce fouage n'eut pas un meilleur sort que *l'onziesme* de Poitiers, et fut, comme lui, remplacé, le 25 mai 1427, par une taille de 250,000 livres. Voilà ce qui résulte de la pièce CC 304, n° 31, des archives de Lyon, qui, on le voit, méritait d'être publiée. Pour la question même de savoir si, en novembre et décembre 1426, le roi obtint des États, concurremment avec le fouage, 120,000 livres ou 240,000, mon argument conserve sa valeur de probabilité en faveur du premier chiffre. J'ajoute que, maintenant que nous savons exactement le nom et le nombre des provinces représentées à Montluçon (Auvergne, Beaujolais, Berry, Bourbonnais, Forez, Lyonnais), il est impossible d'admettre que le total de l'impôt supporté par ces six provinces ait été de 120,000 livres, lorsque nous savons que l'Auvergne n'eut à payer que 18,000 livres. Il suffit d'observer qu'en 1442, lors de la répartition de la rançon de Charles d'Orléans sur tout le royaume, l'Auvergne paya à elle seule 10,000 écus, tandis que le Beaujolais, le Berry, le Bourbonnais, le Forez et le Lyonnais réunis ne payèrent que 17,000 écus[1]. D'ailleurs un texte emprunté aux archives de la ville de Tours clôt définitivement le débat. Il est dit dans le rapport des députés qui avaient assisté aux États de Mehun-sur-Yèvre que « par iceulx gens desdiz Trois Éstaz envoiez à ladite assemblée a esté octroyé au Roy nostredit seigneur ung aide montant à la somme de VI^xx mille livres tournois *pour touz les païs de son obéissance.* » (*Délib.*, IV, 4 décembre 1426.)

Ainsi, le budget de Charles VII, tel que l'établit M. de Beaucourt (p. 631), pour l'année 1426, doit être diminué de 120,000 livres, mais, en revanche, celui de l'année 1427 doit être augmenté des 250,000 livres imposées au mois de mai, que M. de Beaucourt a oublié d'y inscrire.

Encore un mot sur les États de Mehun. Les députés se plaignirent de l'altération qu'avaient subie les monnaies depuis la réforme salutaire de 1422, et on leur promit satisfaction. Au mois de décembre 1426, la ville de Tours envoie un messager à la reine de Sicile à Montluçon pour la prier de « requerir au Roy qu'il lui pleust faire faire forte monnoie, ainsi qu'il avoit ordonné à l'assemblée des Trois Estaz faicte derrenièrement à Meun-sur-Yevre. » (*Délib.*, III, pièce volante annexée au folio 191.) Cette requête ne devait pas produire de résultat de sitôt ; la crise monétaire dont on se plaignait ne prit fin qu'au mois d'octobre 1429.

1. Arch. nat., K 68, n° 11.

6. *États de Chinon, septembre* 1428.

Les archives de Saint-Affrique et de Millau contiennent des détails intéressants sur la participation du Rouergue aux États de Chinon, les plus importants peut-être de tous ceux qu'a réunis le gouvernement de Charles VII. L'assemblée devait avoir lieu à Tours, le 18 juillet; le sénéchal de Rouergue décida que les États provinciaux se réuniraient à Sauveterre, le 1er juillet, pour nommer les députés. En attendant la réunion de Sauveterre, l'opinion publique se préoccupait des élections à faire. Dans la basse Marche, on pensait qu'il fallait envoyer à Tours quelque grand personnage, ecclésiastique ou noble; on prononçait déjà les noms de l'évêque de Vabre, de l'abbé de Conques ou du sire d'Arpajon. Telle n'était pas la manière de voir des gens de Saint-Affrique; dans une réunion municipale tenue le 25 juin, ils chargent leur délégué à Sauveterre de s'opposer à la nomination d'un seigneur et de voter pour un homme « simplex. » Mais quelques jours se sont à peine écoulés qu'un revirement s'est produit dans l'opinion des Saint-Affricains. Le 29, ils se rallient à la candidature du sire d'Arpajon et finissent par donner carte blanche à leur délégué, qu'ils autorisent à voter avec la majorité.

Les États de Sauveterre chargèrent Jean del Vernh, licencié, et noble Baptiste del Rieu de représenter le Rouergue aux États généraux de Tours. On sait, d'autre part, que l'assemblée ne fut pas tenue. Les députés n'en firent pas moins le voyage à la cour, car le gouvernement n'envoya pas de contre-ordre, mais leurs pouvoirs furent trouvés insuffisants, et le Rouergue fut de nouveau convoqué, comme toutes les autres provinces, pour le 10 septembre.

Le 1er septembre eut lieu une seconde réunion d'États provinciaux à Sauveterre pour procéder à une nouvelle élection. Les députés de la province furent cette fois le seigneur d'Arpajon, Jean del Vernh, Jean Bories, bourgeois de Villefranche, et Bernard Valade, bourgeois de Roquecézière. Nous ne savons pas en quels termes furent rédigés leurs pouvoirs, mais nous savons quelle fut leur attitude à Chinon. Ici, il faut laisser la parole au greffier du consulat de Saint-Affrique lui-même :

11 *novembre.*

Deodatus Franchi, consiliarius, missus per dominos consules ad consilium mandatum per dominum senescallum, retulit quod coram domino senescallo Ruthenensi in loco Salveterre tres status Ruthenenses convenerunt ad consilium et ibi dominus de Arpajone et alii missi cum eo ad dominum nostrum regem retulerunt quod in consilio regio a Chino se

presentaverunt coram rege juxta mandatum et, licet mandati per regem, noluerunt interesse nec intrare consilium generale regni Lingue Occitane et Lingue d'Oy, pro eo quod non consueverunt esse in consiliis cum eis, sed patria Ruthenensis consuevit facere consilium per se, excusantes patriam quod est satis onerata cum communi pacis et de sufferta adversus hostes Anglicos et quod habet privilegium quod ad alia subsidia non tenetur, sed apunctaverunt cum rege et consilio regis quod primo dierum veniet primus dominus presidens in Parlamento Pictavis ad presentem patriam et audita excusatione et necessitatibus patrie Ruthenensis tractabit et concordabit si presens patria poterit succurrere regi, attenta sua tanta necessitate, aut non.

N'est-elle pas bien curieuse, vraiment, cette attitude des députés du Rouergue aux États de Chinon? Qui se douterait, en voyant une pareille affirmation de l'esprit provincial dans ce qu'il a de plus étroit, que quelques mois à peine nous séparent de l'arrivée de Jeanne d'Arc dans cette même ville de Chinon, c'est-à-dire d'une des manifestations les plus éclatantes du patriotisme français? C'est par inintelligence politique, évidemment, et non par manque de patriotisme, que les députés du Rouergue crurent devoir agir ainsi. Comme on comprend, en présence de pareils faits, que le gouvernement représentatif n'ait pu jeter de racines en France pendant ces vingt premières années du règne de Charles VII, qui ont pourtant vu tant de réunions d'assemblées délibérantes aux côtés du souverain! Je me hâte d'ajouter que partout ne régnait pas le même esprit que dans le Rouergue; à Tours, à Lyon, en Auvergne se rencontre parfois, au-dessus de l'esprit provincial, un véritable esprit national; cet esprit n'a malheureusement pas exercé une grande influence sur la marche des événements et sur la formation de nos institutions politiques, mais il n'en est pas moins à l'honneur des pays où il s'est manifesté dès cette époque.

Je reviens au compte-rendu des députés du Rouergue pour en tirer un renseignement de détail qui a son importance. Les termes mêmes de ce rapport me paraissent mettre hors de doute qu'il y eut bien réellement une réunion plénière des députés de Languedoïl et de ceux de Languedoc, ne fût-ce que pour la séance d'inauguration et pour l'offre au roi d'un subside général de 500,000 livres. C'est ce que j'ai dit en 1878. M. Auguste Molinier, dans ses notes de l'*Histoire de Languedoc*[1], a voulu aller plus loin. Il croit qu'il y eut à Chinon deux assemblées tout à fait distinctes, que les États de Languedoïl siégèrent en octobre, les États de Languedoc en novembre.

1. Édit. Privat, t. IX, p. 1098.

Quelque ingénieuses que soient les observations sur lesquelles M. Molinier appuie son hypothèse, il me paraît que les textes, c'est-à-dire les faits, la renversent absolument.

7. *Y eut-il des États généraux en 1429 et 1430?*

Une singulière obscurité enveloppe l'histoire administrative et financière des deux années qui suivent les États généraux de Chinon; j'ai signalé le fait dans mon étude chronologique en déclarant qu'il ne fallait peut-être l'attribuer qu'à ma propre insuffisance ou du moins à l'insuffisance des documents dont je disposais. M. de Beaucourt, qui a connu beaucoup plus de documents que moi, n'est pas arrivé à faire la lumière. Il me semble cependant que l'on peut aujourd'hui se diriger presque sûrement dans ces ténèbres.

« Le roi, dit M. de Beaucourt (p. 594), avait fixé une nouvelle réunion d'États généraux à la date du 1er mars 1429. Mais il rencontra une vive opposition de la part des députés des États de Languedoc. » Il y a quelque exagération dans cette dernière phrase. Les députés du Languedoc présents à Chinon avaient demandé que la province fût dispensée d'envoyer aux États de mars 1429; le roi ayant répondu *qu'il ne se pouvoit faire, attendu l'état de la seigneurie,* on se le tint pour dit et l'on se prépara à obéir. Nous voyons, en effet, dans les registres de délibérations de Toulouse, que les villes du Languedoc sollicitèrent du comte de Foix l'autorisation de se réunir pour s'entendre au sujet des députés à envoyer aux États généraux; elles obtinrent cette autorisation et se réunirent à Narbonne, le 1er février 1429. Si la réunion projetée n'eut pas lieu, cela tint donc uniquement au gouvernement de Charles VII, qui semble avoir envoyé un contre-ordre.

Je continue à suivre M. de Beaucourt :

« Après sa campagne, Charles VII avait décidé la réunion des États généraux de toute la France (Languedoïl, Languedoc et Dauphiné) pour solliciter leur concours afin d'achever la conquête du royaume; le comte de Clermont devait réunir en même temps les États des pays nouvellement conquis. Cette assemblée, qui avait été convoquée à Angers, d'abord au 26 septembre, puis au 24 octobre, ne fut point tenue, on se borna à réunir les États de Touraine, le 15 novembre, à Tours. » Nous ne sommes renseignés sur les projets de Charles VII après sa campagne que par une communication faite par ses commissaires, le 23 octobre, aux habitants de Tournai : on dit à ces derniers que le roi, sachant qu'ils ne pourraient venir à cette réunion générale, envoyait vers eux pour leur demander direc-

tement un concours financier. Cette déclaration intéressée n'a pas grande valeur. En réalité, on ne trouve aucune trace positive d'une convocation des États généraux en 1429. L'assemblée convoquée à Angers le 26 septembre est tout autre chose; il suffit, pour s'en convaincre, de lire attentivement le texte auquel M. de Beaucourt renvoie sans le publier, texte que j'ai copié aux archives de Tours :

A Jehan Dadin, messagier à pié, pour estre allé de ceste ville à Angiers porter lettres clouses de par les gens de ladite ville à honorables hommes Me Jehan Fournier et Me Jehan Bernart, conseillers de la royne de Secille, faisans mencion qu'il leur pleust de les excuser envers monseigneur Charles d'Anjou, filz de ladite princesse et son lieutenant es païs d'Anjou et de Touraine, de non anvoier aucuns d'eulx à l'assemblée des gens des Trois Estaz desdiz païs, par lui ordonnee audit lieu d'Angiers au xxvie de ce mois.

(CC 24, fol. 107 ve.)

Il n'y eut donc à Angers, le 26 septembre 1429, qu'une assemblée des États provinciaux de l'Anjou et de la Touraine. Quant à la date du 21 octobre, elle n'a pas la valeur que lui attribue M. de Beaucourt, comme on peut le voir par le document d'où il la tire :

Audit Guillaume Thomas, messagier à pié, pour estre allé entre le xxie jour de ce present mois et le jour d'ui, par deux fois, pour ladicte ville, à Angiers porter unes lettres closes devers Alain Haussart, cappitaine de ladite ville et hostel de Tours, faisans mencion que on avoit entendu que le Roy nostre sire avoit mandez les gens des Trois Estaz de son obeissance audit lieu d'Angiers et que jà avoient esté mandez les gens de plusieurs villes, et que en ceste ville on n'en avoit encores eu aucun mandement et que sur ce lui pleust faire savoir des nouvelles.

(CC 24, fol. 108 ve.)

Ainsi, le 21 octobre 1429, le bruit courait à Tours que le roi avait convoqué les États « de son obeissance » à Angers, voilà tout. On peut tenir pour certain que c'était un faux bruit. Ce qui le montre bien, c'est le langage que tenaient quelques jours après les commissaires royaux aux États de Touraine, assemblés à Tours le 15 novembre : après avoir exposé les charges que le roi doit supporter, ils annoncent que Charles VII, « tant de son droit et autorité royal après son couronnement nagaires fait à Reins que autrement, avoit et a ordonné estre paié par les gens dudit païs de Touraine la somme de xiiim livres tournois, en requerant ausdites gens des Troiz Estatz que ce ilz voulissent octroyer estre levé par aide oudit païs de Touraine. » (BB 1, à la date du 29 novembre 1429.) On voit donc que, lorsque les subsides votés par les États de Chinon furent épuisés, Charles VII, encore sous le prestige de la merveilleuse campagne de Reims, crut

pouvoir se passer des États généraux et envoya des commissaires dans les provinces traiter directement avec les États provinciaux de la levée d'un nouvel impôt[1].

En 1430, M. de Beaucourt signale (p. 595 et 631) une assemblée d'États tenue à Chinon au mois de septembre, et où une aide fut votée. Il n'indique qu'un seul document à l'appui, « une quittance, en date du 8 février 1431, donnée à Guillaume Bretonneau, commis à recevoir en Poitou la portion de l'aide octroyé en septembre par les États de Chinon. » Ici encore, nous sommes en présence d'une mauvaise interprétation. Voici le texte même de la pièce visée par M. de Beaucourt :

Saichent tuit que je, Regnier de Boulligny, conseiller du Roy nostre sire sur le fait et gouvernement de toutes finances, confesse avoir eu et receu de maistre Guillaume Brejonneau (et non *Bretonneau*), commis à recevoir ou païs de Poictou la porcion de l'aide octroyé audit seigneur ou mois de septembre derrenier passé par les gens des Trois Estaz dudit païs à l'assemblé[e] par eulx faicte en la ville de Chinon, la somme de trois cens trante et trois livres tournois octroiez à Mgr de Sees, à Mgr de Treves et à moy par les gens des Trois Estaz d'icelluy païs et ordonnés à nous estre paiée par icelluy seigneur et par ses lettres données le XXIIIe jour d'octobre derrenier passé... Tesmoing mon seign manuel cy mis le VIIIe jour de fevrier, l'an mil CCCC et trente.

BOULLIGNY.

(Bibl. nat., *Pièces orig.*, 450, dossier 10158, n° 15.)

Il y a une certaine maladresse dans la rédaction de cette pièce, et, pour l'interpréter sainement, il faut la rapprocher de celle qui suit[2] :

Sachent tuit que je Jehan de Rochechoart, seigneur de Mortemar, chevalier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de Guillaume Brejonneau, receveur ou pays de Poictou de l'aide octroyé au Roy nostredict seigneur, par les gens des Trois Estas dudit pays, ou mois de septembre derrenier passé, la somme de unze cens livres tournois, laquelle m'avoit et a esté donnée et octroyée par lesdictes gens des Trois Estaz, et icelle avoit et a esté assise et imposée de leur consentement et ordonnance avecque ledit aide et oultre le principal... Donné en tesmoing de ce, soubz mes seel et seing manuel, le XIIe jour de may, l'an mil CCCC trente et ung.

(Bibl. nat., *Clairambault*, 193, fol. 7563, pièce 14.)

1. On lit dans une pièce des archives de Lyon (CC 67, fol. 67) : « Se sont les arrierages que baille Jehan de Condeissié à MM. les conseillers de la ville de Lion sur le fait de l'aide et impostz en la ville de Lion octroyé au roy nostre sire par les trois Estas assemblez à Chinon, le XXXIe jour de septembre l'an de grâce mil IIIIc et vint-neuf. » Je tiens pour certain qu'il y a erreur dans la date et qu'il s'agit des États de septembre 1428.

2. Je dois la copie de cette pièce à mon confrère Henri Omont.

Ainsi, au mois de septembre 1430, il n'y eut à Chinon qu'une assemblée des États provinciaux du Poitou, qui accorda au roi une aide dont nous ignorons le montant. Le mot *porcion*, assez maladroitement inséré dans la quittance de Regnier de Boulligny, paraît indiquer que cette aide, votée par les États de Poitou, était leur quote-part d'une aide levée en même temps dans les autres provinces de Languedoïl; cette indication doit être exacte. Nous savons, en effet, que, pendant le même mois de septembre 1430, les États de Touraine étaient assemblés à Tours et que le roi leur faisait demander une aide de 6,000 livres. (Archives de Tours, CC 24, folio 194 v°.) Charles VII fit donc en 1430 comme il avait fait en 1429, c'est-à-dire qu'il se passa des États généraux.

Y eut-il une réunion d'États à Chinon à la fin de 1430, « environ Noel, » comme l'indique Jouvenel des Ursins? C'est M. de Beaucourt qui se pose cette question, et la poser c'est presque la résoudre par la négative. J'ai cru pouvoir enregistrer cette session dans mon travail de 1878 d'après le témoignage de Jouvenel. Aujourd'hui que je vois plus clair dans cette période jusqu'ici si obscure, je n'hésite pas à la supprimer. Jouvenel dit, en s'adressant à Charles VII lui-même : « En 1430, environ Noël, vous estant à Chinon, les Trois Estats de par deçà, c'est assavoir de Reins, Laon, Chaalons, Beauvais, Senliz, Troies, Sens, Melun, Montargis et autres, vindrent devers vous et firent faire une proposition par un notable homs de Senliz, lequel vous monstra et dit les maulz et tirannies que souffroit vostre povre peuple. » En admettant que Jouvenel ne se soit pas trompé sur la date, tout ce qu'il y a à conclure de son témoignage, c'est que, vers le 25 décembre 1430, les pays « de par deça » envoyèrent à la cour une députation ou, comme on disait alors, *une notable ambassade* : c'est tout autre chose qu'une réunion d'États généraux.

8. *Prétendus États de Saumur, mars 1431.*

Après une éclipse de plus de deux ans, les États généraux, ou plus exactement les États de Languedoïl, reparaissent en 1431. J'ai été le premier à signaler la session tenue à Poitiers à la fin du mois de mars et au commencement du mois d'avril 1431, session sur laquelle je reviendrai plus loin. M. de Beaucourt (p. 279-280 et 596) met sur la même ligne une assemblée tenue à Saumur, au commencement de mars, et il donne à entendre qu'il y eut à cette époque deux assemblées fractionnées, comme nous en avons trouvé en 1424 et 1426. Je ne crois pas que l'assemblée de Saumur ait ce caractère. Nous ne la connaissons que par une ordonnance royale qui supprime tous

les péages du cours de la Loire, ordonnance dans le préambule de laquelle on lit : « Tant par la deliberation et advis de nostre tres chiere et tres amée mere la Royne de Jerusalem et de Sicile que d'aucuns des seigneurs de nostre sang et des gens de nostre grant conseil et des Trois Estaz des pays à nous obeissans environ la dicte riviere de Loire assemblez à Saumur[1]... » La mention d'Yolande d'Aragon permet, je crois, de déterminer la portée de l'expression « les Trois Estaz; » il ne s'agit que d'une réunion des États provinciaux des domaines de la reine de Sicile, c'est-à-dire de l'Anjou et du Maine, réunion qui dut avoir lieu en dehors du roi, peut-être même avant son passage à Saumur. On ne voit pas, en effet, que la chancellerie royale ait lancé, à cette époque, de convocations pour une réunion d'États à Saumur. S'il y en avait eu, la ville de Tours aurait certainement été une des premières à en recevoir, ne fût-ce qu'à cause du voisinage, et nous en trouverions trace dans ses délibérations. Ces délibérations existent, en effet, pour les premiers mois de 1431, il n'y est pas question d'États de Saumur, mais, en revanche, le 15 mars, nous voyons qu'on délibère « sur une lettres closes envoyées par le Roy nostre sire pour envoyer aucunes personnes notables samedi prouchain à Poitiers pour accorder ce qui sera illec advisé pour le recouvrement et bien du Roy et de son royaume. » (*Délib.*, V, à la date.) Je rejette donc résolument les États de Saumur de notre liste des États généraux même fractionnés; il leur manque un caractère essentiel pour pouvoir y figurer, la convocation royale[2].

9. *États de Poitiers, mars-avril 1431.*

Cette session est appelée, si je ne me trompe, à prendre une importance toute nouvelle en présence des deux documents qui vont être publiés ci-dessous. On s'étonnera seulement que l'un de ces documents soit resté si longtemps, je ne dis pas inédit, mais absolument inconnu; il devrait figurer tout au long dans le recueil des *Ordonnances des rois de France*. En voici le texte, emprunté aux registres du parlement de Poitiers et amendé au mieux possible dans les passages où le greffier a eu de trop fortes distractions :

Charle, par la grace de Dieu roy de France, a noz amés et feaulx con-

1. *Ordonn.*, XIV, p. 8, note.

2. Dans des lettres du 30 juin 1438, qui confirment l'ordonnance du 15 mars 1431, on lit : « Et des trois estats lors assemblez *par devers nous* en la ville de Saumur. » La présence de ces mots *par devers nous* dans un document aussi postérieur ne me paraît pas avoir grande importance ; ce qui est important au contraire, c'est leur absence dans l'ordonnance du 15 mars 1431.

seilliers les gens tenans et qui tiendront ou temps avenir nostre Parlement, aux seneschaulx de Poictou et de Xantonge, au gouverneur de la Rochelle, au seneschal de Lymosin, au bailly de Touraine et de Bourges et à touz noz autres baillifs, seneschaulx, provostz, justiciers et officiers, ou à leurs lieuxtenans, salut et dilection.

Oyes par nous les clameurs et griefves complaintes des gens des Trois Estaz, gens d'eglise, nobles, bourgois, marchans et autres gens de l'estat commun desdictes seneschaucies, bailliages et païs à nous obeissans, disans que à l'occasion de ce que pluseurs cappitaines et gardes de forteresses et autres ont puis aucun temps tenu et encores tiennent en pluseurs villes et places et en diverses parties de nostre royaume, hors et loing de la frontiere de noz adversaires et ennemis, compaignies (*ms.* compaignees) de gens qui se dient gens d'armes et de trait, lesquelx se tiennent sur les chemins, espient, destroussent et desrobent marchans et toutes autres gens passans par les chemins publiques, prennent et emprisonnent les laboureurs, leurs chevaulx et charues, et empeschent les marchandises et labourages, batent et tuent les gens, violent, prennent et ravissent femmes et filles, et font pluseurs autres grans maulx, excès et inhumanitez, par quoy homme ne ose passer, quelque part qu'il voise, sans doubte et peril de son corps et de perdre ses biens, et en sont les gens d'eglise et leurs benefices desolez et destruit, leurs maisons demolies et abatues, et à grant peine peust [on] trouver gens qui vueillent ne puissent faire leurs labouraiges; les nobles aussi semblablement en sont oprimez et dommaigés en leurs corps et en leurs biens, leurs subgiez prins, raençonnez et destruit, et n'osent laisser leurs maisons pour eulx emploier en nostre service contre noz adversaires et ennemis pour doubte que en leur absence leurs maisons feussent pillées et robées ou peut estre leurs femmes et filles violées et ravies (*ms.* rauiees) comme souvent est advenu; et en especial les marchans qui ont acoustumé frequenter foires et marchez n'osent aler par païs pour faire et conduire le fait de leurs marchandises, ne les laboureurs n'osent et ne povent tenir bestes à faire leurs labourages ne eulx tenir au plat païs pour doubte du peril de leurs corps et de perdre le demourant de leurs chevances; à l'occasion desquelles choses pluseurs et en grant nombre de nos subgietz et singulierement marchans et laboureurs ont delaissé et delaissent de jour en jour leurs marchandises et labouraiges et propres habitations, et vont pluseurs d'iceulx marchans et laboureurs demourer hors de nostre obeissance, lesquelles choses sont importables à nos diz subgietz et en grant prejudice et dommaige de nous et de la chose publique de nostre royaume; requerans lesdiz Trois Estaz que sur ce vueillons pourveoir et remedier ainsi que au cas appartient pour la confermacion de nostre seigneurie et de la pais et transquillité d'eulx et de noz autres bons et loyaulx subgietz : Savoir vous faisons que Nous, ayant en tres grant desplaisance lesdictes pilleries, roberies et autres maulx dessus diz, voulans, à nostre povoir, preserver et garder noz subgietz desdiz griefs, oppressions et autres molestacions, faire cesser toutes pilleries et robbe-

ries et justice regner en nos diz royaume et seigneurie, et obvier aux inconveniens que nous savons qui pourroient plus advenir en nostredit royaume par faulte de bonne justice et mettre la chose en telle disposicion que les gens d'eglise puissent faire le divin service et office, les nobles, eulx, emploier en nostre service contre noz ennemis et adversaires, les marchans faire et conduire leurs marchandises et les laboureurs leurs labouraiges, et que touz noz subgiez puissent aler par païs seurement et vivre en pais et transquilleté soubz nostre garde et protection, de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royal, par l'advis et deliberacion de pluseurs des seigneurs de nostre sang et lignage et autres gens de nostre grant conseil avons decerné, statué et ordonné, et par la teneur de ces presentes descernons, statuons et ordonnons que quelzconques nos vassaulx, capitaines de gens d'armes et de trait ne autres noz subgiez de quelque estat ou prerogative qu'ilz soient en nostre royaume, sus peine de forfaire et confisquer envers nous leurs corps et touz leurs fiefs et autres biens et de encourir nostre indignacion perpetuelle, ne tiengnent d'ores en avant quelxconques garnisons de gens d'armes et de trait en aucunes villes ou forteresse de nostre dit royaume et seigneurie, sinon es frontieres qui par nous ou par les chiefs de guerre de par nous seront establies (*ms.* establiees) et ordonnées contre noz ennemis et adversaires, et ne tiengnent ou receptent quelxconques larrons, pillars, robeurs ou espieurs de chemins (*ms.* dahœ muns) et ne facent ou souffrent par les gens de leurs garnisons ne autres que les gens d'eglise, nobles, noz officiers ou serviteurs, marchans, laboureurs, ne autres noz subgiez soient aucunement opprimez, pillez, robbez, destroussez, batus, pris, ranzçonnez, ne autrement empeschez ou endommaigés en corps, en biens, ne en leurs maisons, marchandises ou labouraiges en passant le chemin ne autrement.

Et avec ce voulons, statuons et ordonnons que se aucuns de nos diz feaulx, vassaulx ou subgiez tiennent ou receptent en leurs hostels aucuns larrons ou pilleurs qui aient pillé, destroussé ou desrobé aucunes gens d'eglise, nobles, noz officiers ou serviteurs, marchans, laboureurs ou autres noz subgiez et bienvueillans, ilz seront puniz des mesfaiz d'iceulx larrons ou pillars comme les principaulx auctеurs et faiseurs d'iceulx crimes et malefices, et des maintenent pour lors, en icelui cas, declairons leurs fiefz et tenemens estre forfais et acquis à nous.

Oultre voulons et ordonnons que se aucuns de noz feaulx, vassaulx ou subgiez treuvent aucuns pillars ou espieurs de chemins, ilz les prennent et menent à justice pour en faire pugnicion comme il appartendra et tous iceulx pillars, larrons (*ms.* larront) et espieurs de chemins generalment, avons abandonnez et abandonnons à touz nos diz feaulx, vassaulx et subgiez pour les prandre et amener à justice, ainsi que dit est, et leur avons donné et donnons les biens d'iceulx larrons et pillars dont ilz seront trouvez saisiz, et se (*ms.* ce) en ce faisant iceulx larrons, pillars ou espieurs de chemins se rebelloient ou vouloient resister et ilz estoient tuez ou occis, nous voulons ceulx qui ainsi les tue-

roient en estre quittes et des maintenent, en ce cas, le leur pardonnons et remettons par ces presentes.

Si vous mandons et estroictement enjoignons et à chascun de vous en tant comme appartendra (*ms.* en commectant appartendra) que nostre dicte ordonnance vous faictes tenir et garder sans enfraindre et tous les transgresseurs de ladicte ordonnance et en especial touz larrons, pillars et espieurs de chemins et touz ceulx qui les recepteroient ou leur donrront aide, conseil et confort vous prenez ou faictes prendre aux corps et tous leurs biens meubles et immeubles mectez ou faictes mectre (*ms.* mectere) soubz nostre main, en seure et sauve garde, et les punissez comme crimineux et coulpables de crime de leze majesté, comme transgresseurs de noz commandemens et defenses, infracteurs de paix et ennemis de nature souverenement et de plain, tellement et si vigoreusement que de bonne justice vous en soiez recommandez et que ce soit exemple à touz autres et crainte aux bons de mal faire.

Et se il avenoit que aucuns desdiz larrons, pillars et robeurs ou de ceulx qui les recepteroient feussent rebelles ou desobeissans et se tenissent en aucunes places ou forteresses, nous voulons et vous mandons que, par main armée, assemblée de nobles, gens de bonne ville et de peuple, par force, assault, siege ou autrement, vous faictes obeir à nous lesdiz rebelles et desobeissans en faisant (*ms.* faisauant), se mestier est, abatre leurs maisons et en telle maniere que la force en demeure à Nous et à justice.

De ce faire vous donnons plain povoir, auctorité et mandement especial; mandons aussi et commandons à touz noz feaulx, vassaulx et subgiez, de quelque autorité qu'ilz soient, qui sur ce seront requis, sur tant qu'ilz doubtent desobeir à nous et à noz commandemens que à vous et chascun de vous et à vos commis et deputez en ce faisant obeissent et entendent diligenment et vous donnent aide, conseil et confort se mestier en avez, car ainsi nous plaist il et voulons estre fait, non obstans quelxconques lettres, ordonnances ou mandemens à ce contraires, et voulons que aux vidimus de ces presentes lettres faiz soubz seaulx auctentiques plaine foy soit adjoustée comme à ce present original. Donné à Poictiers, le XXVIIIe jour de mars, l'an de grace mil CCCC et trente, et de nostre regne le neufviesme.

Par le Roy en son Conseil,

MAILLIERE.

Le trois (*sic*) jour du mois d'avril, l'an mil quatre cens trente et ung, furent criées et publiées le contenu ou blanc de ces presentes es lieux acoustumez à faire cris en la ville de Poictiers, à heure de marchié, par cry public et à son de trompe, par le commandement de Philippot de la Roche, sergent du roy nostre sire; presens à ce Jehan Fouasset, Pierre Guerin, Pierre Guilles, Herbert du Guet, Jehan Chevredens, Guillaume Rogier et pluseurs autres. J. Germailin, à la requeste dudit Philippot.

Lecta et publicata Pictavis in Parlamento nona die aprilis post Pascha anno domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo.

DASNIERES.

(Arch. nat., X² A 20, fol. 31-32.)

Le préambule de cette ordonnance, rapproché de ce que nous savons d'ailleurs, montre qu'elle est due aux réclamations des États généraux réunis à Poitiers, en présence du roi, au mois de mars 1431. Quant aux dispositions mêmes de l'ordonnance, nous y trouvons proclamés, en ce qui concerne les désordres des gens de guerre, quelques-uns des principes qui formeront plus tard la base de la grande ordonnance du 2 novembre 1439. Assurément, les mesures prises en 1431 sont peu de chose comparées à celles qu'on devait prendre plus tard; mais il faut se rendre compte de la différence des temps. En 1431, le traité d'Arras n'était pas signé, et l'ordonnance du 28 mars, dans ses proportions restreintes, était une notable satisfaction donnée à l'opinion publique représentée par les États généraux. D'ailleurs, cette mesure législative, d'un caractère général, devait être quelques jours après complétée par une mesure particulière. Le plus puissant des capitaines qui faisaient la guerre pour Charles VII dans le sud-ouest était Jean de la Roche; ses gens d'armes occupaient un grand nombre de forteresses et ne se rendaient pas moins redoutables aux fidèles sujets du roi qu'aux Anglais et à leurs partisans. Lui-même tranchait du souverain dans la région et, comme le comte de Foix à Pamiers, faisait battre monnaie à Angoulême, touchant, en vrai faux monnayeur, les profits que procurait une frappe au-dessous du titre légal. Le roi obtint qu'il vînt faire amende honorable à Poitiers et, moyennant des lettres d'abolition pour le passé, Jean de la Roche jura solennellement, en présence du grand conseil, du parlement et des États, d'observer à l'avenir l'ordonnance royale qui venait d'être solennellement promulguée. Les lettres d'abolition en faveur de Jean de la Roche, dont M. de Beaucourt déclare n'avoir pu retrouver le texte, méritent d'être publiées, au moins dans leurs parties essentielles; elles ne sont pas seulement une conséquence de l'ordonnance du 28 mars, dont nous avons publié le texte ci-dessus, elles forment, par les détails qu'elles contiennent, un commentaire éloquent de cette même ordonnance.

Charle, par la grace de Dieu roy de France. Savoir faisons à tous presens et avenir que comme pour les grans clameurs qui nous ont esté faites par les gens des Trois Estas de nostre royaume et seigneurie à l'encontre d'aucuns particuliers et tenans en leurs compaignies plusieurs gens d'armes et de trait et autres faisans grant quantité de roberies et pilleries, lesquelx ont endommaigé et endommaigent continuelment et

incessamment noz subgiez, tant marchans et laboureurs que autres de noz païs de Poictou, Xanctonge et Limosin et autres païs voisins, Nous, afin de obvier et pourveoir à ce et faire cesser lesdictes pilleries et roberies, ayons mandé et fait venir par devers nous plusieurs barons, seigneurs et autres nos feaulx, vassaulx et subgiez en nostre ville de Poictiers, et par grant et meure deliberacion ayons fait certains statuz et ordonnances pour faire cesser les dictes pilleries et roberies et aussi pour faire cesser plusieurs faulses monnoyes de nouvel mises sus en nostre royaume sans nostre congié et licence, apres la publication desquelles ordonnances nostre amé et feal Jehan de la Roche, escuier, seigneur de Barbesieux et de Mussidan, a juré tenir et garder icelles ordonnances et en oultre a juré et promis que doresenavant il ne tendra, soustendra ne favorizera par soy ne par autres pilleries ne roberies ne aucunes gens faisans dommaiges, maulx ne inconveniens quelxconques esdictz païs de Poictou, Xanctonge, Limosin et Angolmoys ne en autres païs à nous obeissans et ne tendra gens pour ce faire, et s'aucuns de ses gens, le bastard de Saint-Cyre ou autres, tant qu'ilz seront de sa compagnie, faisoient le contraire, il en respondra et fera reparer et baillera sesdictes gens es mains des officiers de la justice des lieux où sesdictes gens auront fait lesdiz malefices, et s'ilz estoient despartiz de sadicte compaignie, il fera son loyal povoir de faire reparer lesdiz cas qui auront esté ou seront par eulx commis et de les bailler à justice et obeira aux gens de nostredicte justice, tant de notre court de parlement comme à noz seneschaulx et autres officiers, et leur fera faire ouverture de ses places pour avoir les malfaicteurs quant il en sera par eulx requis et fera et aura fait vuider toutes ses gens dedens quinze jours prouchainement venens de toutes les forteresses, esglises et maisons fortes que lui ou sesdictes gens tiennent et occupent esdiz païs et icelles mectra et fera mectre reaument et de fait en nostre main, excepté celles qui sont l'eritage de son pere et de lui, c'est assavoir Barbesieux, Le Vivier, Jussault et aussi les places de Montendre, La Tour-Blanche, Mussidan, Puynormant et Engolesme, et en oultre il ne donnera ne souffrera donner par aucuns de ses gens quelxconques saufconduiz, souffrances ne aucunes seurtez à aucuns de noz subgiez ne prendra ne souffrera prendre par sesdictes gens, le bastart de Saint-Cyre ne autres, vivres, apatiz ne rençonnemens sur nosdiz subgiez et delivrera quittes et sans rançon ou finance tous les prisonniers qui sont esdictes places et ne prendront ou emporteront luy ne ses dictes gens aucuns des biens des bonnes gens qui sont demourans ou retraiz en icelles. Et avec ce a promis et juré que es places de son dit pere ne de lui qui sont deça la riviere de Charante il ne tendra aucunes garnisons de gens, mais seulement y tendra gens pour la garde d'icelles et les fera garder aux despens de la revenue d'icelles et ne prendront riens ceulx qui y seront sur nos hommes et subgiez à nous obeisans ne sur leurs terres et ne leur mectra charges ne redevances sans le congié et licence de nous. Et avec ce fera presentement vuider toutes les gens qu'il tient es places dessus nommées, lesquelles ne sont

point exceptées ne reservées, et toutes les gens qu'il tient sur les champs de son adveu esdiz païs et les fera logier esdictes places de Barbesieux, Montendre, La Tour-Blanche et Puynormant, sans retorner pour prendre vivres ne faire autres maulx ou exactions sur nosdiz subgiez et obeissans où qu'ilz soient. Et en oultre nous a promis et juré ledit Jehan de la Roche que toutes et quantes foiz que nous passerons oultre la riviere de Saine, il passera et vendra avec nous, avec le nombre de gens d'armes et de trait qu'il pourra finer, sesdictes places gardées, ausquelx nous ferons faire paiement comme aux autres qui passeront avecques nous. Et en oultre nous a juré et promis ledit de la Roche que en lui baillant Hervy-le-Chastel ou autre place delà la riviere de Saine convenable pour le logeïz (*ms.* logiez) de luy et de ses gens avecques la somme de mille frans, incontinent qu'il sera de ce acertenné, il partira avec tout le plus grant nombre de gens qu'il pourra en sa compaignie et les menera oultre ladicte riviere de Saine. Toutes (*ms.* contre) lesquelles choses ledit Jehan de la Roche nous a promises et jurées solennement en presence de pluseurs de nostre sang et gens de nostre grant conseil et de nostre court de parlement, de pluseurs gens d'esglise, nobles, bourgois et autres en bien grant nombre et nous a tres humblement supplié et requis ledit de la Roche que, moiennant ce, tous les excès, crimes et malefices, roberies, pilleries, murdres, aggressions de chemins et forcemens de femmes, sacrileges, abrasemens d'esglises et autres malefices (*ms.* edifices) et maulx par luy et autres de sadicte compaignie faiz et commis luy voulsissions remectre, quitter et pardonner et par forme de abolicion iceulx crimes et malefices effacer et abolir, especialement à luy, à Regnault Chabot (*suivent cent cinquante et quelques noms*) et autres quelxconques estans de présent de sadicte compaignie, et aussy luy remectre, quitter, pardonner et abolir le crime et offense qu'il a commis envers nous et nostre majesté royal à l'occasion de ce qu'il a fait batre sans noz congié et licence monnoye tant d'or que d'argent en la ville d'Angolesme de mendre poix et loy que ne sont noz monnoyes et à la impression et coings de nosdictes monnoyes aians cours en nostre royaume. Pour quoy Nous, aians consideracion à ce que ledit Jehan de la Roche s'est employé bien et voulentiers des le temps de sa jeunesse en nostre service et a fait pluseurs destrousses sur nos ennemis et avec ce a prins pluseurs chasteaulx et forteresses qui estoient occupés par iceulx nosdiz ennemis es païs de Gascoigne, Xanctonge et Angolmois...

Donné à Poictiers, le IXe jour du mois d'avril, l'an de grace mil quatre cens trente et ung et de nostre regne le neufviesme. Ainsi signée : *Par le Roy en son Conseil, Malliere. Visa. Lecta Pictavis in camera parlamenti et ibidem juravit Johannes de la Roche complere et observare articulos de quibus in albo fit mentio die sabbati xxj^a^ mensis aprilis anno domini millesimo quadringent° XXXI°.*

(Arch. nat., X² A 20, fol. 32 v°-34.)

Les lettres d'abolition de Jean de la Roche ne servent pas seule-

ment de commentaire à l'ordonnance publiée ici pour la première fois. Le même jour (28 mars) fut promulguée à Poitiers une autre ordonnance sur le fait des monnaies, que l'on peut lire dans le recueil des *Ordonnances,* t. XIII, p. 164-167, et que M. de Beaucourt a étudiée en détail (t. II, p. 628-629). Lorsque, dans cette ordonnance, Charles VII parle des graves abus commis en cette matière par plusieurs de ses sujets de divers États, il ne se souvient pas seulement des lettres d'abolition qu'il avait dû donner, en mai 1423, aux comtes de Foix et de Comminges; il pense surtout aux abus commis par Jean de la Roche à la monnaie d'Angoulême. Enfin, si l'on rapproche cette ordonnance sur le fait des monnaies de celle que nous avons publiée, on n'hésitera pas à y reconnaître, comme dans cette dernière, la trace manifeste des réclamations des États généraux. La session de Poitiers, en mars-avril 1431, a donc une véritable importance; elle a exercé sur le gouvernement de Charles VII une réelle influence que l'on n'aurait pas soupçonnée, à la façon dont en parle M. de Beaucourt. C'est ce qu'il était utile de mettre pleinement en lumière.

10. *L'aide des barrages et les États d'Amboise,* 1431-1432.

J'ai publié des lettres closes de Charles VII, datées d'Amboise, le 22 mai [1432], et adressées aux habitants de Lyon. Le roi rappelle qu'une conférence doit s'ouvrir à Auxerre, le 10 juillet prochain, entre ses ambassadeurs et ceux du duc de Bourgogne, et il ajoute : « Nous, considerans la grandeur de la matiere et les haultes choses qui à ladicte convencion seront à traictier, volans de bonne heure, comme le cas bien le requiert, avoir sur ce bon advis et meure deliberacion, escripvons pour ce tant pardevers pluseurs notables prelaz et barons de nostre obeissance que aussi pardevers vous et autres de noz bonnes villes en vous priant et neantmoins mandant sur tant que vous desirez le bien de la besoingne que, pour nous donner sur ce que dit est advis et conseil, envoyez par devers nous en nostre ville de Loches au xe jour du mois de juing prouchainement venant troys notables personnes d'entre vous qui soient gens de bon conseil, car ausdiz jour et lieu mandons semblablement les autres. » Pareilles lettres furent adressées à la ville de Tours, dont les archives nous permettent de suivre l'affaire. Les députés de Tours, Guion Farineau, Martin d'Argouges et Pierre Bonnart, se rendirent, en effet, à Loches, où ils restèrent jusqu'au 19 juin, « qu'il leur fut donné congié pour ce que les seigneurs et bonnes villes n'estoient pas venus. » En les congédiant, on leur ordonna de venir à Amboise le 21. Nous les

voyons repartir de Tours pour Amboise non pas le 21, mais seulement le 30, et séjourner à Amboise jusqu'au 9 juillet[1]. A cela se bornent nos renseignements. Les seigneurs et les bonnes villes qui avaient fait défaut à Loches se trouvèrent-ils à Amboise, et put-on délibérer? Nous l'ignorons. Il me semble toutefois que cette assemblée, convoquée sans succès à Loches, puis transférée à Amboise, n'est pas une véritable réunion d'États, mais ce qu'on a appelé plus tard une assemblée de notables. Je n'attache pas plus d'importance qu'il ne faut à l'expression « pluseurs notables, prelaz et barons » qui se trouve dans la lettre de convocation. Je sais bien que, même pour les convocations d'États généraux, le pouvoir royal avait une grande latitude pour convoquer ou ne pas convoquer tels membres du clergé et de la noblesse qu'il lui plaisait. Ce qui me frappe dans cette lettre, en la comparant à toutes celles que j'ai publiées, c'est l'absence de la formule que l'on trouve dans toutes les autres relativement aux pouvoirs des députés des villes. En 1421 : « Aians les dessusdiz que ainsi envoierez bon et suffisant povoir de par vous pour consentir, accorder et conclurre tout ce qui en ladite assemblée sera advisé, conseillié et determiné; » en 1422-1423 : « Ayant puissance de par vous de consentir et accorder tout ce qui à ladite journee sera pour le bien dessusdit advisié, appoinctié et conclut; » en 1424 : « Ayans puissance de faire, traictier et appoinctier ce que ausdiz lieu et jour sera advisié, » ou encore : « A tout povoir souffisant de passer et accomplir de vostre part ce qui à ladite journee sera advisé, conclud et deliberé; » en 1425 : « Souffisamment garniz et fondez de procuration et povoir pour oïr ce que leur vouldrons faire dire et remonstrer et pour consentir, passer et accorder tout ce que par les dites gens des Trois Estatz sera conclud et octroyé; » en 1427 : « Ayans toutevoyes de vous bon povoir et souffisant pour besongner, faire et conclurre, etc.; » en 1428 : « Ayans de vous plain povoir pour conseiller, besongner et consentir, etc.; » en 1434 : « A tout povoir souffisant de consentir et accorder en vostre nom, etc.; » en 1436 : « Ayans povoir souffisant de par vous pour besongner et conclurre, etc. » Ce long défilé de formules que j'ai tenu à mettre sous les yeux du lecteur me dispense d'appuyer plus longuement; il manque à l'assemblée d'Amboise, à supposer qu'elle ait été tenue, un caractère essentiel pour prendre rang parmi les assemblées d'États généraux.

A cette assemblée, que j'exclus aujourd'hui de ma liste, j'ai cru pouvoir attribuer avec « grande probabilité » le vote d'un impôt désigné dans les documents contemporains sous le nom d'*aide des bar-*

1. Arch. de Tours, CC 25, fol. 39.

rages. Je me suis trompé et j'ai entraîné M. de Beaucourt dans mon erreur. Les registres de Tours nous renseignent sur l'aide des barrages en termes qui ne laissent pas de doute à cet égard. Ils nous apprennent (CC 25, fol. 13) que c'est par lettres patentes données à Amboise le 1er décembre 1431 que Charles VII « ordonna les barrages estre mis sus dans les bonnes villes et forteresses fermées. » Le nouvel impôt devait être perçu pour les deux tiers au profit du roi ; l'autre tiers était abandonné aux municipalités et devait remplacer les octrois qu'elles levaient jusqu'alors à leur profit par privilège royal. Ce nouveau régime financier ne devait entrer en vigueur qu'à partir du 1er août 1432. A ces renseignements il faut ajouter ceux que nous fournit la chancellerie royale dans le préambule de lettres du 2 mai 1433. Ce préambule, dont j'ai cité autrefois un extrait, est ainsi conçu[1] :

Charles, par la grace de Dieu roy de France, a nostre amé et feal notaire et secretaire Jehan Vousy, et aus esleuz sur le fait de nous aides en nostre païs de Poitou, salut et dilection. Comme nagueres par l'advis et deliberacion de plusieurs de nostre sang et lignage et des gens de nostre conseil, et aussi de noz trois Estatz pour ce assemblez, pour donner provision a noz affaires et afin de trouver et recouvrer pour ce finances venens ens plus ordinairement et à moins de charge pour le peuple que du fait des aides qui ont esté levées le temps passé, nous eussons ordonné mectre et faire lever certains aides sur tous vivres, denrees et marchandises entrans et yssans de villes et de lieux, lesquelz aides, à la requeste d'aucuns habitans de villes et afin de recouvrer plus prestement aucune grant finance pour aucunes charges que nous avons depuis eues, nous avons fait cesser et abatre pour celle foiz et ordenné estre levé en lieu d'iceulz, es païs, villes et elections ou les avions ordennez, un aide de certaine somme pour une foiz, duquel aide, combien qu'il soit du tout levé es lieux ou il a esté imposé, nous avons fait supporter nostre dit païs de Poictou jusques à present pour aucunes charges et affaires que icellui païs a eues a soustenir.....

(Arch. nat., K 63, n° 25.)

La chancellerie royale affirme donc que les États ont été réunis pour consentir l'*aide des barrages* et rien ne nous autorise à nous inscrire en faux contre cette affirmation. Comme la promulgation de cette aide a été faite par lettres patentes données à Amboise le 1er décembre 1431, il est vraisemblable qu'il y a eu une réunion d'États à Amboise à la fin du mois de novembre. Je ne connais pas d'autre document sur cette réunion, et je me garderai bien d'en rien

1. Je dois la copie de ce document à mon confrère Élie Berger.

dire de plus, instruit par mon propre exemple du danger de se laisser aller aux probabilités.

11. *États de Poitiers, janvier* 1435.

Sur cette session, les registres de Tours, que je n'avais pu étudier en 1878, offrent des détails curieux. M. de Beaucourt a puisé à cette source, mais il a commis quelques inexactitudes qui dénaturent complètement le caractère des renseignements qu'on doit en tirer. Voici comment il s'exprime : « La réunion plénière de Montferrand (4 décembre 1434) ne fut pas tenue, et il y eut seulement à Poitiers, au mois de janvier 1435, une assemblée composée de députés de certaines provinces de Languedoïl. L'archevêque de Vienne porta la parole au nom du roi ; il exposa les « grandes charges et affaires » nécessitant le rétablissement des anciennes aides qui avaient eu cours pour la guerre et assura que le peuple en serait moins foulé. Cette proposition souleva une vive opposition (voir le rapport des députés de la ville de Tours fait au conseil de ville le 15 janvier 1435. *Reg. des Délib.*, V, part. XII). Malgré la résistance d'une minorité où figuraient les députés de la ville de Tours, la mesure fut votée. Les aides furent rétablies pour quatre ans et une somme de cent vingt mille livres fut accordée au Roi. »

Notons d'abord, à titre de renseignement complémentaire, que la réunion de Montferrand, n'ayant pu avoir lieu le 4 décembre, fut ajournée au 15 janvier suivant dans la même ville ; c'est ce dont les habitants de Tours furent informés par des lettres closes qui leur furent notifiées le 21 décembre. Nous ne savons pas exactement quel jour le gouvernement se décida à substituer Poitiers à Montferrand, mais il est évident que la réunion fixée au 15 janvier ne put être avancée. C'est donc avec étonnement que je vois M. de Beaucourt parler d'un rapport fait par les députés de Tours le *15 janvier*. J'ai copié ce rapport, qui vaut la peine d'être publié, et il figure dans mes notes et aussi, j'ai tout lieu de le croire, dans les registres des délibérations de Tours, à la date du 15 *février*. Le voici :

..... Rapport de Me Nicole de la Chapelle, Me Lienard Champeneys, Jehan de Poncher dit Regnaut Bernart, lesquelz arriverent hier de Poictiers, ou ilz avoient esté envoiez aux troys Estaz pour ladicte ville, icellui rapport fait par ledit Me Nicole en la manière qui s'ensuit :

Premierement, dit que quand ilz furent arrivez à Poictiers, presentèrent les lettres closes que l'en leur avoit baillées au roy, à Messeigneurs de son grant conseil et à autres à qui la ville rescripvoit.

Dit que le lendemain, le roy, estant en son conseil, leur fist remonstrer et dire par Monseigneur l'arcevesque de Vienne les grans charges et affaires du roy et que pour ce lui estoit necessité de mectre sus le quart et imposicion, et que en ce faisant son peuple seroit moins foulé et ne avroient pas tant de tailles comme ou temps passé, en requerant ausdiz envoiez que iceulx quart et imposicion ilz voulsissent consentir.

Dit qu'ilz prindrent delay de parler ensemble, et le lendemain ensuivant firent responce au roy en son conseil en lui remonstrant les causes pour lesquelles il n'estoit pour le present pas expedient de mectre sus lesdiz aides et que, si c'estoit le bon plaisir du roy de les mectre sus, il devroit convoquer et appeler ensemble les Estaz de toute son obeïssance et avoir sur ce leur consentement. Mesme aussi disdrent qu'ilz n'avoient pas puissance de yceulx consentir.

Dit que ceulx du grant conseil du roy ont esté aussi mal contens de ce que ilz ne donnoient consentement que lesdiz aides fussent mis sus.

Dit qu'ilz n'ont consenti yceulx aides ne autres ne n'ont fait nulle obligation ni promesse pour la ville et qu'ilz ont fait tout le mieulx qu'ilz ont peu.

(Arch. de Tours, BB 5, à la date.)

Ce rapport se trouve encore résumé dans les registres de comptes de la ville de Tours, CC 26, fol. 45 r° et v°, et le résumé offre même un détail complémentaire intéressant : « Lesquels ambaxadeurs se excuserent, disans qu'ilz n'avoient de ce faire puissance ne commission et ne y con[sen]tirent point, combien qu'il leur fust dit que à ce avoient donné consentement ceulx du pays d'Anjou, et se en retournerent sans autre chose besongner en la matiere. »

Il est évident, d'après le récit de Me Nicole de la Chapelle, tel qu'il nous a été transmis, que les députés de Tours arrivèrent à Poitiers lorsque la session était terminée. Ce que M. de Beaucourt a pris pour la session elle-même, ce sont en réalité deux audiences particulières données par le roi, séant en son conseil, aux députés de la ville de Tours. La session proprement dite était déjà terminée le 3 février, puisqu'à cette date le roi prescrivait aux élus du Poitou de *mettre sus* les aides, conformément à l'octroi des gens des Trois États de plusieurs pays de Languedoïl. Elle devait être vraiment bien peu nombreuse, cette session tenue à Poitiers à la fin de janvier 1435, puisque les députés de Tours ne s'y étaient pas trouvés et que nous savons d'autre part que les provinces orientales n'y furent pas non plus représentées. On s'explique ainsi l'attitude des députés de Tours qui considèrent comme non avenu l'octroi consenti, Dieu sait dans quelles conditions, par l'assemblée du mois de janvier et qui conseillent au roi, s'il veut rétablir les aides, de « convoquer et appeler ensemble

les Estaz de toute son obeissance et avoir sur ce leur consentement. » Cette attitude est exactement le contre-pied de celle que les députés du Rouergue avaient prise à Chinon en 1428 et elle dénote un sens politique beaucoup plus étendu.

12. *États régionaux convoqués à Issoudun le* 8 *avril* 1435.

Cette réunion, qui devait comprendre des députés des pays d'Auvergne, Bourbonnais, Forez, Beaujolais et Lyonnais, n'eut sûrement pas lieu. Le registre des délibérations de Lyon coté BB[3] permet de s'en rendre compte facilement. Le 3 avril, on décide d'écrire au roi et au grand conseil « lettres d'excusacion, comme l'on ne puet envoyer aux Trois Estas d'Issodun si notablement comme l'on devroit, attendu les gens d'armes qui sont sur les chemins qui prennent, robbent et tuent tout. » Le 10 avril, on traite à forfait avec Jean Leguet, qui se charge de faire le voyage moyennant vingt royaux, mais qui ne paraît pas l'avoir fait. Le 8 mai, on est toujours préoccupé de la même affaire : « Ilz ont conclus que l'on envoie par devers le Roy, à Yssouldun, Jehan Hardy, clerc notere, pour x royaulx de gages. » Ce dernier s'acquitte en effet de la charge qu'on lui donne, mais ce n'est pas à Issoudun, c'est à Tours qu'il dut aller : « 31 mai. Jehan Hardy, qui party de ceste ville il a environ trois sepmaines, est aujourd'ui arrivé, venant devers le roy, qui est à Tours, ou il estoit aller porter lettres d'excusacion au roy de ce que l'on ne povoit envoyer notablement comme le roy l'avoit mandé, et a fait son rapport; c'est assavoir qu'il a baillé les lettres closes de la ville au roy et attendi à Tours x jours sans avoir peu obtenir aucune response. »

Il y avait eu vers cette époque, à Tours, une importante réunion, à laquelle M. de Beaucourt signale (p. 307) la présence de députés des États, où l'on avait délibéré sur la paix avec le duc de Bourgogne; cette réunion dut être analogue à celle d'Amboise, en juillet 1432, et pas plus que cette dernière elle ne saurait prendre place parmi les États généraux.

13. *États de Poitiers, février* 1436.

Le rapport des députés de Tours que nous avons publié plus haut montre à quel point le rétablissement des anciennes aides tenait à cœur au roi et à son conseil au commencement de l'année 1435, à quel point aussi ce retour à l'ancien état de choses répugnait à une partie des contribuables. Les quelques provinces qui étaient repré-

sentées à Poitiers au mois de janvier avaient consenti à ce rétablissement, mais seulement pour une période de quatre ans; même avec la perspective d'une aussi courte durée, les aides ne purent être maintenues. La province qui devait être la mieux représentée à Poitiers, le Poitou, fut la première à regimber; dès le 15 juin, à la suite de vives réclamations, le roi donnait l'ordre de remplacer les aides dans cette province par un impôt direct qui serait perçu annuellement pendant quatre ans, et cet impôt ou *équivalent aux aides* fut presque aussitôt étendu, bon gré mal gré, à toutes les provinces de Languedoïl[1]. C'est à se demander vraiment par quel tour d'escamotage ou par quelle pression le gouvernement avait pu obtenir des quatre ou cinq provinces représentées aux États de Poitiers l'octroi d'un impôt auquel, prises isolément, elles étaient si franchement hostiles. Les États qui furent tenus l'année suivante, au mois de février, dans la même ville étaient plus nombreux, encore que la Champagne n'y fût pas représentée[2].

Cette fois, le gouvernement arriva à ses fins; les documents officiels s'accordent à dire que les États autorisèrent purement et simplement le rétablissement des aides. On ne manque pas, M. Picot et M. de Beaucourt comme tous ceux qui les ont précédés, de parler de la permanence de l'impôt à propos des États généraux de 1439; j'ai protesté, je proteste encore contre cette manière de voir et j'estime que les États de 1439 n'ont rien à se reprocher de ce côté. En revanche, ce reproche, d'aucuns diraient peut-être cet éloge, ne peut-il être adressé aux États de 1436? La question mérite d'être examinée de près, car on peut dire, selon l'expression de M. Paul Viollet, qu'elle touche à la moelle même de notre histoire.

Les *instructions* rédigées par le grand conseil disent en parlant des aides : « Lesquels aydes le roy nostre seigneur, depuis son partement de Paris, abatit et du consentement des Trois Estaz de son obeissance a remis sus, le XXVIIIe jour de fevrier. » Des lettres patentes de

1. En dehors des documents connus jusqu'ici, on peut citer les registres de délibération de Lyon, à la date du 22 juillet 1435 : « Bernert de Varey arriva arsoir et a rapporté que le roy et son conseil ont mis sur la ville et pays de Lionnois ou lieu des gabelles et pour quatre ans prouchainement venans, c'est assavoir pour chascun an XIIm frans. » (BB 3, à la date.)

2. Il y eut à Paris, au commencement de mai 1436, des États régionaux qui furent le complément des États de Poitiers. M. de Beaucourt les a signalés le premier d'après une communication de M. Demaison extraite des archives de Reims : le document visé par M. de Beaucourt (instructions des députés de Reims) mériterait d'être publié. Il est question aussi de cette réunion de Paris dans les archives de Sens, CC 2.

Charles VII, du 23 avril 1436, résument ainsi le rôle financier des États de Poitiers : « Comme à l'assemblée des gens des Trois Estaz de noz païs de Languedoïl faicte à Poitiers ou mois de fevrier derrierement passé, après ce que leur avons faict remonstrer bien au long noz grans affaires, tant pour la conduicte de la guerre comme autrement, nous ait par eulx esté octroyé un aide ou taille de deux cens mil frans sur noz païs de Languedoïl, et ce oultre et par dessus les aides qui souloient avoir cours et que par l'octroy et consentement desdictes gens des Trois Estas nous avons de nouvel ordonné estre remis sus[1]... » De même, et d'une façon plus nette encore, dans des lettres patentes du 10 janvier 1437, dont j'ai publié en 1878 le préambule : « Lesquels aides, par l'advis et consentement des gens des Trois Estaz de noz païs de Languedoïl à l'assemblée par eulx faicte devers nous à Poictiers ou mois de fevrier derrenierement passé, avons ordonné estre remis sus et avoir *d'ores en avant cours* en nostre dit royaume. » Ainsi le gouvernement considère le rétablissement des aides comme un fait définitif et sur lequel il n'y a plus à revenir, voilà qui est bien clair. La question avait-elle été posée dans ces termes aux États de Poitiers et ceux-ci s'étaient-ils ainsi engagés pour un avenir illimité? Différents témoignages permettent de croire que non. Aux États de Paris le connétable dit simplement que les États de Poitiers avaient autorisé le rétablissement des aides *pour un certain temps* (Beaucourt, t. III, p. 436). Le rapport des députés de Lyon est encore plus précis. Je le reproduis textuellement :

Mercredi XXI mars 1436. Estiene de Villenove et Estiene Guerrier arriverent ier et ont fait leur rapport de ce qu'ilz ont fait par devers le roy; c'est assavoir que l'aide mise sus au lieu des gabelles l'année nouvellement passée se paiera aux quatre termes sus ce ordonnés qui fixeront à la saint Jehan prouchainement venent; *item*, que les gabelles ont esté octroyées à courir dez le premier jour de ce present mois de mars jusques à la saint Remis prouchaint venent, et *de qui à ung an*.

(BB 3, fol. 56 v°.)

Voyons maintenant ce qui se passa en Languedoc, où le gouvernement voulut rétablir les aides comme en Languedoïl. La question fut examinée au commencement de 1437 dans la session de Béziers. Le roi résume lui-même en ces termes les résolutions qui y furent prises : « Comme du consentement des gens des Trois Estats de nostre païs de Languedoc assemblez nagueres et derrenierement en nostre ville de Beziers ayons de nouvel remis sus à nostredit païs les aydes...

1. Arch. de Lyon, CC 290, vidimus du temps.

et ordonné iceux aydes avoir cours pour le fait de la guerre pour trois ans...; *toutesvoies se plus tot lesdites aydes estoient abbatues en Languedoïl, pareillement seroient abbatues en Languedoc...* » (Lettres patentes données à Montpellier le 18 avril 1437. *Hist. de Lang.*, édit. Privat, X, 2127.)

Nous pouvons donc, aux documents officiels, en opposer d'autres, et ces autres documents me paraissent avoir une sorte de valeur morale bien supérieure à celle des premiers. Il est évident, pour qui étudie les faits avec un peu de clairvoyance, que dans la pensée des gouvernés, sinon dans celle des gouvernants, le rétablissement des aides en Languedoïl n'était qu'une mesure provisoire. C'est avec ce caractère qu'elle dut être présentée aux États de Poitiers et c'est probablement sous cette réserve que les députés de Languedoïl consentirent à la voter. Même ainsi expliqué, ce vote n'en reste pas moins un acte d'imprévoyance, une véritable faute politique de la part des États; en politique il n'est jamais permis de se laisser duper. Maintenant il faut tout dire; si les États de Languedoïl, devançant les États de Languedoc, avaient forcé la royauté à prendre un engagement formel de ne lever les aides que pendant une période déterminée, la royauté eût fait bon marché d'un engagement de ce genre. Il n'y a qu'à voir ce qui se passa en Languedoc[1].

Ici s'arrêtent les notes et documents que j'avais à communiquer au public sur un sujet que des études d'un autre genre ne m'ont jamais fait perdre complètement de vue et auquel, je l'avoue, je suis revenu *con amore*. Qu'on me permette maintenant de jeter un coup d'œil sur ce qui est fait et sur ce qui reste à faire.

Si l'on attache tant de prix, et non sans cause, à la chronologie des seigneurs féodaux de notre pays qui tient une grande place dans l'*Art de vérifier les dates*, encore que certains d'entre eux ne pèsent pas bien lourd dans notre histoire de France, la chronologie des États généraux n'a-t-elle pas une importance au moins égale? Pour moi, je voudrais la voir, assise sur des bases aussi solides que la chronologie

1. Doléances des États (avril 1439) : « Pour ce que l'an que les aides furent mises sus, et à l'espace de trois ans tant seulement, lesdiz trois Estatz lors eussent requis le roy qu'il luy pleust donner lettres que au bout desdiz trois ans elles seroient abatues et le roy eust accordé la requeste, qu'il luy plaise commander estre faictes et scellées lesdites lettres accordées. » Réponse du gouvernement : « Les nécessitez du roy sont si grandes et si manifestes que il n'y peult pourveoir à présent, mes le plus brief que bonnement pourra il y pourveoira et y a tres bon vouloir. » Ce n'est qu'en 1443 que les États obtinrent la suppression des aides, en les remplaçant, bien entendu, par un impôt équivalent.

même des rois de France, figurer en bon lieu dans tous les grands dictionnaires historiques qu'on met entre les mains de la jeunesse. Or, il me semble que pour le règne de Charles VII la science est maintenant arrivée à des résultats définitifs. C'est là un grand pas de fait. Un point seul me paraît demander encore quelques éclaircissements; j'aimerais à être mieux renseigné sur la session d'Amboise, que j'ai placée au mois de novembre 1431. Puisse quelque érudit mieux outillé me donner bientôt satisfaction!

Mais il ne suffit pas d'avoir des noms de lieux et des dates exactes. Quelques-unes de nos sessions, il faut l'avouer, ressemblent un peu trop à des ombres chinoises; je les voudrais voir en chair et en os, si je puis m'exprimer ainsi. Ce n'est que par des documents nouveaux qu'on arrivera à les faire revivre. J'ai eu la bonne fortune d'en publier quelques-uns, mais combien restent encore enfouis dans la poussière des archives et en particulier des archives communales! Ne retrouvera-t-on pas quelque jour, à Tours par exemple, les doléances du Languedoïl aux États de Chinon en septembre 1428! Il y a là une lacune à laquelle je me résigne malaisément. Les chercheurs ne doivent pas se lasser tant qu'ils n'auront pas trouvé.

Enfin, en dehors des détails sur les sessions elles-mêmes, il y en a d'autres qui méritent d'être recueillis et étudiés avec critique, ce sont ceux qui concernent les élections pour les États généraux et les rapports de ces derniers avec les États provinciaux. Je publierai ailleurs de longs extraits des archives de Toulouse, de Saint-Affrique, de Millau, très instructifs à cet égard. Ils pourront servir de point de départ à une étude d'ensemble à laquelle les archives de Tours, de Lyon et d'autres villes encore fourniront aussi des éléments importants. On connaît le beau travail de M. Paul Viollet sur les élections des députés aux États généraux sous Louis XI et Charles VIII; on l'a souvent loué, et ce n'est que justice; ce qui serait mieux, ce serait de l'imiter, en ce qui concerne le règne de Charles VII. Je souhaite vivement que quelqu'un s'en avise.

Antoine THOMAS.

LA DÉFENSE DE DANTZIG

EN 1813.

Parmi les brillants faits d'armes qui se pressent en 1813 et 1814, la longue défense de Dantzig par le 10e corps de l'armée française n'est pas un des moins remarquables. Souvent cité par les historiens, il est cependant peu connu dans ses détails. Nous avons puisé les éléments du récit qui va suivre dans les papiers du général de division de Campredon, commandant en chef le génie de Dantzig, dans les rapports des différentes armes et dans les lettres du général Rapp, gouverneur de Dantzig[1]. Nous avons pu en combler les lacunes à l'aide des ouvrages suivants : la *Relation de la défense de Dantzig,* par le capitaine du génie d'Artois. Paris, 1820 ; — le *Typhus contagieux de Dantzig en 1813,* par J.-B. Tort, ex-chirurgien-major. Paris, 1817 ; — *Geschichte der siebenjæhrigen Leiden Danzigs, von 1807 bis 1814,* par A. Blech.

Le Blocus.

I.

Nous sommes en décembre 1812, la retraite de Russie s'achève, l'armée française a été repoussée derrière la Vistule. Les places qui dominent son cours, Thorn, Marienwerder, Marienbourg, Dantzig, point de départ de nos opérations offensives, doivent, désormais, couvrir la retraite. Dantzig surtout, clef de la basse Vistule, munie d'un matériel considérable, peut immobiliser une armée, forcer la Prusse hésitante à rester notre alliée, être une aide puissante à la campagne prochaine, une compensation précieuse aux négociations entamées. Le premier soin des maréchaux est d'en assurer la défense.

1. Ces documents viennent d'être réunis en un volume sous le titre : *Défense de Dantzig en* 1813. *Documents militaires du lieutenant général de Campredon*, annotés et publiés par M. Charles Auriol. Paris, Plon et Nourrit, 1888. Ils nous ont été communiqués par M. Louis des Hours, petit-fils du lieutenant général baron de Campredon. La descendance mâle du général est aujourd'hui absolument éteinte.

Macdonald, avec le peu de troupes que lui laisse la défection imprévue du corps d'armée prussien, retarde la marche des Russes. Le trésor, le génie, les parcs gagnent Dantzig. Cette ville présente pendant quelques jours un aspect étrange : des troupes sans officiers, des officiers sans troupes, des écloppés la traversent en hâte ou y cherchent un refuge contre les cosaques. Mais le 10e corps approche, renforcé de la division Heudelet; il recule pas à pas, faisant payer cher à l'ennemi chaque mouvement trop hardi. Tout ce qui doit sortir de la place l'évacue : le duc de Tarente remet son corps d'armée aux mains du gouverneur de Dantzig et quitte lui-même la ville le 14 janvier 1813.

La veille, nos troupes ont repassé la Vistule à Dirschau. Le général Bachelu fait tête à l'ennemi et le maintient, donnant ainsi le temps d'amasser tout ce que l'on peut de vivres. Le 16, le général Gault culbute encore les Russes, qui cherchent à nous envelopper, et ce n'est que six jours après que, sur tous les points, la place est investie. Jusqu'en janvier 1814, les troupes françaises ne franchiront plus le cercle de feux, qui marque, le 21 janvier 1813, la ligne lointaine encore des bivouacs ennemis.

La Vistule, qui traverse la vieille Prusse du sud au nord, se divise, en approchant de la Baltique, en plusieurs branches formant un delta. Le bras occidental, arrivé à une lieue de la mer, se détourne vers l'ouest, coule parallèlement à la côte, puis se redresse brusquement au nord, détachant à sa droite du continent une bande de sable étroite appelée Nehrung. C'est sur la rive opposée, sur la rive gauche du fleuve, au-dessus du coude de la Vistule, que s'élève Dantzig.

La ville est en plaine, dominée seulement à l'ouest par de fortes collines. Elle forme un ovale, entouré d'une enceinte bastionnée continue, dont la Vistule couvre le côté nord. Une rivière de moindre importance, la Mottlau venant du sud, la traverse, en forme comme l'axe, découpe au cœur une île, comparable à la Cité dans Paris, et rejoint, au nord, la Vistule, au point où celle-ci longe les bastions. Avant d'entrer dans la ville, la Mottlau se déverse dans les fossés, qu'elle remplit, enserrant, de ses dérivations, le corps de place tout entier.

Dantzig doit à ses cours d'eau d'être l'entrepôt des produits du nord de la Prusse et de la Pologne, qui descendent par la voie fluviale, tandis que les navires remontent de la Baltique jusqu'aux quais de la Mottlau par la Vistule et par un système de deux canaux. L'un, celui de Neufahrwasser, va du fleuve à la mer; il évite à la navigation la barre de la Vistule et sépare du rivage l'île sablonneuse de la

Platte; l'autre évite le coude que fait le fleuve au-dessous de Dantzig et détache du Nehrung l'île du Holm. La libre communication avec la mer est assurée en tous temps par le fort de Weichselmünde au confluent de la Vistule, dans le Nehrung. Il forme, avec les nombreux ouvrages qui en dépendent sur les deux rives, une véritable place de guerre, protégeant un bon port et une excellente rade.

Quant aux environs de Dantzig, ils présentent à l'œil trois zones nettement accusées : si de la ville on regarde le nord, on aperçoit une plaine basse et sablonneuse jusqu'à la Baltique. A l'est et au sud, le Werder est une région marécageuse que l'on transforme facilement, à l'aide d'écluses, en une petite mer de trois ou quatre pieds de fond, qui couvre le tiers du front bastionné. Elle s'étend à plusieurs lieues de distance, limitée à gauche par les digues de la Vistule, à droite par un long faubourg, qui se prolonge vers le sud sous les noms d'Alt-Schottland, Stadtgebieth et Ohra. A ces villages, enfin, commencent les hauteurs qui, à l'ouest, dominent la cité. Elles sont partagées en deux masses par la vallée de Schidlitz, dont le ruisseau se glisse dans la ville par le front de Neugarten, entre deux forts construits sur les escarpements voisins : le Bischofsberg, à gauche, regarde le plateau de Stolzenberg, le Hagelsberg, à droite, fait face au plateau de Zigankenberg et se lie par sa droite à la Vistule. Au nord-ouest, on rejoint la plaine qui sépare Dantzig de la mer. Une large avenue la coupe en droite ligne, allant de la porte d'Oliva au village de Langfuhr et, plus loin, au bourg même d'Oliva. — Telle était la place enlevée, en 1807, au corps prussien du général Kalkreuth, après un siège mémorable de soixante-quinze jours[1], et qu'allaient, pendant plus de onze mois, défendre les Français.

II.

Depuis 1807 Dantzig, déclarée par Napoléon ville libre, était restée entre nos mains. Poste précieux pour assurer le maintien du blocus continental, elle était, en même temps, sous un gouverneur habile, comme une oreille tendue, un œil ouvert sur ces contrées lointaines; mais elle devait, l'heure venue, servir de base à nos opérations contre la Russie. Son importance était jugée telle par l'empereur qu'il y avait concentré des approvisionnements énormes et s'était mis en mesure d'en faire une des plus vastes places de guerre du temps.

En 1812, elle avait, en effet, ravitaillé l'armée jusqu'à l'intérieur de la Russie, si bien qu'à l'heure du danger il ne restait en abondance

1. Bousmart, émigré français, y dirigeait les travaux de défense.

que du blé et des munitions. Le fourrage, la viande, le riz, les légumes secs, le vin, les médicaments, tous les objets de première nécessité sous un climat aussi froid, faisaient complètement défaut.

Quant aux fortifications, mises en chantier dès 1811, les plans en avaient été conçus si vastes que rien n'était achevé et que plusieurs ouvrages n'étaient même pas commencés. En revanche, tout ce qui existait auparavant était en plein remaniement et hors de service; personne n'avait prévu la possibilité d'une défaite. La place n'était pas en état de soutenir un siège régulier. Les parapets s'écroulaient dans les fossés, qui, sur bien des points, ne pouvaient tenir l'eau. Partout, les palissades, si importantes en l'absence de maçonnerie, manquaient; les maisons encombraient les vues de plusieurs ouvrages. Nulle part de magasins, ni d'abris à l'épreuve de la bombe. Heureusement Weichselmünde était à peu près relié à la place par une série d'ouvrages nouveaux assez avancés pour pouvoir, à la rigueur, recevoir de l'artillerie; mais, dans le fort lui-même, le réduit seul aurait pu résister à une attaque de vive force : les bois venaient jusqu'au glacis. En somme, on était dans une place faite pour une armée, mais à peine ébauchée, présentant assez l'aspect d'un immense camp retranché incomplètement fortifié.

Il eût fallu, au bas mot, 30,000 hommes en état de porter les armes pour défendre un pareil développement de fortifications. Or, si, le 21 janvier 1813, les états présentaient un effectif de 35,932 hommes, administrations et douanes comprises, on ne put jamais, aux plus beaux jours du siège, mettre en ligne 15,000 hommes. Trois régiments napolitains, formant la 33e division, tenaient garnison à Dantzig pendant la campagne de Russie. Les restes du 10e corps se réduisaient à une division comprenant trois régiments polonais, un régiment bavarois et un régiment westphalien, décimés par la guerre. Le 9e corps avait fourni une division, la 30e, composée de recrues françaises, tirées en partie des départements nouvellement annexés; elle voyait pour la première fois le feu. Enfin, épars dans la place, se trouvaient des détachements de toutes provenances, des soldats isolés, auxquels se joignirent plus tard les malades sortant des hôpitaux. On en forma, tant bien que mal, une division, la 31e, qui se trouva comprendre un régiment de Francfort, un de Saxe, un de Lippe et Anhalt, un autre de Schwarzburg, Waldeck et Reuss, avec des Saxons de Rechten. Si à cela l'on ajoute quelques soldats de la garde impériale, 2,400 artilleurs de différentes nationalités, 1,700 dragons, chasseurs ou hussards, 800 marins, 400 hommes du génie et 500 pionniers espagnols, on a l'effectif complet de cette petite armée singulièrement composée, réunie sous un même chef par les

seuls hasards de la défaite. Vingt nationalités différentes s'y trouvaient représentées, car on comptait alors comme Français les Hollandais, les Brêmois, les Brabançons, les Hambourgeois, les Romains, les Piémontais. On y rencontrait jusqu'à trois compagnies napolitaines de nègres du régiment d'Afrique. Comment demander à des éléments aussi peu homogènes l'obéissance absolue, le dévouement, l'abnégation, le courage qu'exige tout siège un peu prolongé ?

Et dans quel état se trouvaient la plupart des malheureux sur lesquels on comptait pour faire belle et bonne défense ? Malades ou démoralisés, on ne pouvait les grouper autour de leur drapeau. A peine si, à l'heure du blocus, on trouvait 10,000 hommes valides à mettre en ligne. Il leur fallait, par un froid de 20 degrés, qui gelait 60 hommes en une nuit, au bivouac, suffire au service des avant-postes placés à une lieue de la place, à la garde des fortifications et aux travaux urgents dont dépendait le salut de Dantzig. Car l'hiver, notre tout-puissant ennemi, non seulement tuait nos hommes, mais détruisait, en un clin d'œil, nos plus sérieux moyens de défense contre une attaque de vive force.

L'inondation était transformée en une vaste plaine de glace, qui aurait porté du canon. Il n'y avait plus ni Vistule, ni Mottlau, ni fossés. Les glacis, les chemins couverts, ce qui restait de palissades avaient disparu sous les amas de neige. Sur un développement de plus de cinq lieues, on arrivait sans encombre au pied de fortifications inachevées. Si, dès les premiers instants du blocus, l'ennemi avait eu l'audace de forcer la ville, la garnison lui aurait peut-être difficilement résisté.

Par bonheur, le commandement était entre les mains d'un homme taillé à la mesure de ces circonstances critiques. Le général Rapp, aide de camp de l'empereur, déjà gouverneur de Dantzig au moment des préparatifs de la campagne de Russie, venait d'y rentrer en hâte, sur l'ordre de Napoléon. Nul mieux que lui ne connaissait la place, qui lui avait été confiée dès 1811. Nul plus que lui ne joignait à de rares qualités militaires les ressources de l'administrateur, le tact du diplomate, l'autorité, nécessaires au rôle singulièrement difficile de gouverneur d'une grande ville, véritable petit état tout à coup séparé du reste de l'Europe. Il venait, à la Mojaïsk, de recevoir sa vingt-deuxième blessure, il arrivait le nez et deux doigts gelés, mais n'avait rien perdu de son indomptable énergie.

Pour prendre la direction des travaux de défense, on lui avait adjoint le commandant en chef du génie du 10e corps, le général de division de Campredon, celui-là même qui avait, en 1806, dirigé devant Gaëte le premier siège régulier des armées de l'empire et qu'en

souvenir de ce succès, Napoléon, au début de la campagne, avait chargé de faire le siège de Riga.

Les troupes étaient commandées : la 7e division, par le général Grandjean, déjà vieux divisionnaire, qui venait de soutenir la retraite depuis la Dwina jusqu'à la Vistule; la 30e division, par le général Heudelet, le soldat de Hohenlinden, Austerlitz, Iéna, Eylau, qui arrivait d'Espagne; la 33e division, italienne, par le général Detrès[1]; enfin, la 34e, que l'on était en train de former, par le général de brigade Franceschi.

Le général de brigade Lepin, commandant l'artillerie, Cavaignac, commandant la cavalerie, le contre-amiral Dumanoir, les généraux de brigade d'Héricourt, chef d'état-major général, et de Bazancourt, commandant la place, formaient, avec les généraux de brigade Bachelu, prince Radziwill, Breïssan, Husson, Gault, Pepe, Devilliers, un état-major tel que jamais garnison assiégée n'avait certainement vu le pareil. Les cadres étaient, de plus, excellents; on devait, avec du temps, aguerrir ce que l'on avait de troupes jeunes ou démoralisées; mais le danger était imminent; d'un instant à l'autre, l'ennemi pouvait tenter l'assaut.

III.

On courut au plus pressé. Le corps du génie tout entier, les marins, les ouvriers que l'on put réunir se mirent à déblayer les neiges sur tous les ouvrages avancés. On fendit la glace de la Vistule, épaisse de trois pieds, de l'embouchure jusqu'au fort Lacoste, au-dessus de Dantzig, sur une longueur de trois lieues. Dans les fossés, on fit une cunette de huit à dix mètres de large, en rejetant les blocs du côté de la place, ce qui formait un obstacle aussi difficile à franchir qu'une palissade. Des bateaux circulaient pour empêcher la glace de se reformer. On arrivait ainsi, par des efforts inouïs, à un résultat inespéré, lorsqu'un froid de 26 degrés vint détruire tout l'ouvrage fait : il fallut recommencer.

En même temps, aux parties les plus menacées des fortifications, on se hâtait de faire les travaux les plus urgents. Mais la gelée rendait les mouvements de terre extraordinairement difficiles; on ne pouvait entamer le sol qu'après l'avoir échauffé à l'aide de grands feux, et l'on travaillait, dans de telles conditions, à la fois sur tous les points ! Au corps de place, il fallait fortifier l'entrée des cours

1. Ou Destrées, commandant en chef les 11,000 hommes de troupes amenées, en 1812, de Naples à la Grande-Armée, par le roi Joachim Murat.

d'eau, qui donnait à l'ennemi un accès trop facile, refaire les palissades, les parapets. A l'île du Holm, au fort Napoléon, au fort Montebello, à Weichselmünde, à Neufarhwasser, au fort Desaix, au fort Lacoste, à l'Hagelsberg, au Bischofsberg, il fallait terrasser, palissader, construire à la hâte portes, poternes, blockhaus, sans compter l'appropriation urgente des magasins, des moulins, des hôpitaux déjà envahis par les malades. Le commandant en chef du génie était heureusement secondé par un corps nombreux d'officiers aussi habiles qu'actifs et dévoués. Le colonel de Richemont, directeur des fortifications de Dantzig, membre de la commission[1] qui en avait conçu le plan, lui fut un aide précieux ; cet officier distingué, connaissant à fond les ressources de la place, se chargea de la mise en état des ouvrages en construction, qui devint en quelque sorte son œuvre[2].

L'artillerie, sous le général de brigade Lepin, n'était pas moins occupée à armer les remparts là où le génie pouvait livrer les plates-formes, à préparer les munitions, à remettre les armes en état. En février on comptait cinq cents pièces mises, tant bien que mal, en batterie. Ce qui fut mené à bien de travaux, dans les premiers temps du blocus, semblerait incroyable dans des circonstances normales et le paraîtrait encore plus par ce temps rigoureux, si le danger n'était le plus puissant de tous les stimulants.

On se rassura un peu en voyant que, si le froid était préjudiciable à Dantzig, il arrêtait aussi les mouvements de l'armée russe. Le service des avant-postes put être allégé, le gouverneur crut même opportun de prendre l'offensive.

L'agitation des premières heures passée, il eut promptement arrêté, avec la netteté et la décision qui lui étaient propres, la ligne de conduite à tenir en ces circonstances difficiles. A la tête de troupes étrangères, de soldats français qui voyaient presque tous pour la première fois le feu, il chercha à gagner les cœurs par une noble confiance, à raffermir les courages par quelques entreprises heureuses. Entouré d'une population hostile, mais loyale et patiente, il s'efforça de la contenir par sa fermeté tout en l'attirant par la franchise de ses procédés. En présence d'un ennemi nombreux et enorgueilli par des succès inattendus, il fit tout pour rétablir le prestige des armes françaises, pour donner le change sur la force réelle de la garnison. L'état des fortifications, la rareté des vivres, lui commandaient du reste de tenir les Russes à distance, au moins jusqu'à la

1. La commission était composée des généraux de brigade du génie Haxo, Chambarlhac et du colonel de Richemont.

2. Rapport du général de division du génie, commandant en chef, Campredon.

belle saison, afin d'achever les ouvrages ébauchés et de conserver les ressources qui existaient en germe autour de la place. Il comptait aller, au besoin, s'approvisionner à travers les lignes ennemies.

Dès le 29 janvier, le général Grandjean, avec les généraux de brigade Husson et Bachelu, tentait une reconnaissance et repoussait partout les Russes. Le 4 février, une autre expédition, sous le commandement du lieutenant général Detrès, amenait des engagements fort vifs et des pertes sensibles des deux côtés, mais rejetait l'armée de blocus au delà même de ses lignes primitives et nous assurait pour longtemps la possession du village de Langfuhr.

Ces mouvements offensifs de la garnison étaient la meilleure des réponses au bruit d'une attaque de vive force que faisait courir l'Hetman Platow, aux lettres qui invitaient les habitants à provoquer la capitulation par des moyens coercitifs, aux proclamations apocryphes, qui engageaient les troupes étrangères, au nom de leurs gouvernements, à tourner leurs armes contre nous. Rapp, loin d'empêcher ces documents de se répandre, donna l'ordre de les insérer dans les gazettes, et les fit lire à la tête des régiments. Cet acte de confiance produisit le plus grand effet. Quant aux tentatives individuelles d'embauchage, qui se renouvelaient chaque jour aux avant-postes, elles étaient révélées par ceux-là mêmes qui en étaient l'objet. Il prit le parti d'interdire toutes communications avec l'ennemi et de refuser de recevoir les parlementaires qui abusaient de leur titre.

IV.

Au dedans, la situation était peu brillante; les fatigues, l'intensité du froid, le défaut d'alimentation avaient développé les germes de maladies rapportés de la Grande-Armée. Une sorte de typhus contagieux, de fièvre nerveuse, connue sous le nom de fièvre de congélation, s'était rapidement propagée. Tout manquait, jusqu'aux médicaments les plus essentiels, jusqu'à la viande nécessaire aux hôpitaux. On ne pouvait isoler les malades, ni entretenir une propreté suffisante et chaque jour le fléau s'étendait, atteignant surtout ceux dont le moral était frappé. Gouverneur, médecins, en trop petit nombre hélas, officiers, firent tous leurs efforts pour soulager les malades. On chercha à réagir, à dissimuler, aux yeux de la partie valide de la garnison, la gravité du mal. Le général Rapp autorisa la célébration du carnaval, fête chère aux nombreux méridionaux que renfermait Dantzig. Le 2 mars il y eut mascarade. On y mit toute la pompe et tout le brillant possible, un grand bal termina la journée. Les habi-

tants prirent part à cette fête, qui scandalisa au dernier point les moralistes allemands ; le but était cependant des plus louables.

Le fléau suivit son cours. Chaque jour la situation empirait. Le gouverneur voulut expédier par mer le duc d'Aremberg, officier d'ordonnance de l'empereur, pour demander des secours en vivres et en médicaments ; mais la tempête rejeta le navire à la côte. Les mauvaises nouvelles, la reddition de Thorn, de Pillau, fidèlement transmises par l'assiégeant, vinrent joindre à la maladie leur influence et augmenter le découragement. On n'avait rien à leur opposer. La garnison était séparée de l'armée française par un pays entièrement soulevé, qu'aucun émissaire ne pouvait traverser : impossible de se procurer le moindre renseignement, même sur l'armée de blocus. Le caractère patriotique du mouvement qui agitait l'Allemagne nous aliénait toutes les classes de la population. L'action des places alors assiégées ne dépassait pas les avant-postes ; ce qui n'était pas un des moindres désavantages de notre situation en Europe.

Vers le milieu de mars cependant quelques bruits favorables vinrent relever les courages abattus. Un navire chargé de sel arriva à Dantzig, sous le pavillon sympathique de nos fidèles alliés les Danois. Son apparition fut un événement pour la place et fit battre tous les cœurs. Le capitaine annonçait que les Russes n'étaient pas encore, en février, à Berlin ; qu'en France on avait fait des levées de troupes considérables, qui déjà passaient le Rhin ; bientôt Napoléon reparaîtrait sur la Vistule, tous les maux de la garnison n'auraient qu'un temps ! Grande fut la joie ; chacun se vit à la veille de jours meilleurs, les malades se sentirent renaître, un sentiment d'allégresse courut par toute la ville assiégée. — Mais le navire repartit bientôt laissant sa précieuse cargaison ; de nouveau le silence se fit, de nouveau le désespoir vint éteindre les cœurs et préparer de nouvelles victimes !

A la fin de mars l'humidité porta l'épidémie à son comble. Les forts situés près de la mer, jusque-là épargnés, payèrent leur tribut ; les classes aisées furent, à leur tour, fortement atteintes : les généraux de brigade Franceschi et Gault succombèrent. Deux mille hommes étaient morts en février, en mars quatre mille furent enlevés ; en avril trois mille ; on vit jusqu'à deux cents décès par jour, on compta jusqu'à dix-huit mille malades.

La ville présentait un aspect lamentable. Une moitié de la population était à l'agonie. A l'intérieur des habitations, se passaient des scènes poignantes : la maladie, le délire, la mort côte à côte ! A l'extérieur, les cortèges funéraires « faisaient queue à la porte des temples. » Le gouverneur dut interdire les cérémonies funèbres, qui

frappaient les imaginations, effrayaient la partie valide de la population et propageaient le fléau.

A ce tableau navrant, il semble qu'on ne puisse rien ajouter et que le froid, la faim, les maladies, le danger extérieur dussent suffire à combler la mesure. Cependant une calamité nouvelle survint.

Alors que le froid sévissait, chacun appelait à grands cris le dégel, qui semblait devoir ramener la sécurité et soulager la garnison en diminuant les fatigues. La température s'adoucit en février à la grande satisfaction des assiégés; mais le premier effet de la débâcle fut d'amonceler les glaces au-dessous de Dantzig et de faire déborder la Mottlau dans l'intérieur de la ville. Puis ce fut le tour de la Vistule, qui, rompant ses digues, envahit le Nehrung, où plusieurs postes furent noyés, et le Werder, où l'inondation monta plus haut qu'on ne l'avait vue depuis un demi-siècle. Les ouvrages furent partout affouillés, le fort Napoléon même, placé entre Dantzig et Weichselmünde, faillit être emporté, toutes les communications furent interrompues. Le génie passa les nuits pour limiter le mal, en attendant qu'il pût le réparer.

Enfin, les eaux commencèrent à baisser, mais, si les défenseurs de Dantzig avaient eu des craintes en voyant l'inondation transformée d'abord en une plaine de glace, puis en une mer aussi agitée que l'était la Baltique, quel ne fut pas leur désespoir en s'apercevant que les eaux en se retirant ne s'arrêtaient pas au niveau ordinaire! Elles fuyaient à travers les digues : sur le tiers de son front, la place allait être, une seconde fois, livrée sans défense aux hasards d'une attaque de vive force. Le général de Campredon fit aussitôt entreprendre un bâtardeau près du corps de place, travail considérable, relever une digue qui servait de communication avec le fort Lacoste, le long de la Vistule, et barrer le cours de la Roswick, petite rivière qui traverse le Werder. Après des efforts inouïs on fut assez heureux pour voir enfin les eaux remonter à un niveau suffisant.

V.

Ainsi surmenée au dedans, la garnison de Dantzig résistait victorieusement au dehors aux entreprises de l'ennemi. Les avant-postes étaient toujours à une lieue de Dantzig et nos troupes tenaient même la campagne, poussant au loin leurs reconnaissances.

Dès le 5 mars, les Russes, instruits de tous nos embarras, tentaient une attaque générale pour nous resserrer dans la place. Nos postes, pris à l'improviste, se repliaient, mais pour reprendre bientôt l'offensive. A Weichselmünde, à Neufahrwasser, d'énergiques sorties reje-

taient les assaillants dans leurs lignes; à Langfuhr, 3,500 Russes, un instant maîtres du village, étaient repoussés par un brusque retour à la baïonnette et ramenés jusqu'à Oliva par le général Heudelet. A l'autre extrémité de notre front, Ohra, deux fois perdu et deux fois repris, avait dû être abandonné par les nôtres; treize officiers sur quinze du régiment qui l'occupait étaient hors de combat. Déjà l'ennemi arrivait jusqu'au glacis de la place et menaçait de tourner nos troupes, malgré le secours du général Grandjean, lorsque le général Detrès enleva fort à propos les hauteurs du Judenberg, qui couvraient notre flanc.

Il était trois heures et demie et les Russes étaient encore maîtres d'Ohra, de Stolzenberg et de Zigankenberg; il fallait, à tout prix, les en déloger. Rapp, pour seconder l'attaque de front par une attaque de flanc, fait alors sortir par la porte de Neugarten, à l'ouest de Dantzig, le général de brigade Bachelu avec quatre bataillons, cent cinquante chevaux et de l'artillerie; en ces jours difficiles, c'est là tout ce dont il peut disposer. Ces troupes ont, en face d'elles, la vallée de Schidlitz, à gauche le Stolzenberg, plus à gauche encore Ohra et, à droite, les ravins qui conduisent au Zigankenberg : elles s'y engagent, refoulent l'ennemi qui occupe le plateau et le rejettent droit sur Pitzkendorf. La retraite des Russes découvre en flanc Schidlitz et Stolzenberg, qu'ils évacuent sans coup férir : de Zigankenberg à Ohra ils rentrent dans leurs lignes. Mais ce dernier faubourg est toujours entre leurs mains. Laissant alors sur le plateau de quoi masquer son mouvement, le général Bachelu se glisse par une marche rapide vers les hauteurs qui dominent Ohra. L'apparition de nos couleurs, sur le flanc des 8,000 Russes qui résistent à nos efforts, est le signal d'une attaque furieuse de la part de celles de nos troupes qui les contiennent en tête. L'ennemi ébranlé est bientôt en déroute; les faubourgs, attaqués à la baïonnette, sont jonchés de morts : notre artillerie mitraille les fuyards, dont elle coupe impitoyablement la retraite; 2,093 des leurs restent sur le terrain, nous leur enlevons 482 prisonniers et de l'artillerie. De notre côté 604 combattants manquent le soir à l'appel.

L'attaque du 5 mars semblait annoncer chez l'assaillant l'intention de précipiter les opérations et dénotait une augmentation sensible de ses forces. Le gouverneur, de concert avec le général de Campredon, ordonna quelques travaux pour assurer nos avant-postes. Il fit aussi fouiller le Werder par une flottille pour tâcher de recueillir quelques vivres et surtout du fourrage.

Dans ce même but, le 24 mars, le général Heudelet sort, avec les généraux de brigade Husson et Bachelu, par la porte de Petershagen,

au sud de Dantzig, et, soutenu par la flottille, rejette les Russes en arrière de leurs lignes, surprend leurs établissements. Il pousse au delà d'Ohra et de Saint-Albrecht, jusqu'à Praust, sur la route de Dirschau, et rentre avec cent têtes de bétail, mais sans avoir pu trouver de fourrage.

Entre temps, la garnison cherche à fatiguer l'armée de blocus par de vives alertes, sans dépenser elle-même son monde. Le 15 avril, par exemple, deux bataillons polonais, sortis à minuit de Langfuhr, pénètrent jusqu'à Brentau, où les Russes ont un camp, font main basse sur les postes, allument les signaux d'alarme, envoient, en passant, quelques bombes dans les établissements de l'ennemi à Oliva et rentrent tranquillement à Dantzig. D'un bout à l'autre de la ligne d'investissement, les signaux se répondent, l'armée de blocus tout entière prend les armes..., mais elle ne trouve plus d'ennemis.

L'arrivée au quartier général russe d'un nouveau général en chef, le duc de Wurtemberg, oncle de l'empereur de Russie, faisant craindre au gouverneur de se trouver bientôt paralysé par la masse des forces ennemies, le décide à tenter une nouvelle expédition. Le Nehrung, bande de terre comprise entre la Vistule et la mer, faiblement occupée, séparée du gros de l'armée par toute la largeur du fleuve et par le Werder, n'a pas jusque-là été exploré. Le 27, au point du jour, 1,550 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie et d'artillerie, Polonais, Westphaliens, Bavarois, Français, sortent de la tête de pont du Holm et du fort de Weichselmünde, balayent les postes ennemis, se réunissent à Heubride, qu'ils enlèvent, et poussent jusqu'à Wordeln où 3,500 Russes sont culbutés avant d'avoir pu mettre leurs pièces en batterie. Le général Bachelu n'a plus qu'à les suivre dans leur retraite, il ne s'arrête qu'à huit lieues de la place, où il prend position. Le gouverneur a profité de la rapidité de cette marche en avant pour jeter de l'autre côté du fleuve un bataillon français et un bataillon napolitain, qui, marchant sur les digues de la rive gauche, tandis que nos canonnières remontent la Vistule, repoussent les Russes à plusieurs lieues. Quatre jours durant, les troupes françaises fouillent soit le Nerhung, soit le Werder, sans être inquiétées. Elles rentrent enfin, ramenant, tant par terre que par eau, tout ce qu'elles ont pu ramasser : 900 têtes de bétail, 2,300 hectolitres d'avoine, 400 quintaux métriques de paille et 600 de fourrage pénètrent dans la place.

A ce régime de luttes quotidiennes, Rapp eut vite fait d'aguerrir ses jeunes soldats. Il faisait marcher côte à côte des hommes de toutes nationalités : les succès communs, les services réciproques eurent

bientôt fondu les éléments divers de sa petite armée en une seule famille enthousiaste de son chef. Officier aussi brillant que brave, il savait frapper l'imagination du soldat. Se montrant partout où il y avait du danger, au chevet du malade, comme sur le champ de bataille, il apprenait à tous le mépris de la mort. Chaque jour, aux avant-postes, on le voyait paraître, monté sur un de ses magnifiques chevaux, chargeant parfois lui-même les partis ennemis.

Surchauffés à cet exemple, les soldats de Dantzig ne connaissaient plus d'obstacles. Ce n'était pas seulement l'élan des troupes entraînées par leurs cadres qui était digne de remarque, mais plus encore le courage individuel, l'adresse, l'à-propos, que chacun déployait dans les moments difficiles. Les rapports fourmillent d'actes d'une intrépidité singulière, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Tantôt ce sont les vedettes isolées, qui, chargées par plusieurs cosaques, loin de s'enfuir, leur font tête. Tantôt c'est un Français blessé et fait prisonnier à l'attaque du 5 mars, qui, non seulement s'échappe, mais encore ramène l'officier qui l'a pris; ou un tambour polonais, qui, avec ses baguettes pour toute arme, se bat corps à corps avec un grenadier et le fait prisonnier; ou un sergent français, qui se jette le premier dans une maison occupée par les Russes et tombe frappé à mort. Ailleurs c'est un voltigeur polonais qui enfonce seul la porte d'un corps de garde et crie à quarante Russes de se rendre comme la chose la plus naturelle du monde; c'est le tambour bavarois Kern, qui, battant la charge, arrive sur l'ennemi à cinquante pas en avant des siens; ou le maréchal des logis Devillain, qui, avec douze chasseurs, charge, de nuit, successivement tous les avant-postes de la plaine de Stries, les oblige à se replier, pénètre dans les lignes des Russes, y jette l'alarme et rentre sans perdre un homme.

Pour augmenter encore cette confiance de la troupe, pour donner comme une consécration publique à l'esprit d'audace qui l'anime, le gouverneur transforme la parade ordinaire du jour de Pâques en une fête militaire hors des murs. Quelques escadrons de cavalerie, se déployant dans la plaine au delà de Langfuhr, font rondement reculer les vedettes russes, et 7,000 hommes en grande tenue se rangent à la place même qu'elles viennent d'abandonner. Toute la ville est sortie en habits de fête; l'ennemi contemple de loin ce spectacle singulier. Le gouverneur, suivi d'un brillant état-major, passe les troupes en revue, les fait défiler, musique en tête, et rentre sans que rien soit venu troubler la cérémonie. Pareille bravade était bien faite pour exalter le moral du soldat!

Les maux qui avaient assailli Dantzig s'étaient, en mai, considérablement atténués. La belle saison était arrivée, allégeant les souf-

frances; l'espoir revenait au cœur. Les fortifications pouvaient, à la rigueur, soutenir un siège et le travail avait diminué. L'épidémie, elle-même, semblait lâcher prise : on comptait bien encore 8,000 malades, mais il y en avait eu 18,000 et l'on oubliait, aux vagues bruits de victoire qui couraient, les 10,000 morts enlevés en trois mois.

Bien que la situation se fût améliorée, le gouverneur n'était pas sans de graves sujets d'inquiétude. La contribution de guerre perçue en Courlande, en 1812, par Campredon, pendant qu'il gouvernait cette province, avait servi à payer la solde de la troupe et le salaire des nombreux ouvriers qu'employait le génie, les fonds étaient épuisés. Il était cependant urgent de ne pas aggraver les souffrances, en supprimant tout paiement, alors que tout était déjà hors de prix; la sûreté de la place, gardée en partie par des troupes étrangères, pouvait être compromise. Il fallut se décider à faire un emprunt de trois millions remboursables à la fin du blocus. Notre trésor avait fait, depuis le début du siège, des dépenses considérables exactement soldées; cet argent n'avait pu sortir de Dantzig. Cependant les habitants, invités à faire eux-mêmes la répartition, s'y refusèrent formellement, bien qu'on leur donnât toutes les sûretés dont on pouvait disposer. La commission chargée du recouvrement des fonds, présidée par le général Heudelet, dut avoir recours aux moyens de coercition, mettre les scellés sur plusieurs caisses et retenir quelques notabilités en otage. Cela ne se fit pas sans agitation. Des bruits de conspiration coururent et faillirent troubler la bonne intelligence qui avait jusque-là régné entre les habitants et l'état-major. Une enquête mit heureusement à néant les accusations calomnieuses dirigées contre un notable de la ville par les espions de l'assiégeant; les dénonciateurs furent pendus et tout rentra dans l'ordre.

Les Russes, au courant de tout ce qui se passait à l'intérieur, jugèrent le moment opportun pour harceler davantage la garnison. Le gouverneur leur répondit par une énergique démonstration. Le 9 juin, dès le point du jour, nos troupes gagnèrent sans bruit leurs postes, dissimulant leur marche avec un soin tel qu'elles étaient « développées et que l'artillerie était en batterie quand l'ennemi prit l'éveil. » Le général Heudelet, formant la gauche, se déployait en avant d'Ohra et de Stolzenberg, le général Devilliers, formant le centre, en avant de Schidlitz, tandis que le général Grandjean occupait, à la droite, Langfuhr. Nos troupes se portèrent en avant en poussant des cris de joie; on venait d'apprendre les victoires de Lutzen et de Bautzen. L'administration se mit en devoir de faire le fourrage, pendant

que les Russes essayaient vainement de se reformer sous notre feu et abandonnaient leurs camps de Schœnfeld et de Pitzkendorf. Ils n'eurent d'autre ressource que de se porter en masse contre notre droite, qui les contint jusqu'à la nuit. Le fourrage fait, nos troupes rentrèrent en ordre dans leurs quartiers, « comme d'une manœuvre. »

Le lendemain, le gouverneur apprenait l'arrivée du capitaine Planat, aide de camp du général Drouot, qui avait, en vain, la veille, cherché à arrêter le combat et à pénétrer dans la place. Il apportait la nouvelle de l'armistice.

L'Armistice.

I.

Napoléon venait de traverser encore une fois l'Allemagne en vainqueur. Après avoir rejoint, sur la Saale, avec ses nouvelles recrues, les restes de la Grande-Armée, il avait en un mois battu les coalisés à Lutzen, à Bautzen et touché à l'Oder; encore un de ces pas de géant et Dantzig était débloqué, comme l'avait été Glogau! L'armistice, dû à l'influence de l'Autriche, arrêtait son élan, sauvait les armées russes et prussiennes.

La garnison de Dantzig, croyant à une paix prochaine, salua comme une délivrance la suspension des hostilités. Mais elle s'aperçut bien vite qu'elle ne pouvait que perdre, si une solution pacifique ne la venait dégager. Toutes sortes de difficultés, soulevées par le général en chef de l'armée russe, trop longues à rapporter ici dans leurs détails, firent de l'armistice, qui devait laisser la situation respective des parties intacte, la continuation même du blocus [1].

Napoléon avait, entre autres choses, stipulé que ses places seraient ravitaillées. Le duc de Wurtemberg, par tous les moyens, chercha à s'exonérer de cette charge et en arriva même à refuser, sous un prétexte spécieux, de continuer la fourniture des vivres. Le gouverneur n'eut d'autres ressources que de déclarer les hostilités rouvertes. Les travaux reprirent des deux côtés et quelques coups de feu furent même tirés. Au bout de quelques jours, sans expliquer davantage ses nouvelles résolutions, le duc de Wurtemberg se déclara prêt à reprendre le ravitaillement interrompu. Grâce à ces retards, il parvint à ne fournir que le tiers, suivant les uns, le sixième, suivant les autres, de ce qui était dû.

1. Voir la *Défense de Dantzig en* 1813. *Documents militaires du lieutenant général de Campredon.* 3e partie. *L'armistice.*

Vers le 3 août, les dépêches arrivèrent du grand quartier général : elles annonçaient la prolongation de l'armistice, elles apportaient des récompenses pour la garnison et pour ses chefs, des instructions nouvelles pour le gouverneur. Napoléon prescrivait à Rapp de faire tout pour résister jusqu'en mai 1814, et l'on était en août 1813 ! — Cependant, l'empereur étant sur l'Oder, une nouvelle campagne semblait devoir l'amener jusqu'à la Vistule; ses ordres laissaient entrevoir un profond changement dans sa situation. Sacrifiait-il donc ses places fortes ? — Non, et l'idée de leur tendre la main devait même bientôt exercer une influence fâcheuse sur la marche des opérations ; mais un danger nouveau, l'alliance de l'Autriche avec la Russie, l'obligeait à reporter sur l'Elbe la base de ses opérations. Quelques jours après, le 18 août, on apprenait, en effet, que c'était la guerre et non la paix qui succédait à la suspension d'armes : l'empereur d'Autriche se joignait aux coalisés.

Le cercle se referma plus étroit sur Dantzig, qui, mal ravitaillée, avait, durant ces deux mois, consommé ses vivres et diminué d'autant la durée de sa résistance. L'armée de blocus s'était, elle, accrue. De loin les assiégés voyaient des mouvements considérables de troupes, de nombreux convois d'artillerie. Une ligne de circonvallation, flanquée de redoutes, ceignait désormais la place et une flotte de cent vingt-sept voiles bloquait Weichselmünde.

La garnison, cependant, avait profité du repos pour se refaire. Les malheureux, qui venaient de traverser une période si dure, avaient pu respirer un moment. L'été, d'autant plus doux, dans ces régions froides, qu'il est plus court, était venu transformer les environs de Dantzig en plaines et en coteaux verdoyants. Les travaux des champs avaient un moment distrait le soldat des tracas de la guerre. Les fourrages, les seigles, conservés à la place sur une large étendue, étaient rentrés et les magasins avaient été organisés dans les entrepôts de sept et huit étages que renfermait Speicher-Inzel, l'île au grenier, comprise entre les deux bras de la Mottlau ; on manquait, hélas ! de locaux blindés et il était impossible d'en improviser d'assez vastes[1].

Enfin, ces deux mois avaient permis de mettre les fortifications dans un état imposant. Tout ce que l'on pouvait faire en si peu de temps, dans une ville livrée à ses seules ressources, était réalisé. Les quantités énormes de bois que renfermait Dantzig avaient été habi-

1. On a vivement reproché à Rapp le choix de Speicher-Insel comme entrepôt de vivres. Il n'avait pas le choix. La place ne renfermait pas de magasins de cette dimension plus à l'abri des coups de l'ennemi.

lement employées en blockhaus, tambours, revêtements, palissades faites de troncs entiers, épais de 60 centimètres[1]. Aux endroits menacés, on en comptait jusqu'à deux ou trois rangs. Non content de mener à bonne fin les ouvrages commencés, le génie avait suivi la garnison au dehors et travaillait à organiser un système de défense lointaine, qui allait faire de cette phase nouvelle de la lutte un fait d'armes sans analogue dans le passé.

II.

Tout faisait supposer, au 24 août, jour de la reprise des hostilités, que les attaques régulières allaient commencer. L'assiégeant, désormais en force, allait sans doute chercher à resserrer l'assiégé dans la place, à ouvrir sa première parallèle le plus près possible du front d'attaque, à cheminer en zigzag pour tracer la seconde, puis, au pied même des glacis, la troisième ; ce sont là les préliminaires obligés de l'assaut d'une place forte régulièrement défendue. Celle-ci doit fatalement succomber un jour ou l'autre, si elle n'est point secourue. L'assiégé met sa gloire à retarder, jusqu'aux dernières limites du possible, la reddition.

Il ne pouvait donc pas être longtemps question pour la garnison de Dantzig de tenir au loin la campagne ; la nécessité de conserver les récoltes ne l'exigeait plus, du reste, et le terme éloigné fixé par l'empereur à la délivrance promise commandait au gouverneur de ménager ses forces. Il eût été peu sage de les hasarder contre des lignes aujourd'hui fortifiées, munies de canon de gros calibre et défendues par une armée qui devait compter bientôt jusqu'à 50,000 et 60,000 combattants. Mais, s'il renonçait à aller frapper l'ennemi dans son camp, Rapp ne pouvait que difficilement se résoudre à se renfermer, suivant la règle commune, d'ores et déjà, derrière ses murailles, à abandonner, sans en tirer parti, ce que durant huit mois il avait occupé en maître ! L'officier général du génie chargé de diriger la défense régulière lui donna le moyen d'utiliser, au grand avantage de la résistance, la vaste zone que la bravoure de la garnison nous avait jusque-là conservée.

1. La défense de Dantzig fut la confirmation éclatante de l'opinion si souvent émise par Napoléon dans ses lettres, qu'avec de la terre et du bois on pouvait créer de toutes pièces des fortifications capables de résister aux attaques les mieux dirigées. L'habile application de cette idée par le général de Campredon et par le colonel Richemont, soit à la mise en état des fortifications existantes, soit à la création de nouveaux ouvrages, n'est pas un des faits les moins curieux de ce siège.

frappaient les imaginations, effrayaient la partie valide de la population et propageaient le fléau.

A ce tableau navrant, il semble qu'on ne puisse rien ajouter et que le froid, la faim, les maladies, le danger extérieur dussent suffire à combler la mesure. Cependant une calamité nouvelle survint.

Alors que le froid sévissait, chacun appelait à grands cris le dégel, qui semblait devoir ramener la sécurité et soulager la garnison en diminuant les fatigues. La température s'adoucit en février à la grande satisfaction des assiégés; mais le premier effet de la débâcle fut d'amonceler les glaces au-dessous de Dantzig et de faire déborder la Mottlau dans l'intérieur de la ville. Puis ce fut le tour de la Vistule, qui, rompant ses digues, envahit le Nehrung, où plusieurs postes furent noyés, et le Werder, où l'inondation monta plus haut qu'on ne l'avait vue depuis un demi-siècle. Les ouvrages furent partout affouillés, le fort Napoléon même, placé entre Dantzig et Weichselmünde, faillit être emporté, toutes les communications furent interrompues. Le génie passa les nuits pour limiter le mal, en attendant qu'il pût le réparer.

Enfin, les eaux commencèrent à baisser, mais, si les défenseurs de Dantzig avaient eu des craintes en voyant l'inondation transformée d'abord en une plaine de glace, puis en une mer aussi agitée que l'était la Baltique, quel ne fut pas leur désespoir en s'apercevant que les eaux en se retirant ne s'arrêtaient pas au niveau ordinaire! Elles fuyaient à travers les digues : sur le tiers de son front, la place allait être, une seconde fois, livrée sans défense aux hasards d'une attaque de vive force. Le général de Campredon fit aussitôt entreprendre un bâtardeau près du corps de place, travail considérable, relever une digue qui servait de communication avec le fort Lacoste, le long de la Vistule, et barrer le cours de la Roswick, petite rivière qui traverse le Werder. Après des efforts inouïs on fut assez heureux pour voir enfin les eaux remonter à un niveau suffisant.

V.

Ainsi surmenée au dedans, la garnison de Dantzig résistait victorieusement au dehors aux entreprises de l'ennemi. Les avant-postes étaient toujours à une lieue de Dantzig et nos troupes tenaient même la campagne, poussant au loin leurs reconnaissances.

Dès le 5 mars, les Russes, instruits de tous nos embarras, tentaient une attaque générale pour nous resserrer dans la place. Nos postes, pris à l'improviste, se repliaient, mais pour reprendre bientôt l'offensive. A Weichselmünde, à Neufahrwasser, d'énergiques sorties reje-

taient les assaillants dans leurs lignes; à Langfuhr, 3,500 Russes, un instant maîtres du village, étaient repoussés par un brusque retour à la baïonnette et ramenés jusqu'à Oliva par le général Heudelet. A l'autre extrémité de notre front, Ohra, deux fois perdu et deux fois repris, avait dû être abandonné par les nôtres; treize officiers sur quinze du régiment qui l'occupait étaient hors de combat. Déjà l'ennemi arrivait jusqu'au glacis de la place et menaçait de tourner nos troupes, malgré le secours du général Grandjean, lorsque le général Detrès enleva fort à propos les hauteurs du Judenberg, qui couvraient notre flanc.

Il était trois heures et demie et les Russes étaient encore maîtres d'Ohra, de Stolzenberg et de Zigankenberg; il fallait, à tout prix, les en déloger. Rapp, pour seconder l'attaque de front par une attaque de flanc, fait alors sortir par la porte de Neugarten, à l'ouest de Dantzig, le général de brigade Bachelu avec quatre bataillons, cent cinquante chevaux et de l'artillerie; en ces jours difficiles, c'est là tout ce dont il peut disposer. Ces troupes ont, en face d'elles, la vallée de Schidlitz, à gauche le Stolzenberg, plus à gauche encore Ohra et, à droite, les ravins qui conduisent au Zigankenberg : elles s'y engagent, refoulent l'ennemi qui occupe le plateau et le rejettent droit sur Pitzkendorf. La retraite des Russes découvre en flanc Schidlitz et Stolzenberg, qu'ils évacuent sans coup férir : de Zigankenberg à Ohra ils rentrent dans leurs lignes. Mais ce dernier faubourg est toujours entre leurs mains. Laissant alors sur le plateau de quoi masquer son mouvement, le général Bachelu se glisse par une marche rapide vers les hauteurs qui dominent Ohra. L'apparition de nos couleurs, sur le flanc des 8,000 Russes qui résistent à nos efforts, est le signal d'une attaque furieuse de la part de celles de nos troupes qui les contiennent en tête. L'ennemi ébranlé est bientôt en déroute; les faubourgs, attaqués à la baïonnette, sont jonchés de morts : notre artillerie mitraille les fuyards, dont elle coupe impitoyablement la retraite; 2,093 des leurs restent sur le terrain, nous leur enlevons 482 prisonniers et de l'artillerie. De notre côté 604 combattants manquent le soir à l'appel.

L'attaque du 5 mars semblait annoncer chez l'assaillant l'intention de précipiter les opérations et dénotait une augmentation sensible de ses forces. Le gouverneur, de concert avec le général de Campredon, ordonna quelques travaux pour assurer nos avant-postes. Il fit aussi fouiller le Werder par une flottille pour tâcher de recueillir quelques vivres et surtout du fourrage.

Dans ce même but, le 24 mars, le général Heudelet sort, avec les généraux de brigade Husson et Bachelu, par la porte de Petershagen,

au sud de Dantzig, et, soutenu par la flottille, rejette les Russes en arrière de leurs lignes, surprend leurs établissements. Il pousse au delà d'Obra et de Saint-Albrecht, jusqu'à Praust, sur la route de Dirschau, et rentre avec cent têtes de bétail, mais sans avoir pu trouver de fourrage.

Entre temps, la garnison cherche à fatiguer l'armée de blocus par de vives alertes, sans dépenser elle-même son monde. Le 15 avril, par exemple, deux bataillons polonais, sortis à minuit de Langfuhr, pénètrent jusqu'à Brentau, où les Russes ont un camp, font main basse sur les postes, allument les signaux d'alarme, envoient, en passant, quelques bombes dans les établissements de l'ennemi à Oliva et rentrent tranquillement à Dantzig. D'un bout à l'autre de la ligne d'investissement, les signaux se répondent, l'armée de blocus tout entière prend les armes..., mais elle ne trouve plus d'ennemis.

L'arrivée au quartier général russe d'un nouveau général en chef, le duc de Wurtemberg, oncle de l'empereur de Russie, faisant craindre au gouverneur de se trouver bientôt paralysé par la masse des forces ennemies, le décide à tenter une nouvelle expédition. Le Nehrung, bande de terre comprise entre la Vistule et la mer, faiblement occupée, séparée du gros de l'armée par toute la largeur du fleuve et par le Werder, n'a pas jusque-là été exploré. Le 27, au point du jour, 1,550 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie et d'artillerie, Polonais, Westphaliens, Bavarois, Français, sortent de la tête de pont du Holm et du fort de Weichselmünde, balayent les postes ennemis, se réunissent à Heubride, qu'ils enlèvent, et poussent jusqu'à Wordeln où 3,500 Russes sont culbutés avant d'avoir pu mettre leurs pièces en batterie. Le général Bachelu n'a plus qu'à les suivre dans leur retraite, il ne s'arrête qu'à huit lieues de la place, où il prend position. Le gouverneur a profité de la rapidité de cette marche en avant pour jeter de l'autre côté du fleuve un bataillon français et un bataillon napolitain, qui, marchant sur les digues de la rive gauche, tandis que nos canonnières remontent la Vistule, repoussent les Russes à plusieurs lieues. Quatre jours durant, les troupes françaises fouillent soit le Nerhung, soit le Werder, sans être inquiétées. Elles rentrent enfin, ramenant, tant par terre que par eau, tout ce qu'elles ont pu ramasser : 900 têtes de bétail, 2,300 hectolitres d'avoine, 400 quintaux métriques de paille et 600 de fourrage pénètrent dans la place.

A ce régime de luttes quotidiennes, Rapp eut vite fait d'aguerrir ses jeunes soldats. Il faisait marcher côte à côte des hommes de toutes nationalités : les succès communs, les services réciproques eurent

bientôt fondu les éléments divers de sa petite armée en une seule famille enthousiaste de son chef. Officier aussi brillant que brave, il savait frapper l'imagination du soldat. Se montrant partout où il y avait du danger, au chevet du malade, comme sur le champ de bataille, il apprenait à tous le mépris de la mort. Chaque jour, aux avant-postes, on le voyait paraître, monté sur un de ses magnifiques chevaux, chargeant parfois lui-même les partis ennemis.

Surchauffés à cet exemple, les soldats de Dantzig ne connaissaient plus d'obstacles. Ce n'était pas seulement l'élan des troupes entraînées par leurs cadres qui était digne de remarque, mais plus encore le courage individuel, l'adresse, l'à-propos, que chacun déployait dans les moments difficiles. Les rapports fourmillent d'actes d'une intrépidité singulière, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Tantôt ce sont les vedettes isolées, qui, chargées par plusieurs cosaques, loin de s'enfuir, leur font tête. Tantôt c'est un Français blessé et fait prisonnier à l'attaque du 5 mars, qui, non seulement s'échappe, mais encore ramène l'officier qui l'a pris; ou un tambour polonais, qui, avec ses baguettes pour toute arme, se bat corps à corps avec un grenadier et le fait prisonnier; ou un sergent français, qui se jette le premier dans une maison occupée par les Russes et tombe frappé à mort. Ailleurs c'est un voltigeur polonais qui enfonce seul la porte d'un corps de garde et crie à quarante Russes de se rendre comme la chose la plus naturelle du monde; c'est le tambour bavarois Kern, qui, battant la charge, arrive sur l'ennemi à cinquante pas en avant des siens; ou le maréchal des logis Devillain, qui, avec douze chasseurs, charge, de nuit, successivement tous les avant-postes de la plaine de Stries, les oblige à se replier, pénètre dans les lignes des Russes, y jette l'alarme et rentre sans perdre un homme.

Pour augmenter encore cette confiance de la troupe, pour donner comme une consécration publique à l'esprit d'audace qui l'anime, le gouverneur transforme la parade ordinaire du jour de Pâques en une fête militaire hors des murs. Quelques escadrons de cavalerie, se déployant dans la plaine au delà de Langfuhr, font rondement reculer les vedettes russes, et 7,000 hommes en grande tenue se rangent à la place même qu'elles viennent d'abandonner. Toute la ville est sortie en habits de fête; l'ennemi contemple de loin ce spectacle singulier. Le gouverneur, suivi d'un brillant état-major, passe les troupes en revue, les fait défiler, musique en tête, et rentre sans que rien soit venu troubler la cérémonie. Pareille bravade était bien faite pour exalter le moral du soldat!

Les maux qui avaient assailli Dantzig s'étaient, en mai, considérablement atténués. La belle saison était arrivée, allégeant les souf-

frances; l'espoir revenait au cœur. Les fortifications pouvaient, à la rigueur, soutenir un siège et le travail avait diminué. L'épidémie, elle-même, semblait lâcher prise : on comptait bien encore 8,000 malades, mais il y en avait eu 18,000 et l'on oubliait, aux vagues bruits de victoire qui couraient, les 10,000 morts enlevés en trois mois.

Bien que la situation se fût améliorée, le gouverneur n'était pas sans de graves sujets d'inquiétude. La contribution de guerre perçue en Courlande, en 1812, par Campredon, pendant qu'il gouvernait cette province, avait servi à payer la solde de la troupe et le salaire des nombreux ouvriers qu'employait le génie, les fonds étaient épuisés. Il était cependant urgent de ne pas aggraver les souffrances, en supprimant tout paiement, alors que tout était déjà hors de prix; la sûreté de la place, gardée en partie par des troupes étrangères, pouvait être compromise. Il fallut se décider à faire un emprunt de trois millions remboursables à la fin du blocus. Notre trésor avait fait, depuis le début du siège, des dépenses considérables exactement soldées; cet argent n'avait pu sortir de Dantzig. Cependant les habitants, invités à faire eux-mêmes la répartition, s'y refusèrent formellement, bien qu'on leur donnât toutes les sûretés dont on pouvait disposer. La commission chargée du recouvrement des fonds, présidée par le général Heudelet, dut avoir recours aux moyens de coercition, mettre les scellés sur plusieurs caisses et retenir quelques notabilités en otage. Cela ne se fit pas sans agitation. Des bruits de conspiration coururent et faillirent troubler la bonne intelligence qui avait jusque-là régné entre les habitants et l'état-major. Une enquête mit heureusement à néant les accusations calomnieuses dirigées contre un notable de la ville par les espions de l'assiégeant; les dénonciateurs furent pendus et tout rentra dans l'ordre.

Les Russes, au courant de tout ce qui se passait à l'intérieur, jugèrent le moment opportun pour harceler davantage la garnison. Le gouverneur leur répondit par une énergique démonstration. Le 9 juin, dès le point du jour, nos troupes gagnèrent sans bruit leurs postes, dissimulant leur marche avec un soin tel qu'elles étaient « développées et que l'artillerie était en batterie quand l'ennemi prit l'éveil. » Le général Heudelet, formant la gauche, se déployait en avant d'Ohra et de Stolzenberg, le général Devilliers, formant le centre, en avant de Schidlitz, tandis que le général Grandjean occupait, à la droite, Langfuhr. Nos troupes se portèrent en avant en poussant des cris de joie; on venait d'apprendre les victoires de Lutzen et de Bautzen. L'administration se mit en devoir de faire le fourrage, pendant

que les Russes essayaient vainement de se reformer sous notre feu et abandonnaient leurs camps de Schœnfeld et de Pitzkendorf. Ils n'eurent d'autre ressource que de se porter en masse contre notre droite, qui les contint jusqu'à la nuit. Le fourrage fait, nos troupes rentrèrent en ordre dans leurs quartiers, « comme d'une manœuvre. »

Le lendemain, le gouverneur apprenait l'arrivée du capitaine Planat, aide de camp du général Drouot, qui avait, en vain, la veille, cherché à arrêter le combat et à pénétrer dans la place. Il apportait la nouvelle de l'armistice.

L'Armistice.

I.

Napoléon venait de traverser encore une fois l'Allemagne en vainqueur. Après avoir rejoint, sur la Saale, avec ses nouvelles recrues, les restes de la Grande-Armée, il avait en un mois battu les coalisés à Lutzen, à Bautzen et touché à l'Oder; encore un de ces pas de géant et Dantzig était débloqué, comme l'avait été Glogau! L'armistice, dû à l'influence de l'Autriche, arrêtait son élan, sauvait les armées russes et prussiennes.

La garnison de Dantzig, croyant à une paix prochaine, salua comme une délivrance la suspension des hostilités. Mais elle s'aperçut bien vite qu'elle ne pouvait que perdre, si une solution pacifique ne la venait dégager. Toutes sortes de difficultés, soulevées par le général en chef de l'armée russe, trop longues à rapporter ici dans leurs détails, firent de l'armistice, qui devait laisser la situation respective des parties intacte, la continuation même du blocus[1].

Napoléon avait, entre autres choses, stipulé que ses places seraient ravitaillées. Le duc de Wurtemberg, par tous les moyens, chercha à s'exonérer de cette charge et en arriva même à refuser, sous un prétexte spécieux, de continuer la fourniture des vivres. Le gouverneur n'eut d'autres ressources que de déclarer les hostilités rouvertes. Les travaux reprirent des deux côtés et quelques coups de feu furent même tirés. Au bout de quelques jours, sans expliquer davantage ses nouvelles résolutions, le duc de Wurtemberg se déclara prêt à reprendre le ravitaillement interrompu. Grâce à ces retards, il parvint à ne fournir que le tiers, suivant les uns, le sixième, suivant les autres, de ce qui était dû.

1. Voir la *Défense de Dantzig en* 1813. *Documents militaires du lieutenant général de Campredon.* 3e partie. *L'armistice.*

Vers le 3 août, les dépêches arrivèrent du grand quartier général : elles annonçaient la prolongation de l'armistice, elles apportaient des récompenses pour la garnison et pour ses chefs, des instructions nouvelles pour le gouverneur. Napoléon prescrivait à Rapp de faire tout pour résister jusqu'en mai 1814, et l'on était en août 1813 ! — Cependant, l'empereur étant sur l'Oder, une nouvelle campagne semblait devoir l'amener jusqu'à la Vistule; ses ordres laissaient entrevoir un profond changement dans sa situation. Sacrifiait-il donc ses places fortes ? — Non, et l'idée de leur tendre la main devait même bientôt exercer une influence fâcheuse sur la marche des opérations ; mais un danger nouveau, l'alliance de l'Autriche avec la Russie, l'obligeait à reporter sur l'Elbe la base de ses opérations. Quelques jours après, le 18 août, on apprenait, en effet, que c'était la guerre et non la paix qui succédait à la suspension d'armes : l'empereur d'Autriche se joignait aux coalisés.

Le cercle se referma plus étroit sur Dantzig, qui, mal ravitaillée, avait, durant ces deux mois, consommé ses vivres et diminué d'autant la durée de sa résistance. L'armée de blocus s'était, elle, accrue. De loin les assiégés voyaient des mouvements considérables de troupes, de nombreux convois d'artillerie. Une ligne de circonvallation, flanquée de redoutes, ceignait désormais la place et une flotte de cent vingt-sept voiles bloquait Weichselmünde.

La garnison, cependant, avait profité du repos pour se refaire. Les malheureux, qui venaient de traverser une période si dure, avaient pu respirer un moment. L'été, d'autant plus doux, dans ces régions froides, qu'il est plus court, était venu transformer les environs de Dantzig en plaines et en coteaux verdoyants. Les travaux des champs avaient un moment distrait le soldat des tracas de la guerre. Les fourrages, les seigles, conservés à la place sur une large étendue, étaient rentrés et les magasins avaient été organisés dans les entrepôts de sept et huit étages que renfermait Speicher-Inzel, l'île au grenier, comprise entre les deux bras de la Mottlau ; on manquait, hélas ! de locaux blindés et il était impossible d'en improviser d'assez vastes[1].

Enfin, ces deux mois avaient permis de mettre les fortifications dans un état imposant. Tout ce que l'on pouvait faire en si peu de temps, dans une ville livrée à ses seules ressources, était réalisé. Les quantités énormes de bois que renfermait Dantzig avaient été habi-

1. On a vivement reproché à Rapp le choix de Speicher-Insel comme entrepôt de vivres. Il n'avait pas le choix. La place ne renfermait pas de magasins de cette dimension plus à l'abri des coups de l'ennemi.

lement employées en blockhaus, tambours, revêtements, palissades faites de troncs entiers, épais de 60 centimètres[1]. Aux endroits menacés, on en comptait jusqu'à deux ou trois rangs. Non content de mener à bonne fin les ouvrages commencés, le génie avait suivi la garnison au dehors et travaillait à organiser un système de défense lointaine, qui allait faire de cette phase nouvelle de la lutte un fait d'armes sans analogue dans le passé.

II.

Tout faisait supposer, au 24 août, jour de la reprise des hostilités, que les attaques régulières allaient commencer. L'assiégeant, désormais en force, allait sans doute chercher à resserrer l'assiégé dans la place, à ouvrir sa première parallèle le plus près possible du front d'attaque, à cheminer en zigzag pour tracer la seconde, puis, au pied même des glacis, la troisième ; ce sont là les préliminaires obligés de l'assaut d'une place forte régulièrement défendue. Celle-ci doit fatalement succomber un jour ou l'autre, si elle n'est point secourue. L'assiégé met sa gloire à retarder, jusqu'aux dernières limites du possible, la reddition.

Il ne pouvait donc pas être longtemps question pour la garnison de Dantzig de tenir au loin la campagne ; la nécessité de conserver les récoltes ne l'exigeait plus, du reste, et le terme éloigné fixé par l'empereur à la délivrance promise commandait au gouverneur de ménager ses forces. Il eût été peu sage de les hasarder contre des lignes aujourd'hui fortifiées, munies de canon de gros calibre et défendues par une armée qui devait compter bientôt jusqu'à 50,000 et 60,000 combattants. Mais, s'il renonçait à aller frapper l'ennemi dans son camp, Rapp ne pouvait que difficilement se résoudre à se renfermer, suivant la règle commune, d'ores et déjà, derrière ses murailles, à abandonner, sans en tirer parti, ce que durant huit mois il avait occupé en maître ! L'officier général du génie chargé de diriger la défense régulière lui donna le moyen d'utiliser, au grand avantage de la résistance, la vaste zone que la bravoure de la garnison nous avait jusque-là conservée.

1. La défense de Dantzig fut la confirmation éclatante de l'opinion si souvent émise par Napoléon dans ses lettres, qu'avec de la terre et du bois on pouvait créer de toutes pièces des fortifications capables de résister aux attaques les mieux dirigées. L'habile application de cette idée par le général de Campredon et par le colonel Richemont, soit à la mise en état des fortifications existantes, soit à la création de nouveaux ouvrages, n'est pas un des faits les moins curieux de ce siège.

Le général de Campredon, avant d'être plus connu comme savant ingénieur, s'était fait un nom en Italie par son habileté à mettre l'art de fortifier au service des armées en campagne[1]. Les travaux du génie, qu'il commandait en chef durant la longue lutte soutenue sur les Apennins, de 1799 à 1800, et la défense du Var organisée par lui en quatre jours, l'avaient, jeune général, signalé aux yeux de Bonaparte. Il allait à Dantzig, aux côtés de Rapp, employer avec bonheur les mêmes moyens qui lui avaient, une première fois, réussi avec Suchet. Par quelques ouvrages habilement ménagés, faits rapidement, au fur et à mesure des besoins, utiles à la défense, mais sans utilité pour l'attaque si les Russes venaient à les occuper, il chercha à éloigner de la place le point de départ des coups de l'assiégeant. Il retardait ainsi le bombardement, que l'on pouvait redouter, bien que ce fût là un mode d'attaque peu usité. Il forçait l'ennemi à un développement considérable de tranchée, ralentissait ses approches, le frappait jusque derrière ses abris, sans exposer la garnison en rase campagne.

La lutte allait s'engager à coups de pioche autant qu'à coups de fusil, rappelant, par ses singularités, la marche d'une vaste partie d'échecs. Le corps du génie devait désormais travailler sans cesse sous le feu, avec cette bravoure froide, plus admirable peut-être que le courage du soldat surexcité par la lutte. Il allait, en première ligne, construire, réparer, défendre ses ouvrages, guider nos entreprises contre ceux de l'ennemi, déployer les qualités qui lui avaient valu, devant ces mêmes murailles, le fameux ordre du jour de 1807, terminé par ces mots : « Les sapeurs se sont couverts de gloire ! »

Charles Auriol.

(Sera continué.)

1. Mathieu-Dumas, *Précis des événements militaires*, t. III, p. 204.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications nouvelles : Géographie. Marine. Commerce. — La troisième livraison du bel *Atlas historique de la France*, par M. A. Longnon, contient cinq planches. Pl. XI : France au début du règne de Henri I, 1032. — Pl. XII. France en 1154, 1200, 1223, 1241. — Pl. XIII. France après le traité de Paris, 1259. — Pl. XIV. Divisions ecclésiastiques en 1300; divisions administratives à la même date. France à l'avènement des Valois, 1328. France après le traité de Brétigny, 1361. — Pl. XV. France à la mort de Charles V, 1380. — On voit par cette simple nomenclature que l'*Atlas* de M. Longnon permet de suivre toutes les modifications importantes subies par la France du moyen âge, et sert de commentaire perpétuel à l'histoire. Nous y voyons d'abord la première constitution de la France féodale au xie siècle, alors que le domaine royal était réduit à sa plus simple expression ; nous la voyons ensuite au moment où Henri Plantagenet, marié à Éléonore de Guyenne, apporte à l'Angleterre tout l'Ouest de la France; puis sous Philippe-Auguste, avant et après la lutte avec Jean-Sans-Terre qui enlève à l'Angleterre les fruits du mariage de Henri II. La carte de 1241 nous montre les résultats de la croisade albigeoise; celle de 1259, la France de saint Louis, après les restitutions du traité de Paris; celles de 1328, 1361, 1380, les vicissitudes de la première partie de la guerre de Cent ans. L'établissement de ces cartes, surtout de la première, offrait de graves difficultés que la science et l'ingéniosité de M. Longnon ont résolues dans la mesure où elles peuvent l'être. L'une de ces difficultés est l'incertitude et la mobilité de la frontière de l'est; l'autre, bien plus délicate encore, est la détermination des fiefs et de leur nature. Les indiquer tous était impossible et le choix des seigneuries nécessaires à ajouter à la mention des duchés, comtés et vicomtés était une question d'appréciation individuelle qu'un savant aussi versé que M. Longnon dans l'histoire féodale pouvait seul résoudre. D'autre part, M. Longnon voulait distinguer par des signes apparents les fiefs immédiats de la couronne des arrière-fiefs et ces indications sont très difficiles à

donner, les possessions féodales d'un même baron relevant souvent de suzerains différents et ne formant pas toujours un tout compact. Il a bien fallu prendre le parti de simplifier et d'indiquer les fiefs des vassaux directs de la couronne comme s'ils suivaient tous la même règle. L'excellent texte explicatif qui accompagne l'*Atlas* permet du reste de se rendre compte de toutes les questions que soulève la lecture des cartes. L'exécution matérielle de l'*Atlas* ne laisse rien à désirer ni comme goût ni comme netteté.

Nous avons déjà dit (*Rev. hist.*, XXVII, 367), en parlant du premier volume de l'*Histoire du commerce de la France* (Cerf), par M. Pigeonneau, la double importance de cet ouvrage au point de vue historique et au point de vue économique. Les qualités qui faisaient le mérite du premier volume se retrouvent avec encore plus d'éclat dans le second, qui comprend le xvie siècle, Henri IV et Richelieu. Au moyen âge, non seulement les documents relatifs au commerce sont relativement peu nombreux, mais les questions économiques sont loin de jouer, dans la vie des nations et surtout de la française, le rôle qu'elles prendront plus tard. A partir du xve siècle, la découverte des routes maritimes vers l'Amérique et l'Extrême-Orient, le développement des relations internationales, l'essor que les progrès du luxe et de l'aisance donnent à l'industrie, le remaniement du système des impôts et des douanes par le pouvoir royal font de la vie commerciale une des manifestations les plus importantes de la vie nationale. M. Pigeonneau, en véritable et excellent historien qu'il est, a traité son sujet dans toute son ampleur. Il n'a pas séparé l'histoire commerciale de l'histoire générale; il ne l'a considérée que comme une des faces de l'histoire de la civilisation française; et, si d'un côté il a montré l'influence des événements politiques sur le développement commercial, il n'a pas manqué de l'autre de montrer l'influence des phénomènes économiques sur la politique. Le volume s'ouvre par un tableau saisissant de la transformation opérée dans l'Europe occidentale par la Renaissance, les guerres d'Italie et les découvertes maritimes. L'histoire des mœurs, l'histoire des arts, l'histoire des sciences et en particulier de la géographie s'y trouvent rattachées à l'histoire économique, et l'on y apprend que l'une des principales causes qui ont transformé l'aristocratie féodale en noblesse de cour, pensionnée et rentée par les rois, et donné à la bourgeoisie riche un rôle de plus en plus prépondérant a été le subit avilissement de l'argent et le renchérissement de toutes les denrées produits par l'augmentation énorme du numéraire à la suite de la découverte de l'Amérique. Le règne de François Ier, le roi fastueux et batailleur, nous apparaît sous un jour tout nouveau. François a une politique

commerciale, poursuivie à travers bien des caprices. Il encourage toutes les industries de luxe et d'art, inaugure le système protecteur en matière de douanes, encourage les foires et fonde la première banque royale; il est surtout un protecteur éclairé du commerce maritime, crée le port du Havre et traite avec les Turcs dans l'intérêt de la marine de la Méditerranée. C'est sous son règne et avec ses encouragements que commencent les grandes entreprises maritimes et commerciales des Français avec Ango, Parmentier, Verazzano et Jacques Cartier. Les guerres civiles marquent un arrêt dans le développement industriel et commercial, malgré les efforts individuels, ceux des protestants surtout, qui créeront un instant un Brésil français et une Floride française. M. Pigeonneau a tracé un brillant tableau de l'œuvre réparatrice de Henri IV et de Sully en s'appuyant surtout sur les études de M. Fagniez parues ici même. Le dernier chapitre est consacré à Richelieu, surintendant du commerce et de la navigation, qui montra dans ce domaine comme dans tous les autres la supériorité de son esprit et l'énergie de sa volonté. Le mouvement colonial, qui avait repris vigueur sous Henri IV avec Champlain, prend une intensité extraordinaire, la marine militaire est créée, les ports sont améliorés; on se relâche de la rigueur du système protecteur. A l'intérieur, les postes sont organisées et le système monétaire réformé. C'est à cette époque que Monchrestien écrit le premier traité d'économie politique et pose pour l'avenir les vrais principes de cette science. L'ouvrage de M. Pigeonneau, à la fois solide et attrayant, aura, nous l'espérons, cette heureuse influence sur nos professeurs de leur faire donner une place plus importante à l'histoire économique dans l'enseignement de l'histoire générale. G. M.

La biographie que M. J.-C. Alfred Prost consacre à l'inventeur de l'application de la vapeur à la navigation, *le Marquis de Jouffroy d'Abbans*[1], est inspirée par le plus pur patriotisme franc-comtois. Malheureusement ce sentiment, du reste très louable en soi, ne suffit pas pour faire un bon livre. Il a dicté à M. Prost plus d'une réflexion par trop naïve et plus d'une allusion d'un goût douteux aux événements contemporains. Ajoutons, pour être juste, qu'il a aussi poussé l'auteur à faire des recherches dont quelques-unes, notamment sur les dernières années de Jouffroy, ont été heureuses, et qu'en somme, malgré la familiarité bizarre du style et ses défauts de composition, ce livre devra être consulté par les futurs biographes de Jouffroy d'Abbans.

1. Paris, Leroux, in-8°, 1889.

L'*Histoire des flottes militaires*, de M. C. Chabaud-Arnault[1], ne commence en réalité qu'au xviie siècle. C'est un résumé très clair et suffisamment complet qui, sans apporter rien de nouveau, se lit avec facilité et souvent avec intérêt, mais auquel nous devons reprocher tout d'abord le manque de références et l'absence d'un index. Une idée maîtresse relie entre eux les différents chapitres de ce livre, c'est que la guerre de courses, quelques pertes qu'elle fasse subir au commerce ennemi, n'a pas au fond de résultats pratiques et que, seules, des flottes organisées à loisir pendant la paix, soigneusement tenues au courant de tous les progrès de l'industrie et de la tactique navales, peuvent assurer la suprématie maritime d'un pays. La plus grande partie de l'*Histoire des flottes maritimes* est consacrée à la marine française. M. Chabaud-Arnault aurait peut-être pu développer davantage ce qui a trait aux marines étrangères dont nous connaissons trop peu l'histoire et qui ne lui ont pas fourni les chapitres les moins intéressants de son livre. Malgré cela, malgré des jugements qui montrent que M. Chabaud-Arnault n'est pas toujours au courant de l'histoire générale[2], son livre est encore à recommander comme un bon ouvrage de vulgarisation.

M. Émile Garnault a fait œuvre de patriote rochelais en publiant, d'après les archives de la chambre de commerce de la Rochelle, ses deux volumes sur le *Commerce Rochelais au XVIIIe siècle*[3]. La deuxième partie de ce travail, qui a paru la première et porte le sous-titre de *Établissements maritimes de la Rochelle*, « est spécialement relative aux travaux du port, aux divers projets qui aboutirent à la création du bassin à flot intérieur actuel, au chantier de construction et aux retenues de Maubec et de la Verdière pour aider au dévasement du port. » Sauf l'introduction, dans laquelle on trouvera un résumé rapide sur le développement du commerce et du port de la Rochelle jusque vers 1727, ce volume ne s'adresse donc qu'à un nombre de lecteurs relativement restreint. La première partie : *la Représentation commerciale de la Rochelle*, tout en offrant également un intérêt local de premier ordre, est d'une portée plus générale. L'auteur ne se contente pas en effet d'y donner sur la fondation et le fonctionnement de la chambre de commerce de la Rochelle, sur ses directeurs, syndics, secrétaires, conseils et sur les députés de la ville au conseil du commerce à Paris les détails les plus circonstanciés; il permet en outre de se faire une idée des conditions de pro-

1. Paris, Berger-Levrault, in-8°, 1889.
2. Voy., p. 26, son jugement sur Mazarin; id., p. 133, sur la politique du Régent et de Dubois; id., p. 157, sur Dupleix et La Bourdonnais.
3. La Rochelle, veuve Mareschal et E. Martin. 2 vol. in-8°, 1887 et 1888.

tection réelle, mais étroite, dans lesquelles se développait le commerce sous l'ancien régime et de ses rapports de dépendance avec l'autorité administrative représentée par les intendants. Signalons encore un chapitre sur les députés extraordinaires des manufactures et du commerce de France aux états généraux de 1789. M. Garnault a composé son ouvrage, avons-nous dit, d'après les archives de la chambre de commerce. Il en a extrait un grand nombre de documents qu'il publie la plupart du temps in extenso. Il eût pu en supprimer quelques-uns complètement, élaguer dans un plus grand nombre des formules sans intérêt, sans que son livre y perdit. Si ce dernier est très consciencieux en effet, il n'est pas toujours, il faut l'avouer, d'une lecture des plus attrayantes. Mais, tel qu'il est, il sera utile et on n'en doit pas moins remercier M. Garnault de nous l'avoir donné, comme la chambre de commerce de la Rochelle d'en avoir voté l'impression. L. F.

XVe ET XVIe SIÈCLES. — Nous continuons à voir avec une vive satisfaction nos jeunes historiens aller chercher hors de France les sujets de leurs études et rendre plus solides nos jugements sur notre propre histoire par la connaissance des pays voisins. On ne connaîtra bien d'ailleurs l'histoire de France elle-même que lorsqu'on aura étudié, non seulement sa politique étrangère, mais aussi les établissements politiques que les princes français ont fondés au moyen âge au delà de toutes nos frontières. Quel pays a eu entre le XIe et le XVIe siècle une puissance d'expansion comparable à celle de la France ? L'Angleterre a été gouvernée depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à Henri III par des princes français ; ce sont des seigneurs français qui ont fondé les principautés chrétiennes de Syrie, renversé l'empire grec et établi un empire latin sur ses ruines, conquis et gouverné le sud de l'Italie et la Sicile, établi des dynasties en Portugal et en Navarre. Et, pendant ces mêmes siècles, le rayonnement intellectuel, artistique et religieux de la France était égal à son expansion politique. L'influence du saint-empire romain-germanique n'est en rien comparable à celle de la nation française qui, sans avoir à sa tête des souverains puissants et fastueux comme les Ottons, les Henris et les Frédérics, a, par la seule force spontanée de son génie et une série d'initiatives hardies, exercé sur le monde chrétien une véritable hégémonie. Il nous appartiendrait mieux qu'à aucun autre peuple de considérer l'histoire de l'Europe tout entière comme notre domaine national, tandis que nous avons trop souvent laissé aux savants allemands l'honneur et le mérite de l'universelle curiosité. Il est temps de rompre avec des habitudes trop casanières du corps et de l'esprit. Elles commencent à se perdre et nous nous en réjouis-

sons. Sans parler des riches moissons faites par les élèves d'Athènes et de Rome, nous avons récemment signalé d'excellents travaux sur l'histoire d'Allemagne, de MM. Auerbach, Bourgeois et Waddington; nous avons fait connaitre les beaux résultats de la mission de M. Baudrillart à Alcala de Henarès; nous avons loué comme elle mérite la jolie monographie de M. Mariéjol sur Pierre Martyr; nous n'avons pas besoin de rappeler ici les recherches faites en Angleterre par MM. Meyer, Bémont, Langlois; nous savons que MM. Brutails et Cadier ont rapporté de Pampelune des documents précieux que nous ne tarderons pas à connaitre. M. Desdevises du Dézert a choisi un sujet de thèse de doctorat pour lequel il a aussi mis à contribution les archives de Pampelune et celles de Barcelone. Si intéressant que soit son livre, il y aurait quelques objections à faire au choix même de son sujet. *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane* (A. Colin), était un assez pauvre sire au fond; M. Desdevises en fait un représentant de l'esprit d'indépendance locale et de légalité scrupuleuse dont les fueros de Navarre, d'Aragon et de Catalogne sont l'expression la plus caractéristique; il nous est impossible de voir en lui autre chose qu'un caractère faible et sournois associé à un esprit curieux, inquiet et médiocre, et qui n'a jamais eu le courage et l'audace de ses ambitions; ce qu'il aimait dans le pouvoir, c'était surtout la pompe extérieure, les plaisirs, la vanité de distribuer les places et les honneurs; il n'a montré ni esprit de suite ni clairvoyance dans sa politique et, s'il a fait quelque figure dans l'histoire, c'est plutôt parce qu'il a été l'instrument des passions autonomistes de la Navarre et de la Catalogne que parce qu'il a poursuivi consciemment la réalisation d'idées personnelles. Fils de Jean d'Aragon et de Blanche de Navarre, il accepte d'être en Navarre le lieutenant de son père qui porte le titre de roi, puis il se laisse prendre pour chef par les Navarrais révoltés contre Jean II. Après avoir lutté quelque temps, il abandonne ses partisans alors que sa cause n'est nullement désespérée, puisque les Beaumont continuent à la défendre pendant de longues années. Même inconséquence, même faiblesse dans sa conduite lorsqu'après s'être réfugié à Naples auprès d'Alphonse V, son oncle, il revient en Espagne, après la mort de celui-ci (1458), pour réclamer à son père, devenu roi d'Aragon et remarié avec Jeanne Enriquez dont il a un fils (qui sera Ferdinand le Catholique), ses droits d'héritier de l'Aragon. Il conclut un accord avec Jean II, renonce à la Navarre, accepte de lui la lieutenance générale de la Catalogne, puis se met de nouveau en lutte avec son père comme chef des Catalans révoltés et cherche partout à lui susciter des ennemis, en apportant du reste dans sa résistance et ses revendications

les mêmes hésitations et la même faiblesse en Catalogne qu'en Navarre. Il finit par mourir en 1461 (de phtisie et non par le poison) sans avoir réussi dans aucune de ses entreprises, laissant le renom d'un prince instruit, artiste, lettré (il est l'auteur d'une histoire de Navarre), aimé des peuples qui avaient cru voir en lui un défenseur de leur indépendance, mais en somme assez peu intéressant aux yeux de l'historien qui n'arrive pas à démêler sa vraie valeur et son vrai caractère et ne peut voir en lui que l'instrument passif d'entreprises avortées, une nature incomplète, passionnée et faible, qui rappelle par certains côtés un autre Don Carlos, le fils de Philippe II, tombé comme lui victime des luttes avec son père. Il n'y a pas d'unité dans la vie de Don Carlos. La véritable unité de l'histoire du nord de l'Espagne à cette époque se trouve dans le personnage bien plus intéressant de Jean II, son père, qui commence la lutte contre les libertés nationales, que continueront Ferdinand, Charles-Quint et Philippe II; et la question la plus importante qui s'agite autour de Don Carlos n'est ni celle de la Navarre ni celle de la Catalogne, mais celle de l'héritage d'Aragon et du mariage de Castille que Carlos veut avoir pour lui, tandis que sa belle-mère, l'habile et énergique Jeanne Enriquez, les convoite pour son fils Ferdinand. En consacrant un livre au prince de Viane, M. Desdevises se condamnait à écrire une œuvre dans laquelle il était bien difficile de mettre de l'unité. On y trouve, en effet, une biographie dont la scène se passe en Navarre, en Italie, à Majorque, en Catalogne, une étude sur les institutions de la Navarre, sur celles de la Catalogne et sur le gouvernement de ces états, un fragment de l'histoire de Jean II d'Aragon. — Ce défaut d'unité n'empêche pas l'ouvrage de M. Desdevises d'être fort intéressant, d'être le fruit de recherches très sérieuses et d'éclairer d'une vive lumière certains points de l'histoire de l'Espagne du nord à la veille du jour où le mariage de Ferdinand et d'Isabelle va fonder la monarchie espagnole.

Cette principauté de Viane, dont le titre est resté attaché au nom du héros de M. Desdevises, a été le dernier théâtre des exploits de César Borgia. C'est là qu'il est venu se faire tuer le 11 mars 1587 en combattant pour un autre roi Jean de Navarre, Jean d'Albret, qui luttait contre la même faction des Beaumont, jadis alliés de Don Carlos contre Jean II. Toute la dernière partie de la vie de César Borgia, le guet-apens par lequel Gonsalve de Cordoue s'empara de lui à Naples après lui avoir promis de lutter avec lui contre Jules II, sa captivité à Chinchilla et à Medina del Campo, son évasion à travers la Navarre, enfin sa mort tragique dans un obscur combat étaient peu connus. M. Ch. Yriarte, à qui nous devons déjà de belles études

sur les Malatesta de Rimini et sur Venise au XVIe siècle, a, le premier, raconté la vie de César Borgia après la mort d'Alexandre VI et en même temps complété les travaux récemment publiés sur César Borgia par des recherches nouvelles dans les archives d'Italie. Ses deux volumes sur *César Borgia, sa vie, sa captivité, sa mort* (J. Rothschild), bien qu'ils aient été rédigés avec trop de hâte et soient déparés par quelques lapsus, offrent le plus vif et le plus sérieux intérêt. Peu d'histoires ont été récemment l'objet d'autant de recherches et de publications que celle des Borgia. Tandis que M. Gregorovius, dans un livre admirable, sans autre passion que celle de la vérité, donnait pour la première fois, en 1874, un portrait fidèle de Lucrèce Borgia, plus faible que criminelle, instrument passif et inconsciemment immoral dans les mains scélérates de son père et de son frère, M. Alvisi tentait en 1878 une réhabilitation de César Borgia (voir un article de M. Maury, *Rev. hist.*, XIII, 81) et, s'il ne réussissait pas à le disculper des effroyables crimes dont sa mémoire reste chargée, du moins il mettait le premier en lumière ses grandes qualités de politique et d'administrateur, et faisait comprendre pourquoi Machiavel avait un instant fait reposer sur lui ses espérances patriotiques. Enfin, des écrivains catholiques plus zélés que prudents, le P. Ollivier, le P. Leonetti, l'abbé Clément, M. de Maricourt, avaient la prétention de laver Alexandre VI lui-même de l'opprobre dont sa mémoire est souillée. Ces tentatives ne servaient qu'à faire confirmer dans ses traits essentiels le jugement de la postérité par les juges les moins suspects, le P. Matagne, M. H. de l'Épinois (*Rev. des quest. hist.*, 1870 et 1881), sans parler de M. Masi dans ses *Studi e ritratti* (1881). Toutefois on a cessé d'affirmer les relations incestueuses du pape avec sa fille Lucrèce et on a reconnu en Alexandre VI des qualités d'homme d'État qui font de lui un prince bien supérieur à ses prédécesseurs Innocent VIII et Sixte IV. En même temps, la publication de documents diplomatiques tirés des archives de Florence, Venise et Ferrare, celle des *Diarii* de Marino Sanuto, des Dépêches de Giustiniani, et surtout la première édition critique du *Diarium* de Burchard par M. Thuasne achevaient la déroute des imprudents champions d'Alexandre VI. M. Gebhart, en résumant ce procès dans de brillants articles de la *Revue des Deux-Mondes*, a jugé que, de toutes les atroces accusations portées contre la sinistre trinité des Borgia, il n'en est presque aucune qui ait été reconnue comme certainement fausse, et qu'il en est beaucoup dont il est désormais impossible de nier la vérité.

Appuyé sur tous ces travaux antérieurs, auxquels il a encore ajouté par ses découvertes personnelles, M. Yriarte a pu nous donner une

biographie de César Borgia où il n'a rien caché de la froide atrocité d'une âme inaccessible à toute idée de morale et de vertu, mais où il a mis en pleine lumière la haute intelligence, les qualités militaires, politiques et administratives du capitaine et du prince qui a contribué, plus que qui que ce soit, à constituer le domaine temporel de la papauté. César avait rêvé plus; il avait cru fonder, au centre de l'Italie, un État compact, dont Rome eût été une dépendance et qui eût été une sorte de royaume italien capable de résister aux Espagnols, aux Français et aux Allemands. C'était en même temps un ami des lettres et des arts, et il faut signaler, parmi les chapitres les plus neufs du livre de M. Yriarte, celui qui est consacré aux relations de César avec les lettrés et les artistes, en particulier avec Pinturicchio, Michel-Ange et Léonard de Vinci. M. Yriarte ne voit pas dans César un de ces tyrans soupçonneux et cruels qui font le mal par caprice ou par peur; mais il voit en lui un ambitieux sans scrupule et sans pitié qui n'hésite devant aucun crime pour arriver au but qu'il vise ou pour se venger de ses ennemis. Il est vraiment le type du Prince de Machiavel; il accomplit son œuvre sans violences inutiles, mais sans reculer devant aucune violence, et quand il est le maître il sait se faire aimer par une douceur et une sagesse qui, comme ses violences, viennent de la tête et non du cœur. Il laissa dans les Romagnes le souvenir du meilleur des princes; son gouvernement, après celui des tyranneaux qu'il avait détruits, fut un bienfait pour les peuples. G. M.

XVIIe, XVIIIe ET XIXe SIÈCLES. — En voyant M. le marquis DE DAMPIERRE rattacher la vie du duc d'Épernon aux seigneurs de Plassac, nous espérions que les archives de ce château, vendu par les héritiers de d'Épernon à l'un des ancêtres de l'auteur, lui auraient fourni des documents nouveaux sur ce personnage. La conduite du duc d'Épernon pendant les guerres religieuses, son rôle dans la mort de Henri IV, ses rapports avec Marie de Médicis, jusqu'à cette fidélité hautaine et boudeuse à la royauté, à l'abri de laquelle se cachaient les frémissements d'une ambition mal contenue, sont autant de problèmes historiques sur lesquels la lumière est loin d'être faite. Ce n'est pas le *Duc d'Épernon* du marquis de Dampierre[1] qui nous l'apportera; ce n'est pas lui qui nous donnera un portrait net et précis de ce brillant et énigmatique féodal, qui semble n'avoir vécu que pour servir de trait d'union entre la Ligue et la Fronde. Sauf le récit du démêlé entre Épernon et Sourdis, pour lequel l'auteur a utilisé des pièces tirées

1. Paris, Picard, 1888, in-8°.

des archives de l'archevêché de Bordeaux par l'abbé Allain, le livre de M. de Dampierre n'est guère qu'une apologie du duc d'Épernon, à laquelle l'histoire du duc, par son secrétaire Girard, a servi de base. Ajoutons, pour être juste, que le récit est d'une agréable bonne grâce, à laquelle pourtant des divisions nécessaires eussent ajouté de la clarté.

M. de Dampierre a examiné à la fin de son volume l'hypothèse d'un mariage morganatique ou secret, conclu le 24 février 1596 à Pignans, par le duc d'Épernon avec Anne de Monier. Ce fait a donné lieu à une vive discussion entre M. Mireur, archiviste du Var, et M. l'abbé Cazauran. Il serait trop long d'examiner en détail les raisons des deux adversaires. Contentons-nous de dire que l'argument de M. Mireur, qu'Épernon pouvait difficilement le même jour se marier à Pignans et être battu à Vidauban, nous paraît décisif. La seconde de ses brochures [1] contient d'ailleurs sur la campagne d'Épernon contre Guise des détails intéressants.

La *Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France*, par M. le marquis DE COURCY [2], est à la fois un livre de circonstance et un livre d'histoire : un livre de circonstance, parce qu'il a été écrit dans le but politique de combattre certaines prétentions éventuelles en France, comme en témoigne suffisamment la lettre du comte de Paris qui ouvre le volume; un livre d'histoire, parce qu'il expose dans le plus grand détail quel rôle joua dans la conclusion définitive de la paix d'Utrecht cette affaire de la renonciation. M. de Courcy n'a pas de peine à démontrer que sans elle la paix eût été impossible. Les garanties dont l'Angleterre exigea qu'elle fût entourée, et qui sont exposées très consciencieusement par l'auteur du livre, montrent tout le prix qu'elle y attachait. M. de Courcy n'a pas de peine non plus à montrer que, si Philippe V fit peut-être des réserves mentales, Louis XIV du moins fut très sincère et que, d'après le droit public dont les traités d'Utrecht se sont inspirés, la thèse de la non-validité des renonciations n'est pas soutenable. Mais ce qu'il ne dit pas, ce que les sentiments qui ont inspiré son livre ne lui permettaient pas

1. Voici la liste des opuscules inspirés par cette discussion : L'abbé Cazauran. *Mariage morganatique du duc de Lavalette.* Paris, Maisonneuve et Leclerc, 1888, in-8°. — Id. *Mariage morganatique du duc d'Épernon.* Id., 1888, in-8°. — F. Mireur, *le Prétendu mariage du duc d'Épernon à Pignans.* Draguignan, Latil, 1886, in-8°, 11 p. — Id., *le Prétendu mariage morganatique du duc d'Épernon à Pignans.* Id., 1887, in-8°, 73 p. — Id., *le Prétendu mariage du duc d'Épernon.* Id., 25 p. — Id., *Ma dernière à M. l'abbé Cazauran.* Id., 1888, in-8°.

2. Paris, Plon, in-12, 1889.

de dire, c'est que, pour la monarchie française, le droit dont s'inspiraient les traités d'Utrecht était un droit nouveau. En somme, Philippe V avait raison contre Louis XIV. Pour les théoriciens absolus et rigoureux du droit divin, l'homme désigné par Dieu lui-même, « l'oint du Seigneur, » n'a pas plus le droit de se soustraire à la mission supra-naturelle qui lui est confiée qu'on n'a le droit de la lui dénier. En droit divin pur, l'ordre de succession au trône vient de Dieu et de Dieu seul ; il est en dehors et au-dessus des conventions humaines ; elles ne peuvent rien contre lui. Les renonciations étaient donc une dérogation formelle à ce droit. Il avait jusqu'alors dominé seul la monarchie de Louis XIV ; désormais un droit nouveau, très modeste d'abord, mais destiné à grandir, s'affirme à côté de lui. Les renonciations, l'Angleterre l'exigea, durent être ratifiées en Espagne par les Cortès ; en France, à la suite d'intrigues sur lesquelles M. de Courcy donne de curieux détails, elles durent être enregistrées par le Parlement en séance solennelle, en présence des princes du sang et des ducs et pairs. C'était peu de chose au premier abord, les traités étant toujours enregistrés au Parlement ; en fait c'était la reconnaissance indirecte d'un pouvoir autre que celui qui émanait de la personne royale. Pour un moment, ceux qui assistèrent à la séance du 15 mars 1713 furent les représentants de la nation. Par une conséquence inévitable et logique, dès que l'on sortait du droit divin pur, on allait au droit populaire. C'est ce que nous aurions voulu voir M. de Courcy mettre plus en lumière.

Il faut tout d'abord reconnaître au livre de M. Douarche, *l'Université de Paris et les Jésuites au XVIe et au XVIIe s.* (Hachette, in-8°), le mérite d'être bien composé. Après trois chapitres consacrés aux origines des deux corps dont il a entrepris de nous exposer la rivalité, l'auteur aborde le récit de cette rivalité elle-même. Elle se partage en deux périodes bien distinctes. Dans la première, les Jésuites luttent pour avoir le droit de s'établir en France et d'y enseigner ; dans la seconde, l'enseignement ne leur suffit déjà plus, ils luttent pour en obtenir les conséquences pratiques. Leur but est de pouvoir eux aussi conférer des grades et d'assurer ainsi à leurs élèves les mêmes droits et les mêmes avantages qu'à ceux de l'Université. La fondation du collège de Clermont, les procès où plaidèrent Pasquier et Antoine Arnauld marquent les débuts de la première période. Les Jésuites maintenaient, malgré l'ardeur de la lutte, l'Université en présence du fait accompli, quand l'attentat de Jean Chatel souleva contre eux le Parlement et les fit expulser. Rappelés par l'édit de Rouen (1603), ils ne purent qu'avec peine conserver leurs positions jusqu'à la mort de Henri IV ; mais, sous la régence de Marie de

Médicis, les Jésuites, appuyés par la noblesse et le clergé aux états généraux de 1614, triomphèrent définitivement et le collège de Clermont fut rouvert en 1618. Restait la collation des grades. Les Jésuites tentèrent d'ériger leur collège de Tournon en université les conférant, mais ils durent reculer devant la coalition de toutes les universités de France, groupées autour de l'Université-mère, de l'Université de Paris, et, sous Richelieu et Mazarin, le pouvoir ne s'appliqua qu'à tenir la balance égale entre les deux corps, en veillant à ce que leurs disputes ne troublassent ni l'ordre public, ni la sécurité de l'État. Un chapitre sur les succès obtenus par les Jésuites dans l'enseignement sous Louis XIV termine le livre de M. Douarche.

L'auteur a bien marqué la ténacité souple qui est le caractère essentiel de la célèbre compagnie ; il a bien montré comment chacun de ses progrès en France marque une période de trouble et d'abandon des grandes traditions de notre politique nationale. En revanche, sa sévérité ne fait pas tort à son impartialité. Il ne peut refuser son admiration aux puissantes facultés d'un Loyola, d'un Lainez, d'un Acquaviva; il rend pleine justice aux qualités d'éducateurs des Jésuites, et montre bien que leur enseignement, tout entier fondé comme celui de l'université sur l'étude des lettres anciennes, n'en différait pas sensiblement.

Aussi bien d'ailleurs croit-il que la Société de Jésus n'a plus un grand rôle à jouer. « Ce serait, » dit-il, en terminant son livre, « se forger d'étranges illusions que de croire à son prochain relèvement et de penser qu'elle pourra dans l'avenir faire courir de sérieux dangers à nos libertés modernes. On ne remonte pas plus le courant des siècles et des idées qu'on ne s'oppose au cours naturel des grands fleuves. » Tout en souscrivant à ce jugement rassurant, on ne peut que conseiller cependant à l'esprit laïque de ne pas s'endormir dans une confiance qui pourrait être dangereuse. C'est cet esprit laïque, base de la société moderne, dont nous aurions voulu voir M. Douarche marquer les progrès avec plus de force et de précision. Puissamment développé par les années de paix religieuse qui suivirent le traité de Vervins, il grandit encore par suite de la nouvelle direction que la diplomatie de Richelieu et de Mazarin imprima à l'esprit public. C'est peut-être à la politique avant tout française et pratique de ces deux cardinaux qu'il est, à ses débuts, redevable de son plus vigoureux essor. Les querelles pour la collation des grades, cela ressort du livre même de M. Douarche, soulevèrent bien moins d'émotion dans la masse du public que les procès de 1565 et de 1594. A la date de ces querelles, on haïssait encore l'Espagnol, mais le temps des huguenots et des papistes était passé ; les rébellions intérieures elles-mêmes

étaient à coup sûr moins inspirées par des idées religieuses que par l'intérêt personnel et les souvenirs de la féodalité.

Il nous est bien difficile de parler à un point de vue purement historique de la brochure que vient de publier Mgr Freppel sur la *Révolution française à propos du centenaire de 1789*[1]. L'auteur part en effet d'un principe qui pose la question sur un terrain politique, plutôt même théologique, où nous ne saurions le suivre. « Ce n'est pas seulement, dit-il, l'Église catholique que la Révolution française entend bannir de l'ordre civil, politique et social. Son principe comme son but, c'est d'en éliminer le christianisme tout entier, la révélation divine et l'ordre surnaturel, pour s'en tenir uniquement à ce que ses théoriciens appellent les données de la nature et de la raison » (p. 21). Le principe ainsi posé, le remède aux maux dont il est la source, d'après M. Freppel, s'en déduit naturellement : c'est le retour pur et simple à la soumission, soumission à la monarchie traditionnelle et à l'Église. On comprend que nous ne puissions discuter ces idées. D'abord, parce que ce serait folie de croire qu'on pourrait remonter le courant de faits et d'idées d'où résulte l'état d'esprit contre lequel proteste M. Freppel avec une conviction d'ailleurs éloquente. Ensuite, parce que, entre ceux qui ne cherchent la vérité qu'à l'aide de l'intelligence humaine et ceux qui s'adressent pour la trouver à la révélation, toute discussion ne saurait être qu'inutile et tout débat qu'irritant. Les principes ainsi réservés, il faut reconnaître qu'indépendamment du beau talent qu'il met au service de sa cause, M. Freppel a vu juste sur certains points. Quand il reproche aux hommes de la Révolution d'avoir légiféré pour un homme idéal et abstrait « sans tenir compte ni de l'intérêt national, ni des droits historiques » (p. 37), nous nous contenterons de lui faire observer que beaucoup des partisans de la Révolution ont été et sont hostiles à ce principe, inspiré directement par l'influence néfaste de Rousseau. Ajoutons enfin que la Révolution n'a fait, sur bien des points, que suivre l'impulsion donnée par l'ancien régime lui-même, comme M. Freppel le reconnait dans son chapitre sur la Révolution française et les légistes, qui est d'ailleurs le meilleur et le moins discutable de son livre.

M. V. Duchemin, archiviste du département de la Sarthe, avait laissé en manuscrit le livre sur les *Premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne*[2] que publie M. R. Triger, après l'avoir revisé et complété dans presque toutes ses parties. Il faut en remercier l'auteur et l'éditeur, où, pour mieux dire, les deux auteurs. Leur

1. Paris, Roger et Chernoviz, in-8°.
2. Mamers, Fleury et Dangin, in-8°, 1888.

travail témoigne de recherches considérables, mises en œuvre d'une façon toujours intéressante. Les idées qui les inspirent, évidemment hostiles à la Révolution, leur ont peut-être fermé les yeux sur l'action de l'émigration et de l'étranger, qui a dû se produire là comme ailleurs, mais, en somme, MM. Duchemin et Triger, s'ils n'ont pas toujours été rigoureusement impartiaux, ont au moins constamment voulu l'être. Au début de la Révolution, le Maine est le théâtre des mêmes événements que le reste des provinces. On est partisan de la Révolution, de laquelle on espère beaucoup, mais tandis qu'une sorte de folie contagieuse fait fuir ou s'armer des villages entiers devant ou contre des brigands imaginaires, on brûle les chartriers en haine des droits féodaux et on pille les greniers par crainte de la disette. Un tel état ne pouvait durer qu'en créant à la vie matérielle et sociale des entraves dont on fait remonter sourdement et inconsciemment la responsabilité à la Révolution. On en avait trop espéré pour qu'elle ne causât pas des désillusions. Le mécontentement couva ainsi jusqu'au moment où il trouva un prétexte pour éclater. Ce prétexte, la constitution civile du clergé le lui fournit. Aux répugnances de la population du Maine, le pouvoir répondit par des mesures énergiques qui provoquèrent à leur tour des représailles en sens contraire. Dès lors, l'insurrection était inévitable et prochaine. MM. Duchemin et Triger s'arrêtent à ses débuts, au moment où elle va trouver dans Jean Chouan un chef sur le caractère, les origines et la famille duquel ils donnent les renseignements les plus vivants et les plus curieux. Tel est ce livre qui confirme sur plusieurs points les faits démontrés par M. C. Port dans sa *Vendée angevine* et qui est une des bonnes publications de ces derniers temps sur l'histoire de la Révolution en province.

Après les études de MM. Duchemin et Triger, voici encore un livre sur la contre-Révolution, *Louis de Frotté et les insurrections normandes,* par L. DE LA SICOTIÈRE[1]. Hâtons-nous de dire que c'est un des meilleurs qui aient été publiés jusqu'à présent sur ce sujet. Ce n'est pas qu'on ne puisse lui faire quelques légères critiques ; l'abondance des documents cités laisse parfois un peu languir l'attention ; les divisions de l'ensemble ne sont pas très nettes, encore qu'il fût difficile de relier par une trame serrée tous ces petits événements isolés dont fut faite la chouannerie ; mais, en somme, par la connaissance profonde que l'auteur a du sujet, comme par la manière un peu lâche, mais large et aisée, dont il l'a traité, ce livre mérite les plus grands éloges. La chouannerie normande eut ceci de particulier

1. Paris, Plon, 1889, 3 vol. in-8°.

qu'elle commença assez tard. Il y eut bien quelques troubles dès le printemps de 1794, mais ce ne fut qu'en mai 1795 qu'eut lieu la première prise d'armes. Après différentes rencontres, dont les plus importantes furent l'audacieuse surprise tentée sur Mayenne dans la nuit du 19 février 1796 et la sanglante attaque de Tinchebray (31 mars), Frotté revint en Angleterre et les chouans posèrent les armes au traité de Fontenay-les-Louvets, le 6 juillet 1796. Mais Frotté n'avait passé la Manche qu'avec l'intention de recommencer la lutte dans des conditions meilleures. L'insurrection se réveilla en effet; la seconde prise d'armes eut lieu en 1799. On sait comment, après être resté le dernier en armes des chefs royalistes, Frotté fut attiré à Alençon sous prétexte de traiter, fait prisonnier, transféré à Verneuil et, après un jugement sommaire, exécuté avec six de ses compagnons dans un clos qui en a gardé le nom de Clos-Frotté. La mort de Frotté arrêta toute nouvelle tentative d'insurrection sérieuse. Pendant l'empire, on put bien surveiller chez les royalistes de Normandie une certaine fermentation qui se manifesta en 1815 par la tentative du duc d'Aumont, mais en somme la chouannerie avait vécu. En 1832 même, il n'y eut, selon l'expression de M. de la Sicotière, qui a mené son récit jusqu'à cette date, que « quelques larmes versées, beaucoup de cidre et d'encre et point de sang. »

Le résumé que nous donnons du livre de M. de la Sicotière ne saurait en faire comprendre tout l'intérêt. Cet intérêt réside dans les épisodes à la fois héroïques et romanesques de cette longue guerre de partisans et dans les figures originales qui se détachent sur le fond un peu uniforme du récit. Comme épisodes, il faut citer, outre ceux dont nous avons déjà parlé, dans le premier volume : la mort de Graindorge et Paillard (p. 324); l'affaire du château de Torchamps (p. 337); l'histoire des frères David (p. 439); l'affaire de Chaulieu où Frotté faillit périr (p. 490); l'anecdote amusante de l'abbé Rondel (p. 519), etc. Dans le second : l'enlèvement de Destouches (p. 251); l'affaire de la forêt d'Andaine (p. 275); l'attaque de Vire (p. 316); le massacre du Sap (p. 428); le combat de Cossé (p. 449). Cette guerre de partisans devait donner naissance à bien des caractères énergiques et originaux. Ils abondent dans le livre de M. de la Sicotière, mais trois surtout se distinguent tout particulièrement. C'est d'abord Frotté, brave dès l'enfance, depuis le jour où, âgé de six ans, il poursuivait dans les rues de Caen un groupe d'enfants de son âge qui l'avaient insulté, sa petite épée à la main. C'est ensuite son fidèle lieutenant Moulin, *Michelot*. Celui-là peut passer pour le type du roturier royaliste et son évasion du fort de Joux témoigne, entre bien d'autres traits du même genre, d'un sang-froid extraordinaire. C'est

enfin Billard de Veaux, qui a laissé de très curieux mémoires. Caractère moins pur que les précédents, il était en revanche étonnant de courage et d'audace. Du côté des bleus, c'est surtout Hoche, dont la renommée gagne à la lecture de l'ouvrage de M. de la Sicotière, qui a d'ailleurs été toujours juste pour eux. C'est en effet l'impartialité qui est le caractère dominant de son livre, une impartialité ferme et élevée, inspirée à la fois par un profond sentiment de la justice et par le regret de voir tant de constance, tant de courage et parfois tant d'héroïsme dépensés des deux côtés dans une lutte entre Français. La fermeté dans les convictions unie au respect de celles d'autrui, voilà les qualités qui donnent au livre sur Frotté son unité et sa vie. Ajoutons-y l'amour de la vérité. M. de la Sicotière a tout fait pour la connaître. Si lui-même ne saurait se flatter d'avoir vu tous les documents, il en a du moins laissé échapper bien peu. Les traditions orales sont venues au secours des souvenirs écrits, des papiers de famille et des pièces officielles. Sur l'insurrection elle-même, comme sur les personnages les plus humbles qui y prirent part, son livre sera une mine de renseignements, la plupart nouveaux. Enfin, dans un ordre d'idées plus général, il corrobore pleinement les idées émises par M. C. Port, d'un côté, par MM. Duchemin et Triger, de l'autre, pour ne parler que des travaux les plus récents sur les insurrections royalistes de l'Ouest. Deux causes les amenèrent. Ce fut en premier lieu la question religieuse, puis ce que M. Port appelle « les maladresses des pouvoirs lointains, » grossies et mal interprétées par des tyranneaux locaux. Le mécontentement ainsi produit, l'émigration sut l'exploiter, le faire éclater et dans certains cas se mettre à sa tête.

Napoléon, l'homme, le politique, l'orateur, d'après sa correspondance et ses œuvres, tel est le titre des deux compacts volumes que vient de publier M. Antoine Guillois[1] et qu'il aurait tout aussi bien pu intituler : *Napoléon peint par lui-même.* Ce qu'il a voulu, en effet, c'est nous donner de l'empereur « son portrait moral et politique tracé de sa main. » Ainsi donc M. Guillois n'admet pas que pour juger un homme il soit absolument nécessaire de grouper autour de lui les témoignages de ses contemporains et de ne pas l'écouter seul. Il n'a pas vu que cela est surtout nécessaire pour Napoléon, chez lequel il faut toujours faire la part du naturel et du voulu, et chez lequel, après avoir étudié successivement l'homme, le philosophe, le politique, l'orateur et l'écrivain, il aurait pu tout aussi bien étudier l'acteur. En somme, on ne peut juger d'après

1. Paris, Perrin, 2 vol. in-8°, 1889.

les œuvres d'un homme que ces œuvres elles-mêmes. M. Guillois en fournit la preuve. Le plus intéressant des chapitres de son livre est celui où il traite de Napoléon orateur et écrivain. Mais admettons pour un instant le procédé : encore fallait-il s'attacher à montrer l'évolution psychologique de l'esprit de Napoléon. L'élève de Brienne, le jeune général de l'armée d'Italie, l'empereur au lendemain de Wagram sont bien le même homme, mais ils conçoivent d'une manière différente des idées différentes; ce n'est pas du premier coup que Napoléon est arrivé aux conceptions que M. Guillois étudie dans un ordre logique qui est certainement artificiel. Enfin, les documents ainsi étudiés en eux-mêmes, sans tenir compte des circonstances au milieu desquelles ils se sont produits, encore fallait-il les soumettre à la critique, savoir jusqu'à quel point ils représentent la pensée de Napoléon, jusqu'à quel point il convient de le croire sur parole.

Tout cela a conduit M. Guillois à donner sur Napoléon un jugement dont l'ensemble est certainement erroné. S'il rend avec raison justice au génie de l'empereur comme militaire, administrateur et écrivain, comme manieur d'hommes en un mot, il est indulgent au delà de toute expression pour l'homme. Au point de vue moral, on ne peut guère citer à l'actif de Napoléon que son honnêteté très réelle à l'endroit de l'argent. Quant au reste, patrie, famille, amis, rien pour lui ne comptait en face des rêves que concevait son imagination, que son orgueil lui faisait croire possibles et dont son absence de sens moral lui permettait de tenter la réalisation. C'est tout cela qui fait comprendre la chute. Elle resterait inexplicable, si l'on s'en tenait au Napoléon que nous présente M. Guillois. On se demande perpétuellement, en lisant son livre, comment un édifice si bien construit a pu s'effondrer si vite, comment il se fait que Napoléon II n'a pas succédé paisiblement à Napoléon Ier et que tant de génie n'ait abouti qu'à mutiler et à ruiner la France. Il faut alors se rappeler ce que M. Guillois n'a pas vu, ce dont il ne pouvait du reste trouver l'aveu dans les œuvres de Napoléon, cette absorption dans un homme de toute la vie de la nation, qui finit par lasser celle-ci, en même temps qu'elle forçait l'empereur à vaincre toujours pour tromper cette lassitude. Mais si Napoléon, au début de son règne, trouve jusqu'à un certain point une excuse dans des circonstances qu'il n'avait pas, il faut le reconnaître, créées à lui tout seul, il n'en a plus pour la tentative criminelle et désespérée des Cent jours. Si, en 1813 et 1814, son sort s'identifiait jusqu'à un certain point avec celui de la France, il n'y a plus en 1815 qu'un homme, arrêtant, dans le seul intérêt de son ambition, le relèvement diplomatique de la France au

congrès de Vienne, en même temps qu'il compromettait son relèvement militaire dans le désastre de Waterloo.

M. Guillois a donc été séduit par l'empereur. En face de lui il n'a pu rester maître de son jugement. Cela d'ailleurs fait jusqu'à un certain point son éloge. Ce n'est pas impunément qu'on vit dans le commerce de Napoléon et de ses œuvres et M. Guillois y a vécu. Il a dû même y vivre longtemps. Son livre témoigne d'un patient et méritoire labeur; il témoigne aussi, faut-il le dire? d'un évident manque de préparation aux études historiques en général, et en particulier à un travail aussi vaste, aussi difficile que celui dont nous parlons. Ce manque de préparation se manifeste jusque dans la disposition typographique des volumes qui renvoie à la fin les références et les notes sous le titre barbare de *Collationnement des textes et documents*. Mais, en somme, si le livre de M. Guillois ne peut dispenser les historiens de recourir aux œuvres mêmes de Napoléon, il mettra cependant à la portée des gens du monde un choix judicieux des maximes et idées dont s'inspira l'empereur. Si l'on veut bien faire la part du point de vue incomplet et trop favorable auquel se place l'auteur, il reste un livre consciencieux, d'une lecture le plus souvent facile et quelquefois même intéressante.

Deux ouvrages ont paru presque en même temps sur la duchesse de Berry; l'un est *la Duchesse de Berry et la Révolution de 1830*, par M. Imbert de Saint-Amand[1]; l'autre, *la Duchesse de Berry*, par M. Charles Nauroy[2]. Le premier est plutôt un récit détaillé, tracé à l'aide des mémoires et des journaux du temps et aussi de quelques papiers de famille communiqués à l'auteur, de la chute de la branche aînée des Bourbons. Particulièrement intéressant dans la partie qui traite des événements postérieurs aux journées de juillet, il est écrit avec la fluidité et l'élégance impersonnelles de style propres à M. de Saint-Amand et, sans apporter rien de bien nouveau, il se lit avec agrément. Le second n'est ni bien composé, ni bien écrit. Il n'a pas même une table permettant au lecteur de se guider dans ce récit ou plutôt ce recueil de pièces qui n'offre pas une division. On y rencontre des affirmations qui, par leur nature même, demanderaient à être prononcées avec moins d'assurance[3], mais, en revanche, on y trouve aussi un grand nombre de pièces intéressantes que M. Nauroy a extraites des Archives nationales, de celles de la marine et de la guerre. La dernière partie du volume est presque en entier occupée

1. Paris, Dentu, 1889, in-12.
2. Paris, Vieweg, 1889, in-12.
3. Voy. par exemple les notes des pages 10 et 82.

par les lettres du commandant militaire de Blaye au ministre de l'intérieur. Ni le gouvernement de Louis-Philippe, ni Bugeaud ne sortent grandis de la lecture de ces documents. Quant à la duchesse de Berry elle-même, elle y apparaît comme une femme bonne et courageuse, mais frivole et d'une intelligence médiocre. Son amour maternel et aussi ses idées romanesques l'avaient jetée dans la guerre civile ; une fois la surexcitation de la lutte tombée, elle revint tout naturellement à son état ordinaire.

L'élégante plaquette que M. le baron Hochschild consacre à *Désirée, reine de Suède et de Norwège*[1], a été écrite d'après les souvenirs personnels de l'auteur, ancien chambellan de la reine Désirée, et probablement aussi d'après d'autres sources qu'il ne désigne pas, à la fois plus officielles et plus intimes. On sent qu'on a affaire en lui à un homme de cour, qui ne veut dire que ce qu'il sait, mais qui ne dit pas tout ce qu'il sait. Quand on a fermé son livre, on se demande s'il est bien sûr que la reine Désirée, fiancée d'abord à Napoléon Bonaparte, puis devenue madame Bernadotte, n'ait pas été pour quelque chose dans tout ce qui sépara ces deux hommes. Mais, pour laisser les hypothèses, disons qu'on trouvera dans l'étude du baron Hochschild des lettres de Bernadotte à sa femme et quelques autres renseignements intéressants.

Très agréables à lire sont les *Souvenirs et correspondance du prince Émile de Sayn-Wittgenstein-Berlebourg*[2], qui vont de 1841 à 1878. Allemand au service de la Russie, marié à une Cantacuzène, il a, comme le dit son éditeur anonyme, « touché de près à la plupart des événements politiques durant l'espace de près de quarante ans... Dans le milieu où il a vécu bien des années, dans l'entourage immédiat du souverain auquel il était dévoué jusqu'au fanatisme, il était renseigné d'une façon précise sur toutes les questions à l'ordre du jour, et il assistait, sans s'y mêler directement, aux évolutions de deux grands règnes. » C'est d'ailleurs une intéressante figure que celle de ce prince. Il n'est pas sans esprit, il est très avisé dans tout ce qui regarde sa carrière, et il croit aux prédictions des somnambules et au spiritisme ; il est compatissant aux souffrances de ses soldats, il cause à Paris avec des soldats français qui ont fait le siège de Sébastopol et leur distribue tous ses cigares, et en même temps il n'a en politique que des préjugés d'éducation et pas une opinion raisonnée. Tels qu'ils sont, ses souvenirs sont cependant très curieux pour l'histoire. Nous signalerons en particulier, dans le premier

1. Paris, Plon; Stockholm, Fritze, 1888, in-12.
2. Paris, Calmann-Lévy, 1889, 2 vol. in-8°.

volume, les parties relatives aux campagnes du Caucase de 1845 à 1852; à la guerre du Sleswig-Holstein, en 1848; à celle de Crimée, où l'auteur servait en Asie-Mineure et se distingua au siège de Kars. Le second volume est à moitié rempli par les lettres écrites alors que le prince de Sayn-Wittgenstein participait à la répression de l'insurrection polonaise de 1863, tandis que la fin est consacrée à la guerre russo-turque de 1878. Quoique l'éditeur ait certainement supprimé bien des détails et même des lettres qui nous auraient beaucoup appris, ce livre n'en est pas moins une source importante pour tous ces événements. C'est le récit d'un témoin oculaire et d'un acteur; c'est en même temps celui d'un homme qui savait voir et décrire ce qu'il avait vu.

Écrit presque uniquement à l'aide des Mémoires du prince de Metternich lui-même, *Un chancelier d'ancien régime,* de M. Ch. de Mazade[1], n'apprendra rien de nouveau sur son personnage. Il donnera cependant les moyens de se faire une idée de Metternich à ceux qui n'ont pas le loisir de lire les Mémoires volumineux récemment publiés. Tracé avec élégance, mais sans relief, le portrait du chancelier viennois est un peu vague et flottant. Il laisse pourtant une impression assez juste, celle qu'en somme Metternich fut surtout merveilleusement favorisé par les circonstances. Il sut en tirer parti avec une certaine habileté, mais il n'eut jamais ni l'audace raisonnée ni la profondeur de vues supérieures de l'autre chancelier auquel M. de Mazade essaie de le comparer. Ajoutons que M. de Mazade, imparfaitement informé des travaux dont les Mémoires de Metternich ont été l'objet en Allemagne et en France, s'est montré beaucoup trop indulgent pour les roueries de leur auteur et les erreurs voulues qu'ils renferment.

On comprendra sans peine qu'il nous est impossible de discuter point par point toutes les opinions émises par M. Edmond Hippeau dans son *Histoire diplomatique de la troisième République*[2] *(1870-1889).* Après une introduction et deux chapitres de considérations générales où l'auteur définit ce qu'il appelle *la politique nationale française,* M. Hippeau étudie successivement la politique de M. Thiers, la crise de 1875, le rôle de la France dans la Question d'Orient et au Congrès de Berlin, les rapports du gouvernement républicain avec la papauté, les affaires de Tunisie, d'Égypte, du Tonkin et de Madagascar. Il termine par une série de chapitres sur la situation des grandes puissances européennes et sur *la France du centenaire de 89.*

1. Paris, Plon, 1889, in-8°.
2. Paris, Dentu, 1889, in-8°.

Entre temps, il nous donne un résumé des différentes modifications opérées au Département des Affaires étrangères sous la troisième République que l'on trouverait difficilement ailleurs.

Il y a deux choses dans l'œuvre de M. Hippeau, les faits et les théories. Les premiers sont exposés avec clarté et méthode; ils auraient pu donner lieu à un bon répertoire si l'auteur avait pris soin d'indiquer ses nombreuses références. Les secondes sont très discutables. S'il est vrai de dire que la diplomatie d'une république ne doit pas être la même que celle d'une monarchie, il est non moins vrai d'affirmer que cette différence existe plus dans la forme que dans le fond, et qu'en somme la politique étrangère d'un pays tient à des causes plus profondes, telles que la situation géographique de ce pays, les caractères ethniques et les traditions historiques des peuples qui l'habitent. M. Hippeau, avec une sincérité et une loyauté qui l'honorent, ne cache pas ses convictions. Le gouvernement républicain a toutes ses sympathies, ce qui n'est pas pour nous déplaire, et, dans la politique extérieure, celle de M. de Freycinet lui semble avoir réuni toutes les conditions de prudence et de fermeté désirables. Même l'abandon de notre influence six fois séculaire en Égypte n'est pas loin de lui paraître un acte de haute sagesse, étant données les circonstances. Toutes les opinions sont défendables; nous voudrions seulement qu'elles ne troublassent pas l'impartialité de l'historien. Or, il nous semble que M. Hippeau a souvent manqué à ce premier devoir. Il est certainement injuste pour le duc Decazes. Enfin, dans son chapitre sur la réforme diplomatique et consulaire, il a écrit sur un des anciens serviteurs de notre diplomatie quelques pages passionnées où l'on croit sentir comme un ressentiment personnel et qui n'ajoutent certainement ni à la valeur de son livre ni à la confiance qu'il peut inspirer.

Louis Farges.

M. P. Thureau-Dangin approche de l'achèvement de son monument historique, *l'Histoire de la Monarchie de juillet* (Plon). Son cinquième volume comprend les années 1841 à 1845, et jamais, il me semble, son talent ne s'est encore manifesté aussi brillant, aussi égal à lui-même, aussi aisé, élevé et serein. C'est qu'ici il rencontre une époque et un homme qui lui sont également sympathiques. L'époque est celle où la monarchie constitutionnelle, sortie de la période des émeutes, des attentats, des crises ministérielles répétées, appuyée sur une majorité parlementaire dévouée, jouit, sans porter atteinte à la liberté et au jeu régulier des institutions, d'une stabilité inconnue jusqu'alors, et peut consacrer tous ses soins au développe-

ment de la prospérité publique, à la pacification de notre grande colonie africaine, enfin à l'établissement d'une entente cordiale avec l'Angleterre, qui rendait à la France dans les conseils de l'Europe une place supérieure à celle qu'elle occupait avant les fâcheuses aventures de 1840; l'homme est M. Guizot, l'incarnation vivante du gouvernement de juillet, fils et victime de la Révolution, né pour la continuer et la combattre, libéral par ses idées, conservateur par ses tendances et aristocrate par ses goûts, protestant sympathique au catholicisme, plus moraliste que philosophe, et plus historien qu'homme d'État, que le succès de ses négociations diplomatiques et de ses combinaisons parlementaires rendit aveugle sur les instincts démocratiques du pays qu'il gouvernait et sur la faiblesse du régime qu'il représentait avec tant d'éloquence, de sérieux, de confiance et de bonheur. Après avoir sans sympathie, mais avec un grand effort d'équité, rendu justice à l'œuvre de Casimir Périer, M. Thureau-Dangin a tracé des cinq premières années du grand ministère de M. Guizot un tableau que la sympathie anime sans nuire à l'impartialité. C'est dans l'histoire des deux dernières années du règne de Louis-Philippe que M. Thureau-Dangin aura occasion d'apporter aux éloges mérités qu'il accorde ici au rôle politique de M. Guizot les restrictions nécessaires, et de montrer en quoi ce grand ministre, si supérieur à Casimir Périer par la portée de son esprit, lui est inférieur par l'intelligence large des besoins de son pays, par la connaissance des hommes, par la vue précise et pénétrante de la réalité.

C'est dans la politique étrangère que M. Guizot s'est montré vraiment supérieur; l'exposé que M. Thureau-Dangin a fait de cette politique dans les chapitres I, III, IV, VI et VII du livre V est magistral, et l'on est heureux d'entendre la voix même de l'histoire réparer avec ce bon sens éloquent, avec cette verve savante et convaincante l'injustice volontaire des partis et l'injustice involontaire des préjugés patriotiques. Le récit de la mort du duc d'Orléans rend dans toute sa touchante et saisissante horreur cette catastrophe, où la Monarchie de juillet fut elle-même frappée d'un coup irréparable. Les chapitres consacrés à l'Algérie depuis la nomination de Bugeaud comme gouverneur général jusqu'à la bataille d'Isly ont dans leur concision beaucoup de force et d'éclat, et gardent leur originalité à côté de l'œuvre plus complète de M. Rousset. Les portraits des héros de cette guerre sont remarquables, bien qu'on puisse trouver ici quelques traits ou quelques atténuations qui décèlent des préférences personnelles peut-être un peu trop accentuées. Le dernier chapitre est consacré à la liberté d'enseignement. Sur cette question, encore

brûlante aujourd'hui, il est bien difficile que l'homme politique contemporain n'apparaisse pas à travers l'historien; mais on doit accorder à M. Thureau-Dangin cet éloge d'avoir en ces matières délicates fait constamment effort d'impartialité et montré une réelle élévation d'idées. On ne se plaindra pas que plus de cent pages soient consacrées à une affaire qui eut les plus graves conséquences pour le gouvernement de Louis-Philippe; c'est alors qu'apparut l'impossibilité de satisfaire le parti clérical, qui ne se croit libre que là où il commande, et qui, loin de savoir gré à la Monarchie de juillet de sa conduite équitable et libérale et de ses promesses plus libérales encore, travailla avec ardeur à sa chute et y applaudit avec enthousiasme.

Avec les deux volumes intitulés *la Conquête de l'Algérie* (Plon) se trouve complété jusqu'à la campagne de Kabylie de 1857 le grand ouvrage militaire en cinq volumes que M. C. Rousset a consacré à nos guerres d'Afrique. On a pu relever dans ces volumes quelques erreurs, une connaissance insuffisante des circonstances locales, trop de confiance accordée à des documents empreints de partialité, une certaine négligence à indiquer avec l'exactitude nécessaire les ouvrages antérieurs qui avaient servi de base au récit; mais, malgré ces taches, qui seront sans doute corrigées dans une seconde édition, l'œuvre de M. Rousset est la première histoire complète de la conquête de l'Algérie, faite directement sur l'ensemble des documents manuscrits et imprimés, et cette histoire est écrite de verve, avec une vivacité de style et d'allures qui ne se retrouve pas au même degré dans la *Guerre de Crimée* ni surtout dans l'*Histoire de Louvois*. Tout le récit du gouvernement du maréchal Bugeaud, qui remplit le premier volume et 140 pages du second, est traité *con amore*, et les rivalités personnelles et les difficultés parlementaires qui ont à plusieurs reprises entravé les opérations militaires y sont racontées d'une manière très vivante. Changarnier ne trouve pas en M. Rousset un historien aussi bienveillant qu'en M. Thureau-Dangin, et les citations qui sont faites de ses lettres nous semblent donner raison au plus sévère des deux juges.

On ne lira pas sans émotion l'exposé que vient de faire M. Francis de Pressensé des relations politiques entre l'*Irlande et l'Angleterre depuis l'acte d'Union jusqu'à nos jours, 1800-1888* (Plon, Nourrit et Cie). Un vague sentiment de la parenté celtique qui unit les Gaulois et les Irlandais, une commune hostilité contre l'Angleterre, la communauté de foi et surtout les sentiments humanitaires qui depuis la Révolution font des Français les protecteurs ou du moins les avocats de toutes les nations opprimées, ont fait pour ainsi dire de l'Ir-

lande une cliente de la France, ont créé entre elles une mutuelle sympathie qui fait vibrer les cœurs de chacune des deux nations au récit des souffrances et des malheurs de l'autre. M. de Pressensé n'a point échappé à l'influence de cette sympathie irrésistible, et son livre est un plaidoyer émouvant et instructif en faveur de l'autonomie administrative et législative de l'Irlande, de ce qu'on appelle le *Home Rule*. On ne doit point y chercher toutefois les arguments qui sont le plus de nature à émouvoir les cœurs en faveur des souffrances irlandaises; on n'y trouvera ni l'histoire intérieure de l'Irlande pendant ce siècle, ni un exposé de sa situation économique, politique et religieuse. M. de Pressensé ne nous dit rien sur les relations des protestants et des catholiques, sur le rôle du clergé, sur les droits et la conduite des propriétaires. Il ne cherche pas à nous émouvoir par la peinture des crimes agraires ou des évictions brutales, des émeutes orangistes ou des agitations électorales. Il a jugé sans doute ces faits suffisamment connus par les ouvrages de MM. Perraud, de Beaumont, Hervé, et il s'est scrupuleusement renfermé dans le récit des luttes parlementaires relatives à la question irlandaise depuis le moment où Pitt a obtenu par la corruption et par des promesses qu'il n'a pu tenir l'abdication volontaire du parlement de Dublin jusqu'à l'année 1888. Trois figures dominent toute cette histoire : celle d'O' Connell, dont l'éloquence tribunitienne et l'habileté parlementaire associées à une énergie passionnée conquirent l'émancipation des catholiques en 1829 et firent ensuite du petit groupe irlandais un élément important de la lutte des partis à la Chambre des Communes; celle de M. Gladstone, qui, en 1870 et 1871, a fait faire un pas décisif à la question irlandaise par la suppression de l'Église d'État en Irlande et par sa loi agraire; enfin celle de M. Parnell, qui a réussi à imposer son programme du *Home Rule* à M. Gladstone et à ses partisans, mais aussi à diviser le parti libéral en deux fractions, unioniste et anti-unioniste, ce qui rend très problématique le retour de M. Gladstone aux affaires. M. de Pressensé n'a pas, me semble-t-il, donné à la figure d'O' Connell tout le relief que nous aurions souhaité; il a admirablement raconté les affaires auxquelles O' Connell a été mêlé, mais la personne même du grand agitateur, du *Libérateur*, disparaît un peu derrière son œuvre. Nous aurions aussi aimé à trouver un portrait de M. Gladstone, que M. de Pressensé était mieux que personne en état de tracer, car il l'a déjà tenté et avec succès dans une conférence du Cercle Saint-Simon. Peut-être dans le présent volume sa sympathie pour la politique actuelle de M. Gladstone le gênait-elle pour indiquer ce qu'il y a chez ce grand financier et ce hardi homme d'État de singularités, d'exagérations et, disons le mot, d'incohé-

rences. Il s'est gardé de juger avec la sévérité qu'elle méritait l'étrange légèreté avec laquelle M. Gladstone a préparé en 1886 ses deux projets sur le parlement autonome d'Irlande et sur la transformation de la propriété foncière. Si l'on ne connaissait M. Gladstone, on pourrait croire qu'il a voulu échapper à la nécessité de mettre son programme à exécution par l'énormité même des projets qu'il lançait dans le public sans avoir pris l'avis d'aucun de ses partisans. Mais M. Gladstone était d'aussi bonne foi que l'avait été autrefois Pitt quand il avait fait espérer aux Irlandais l'émancipation des catholiques comme compensation à l'Union. Seulement Pitt s'est brisé contre la volonté d'un roi et les passions d'un peuple, tandis que M. Gladstone n'a été renversé que par la témérité irréfléchie avec laquelle il avait conçu et annoncé ses réformes. Par contre, la personne et le rôle de M. Parnell sont traités par M. de Pressensé d'une manière aussi complète que l'on pouvait le souhaiter, et, quelle que soit l'opinion qu'on adopte sur les idées du *leader* irlandais, on admirera l'impartialité et le talent avec lesquels revit dans ces pages la figure originale de ce protestant à demi Yankee, en qui se sont incarnées les revendications et les espérances de l'Irlande. J'ai prononcé le mot d'impartialité, et l'on sera peut-être étonné que j'emploie ce mot à propos d'un livre que j'ai commencé par qualifier de plaidoyer. C'est que le récit est impartial si les appréciations sont celles d'un partisan très décidé de M. Gladstone ; si bien que, tandis que M. de Pressensé nous dit qu'il a été converti au *Home Rule* en composant son livre, la lecture de son livre a contribué à nous affermir dans l'idée que le *Home Rule* est une erreur. Le *Home Rule* serait un danger certain pour l'Angleterre, et il est douteux qu'il fût un bienfait pour l'Irlande. Avec le projet Gladstone de 1886, l'Irlande ne serait plus qu'une colonie de l'Angleterre, et une colonie imbue d'idées séparatistes. Le parlement irlandais du XVIIIe siècle, exclusivement nommé par des protestants et composé de protestants, visait à l'autonomie. Que sera-ce d'un parlement catholique élu par des catholiques? Si en même temps on conserve la représentation irlandaise dans le parlement impérial, on n'aura pas obtenu le seul avantage qui, aux yeux des Anglais, puisse les rendre partisans du *Home Rule*, l'éloignement d'un élément perturbateur du sein du parlement. Et n'est-on pas exposé à voir l'Écosse, qui, elle aussi, a eu longtemps un parlement séparé, réclamer à son tour le *Home Rule?* M. de Pressensé paraît croire que, si l'Angleterre avait plus tôt accordé l'émancipation complète des catholiques et s'était efforcée d'améliorer la situation agraire, la question du *Home Rule* aurait pu être évitée. Rien n'est plus douteux ; de même qu'il est probable que, si le *Home Rule*

est établi, les Irlandais voudront une autonomie complète, opprimeront les propriétaires anglais et mettront au bout de quelques années l'Angleterre dans l'obligation d'entreprendre une quatrième fois la conquête de l'île sœur.

Nous croyons que l'ouvrage de M. de Pressensé produirait une impression plus juste et plus forte si, au lieu de charger, comme il l'a fait, les Anglais de presque toute la responsabilité des malheurs de l'Irlande, il avait montré ce qu'il y a eu de fatal et d'inévitable dans la conduite politique ou privée des Anglais, comme dans les résistances et les aspirations des Irlandais. Le XIXe siècle a recueilli les fruits amers d'un héritage de conquêtes, de violences et de persécutions, et, si certains Anglais ont fait preuve vis-à-vis de l'Irlande de sécheresse et de dureté de cœur, rien n'est plus digne d'admiration que l'esprit d'équité, le désintéressement et la hardiesse avec lesquels d'autres ont cherché à guérir les maux de l'Irlande au détriment des intérêts anglais ou de leur propre popularité. En somme, ce que l'Angleterre a fait depuis un siècle pour l'Irlande mériterait la reconnaissance des Irlandais si la reconnaissance pouvait exister de peuple à peuple, et je crois que, si les Irlandais étaient capables de comprendre leurs vrais intérêts, ils en chercheraient la satisfaction dans une union plus étroite avec l'Angleterre et dans la préoccupation exclusive de l'amélioration des conditions agraires. Je ne puis pas juger l'œuvre de Pitt avec la sévérité de M. de Pressensé. Au milieu de la lutte contre la France, après avoir constaté la puissance de l'esprit séparatiste en Irlande, même avec un Parlement protestant, au lendemain des alliances contractées entre les Irlandais et les révolutionnaires français, Pitt devait considérer l'union politique et administrative comme la conséquence nécessaire de l'union commerciale qu'il avait faite malgré les Anglais au profit des Irlandais. Quant aux procédés de corruption qui furent employés pour obtenir le vote de l'union, il faut pour les juger équitablement se placer au point de vue des mœurs politiques du XVIIIe siècle. A cette même époque la France imposait sa volonté aux peuples voisins par la violence au nom de la raison d'État et de prétendus droits rationnels. Les Anglais, respectueux des droits historiques et de la légalité, préféraient recourir à la corruption qui leur permettait de réaliser ce qu'ils jugeaient nécessaire sans violer les formes légales. Si Pitt avait pu compléter son projet d'union par des mesures émancipatrices en faveur des catholiques, il aurait évité aux deux îles sœurs de longues années de luttes et de souffrances. Aujourd'hui que la question des catholiques est résolue, et la question agraire en voie de solution, pourquoi ne pas s'appliquer exclusivement à celle-ci? Je sais bien

que certains *Home rulers* anglais un peu paradoxaux prétendent qu'elle ne sera résolue que par la suppression des propriétaires anglais, que cette suppression ne peut se faire pacifiquement, qu'il faudra donc rendre à l'Irlande son autonomie, parce qu'elle entraînera fatalement des désordres et la destruction violente de tout le régime actuel de la propriété, qu'alors l'Angleterre rentrera en scène pour rétablir son autorité tout en laissant la terre aux Irlandais. A mon avis, il vaudrait mieux trouver un moyen de la leur donner tout de suite, au prix de n'importe quels sacrifices, pour leur ôter tout droit de se plaindre de leurs maîtres anglais, et leur refuser résolument une autonomie qui n'aurait de raison d'être qu'à la condition d'être complète et par conséquent menaçante pour l'Angleterre.

Un de nos meilleurs écrivains militaires, M. le général Thoumas, vient de célébrer le centenaire de 1789 en publiant un volume intitulé : *Autour du drapeau, 1789-1889* (Le Vasseur), où sont racontées sous une forme populaire, mais avec une connaissance approfondie de notre histoire et de notre organisation militaires, toutes les campagnes soutenues par la France depuis un siècle. Épopées républicaine et impériale, guerre d'Espagne, siège d'Anvers, conquête de l'Algérie, sièges de Rome et de Sébastopol, campagnes de Chine, d'Italie et du Mexique, tous ces souvenirs de gloire et de victoire défilent devant nos yeux pour nous consoler des dernières pages où le Tonkin et la Tunisie, quels qu'en soient les heureux résultats, ne dissipent pas la sombre et humiliante impression des revers de 1870. M. Thoumas n'a pas, et avec raison, développé la dernière partie de son livre, et il a surtout insisté sur les faits de la guerre franco-allemande qui sont de nature à relever notre fierté et notre courage. J'ai admiré dans la partie que j'ai pu contrôler d'après mes souvenirs personnels, la campagne de la Loire, l'exactitude merveilleuse des moindres détails. Pas une allusion politique, pas un trait de déclamation, pas un mot de haine ou de dénigrement contre les ennemis de la France ne viennent déparer ce beau livre, purement militaire, où respire une seule passion, l'amour de la patrie. Les deux cents illustrations si pittoresques et si vivantes de M. Sergent ajoutent encore à l'effet de ces entraînants récits. G. Monod.

Post-scriptum. — Nous avons à répondre à un certain nombre de réclamations qu'a provoquées notre dernier Bulletin.

M. N. Valois nous a demandé à quels manuscrits relatifs au *Conseil du Roi* nous avions fait allusion en disant qu'il paraissait avoir ignoré certains registres du Conseil. Nous lui avons répondu qu'il s'agissait des cahiers de minutes originales du Conseil de 1563 à 1578,

conservés à Dijon, qui ne sont pas mentionnés dans les chapitres de son ouvrage relatifs à Charles IX et à Henri III. M. Valois nous a fait remarquer que ce manuscrit ne lui était pas inconnu, puisqu'il l'a mentionné à la page 133 de l'introduction à l'inventaire des arrêts du Conseil d'État, d'après des indications données par M. Guignard. S'il n'a pas cru devoir y recourir directement, c'est que les copies de Paris ont paru lui suffire. Nous donnons acte à M. Valois de cette rectification, tout en pensant qu'il eût été bon de renvoyer dans le *Conseil du Roi* à ce manuscrit original, et de nous dire si tout ce qu'il contient est reproduit dans les transcriptions de Paris.

M. le Dr G. Le Bon m'a fait l'honneur de me remercier de l'article que je lui ai consacré, et il l'a fait dans des termes d'une bonne grâce si parfaite que je ne veux pas en priver mes lecteurs : « Monsieur, j'ai reçu votre article et je vous en remercie. Sans doute vous ne m'avez pas lu, mais certainement vous m'avez parcouru. C'est déjà beaucoup pour un universitaire. » M. Le Bon ajoute : « Vous m'avez accusé de donner comme mienne une restitution empruntée à Perrot et Chipiez. Vous voudrez bien, certainement, réparer cette accusation quand vous aurez lu la note de la page 616, où il est dit : « Puisque des savants distingués, tels que MM. de Vogüé, « Perrot, Chipiez, etc., ont cru devoir consacrer de gros livres à la « restitution de cet édifice, nous avons réservé une de nos planches au « temple de Jérusalem. Notre restitution a été surtout inspirée par les « travaux des auteurs cités plus haut. » J'ai adopté avec Chipiez et Vogüé les pylônes, mais en supprimant les créneaux. J'ai ajouté le palais de Salomon que ne donne pas Chipiez et les murs de la ville d'après la topographie de Jérusalem que je connais. Vous voyez que j'ai attribué à Perrot et Chipiez beaucoup plus qu'il ne leur revient. » Je ne suis pas de cet avis. Les murs de Jérusalem, qui sont de pure fantaisie dans le dessin de M. Le Bon, n'ont aucune importance ici. Les idées de M. de Vogüé sur le Temple sont très différentes de celles de MM. Perrot et Chipiez, et il est aisé, en comparant la planche de M. Le Bon avec la grande restitution de M. Chipiez qui se trouve au tome IV de l'*Histoire de l'Art*, de reconnaître que M. Le Bon a reproduit très fidèlement toutes les données essentielles de cette restitution. Je crois donc qu'il a attribué à MM. Perrot et Chipiez *moins*, beaucoup moins qu'il ne leur revient.

M. A. Leroux s'est plaint assez vivement d'avoir été accusé par M. Molinier de partialité contre le catholicisme dans son *Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin*. Il nous fait remarquer qu'il n'a pas voulu tracer un tableau d'ensemble de l'état du clergé en Limousin, mais montrer les vices qui furent une des causes de la

défaite politique du roi Georges, si nous admettons avec M. E. Denis que, dès le début, le roi ne s'est fait aucune illusion à cet égard.

Georges de Podiebrad, par M. E. Denis (Paris, Leroux), se rattache à ses *Études sur la Bohême*, à son *Huss et la guerre des Hussites* de 1878 et aux *Origines de l'unité des frères bohêmes* de 1885. A sa première œuvre, un livre, succèdent deux essais. Je dois avouer qu'à un certain point de vue son dernier ouvrage m'a particulièrement attiré; c'est que, surtout en comparaison avec celui de 1878, l'auteur montre le plus d'indépendance à l'égard de ses devanciers. Il s'inspire d'eux, il leur emprunte les faits qu'il raconte à peine, qu'il effleure seulement; il s'approprie leur jugement, mais seulement quand il l'a pesé et qu'il le trouve justifié. Ce n'est pas le roi Georges de Palacky que nous retrouvons ici. L'opinion de M. Denis est que Palacky l'a idéalisé et pour ainsi dire modernisé.

M. Denis se rapproche davantage du réalisme historique de M. Tomek (cf. *Revue historique*, XXXIII, p. 381), mais il y ajoute, ce que le lecteur ne trouve pas dans celui-ci, des commentaires, des arguments, de la réflexion. Bien des choses que M. Tomek se contente d'exprimer et d'affirmer deviennent plus claires et évidentes pour nous après que nous avons lu M. Denis; par exemple ce point essentiel de savoir quelle portée il faut accorder au serment de couronnement, tant discuté, du roi Georges. Il ne s'agit pas de son importance matérielle; non, la question se pose ainsi : Comment le roi l'entendait-il ? En le prêtant a-t-il renoncé au calice et promis de ramener en toutes choses son peuple à l'orthodoxie catholique? M. Denis pense, d'accord avec M. Tomek, que le roi ne l'a pas entendu ainsi ! Cette réponse ne ressort pas clairement du texte du serment, ni d'aucun témoignage extérieur; elle est démontrée par un ensemble de faits, par les circonstances du moment, le passé de Georges, son avenir comme roi. L'opinion contraire est représentée par M. Bachmann que M. Denis accuse, non sans raison, et tout en appréciant les études qu'il a consacrées à cette époque, d'avoir « pour Georges une haine personnelle » (p. 5). Cette opinion est basée sur le texte même du serment, dans lequel il n'est pas question des compactats et où le roi ne réserve, ni pour lui, ni pour les utraquistes, aucun droit particulier. Le roi aurait donc, en 1458, abjuré le calice, mais n'aurait pu tenir sa promesse et se serait aperçu, par la résistance qu'il rencontra en 1461, dans son propre peuple, qu'il s'était fait illusion sur ce qui était possible. MM. Tomek et Denis pensent au contraire que Georges n'était pas aussi aveugle en 1458 et qu'il n'était pas besoin des événements de 1461 pour lui ouvrir les yeux. Il faut se demander aussi si l'agitation provoquée contre le roi, en 1461, parmi les utra-

BOHÊME.

Fr. Palacky a été le fondateur d'une collection importante de documents relatifs à l'histoire de la Bohême et dont six volumes ont paru, de 1840 à 1872, sous le titre d'*Archiv Cesky*. Cette importante publication vient d'être reprise sous la direction de M. J. Kalousek; deux nouveaux volumes, le VIIe et le VIIIe, ont paru dans les deux dernières années (1887-1888). MM. Emler, Rezck, Dvorsky, Patera, Köpl ont collaboré avec lui pour en rassembler et en éditer le contenu. Les documents qui s'y trouvent publiés sont pour la plupart des actes et des correspondances de la deuxième moitié du XVe et du commencement du XVIe siècle; à cette période appartiennent aussi les deux récits qui ont trouvé place dans ces volumes. Le plus important des deux est la relation de W. Koranda sur l'ambassade envoyée, en 1462, par le roi Georges de Bohême à Rome et dont l'auteur lui-même faisait partie, et ses négociations avec le pape et la curie. Cette source importante n'était nullement ignorée; cependant dans la nouvelle édition de M. Patera on a pu se servir de manuscrits non employés jusqu'à présent. Dans le second récit il est question également d'une ambassade du roi Georges; c'est le Journal de la députation qui se rendit en 1464 à la cour de France. Fr. Palacky en avait déjà en 1827 publié le texte original dans le *Casopis Ceského Museum* et en même temps une traduction allemande dans la *Monatschrift des Böhmischen Museum*[1]; mais à cette époque la censure en fit supprimer plusieurs passages. La nouvelle édition, par M. Kalousek, en donne le texte intégral. Les deux envoyés du roi de Bohême étaient Albert Kostka de Postupic et Antoine Marini de Grenoble; l'auteur du Journal était, comme ce n'est guère douteux et comme l'a reconnu Palacky, ce Iaroslav qui appartenait à la suite de Kostka. Il raconte de préférence l'histoire extérieure de la députation et ses négociations avec Louis XI et ses conseillers; cependant il nous apprend aussi ce qui pour nous est l'essentiel : à savoir que le projet de Marini, de former contre les Turcs une ligue européenne qui aurait en même temps cimenté la paix entre les états chrétiens, ne put être exécuté; cet échec ne doit pas être considéré comme une

1. M. A. H. Wradislaw en a publié une traduction anglaise sous le titre : *Diary of an Embassy of King George of Bohemia to King Louis XI.* London, 1871.

défaite politique du roi Georges, si nous admettons avec M. E. Denis que, dès le début, le roi ne s'est fait aucune illusion à cet égard.

Georges de Podiebrad, par M. E. Denis (Paris, Leroux), se rattache à ses *Études sur la Bohême*, à son *Huss et la guerre des Hussites* de 1878 et aux *Origines de l'unité des frères bohêmes* de 1885. A sa première œuvre, un livre, succèdent deux essais. Je dois avouer qu'à un certain point de vue son dernier ouvrage m'a particulièrement attiré; c'est que, surtout en comparaison avec celui de 1878, l'auteur montre le plus d'indépendance à l'égard de ses devanciers. Il s'inspire d'eux, il leur emprunte les faits qu'il raconte à peine, qu'il effleure seulement; il s'approprie leur jugement, mais seulement quand il l'a pesé et qu'il le trouve justifié. Ce n'est pas le roi Georges de Palacky que nous retrouvons ici. L'opinion de M. Denis est que Palacky l'a idéalisé et pour ainsi dire modernisé.

M. Denis se rapproche davantage du réalisme historique de M. Tomek (cf. *Revue historique*, XXXIII, p. 381), mais il y ajoute, ce que le lecteur ne trouve pas dans celui-ci, des commentaires, des arguments, de la réflexion. Bien des choses que M. Tomek se contente d'exprimer et d'affirmer deviennent plus claires et évidentes pour nous après que nous avons lu M. Denis; par exemple ce point essentiel de savoir quelle portée il faut accorder au serment de couronnement, tant discuté, du roi Georges. Il ne s'agit pas de son importance matérielle; non, la question se pose ainsi : Comment le roi l'entendait-il? En le prêtant a-t-il renoncé au calice et promis de ramener en toutes choses son peuple à l'orthodoxie catholique? M. Denis pense, d'accord avec M. Tomek, que le roi ne l'a pas entendu ainsi! Cette réponse ne ressort pas clairement du texte du serment, ni d'aucun témoignage extérieur; elle est démontrée par un ensemble de faits, par les circonstances du moment, le passé de Georges, son avenir comme roi. L'opinion contraire est représentée par M. Bachmann que M. Denis accuse, non sans raison, et tout en appréciant les études qu'il a consacrées à cette époque, d'avoir « pour Georges une haine personnelle » (p. 5). Cette opinion est basée sur le texte même du serment, dans lequel il n'est pas question des compactats et où le roi ne réserve, ni pour lui, ni pour les utraquistes, aucun droit particulier. Le roi aurait donc, en 1458, abjuré le calice, mais n'aurait pu tenir sa promesse et se serait aperçu, par la résistance qu'il rencontra en 1461, dans son propre peuple, qu'il s'était fait illusion sur ce qui était possible. MM. Tomek et Denis pensent au contraire que Georges n'était pas aussi aveugle en 1458 et qu'il n'était pas besoin des événements de 1461 pour lui ouvrir les yeux. Il faut se demander aussi si l'agitation provoquée contre le roi, en 1461, parmi les utra-

relations réciproques entre les Hussites et les Vaudois se pose devant nous. Dans la seconde moitié du xve s. ce sont, comme on sait, les frères bohêmes qui à côté d'autres noms (tels que celui de Picards) ont reçu celui de Vaudois. Les rapports entre les Hussites et les Vaudois sont prouvés aussi par la littérature vaudoise, dans laquelle on trouve des morceaux se rattachant à des écrits et des traités hussites. On connaît l'étroit parallélisme qui existe entre les catéchismes des frères et ceux des Vaudois, entre les « Otázky detinské » (les « Kinderfragen » de l'ancienne traduction allemande, que Luther a connue aussi) et les « Enterrogacions menors. » Il y a des traités vaudois dont on retrouve la source dans des traités hussites. Cette relation existe-t-elle aussi pour les catéchismes? Question souvent agitée sans qu'elle ait trouvé de solution définitive. M. Joseph Müller s'en est occupé encore récemment dans ses excellentes recherches qu'il a ajoutées à sa collection de catéchismes des frères, car il y a toute une série d'ouvrages de cette nature[1].

Peu de pays ont subi, en matière religieuse, d'aussi profonds bouleversements que la Bohême. Dans la deuxième moitié du xve s., on y trouvait, indépendamment de sectes moins considérables, trois grands partis : les catholiques, les utraquistes et les frères bohêmes. Au xvie s. s'y ajoutèrent des protestants, luthériens et calvinistes. Au xviie survint la grande réaction : la Bohême redevint, ce qu'elle est demeurée, un pays catholique, avec des restes de cette population non catholique jadis si nombreuse, et qui s'est maintenue en dépit de l'oppression et des persécutions. Mais cette transformation ne s'opéra pas d'un coup. Beaucoup de gens sauvèrent leur foi en sacrifiant la patrie. L'émigration dure jusqu'à la deuxième moitié du xviiie s., jusqu'à l'époque de Joseph II, aussi longtemps que dura la « réformation catholique. » Mais ces traits principaux ne suffisent pas pour tracer une image complète. Parmi la population non catholique, et notamment dans la partie du peuple qui resta dans la patrie sans abandonner sa foi, se créèrent des situations toutes spéciales. Le lien qui unissait les adeptes de la même croyance, soumis à la même organisation ecclésiastique, fut brisé. Il se forma une sorte d'anarchie spirituelle. Dans ces conditions il arrive que de nouvelles

1. *Die deutschen Katechismen der böhm. Bruder. Kritische Textausgabe mit Kirchen = und dogmengeschichtlichen Untersuchungen.* Berlin, 1887. (*Monumenta Germaniæ Pædagogica*, IV.) — L'auteur du présent Bulletin vient d'exprimer son opinion sur les rapports entre Hussites et Vaudois dans deux mémoires sur les publications récentes concernant les Vaudois; l'un, en langue tchèque, a paru dans l'*Athenæum* de Prague, l'autre, en allemand, dans les *Mittheilungen für œsterreich. Geschichtsforschung*, 1888.

nelles, auxquelles l'objectivité historique ne nous oblige pas à renoncer. Le catholique regrettera qu'il ne se soit pas soumis complètement à la curie, le protestant lui en fera un mérite.

W. Koranda, un des ambassadeurs envoyés par le roi Georges en 1462 à Rome, pour demander à la curie la reconnaissance et la confirmation des compactats, n'est pas un personnage inconnu. Successeur de Rokyçana, il se trouva de 1471 à 1519 comme administrateur à la tête du clergé utraquiste. Il fit preuve d'une grande activité littéraire. Outre la relation, mentionnée plus haut, de l'ambassade de 1462, il publia une série de traités de polémique, dirigés en partie contre les catholiques, en partie contre l'Unité des frères bohêmes. On en trouve un certain nombre, avec beaucoup d'autres écrits dont il n'est pas l'auteur, dans un manuscrit de la bibliothèque de l'université de Prague. Beaucoup de ses écrits ont été imprimés ou du moins utilisés, mais non pas tous. Le manuscrit même, qu'on a coutume d'appeler « Manuel de Koranda, » a beaucoup souffert; bien des feuillets en sont déjà aujourd'hui illisibles ou tombent en poussière. Il était donc grand temps d'en publier une édition. M. J. Truhlar a entrepris cette tâche difficile et en a donné une édition très soignée[1].

On s'est beaucoup occupé, dans ces dernières années, des Vaudois et de leur littérature. Je ne rappellerai que l'*Histoire littéraire des Vaudois du Piémont* d'Ed. Montet (Paris, 1885) ; l'*Histoire des Vaudois d'Italie* d'Edm. Comba (Paris-Turin, 1887) ; *Die Waldenser* de Ch. Müller (Gotha, 1886). Les mêmes questions et les mêmes controverses, soulevées dans les ouvrages plus anciens (Herzog, Dieckoff), reparaissent ici; entre autres la question des rapports entre la croyance vaudoise et le mouvement hussite, je n'ai à m'occuper que de celle-ci. Elle est traitée, — avec beaucoup d'autres, — dans le mémoire de M. Preger sur les « rapports entre les Taborites et les Vaudois, » dans les *Abhandlungen der K. bayer. Akademie* (Munich, 1887). M. W. Preger s'étant déjà occupé dans ses *Beiträge zur Geschichte der Waldenser im Mittelalter* (ibid. Munich, 1875) des rapports entre les Vaudois et les Hussites, surtout les Taborites qui en sont la fraction radicale, il traite maintenant ce même sujet à fond et en détail. Quelque méritoire que soit à beaucoup d'égards ce nouveau travail, M. Preger va trop loin quand il ramène le taboritisme presque complètement à la croyance vaudoise. A mesure que nous avançons dans l'histoire du mouvement hussite, la question des

1. *Manuale q. v. Venceslai Korandac. Manualnik M. Vácslava Korandy.* Vydal J. Truhlár. Prague, 1888.

relations réciproques entre les Hussites et les Vaudois se pose devant nous. Dans la seconde moitié du xve s. ce sont, comme on sait, les frères bohêmes qui à côté d'autres noms (tels que celui de Picards) ont reçu celui de Vaudois. Les rapports entre les Hussites et les Vaudois sont prouvés aussi par la littérature vaudoise, dans laquelle on trouve des morceaux se rattachant à des écrits et des traités hussites. On connaît l'étroit parallélisme qui existe entre les catéchismes des frères et ceux des Vaudois, entre les « Otázky detinské » (les « Kinderfragen » de l'ancienne traduction allemande, que Luther a connue aussi) et les « Enterrogacions menors. » Il y a des traités vaudois dont on retrouve la source dans des traités hussites. Cette relation existe-t-elle aussi pour les catéchismes? Question souvent agitée sans qu'elle ait trouvé de solution définitive. M. Joseph Müller s'en est occupé encore récemment dans ses excellentes recherches qu'il a ajoutées à sa collection de catéchismes des frères, car il y a toute une série d'ouvrages de cette nature[1].

Peu de pays ont subi, en matière religieuse, d'aussi profonds bouleversements que la Bohême. Dans la deuxième moitié du xve s., on y trouvait, indépendamment de sectes moins considérables, trois grands partis : les catholiques, les utraquistes et les frères bohêmes. Au xvie s. s'y ajoutèrent des protestants, luthériens et calvinistes. Au xviie survint la grande réaction : la Bohême redevint, ce qu'elle est demeurée, un pays catholique, avec des restes de cette population non catholique jadis si nombreuse, et qui s'est maintenue en dépit de l'oppression et des persécutions. Mais cette transformation ne s'opéra pas d'un coup. Beaucoup de gens sauvèrent leur foi en sacrifiant la patrie. L'émigration dure jusqu'à la deuxième moitié du xviiie s., jusqu'à l'époque de Joseph II, aussi longtemps que dura la « réformation catholique. » Mais ces traits principaux ne suffisent pas pour tracer une image complète. Parmi la population non catholique, et notamment dans la partie du peuple qui resta dans la patrie sans abandonner sa foi, se créèrent des situations toutes spéciales. Le lien qui unissait les adeptes de la même croyance, soumis à la même organisation ecclésiastique, fut brisé. Il se forma une sorte d'anarchie spirituelle. Dans ces conditions il arrive que de nouvelles

1. *Die deutschen Katechismen der böhm. Bruder. Kritische Textausgabe mit Kirchen = und dogmengeschichtlichen Untersuchungen.* Berlin, 1887. (*Monumenta Germaniæ Pædagogica*, IV.) — L'auteur du présent Bulletin vient d'exprimer son opinion sur les rapports entre Hussites et Vaudois dans deux mémoires sur les publications récentes concernant les Vaudois; l'un, en langue tchèque, a paru dans l'*Athenæum* de Prague, l'autre, en allemand, dans les *Mittheilungen für œsterreich. Geschichtsforschung*, 1888.

sectes, ou des semblants de sectes, surgissent, des visionnaires et des prophètes s'élèvent : c'est un chaos dont on peut se faire difficilement une idée et ce fut ce qui arriva en Bohême. Dans bien des contrées la « réformation catholique » ne pénétra pas complètement la population rurale; il se produisit le mouvement dont nous venons de parler et qui ne cessa pas, qui même s'affirma plus clairement, lorsque sous l'empereur Joseph II fut promulgué l'édit de tolérance, dont bénéficièrent les protestants qui s'étaient maintenus dans le pays. Mais c'est alors qu'on s'aperçut combien il se trouvait de gens qui ne voulaient être ni catholiques ni protestants. On ne savait comment les appeler et aucune dénomination ne pouvait convenir à tous. Il fut question de « déistes bohêmes, » de Marocains, d'Ariens, etc. Le gouvernement n'avait reconnu que deux partis, les catholiques et les protestants; une classification plus étendue eût été gênante pour sa bureaucratie. Et c'est ainsi que recommencèrent les persécutions contre ceux qui ne rentraient pas dans le système officiel, persécutions que l'esprit des temps modernes rendit cependant moins dures, pour ainsi dire plus humaines; on sut parfois fermer les yeux et ne pas voir ce que souvent on ne comprenait pas. Voilà comment il peut se faire que de nos jours encore, à côté de la grande majorité des catholiques et de la petite minorité des protestants, il se trouve des adeptes de croyances auxquelles il est difficile de donner un nom.

M. Ant. Rezek a entrepris d'écrire l'histoire de ce mouvement religieux populaire, et il est permis de s'attendre à ce qu'il remplisse parfaitement cette tâche difficile. La première partie[1], la seule parue jusqu'à présent (1887), embrasse l'époque de la réforme catholique jusqu'à l'avènement de Joseph II, en 1780. L'auteur nous dépeint en général la situation religieuse de la Bohême pendant cette période sans perdre de vue son sujet particulier. L'époque de la guerre de Trente ans, ce point tournant de l'histoire de la Bohême, fait l'objet d'une autre publication du même auteur. Sous le titre de *Ceskomoravská Kronika*, paraît depuis un certain nombre d'années une histoire populaire illustrée de la Bohême. M. A. Rezek a entrepris d'en publier la suite depuis 1627; on peut donc espérer que c'est lui qui nous donnera la première histoire de la Bohême à partir du XVIIe siècle capable de satisfaire aux exigences de la science. Certaines parties, formant chacune un tout et intéressantes en soi, doivent être réunies en volume. L'un de ces épisodes est l'invasion saxonne, l'occupation de Prague et d'une partie du pays par les troupes de l'électeur

1. *Dejiny prostonárodního hnutí nábozenského v Cechách.* I. Prague, Fr. Rivnác, 1887.

de Saxe, le retour d'une partie des émigrés (1631-1632). L'expulsion des Saxons, que Wallenstein obligea de quitter le pays, fut pour beaucoup de gens une amère déception et la cause d'un nouvel exil. Tout ceci nous est raconté par l'auteur d'une manière qui prouve qu'il possède son sujet à fond; il sait donner une forme populaire à un travail scientifique, basé sur des études sérieuses[1].

Parmi les publications de sources, je mentionnerai les *Libri erectionum archidiocoesis Pragensis,* publiés par Clément Borovy, dont le cinquième volume comprend les années 1398 à 1407, et le cinquième volume des Actes de la Diète (*Snèmy*), comprenant les années 1557 à 1580. Le dernier volume du *Codex juris bohemici* (Prague, 1888; Tempsky), publié par M. Hermingild Jireček, contient la constitution revisée par Ferdinand II, revision qui, elle aussi, est une des suites de la bataille de la Montagne Blanche; cette constitution s'est maintenue jusqu'au xixe siècle. Parmi les ouvrages d'histoire locale, je ne crois devoir mentionner que ceux qui dépassent la moyenne de ce que nous trouvons habituellement dans ces publications. C'est le cas pour l'histoire de la ville de Kolin sur l'Elbe, en deux volumes, de M. Vavra[2], et de l'ouvrage, encore inachevé, de M. H. Gradl, *Monumenta Egrana,* collection de sources pour l'histoire de la ville d'Eger.

J'ai cru nécessaire, dans mon dernier Bulletin (voy. *Revue historique,* t. XXXIII), d'entretenir en détail le lecteur des polémiques encore une fois engagées sur l'authenticité de ce qu'on appelle le manuscrit Králové Dvor (Kœniginhof). Aujourd'hui, je puis en parler plus brièvement. La discussion n'est pas encore close; en se continuant, elle a encore augmenté le nombre des raisons qui s'élèvent contre l'authenticité du manuscrit et n'a affaibli que bien peu de celles qui étaient déjà formulées. Il me suffira donc, sans prendre en considération les ouvrages de détail, de m'occuper des travaux qui assemblent et réunissent les documents épars et en tirent des conclusions. C'est la tâche que se sont imposée MM. Knieschek et Truhlar et qu'ils ont très bien exécutée, le premier dans une brochure à part[3], le second dans un article d'une revue scientifique[4]. Tous deux ont apporté l'appoint de leur opinion personnelle pour terminer la controverse.

1. *Dèjiny sáského vpádu do Cech* (1630-1631). Sepsal, A. Rezek; Prague, 1888, I.-L. Kober.

2. *J. Vávra Dèjiny Kolina nad Labem.* V. Kolinè, 1888, J.-L. Bayer.

3. *Der Streit um die Kr. Hs.* Prague, 1887.

4. *Zur Beleuchtung des Handschriftenstreites in Bœhmen,* dans les *Mittheilungen des Instituts für œsterr. Geschichtsforschung,* IX, 3.

M. J. Gebauer, qui le premier a pris la parole dans ce débat, a rassemblé dans son domaine particulier, celui de la philologie, les arguments qui s'élèvent contre l'authenticité du manuscrit et les a présentés au monde savant dans l'*Archiv für slavische Philologie* années 1887 et 1888. En outre, il a réuni et apprécié dans une brochure à part tout ce qui a été dit sur la question[1]. Cet ouvrage s'adresse au public général : il est, pour ainsi dire, un appel à la saine raison. Sera-t-il le dernier mot du débat ? Peut-être pour les lecteurs intelligents qui veulent s'instruire. Ceux-ci renonceront certainement à l'illusion longtemps entretenue, tandis qu'il se trouvera plus d'un érudit, même parmi ceux qui enseignent en chaire, pour prêcher l'ancienne erreur sans se laisser convaincre par l'adversaire qu'ils n'ont pas même voulu écouter.

M. V. Brandl a fait suivre sa biographie de J. Dobrovsky (1883) de deux monographies parues en 1887. Elles sont consacrées à Paul-Joseph Safarík et à Charles Jaromir Erben[2]. Toutes deux sont remarquables par les qualités qui avaient déjà distingué le premier volume ; ce sont deux chapitres sur l'histoire de la nouvelle littérature bohême écrits en un style attrayant et basés sur l'étude approfondie des sources, c'est-à-dire des correspondances, dont une partie n'avait pas encore été publiée. La place éminente occupée dans cette littérature par Safarik, — il forme une triade avec Dobrovsky et Palacky, — est bien connue. Quant à Erben, ses poésies appartiennent à ce que la littérature tchèque possède de meilleur ; c'est de lui qu'est la collection la plus complète de chants nationaux tchèques ; enfin il suffira de rappeler qu'il est le fondateur des *Regesta Bohemiae et Moraviae*, que M. Emler continua après sa mort. Dans ses deux écrits, M. Brandl fait allusion en maint endroit aux controverses sur l'authenticité du manuscrit Králové Dvor. Il s'était tenu à l'écart lors des dernières discussions, mais, auparavant, il avait pris résolument parti pour l'authenticité ; il n'est donc pas étonnant que les passages où il en parle nous paraissent manquer de justesse et d'impartialité. Il est regrettable qu'il n'ait pas remanié à ce point de vue, avant leur réimpression, les écrits publiés en 1881 et 1884 dans une revue (*Svetozor*). Quand même il n'aurait pas renié son opinion première, il aurait certainement traité cette question avec plus de calme et de respect pour les convictions contraires.

Pour terminer, j'ai à mentionner une œuvre rigoureuse sur le ter-

1. J. Gebauer, *Poucení o padělaných rukopisech*. V. Praze, 1888.
2. *Život Pavla J. Safarika*. V. Brně, 1887. — *Život Karla J. Erbena*. V. Brně, 1887.

rain de l'histoire de l'art, la *Geschichte der christlichen Kunst in Böhmen* de M. Joseph Neuwirth[1]; elle arrive jusqu'au commencement du xive siècle. Le sujet n'avait pas été jusqu'à présent traité d'une façon aussi complète et aussi détaillée; l'auteur possède admirablement tout ce qui a paru de remarquable sur la matière. Je tiens à faire remarquer surtout qu'il a consulté avec soin toutes les sources historiques, chroniques et documents. Il a un autre mérite, c'est de ne séparer nulle part l'histoire de l'art en Bohême de l'histoire générale de l'art. En ce qui concerne le papier et l'impression, le livre est très soigné. Il est regrettable seulement que l'éditeur n'ait pas fait plus de sacrifices pour les illustrations; elles sont établies à l'aide d'anciens clichés et ne conviennent pas toujours à un ouvrage de cette valeur.

I. Goll.

ITALIE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE MODERNE.

I.

Les années qui s'écoulent depuis la découverte de l'Amérique jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis forment une époque des plus intéressantes de l'histoire italienne. Après la descente de Charles VIII, qui donna la première impulsion à ces longues guerres qui eurent pour objet la possession de l'Italie, celle-ci devint le centre de la politique européenne et le champ classique des batailles; c'est là que se disputèrent la victoire les infanteries suisses, les hommes d'armes français, les arquebusiers espagnols, les lansquenets, la cavalerie et l'artillerie italiennes. Tandis que sur les champs de la Lombardie les héros de l'épée se couvraient de gloire, d'autres héros immortels s'élevaient dans le domaine de la science, de la littérature et des arts; c'est à cette époque que Christophe Colomb découvre l'Amérique, que paraissent les œuvres de Machiavel et de Guichardin, que s'écrivent des poèmes comme ceux de l'Arioste, que Raphaël et Michel-Ange élèvent la peinture et la sculpture à la plus sublime perfection. Mais, pendant que l'Italie est ainsi illustrée par ses fils, elle perd sa liberté et son indépendance. C'est assez facile de com-

1. Prague, 1888, J.-G. Calve.

prendre qu'une époque si fertile en événements ait toujours attiré l'attention des historiens, et que les publications qui se proposèrent de l'illustrer aient été nombreuses. De nos jours, deux célèbres écrivains italiens se sont livrés à l'étude de ce temps : Pascal VILLARI, l'auteur de ce chef-d'œuvre intitulé : *Niccolò Machiavelli e i suoi tempi*[1], et Joseph DE LEVA, l'historien de *Charles-Quint*. Ces deux publications ont déjà été examinées par la *Revue historique ;* ce n'est donc pas mon intention d'y revenir ; j'ai simplement voulu les citer, parce qu'elles sont encore le plus beau produit du génie historique italien pendant ces quinze dernières années.

Avant d'écrire son ouvrage sur Machiavel, M. Villari en avait publié un sur Savonarole, qui fut très apprécié et traduit en anglais, en allemand et en français[2]; mais, depuis cette époque (1861), les publications sur ce moine célèbre, qui eut tant d'influence sur les événements de Florence de 1494 à 1498, se succédèrent en grand nombre, et plusieurs documents importants furent connus surtout d'après les deux publications suivantes : *Fra Girolamo Savonarola e notizie intorno al suo tempo,* par A. CAPPELLI (Modena, 1869), et *Nuovi documenti e studi intorno a Fra Girolamo Savonarola,* par BAYONNE et GHERARDI (Firenze, 1876), dont M. Gherardi vient de publier une deuxième édition avec plusieurs documents nouveaux[3]. Pendant ce temps, M. Villari, tout en étudiant les nouveaux matériaux que les autres recueillaient, trouvait, lui aussi, d'autres documents et des écrits inédits de Savonarole. C'est ainsi que se forma cette nouvelle édition, qui vient de paraître, de son histoire sur Savonarole[4], augmentée et corrigée dans le détail, sans que cependant l'auteur ait dû modifier son premier jugement sur le célèbre prédicateur. La grandeur historique de Savonarole est due à ce qu'il osa croire, lorsque tout le monde doutait, qu'il osa affirmer les droits alors oubliés et méprisés du Christianisme contre les scandales des Borgia et le scepticisme des philosophes. Il sut penser au renouvellement moral de l'homme quand tout le monde pensait seulement à son renouvellement intellectuel; il vit dans la vertu le fondement sûr de la religion et la véritable

1. A propos de Machiavel, on va faire aux frais du gouvernement une édition complète des œuvres du grand politique italien.

2. *Jérôme Savonarole et son temps*, par Pasquale Villari, traduit de l'italien par Gustave Gruyer, accompagné d'une préface et d'une étude préliminaire par le traducteur. Paris, Firmin-Didot, 2 vol. in-8°.

3. Firenze, Sansoni, 1887.

4. *La storia di Girolamo Savonarola e dei suoi tempi*, narrata da Pasquale Villari con l'aiuto di nuovi documenti, vol. II. Firenze, Le Monnier, 1887-88.

source de la liberté, lorsque tout le monde vivait dans la persuasion que la vertu politique et la vertu chrétienne, la patrie et la religion étaient entre elles en lutte inévitable. Entouré de savants, de philosophes, de poètes et d'artistes, qui étaient parmi ses plus fidèles admirateurs, il ne fut pas un ennemi de la Renaissance italienne; mais il voyait, il sentait ce qui manquait à la Renaissance, ce qui en préparait la ruine. Avec une ardeur éloquente et inspirée, il l'annonça de la chaire et il fut vraiment le précurseur, le prophète de l'avenir. Malgré ses superstitions, ses erreurs, ses hallucinations et ses faiblesses, il demeure cependant dans la Renaissance italienne, dont il fait partie essentielle, une figure héroïque entourée de l'auréole des martyrs. Cette figure ressort bien des pages de M. Villari, qui a réussi à connaître parfaitement cette vie pleine des étranges contradictions, qui distinguent la Renaissance italienne.

Auprès de la figure de Savonarole, on peut placer la grande figure de Christophe Colomb, qui fut le dernier chevalier croisé d'Europe et en même temps un prophète de l'avenir. On a publié dans ces dernières années plusieurs ouvrages sur le grand navigateur génois; je me bornerai à citer celui de François Tarducci, *Vita di Cristoforo Colombo narrata secondo gli ultimi documenti*[1], qui, sans apporter des nouveaux matériaux, présente cependant une synthèse des études les plus récentes et est écrit sous une forme si attrayante que, lorsqu'on en commence la lecture, on ne peut pas la quitter avant la fin des deux volumes. Très nombreux sont aussi les documents qui ont été publiés dans ces derniers temps sur la famille et les aventures de Colomb. A l'occasion du quatrième centenaire de la découverte du Nouveau-Monde, le gouvernement italien a décrété de préparer une grande publication entièrement consacrée à Colomb et à sa glorieuse entreprise, et a nommé à ce sujet une Commission chargée de publier la collection complète des écrits de Colomb, de tous les documents et de tous les monuments cartographiques qui peuvent illustrer la vie et les voyages du célèbre homme de guerre, et les essais de ses précurseurs et de ses successeurs italiens; cette publication devra se clore par une bibliographie des publications sur Colomb et la découverte de l'Amérique. D'éminents historiens et géographes italiens et un savant américain, M. Henry Harrisse, auteur d'ouvrages très appréciés sur Colomb, font partie de cette Commission; cette publication sera certainement le plus beau monument national que l'Italie élèvera à la mémoire d'un de ses plus illustres fils.

Pendant que Colomb accomplissait ses voyages, les expéditions

1. Milano, Trèves, 1885.

étrangères commençaient en Italie. Celles de Charles VIII et Louis XII furent racontées minutieusement, presque jour par jour, par un écrivain vénitien contemporain, Marin Sanuto. Quoique ces pages aient été étudiées par plusieurs historiens, elles demeurèrent cependant inédites jusqu'à nos jours. L'abbé Rinaldo Fulin, trop tôt enlevé aux études historiques, publiait en 1883 la chronique de l'expédition de Charles VIII, écrite par Sanuto, d'après le ms. italien 1422 de la Bibliothèque nationale de Paris, la déclarant incomplète. Aujourd'hui, M. Attilio Sarfatti, pendant qu'il étudiait à Paris les manuscrits vénitiens, en trouva la continuation dans le ms. italien 1441, intitulé par erreur *Lettres de 1495*, et il se propose de la publier bientôt[1]. En attendant, on publie depuis plusieurs années, aux frais de la R. Députation vénitienne d'histoire, le volumineux *Diario* de Marin Sanuto, qui commence précisément à l'époque du départ de Charles VIII de l'Italie; on en est déjà arrivé au vingt-quatrième volume[2]. Ce journal forme un des plus grands monuments pour l'histoire italienne de cette période.

Un autre journal, qui est aussi de la plus grande importance pour les commencements du XVIe siècle, est le *Diarium Romanae Curiae*, par Paride Grassi, de Bologne, maître de cérémonie de la chapelle du pape sous Jules II et Léon X. Quoique ce journal soit très connu et qu'un grand nombre d'historiens s'en soient servis, une grande partie en est encore inédite. M. Louis Frati, bibliothécaire à Bologne, en a publié deux longs morceaux qui ont rapport aux deux expéditions de Jules II (1506-1507 et 1510-1512), en faisant précéder cette édition d'une ample biographie de Paride Grassi[3]. Les dix ans de pontificat de Jules II forment une période mémorable dans l'histoire de la politique; ce pape, d'un caractère très impétueux, agita l'Europe entière dans le seul but d'assurer à l'Église un état fort. Guichardin le juge avec raison digne d'une grande gloire si, au lieu d'appliquer ses soins à exalter par l'art de la guerre l'Église dans sa grandeur temporelle, il avait travaillé par l'art de la paix à sa grandeur spirituelle. Pendant que M. Frati mettait au jour les pages de Grassi, M. Gozzadini publiait un ouvrage très important sur la même époque, *Di alcuni avvenimenti in Bologna e nell' Emilia dal 1506 al 1511 e dei cardinali legati Ferrerio e Alidosi*[4];

1. *I codici veneti delle Biblioteche di Parigi e richerche.* Roma, Forzani, 1888.
2. MM. Stefani, Berchet et Barozzi sont chargés de la publication.
3. *Le due spedizioni militari di Giulio II tratte dal Diario di Paride Grassi su manoscritti di Bologna, Roma, Parigi* (Documenti publicati dalla Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna). Bologna, 1886.
4. Bologna, Fava et Garagnani, 1886.

et M. Léonce de Villeneuve faisait connaître ses recherches sur la famille à laquelle appartenait Jules II [1].

Nous possédons une excellente étude historique sur l'époque dont nous parlons dans l'ouvrage de M. Charles Gioda : *Girolamo Morone ed i suoi tempi* [2]. M. Gioda, déjà connu par deux publications sur Machiavel et sur Guichardin, ne s'est pas proposé de recueillir des documents nouveaux; il a voulu simplement retracer la figure de Morone, en utilisant à cet effet les nombreux matériaux publiés par les autres. Jérôme Morone est le représentant de la politique italienne de son temps et a acquis une grande renommée à cause particulièrement de la ligue qu'il organisa contre Charles-Quint après la bataille de Pavie. Si Charles-Quint, déjà maître de Naples, de la Sicile et de la Sardaigne, eût mis fermement le pied en Lombardie et de là eût fait valoir les droits de l'empire sur les autres terres de l'Italie, celle-ci aurait été entièrement à sa merci, comme en effet cela arriva. Jérôme Morone conçut le hardi dessein de rassembler les Italiens dans une ligue ayant pour but leur indépendance, et il tenta de gagner à sa cause le marquis de Pescara, qui était alors considéré comme le premier général de l'Europe. Celui-ci sut dépasser Morone en finesse, se fit révéler tous les détails du complot et il fit ensuite emprisonner Morone; ce fut une des scènes qui font le mieux connaître la politique si rusée de cette époque. Dans ce complot, Morone joue un très beau rôle, mais dans le cours de sa vie il y a aussi des pages bien noires. Guidé par son intérêt personnel, il passa successivement, avec la plus grande indifférence, du service des Sforza à celui de la France, de la France aux Sforza et aux Impériaux, et lui, qui avait organisé l'alliance pour la liberté italienne, mourut, le 5 décembre 1529, au service des armées impériales qui combattaient contre la liberté de Florence. Ce furent des années bien tristes pour l'Italie, parcourue et dévastée par les armées de toutes les nations; cependant la vie italienne ne s'éteignait pas encore; il est donc bien naturel qu'on étudie beaucoup cette période. Mgr Balan, dans une brochure, parle de la part que Clément VII eut dans les événements d'Italie [3]; M. Teza publie des vers espagnols sur le *Sacco di Roma* [4], et M. Corrado Ricci nous fournit nombre de documents sur *Gli Spagnoli ed i Veneziani in Romagna (1527-29)* [5].

1. *Recherches sur la famille Della Rovere*, contribution pour servir à l'histoire du pape Jules II. Rome, 1887.
2. Torino, Paravia, 1887.
3. *Clemente VII e l'Italia dei suoi tempi : studio storico*. Milano, 1887.
4. *Archivio della Società Romana di storia patria*, vol. X, 1887.
5. *Documenti illustrati*, da Corrado Ricci. Bologna, Romagnoli dall'Acqua, 1886.

A Gênes, dans l'année 1547, éclata le célèbre complot des Fieschi; de nouveaux documents recueillis et annotés par M. Antoine Gavazzo rendent plus clair encore cet épisode de l'histoire génoise[1]. Fieschi avait tenté de substituer le protectorat français à l'espagnol, mais son complot manqua. L'Italie obéit aux ordres de Charles-Quint et les dernières guerres des Français contre lui ne servirent qu'à raffermir sa domination. C'est durant ces dernières guerres que Charles-Quint vient en aide à Cosme de Médicis pour détruire la république de Sienne. Le dernier écrivain qui s'est occupé de cet événement a été Laurent Grottanelli, dans son volume : *Gli ultimi anni della republica senese ed il cardinale Angelo Niccolini, primo governatore mediceo*[2]. Dans cette même année de la chute de la république de Sienne (1555) fut élevé au siège pontifical Paul IV, de la famille Caraffa. M. Boralevi vient de publier un ouvrage sur les premiers mois du pontificat de Paul IV[3]. Ce pape s'agita pour chasser d'Italie les Espagnols, mais son désir ne put être réalisé; à sa mort, l'Italie était encore abimée sous le joug de la domination espagnole.

Les publications que j'ai rappelées jusqu'ici sur la première époque de l'histoire moderne, tout en traitant chacune un sujet particulier, se rapportent cependant à l'histoire générale de l'Italie. Je citerai à présent quelques ouvrages d'un intérêt plus borné et je terminerai ce chapitre en énumérant quelques publications littéraires relatives à l'histoire de cette époque.

Pour les rapports de Ludovic Le More avec l'Allemagne, l'ouvrage de M. Félix Calvi, *Bianca-Maria Sforza-Visconti regina dei Romani, imperatrice germanica e gli ambasciatori di Ludovico il Moro alla Corte Cesarea, secondo nuovi documenti*[4], a une grande importance. Pour l'histoire de Milan sous les Sforza, l'ouvrage de l'architecte Luc Beltrami, *Il castello di Milano sotto il dominio degli Sforza (1450-1535)*[5], est aussi très utile. M. Sandonnini s'est occupé de la venue de Calvin en Italie et de quelques documents relatifs à Renée de France, duchesse de Ferrare[6], pendant que M. Venturi a examiné *L'arte ferrarese nel periodo di Ercole I d'Este*[7]. MM. Guerrini et Ricci ont publié le *Diario bolognese di Jacopo Rainieri*, qui raconte les événements

1. *Nuovi documenti sulla congiura del conte Fieschi.* Genova, 1886.
2. Firenze, Rassegna Nazionale, 1886.
3. Livorno, Guasti, 1888.
4. Milano, Vallardi, 1888.
5. Milano, Colombo, 1885.
6. *Rivista storica italiana.* Torino, Bocca, 1887.
7. Bologna, 1888.

de sa ville de 1535 à 1549[1]. M. A. Verdi a étudié les dernières années de Laurent de Médicis, duc d'Urbin (1515-1519), le père de la reine Catherine de Médicis[2]. M. Fabretti, l'illustre archéologue, a porté son attention sur l'histoire de Pérouse[3]. M. Nunziante a publié une curieuse étude sur un divorce du temps de Léon X[4], pendant que M. Volpini nous présente la description de l'appartement Borgia au Vatican[5]. Terminons cette énumération, qu'il serait possible d'allonger davantage, par deux collections de documents relatifs à la Sicile : *Spigolature storiche siciliane,* par M. Salomone Marino[6], et *Diari della città di Palermo,* par M. di Marzo[7].

Plusieurs poètes de la période dont nous parlons ont fait allusion dans leurs vers aux événements politiques contemporains. Parmi ceux-ci mérite d'être cité Antoine Cammelli, surnommé le Pistoia, qui dans ses sonnets exprime les impressions des Italiens dans les dernières années du xve siècle. M. Renier a publié une nouvelle édition des sonnets du Pistoia et y en ajouta un grand nombre d'inédits[8]. M. Ferdinand Gabotto, jeune écrivain qui s'est fait connaître par un ouvrage très étendu sur *Giason Del Maino e gli scandali universitari nel quattrocento*[9], dans le *Giornale ligustico,* a fait voir l'utilité de cette publication pour les historiens en examinant l'histoire de Gênes dans les poésies du Pistoia. Une autre publication du même genre, qui sera très utile à la connaissance de cette époque, est celle que se proposent de faire MM. Alexandre d'Ancona et A. Medin, c'est-à-dire de mettre au jour un manuscrit de poésies sur les événements d'Italie de 1494 à 1498. Le même M. Medin, avec la collaboration de M. Frati, a aussi recueilli et mis en ordre des *Lamenti storici dei secoli XIV, XV et XVI*[10].

Parmi les publications d'histoire littéraire très remarquables est celle de M. Arthur Graf, professeur de littérature italienne à l'Université de Turin. Sous le titre *Attraverso il Cinquecento*[11], il a rassemblé les études suivantes : *Petrarchismo ed Antipetrarchismo; I pedanti; Una cortigiana tra mille, Veronica Franco; Un buffone*

1. Bologna, 1887 (Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna).
2. Este, 1888.
3. *Cronache e documenti di storia perugina,* vol. II. Torino, 1887-88.
4. Roma, Pasqualucci, 1887.
5. Roma, tip. della buona stampa, 1887.
6. Palermo, 1887.
7. Palermo, Pedone Lauriel, 1886-88.
8. Torino, Loescher, 1888.
9. Torino, La Letteratura, 1888.
10. Bologna, 1888.
11. Torino, Loescher, 1888.

di Leone X; Un processo a Pietro Aretino. Un drame de M. Paul Fambri vient d'attirer l'attention des écrivains sur la figure de Pierre Aretin; M. Graf n'a pas été le seul à en parler; M. Fradeletto en a discouru dans l'*Ateneo Veneto*[1], et M. Luzio a publié un ouvrage spécial; *Pietro Aretino nei primi suoi anni a Venezia e la corte dei Gonzaga*[2].

Je vais clore cette liste d'ouvrages sur la première période de l'histoire moderne en citant deux travaux sur Vittoria Colonna : Morpurgo, *Cenni storici e letterari su Vittoria Colonna*[3]; Ferrero et Müller, *Carteggio di Vittoria Colonna*[4].

II.

En 1559 commence pour l'Italie une époque douloureuse : abaissement politique, corruption morale, hypocrisie religieuse, décadence des lettres et des arts, misère générale; et cet horrible état de choses dure jusqu'en 1700, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la domination espagnole. Le supplice de Giordano Bruno, à la mémoire duquel on va élever un monument à Rome, caractérise la lâcheté de cette époque. Plusieurs publications viennent de paraître sur ce célèbre philosophe italien; j'en citerai deux : l'ouvrage de M. Levi, *Giordano Bruno o la religione del pensiero*[5], dans lequel l'auteur retrace d'une manière très étendue la figure de Bruno comme homme, comme apôtre et comme martyr; et la commémoration faite par M. Morselli dans la salle du collège romain le 26 février 1888, qui est une courte synthèse de tout ce qu'on a écrit jusqu'à aujourd'hui sur ce grand penseur[6].

Un travail érudit de M. Louis Amabile, le biographe de Campanella, *Fra Tommaso Pignatelli, la sua congiura, la sua morte*[7], qui nous fait voir les misérables conditions des provinces napolitaines sous les Espagnols, nous dévoile aussi les tentatives secrètes du pape Urbain VIII sur le royaume de Naples.

La domination espagnole, qui fut la pire entre toutes les dominations étrangères qui opprimèrent l'Italie, fut la cause de la destruction de toute vitalité italienne; Venise et Turin seules conservent

1. Venezia, 1888.
2. Torino, Loescher, 1888.
3. Triesee, Capriu, 1888.
4. Torino, Loescher, 1888.
5. Torino, Triverio, 1887.
6. Torino, Roux, 1888.
7. Narrazione con documenti inediti. Napoli, Morano, 1887.

dans cette période le sentiment de l'indépendance; c'est donc particulièrement ces deux régions qui fournissent les plus intéressantes matières d'études aux écrivains.

La vérité et l'exactitude dans l'exposition des faits, la finesse et la profondeur des observations que l'on trouve dans les *Relations* et les *Dépêches* des ambassadeurs vénitiens sont assez connues; mais si l'ambassadeur est un Paul Paruta, le célèbre historien, ses paroles deviennent bien précieuses. La Députation vénitienne d'histoire a donc fait une œuvre très utile en donnant à la presse la *Legazione di Paolo Paruta a Roma (1592-1595)*[1]; c'est un ouvrage composé de trois volumes, qui contiennent 438 dépêches, très intéressantes aussi pour l'histoire de Henri IV. Il faut savoir gré à M. Joseph De Leva pour la préface très estimable qui les précède.

Mgr Pierre Balan, que j'ai cité ci-dessus, a fait une brève étude sur *Fra Paolo Sarpi*[2], sujet qui avait été plus amplement traité par M. François Scaduto, dans son livre : *Stato e Chiesa secondo fra Paolo Sarpi e la coscienza publica durante l'interdetto di Venezia del 1606-1607*[3].

En 1687, le duc de Savoie Victor-Amédée II se rend à Venise pour traiter plus à son aise avec les membres de la Ligue d'Augsbourg; ce voyage a formé le sujet d'un petit travail de M. Joseph Roberti[4]. Mme Louise Saredo s'est occupée de la même période en étudiant Anne de Savoie, femme de Victor-Amédée II[5]. L'un et l'autre se sont servis de documents inédits.

A cette époque, les Génois éprouvaient les effets de la puissance orgueilleuse de Louis XIV. Le baron Gaudenzio Claretta, qui s'occupe toujours de rechercher des documents, a publié une note historique et anecdotique sur *I Genovesi alla corte di Roma negli anni luttuosi delle loro controversie con Luigi XIV (1678-85)*[6]. En Sicile, deux sujets ont particulièrement attiré l'attention des écrivains dans ces dernières années : les parlements et l'Inquisition. M. François-Joseph La Mantia a recueilli des documents inédits dans sa publication *I Parlamenti del regno di Sicilia e gli atti inediti (1541 e 1594)*[7], tandis que M. Calisse a esquissé dans ses grandes lignes l'histoire du

1. Venezia, 1888.
2. Venezia, 1887.
3. Firenze, Ademollo, 1885.
4. *Vittorio-Amedeo II a Venezia* (1687). Torino, 1887.
5. *La regina Anna di Savoia, studio storico su documenti inediti.* Torino, Unione tip. editrice, 1887.
6. Genova, Giornale Ligustico, 1887.
7. Torino, Bocca, 1886.

parlement de Sicile de son origine jusqu'à 1816[1]. Mais s'il y avait une apparence de liberté dans le parlement, cela n'empêcha pas que la Sicile ne ressentit les cruautés du tribunal de l'Inquisition, qui ne fut aboli qu'en 1782. M. Vito La Mantia a publié un très beau mémoire sur l'histoire de l'Inquisition en Sicile[2].

Si pendant la domination espagnole les Italiens s'endorment dans leur patrie, quelques-uns d'entre eux cependant se rendent célèbres à l'étranger. Parmi ces derniers, on doit nommer Alexandre Farnèse, qui fut gouverneur des Pays-Bas, au nom de l'Espagne, à l'époque où la guerre de l'indépendance était très vive. M. Pierre Fea, à l'aide de documents inédits trouvés dans les archives de Parme, de Naples et de Simancas, nous fait une minutieuse narration historico-militaire de ces faits, les réunissant autour de la figure d'Alexandre Farnèse, dont il nous donne une exacte biographie[3]. D'autres historiens ont examiné la part que les Italiens eurent dans la bataille de Lépante ; par exemple, le général Veroggio s'occupe de Jean-André Doria[4] et M. Louis Conforti nous parle des Napolitains[5]. Enfin, M. Gargani a publié la *Relazione della storia d'Inghilterra del 1647 scritta dal colonello e residente in Londra Bernardo Guasconi ed inviata a Ferdinando II in Firenze*[6]; M. Ferraro, *Il viaggio del cardinal Rossetti fatto nel 1644 da Colonia a Ferrara, scritto dal suo segretario V. Armanni*[7]; et M. Cipolla a donné une notice biographique sur *Un italiano in Polonia e nella Svezia tra il XVI° ed il XVII° secolo*[8].

Dans cette période la littérature aussi est en décadence. Le Tasse ferme pour ainsi dire la splendide période du XVIe siècle ; les aventures de ce malheureux poète nous seront bientôt racontées par M. Solerti, qui en attendant a réuni deux ouvrages de M. Joseph Campori sur Louis et Lucrèce d'Este, et y en a ajouté un sur Éléonore dans un volume[9] qui sert à éclaircir les événements de la cour de Ferrare dans le temps où y vécut le Tasse.

Si dans ce temps la littérature descend de sa hauteur, la musique, en revanche, fait des progrès et pénètre de l'église au théâtre.

1. *Storia del Parlamento in Sicilia dalla fondazione alla caduta della monarchia*. Torino, Unione tip. editrice, 1887.
2. *Rivista storica italiana*. Torino, Bocca, 1886.
3. *Alessandro Farnese*. Torino, Bocca, 1886.
4. *Giannandrea Doria alla battaglia di Lepanto*. Genova, 1886.
5. *I Napoletani alla battaglia di Lepanto*. Napoli, 1886.
6. Firenze, 1886.
7. Bologna, 1888.
8. *Miscellanea di storia italiana*, vol. XXVI. Torino, 1887.
9. Torino, Loescher, 1888.

M. Ademollo, qui avec un soin particulier recueille les anecdotes, vient de publier un ouvrage, avec des documents qui servent à l'histoire de la musique en Italie dans le premier quart du XVIIe siècle; il est intitulé : *La Bella Adriana ed altre virtuose del suo tempo alla Corte di Mantova*[1].

Les autres arts conservèrent encore un peu de leur ancienne splendeur[2]; mais la plus grande gloire de l'Italie de ce siècle fut un savant, Galilée. Depuis plusieurs années, le professeur Antoine Favaro est connu, parmi les écrivains italiens, par son amour pour les études galiléennes; aujourd'hui que le ministère de l'instruction publique a décrété d'entreprendre une complète publication de toutes les œuvres de Galilée, c'est au professeur Favaro qu'il en a donné la charge; il a pour collaborateurs MM. Genocchi, Govi, Schiapparelli et Del Lungo. M. Favaro a fait connaître le plan de cette publication (qui comprendra une vingtaine de volumes in-4°) dans une brochure intitulée : *Per la edizione nazionale delle opere di Galileo Galilei sotto gli auspizii di S. M. il Re d'Italia*[3].

III.

La guerre de la succession d'Espagne a réveillé la vie italienne; de grands événements se succèdent dans la péninsule et de grands intérêts s'y agitent; il est donc bien naturel que de nombreux écrivains s'occupent de cette époque.

Pendant que M. Hector Parri publiait un travail très important avec des documents inédits sur *Vittorio-Amedeo II ed Eugenio di Savoia nelle guerre della successione spagnuola*[4], M. Claretta, dans un ouvrage historico-biographique, traitait de la *Legazione a Roma dal 1710 al 1714 del marchese Ercole di Priero, inviato piemontese*[5].

La Députation piémontaise d'histoire vient de commencer une grande publication de documents qui ont trait à cette époque. Suivant l'exemple de la France et de l'Angleterre, elle s'est proposé de publier les relations diplomatiques de la monarchie de Savoie, de

1. Città di Castello, Lapi, 1888.
2. Sur les artistes italiens et étrangers de cette époque M. Bertolotti a recueilli un grand nombre de documents dans les archives romaines; je ne fais que rappeler ici ses dernières publications : *Artisti bolognesi, ferraresi ed alcuni altri del già stato pontificio in Roma nei secoli XV, XVI e XVII*, Bologna, 1886, et *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII*, Mantova, 1886.
3. Firenze, 1888.
4. Milano, Hoepli, 1887.
5. Genova, Giornale Ligustico, 1887.

la première à la seconde restauration (1559-1814), et elle a chargé du soin de cette importante édition MM. Manno, Ferrero et Vayra. Ces trois historiens distingués ont décidé de commencer d'abord par les relations des ambassadeurs piémontais en France après la paix d'Utrecht, c'est-à-dire du jour où la maison de Savoie acquit le titre royal. Deux gros volumes viennent d'être publiés[1]; ils contiennent plus de sept cents lettres et instructions des ambassadeurs Perrone de Saint-Martin et le marquis d'Entremont, et du roi Victor-Amédée II, durant le cours des années 1713-1717. C'est une publication qui fait honneur, soit à la Députation qui l'a provoquée, soit aux éditeurs. M. le colonel Morozzo della Rocca a publié d'autres lettres de Victor-Amédée II, qui donnent des éclaircissements sur la même période; ce sont celles qui ont été adressées à l'ambassadeur piémontais à Madrid[2].

En Espagne, le pouvoir était dans les mains du cardinal Alberoni, qui devait, peu de temps après, descendre de cette hauteur et se rendre à Rome, d'où il tenta ensuite d'annexer la république de Saint-Marin aux états du pape. M. Charles Malagola a publié, en 1886, un gros volume concernant cette dernière tentative politique d'Alberoni[3].

De la politique passons à l'art militaire. Le colonel Charles Buffa de Perrero, dans son livre : *Carlo-Emanuele III di Savoia a difesa delle Alpi nella campagna del 1744*[4], fait une exposition minutieuse et claire de cette intéressante campagne, se servant très à propos des documents, des cartes et des plans de cette époque qui existent aux Archives royales et à la Bibliothèque du roi à Turin.

C'est aussi dans cette période, si importante pour l'histoire de l'Italie, que vécut le père de l'histoire italienne, Louis-Antoine Muratori. L'Institut historique italien a manifesté l'intention de publier la collection complète des lettres de Muratori, et, à cet effet, M. Spinelli vient de publier la table de toutes ses lettres qui ont été déjà mises au jour : il y en a 2,479, qui vont de 1693 à 1750[5]. Cette collection fournira une contribution importante pour l'histoire littéraire et politique du siècle de Muratori; M. Sola a déjà montré l'utilité que l'on peut retirer de quelques-unes de ces lettres, dans une publication

1. Torino, 1886-88.
2. *Lettere di V. A. II a Gaspare Maria conte di Morozzo, marchese Della Rocca, suo ambasciatore a Madrid, dal settembre* 1713 *al principio del* 1717 (*Miscellanea di storia italiana*, vol. XXVI). Torino, 1887.
3. *Il cardinale Alberoni e la republica di S. Marino : studi e ricerche.* Bologna, Zanichelli, 1886.
4. Torino, Bocca, 1887.
5. Roma, 1888.

qui a pour titre : *Curiosità storico-artistico-letterarie tratte dal carteggio dell' inviato estense G. Riva con L. A. Muratori*[1], pendant que M. Zanelli vient de publier d'autres lettres inédites de Muratori[2].

On trouve aussi de précieuses indications sur la situation de la Lombardie à cette époque dans le volume de M. De Castro, *Milano nel settecento giusta le poesie, le caricature ed altre testimonianze dei tempi*[3], et des choses très curieuses sur la vie artistique dans le livre de M. Corrado Ricci, *I teatri di Bologna nei secoli XVII e XVIII*[4].

Parmi les princes réformateurs de la seconde moitié du siècle dernier, Léopold Ier, grand-duc de Toscane (1765-1790), est certainement le plus remarquable. Particulièrement énergiques furent les réformes ecclésiastiques qu'il effectua ou dont il conçut le dessein, comme nous le démontre encore le dernier livre qui ait été publié sur ce sujet, celui de M. François Scaduto, *Stato e Chiesa sotto Léopold I*[5]. Mais dorénavant les réformes des princes ne suffisent plus; la grande Révolution française va éclater; comme un orage bienfaisant, après avoir porté la dévastation et le ravage, elle laissera tomber cette semence fertile qui engendrera les modernes libertés.

Quelle était la condition de l'Italie avant la Révolution française? Voilà la demande que s'est adressée M. Charles Tivaroni en entreprenant une *Storia critica del Risorgimento italiano*, puisque c'est à partir de ce moment-là que le sentiment de la nationalité italienne pénétra, peu à peu, dans toutes les classes de la société; c'est dès lors que commença ce mouvement qui devait conduire au renouvellement politique, intellectuel et économique de l'Italie. M. Tivaroni, déjà connu pour son histoire critique de la Révolution française, se propose donc de commencer son ouvrage par un tableau exact, consciencieux et libre de toute prévention, de l'Italie avant 1789, sans recourir pour cela à des documents inédits, mais seulement d'après les nombreuses publications que l'on possède déjà sur cette période[6]. Suivons-le dans ce voyage à travers l'Italie du XVIIIe siècle. L'Italie était divisée en un grand nombre d'États. Le sentiment italien n'existait pas encore; on ne pouvait pas s'imaginer que les habi-

1. Modena, 1887.
2. *Archivio storico italiano*, 1888.
3. Milano, Dumolard, 1887.
4. Bologna, 1888.
5. Firenze, 1887. Puisque je parle des œuvres de M. Scaduto, je citerai encore son ouvrage récent sur les rapports entre l'État et l'Église : *Stato e Chiesa nelle Due Sicilie dai Normanni ai nostri giorni*. Palermo, 1888.
6. *L'Italia prima della rivoluzione Francese*. Torino, Boux, 1888.

tants de ces divers États pussent s'unir en un État seul gouverné par une loi commune; et les gouvernements tâchaient de maintenir vivaces les haines entre les sujets de ces différents États. Les plus importants étaient au nombre de neuf. Au midi était le royaume de Naples et Sicile, avec une population de six millions, sous les Bourbons; cet État était le plus grand, mais il se trouvait dans des conditions bien tristes, dominé par les barons et le clergé; le ministre Tanucci avait introduit des réformes importantes; malgré cela, quand la Révolution éclata, le pouvoir royal n'était pas encore arrivé à détruire la puissance extraordinaire des nobles et des prêtres. A Naples, un certain réveil s'était opéré; un courant d'idées nouvelles avait passé de Vico à Giannone, de Giannone à Genovesi, de Genovesi à Filangeri et à Mario-Pagano; mais en Sicile ces idées n'avaient pu pousser de racines et bien peu de réformes avaient été faites. Cette région italienne, qui plus qu'aucune autre aurait eu besoin que l'orage de la Révolution pénétrât jusqu'au fond, se trouva par la force des événements chargée d'accueillir et de défendre les Bourbons de Naples. Dans le centre de la péninsule, il y avait les États de l'Église avec le pape-roi élu par les cardinaux, avec les cardinaux élus par le pape, prêtres et en même temps fonctionnaires de l'État, avec les évêques gouverneurs; mais à mesure que la civilisation progressait et faisait comprendre que les laïques étaient capables de gouverner, tandis que les ecclésiastiques ne l'étaient pas, cette forme de gouvernement devenait de plus en plus insupportable. François Beccatini, dans un éloge du pape Pie VI, fait observer qu'à l'exception de la Turquie, l'État du pape était le plus mal administré de tous. Deux millions et demi de sujets languissaient sous un tel gouvernement. Le grand-duché de Toscane, soumis à un prince de Lorraine-Autriche, et la république de Lucques complétaient la partie centrale de la péninsule. Léopold Ier de Lorraine, entouré d'illustres personnages de la Toscane tous inspirés d'idées de réformes, tâchait de détruire toute trace du moyen âge; mais ses réformes dépassaient le degré de culture de ses sujets, de sorte que la plus grande partie de ceux-ci ne savait pas apprécier les heureux effets qu'elles devaient produire. Ce prince s'occupa trop peu de l'armée et, sur un million de sujets, il avait à peine six mille soldats. La république de Lucques présentait encore un reste de l'ancienne indépendance communale; avec sa population de 120,000 habitants gouvernés par deux cents nobles, et sa propriété entre les mains de ces deux cents nobles et de l'Église, avec une garnison de soldats maintenus pour la parade, Lucques était en miniature le type des gouvernements d'Italie du XVIIIe siècle. Le duché de Parme et de Plaisance (pop. 500,000 hab.) avait vu

succéder à l'administration de Philippe V (qui, conseillé par le ministre Du Tillot, avait transformé Parme en la ville la plus docte d'Italie) la stupide administration de Ferdinand, qui, élève de Condillac et de Mably, était au contraire devenu un bigot et allait chanter dans le chœur avec les moines. A la tête du petit duché de Modène et de Reggio (qui ne comptait pas 400,000 hab.) végétait Hercule III, le dernier représentant de la famille d'Este. La vieille république de Venise à force d'être conservatrice était arrivée à la décrépitude. Tous les pouvoirs de l'État étaient concentrés dans les nobles de la ville capitale, et avaient même fini par tomber dans les mains d'un petit nombre de familles très riches; c'était un État de trois millions d'habitants gouverné par deux cents familles. Cet état de choses ne pouvait plus durer; l'illustre écrivain Scipion Maffei avait depuis 1736 adressé au gouvernement un *Consiglio politico* lui suggérant de faire participer au pouvoir tous les sujets; mais ses conseils ne furent pas écoutés. A Venise on ne pensait qu'à s'amuser, et Venise devint célèbre dans toute l'Europe pour ses splendides carnavals. La Lombardie (pop. 1,200,000 hab.) était la région d'Italie qui se trouvait dans les meilleures conditions, si toutefois il peut y avoir prospérité là où manque l'indépendance. Sous les gouvernements de Marie-Thérèse et de Joseph II, les abus féodaux furent supprimés, les privilèges ecclésiastiques réprimés, les impôts et les finances réorganisés, le commerce et l'agriculture encouragés, les études florissantes; il suffit à ce sujet de rappeler les noms de Parini, de Volta, de Mascheroni, de Beccaria, des frères Verri, etc., esprits cultivés et très actifs, qui attirèrent sur eux l'attention des encyclopédistes; il y eut dès lors entre Paris et Milan un fructueux échange d'idées. La république de Gênes (400,000 hab.) était alors sans aucune importance politique; son peuple, qui dans les journées du 5 au 10 décembre 1746 avait chassé les Autrichiens, devait ensuite montrer toute sa faiblesse dans la guerre contre la Corse, au point de devoir céder cette île à la France. Enfin le roi de Sardaigne régnait sur l'île de ce nom et sur le Piémont avec trois millions et demi de sujets. Les conditions du Piémont étaient à peu près celles de la France d'alors : c'est-à-dire une monarchie absolue qui se soutenait sur deux bases fondamentales, les nobles et l'Église. Le roi Victor-Amédée III était doué d'un caractère bon et loyal; mais il n'avait aucune initiative et il manquait de l'intelligence du temps durant lequel il régnait. Le peu d'hommes doués d'une intelligence supérieure qui s'élevaient au milieu de cette atmosphère d'ignorance étaient obligés de s'expatrier, comme ce fut le cas pour Lagrange, Baretti, Passeroni, Bodoni, Denina, Alfieri. L'armée était l'unique pensée du roi, et le Piémont,

par suite des traditions du peuple et de la famille royale, était la seule région italienne qui ne fût pas tout à fait sans armes.

M. Tivaroni examine particulièrement chacun de ces États, les conditions du gouvernement, du clergé, des nobles, du peuple, l'administration, l'instruction, etc.; il parle ensuite des précurseurs, comprenant sous ce titre, soit les aventuriers, Casanova, Cagliostro et Gorani, soit la franc-maçonnerie, soit quelques rares penseurs rebelles, soit enfin le poète civil Joseph Parini, le poète politique Victor Alfieri, le philosophe Mario Pagano.

L'auteur a fait un ouvrage très utile, car il a rassemblé un grand nombre de matériaux qui étaient épars dans beaucoup d'autres ouvrages; mais il n'a pas su nous présenter un tableau vivant de cette époque, de cette société. Sous l'abondance des faits, l'écrivain est accablé; il ne se reconnaît qu'avec peine au milieu des matériaux qu'il a réunis; il entasse plus qu'il ne bâtit; quelquefois il répète les observations qu'il a déjà faites avec les mêmes paroles dont il s'est servi à peu de pages de distance et une fois même dans la même page; son travail est dans un état informe, c'est une collection de notes prises avant de composer l'ouvrage. Certes, c'est une chose très difficile de donner un tableau de l'Italie avant la Révolution française; M. Tivaroni s'est contenté de recueillir un grand nombre de matériaux. Qui sera le Taine italien?

IV.

La Révolution française, étudiée avec tant de passion en France, forme aussi l'objet de fréquentes études parmi les autres nations européennes, qui durent à cette révolution un puissant réveil à une vie nouvelle. Tandis que M. Tivaroni et M. Cappelletti publient, l'un à Turin[1] et l'autre à Foligno[2], une histoire critique de la Révolution française, et que M. Beduzzi s'occupe de *la Femme dans la Révolution française*[3], on publie sur la Révolution une œuvre posthume de M. Hercule Ricotti[4] et on annonce comme prochaine publication une autre œuvre posthume sur le même sujet, écrite, celle-ci, par le grand romancier Alexandre Manzoni.

1. Torino, Roux, 1887.
2. Foligno, 1887-88.
3. Parma, 1888.
4. Torino, Unione tip. editrice, 1888. M. Ricotti nous a raconté lui-même les événements de sa vie dans les *Ricordi* publiés par M. Manno (Torino, 1886); le professeur Rinaudo lui a consacré une belle notice nécrologique en 1883; un autre élève de Ricotti, M. Ferrero, a publié sur lui une étude détaillée : *Della vita e degli scritti di Ercole Ricotti*. Torino, 1883.

M. H. Ricotti (né en 1816, mort en 1883) fut un historien qui se distingua, soit dans l'analyse minutieuse et diligente (comme dans la *Storia della monarchia piemontese*, 6 vol., et dans la *Storia delle compagnie di ventura*, 4 vol.), soit dans la synthèse puissante des grands faits historiques (comme dans la *Storia della rivoluzione protestante* et dans la *Storia della Costituzione inglese*). L'œuvre, qui vient d'être publiée, contient les leçons de cet éminent professeur à l'université de Turin, durant les années 1870-72; elle nous présente donc tous les mérites et tous les défauts des leçons faites pour des étudiants. Dans la première partie (p. 1-223), l'auteur fait une brève exposition de l'histoire civile de la France, depuis l'invasion des Francs, de l'année 411 jusqu'à la fin du règne de Louis XV en 1774; on aperçoit ainsi les origines et les progrès successifs de la féodalité, de la puissance du clergé, des parlements, des états généraux, du tiers état, de la monarchie; dans la deuxième partie (p. 223-389), on voit le changement survenu dans les idées. Dans la troisième (p. 389-496), il expose les conditions dans lesquelles la France se trouvait aux premières années du règne de Louis XVI, et il conclut qu'un choc entre les institutions, qui étaient alors en vigueur, et les nouvelles idées et les nouveaux désirs était inévitable. Enfin, dans la quatrième partie (p. 496-588), il raconte très brièvement les faits assez connus de la Révolution de 1789 jusqu'à la déclaration des droits de l'homme. Comme on voit par ce résumé, cette œuvre de M. Ricotti n'est pas le fruit de recherches originales et de vues nouvelles; mais c'est une synthèse claire et précise des causes de la Révolution, faite par un habile professeur.

En 1885, on a publié le quatrième volume de la publication de M. Nicomède Bianchi, *Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1814*; à présent on annonce sur le même sujet un ouvrage, qui paraîtra prochainement, du baron Dominique Carutti, *Storia della corte di Savoia durante la rivoluzione francese*. C'est une époque très intéressante, sur laquelle l'insigne historien apportera de nouveaux éclaircissements; mais pour l'étudier complètement il faudrait se servir, non seulement des archives de Turin, déjà épuisées par M. Bianchi, mais aussi des riches archives du Ministère des affaires étrangères à Paris. Le nombre des documents, qui sont réunis dans ces archives, sur le Piémont et sur ses rapports avec la France, est immense; en comparant ces documents avec ceux des archives piémontaises, on aura une idée précise de l'état de choses en ce temps[1].

1. Voici, par exemple, une lettre autographe du roi Victor-Amédée III à

La chute de la république de Venise a toujours été un sujet très intéressant pour les historiens, quelques-uns d'entre eux défendant

M. Perron, gouverneur de la Savoie. Cette lettre, qui fut interceptée par les Français, parle de l'animosité qu'il y a entre deux généraux piémontais :

« A la Vigne, ce 5 septembre 1792.

« Mon cher chevalier. J'ai appris avec peine, par la lettre confidentielle que vous aves écrite au marquis de Cravanzane, la démarche qu'a faite auprès de vous le comte Lasari contre le marquis de Cordon et la demande de remettre les troupes comme elles étoient, demande à laquelle vous avés résisté, en quoi je vous approuve très fort, persuadé que la peur seule est ce qui empêche les François d'attaquer. La dissention entre ces deux généraux que j'aime et estime, me fait d'autant plus de peine que je vois que vous en craignés ainsi que moi le préjudice qui en peut résulter au bien du service. D'après ce que vous avés marqué, appuïé sur la lettre du marquis de Sostegne, de la parfaite subordination de Cordon aux ordres de son ancien, je ne sais à quoi attribuer le travers qu'a pris Lasari à son égard, et je vois de grands inconvénients à retirer de Savoie à présent l'un ou l'autre de ces généraux. Si le bruit qu'on a fait ici du départ du duc de Montferrat et du comte de Maurienne, que j'avois déjà destiné pour aller prendre le commandement des troupes en Savoie, ne me faisoit pas craindre qu'on le prit pour un signal d'aggression prochaine de notre part, capable de provoquer trop les François, chose que pour le présent je veux éviter, je les ferois partir sans délais pour mettre fin à ces dissentions; mais en attendant que les circonstances me le permettent, j'ai jugé à propos de vous écrire moi-même la présente pour que vous tachiés de vous faire expliquer les motifs véritables qui peuvent porter Lasari à se méfier de la subordination de Cordon et de son frère au point de se décider à retirer leurs deux régiments qui portent mon nom, pour lever ces deux officiers du poste, que, de concert avec vous, il leur avoit lui-même destiné. Vous tâcherés en même temps de faire cesser toute deffiance entr'eux, en faisant même sentir à Lasari, si vous le jugés à propos, que vous êtes bien assuré du grand déplaisir que me feroit un incident quelqu'un qui put me mettre dans le cas de devoir changer la destination d'un des deux, d'autant plus que l'éclat que cela feroit seroit également nuisible et à mon service et à eux-mêmes. Je me confie dans votre zèle et votre attachement non moins que dans votre prudence et dextérité pour accomoder cette affaire et m'ôter ce chagrin, jusqu'à ce que je sois dans le cas d'y envoyer le duc de Montferrat, que j'ai toujours tenu au courant de ce qui regarde la Savoie, et vous me répondrés directement sur l'objet de cette lettre en me disant franchement votre sentiment sur ce qu'en tous cas il y auroit à faire, pour éviter tout inconvénient dans les circonstances où nous sommes. Je suis, mon cher chevalier Perron, votre bon ami.

« V. Amé. »

Voici encore un autre document des archives du ministère des affaires étrangères de France; c'est la description que fait du Piémont, peu de jours après la mort de Victor-Amédée III, M. Poussielgue, premier secrétaire de la légation de la République française à Gênes, dans une lettre adressée au citoyen Delacroix, ministre des relations extérieures :

« Turin, le 27 vendémiaire an V.

« Citoyen ministre,

« Ma lettre d'avant-hier vous étant portée par le courrier de la cour de Turin,

la justice du fameux traité de Campo-Formio, d'autres le considérant comme un acte d'iniquité. Pendant qu'en France M. Bonnal publiait

je n'ai pas cru devoir y entrer dans des détails qui doivent vous parvenir sans craindre aucune interception, puisqu'ils concernent l'état actuel de ce pays, et qu'ils peuvent influer sur le parti qu'il conviendra de prendre à son égard.

« J'ai parcouru trois fois le Piémont de Tortonne à Pavie et de Milan à Turin; à chaque poste, je me suis entretenu avec les habitans et avec les voyageurs sur l'esprit et les dispositions du pays; à Turin, j'ai vu des hommes de toutes les classes et de toutes les opinions, et voici le résultat de mes observations :

« Il y a dans le Piémont quatre partis bien distincts : Le parti ministériel qui est ou qui étoit également celui du feu Roy. Il craint une révolution qui anéantisse le gouvernement; mais il la craint beaucoup moins de la part des patriotes piémontais que de celle des mécontents qui sont en très grand nombre, et qui s'augmentent tous les jours par l'état d'incertitude où nous laissons ce gouvernement par rapport à nos dispositions à son égard. Ce parti est en opposition avec l'ancien système, par cela seul qu'il l'a supplanté; conséquemment, il est l'ennemi de l'Angleterre et surtout de l'Autriche dont il craint extrêmement que des événemens, malheureux pour nous, le fassent dépendre. D'un autre côté, ne sachant quel est en définitif le sort que le Directoire exécutif réserve au Roy de Sardaigne, d'après l'espèce d'état d'hostilité où nous continuons à être vis-à-vis de lui, il n'ose se livrer ouvertement aux sentimens qui le portent à se rapprocher de nous, quoiqu'il soit persuadé que sa conservation dépende de la liaison de ses intérêts avec ceux de la France.

« Le deuxième parti est celui des Princes, des grands, des courtisans, de la noblesse, du ministre disgracié d'Hauteville et de tous les aristocrates partisans de l'ancien système. C'est le parti de l'Angleterre et de l'Autriche; les ministres de ces deux puissances en sont l'âme. Il ne s'occupe qu'à intriguer, qu'à envenimer notre conduite vis-à-vis du Roy de Sardaigne et des Piémontais, à exciter ceux-ci contre nous, à donner de fausses nouvelles, à grossir nos défaites, à peindre notre faiblesse et notre dénuement. Le dernier Roy, qui se laissoit quelquefois approcher des hommes de ce parti, et qui étoit faible, avoit beaucoup de peine à résister à leurs insinuations. Ils saisissent toutes les occasions de nous faire des ennemis parmi le peuple, et ils n'en trouvent que trop dans la conduite hautaine et dans les vexations de beaucoup d'officiers et d'agens françois, isolés, que la discipline sévère du général en chef ne peut pas tous atteindre.

« Le troisième parti est celui des patriotes, qui, quoi qu'on en dise, est infiniment petit, si on ne veut pas confondre avec eux, comme on l'a fait jusqu'à présent, tous les mécontens. Mais ce parti est rempli de chaleur et d'énergie; il inquiète beaucoup le gouvernement, qui n'ose rien faire contre eux dans la crainte de se brouiller avec nous, et craint cependant de leur part un éclat, qui amèneroit une révolution, non pas dans le sens de la nôtre, mais dont les mécontens s'empareroient pour renverser le gouvernement, en créer un nouveau et soulever tout le Piémont contre les François à l'aide du fanatisme religieux. Ce qui nuit le plus à la multiplication des patriotes c'est, comme je viens de l'observer, la conduite de quelques François dans le Piémont, qui oublient les premiers principes de notre Révolution, l'estime des hommes et des nations. Leur jactance, le mépris qu'ils affectent pour les Piémontais exaspèrent ceux-ci contre tous les François. On fera, par exemple, rejaillir sur toute une communauté la punition d'un tort personnel à un Piémontais, tandis qu'on ne répare

son très intéressant ouvrage : *Chute d'une république, Venise*, M. Attilio SARFATTI publiait à Venise les *Memorie* du dernier doge Ludovic

pas ceux dont les François se rendent coupables. « Le quatrième parti est celui des mécontens. C'est le plus nombreux; il est immense et ne se cache pas; il n'attend que l'occasion d'éclater. Il est aussi irrité contre les François que contre le gouvernement piémontais. Il est composé de presque tous les propriétaires, et je dois, citoyen ministre, vous observer qu'il est peu de pays où il y en ait autant que dans le Piémont. Les contributions énormes, dont il est accablé, et dont l'avenir ne lui présente que l'aggravement, l'aigrissent sans cesse. Il veut une réforme, et, comme il attribue la cause de cette détresse aux François, il saisiroit avec empressement le moindre revers que nous essuyerions en Italie pour s'armer contre nous, sans attendre les ordres ou sans écouter les deffenses du gouvernement piémontais. Ce sont ces hommes-là qui, échauffés par le second parti, composent et entretiennent le dangereux noyeau de Vendée qui existe au Col de Tende. Ils se recrutent assez ouvertement à Turin et dans les différentes provinces du Piémont.

« Je ne sais pas encore ce que sera le Roy nouveau, tout le monde s'accorde à le considérer comme superstitieux et fanatique au plus haut degré; mais en même temps les personnes qui connoissent bien ce pays-ci et qui ont eu occasion de voir souvent de très près le Prince de Piémont dont il s'agit m'assurent qu'il a un caractère entier et très ferme; qu'il ne se laisse influencer par personne; qu'il vit très retiré, enfin que le deuxième parti n'a eu jusqu'à présent aucun accès auprès de lui. D'après le caractère qu'on lui donne, il est probable qu'il se dévouera entièrement à la France, si les affaires de Rome s'arrangent à l'amiable, ou qu'on aura tout à craindre de lui, si l'on veut forcer le Pape à signer les conditions qui lui ont été présentées de la part du Directoire. Au surplus, on pense que ce Prince aura assez d'énergie pour entreprendre les réformes que la situation de ses finances exige, et pour ramener à lui par cette mesure, que le feu Roy n'auroit jamais eu la force d'exécuter, le plus grand nombre des mécontens.

« Les revenus du Piémont se trouvent réduits aujourd'hui de douze à quatorze millions; le déficit annuel est d'environ un million, non compris l'intérêt de la dette; la dette pour le papier émis est de cent millions. La maison du Roy, de sa famille et les grâces content à peu près quatre millions; c'est sur cette dépence que doivent principalement tomber les réformes. On fabrique pour 18,000 fr. par jour de pièces de 20 fr. qui n'ont de valeur intrinsèque que 7 fr. et demi environ; le papier perd environ 50 °/. et les pièces 40 °/.

« Telle est la situation du Piémont. Dans ma prochaine lettre je vous soumettrai, citoyen ministre, les réflexions qu'elle m'a fait naître (en la rapprochant de la situation de l'Italie et de notre position dans cette contrée) sur le système qui me sembleroit le plus avantageux d'adopter pour la gloire et les intérêts de la République françoise.

« Le citoyen Faipoult m'écrit de Gênes, du 25 de ce mois, que deux vaisseaux successivement arrivés de Capraja s'accordent pour annoncer que les Anglois ont évacué la Corse et même Capraja, et qu'ils se sont retirés à Gibraltar; que les Corses ont député à Livourne vers le général Gentile, pour l'informer que leur isle est rendue à notre république.

« Salut et fraternité.

« POUSSIELGUE. »

Manin[1]. Par cette publication on reconnaît encore mieux le caractère faible de ce doge, qui fut le vrai représentant de cette aristocratie vénitienne, qui devait périr parce qu'elle était devenue anémique. La république mourut de décrépitude, mais mourut en s'amusant. M. Victor Malamani a publié des travaux très appréciés sur la vie de Venise à cette époque; je citerai *La satira del costume a Venezia nel secolo XVIII*[2], *Nuovi appunti e curiosità goldoniane*[3], et *I Francesi a Venezia e la satira*[4]. M. Malamani nous donne aussi des éclaircissements sur cette même époque par la publication des *Memorie* du comte Léopold Cicognara[5]. *Brescia nel 1796* est le titre d'un très intéressant ouvrage de M. Fé d'Ostiani[6]. Nous trouvons un grand nombre de renseignements curieux dans le *Diario bolognese* de 1796 à 1818 de Joseph Guidicini, publié par son fils[7], comme aussi les événements de Rome durant les années 1798-99 nous sont racontés minutieusement dans le *Diario romano* d'un autre contemporain, Joseph-Antoine Sala[8]. Parmi les ouvrages inédits qu'on a publiés, il y a une *Histoire de la République napolitaine en 1799*, écrite par Amédée Amodio à Paris quelques mois après les événements[9]. Voilà un sujet qui a toujours intéressé les écrivains; aujourd'hui encore, il y a beaucoup de publications sur la République parthénopéenne et les événements qui l'ont précédée et qui l'ont suivie. Le marquis B. Maresca (qui a mis au jour l'histoire inédite que je viens de citer) a étudié la *Pace del 1796 tra le due Sicilie e la Francia*[10], et M. Louis Conforti, en le suivant, *Napoli dalla pace di Parigi alla guerra*

Le lendemain il écrivait :

« Indépendamment de la dette de cent millions de billets au moins, que je vous marquois dans ma lettre d'hier, il y a aussi une dette d'environ soixante millions pour ces basses pièces de 20 fr. ne valant que 7 fr. 1/2. Les billets perdent jusqu'à 60 °/. au lieu de 50, mais on espère d'après les principes du nouveau Roy qu'ils vont remonter. »

Enfin, le 5 brumaire, il envoyait, comme il avait promis, un *Mémoire pour servir d'introduction à un projet de traité d'alliance avec le Roy de Sardaigne*, document très important.

1. *Memorie del dogato di Ludovico Manin con prefazione e note.* Venezia, Ongania, 1886.
2. Torino, Roux, 1886.
3. Venezia, Merlo, 1887.
4. Venezia, Merlo, 1887.
5. Venezia, Merlo, 1888, vol. II.
6. Brescia, 1886-87.
7. Bologna, 1887.
8. Roma, Società romana di storia patria, 1886.
9. Napoli, 1888.
10. Napoli, tip. Jovene, 1887.

del 1798[1]; pendant que MM. B. Croce et Carafa d'Andria se sont occupés de deux martyrs de la république; le premier a écrit sur *Luisa Sanfelice e la congiura dei Baccher*[2]; le second nous fait connaître la belle figure d'Hector Carafa, comte de Ruvo, très énergique défenseur de la république[3]. Le marquis Maresca, que j'ai nommé ci-dessus, a publié aussi les *Memorie del Duca di Gallo* (né en 1753, mort en 1833), qui fut ministre des Bourbons de Naples et des rois Joseph Bonaparte et Joachim Murat[4]; très importantes sont les pages qui ont rapport à l'ambassade du duc en France, en 1805, et le même M. Maresca nous rend encore plus clairs ces événements dans son travail sur *I due trattati del settembre 1805*[5].

Sur la période napoléonienne, nous avons eu dans la dernière année deux importantes publications : *le Due mogli di Napoleone I*, étude de M. Ernest Masi[6], et *Napoleone I all' isola d'Elba*, par M. Livi[7]. Le premier est un ouvrage de psychologie historique; sans faire recherche de nouveaux documents, en se servant tout simplement des nombreuses publications qui ont été faites à ce sujet, M. Masi nous retrace très bien les deux figures si diverses de Joséphine et de Marie-Louise; on admire avec lui dans Joséphine la douce bonté du cœur, la grâce et l'élégance de la personne, la sincérité de l'amour pour Napoléon et ses enfants, l'inaltérable uniformité de son caractère dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; tandis que dans Marie-Louise la délicatesse languissante de l'esprit et du corps, le manque de force dans la vertu comme dans la faute, l'abandon de soi-même, complaisante ou passive, au courant qui l'entoure. Très intéressant est le chapitre XII, élégant résumé de tout ce que les historiens et les poètes ont raconté et chanté du duc de Reichstadt. Tandis que le volume de M. Masi est essentiellement une œuvre d'art, celui de M. Livi est une étude faite d'après de nouveaux documents, trouvés presque tous dans les archives secrètes de la *Presidenza del Buongoverno* de Florence, quelque chose comme la préfecture de police de nos jours. Le voisinage de la Toscane et de l'île d'Elbe, l'intérêt que le gouvernement du grand-duc avait d'épier les manèges de Napoléon, les recommandations que l'Autriche et les puissances alliées faisaient de veiller sur lui font assez comprendre l'importance que les rap-

1. Napoli, 1888.
2. Trani, tip. Vecchi, 1888.
3. Roma, 1888.
4. Napoli, 1888.
5. Napoli, 1888.
6. Bologna, Zanichelli, 1888.
7. Milano, Trèves, 1888.

ports des agents de police du grand-duc au sujet de la demeure de Napoléon à l'île d'Elbe ont pour l'histoire.

J'achève cet article en citant deux livres, qui, tout en traitant de littérature, ont aussi rapport à la politique : c'est-à-dire les études et les recherches de M. Paglicci-Brozzi sur *Il teatro giacobino ed antigiacobino in Italia (1796-1805)*[1], et le volume de M. Léon Vicchi, *Vincenzo Monti, le lettere e la politica in Italia dal 1750 al 1830*[2].

Après la restauration de l'ancien régime en 1815, commence en Italie le mouvement qui devait produire la Révolution italienne. De très précieuses publications ont paru dans ces dernières années sur cette période de la préparation de l'Italie actuelle; je me propose d'en parler amplement dans un autre article, où je citerai aussi les histoires municipales, les bibliographies, les revues, etc.

Pierre Orsi.

1. Milano, tip. Pirola, 1887.
2. Roma, tip. Forzani, 1887.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Dr Georg Schepss, **Priscillian, ein neuaufgefundener lateinischer Schriftsteller des IV. Jahrhunderts.** Vortrag. Wurzburg, Stuber, 1886. In-8°, 26 pages. Prix : 1 m. 50.

Priscilliani quæ supersunt maximam partem nuper detexit, adiectisque commentariis criticis et indicibus primus edidit Georgius Schepss. Accedit Orosii commonitorium de errore Priscillianistarum et Origenistarum. (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, editum consilio et impensis Academiæ litterarum cæsareæ Vindobonensis.) Vindobonæ, Tempsky, 1889. In-8°, XLVI-224 pages.

En 1886, M. Georges Schepss découvrit à la bibliothèque de l'université de Wurzbourg, dans un manuscrit sur parchemin du ve siècle, onze traités inconnus jusqu'alors, et qui sont évidemment l'œuvre d'un seul et même théologien. M. Schepss réussit à prouver, à l'étonnement général, qu'ils devaient être attribués à l'évêque espagnol Priscillien, exécuté à Trèves comme manichéen en 385 après J.-C. Dans le premier des écrits mentionnés en tête de cet article, M. Schepss avait, en quelques mots, fait part de sa découverte, donné quelques extraits des traités et indiqué leur importance capitale au point de vue des études théologiques; en même temps, il cherchait à prouver, en s'appuyant sur le contenu des traités, que Priscillien avait été injustement accusé d'hérésie, et était tombé victime de l'inimitié personnelle de ses adversaires. L'édition des traités, que nous possédons maintenant, prouve que leur importance n'a nullement été exagérée par celui qui a fait cette heureuse découverte; ils méritent au plus haut degré d'attirer l'attention des théologiens et des historiens. L'édition est établie avec le plus grand soin; le texte du manuscrit de Wurzbourg est rendu fidèlement et avec un petit nombre de corrections qui étaient nécessaires; par contre, l'appareil critique très complet, qui l'accompagne, contient un grand nombre de conjectures, présentées par l'auteur, sur la critique du texte, conjectures qu'on est tenté d'accepter presque toutes. Au sujet de la langue de Priscillien, si intéressante pour les philologues, M. Schepss a publié un article détaillé dans le troisième volume de l'*Archiv für lateinische Lexikographie*; on y trouve la preuve de ce fait curieux, c'est que Priscillien a fait de nombreux emprunts aux écrits de saint Hilaire de Poitiers. Un point important pour l'histoire de la Bible, c'est que M. Schepss a recherché dans les onze traités plusieurs centaines de citations tirées d'une traduction de la Bible antérieure à saint Jérôme. L'histoire du procès de Priscillien

et les recherches sur la situation théologique de la secte des Priscillianistes ont été placées, par la publication des traités, sur des bases toutes nouvelles. Jusqu'à présent, les accusations, formulées par ses contemporains, contre Priscillien, et que nous retrouvons avec le plus de détails dans Sulpice-Sévère, Orose et saint Jérôme, avaient été acceptées à peu près sans contradiction; on admettait généralement comme un fait historique que Priscillien avait été manichéen. Au contraire, nous lisons à présent dans les deux premiers traités que Priscillien aurait solennellement condamné et maudit toute hérésie, mais principalement celle des Manichéens, et aurait repoussé avec indignation, comme des calomnies, tout soupçon élevé sur son orthodoxie; comme preuve de son innocence, Priscillien expose dans le second traité, adressé au pape Damase, une véritable profession de foi, par laquelle il semble déjà enlever tout fondement aux accusations de ses adversaires. Comme complément aux traités, M. Schepss a donné, pour la première fois, une édition critique de ce qu'on appelle les Canons de Priscillien; c'est un extrait résumé des lettres de l'apôtre saint Paul, qui plus tard fut remanié par un certain évêque Peregrinus. Le texte en a été établi d'après la comparaison de huit manuscrits. Enfin M. Schepss a ajouté à son volume le petit traité d'un certain Orose, — qui évidemment ne peut élever aucune prétention au prénom de Paul, — sur les Priscilliens et les Origénistes, d'après deux manuscrits, l'un de Laon et l'autre de Paris. Le volume se termine par des tables très soignées; l'une d'elles, l' « Index verborum et locutionum, » pourra être très utile à la lexicographie du bas latin.

H.

Der Untergang des Templer Ordens, mit urkundlichen und kritischen Beiträgen, von Dr. K. Schottmueller. Berlin, Mittler et fils. 2 vol., 1887. VIII-760 et 450 p. in-8°. — **Procès des frères et de l'ordre du Temple,** d'après des pièces inédites publiées (*sic*) par M. Michelet..., par M. Lavocat. Paris, Plon et Nourrit, 1888. VII-420 p. in-8°. — **Entwicklung und Untergang des Tempelherrenordens,** mit Benutzung bisher ungedruckter Materialien, von Prof. Hans Prutz. Berlin, Grote, 1888. X-368 p. in-8°. — **The Templars,** dans **A history of the Inquisition of the middle ages,** by C.-H. Lea. T. III. New-York, Harper, 1888. Pp. 238-334. — **La maison du Temple de Paris,** histoire et description, avec deux planches, par H. de Curzon. Paris, Hachette, 1888. 356 p. in-8°. — L. Delisle, **Mémoire sur les opérations financières des Templiers,** au t. XXXIII, seconde partie, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 248 p. in-4°.

L'histoire de la destruction de l'ordre du Temple sous Philippe le

Bel est un de ces problèmes tragiques et mystérieux qui exercent depuis longtemps la curiosité des érudits. La bibliographie complète du sujet compte maintenant une soixantaine de livres ou de dissertations[1], un peu moins que la bibliographie de l'histoire de Marie Stuart, un peu plus que celle de la question dite du « détournement de la quatrième croisade. » Quand un problème historique simple a été controversé à ce point, c'est, en général, qu'il est insoluble. Tel est du moins l'avis du grand public qui s'en désintéresse, qui est amené à s'en tenir aux solutions traditionnelles, faute de pouvoir décider en connaissance de cause entre les spécialistes belligérants, et qui est gagné, malheureusement, par un fâcheux scepticisme au sujet de l'utilité pratique des plus savantes discussions en voyant, après beaucoup d'encre dépensée, les opinions contradictoires garder des défenseurs également considérables. Les contemporains de Philippe le Bel se sont partagés sur le point de savoir si l'ordre du Temple était ou non coupable de pratiques hérétiques au moment de sa destruction ; or ce point n'est pas encore si bien éclairci, malgré la recrudescence de littérature que l'histoire des Templiers a suscitée l'année dernière, que M. H. Prutz ne continue à tenir l'affirmative, et M. C.-H. Lea, la négative. Je laisse de côté, pour le moment, l'avis de MM. Schottmüller et Lavocat, parce que leur autorité n'est pas grande[2].

Ce serait toutefois faire preuve d'un esprit superficiel que de conclure du désaccord persistant des meilleurs auteurs que l'histoire de la chute des Templiers n'est pas mieux connue aujourd'hui qu'autrefois. Les controverses d'érudition sont souvent fécondes en ce qu'elles font publier des textes, lesquels gardent une autorité incontestable à côté ou en dépit des commentaires dont on les entoure. C'est justement ce qui est arrivé dans l'espèce. Si subtils, si « tendencieux » que soient parfois les commentaires de MM. Prutz et Schottmüller, les textes qu'ils ont découverts et imprimés assurent à leurs livres une valeur réelle et durable, comparable seulement à celle des travaux de Boutaric.

Voici, en peu de mots, la liste des documents qui avaient été mis à la disposition du public avant les récentes trouvailles, et l'indication sommaire de ceux que MM. Prutz et Schottmüller ont édités ou indiqués pour la première fois. — Nous distinguerons, pour plus de clarté : 1° la Règle ; 2° les pièces officielles du Procès en France ; 3° à l'étranger ; 4° les actes royaux ou pontificaux, les lettres diverses, mémoires

1. Il suffit de rappeler les noms de Dupuy, Mansuet, Grouvelle, Pissot, Raynouard, Loiseleur, Gurtler, Moldenhauer, Wilcke, Havemann, Van Os, Addison, Boutaric, Corblet, Jungmann.

2. M. Prutz (p. 235) montre très bien qu'il faut faire peu de cas des comptes-rendus favorables et superficiels qui ont paru dans la presse allemande sur le livre de Schottmüller et qui sont dus à des personnes peu attentives. J'en dirai autant de quelques comptes-rendus où l'ouvrage de M. L. n'a pas été signalé comme absolument dépourvu d'intérêt.

ou procès-verbaux relatifs au Procès; 5° les sources annalistiques et littéraires.

1° La Règle du Temple, si souvent invoquée et méconnue au cours du Procès, a été traduite et abrégée en allemand par Münster vers 1794. Maillard de Chambure en donna une édition plus complète, en 1840, à l'aide d'un nouveau manuscrit. On doit une édition critique et définitive à M. H. de Curzon (Soc. de l'Hist. de France, 1 vol. in-8°, 1886).

2° Les pièces officielles du Procès se composent essentiellement des volumineuses enquêtes menées, en France, d'abord par l'inquisiteur Guillaume de Paris, à la requête de Philippe le Bel (oct. 1307), puis par le pape en personne, à Poitiers, en juin 1308, enfin par des commissaires apostoliques, depuis les derniers mois de 1308 jusqu'en 1311. Toutes ces pièces sont restées longtemps inédites. Le premier, Moldenhauer publia (*Process gegen den orden der Tempelherrn*. Hambourg, 1792, in-8°) la traduction abrégée, en allemand, de plusieurs fragments de la grande enquête reçue à Paris par les commissaires du pape en 1309-10. On savait qu'il y avait eu deux exemplaires de cette enquête. Moldenhauer se servit de celui qui, après avoir été déposé au Trésor de Notre-Dame de Paris, est passé dans le fonds de Saint-Germain-des-Prés; c'est cet exemplaire que Michelet a édité *in extenso* de 1841 à 1851 (*Procès des Templiers*, 2 vol. in-4°. Coll. des Doc. inéd.), non sans négligence[1]. L'autre a toujours été enfermé « sous la triple clé du Vatican »; M. Schottmüller l'a retrouvé aux archives pontificales. — Le *Processus Pictavensis* de 1308 est aussi au Vatican; quand les archives du saint-siège furent transférées à Paris, en 1810, le savant Raynouard eut le loisir de les dépouiller à l'hôtel Soubise; il analysa brièvement ce *Processus* (*Monuments relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*. Paris, 1813, in-8°, p. 245), qui fut replongé depuis dans l'ombre. M. Schottmüller, qui pendant ses séjours à Rome, en 1880 et en 1886, a entrepris de remettre la main sur les documents notés jadis par Raynouard, vient de publier *in extenso* ce qui en reste (II, 1-71). — Quant aux dépositions arrachées par l'Inquisition dès 1307 et par les commissaires diocésains en province, Raynouard en avait vu au Trésor des chartes (Arch. nat., J. 413) et dans la collection de Baluze; M. Prutz publie (p. 324 et suiv.) les protocoles des enquêtes de Bigorre, de Bayeux, de Caen, de Cahors, de Chaumont, de Clermont, de Renneville et de Troyes[2].

1. Schottmüller, I, 691; II, 420.

2. Il y a lieu d'observer que M. Schottmüller, qui se montre fort sévère pour les anciens éditeurs, fait preuve néanmoins d'une choquante insuffisance dans l'art de lire, de publier et même de comprendre les documents en latin. Voici quelques fautes relevées au courant de plume dans le seul *Processus Pictavensis* : p. 23, l. 35, *non a* au lieu de *nova;* p. 35, l. 14, *Terra* au lieu de *Turno;* p. 36, l. 20, *festum beati Nich. Escurialis*, au lieu de *Estivalis;* p. 84, l. 28, *trusavit* au lieu de *trufavit*, etc. Il est clair, du reste, que M. Schottmüller n'a pas l'expérience des choses du moyen âge ni de la méthode

3° Mais le Procès des Templiers a été instruit dans toute la chrétienté; il n'y a pas eu qu'une enquête française, et l'enquête faite en France est même la moins digne de foi, à cause de l'évidente passion des geôliers, des bourreaux et des juges acquis aux desseins de Philippe le Bel. Raynouard (p. 305) trouva dans les archives du saint-siège des enquêtes faites en Angleterre, en Catalogne, dans les provinces rhénanes, en Castille, en Portugal, en Sicile, à Chypre, dans le patrimoine de saint Pierre et en Lombardie. Il se contenta de les résumer en quelques mots. Michelet, d'autre part, semble avoir eu l'intention, pour dresser le *corpus* complet de l'Enquête sur les Templiers, de faire explorer les archives étrangères : « L'espérance qu'on nous donne, dit-il au commencement de son second volume, de recevoir des archives étrangères plusieurs documents importants nous oblige d'ajourner l'introduction générale. » Cette introduction n'a jamais été écrite; les documents ne sont jamais venus. Jusqu'aux travaux de Schottmüller et de Prutz, il fallait s'en tenir à peu près aux pièces justificatives du livre de monseigneur Bini (*Dei Tempieri in Toscana*. Lucques, 1845), où se trouve le texte de quelques dépositions reçues en 1311 dans la haute Italie. Il n'en est plus ainsi désormais. M. Schottmüller nous donne, d'après les pièces des archives vaticanes, le *Processus Cypricus*, le *Processus in patrimonio Petri*, l'*Inquesta facta et habita in Brundusio contra ordinem militie Templi*, enfin la *Diminutio laboris examinantium processus contra ordinem Templi in Anglia*, qui est probablement un sommaire méthodique de l'enquête anglaise, faite pour être soumise aux pères du concile de Vienne[1].

On pourra découvrir encore de nouveaux fragments du Procès, mais ils n'apprendront pas grand'chose[2]. Il reste davantage à faire dans d'autres directions, pour la vulgarisation de documents d'une autre espèce.

4° C'est Baluze qui a publié le premier la plus grande partie de la correspondance intime de Clément V et de Philippe le Bel au sujet des Templiers (*Vitæ paparum Avenionensium*. Paris, 1693, 2 vol. in-4°) d'après le manuscrit 10119 de la Bibliothèque nationale. Mais il a mal daté

critique. M. Prutz consacre plusieurs pages (p. 235-242) à le lui démontrer avec une vive acrimonie. Certainement, M. Prutz publie les textes latins d'une manière correcte, et il a le droit de mettre en lumière l'infériorité de Schottmüller à cet égard; mais il pourrait se garder lui-même de donner comme inédit et d'éditer très médiocrement (p. 319-322) un document déjà publié comme il faut (*Romania*, XVII, 133). — Voici d'ailleurs un exemple de la façon dont M. Prutz traite les textes français : P. 320, v. 40. *Molt porront grant bien trover — De cens et de bele voudie — Quant fiert alors chevalerie* (?). Il faut lire : *Qu'afiert a lor chevalerie.*

1. Cf. les interrogatoires publiés dans le t. II des *Concilia* de Wilkins, et Br. Mus., Cotton. mss. Julius B. XII, fol. 70-85.

2. On trouverait peut-être des documents relatifs au procès des Templiers de Navarre aux archives de Pampelune. Voy. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1888, fasc. 1er.

plusieurs pièces de cette correspondance, il en a omis quelques-unes volontairement. C'est dans les dissertations de M. Boutaric que l'on doit consulter aujourd'hui le texte rectifié du manuscrit 10119 (*Revue des Questions historiques*, t. X et XI, et à part, 1872).

Mais cela ne suffit point; il faudrait dresser le catalogue de *toutes* les bulles et de *toutes* les chartes royales relatives aux Templiers. Or, M. Prutz publie un regeste de bulles « inédites ou peu connues » pour les Templiers, de 1145 à 1306 (deux cent douze pièces), et le texte de vingt-deux bulles inédites (une seule de Clément V); il imprime aussi vingt-trois chartes royales de Philippe-Auguste à Philippe le Bel (1191-1313), qu'il a l'air de croire inédites, mais qui, pour la plupart, ont déjà été citées plus d'une fois[1]. Il s'est donc préoccupé d'enrichir la liste des chartes et des bulles connues. On sait d'ailleurs que les registres de Clément V sont en cours de publication à Rome; qu'il nous soit permis de rappeler que, d'autre part, en France un catalogue général des actes de Philippe le Bel est préparé pour la Collection des Documents inédits.

Des documents d'une autre catégorie méritent presque autant d'attention que la correspondance des destructeurs en chef de l'ordre du Temple. Ce sont les mémoires, les rapports et les pamphlets adressés à la couronne par ses agents ou par des publicistes comme Nogaret ou Pierre du Bois; Boutaric a eu la bonne fortune d'en révéler de très curieux (*Notices et extraits*, XX, seconde partie; *Revue des Questions historiques*, XI, 23 et suiv.). Ce sont des lettres confidentielles, comme celle du Dominicain Romanus au roi d'Aragon (27 oct. 1307) que M. Prutz (p. 346) a tirée des archives de Barcelone. Ce sont les mémoires adressés au pape ou au concile de Vienne, comme celui de Guillaume le Maire, évêque d'Angers (Collection des Documents inédits, *Mélanges*, II, 472). Ce sont les inventaires des biens meubles confisqués dans les commanderies du Temple; M. Prutz, qui y découvre des arguments à l'appui de sa thèse favorite, en a donné quelques-uns; il y en a encore d'inédits[2]. Ce sont enfin les chartes relatives

1. Le n° 16 avait déjà été publié par d'Escluseaux, *Privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 5. — Rapprocher du n° 20 la pièce publiée dans le *Différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII*, pr. p. 115. — Le n° 21 est dans d'Escluseaux, *op. cit.*, p. 6, et dans H. de Curzon, *la Maison du Temple*, p. 305, etc. Ce qui est plus grave, c'est que les chartes publiées n'offrent qu'un intérêt très limité. M. Prutz a vidé ses cartons dans ses « urkundliche Beilagen »; mieux aurait valu peut-être plus de discrétion. — Pourquoi, d'ailleurs, citer (p. 79) un document d'après Baudouin, quand il est déjà dans dom Vaissete (X, c. 240)? Est-ce parce que le livre de M. Baudouin vient de paraître que M. Prutz en fait usage à tort et à travers dans son chapitre VI? Ce sont là des coquetteries d'érudit bien informé. Elles sont un peu puériles, car un document sans valeur reste évidemment un document sans valeur, eût-il été copié dans des archives lointaines, fût-il emprunté à des publications récentes.

2. Voir, par exemple, l'*Inventarium bonorum domus Templi de Mola de*

à la confiscation et à l'administration des biens des Templiers, qui existent en si grande quantité dans beaucoup d'archives locales. Les archives des Bouches-du-Rhône ont été visitées avec fruit par Schottmüller (II, 423-434) et par Prutz (p. 335-445) pour l'histoire détaillée de la destruction du Temple en Provence. Les dépôts de Roussillon et de Cerdagne avaient déjà fourni à M. Allart la matière d'une excellente monographie (*Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, t. XV)[1]. Aux archives d'Angleterre, on conserve d'énormes liasses de documents sur la confiscation des biens du Temple[2]. A Barcelone (p. 346 et suiv.) et à Naples (p. 357), M. Prutz a trouvé des renseignements du même ordre.

5° Les sources annalistiques et littéraires sont relativement peu importantes, et je les mentionne pour mémoire. M. Schottmüller a fait (I, 672-690) la critique des « Vies » de Clément V, publiées par Baluze, des récits de Villani et du Continuateur de Nangis. Mais il ne discute pas à part les témoignages de Bernard Gui, de Jean de Saint-Victor, etc. Il serait bon de réunir tous ces récits, échos de l'opinion publique ou versions officielles, d'y joindre les chansons, comme celles de Godefroi de Paris et des anonymes, et de classer le tout méthodiquement[3].

En résumé, si *toutes* les sources de l'histoire des derniers temps de l'ordre du Temple ne sont pas encore à la disposition du public, de grands progrès ont été réalisés depuis deux ans. J'ajoute maintenant que des monographies spéciales sur « les opérations financières des Templiers », sur « la maison du Temple de Paris », et sur l'histoire primitive de l'ordre jusqu'à la fin du XIIIe siècle sont venues résoudre quelques difficultés secondaires du problème principal et donner, aussi bien que les publications de textes elles-mêmes, des assises nouvelles et solides à une œuvre de généralisation définitive.

Les cinq premiers chapitres du livre de M. Prutz sont consacrés (pp. 1-74) à l'histoire des commencements du Temple et à son évolution jusqu'au temps de Philippe le Bel. C'est un morceau excellent, qui mérite de rester classique. — M. H. de Curzon, dans sa thèse de doctorat ès lettres, a étudié la maison du Temple de Paris, son personnel, son église, son donjon, ses bâtiments conventuels, ses archives, son domaine, ses relations avec les rois de France en tant que séjour habi-

Prulhiaco, anno M CCC VII, à la Bibl. munic. de Rouen, coll. Leber, n° 5870, t. IV, fol. 137.

1. Beaucoup d'érudits de province se sont attachés à étudier l'histoire des biens de l'Ordre du Temple dans leur région : je citerai, entre autres, les travaux insérés par M. A. du Bourg dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, XI (1880), et dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, XIII (1886).

2. W. Rye, *Records and record searching*. Londres, 1888, p. 68.

3. Voy. un essai très sommaire de classification des témoignages favorables ou hostiles à la cause du Temple dans Lea, p. 328.

tuel des princes capétiens et en tant que lieu de dépôt du trésor royal. Recherches intéressantes, à la fois archéologiques et historiques, mais assez maladroitement disposées, informes, et même, en plus d'un endroit, sujettes à caution. C'est ainsi qu'il faut s'abstenir d'adopter les conclusions auxquelles M. de Curzon aboutit (p. 120 et suiv.) au sujet des dates de construction des tours du Temple de Paris. Il assigne la construction de la tour de César au dernier quart du XIIe siècle, parce qu'une note du XVIe siècle (dans un registre du Grand Prieuré de France) attribue à frère Hubert, « mort le 29 de mars 1222, la tour, les logis et autres édifices du Temple, comme il appert en l'épitaphe dessus sa tombe, » et parce que frère Hubert, qui serait ainsi mort en 1222, « a bien pu exercer sa charge une trentaine ou une quarantaine d'années. » La seconde partie de ce raisonnement est trop conjecturale, et quant à la première, celle qui repose sur la note du registre MM. 36, Sauval et de Guilhermy (*Itin. arch. de Paris*, p. 253) l'avaient déjà faite et adoptée. Mais Sauval, de Guilhermy, et M. de Curzon à leur suite, se sont très gravement trompés, car le frère Hubert était encore en fonctions en 1272; il n'eut de successeur qu'en 1274; il est mort probablement le 22 mars 1273 (il aurait fallu lire sur l'épitaphe M CC LXXII, v. st., au lieu de M CC XXII), et, en 1274, les bâtiments du Temple étaient appelés *novum Templum Parisius*. La tour de César et les logis du Temple, construits sous la direction du frère Hubert, datent donc des dernières années du règne de saint Louis, et M. de Curzon se serait épargné une erreur d'un siècle environ s'il avait critiqué les textes de près. La dissertation de M. Delisle, qui nous a permis de redresser cette erreur, enlève d'ailleurs tout intérêt au chapitre (III, 2) où M. de Curzon parle du Temple de Paris considéré comme trésor royal. — Ce travail de M. Delisle a été imprimé dans la seconde partie du tome XXXIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. Il est consacré à l'histoire de la banque de l'ordre du Temple. On savait depuis longtemps que les Templiers avaient reçu au moyen âge les capitaux des rois et des particuliers en dépôt et en compte courant. On savait que Louis le Jeune, Philippe-Auguste et saint Louis avaient confié au Temple de Paris le service de leur trésorerie; mais on ne connaissait pas le détail des opérations de la comptabilité du Temple. Or, M. Delisle a trouvé et publié un journal du trésor du Temple en 1295-96, un registre tenu pendant dix-huit mois à un des guichets de la banque du Temple, un résumé des comptes ouverts au roi par le trésor du Temple de 1286 à 1295; de telles découvertes suffisent à donner une idée de la valeur exceptionnelle de l'appendice (p. 95-243) que l'auteur a joint à sa dissertation et qui ne contient pas moins de 38 pièces justificatives. Notons dans le texte même du mémoire (p. 57), entre beaucoup d'autres, une observation qui a du prix. Philippe le Bel semble n'avoir pas attendu jusqu'en 1307 pour marquer sa méfiance envers les Templiers. Il leur enleva de bonne heure une partie de l'administration de ses finances : il créa des trésoriers royaux du Temple, fonctionnaires civils, pour diriger sa trésorerie con-

curremment avec les Templiers (avant 1304); il institua un second trésor au Louvre, relevant uniquement de lui (avant 1295)[1].

Après cette revue sommaire des sources et des monographies, j'arrive enfin aux livres généraux de seconde main sur la chute et le procès de l'ordre du Temple. L'année 1887-8 en a produit quatre : ceux de MM. Lavocat, Schottmüller, C.-H. Lea et Prutz[2]. — Trois d'entre eux commandent l'attention par des mérites différents. Je regrette d'avoir à dire que l'un d'eux est absolument non avenu, celui de M. Lavocat. M. Lavocat prétend qu'il « offre au public curieux d'histoire un livre intéressant, dans lequel abondent de nombreux documents peu connus »; il se fait illusion; en fait de documents peu connus, il n'a eu vent que de ceux qui ont été publiés par Michelet. Il ne connaît pas les alentours de son sujet; il n'a pas de critique; il manque d'érudition générale. Il traduit *bulla regia* par « boule royale » et *prepositus* par « préposé »; le reste à l'avenant. Si son appareil extérieur laisse beaucoup à désirer, l'ouvrage de M. L. ne se recommande d'ailleurs aucunement par l'agrément de l'exposition. Il importe de dénoncer ces amusements d'amateur, sans autre qualité que la naïveté de leurs bonnes intentions, qui font naturellement illusion sur la foi de leur titre, et qui encombrent la bibliographie des questions historiques sans utilité pour la science.

M. Schottmüller, « professeur près du Corps royal des Cadets », est aussi un amateur. M. Prutz a démontré (et il n'y a pas à y revenir) qu'il manque d'expérience comme médiéviste; et il ignore à ce point les éléments de la procédure d'inquisition qu'il confond quelque part les *copurgatores* avec les témoins[3]. Chose encore plus fâcheuse, à notre avis, M. Schottmüller a l'esprit entier, tranchant, systématique, prompt à l'exagération; il accuse volontiers les autres d'être « tendencieux », et il l'est. Une hypothèse pénètre et fausse tout son récit, à savoir que jusqu'à l'entrevue de Poitiers, en mai 1308, Clément V fut hostile à Philippe le Bel, qu'il s'allia, au commencement de son pontificat (1306) pour résister au roi de France, avec le grand maître du Temple Molay, et que la protection ainsi accordée à la papauté par les Templiers fut une des causes de leur ruine. Cette hypothèse conduit M. Schottmüller à représenter Clément V comme défenseur et ami de l'ordre pendant toute l'année 1307 et durant les premiers mois de

1. Cette observation manque dans le chapitre VI de M. Prutz (Philippe le Bel et le Temple jusqu'en 1307), qui est peu instructif, bien qu'il ait visiblement la prétention d'être neuf.

2. Lavocat et Schottmüller n'ont pas connu les autres. Prutz a été suscité par Schottmüller, mais il ne connaît ni Lea, ni Curzon, ni Delisle. Lea connaît Schottmüller, mais a été imprimé avant la publication de Prutz, de Curzon et de Delisle.

3. Le dernier historien de l'Inquisition, M. H.-C. Lea, a relevé (*English historical review*, II, 152-3) quelques-unes des erreurs les plus caractéristiques de M. Schottmüller en matière de droit canonique. Cf. Prutz, p. 235 et suiv.

l'année 1308, en dépit de la fameuse bulle *Pastoralis preeminentie* du 22 novembre 1307. Cette hypothèse, si contraire aux faits les mieux avérés, on assiste, pour ainsi dire, à son évolution d'un bout à l'autre du livre de Schottmüller : elle est présentée d'abord avec quelque timidité, puis avec assurance; elle finit par assumer toute la force d'une affirmation catégorique. Et ce procédé de construction historique est familier à l'auteur; il l'applique aux petites choses comme aux grandes : n'avance-t-il pas (I, 414) que les archevêques de Reims et de Sens brûlèrent « des centaines de Templiers, » après avoir cité le texte même où il est dit qu'ils en ont brûlé soixante-sept? De tels à peu près empêcheront toujours un historien d'être consulté en toute confiance. — Mais, ces réserves faites, il est juste de reconnaître que, dans ce volume compact de 760 pages, une masse énorme de renseignements a été soigneusement classée. Il y a eu une dépense considérable d'efforts matériels, et l'historien définitif des Templiers sera heureux de profiter des résultats. Signalons surtout l'utile *Chronologische anordnung der Thatsachen* (I, p. 649-670). Quant au récit proprement dit, les parties les plus médiocres sont peut-être celle (livre III, chap. XVI) qui traite de la marche du procès hors de France, et le livre II tout entier, où se développe l'hypothèse gratuite de l'auteur sur la politique de Clément V.

Le professeur H. Prutz possède à un haut degré la compétence spéciale et l'érudition de bon aloi qui manquent aux écrivains précédents. En 200 pages, magistralement écrites, fortement documentées, il dit plus et mieux que tout autre. Il prouve contre Schottmüller que Philippe et Clément V ont été d'accord dès le début des hostilités contre le Temple; que la procédure du procès a toujours été régulière, tout à fait conforme aux habitudes de l'Inquisition et aux idées juridiques du temps. Mais, de même que dans son premier ouvrage sur la question (*Geheimlehre u. Geheimstatuten des Tempelherren ordens.* Berlin, 1879), et pour des motifs en partie nouveaux, M. Prutz présente au sujet du problème principal, — celui de la culpabilité de l'ordre, — une opinion qui ne saurait être admise, quel que soit le respect dû à son auteur. M. Prutz croit encore que, « le procès prouvant évidemment l'existence du reniement et de l'insulte au crucifix dans les cérémonies de la réception des chevaliers (en plusieurs lieux), si les Templiers n'avaient pas de doctrine secrète rigoureusement formulée, au moins pratiquaient-ils certains actes dont la pure signification originelle avait été peu à peu oubliée et qui avaient subi une interprétation hérétique sous l'influence d'hérésies contemporaines. » M. Prutz consacre un chapitre (chap. VIII) à relever les indices de la culpabilité dogmatique des Templiers (p. 112 et suiv.). S'il avait siégé au concile de Vienne, il aurait probablement condamné l'ordre comme Guillaume Le Maire, *etiamsi a sua prima institutione fuerit bonus ordo.*

Le livre de M. Prutz est donc un réquisitoire habile, modéré, sans passion, séduisant, mais c'est un réquisitoire et, à notre avis, un réquisitoire contre des innocents. C'est pourquoi nous aimons mieux les con-

clusions de Schottmüller et même de Lavocat[1], malgré les erreurs de détail et l'incompétence relative de ces deux écrivains, que les conclusions du professeur de Königsberg, malgré l'élégance de son érudition. C'est pourquoi nous préférons à tous les trois le résumé sans prétention, mais vigoureux, bien informé et impartial de M. H.-C. Lea. L'historien américain ne s'est servi que des textes imprimés, mais il les a lus tous, et il sait raisonner. Quoiqu'il ne soit pas spécialiste (sa dissertation sur les Templiers n'est qu'un fragment détaché d'un grand ouvrage), c'est lui qui a vu le plus clair; c'est lui qu'il faut lire pour avoir l'idée la plus juste et la plus sage des événements controversés.

Laissons de côté les détails que Schottmüller et Prutz racontent naturellement avec plus d'ampleur; je ne sais pas ce qu'on peut répondre à l'argumentation de M. Lea sur le point essentiel de la culpabilité ou de l'innocence (p. 249, 265, 271). — S'il y avait eu dans l'ordre du Temple je ne sais quelles tendances vers le gnosticisme ou le catharisme, l'ordre aurait présenté au moins quelques martyrs obstinés dans leur foi, comme il y en eut des centaines parmi les cathares et les dolcinistes. Or, pas un Templier n'a confessé une doctrine hérétique où il ait persisté. Ceux qui avouèrent, sous la verge de l'Inquisition, des pratiques blasphématoires, abjurèrent. Il n'y en a pas un seul qui soit mort pour sa croyance. Ceux qui ont été brûlés l'ont été, non pour avoir avoué, mais pour avoir rétracté des aveux mensongers imposés à leur faiblesse par les tortures. C'est une chose bien surprenante que des esprits comme Wilcke, Michelet, Loiseleur et Prutz n'aient pas été frappés de ce grand fait. C'en est une autre que leurs yeux n'aient pas été dessillés par la nature même des accusations portées contre l'ordre. Les Templiers étaient presque tous, même les dignitaires, des hommes sans lettres, *simplices et rustici*, incapables d'avoir une théologie acroatique. Seulement, comme les cérémonies de leurs initiations et la tenue de leurs chapitres étaient enveloppées de quelque mystère, comme les chefs seuls connaissaient la « Règle », comme les derniers rangs de l'ordre étaient encombrés de gens grossiers, très capables de plaisanteries impies et brutales, des légendes se formèrent et se propagèrent sur leur compte. Au commencement du XIVe siècle, il y avait sans doute des Templiers peu recommandables et l'ordre était détesté, bien que, en tant qu'ordre, il fût resté aussi pur qu'au temps de saint Bernard. C'est alors que Philippe le Bel se proposa de les détruire, pour les mêmes raisons qui l'avaient conduit à dépouiller les Juifs en 1307, pour les raisons qui amenèrent plus tard Henri VIII à supprimer les monastères. Il recueillit comme une arme, terrible entre les mains de l'Inquisition, les légendes populaires. Elles étaient ignobles, invraisemblables et puériles. Mais il importait fort peu. Ceux-là ne s'en étonneront pas qui

1. Les conclusions de Schottmüller et de Lavocat sont, du reste, aussi passionnées, en sens contraire, que celle de Prutz. — Leurs livres sont des plaidoyers en faveur des Templiers.

savent quels griefs énormes et absurdes, quels contes à dormir debout Philippe le Bel avait déjà ramassés et fait valoir contre Boniface VIII, sans choquer à l'excès la crédulité publique. Les conseillers de Philippe avaient légitimement confiance dans l'incommensurable sottise des foules. Le Procès montre fort bien, du reste, que les accusations contre l'Ordre ne reposaient que sur des on dit; les commissaires n'obtinrent de confessions que par voie de torture; les confessions ainsi obtenues furent contradictoires, preuve que ceux qui ont avoué se sont ingéniés à inventer des circonstances pour satisfaire leurs bourreaux. Lisez les dépositions des frères du Temple : leur innocence crie à travers leurs aveux; la naïveté de ces esprits incultes s'y oppose nettement au parti pris implacable des juges.

Que le peuple et même quelques évêques gallicans se soient laissés tromper par le grossier acte d'accusation dressé par les agents de Philippe le Bel, cela s'explique. Le plus beau triomphe de ces agents est d'avoir égaré le jugement d'érudits du XIXe siècle. Mais M. Lea fait voir à merveille à quels pitoyables raisonnements quelques modernes sont obligés d'avoir recours pour justifier la condamnation qu'ils prononcent. La légende populaire voulait que les Templiers adorassent une tête, *capud;* cependant, on ne trouva pas d'autres *capud* dans toutes les commanderies de la chrétienté qu'un reliquaire en forme de tête conservé au Temple de Paris. Mais voici qu'en 1789 on déterre à Essarois (Côte-d'Or) un coffre de pierre sculpté; un M. Mignard déchiffra sur les parois de ce coffre toute la symbolique du manichéisme[1]; il y avait eu une commanderie du Temple à quatre lieues de l'endroit où l'objet avait été trouvé; M. Mignard en conclut que le coffre avait appartenu aux Templiers, qu'il servait à serrer le *capud,* et que les Templiers avaient possédé des idoles. Cette enfilade d'hypothèses hasardées fait sourire; eh bien! le chap. VIII de M. Prutz contient des conjectures du même genre qui, dépouillées de l' « appareil critique » destiné à en dissimuler la crudité, ont à peu près la même saveur. M. Prutz trouve dans un inventaire d'objets saisis à Arles, dans une maison des Templiers, cette mention : *item, quendam librum interpretationis super libris Bibie.* C'est, dit-il (p. 115), une Bible en français, une traduction de la Bible en langue vulgaire, une paraphrase. D'autre part, il existe à la Bibliothèque nationale de Paris (nouv. acq. fr. n° 1404, ms. Didot) une traduction partielle de la Bible, précédée d'un prologue en vers qui est une dédicace à deux religieux d'un ordre militaire, « maistre Richart et frère Othon ». C'en est assez. M. Prutz conclut aussitôt que les Templiers lisaient la Bible en français, et sentaient, par conséquent, le fagot. Mais sur combien de conjectures hasardées cette conclusion ne repose-t-elle pas ! Il est hardi d'affirmer que la lecture de la Bible en langue vulgaire était au début du XIVe siècle un symptôme d'hérésie; il est plus hardi encore de prétendre qu'*interpretatio* veut dire *traduction;* il est à peu près impossible de prouver que

1. Mignard, *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas.* Paris, 1852, in-4°.

« maistre Richart et frère Othon » étaient des Templiers plutôt que des Hospitaliers. Et puis, même en admettant tous ces postulats, une objection s'impose : Comment se fait-il que les inquisiteurs n'aient pas relevé contre les Templiers la faute dont M. Prutz les charge, eux qui étaient à l'affût de toutes les accusations ? L'argument tiré de la Bible Didot vaut donc l'argument tiré du coffre d'Essarois[1]. Résumés en cinq lignes ou délayés en vingt pages, ces raisonnements-là ne valent rien. M. Lea les a qualifiés d'avance avec une juste sévérité (p. 265, note) : c'est du temps perdu.

Beaucoup de textes nouveaux, une excellente monographie, un bon précis d'histoire générale, deux livres considérables, mais déparés, l'un par des erreurs de détail, l'autre par une erreur d'ensemble, voilà ce que la bibliographie de l'histoire de la chute des Templiers a gagné en peu de mois. Il n'y a donc pas lieu de répéter cette boutade d'Edgar Poë que « la multiplication des livres est un fléau, parce qu'elle est un des plus sérieux obstacles à l'acquisition de toute connaissance positive. » Mais il faut, maintenant, que toute cette littérature repose et se clarifie pendant quelques années. Il sera temps après cela de verser ce qui paraîtra bon dans un livre définitif et de rejeter le résidu d'hypothèses inactives qui se sera précipité au fond.

Ch. V. Langlois.

1. V. P. Meyer (*Romania*, XVII, 133) sur le contenu du ms. Didot et des mss. analogues, qui ne sont pas très rares. M. Meyer rappelle que le ms. Harleien 2253 (Br. Mus.) contient une version en alexandrins accouplés de la Vie des Pères faite à l'usage des Templiers, et qu'on se préoccupait au XIIIe siècle de mettre à la portée des religieux chevaliers les livres pieux qu'ils ne pouvaient pas lire en latin. Il n'y avait point là d'hérésie.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 1er avril 1889. — Fustel de Coulanges. Le problème des origines de la propriété foncière (la préface du dernier volume de M. Fustel de Coulanges, si amère contre tous les historiens qui ont le malheur de n'être pas d'accord avec lui, nous avait fait croire qu'il renonçait pour lui-même à la polémique. Il n'en était rien. Il attaque avec une extrême vivacité dans le présent article les théories de MM. L. von Maurer, Lamprecht, Mommsen, E. de Laveleye, Viollet, d'Arbois de Jubainville, sur le caractère collectif des propriétés primitives et soutient qu'elles ne peuvent alléguer aucun texte probant en leur faveur. Le travail de M. Thévenin sur les *Communia* a seul été laissé hors du débat). — Allard. Dioclétien et les chrétiens. L'établissement de la tétrarchie et la persécution dans l'armée. — Vigier. La politique extérieure du cardinal de Richelieu. Projets d'alliance avec l'Angleterre (négociations de 1630 à 1638). — Sepet. La Société française à la veille de la Révolution. — Th. de Puymaigre. Jeanne d'Arc. Sa vie, par un Italien du xve siècle (extraite du livre de Giovanni Sabadino degli Arienti, intitulé : *Ginevra, delle clare donne,* composé vers 1483. Le récit de Sabadino, d'après M. de P., a dû être puisé à la même source que celui de Philippe de Bergame). — Vaesen. L'expédition de Charles VIII en Italie. — D. Bérengier. Mgr de Belsunce s'est-il enfermé dans son palais épiscopal pendant la peste de 1720 ? (les textes cités par D. B. mettent hors de doute que Belsunce n'a nullement déserté ses devoirs. Toutefois il ne nous semble pas que sa conduite ait rien eu de spécialement héroïque, ni qui mérite une mémoire immortelle). — Baguenault de Puchesse. Le maréchal de Villars. — V. Pierre. Louis de Frotté. = Comptes-rendus. *Fréminville.* Les Écorcheurs en Bourgogne, 1435-1445 (très bon). — *Hérelle.* La réforme et la ligue en Champagne. Documents, t. I (utile). — *Blampignon.* Le duc de Nivernais. — Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein (première édition authentique).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** Tome XLIX, 1888, 6e livr. — Wallon. Notice sur la vie et les travaux de M. J.-N. de Wailly. — Ch.-V. Langlois. L'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire du moyen âge à la Sorbonne. — Fr. Delaborde. Instructions d'un ambassadeur envoyé par saint Louis à Alexandre IV à l'occasion du traité de Paris, 1258 (l'auteur de cette note nous paraît avoir mal daté le document qu'il publie; il faut le placer, non en 1258, mais en 1259. Ce qui tend à le faire croire, c'est le passage où il est dit que les conventions pour la paix doivent être ratifiées à un terme fixé « ad

quindenam instantis festi Beati Martini hiemalis, » soit le 25 novembre. Henri III vint en effet à Paris à peu près à cette date, et le traité fut solennellement conclu, je n'oserais dire signé, le 4 décembre suivant). — L. Auvray. Jugements de l'Échiquier de Normandie, du XIIIe siècle, 1244-48, tirés d'un ms. du Vatican (le ms. ottob. 2964, identique au 1177 de la bibliothèque de Petau, contient le texte de plusieurs jugements rendus par l'Échiquier, connus seulement jusqu'ici par une ancienne traduction française qu'a publiée Marnier; il permet de compléter et de corriger le *Recueil des jugements de l'Échiquier de Normandie,* publié par M. Delisle en 1864). — Couderc. Note sur le ms. latin 12814 de la Bibliothèque nationale (ce ms., considéré par les uns comme le Mémorial de la Chambre des comptes, dit *qui est in coelis,* par les autres comme une copie de ce Mémorial, n'est en réalité qu'un « liber memorialis » d'ordre privé, écrit au commencement du XIVe siècle à la Chambre des comptes). = Bibliographie. *Lehmann.* Leges Alamannorum (excellente édition, qui remplace avantageusement celle de Merkel). — *P. Fournier.* La question des Fausses décrétales (P. Viollet admet avec Fournier, Maassen et Simson que les deux séries d'apocryphes, celle du Mans et celle du faux Isidore, ont été fabriquées au Mans). — *Gasté.* Les serments de Strasbourg (2e édition, très soignée). — *Petit.* Bibliographie der middelnederlandsche taal-en letterkunde (bonne bibliographie de la littérature et de la linguistique néerlandaises au moyen âge). — *Lecoy de la Marche.* L'esprit de nos aïeux; anecdotes et bons mots tirés des mss. du XIIIe siècle (amusant). — *Ad. de Rochemonteix.* La maison de Graule; étude sur la vie et les œuvres des convers de Citeaux, en Auvergne, au moyen âge (excellente monographie). = Chronique. Moranvillé. Un nouveau texte relatif au sire de Joinville (attire l'attention sur un mémoire des agents de Philippe de Valois, expliquant comme le roi acquit le château de Montdoré, mémoire découvert et publié par M. Viart dans la *Revue de Champagne et de Brie*). — Auvray. Les mss. du baron de Stosch relatifs à la France (ces mss., vendus en 1756, composent une bonne partie du fonds Ottoboni; ils proviennent pour la plupart de la reine Christine).

3. — **La Révolution française**. 1889, 14 février. — Aulard. Les mémoires de la marquise de la Rochejacquelein (à propos de la nouvelle édition de ses mémoires, qui vient de paraître). — Bornarel. Étude sur les assignats; suite : la Convention et le Directoire; fin le 14 mars. — Kusciuski. Le conventionnel Léonard Bourdon (publie son acte de baptême, d'où il appert que Bourdon a été baptisé le 6 nov. 1754, à Alençon). — Charavay. Documents inédits (concernant J.-B. Le Carpentier, député de la Manche à la Convention, et l'orientaliste Langlès). — Campardon. Liste des membres de la noblesse impériale dressée d'après les registres des lettres patentes conservées aux Archives nationales; suite le 13 mars. = 14 mars. Aulard. La question des *Archives parlementaires* (publie une lettre de MM. Mavidal et Laurent en réponse aux critiques de M. Guiffrey; montre par des exemples

combien le tome I des *Archives* est défectueux, mais demande que l'on continue cette publication très utile aux études historiques). — A. Aubert. Les fêtes de la Révolution dans les Basses-Alpes. — Charavay. Deux lettres de Jourdan à Kléber.

4. — **Bulletin critique.** 1889, n° 4. — *Port.* La Vendée angevine (M. Port n'a nullement prouvé que la cause première du soulèvement vint de l'aristocratie. Il faut en rester à l'opinion commune que les Vendéens se sont soulevés pour le roi et pour la religion, et un peu aussi pour n'aller pas servir aux frontières). — Le cardinal Pitra (notice émue, légèrement ironique parfois, mais bien vivante, par M. L. Duchesne). = N° 5. *Guibert.* Le graduel de la bibliothèque de Limoges (ce graduel a été composé à l'usage de Fontevrault, entre 1378 et 1387; il s'y trouve une « prose » en l'honneur de Thomas Becket, qui n'existe pas ailleurs). — *Davidsohn.* Philipp II August und Ingebord (excellent; montre très clairement quel intérêt politique a décidé Philippe-Auguste à contracter le double mariage avec la fille du roi de Danemark et avec celle du duc de Méran). — *Gontaut-Biron.* Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, duc de Salignac, 1605-1610. — *Pastor.* Histoire des papes depuis la fin du moyen âge, traduite par *F. Raynaud.* = N° 6. *Mommsen* et *Marquardt.* Manuel des antiquités romaines. — *E. du Boys.* Les correspondants de l'abbé Nicaise. I : un diplomate érudit au xviie siècle, Ézéchiel Spanheim; lettres inédites, 1681-1701. — Variétés : d'un important ms. des Septante, à propos de l'édition de M. Swete (par Pierre Batiffol).

5. — **Journal des Savants.** 1889, février. — B. Saint-Hilaire. La législation hindue; suite en mars. — Maury. Les chroniques de Froissart. 1er art. — Berthelot. Sur les commentateurs des anciens alchimistes grecs (l'alchimie est sortie des pratiques des orfèvres et métallurgistes égyptiens. Dès l'époque alexandrine, il existait des traités, composés par des auteurs gréco-égyptiens, sur les alliages métalliques, la teinture des verres et des étoffes, la distillation, etc. Ensuite les gnostiques ont associé aux pratiques de leurs prédécesseurs des notions mystiques et allégoriques; un d'eux, Zosime, a compilé, vers le iiie s. de notre ère, les ouvrages de ses prédécesseurs; une seconde collection d'alchimistes grecs a été formée vers le viie siècle, sous Héraclius. Ces traités ainsi rassemblés ont été à leur tour commentés par les glossateurs byzantins. Notes sur ces derniers commentateurs : Stephanus, le philosophe chrétien et le philosophe anonyme). — C. Jullian. Les inscriptions de la Gaule narbonnaise; 1er art. (rend compte du vol. publié par G. Hirschfeld dans le *Corpus inscr. lat.*). = Mars. R. Dareste. Découverte d'un plaidoyer d'Hypéride.

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1889, n° 6. — *Bosolt.* Griechische Geschichte. 2e partie : les guerres médiques et l'empire athénien (excellent manuel). — *Petersen* et *von Luschan.* Reisen in Lykien, Mylas und Kibyratis (publication de grand luxe et fort

intéressante). = N° 7. *Schreiber* et *Bernhardi*. Kulturhistorischer Bilderatlas. 1re partie : antiquité (bon choix de gravures bien exécutées). — *L. von Sybel*. Weltgeschichte der Kunst (le texte a été écrit pour l'illustration, qui est très soignée). — *Thibaut*. Les douanes chez les Romains (travail utile par un employé de l'administration des douanes). — *Traube*. Karolingische Dichtungen (résultats importants). — *Perrens*. Histoire de Florence, 1434-1531, tome I. = N° 8. *Ratzel*. Vœlkerkunde. Bd. III : die Kulturvœlker der alten und der neuen Welt (remarquable). — *L. Mendelsshon*. Zosimi comitis et exadvocati fisci Historia nova (très bonne édition). — *Krüger*. Geschichte der Quellen und Litteratur des rœmischen Rechts (excellent). — *Ristelhuber*. Heidelberg et Strasbourg; recherches biographiques et littéraires sur les étudiants alsaciens immatriculés à l'université de Heidelberg, de 1386 à 1662. — *Süpfle*. Geschichte des deutschen Kultureinflusses auf Frankreich (très intéressant, surtout pour l'histoire de l'influence exercée par l'Allemagne sur la France au XVIIIe s.). — *Philippson*. Geschichte der neueren Zeit (bel ouvrage sur la guerre de Trente ans et le siècle de Louis XIV). = N° 9. *Neubauer*. Catalogue of the hebrew mss. in the Bodl. library and in the Coll. library of Oxford. — *Liebenam*. Forschungen zur Verwaltungsgeschichte des rœmischen Kaiserreichs (très bon). — *Pallu de Lessert*. Les Fastes de la Numidie (ajoute beaucoup de faits précis à nos connaissances). — *Janssen*. L'Allemagne et la Réforme. II. — *Ém. de Broglie*. Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (des omissions volontaires, du désordre, mais peinture attrayante de cette société). — *Wenck*. Deutschland vor hundert Jahren (bon tableau de l'Allemagne en 1789). — *Ch. Auriol*. Documents militaires du lieutenant général de Campredon. = N° 10. *S. Reinach*. Esquisses archéologiques (contient beaucoup d'esquisses intéressantes). — *Ad. Schmidt*. Handbuch der griechischen Chronologie (un des ouvrages les plus savants qui aient paru sur le calendrier grec). — *W. von Giesebrecht*. Geschichte der deutschen Kaiserzeit. Bd. V, th. 2 (très remarquable). — *Bouchot*. Charles VIII et Anne de Bretagne; portraits peints, inconnus, à la Bibliothèque nationale (reconnus dans deux boites à surprises dissimulées dans l'épaisseur des plats en acajou d'un ms. latin provenant de Gaignières). = N° 11. *Geudens*. L'hôpital Saint-Julien et les asiles de nuit à Anvers, depuis le XIVe s. jusqu'à nos jours (intéressant). — *Pastor*. Histoire des papes depuis la fin du moyen âge. — *Marquis de Vogüé*. Villars. = N° 12. *Calvi*. Bianca Maria Sforza Visconti (long et confus; quelques utiles documents). — *Pribram*. Beitrag zur Geschichte des Rheinbundes von 1658. — *Id*. Zur Wahl Leopold I, 1654-1658 (deux brochures intéressantes et bien conduites; mais est-il exact de dire que la ligue du Rhin n'a été qu'un échec pour Mazarin ?). — *Ém. du Boys*. Les correspondants de l'abbé Nicaise. I : un diplomate érudit au XVIIe siècle : Ézéchiel Spanheim, 1681-1701 (très intéressant). — *Farges*. Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, 1648-1789 : Pologne (textes publiés avec beaucoup

de soin). — *Thoumas*. Les transformations de l'armée française; essais d'histoire et de critique sur l'état militaire de la France (décousu, mais intéressant et instructif). — *Le Chatelier*. Les Medaganat (triste et instructive histoire d'une bande de brigands qui a terrorisé le Sahara, de 1874 à 1884). — *Letourneau*. L'évolution de la propriété (sans valeur). = N° 13. *Omont*. Inventaire-sommaire des mss. grecs de la Bibliothèque nationale. 3e partie (excellent; contient un véritable trésor de notions neuves et précises). — *G. Storm*. Islandske Annaler indtil 1578 (ces annales remontent à un même original composé vers 1280; à partir du XIVe s., elles sont continuées de génération en génération par des mains contemporaines. Publie sept textes absolument conformes aux mss. C'est un travail critique très important). — *Longin*. Lettre d'un franc-comtois sur un ouvrage couronné par l'Académie française (le livre de M. de Piépape sur l'histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France, qui n'a aucune valeur). — *A. Waddington*. L'acquisition de la couronne royale de Prusse par les Hohenzollern (excellent). — *Comte Pajol*. Les guerres sous Louis XV; tome VI (terne, sec, mais exact et bien informé). — Catalogue de la bibliothèque du ministère de la guerre (paru en 6 vol., de 1882 à 1889; très utile). — *Ghiron*. Annali d'Italia, 1861-1863 (très utile à consulter).

7. — **Revue de l'histoire des religions.** 10e année; tome XIX, janv.-févr. — Maspero. La mythologie égyptienne; les travaux de MM. Brugsch et Lanzone; suite. — M. Vernes. Quand la Bible a-t-elle été composée? Y a-t-il dans l'Ancien Testament des livres ou des morceaux antérieurs à l'époque du second temple? (la Bible est un produit du judaïsme post-exilien; les plus vieux livres de l'Ancien Testament ont été composés, entre 400 et 200 avant notre ère, dans l'ordre suivant: le Proto-Pentateuque; les Livres historiques; les Livres prophétiques; le Deutéro-Pentateuque, ou Pentateuque traditionnel).

8. — **Revue archéologique.** 1889, janv.-févr. — Cagnat. Le camp et le Praetorium de la 3e légion Auguste à Lambèse; suite. — S. Reinach. Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la Vigne Amendola; suite. — Edm. Le Blant. De quelques monuments antiques relatifs à la suite des affaires criminelles; 1er article. — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Paul Monceaux. Fastes éponymes de la ligne thessalienne. Tages et stratèges fédéraux; fin (la ligue thessalienne sous les empereurs romains, d'Auguste à Gallien). — D. Mallet. Les inscriptions de Naucratis (notes épigraphiques). — Buhot de Kersers. Statistique monumentale du département du Cher; conclusions.

9. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 1889, janv.-févr. — Holleaux. Dédicaces nouvelles de la confédération béotienne. — G. Cousin et Ch. Diehl. Inscriptions de Jasos et de Bargylia. — Doublet. Inscriptions de Crète (traité d'alliance avec Eleuthernae conclu par Antigone Gonatas; fragments d'un traité d'alliance entre Antigone

et les gens d'Hiérapytna; fragment d'un traité entre Hiérapytna et les Arkades de Crète; dédicace à Hadrien, de 128-129; dédicace à Trajan, de 106-107; fragment d'une réponse du Κανόν des Crétois aux Samiens. — LECHAT. Imprécation trouvée à Athènes. — ID. Les fouilles de l'Acropole. — FOUCART. Inscriptions de l'Acropole.

10. — Revue des études grecques. Tome I, 1888. — Nous avons annoncé à nos lecteurs la transformation de l'*Annuaire de la Société des études grecques* en une *Revue des études grecques,* dirigée par M. Th. REINACH. Sous cette habile direction, la *Revue* a répondu à toutes les espérances qu'elle avait fait naître. — Nous signalerons les articles suivants qui intéressent spécialement l'histoire. — Th. REINACH. L'inscription de Lygdamis (elle doit être de Lygdamis II, et date de 455 environ. Elle renseigne sur la constitution d'Halicarnasse où coexistent un état républicain et la tyrannie de Lygdamis. L'inscription a pour objet un compromis entre le tyran et l'assemblée des citoyens après le retour d'Hérodote et des bannis). — P. DE NOLHAC. La Grèce à Paris sous Louis XII (lettre d'Aleandro à Alde Manuce, du 23 juillet 1508). — TANNERY. Les correspondants italiens de Schweighæuser. — BIKÉLAS. Le cinquantenaire de l'Université d'Athènes. — BABELON. Aba de Carie (les monnaies qu'on attribue à cette ville n'en viennent pas. Ἀβηνῶν d'une inscription de Rome doit être lu Ταβηνῶν. Il s'agit de Taba). — MORAITIS. Sur un passage de Chalcondyle relatif aux Anglais (ce passage, auquel on a donné un sens exagéré et scandaleux, signifie simplement que les Anglaises du XVe siècle se laissaient donner des baisers par les étrangers en guise de salutations). — MONCEAUX. La légende et l'histoire en Thessalie (il y a trois groupes de légendes, le cycle des Pélasges, le cycle des quatre grandes tribus helléniques et le cycle des Thessaliotes. A ces trois cycles correspondent trois races, qui ont chacune ses traditions. Ces traditions ont été apportées en Grèce par les Hellènes). — A. CROISET. La véracité d'Hérodote (réfute les attaques inconsidérées de M. Sayce). — Th. REINACH. Les stratèges sur les monnaies d'Athènes (voit des stratèges là où les uns ont vu des archontes, d'autres des officiers monétaires). — OMONT. Le dernier des copistes grecs en Italie, Jean de Saint-Maure (1572-1612). — QUEUX DE SAINT-HILAIRE. La jeunesse de M. Miller (lettres de Lacordaire). — HAUVETTE. Hérodote et les Ioniens (son récit de l'origine des guerres médiques est empreint non d'idées ioniennes, mais athéniennes). — HUIT. Platon et Aristophane. — MÜNTZ. La colonne Théodosienne à Constantinople (les dessins que nous en avons ne sont pas de Gentil Bellin). — Th. REINACH. La 13e Prytanie et le classement chronologique des monnaies d'Athènes (il y a eu 13 tribus de 260 à 200 environ. De là la lettre N de certains tétradrachmes athéniens qui se rapporte à la Prytanie pendant laquelle la 13e tribu était en fonctions).

11. — Revue celtique. 1889, janv. — CAGNAT. Supplément à l'épigraphie latine de Saintes. — Th. REINACH. Les chars armés de faux chez les anciens Gaulois (il n'y en avait point).

12. — Nouvelle Revue historique de droit. 1888, nov.-déc. — Leseur. Des conséquences du délit d'esclavage dans les *Leges barbarorum* et dans les Capitulaires; fin. — Arbois de Jubainville. La procédure du jeûne en Irlande, d'après le Senchus Môr. — M. de Rozière. Bibliographie des œuvres de M. Ed. Laboulaye. — Tanon. Étude de littérature canonique : Rufin et Huguccio; 1er art. (une comparaison du commentaire de Faventin sur le décret de Gratien avec ses sources, Rufin et Étienne de Tournay, montre que le texte de Rufin fourni par les mss. de Mayence et de Bamberg ne donne pas l'œuvre originale de ce canoniste; mais que cet original est fourni par plusieurs mss. français de Moulins, de Troyes et de Paris). — J. Tardif. Observations sur les nouvelles tablettes de cire de Pompéi. = 1889, janvier-février. Gérardin. La tutelle et la curatelle dans l'ancien droit romain. — Guilhiermoz. La persistance du caractère oral dans la procédure civile française. — Engelhardt. Histoire du droit fluvial conventionnel, précédée d'une étude sur le régime de la navigation intérieure aux temps de Rome et au moyen âge; fin.

13. — Revue générale de droit. 1889, janv.-févr. — Sir H.-S. Maine. Les origines et les sources du droit international (c'est la dernière leçon du cours professé par sir Henry à Cambridge, détachée des *Whewell lectures*, que viennent de publier MM. Pollock et Harrison). — Trévédy. Sergents féodés, sergents généraux et d'armes, sergents et huissiers; suite. — Duméril. Aperçus sur l'*Esprit des lois* de Montesquieu; fin.

14. — Revue du Cercle militaire. 1888, nos 50 et 51. — La retraite du 13e corps (Vinoy), de Mézières à Laon, 2 et 3 septembre 1870 (récit minutieux et très intéressant). = 1889, no 6. Une reconnaissance militaire de Vauban racontée par lui-même (lettre inédite de Vauban à Louvois, de Lille, le 12 oct. 1671, au sujet de travaux exécutés par les Espagnols, près de Nieuport, sur la frontière). = No 9. Les inspirateurs de Napoléon : Maillebois et Bourcet en Italie, 1733-35 (Bonaparte connaissait l'Italie par une étude approfondie qu'il avait faite des opérations exécutées sous la direction du maréchal de Maillebois, du comte de Maillebois, son fils, et de l'ingénieur Bourcet. Publie un fragment d'une vie manuscrite de Bourcet, qui donne des renseignements sur les rapports que ces trois hommes eurent ensemble; fin au no 10).

15. — Revue des Deux-Mondes. 1889, 15 févr. — Duc d'Aumale. Le duc d'Anguien et les dames (fragment du tome V de l'*Histoire des princes de Condé* qui vient de paraître). — Duc de Noailles. Le centenaire d'une constitution. 1er art. : les mécomptes et les succès des États-Unis. = 1er mars. E.-M. de Vogüé. Loris Mélikof; notes d'histoire contemporaine. — P. Janet. Lamennais libéral et révolutionnaire. = 15 mars. Taine. La reconstruction de la France en 1800; 1re partie. 2e partie le 1er avril (Napoléon a satisfait le besoin d'ordre, de tranquillité, de bonne gestion financière, hospitalière, intellectuelle; il réalisa

de cette façon le plus général et le plus profond des vœux de la génération qui fit la révolution de 1789 ; mais il ne sut ni ne voulut satisfaire à un autre besoin, non moins vif, celui de justice distributive). — A. Leroy-Beaulieu. La liberté religieuse en Russie ; les cultes chrétiens, arméniens, protestants, catholiques. — P. Lefaivre. Un pèlerinage à Delphes. — Lévy-Bruhl. L'Allemagne il y a cent ans (d'après les œuvres de W. Wenck, Ranke, Treitschke, Klupfel). = 1er avril. V. Du Bled. Le prince de Ligne, d'après ses mémoires et sa correspondance.

16. — Le Correspondant. 1889, 10 fév. — L. Lavedan. Lettres inéd. de M. de Talleyrand à Napoléon (annonce la publication des lettres de T. à N., de 1800 à 1809, par M. Bertrand, et publie le mémoire de 1805, donné dans la *Rev. hist.* de janvier). — Thureau-Dangin. L'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, 1843-1844. I. — H. Delorme. La duchesse de Choiseul (analyse du charmant livre de M. Maugras, *la Duchesse de Choiseul et le patriarche de Ferney*, qui vient de paraître chez C. Lévy). — Choppin de Janvry. Un saint à la cour de Louis XV. Le duc Louis d'Orléans ; fin (très attachante biographie de ce fils du régent, qui passa ses dernières années dans la retraite, suivant la règle des Génovéfains et occupé de travaux théologiques). = 25 février. L. Lavedan. Mémoires et correspondance du comte de Villèle (extraits du t. IV où se trouvent les lettres relatives à l'expédition d'Espagne). — Thureau-Dangin. L'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. II. Taïti et le Maroc (lumineux exposé de ces deux affaires conduites par M. Guizot avec une prudence et une fermeté que beaucoup de contemporains ont méconnues, mais auxquelles la postérité a rendu justice. Suite dans le n° du 10 mars. Brillant récit de la session de 1845 et du succès diplomatique remporté par M. Guizot dans la question du droit de visite). = 10 mars. Comte de Ludre. Le parti monarchiste pendant l'année du coup d'État ; fin le 25 mars (souvenirs personnels mêlés de détails empruntés au journal inédit de la comtesse de L..... et à la biographie tirée à très petit nombre de H. de Mortemart, ami de Montalembert. Récit intéressant, et qui contient des détails curieux sur les préparatifs de résistance des monarchistes au projet de coup d'État du président). — L. Lavedan. Napoléon et le saint-siège (d'après la correspondance de M. de Thouvenel et de M. de Gramont, récemment publiée par M. de Thouvenel fils).

17. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Séances.* 1889, 8 février. — Mémoire de M. Ch. Nisard sur le poète Fortunat ; ses rapports avec sainte Radegonde et avec Agnès, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers. — F. de Mély. Note sur un vitrail du XIIIe s. de la cathédrale de Chartres représentant le portrait d'un certain « Stephanus cardinalis » agenouillé ; il s'agit d'Étienne de Vancza, cardinal-évêque de Palestrina, de 1252 à 1266. = 15 fév. Lettre de M. D. Charnay sur le temple de la Croix à Palenqué, Mexique, qui vient de s'effondrer. = 22 février. Note de M. Oppert sur la date d'Aménophis IV, roi

d'Égypte, et des rois chaldéens Purnapuryas et Hammurabi ; ce dernier règne de 2394 à 2339. = 1er mars. Note de M. l'abbé Duchesne sur un concile national qui aurait été tenu à Reims (628), et qui n'a jamais existé ; il est identique à celui de Clichy, la même année. = 8 mars. Note de M. d'Arbois de Jubainville sur le point de savoir pourquoi Properce a dit que le chef gaulois Virdumaros se vantait d'avoir le Rhin pour ancêtre. — Mémoire de M. Th. Reinach sur les monnaies arsacides et l'origine du calendrier juif, qui est d'origine grecque. = 14 mars. Mémoire de M. d'Arbois de Jubainville sur la composition pour crimes et délits chez les Celtes, et sur le sens du mot *praemia* chez César. = 22 mars. Compte-rendu, par M. H. de Villefosse, de l'exploration archéologique du Maroc entreprise par M. de la Martinière. — Note de M. l'abbé Duchesne sur le rythme des bulles pontificales, du *Cursus leoninus ;* c'est sous le pape saint Léon le Grand (440-461) que cette manière d'écrire paraît avoir été employée pour la première fois. = Note de M. Delaville Le Roulx sur un nouveau texte de la règle de l'ordre du Temple découvert aux archives de la couronne d'Aragon à Barcelone. — Mémoire de M. Halévy sur les sources de la tradition relative aux martyrs de Nedjran. = 4e série, tome XVI. 1888, sept.-oct. Edm. Le Blant. Quelques notes d'archéologie sur la chevelure féminine. — Héron de Villefosse. Note sur une inscription latine découverte par le R. P. Brunel à Césarée de Cappadoce (dédiée « Soli invicto »). — Id. Épitaphe d'un marin de la flotte britannique trouvée à Boulogne-sur-Mer. — Deloche. Observations sur la communication de M. Levasseur relative à la densité de la population et au nombre moyen des enfants en Gaule au IXe s., d'après le polyptyque de l'abbé Irminon. — Réponse de M. Levasseur. — Edm. Le Blant. De quelques lampes chrétiennes découvertes à Carthage.

18. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux.* Compte-rendu. 1889, 2e livr. — Albert Desjardins. Les otages dans le droit des gens au XVIe siècle. — Ed. Sayous. Le cardinal Buonvisi, nonce à Vienne, et la croisade de Bude, 1684-86 (résume deux travaux hongrois, l'un de M. Fraknoi sur la participation d'Innocent XI à cette croisade, l'autre de M. Karolyi sur les causes et les détails militaires du siège de Bude. Met surtout en relief les services rendus par le nonce qui assura le concours des Magyars de la Hongrie autrichienne à l'entreprise, et l'intervention opportune de Sobieski en Moldavie). — Vandal. Louis XIV et l'Égypte (fin de ce très instructif travail). — G. Picot. Les Ordonnances des rois de France (5e rapport de la commission chargée de cette publication ; utiles renseignements sur le tome III des Ordonnances de François Ier, qui paraîtra très prochainement, sur le tome IV qui doit terminer le règne, et sur la série in-fol. qui contiendra le texte intégral des actes vraiment importants).

19. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1889, 30 janvier. — M. Ulysse Robert lit quelques fragments d'une étude sur les signes d'infamie dont le port était imposé aux juifs sar-

rasins, hérétiques et lépreux durant le moyen âge. — M. Babelon discute les diverses attributions qui se sont produites au sujet d'une tête de marbre du cabinet des médailles considérée à tort selon lui pour celle de Titus Quinctius Flamininus. = 21 février. M. Müntz signale la persistance dans l'art du XVIe siècle de diverses légendes que l'on croyait généralement avoir disparu avec le moyen âge, la légende de Trajan, celles de Virgile, d'Aristote, de la papesse Jeanne, etc. — M. de Barthélemy signale, à propos de la légende de Virgile, la découverte, dans l'ancien cellier du chapitre de Saint-Pierre de Troyes, de deux carreaux, dont l'un semble représenter Virgile en clerc ou maître d'école tenant une férule. = 28 février. M. Courajod expose son opinion sur la nécessité de ne faire ni retouche, ni réparation aux œuvres du moyen âge et de la Renaissance qui sont exposées dans les musées, et rappelle que ce principe est déjà adopté par le département des antiques, grâce aux efforts de M. Ravaisson-Mollien. — M. Müntz ajoute aux observations de M. Courajod qu'il serait désirable que le même principe fût appliqué aux monuments d'architecture. = 6 mars. M. Roman présente la photographie d'une sculpture décorative exécutée au XVIe siècle par Pierre Buche, procureur général au parlement de Grenoble, et actuellement conservée au Musée de cette ville. — M. l'abbé Thédenat lit un mémoire de l'abbé Batiffol, associé correspondant national à Rome, sur les mesures prises pour sauvegarder les collections du Vatican pendant l'occupation française de 1798 à 1799. = 20 mars. M. d'Arbois de Jubainville établit que le mot *Hyperboréens*, après avoir d'abord servi à désigner une population mythologique, devint un des deux noms par lesquels on appela les Celtes. = 13 mars. M. Müntz lit une note sur les épées d'honneur que les papes avaient l'habitude d'envoyer à des princes étrangers ou à des capitaines célèbres. On retrouve des comptes-rendus de la bénédiction de ces armes jusque sous le pontificat d'Urbain V. = 27 mars. M. Omont signale deux feuillets manuscrits conservés dans la collection de sir Thomas Phillipps à Cheltenham et qui subsistent seuls d'un recueil de vers latins écrits par Reginbertus à Reichenau avant l'année 842. — M. Courajod entretient la Société des quatre principaux monuments de la sculpture bourguignonne conservés à Dijon : le portail de la Chartreuse, le puits de Moïse et les deux tombeaux des ducs Philippe le Hardi et Jean Sans-Peur. Il établit la part qui revient dans ces œuvres à Sluter et insiste sur la nécessité d'un examen attentif pour attribuer avec certitude à tel ou tel artiste les différentes parties de ces monuments. A ce propos il signale l'utilité des notes et dessins pris par Gilquin en 1736 et présente des photographies de ces dessins.

20. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin.* 1889, n° 2. — Rabaud. Lasource, député à la Législative et à la Convention; suite, fin au n° 3. — Weiss. Documents inédits pour servir à l'histoire de la réforme sous François Ier. Édit contre les Luthériens, adressé de Paris au parlement de Toulouse, le 16 décembre 1538.

— Lods. Élie Thomas; un protestant défenseur de prêtres persécutés. — G. Bonet-Maury. Le protestantisme français au xvie siècle dans les universités d'Orléans, de Bourges et de Toulouse; 1er art. = N° 3. Ch. Read. Une réplique à Ronsard sur la réponse par lui faite aux défenses de Zamariel, Mont-Dieu et la Baronie, contre ses calomnies, 1563. — Fonbrune-Berlineau. Liste des protestants qui restent encore sur les galères de France le 1er février 1714.

---

21. — Revue de Belgique. 1889, 15 février. — Heins. Les luttes sociales à Gand au temps de Jacques van Artevelde (d'après Vanderkindere).

22. — Revue générale de Belgique. Février 1889. — Cuvillier-Fleury, par le duc d'Aumale. — L. Arendt. Les origines de l'état indépendant du Congo (étude diplomatique pleine d'intérêt, d'après le livre de E. Banning : *le Partage politique de l'Afrique*).

23. — Le Muséum. 1889. N° 1. — Wilhelm. La patrie et l'origine de Cyrus. — E. Bœtticher. La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération préhistorique (l'ignorance des découvertes antérieures et surtout l'envie de faire sensation sont cause que l'on découvre souvent des « villes » ou des « palais » qui, vus sous leur jour, sont en définitive des nécropoles).

24. — Revue belge de numismatique. 1889. N° 1. — E. Van den Bœck. Études sur les jetons de la famille Van der Noot de Bruxelles (xive et xve siècles). — Maurin-Nahuys. Les monnaies du royaume des Pays-Bas. — C. Van Proteghem. Monnaies et jetons de Courtrai et de sa châtellenie. — De Chestret de Haneffe. Le florin Brabant-Liège. — Appel aux numismates.

25. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 2e série, V. 2e livr. — E. Reusens. Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain (ces documents sont relatifs à la Pédagogie du Faucon, la maison des étudiants pauvres de Standonck, que Rabelais appelle le « collège de Pouillerie » (Gargantua, I, 37), et le collège des Trois-Langues ou de Busleiden. Pour ce dernier collège, les Analectes fournissent la biographie des professeurs et la biographie de leurs ouvrages).

26. — Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique. 1889. N° 17. — Génard. Le buffet d'orgue de la cathédrale d'Anvers, n° 18. — A. Goovaerts. Le Dilf ou chantier d'Anvers de 1261 à 1387 (prouve qu'il y avait à Anvers un chantier maritime dès 1261). — Wauvermans. La tour noire à Bruxelles (étude d'archéologie militaire sur les anciens remparts de Bruxelles).

27. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1888. N° 11. — A. Wauters. La première enceinte de Bruxelles (cette enceinte, dont certaines parties assez considérables existent encore, date du commencement du xiiie s.). —

N° 12. Napoléon et Carnot; épisode de l'histoire militaire d'Anvers, 1803-1815, par le général WAUVERMANS, note par le général HENRARD.— GOBLET D'ALVIELLA. Recherches sur l'histoire du globe ailé hors de l'Égypte.

28. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. 1888. N°s 5-6. — E. MATTHIEU. Le métier des tapissiers de haute-lisse à Binche. — E. VAN ÉVEN. Les sculpteurs Beyaert de Louvain (beaucoup de détails nouveaux sur l'histoire de la sculpture à Louvain et sur les poursuites en matière d'hérésie au XVIe siècle).

29. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1888. N° 4. — L. DEVILLERS. Le Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche (3e partie. Se rapporte aux années 1488-1489. Détails sur les assemblées des états généraux à Anvers et à Vilvorde. Ce travail contient en annexe des extraits des résolutions du conseil de la ville de Mons, de dépêches de Maximilien et d'autres pièces inédites). — P. GÉNARD. Un procès célèbre au XVIe siècle, Gilbert van Schoonhoven contre Gaspard Dozzi (détails curieux sur l'état des mœurs à Anvers, à l'époque de l'apogée de la splendeur commerciale de cette ville. Les violences et les attaques à main armée sont fréquentes. Certains grands négociants ont à leur solde des troupes de *bravi*). — H. PIRENNE. La Rijmkronijke van Vlanderen et ses sources (la Rijmkronijke constitue une histoire de Flandre depuis le fabuleux Lideric d'Harlebeke (792) jusqu'à l'avènement de Jean Sans-Peur, le 25 avril 1405. Elle se compose de quatre parties distinctes. Les trois premières ne sont guère que des traductions; la quatrième est originale et seule constitue à proprement parler une source historique).

30. — K. Vlaamsche Academie voor taal en letterkunde. *Jaarboek.* 1889. — A. SNIEDERS. Levensschets van Dr J. Renier Snieders (biographie du littérateur néerlandais Snieders). = Verslagen en Mededeelingen. 1888, 4e livr. WALTMAN VAN SPILBEECK. Ble abdij van Tongerloo (notice bibliographique sur la célèbre abbaye de Tongerloo en Brabant). = 5^e livr. N. de PAUW. De vlaamsche academie en de Artevelden-eeuw (étude très importante sur l'histoire intellectuelle de la Flandre au temps des Artevelde).

31. — Annales du cercle archéologique d'Enghien. 1888. III. 1re livr. — J. FRANÇOIS. Cloître de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies. — E. MATTHIEU. Généalogie des d'Enghien, seigneurs de Blaton et de Préaux. — ID. L'ameublement de la veuve d'un bailli d'Enghien (inventaire du mobilier de dame Catherine Chamart, morte à Enghien en 1654). — J. CROQUET. Épitaphes de Braine-le-Comte (relevé, fait avec beaucoup de soin, des inscriptions funéraires qui se trouvent dans l'église collégiale de Braine-le-Comte).

32. — Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg. 1888. N° 4. — J. JELSENHART. Relations de la province du Luxembourg avec le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens, 1716-1744. — H. GOFFINET. Le Jansénisme dans l'abbaye d'Orval. — Ch. LAURENT.

Houffalize et ses anciens seigneurs. — TANDEL. Un maïeur au XVIIIe s. — SIBENALER. Découvertes d'antiquités faites récemment à Arlon.

33. — Annales du cercle archéologique de Mons. 1888. XXI. — J. DECLÈVE. Colonisation du pays de Waas par les peuplades des environs de Mons. — J. MONOYER. La bataille de Saint-Denis-en-Broqueroie (14 juillet 1678. Description faite d'après Gilles de Boussu et les archives locales). — ID. Les Français dans le Hainaut sous Louis XIV (détails sur les exactions et les pillages des troupes françaises en 1665, 1673 et 1683-84). — ID. Pillards et réfractaires aux environs du Rœulx (épisodes des ans IV et VII de la République française). — L. DEVILLERS. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien au Rœulx (cette abbaye, fondée en 1125, fut supprimée en 1796. L'article précité est une description du cartulaire qui est déposé aux archives du royaume à Bruxelles, plus un sommaire des rubriques avec les dates des actes). — ID. Notice sur un cartulaire de l'abbaye de Sainte-Élisabeth du Quesnoy (relevé de 230 actes qui se trouvent reproduits dans ce cartulaire, formé au commencement du XVIe siècle. Le plus ancien des titres qu'il renferme est de l'année 1261, et le plus récent du 31 octobre 1518).

34.—Annales du cercle archéologique du pays de Waas. 1889. N° 1. — H. et L. SIRET. Les premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne. — Chronique de François-Joseph de Castro (chronique du XVIIIe siècle, contenant des détails intéressants pour l'histoire de Waas). — VAN RAEMDONCK. Le pays de Waas à l'époque du mammouth.

35. — Het Belfort. Janvier 1889. — J. SAMYN. J.-B. Lemblin en professor David van Leuven (histoire des relations qui existèrent entre J.-B. Lamblin, érudit thieltois, et l'historien flamand David).= Février 1889. P. J. GOETSCHALCKX. Onderdrukking der Katholieken in Engeland tijdens de XVIe eeuw (étude sur la persécution des catholiques anglais au XVIe siècle. L'auteur n'a pas su se dégager des préoccupations de la politique contemporaine).

---

36. — Historische Zeitschrift. Bd. XXV, Heft 3. — Th. SCHOTT. L'édit de tolérance de Louis XVI, 17 novembre 1787.—W. BERNHARDI. Dietrich de Nieheim (la vie et les œuvres de l'auteur du *De Schismate*, d'après l'étude de G. Erler composée à l'aide d'un grand nombre de documents inédits). — MAX LEHMANN. Un programme de gouvernement de Frédéric-Guillaume III (écrit par le prince peu de temps avant son avènement, en 1796 ou 1797 ; ce programme est incomplet). = Bibliographie. *Wiedemann*. Aegyptische Geschichte (livre au courant des découvertes les plus récentes). — *Stade*. Geschichte des Volkes Israel. Bd. I (va jusqu'à la destruction de la ville en 586; excellent). — *Busolt*. Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaironeia. Bd. II (remarquable manuel d'histoire grecque). — *Herzog*. Geschichte und System der römischen Staatsverfassung. Bd. II : die Kaiserzeit (fait avec beau-

coup de science et de soin). — *K. Lehmann*. Abhandlungen zur germanischen, insbesondere nordischen Rechtsgeschichte (trois mémoires : 1° sur les rois germains et le personnel qui les entourait; 2° sur les « festigern » dans la Suède ancienne, ou cantons apparaissant dans des contrats relatifs à la propriété immobilière; 3° de l'origine de la charge de Syssel chez les Norvégiens, ou agents royaux possédant les pouvoirs les plus étendus, sauf en matière de juridiction. Ces études se distinguent par une rare connaissance des sources). — *M. von Pochhammer*. Bildnisse der deutschen Kaiser von Karl dem Grossen bis Kaiser Wilhelm I. — *Lesser*. Erzbischof Poppo von Trier, 1016-1047 (travail bien fait sur un personnage sans importance). — *L. von Rockinger*. Ueber die Abfassung des kaiserlichen Land- und Lehenrechts. 1° Hælfte (excellent). — *O. Vogt*. Dr. Johannes Bugenhagen's Briefwechsel. — *Patsch*. Albrecht von Waldstein's Studentenjahre (bonne dissertation). — *G. A. von Mülverstedt*. Die brandenburgische Kriegsmacht unter dem Grossen Kurfürsten (travail très médiocre). — *Auerbach*. La diplomatie française et la cour de Saxe, 1648-80 (beaucoup de soin, d'intelligence et de pénétration). — *Ém. Bourgeois*. Neufchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté, 1702-1713 (l'auteur s'est mépris sur le sens des mémoires prussiens qui constituent la base principale de son travail. La Prusse n'a nullement songé à prendre pour elle la Franche-Comté; elle voulait seulement que cette province fît retour à l'Autriche. Sans doute ils témoignent du désintéressement historique de la Prusse!). — *O. Weber*. Die Quadrupel-Allianz vom Jahre 1718 (bon). — *Cassel*. Friedrich-Wilhelm II (jugements très exagérés). — *Brück*. Geschichte der katholischen Kirche in Deutschland (écrit dans un sentiment trop partial pour le catholicisme). — *Ippel*. Briefwechsel zwischen Jakob und Wilhelm Grimm, Dahlmann und Gervinus. — *Stengel*. Private und amtliche Beziehungen der Brüder Grimm zu Hessen.—*E. Schmidt*. Briefwechsel der Gebrüder Grimm mit nordischen Gelehrten. — *Damus*. Die Stadt Danzig gegenüber der Politik Friedrich's des Grossen und Friedrich-Wilhelm II (mémoire soigné sur les préliminaires du second partage de la Pologne). — *Petrich*. Pommersche Lebens- und Landesbilder. — *D. Schæfer*. Das Buch des Lübeckischen Vogts auf Schonen. — *Stieda*. Revaler Zollbücher und Quittungen des XIV Jahrhunderts (ces deux publications font le plus grand honneur à la Société d'histoire de la Hanse). — *Wrede*. Die Einführung der Reformation im Lüneburgischen durch Herzog Ernst den Bekenner (bon). — *Th. Schott*. Württemberg und die Franzosen im Jahre 1688 (bon). — *A. Pfister*. König Friedrich von Württemberg und seine Zeit. — Mittheilungen des k. k. Kriegsarchives. Bd. II (contient la suite de deux études commencées dans le tome I : 1° actes politiques et militaires pour l'histoire de la première guerre de Silésie en 1741, par le capitaine Duncker; 2° la campagne du Haut-Rhin et le siège de Brisach pendant la guerre de Trente ans, par le colonel von Wetzer). — *Church*. St Anselm (bon résumé). — *Medina*. Historia del Tribunal del Santo Oficio de la Inqui-

sicion de Lima, 1569-1820 (excellent). — Monumenta Germaniae pædagogica (analyse des six volumes déjà parus).

37. — Historisches Jahrbuch. Bd. X. Heft 1. — Funck. Le *De Aleatoribus* (c'est une homélie du IIIe siècle). — G. Hüffer. Le *Liber miraculorum S. Bernardi* (soutient contre les critiques de Druffel le caractère historique des miracles rapportés dans ce recueil). — Falk. L'électeur palatin Frédéric III et le couvent de femmes de Mariakrone, à Oppenheim (histoire de la suppression graduelle de ce couvent, 1565-1568). — Eubel. Les manuscrits des PP. Sbaralea et Papini (ces mss., conservés dans les archives du généralat des Franciscains à Rome, contiennent les matériaux réunis par Sbaralea pour la continuation du *Bullarium franciscanum* et des notes du même sur les *Annales* de Wadding, un Dizionario francescano de Papini et une suite au supplément de Wadding par Sbaralea). = Comptes-rendus. *Kaufmann.* Die Geschichte der deutschen Universitæten (art. de Denifle très sévère. K. n'a connu aucun manuscrit et très insuffisamment les imprimés). — *Redlich.* Der Reichstag von Nürnberg, 1522-23. — *Gess.* Die Klostervisitation des Herzogs Georg von Sachsen. — *Witter.* Die Beziehungen und der Verkehr des Kurfürsten Moritz von Sachsen mit dem rœmischen Kœnige Ferdinand. — *Lœwe.* Die Stellung des Kaisers Ferdinand I zum Trienter Konzil. — Kirchengeschichtliche Studien von Brieger, Tschackert, Kolde, Loofs und Mirbt. — *Von Eicken.* Geschichte und System der mittelalterlichen Weltanschauung (ouvrage très étudié, mais peu satisfaisant).

38. — Neues Archiv. Bd. XIV, Heft 2. — Mommsen. Ostgothische Studien. I (M. Mommsen, qui prépare une édition des *Variae* de Cassiodore pour les *Monumenta,* s'est proposé d'étudier en même temps les institutions du royaume ostrogoth. Ce premier article est consacré aux fastes consulaires. Lors de la division de l'empire, on a continué à avoir deux consuls pour tout l'empire, mais l'un était nommé par l'empereur de Constantinople et l'autre par celui de Rome. La proclamation était simultanée et faite d'un commun accord. Au Ve siècle, elle devint successive et indépendante, d'où des conflits et la mention fréquente d'un seul consul dans les textes soit occidentaux, soit orientaux. Odoacre et Théodoric conservèrent à l'égard de la nomination des consuls les droits qui avaient appartenu auparavant aux empereurs d'Occident). — Gundlach. La compétition d'Arles et de Vienne pour la primatie des Gaules. I (examine les textes allégués en faveur de Vienne par Jean du Boys, dans sa *Floriacensis vetus bibliotheca* (1605), et en faveur d'Arles par Pierre Saxy dans son *Pontificium Arelatense* (1629). Prouve dans ce premier article que les textes fournis par Saxy sont authentiques. Il démontrera dans un prochain article l'inauthenticité de ceux publiés par Du Boys). — P. Kehr. Les diplômes impériaux des Archives du Vatican (grâce à la libéralité de Léon XIII, on a pu faire un relevé complet de ces diplômes. Il y a 54 originaux, 16 copies isolées et des transcriptions collectives de 1245, 1339, 1413. Un semblable travail devrait être fait

par les élèves de notre École de Rome pour les diplômes des rois de France). — SACKUR. Études sur Raoul Glaber (voir plus haut, p. 41). — M. WERNER publie quelques vers du XIIe siècle, conservés dans un ms. de la bibl. de Zurich (C 58/275), sur la décadence de la poésie, et M. BRANDES des fragments d'un poème du XIe siècle sur l'histoire du Temple de Jérusalem, conservés dans les Archives municipales de Brunswick.

39. — Alemannia. Jahrg. XVI, Heft 3, 1888. — CRECELIUS. Deux chants populaires historiques (1° sur l'incendie de la ville d'Isny, en Wurtemberg; 2° sur le soulèvement des paysans dans le Sundgau en 1633). — BIRLINGER. Sur l'emploi des mots Alamannia, Suevia, Schwaben, Teutonia, Oberdeutschland. = Jahrg. XVII, Heft I, 1889. CRECELIUS. Quatre poèmes sur les passions et les mœurs du temps, de 1622. — STEHLE. L'ordonnance de police du village de Hindisheim en Alsace en 1549 et 1573. — BIRLINGER. Mœurs et usages ecclésiastiques à Biberach avant la Réforme.

40. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1889. N° 4. — *O. von Greyerz.* Beat Ludwig von Muralt, 1665-1749 (étude incomplète, mais fort consciencieuse, sur la vie et les œuvres de l'auteur des *Lettres sur les Anglois et les François*). = N° 5. *Hartman.* Analecta Xenophontea (beaucoup de science et de critique). — *Gareis.* Encyclopædie und Methodologie der Rechtwissenschaft (ouvrage très savant; mais les débutants devront encore de préférence s'adresser à l'Encyclopédie de Merkel). — *Rœhricht.* Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande (excellent remaniement de la première édition; mais pourquoi donc avoir supprimé la bibliographie?).

41. — Die Nation. 1889, 30 mars. — *Schwebel.* Geschichte der Stadt Berlin. Bd. II (esquisse beaucoup trop sommaire des principaux faits de cette histoire. Insiste avec raison sur l'influence considérable exercée par l'émigration française à Berlin en 1685, mais refuse de considérer celle qu'eut l'émigration israélite en 1670). — *Zastrow.* Kleines Urkundenbuch zur neueren Verfassungsgeschichte (recueil très utile).

42. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXX, Heft 4, 1888. — HENLE. Le culte de Men et de Mithra en Phrygie (montre que ces deux divinités sont identiques dans les points essentiels. A Mithra correspond l'ange Mithron qui se trouve chez les Juifs, ange dont les Juifs ont rapporté le culte en Judée de leur exil en Babylonie. L'auteur admet que l'hérésie mentionnée par saint Paul dans ses lettres aux Colossiens a subi l'influence du culte de Mithra, si répandu en Phrygie). = Comptes-rendus. *S. Berger.* De l'histoire de la Vulgate en France. — *Brück.* Geschichte der katholischen Kirche im XIX Jahrh. Bd. I (bon). — *Von Hœfler.* Bonifazius, Cyrillus und Methodius (estimable). — *Spillmann.* Die englischen Märthyrer unter Heinrich VIII und unter Elizabeth (important). = 1889, Heft 1. ZISTERER. Grégoire VII et Henri IV (contre les idées de Ranke et Martens; défend la valeur du

témoignage de Lambert de Hersfeld et de Berthold de Reichenau. Henri IV était un rusé diplomate; Grégoire VII, au contraire, était loin d'avoir une grande perspicacité politique et le sentiment personnel de la hiérarchie que lui attribue Ranke; il se laissait conduire surtout par des raisons ascétiques et mystiques). — Gatt. Topographie de la Jérusalem ancienne (défend, contre Riess et Klaiber, la manière dont il a interprété la description de Jérusalem par Josèphe; maintient que, dans la suite des temps, la ville eut au moins trois forteresses, ou Akra, différentes les unes des autres). = Comptes-rendus. *Mirbt*. Die Stellung Augustins in der Publicistik der Streiter zwischen Heinrich IV und Gregor VII (bon). — *Miller*. Die Weltkarte des Castorius genannt Tabula Peutingerana (bon).

43. — Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Litteratur. Bd. XXXIII, Heft 1, 1888. — Much. Ἀσκιβούργιον ὄρος (l'auteur identifie cette montagne nommée par Ptolémée avec le Gesenk de Moravie. Appendice relatif à l'endroit où eut lieu la bataille entre les Goths et les Huns, décrite dans la légende de Hervard; d'après l'auteur, il faut identifier cette bataille avec le combat entre les Huns et les Lombards décrit par Paul Diacre dans l'*Hist. Langob.*, I, 16, et qui eut lieu vraisemblablement dans les Carpathes). — Kagel. Sagibaro (ce mot, dans la loi salique, désigne les agents du comte; l'étymologie du mot « graf » montre que ces fonctionnaires avaient à l'origine des fonctions financières). — Luick. Histoire du mot « Deutsch » (son emploi historique et ses divers sens; le sens actuel du mot remonte au IXe siècle).

44. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Ergänzungsheft IV, 1888. — Kruse. Histoire monétaire de Cologne jusqu'en 1386 (expose en détail les questions relatives à la valeur des monnaies, aux différentes réformes monétaires, aux tentatives faites dans les pays rhénans pour établir l'unité monétaire). = Jahrg. VII, Heft 4, 1888. Kofler. L'enceinte circulaire dite « Heuneburg » à Lichtenberg, dans l'Odenwald hessois. = Compte-rendu. Westfälische und niederrheinische Stædte. Bd. I (additions et remarques importantes présentées par Rübel).

45. — Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte und Landeskunde. Neue Folge. Bd. XIII, 1888. — H. Brunner. La politique du landgrave Guillaume VIII de Hesse-Cassel avant et après l'explosion de la guerre de Sept ans jusqu'à la fin de 1757 (article très détaillé composé en grande partie d'après des documents inédits; expose surtout les négociations diplomatiques conduites par le landgrave avec l'Angleterre et la France). — A. Duncker. Histoire des *Chatti* (étude très détaillée sur le pays et le peuple de *Chatti* à l'époque préromaine et romaine. Le mot de *Chatti* est identique à celui de *Hassi*. Vers l'an 700, les Chattes se sont répandus hors de leurs établissements primitifs, situés dans l'ancien électorat de Hesse, et se sont étendus rapidement

au sud jusqu'au Necker, et à l'est vers la France actuelle. Histoire de la Hesse jusqu'au VIIIe siècle).

46. — Mittheilungen des Vereins für Hessische Geschichte und Landeskunde. 1887.—F. VON GILSA. Sur l'histoire de la guerre de Sept ans (publie des notes laissées par le général hessois von Gilsa, relatives surtout à la part qu'il prit au combat de Crefeld en 1758). — WESSEL. Les registres ecclésiastiques de Frankenberg en Hesse (relatifs aux événements de la guerre de Sept ans).

47. — Sammlung von Vortrægen gehalten im Alterthumsverein zu Mannheim. 2e série, 1888. — BAUMANN. Histoire primitive de Mannheim et de ses environs. — CHRIST. Les campagnes des Romains dans le Palatinat, et en particulier les fortifications élevées par l'empereur Valentinien contre les Alamans (étudie la question relative à l'emplacement du « Munimentum Valentiniani »). — SEUBERT. Le siège et la prise de Mannheim en 1622 (beaucoup de détails militaires et stratégiques).

48. — Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. 1888, Heft 85. — NAUE. Un poignard préhistorique trouvé dans le lac de Garde (intéressant à cause de sa riche ornementation). — VON VEITH. Le bain romain de Bertrich dans la province rhénane et les voies romaines dans les environs. — ASBACH. Les sources relatives à l'histoire des guerres germaniques de l'empereur Auguste (critique soignée des textes relatifs aux campagnes de Drusus, de Tibère, et au combat de Teutobourg; Florus a puisé ses renseignements à des sources contemporaines; au contraire, le récit de Dion Cassius est de moindre valeur). — SCHAAFFHAUSEN. Un buste romain en terre cuite trouvé à Cologne (représentant sans doute Sénèque le philosophe; recherches sur les portraits de ce personnage). — DUENTZER. Un souterrain à Cologne dans le voisinage de l'église de Maria in Capitolio (c'était sans doute un columbarium destiné à renfermer les urnes de cendres). — KLEIN. Le musée provincial de Bonn (1e publie cinq inscriptions romaines de Bonn; 2° un tombeau romain avec inscription à Cologne). — KELLER. Les fouilles de Kleinwinternheim dans le voisinage de Mayence (elles ont fourni des traces d'occupation germanique et romaine). — SCHNEIDER. Un tombeau d'évêque du XIIe siècle à la cathédrale de Worms. — Plusieurs notices archéologiques sur les provinces du Rhin. = Comptes-rendus. *Schiller*. Geschichte der römische Kaiserzeit. Bd. II (très bon). — *Neubourg*. Die Œrtlichkeit der Varusschlacht. — *Naue*. Die Hügelgräber zwischen Ammer und Staffelsee (très remarquable). = Heft 86. SCHAAFFHAUSEN. Établissements préhistoriques à Andernach sur le Rhin. — ID. Monnaies celtiques sur le Rhin (article détaillé sur les Celtes en Allemagne et sur les monnaies celtiques marquées du mot « Iriden »). — KLEIN. Les tumuli de Hennweiler près de Kreuznach. — ASBACH. Les débuts de Cologne (histoire de la ville sous les premiers empereurs romains). — VON COHAUSEN et

Florschütz. Sur la résine trouvée dans des urnes de l'époque préhistorique (on s'en servait comme de colle pour fixer les différentes parties des outils, des armes, etc.). — Kœnen. Tombeaux préromains, romains et francs à Andernach (parle d'environ 200 tombeaux et de plusieurs centaines d'objets qu'on y a trouvés). — Wilcken. Les « ostraka » grecs appartenant à la Société des amis des antiquités dans la province rhénane (la société possède 47 de ces objets, provenant de la Thèbe d'Égypte; 35 contiennent des quittances de contributions appartenant aux époques ptolémaïque et romaine de l'Égypte; texte et commentaire détaillé). — Schaaffhausen. Sur les morts placés assis dans les tombeaux.— Id. La conservation des tissus organiques, des poils et des cornes (ces objets se conservent pendant des siècles dans leur état originaire). — Klein. Inscriptions romaines de Cologne. — Asbach. Les travaux récents relatifs au Limes transrhenanus.

49. — Zeitschrift für Westfælische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. XLVI, 1888. — Darpe. Sur l'histoire de l'humanisme et de la Réforme en Westphalie (contributions importantes sur l'histoire de la lutte entre le protestantisme et les anabaptistes du milieu du xvie siècle au commencement du xviie). — Jostes et Effmann. Antiquités préhistoriques de la région située entre Laer et Iburg en Westphalie (on y a trouvé des objets d'origine germanique et romaine; les auteurs croient qu'il y eut en cet endroit un castellum romain et peut-être un lieu consacré aux sacrifices païens des anciens Saxons). — Heldmann. La famille noble de Wolmeringhausen et sa résidence. — Schneider. Le prévôt Friedrich de Klarholz (élu en 1203 évêque par le chapitre de Munster, abbé de Corvey en 1216, il ne put obliger ses rivaux à lui céder ni l'évêché ni l'abbaye). — Ribbeck. Histoire de l'Inquisition romaine en Allemagne pendant les xive et xve siècles (analyse un *Formularium inquisitionis haereticae pravitatis*, qui se trouve à la bibliothèque de la ville de Soest en Westphalie, et qui a été composé par le dominicain Jacques de Soest, inquisiteur au concile de Constance. Publie 13 actes relatifs en partie à la secte des Beggards). — Fritz. Dietrich de Nieheim est-il l'auteur des traités suivants qu'on lui attribue : 1° *De necessitate reformationis;* 2° *De modis uniendi ac reformandi ecclesiam;* 3° *De difficultate reformationis?* (oui; réfute les objections d'Erler). — Ilgen. Le monastère de Cappenberg (publie des extraits d'un ms. du xviie s. conservé aux archives de l'État de Munster, et qui complète des textes insérés dans les *Mon. Germ. Scrip.*, XII, 513-530, et dans les *Acta Sanctorum*, janvier, I, 834 et suiv.). — Finke. Le recueil des privilèges de l'ordre des Dominicains composé par Jacques de Soest (dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Soest; détails intéressants relatifs à l'histoire de Jordanus et de Johannes Teutonicus, généraux de l'Ordre). — Id. Hermann de Schildesche (appelé aussi H. de Scilide et de Schildis; savant augustin et prieur provincial, mort vers 1357; sa biographie). — Grüe. Notes historiques sur la ville et la paroisse de Borgholz; fin. — Hechelmann.

Les émigrés français en Westphalie (article très détaillé composé à l'aide de témoignages contemporains, et en particulier d'un manuscrit de Munster qui donne l'histoire entière et détaillée des émigrés réfugiés sur les terres de l'évêque de Munster en 1794 et 1795; il y eut en tout 2,076 prêtres et 98 religieuses. Un second ms. important, utilisé par l'auteur, contient les notes du prieur de l'abbaye de Ressons près de Beauvais, Jean-Baptiste-Henri, écrites en 1802 dans l'abbaye de Klarholz en Westphalie). — Hoogeweg. L'élection épiscopale de Paderborn en 1223 (lutte entre les deux candidats Henri de Brakel et Me Olivier, désigné par le pape. Notes relatives à la biographie d'Olivier, qui fut plus tard cardinal; elles se rapportent aux années 1196-1227). — Schierenberg. Où était placée la Gnitaheide? (l'Edda indique cette localité comme l'endroit où Siegfried combattit le dragon Fafnir; l'auteur identifie Siegfried avec Arminius, chef des Chérusques, et, à l'aide de l'itinéraire tracé par l'abbé irlandais Nicolas, de la Baltique à Mayence, il place le lieu du combat dans la forêt de Teutobourg). — Schrader. Regestes et documents relatifs à l'histoire de la ci-devant abbaye de Marienmünster; suite (88 pièces, de 1128 à 1300).

50. — Bericht über den historischen Verein zu Bamberg. Jahrg. XLIX. — H. Weber. Une liste de noms de lieux et de personnes franconiens des xive-xvie s., recueillis au monastère des Carmélites de Bamberg (très important pour l'histoire des noms en Franconie au moyen âge; explication étymologique de ces noms). — E. von Aufseess. Documents relatifs à l'histoire de l'office d'échanson dans l'évêché de Bamberg (publie quatorze documents des années 1323 à 1682; il en résulte qu'à cette époque les fonctions d'échanson étaient exercées par les seigneurs de Aufseess).

51. — Mittheilungen des Geschichts- und Alterthumsforschenden Vereins zu Eisenberg. 1888, Heft 3. — Procksch. Le duc Christian de Saxe-Eisenberg, 1653-1707 (biographie détaillée de ce prince, le premier et le dernier duc de Saxe-Eisenberg, d'après des documents inédits). — Id. Histoire du lycée d'Eisenberg, de 1564 au temps présent.

52. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte. Bd. XVII, 1887. — Varrentrapp. Le mémoire de Dahlmann sur les duchés de Sleswig-Holstein en 1814 (ce mémoire expose qu'il est nécessaire d'introduire la monarchie constitutionnelle dans les duchés rattachés à l'Allemagne. Texte du document). — Mackeprang. Le droit danois dans le Sleswig-Holstein. — Wolff. Histoire de la ville de Flensburg (publie les mémoires d'un bourgeois de Flensburg sur ses fonctions municipales en 1712 et 1713; intéressant pour l'histoire de la guerre suédoise). — Hansen. Mémoires de Bœckmann, bourgeois de Flensburg, sur les événements militaires de l'année 1713. — Bertheau. La soumission des Ditmarsches libres au Danemark en 1559; critique des sources (les écrits de Cilicius et de Heinrich

Ranzau ont plus de valeur qu'on ne l'admet d'ordinaire; ceux d'Osius et de Neocorus ne sauraient être prisés trop haut). — MACKEPRANG. Origine des districts de la province de Sleswig-Holstein qui appartenaient autrefois au Jutland. — BERTHEAU. Jean Ollucien, duc de Sleswig-Holstein (additions à un précédent mémoire sur le sujet). — HACH. Histoire de saint Ansverus (tué à Ratzeburg vers 1066 par les Slaves révoltés; étude soignée sur les sources relatant le martyre du saint; montre qu'une croix de pierre placée dans le voisinage de Ratzeburg n'a aucun rapport avec cet événement). — HANDELMANN et MESTORF. Sur l'histoire de l'ethnologie préhistorique du Sleswig-Holstein.

53. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXVI, Heft 5, 1888. — LASSON. La conception philosophique du monde à l'époque de la Réforme (analyse élogieuse de la deuxième édition de l'ouvrage de M. Carrière sur ce sujet). — E. HERTZ. L'abbé de Saint-Pierre (sa biographie, son caractère, ses idées politiques).

54. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. *Sitzungsberichte.* 1888. Stück 51. — WINCKLER. Mémoire sur les tablettes d'argile de Tell-el-Amarna au musée royal de Berlin et au musée de Boulaq (important pour l'histoire de la région comprise entre Balih et l'Euphrate. Après la conquête assyrienne, cette région reçut le nom de Til-Assar, identique au Telassar de la Bible). = Stück 52. Z. VON LINGENTHAL. Les préambules des bulles d'or de Demetrius Cydones (dans l'empire romain d'Orient les diplômes impériaux sont régulièrement publiés avec des préambules solennels expliquant les raisons pour lesquelles l'empereur accordait l'acte. L'auteur énumère un grand nombre de ces préambules, qui se trouvent dans des mss. des bibliothèques de Rome et de Heidelberg. Texte et commentaire de trois de ces préambules, qui ont été composés par le savant et homme d'État éminent Demetrius Cydones pour l'empereur Jean Paléologue. Ces préambules sont d'un grand intérêt pour l'histoire d'Orient dans les années 1350-1370, et en particulier pour l'histoire des tentatives de rapprochement entre les deux églises grecque et latine).

---

55. — Blætter des Vereines für Landeskunde von Niederœsterreich. Jahrg. XXI, 1887. — R. MUELLER. Les plus anciens noms de lieu autrichiens (revue détaillée des travaux récents sur le sujet). — ZITTERHAFER. La paroisse de Kleinengersdorf dans la Basse-Autriche; suite (localités appartenant à cette paroisse). — F. MAURER. De quelques localités disparues dans la Basse-Autriche. — O. W. Sur l'histoire de Hainburg et de Rottenstein. — LAMPEL. Les frontières de l'Autriche au XIIIe s. (étude très approfondie; traite surtout les rapports de l'Autriche avec le duché de Bavière, l'archevêché de Salzbourg et le duché de Styrie). — NAGL. Des rapports les plus importants entre le dialecte autrichien et le tchèque. — R. MUELLER. Le caractère autrichien et l'histoire de son développement. — PLESSER. Autels païens dans la

Basse-Autriche. — SCHALK. Contributions à l'histoire de Medling et de ses environs, d'après des documents inédits. — ID. Sur l'histoire de l'administration financière et de la vie économique dans la Basse-Autriche au XIVe et au XVe s. (publie un grand nombre de documents inédits).—HAAS. Travaux relatifs à l'histoire locale de la Basse-Autriche en 1887.

56. — Jahresbericht des Vorarlberg Museums-Vereins in Bregenz. 1887. — GRABHERR. Damüs en Vorarlberg (histoire détaillée du pays au point de vue politique et social). — JENNY. Casques romains provenant de Schaan dans la principauté de Lichtenstein. — ID. Vestiges d'un ancien bain romain privé à Bregenz. — ID. Les sceaux des villes de Bregenz, Feldkirch et Bludenz. — Hugo Graf VON WALDERDORFF. Regestes sur l'histoire de Vorarlberg provenant des archives de Hohenems (addition aux actes analysés par Zœsmaier, nos 562-620, pour les années 1324-1340).

---

57. — The Athenæum. 1889, 16 févr. — *Chute.* A history of the Vyne, in Hampshire, illustrated (bonne monographie de cette maison, qui prétend à une origine romaine, et des familles qui l'ont possédée depuis le XIIIe s.). — L'origine de l'honorable compagnie des artilleurs de la cité de Londres (M. Hubert Hall prouve que cette compagnie volontaire reçut une existence politique de Henri VIII; les actes de la fondation, considérés longtemps comme perdus, et dont l'existence même avait été contestée, se retrouvent en leur place aux archives de l'État). = 23 févr. *Payne.* Records of the english catholics of 1715 (collection de documents très intéressants et parfaitement édités). — Le lai de Haweloch le Danois (le remaniement en anglais du poème de Gaimer a été placé par sir Fr. Madden et M. Skeat vers l'an 1280; M. John W. Hales estime qu'il faut le dater plutôt de 1300). = 2 mars. *Curtis.* The correspondence of John Lothrop Motley. — Defoe et les « Mémoires du capitaine Carleton » (on admet d'ordinaire que l'auteur de Gulliver a aussi composé des Mémoires. M. A. Parnell croit plutôt qu'ils sont l'œuvre de Swift). — Les filigranes (analyse d'une publication récente de M. Briquet sur les *Papiers et filigranes des archives de Gênes,* 1154-1700. Gênes, Voltri et Varazze ont été, du XIIIe au XVIIIe s., les plus grandes fabriques de papier de l'Europe; après avoir étudié 600 vol. des archives génoises, l'auteur a distingué 594 types différents de filigranes qu'il reproduit dans son substantiel mémoire. L'introduction décrit les procédés mécaniques de la fabrication du papier et l'histoire de cette fabrication à Gênes). = 9 mars. *O'Meara.* Napoleon at St Helena (nouvelle édition assez soignée de ces mémoires qui ont causé dans leur temps un si grand scandale). = 16 mars. *Worthy.* Practical heraldry (utile manuel). — *Edw. Smith.* Foreign visitor in England (a voulu refaire, en le résumant, l'excellent ouvrage de W. B. Rye sur l'Angleterre vue par les étrangers au temps d'Élisabeth et de Jacques Ier; mais son travail est trop confus pour être utile). — *Fry.* History of the

parishes of East and West Ham (médiocre). — *W. B. Wright.* The Ussher memoirs (médiocre compilation sur l'histoire de l'archevêque Ussher et de sa famille). = 23 mars. *Ch. C. Norton.* Letters of Thomas Carlyle, 1826-36 (sur les 158 lettres publiées dans ces deux volumes, plus de la moitié n'intéressent que la vie privée de Carlyle; elles corrigent de nombreuses erreurs commises par M. Froude, mais elles ne contribuent pas au renom de l'irritable et excentrique écrivain). — *Jessopp.* Visitations of the diocese of Norwich, 1492-1532 (important pour l'histoire ecclésiastique). = 30 mars. The official progress of the first duke of Beaufort through Wales in 1684; by photolithography from the original ms. of Thomas Dineley (Édouard IV avait institué une « Court of council », plus originairement appelée le Conseil de la Marche galloise; en 1684, le duc de Beaufort, président de ce conseil, fit en Galles une tournée destinée à réveiller le loyalisme chancelant des Gallois; Dineley, qui faisait partie de son escorte, tint le journal de ce voyage, qu'il a ensuite illustrée de curieux dessins; ces derniers sont fidèlement reproduits ici. La préface, par M. Banks, raconte l'histoire du Conseil de la Marche et de la présidence du duc de Beaufort).

58. — The Academy. 1889, 16 févr. — *Broadfoot.* The career of major G. Broadfoot, in Afghanistan and the Punjab (excellente biographie d'un des plus fermes capitaines anglais qui se soient signalés dans la première guerre d'Afghanistan). — *Balzani.* The popes and the Hohenstaufen (excellent résumé). — *Rieu.* Catalogue of the Turkish mss. in the British Museum. = 23 févr. *Hunt.* English church in the middle ages (excellent résumé à l'adresse du grand public). — *Th. Rogers.* Holland (bonne continuation à l'Histoire des nations que publie F. Unwin). — *D. Adams.* The White king, or Charles I and the men and women, life and manners, litterature and art, of England in the firth half of the XVII cent. (amusant). = 2 mars. *Gillow.* The Haydock papers; a glimpse into english catholic life under the shade of persecution and in the dawn of freedom (documents très intéressants). = 9 mars. *Bryce.* Two centuries of irish history, 1691-1870 (recueil très soigneusement composé par M. Barry O'Brien, avec une remarquable préface de M. Bryce). = 16 mars. *Curtis.* The correspondence of John Lothrop Motley (très intéressant; comme on sait, un des principaux correspondants de Motley n'était autre que M. de Bismarck). — *Sharp Hume.* Chronicle of king Henri VIII of England; translated from the spanish (cette chronique est anonyme; elle a été composée sans doute à plusieurs intervalles, mais non avant 1550, par un anonyme, sans doute un marchand espagnol; son récit est décousu, sans date, fortement imprégné de sentiments catholiques; elle n'ajoute pas beaucoup à ce que nous savions; cependant ce témoignage d'un témoin direct est loin d'être sans valeur). = 23 mars. *Farrar.* Life of Fathers; Sketches of church history in biography (très estimable). — *W. Roberts.* The earlier history of bookselling (la première partie, relative aux origines et aux progrès de la librairie, est remplie d'erreurs et ne saurait rendre

aucun service; la seconde raconte avec intérêt la vie des principaux libraires anglais). = 30 mars. *Porter*. History of the corps of royal engineers (bon).

59. — The archæological review. Vol. III, n° 1. Mars 1889. — SEEBOHM. La valeur de l'argent a-t-elle augmenté de 1300 à 1500? (M. Rogers, dans son *Economic interpretation of history*, dit que non; car, si la quantité d'argent qui entrait dans les monnaies diminua, on paya toujours au poids d'argent fin et non au compte. M. Seebohm montre que très souvent au contraire on constate des paiements faits au compte; il maintient que la valeur de l'argent ne cessa d'augmenter au XIVe et au XVe s.).

---

60. — The Nation. 1889, 14 février. — *H.-H. Bancroft*. California, vol. VI, 1848-59. — *Mosabert*. A history of Charles the Great (médiocre). = 28 févr. *Bliss*. Colonial times in Buzzard's bay (estimable). — *Usener*. Religionsgeschichtliche Untersuchungen (étude sur les origines des fêtes de Noël. Avant le IVe siècle, les chrétiens n'ont pas célébré d'une façon particulière la naissance du Christ; ces fêtes s'ajoutèrent d'abord à celles de l'Épiphanie; elles furent célébrées à part pour la première fois à Rome en 354. Publie la description, par un prêtre nommé Alsso, des fêtes de Noël en Bohême au commencement du XVe siècle). — *Schenck*. The history of Fairfield. = 14 mars. *Hale*. The story of Mexico (estimable). = 21 mars. *Davis*. The cavaliers and Roundheads of Barbados, 1650-1652 (intéressant).

---

61. — Rivista storica italiana. Anno VI, fasc. 1. — CIPOLLA et MERKEL. Une inscription de l'an 1236 et l'origine de Fossano (on doit tenir pour certain que, comme le dit cette inscription, Fossano fut fondé en 1236; c'est en vain qu'on a voulu en faire remonter l'antiquité plus haut; donne la lecture définitive de l'inscription). — P. VIGO. La bataille de Montecatini décrite par Uguccione della Faggiuola, 2 septembre 1315 (publie le texte latin de ce récit d'après un ms. de la Bibl. Ambros. de Milan). — G. DE LEVA. La politique papale dans la controverse relative à l'intérim d'Augsbourg; suite et fin (juge très sévèrement la politique de Paul III, plus soucieux des intérêts de sa famille que de ceux de l'Église). = Comptes-rendus : *Gherardini*. Contributi all' archeologia dell' Italia superiore. La collezione Baratela di Este illustrata (mémoire très soigné sur les antiquités préromaines de Venise). — *Schubring*. Topografia storica di Agrigento, trad. de l'allemand par *Toniazzo* (excellente monographie). — *Schubert*. Geschichte des Agathokles (étude critique fort bien conduite sur les sources de la vie d'Agathocle). — *Tarducci*. Del luogo ove fu sconfitto e morto Asdrubale fratello di Annibale (étude intéressante, mais non convaincante; en allongeant encore de 50 kil. le chemin déjà si long que le consul Livius Salinator avait à fournir en sept jours en venant de Canusium, T. rend impossible cet exploit déjà peu croyable). — *Stocchi*. La prima

conquista della Brittania per opera dei Romani (estimable). — *Chiappelli*. Le idee millenarie dei Cristiani nel loro svolgimento storico (très intéressant). — *Savio*. Sulle origini della abazia di S. Michele (construite à l'extrême fin du xe s.; la date 966 est une erreur). — *Calligaris*. Un' antica cronaca piemontese inedita (bonne étude critique sur la chronique de Fruttuaria). — *Jachino*. Il libro della Croce, studi ed analisi con appendice intorno ad alcune leggende alessandrine (étude estimable sur cette source de l'histoire d'Alexandrie). — *Desimoni*. Regesti delle lettere ponteficie riguardanti la Liguria, dai più antichi tempi fino all' advenimento di Innocenzo III (301 documents classés avec beaucoup de critique). — *Gaudenzi*. Ignoti monachi cisterciensis S. Mariae de Ferraria chronica, et Ryccardi de S. Germano chronica priora (ces deux chroniques, publiées pour la Société d'histoire de Naples, sont importantes pour l'histoire de l'empereur Frédéric II). — *I. Del Lungo*. Dante ne' tempi di Dante (curieux mélanges de critique historique et littéraire). — *P. Vigo*. Una festa popolare a Pisa nel medio evo (curieux). — *Calisse*. I prefetti di Vico (bonne monographie sur l'histoire de la famille de Vico ou des « préfets de Rome » du xiie au xve s.). — *Piaget*. Martin le Franc, prévôt de Lausanne (bonne étude sur l'auteur du *Champion des dames* et du traité *De fortune et de vertu*). — *Peverelli*. Il consiglio di stato nella monarchia di Savoia dal conte Tommaso I di Moriana fino ad Emanuele Filiberto (travail soigné). — *Delaborde*. L'expédition de Charles VIII en Italie. — *Kannengiesser*. Die Kapitulation zwischen Kaiser Karl V und Papst Paul III gegen die deutschen Protestanten 1546 (bon). — *G. de Blasiis*. Processo e supplizio di Pomponio de Algerio Nolano (beau récit de l'arrestation et du supplice de ce partisan des idées nouvelles, brûlé vif à Rome, le 18 août 1556). — *J. de la Gravière*. La guerre de Chypre et la bataille de Lépante. — *Ricci*. La prigionia d'Ercole Fantuzzi narrata da lui, 1580. — *G. de Leva*. Paolo Paruta nella sua legazione di Roma (cette biographie, que Fulin n'a pas eu le temps d'écrire, forme une excellente introduction aux trois volumes de ses dépêches publiés pour la Société d'histoire de Venise). — *Chiali*. M. Castelli; ricordi, 1847-75. — *Tabarrini* et *Gotti*. B. Ricasoli.

62. — Archivio storico italiano. 1889, disp. 1. — Gamurrini. Les chroniques anciennes d'Orvieto (publie pour la première fois le texte de cette chronique latine qui va de 1104 à 1400, avec des additions de 1178 à 1304). — Giuliari. Giov. Cotta, humaniste véronais du xve s. — S. Bongi. Francesco de Meleto, prophète florentin au temps de Machiavel. — Sforza. Filippo Pananti et les événements de 1798 en Toscane (publie quatre lettres de ce personnage à L. Angiolini de Seravezza, ainsi qu'un extrait de son autobiographie qu'il écrivit en 1824 pour être insérée dans une histoire littéraire de l'Italie imprimée à Paris). = Bulletin : France. Eug. Muntz. Travaux et publications relatifs à l'histoire de l'art en Italie. = Bibliographie : *Valeri*. Frammenti storici (contient quatre mémoires intéressants sur l'histoire de Guastalla et de Reggio). — *Calligaris*. Un' antica cronaca piemontese inedita

(étude très bien conduite sur les mss. contenant la chronique de l'abbaye de Fruttuaria). — *Berenzi*. Storia di Pontevico (bon). — Statuti della Terra dal comune della Mirandola e della corte di Quarantola, riformati nel 1386, voltati dal latino nell' italiana favella. — *Measso*. Carestia e febbre maligna in tempi di peste. Consulti e provvedimenti a Udine, 1629-30. = A part : Les papiers Strozzi ; suite.

63. — R. Istituto veneto di scienze, lettere et arti. *Atti*. Tome VI, 6e série, disp. 8. — Callegari. Les sources de l'histoire de Néron. = Disp. 10. La pierre milliaire de Sanbruzon et les voies consulaires Annia et Æmilia dans la Vénétie. — Levi. Des cultes orientaux à Venise dans l'antiquité; d'après un monument élevé à Mithra. = Tome VII, disp. 2. Callegari. Des sources relatives à l'histoire de Néron; suite. — Favaro. De quelques nouveaux documents relatifs à la correspondance de Tycho-Brahé et à ses relations avec Galilée.

64. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno IX. Fasc. 2 et 3. — Gamurrini. S. Silviae peregrinatio (voy. à ce sujet une note dans la chronique de janv., p. 237). — Talamo. Le stoïcisme et les origines du christianisme; suite au fasc. 4. — P. de Nolhac. Les correspondants d'Alde Manuce, 1483-1514 (fin. Ajoute beaucoup à ce que nous a appris le livre d'A.-F. Didot). — Scialoja. Sur un nouveau recueil de « Dissensiones dominorum » (points de droit controversés). = Fasc. 4. Abignente. Les coutumes inédites de Salerne (a réussi à reconstituer la composition de quatre de ces coutumes; traite de celle qui offre le plus d'importance au point de vue juridique, « de rebus obligatis et thingatis »). — G.-B. de Rossi. La guerre de Hannibal en Italie, de Cannes au Métaure (1er art. sur la bataille de Cannes, sur le nombre et le sort des prisonniers romains; étude critique sur les sources antiques).

65. — Accademia dei Lincei. *Atti*. 4e série : *Rendiconti*. Vol. IV, fasc. 10, 1888. — Govi. Quel est le vrai nom de Vespucci? Est-ce de son nom que le Nouveau-Monde s'est appelé Amérique? (publie une lettre, probablement autographe, de Vespucci, datée de Siviglia, 30 déc. 1492; il signe « Amerigho Vespucci, merchante fiorentino in Sybilia. » Quant au nom d'Amérique, c'est bien, comme on l'a dit, Waldseemuller, ou Hylaconcilus, qui l'a donné au Nouveau-Monde, parce qu'ignorant les voyages de Colomb, il a cru que Vespucci l'avait découvert). — Schiaparelli. Notes sur l'Italie extraites de Sihâb addin al Umarî ; texte et traduction. = Fasc. 11. Comparetti. Les chants épiques de la Finlande.

66. — Giornale ligustico. Anno XV, fasc. 7-8. 1888, juillet-août. —Rezasco. Le signe [sîmân] imposé aux juifs pendant le moyen âge; suite en septembre-octobre. — L. de Feis. Épigraphes de vases inédits du collège delle Quercie à Florence. — A. N. Les statuts de Mioglia, du xve siècle (notice bibliographique. = Sept.-oct., fasc. 9-10. Bertolotti. Architectes, ingénieurs et mathématiciens en rapport avec les Gonzague, seigneurs de Mantoue, aux xve, xvie et xviie s. — Bel-

GRANO. Monnaies génoises de Scio. = Fasc. 11-12. SFORZA. Le voyage de Pie VI à Vienne en 1782.

67. — Archivio storico siciliano. Nouv. série. Anno XIII, 1889, fasc. 4. — BECCARIA. Notes critiques sur le parlement de Catane en 1397 (des documents nouveaux permettent à l'auteur d'affirmer que ce parlement, où le roi Martin le Jeune a promulgué ses douze constitutions sur la réorganisation politique de la Sicile, a été tenu, non à Syracuse, mais à Catane, non en 1396-97 ou en 1398, mais en 1397). — AVOLIO. La toponomastique sicilienne. — STARRABBA. Catalogue raisonné d'un protocole du notaire Adamo de Citella de l'an de la douzième indiction 1298-99, conservé aux archives communales de Palerme; suite. — TRAVALI. Un traité de paix entre particuliers au XVIe s. — CARINI. Mélanges (cinquante-deux notes sur les sujets les plus divers).

68. — Commentari dell' ateneo di Brescia. 1888. — CAZZAGO. Histoire de Brescia; époque romaine et du moyen âge. — FÈ D'OSTIANI. Brescia en 1796; chap. VII : les armées étrangères dans la province bressane. — VALENTINI. Les statuts de Brescia des XIIe-XVe siècles.

---

69. — Gelehrte Estnische Gesellschaft zu Dorpat. *Verhandlungen.* B. XIII, 1888. — WISKOWATOW et GREVINGK. Rapport sur la découverte de tombeaux en pierre en forme de bateau à Türsel en Esthonie (proviennent sans doute de l'époque gothique, à peu près entre les années 200 et 400 après J.-C.). — L. VON SCHRŒDER. Les coutumes de mariage chez les Esthoniens et autres peuplades ougro-finnoises (article très détaillé et intéressant; montre le rapport étroit qui existe entre ces coutumes et celles des peuples de la famille indo-européenne; ce rapport s'explique par l'influence exercée depuis tant d'années par les peuples indo-européens). = *Sitzungsberichte.* 1887. CHRISTIANI. Trois textes relatifs à l'histoire de la ville de Fellin en Livonie (publie trois lettres de 1601, adressées par cette ville au duc Charles de Sudermanie). — GREWINGK. Nouveaux matériaux relatifs à la période de la pierre et du bronze dans les provinces de la Baltique. — LŒSCHKE. Rapport sur la découverte d'anciens tombeaux esthoniens. — VON SCHRŒDER. De la parenté des races indo-européenne et ougro-finnoise (analyse l'ouvrage de Kœppen, en russe. Estime que la parenté imaginée par Kœppen n'existe pas; mais il est vrai que les peuples ougro-finnois ont subi l'influence des peuples indo-européens).

---

70. — Bollettino storico della Svizzera italiana. 1888, n° 7. — T. DE LIEBENAU. Les Sax et les comtes de Mesocco; suite dans les fasc. suivants. — Les statuts de Brissago, 1289-1335, avec des additions jusqu'en 1470; suite dans les fasc. suivants. = N° 9. Un document sur la bataille de Nancy, 1477 (publie une lettre écrite le 6 janv. 1477 par le conseil municipal de Colombier, et adressée sans doute à Antoine, sire de Colombier). = N° 12. Une sœur de Francesco Sforza oubliée dans les généalogies. — Les chemins communaux de Lugano en 1473.

71. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. Bd. XIII, 1888. — W. Œchsli. Cantons et associés de la Confédération suisse. I. Les cantons et les associés jusqu'au compromis de Stans. II. Les cantons et les associés depuis le compromis de Stans jusqu'à la Réformation. III. Les associés depuis l'époque des divisions confessionnelles : A. Relations avec la Confédération; distinction des associés et des alliés, etc. B. Relations avec l'étranger. C. Relations des associés et des alliés avec les cantons catholiques ou avec les cantons réformés. — E. Krüger. Sur l'origine des Habsbourg.

72. — Indicateur d'histoire suisse. Nouvelle série, XIXe année, 1888. — G. Meyer von Knonau. Conclusions qu'on peut tirer de certains noms de lieux. — P. Ladewig. Application du style de la Nativité dans le diocèse de Constance. — Th. de Liebenau. Un mémoire politique du résident hollandais en Suisse, P. Valkenaër, 1690. — G. Tobler. Publications historiques de la Suisse pendant l'année 1887. — G. Meyer von Knonau. Encore un mot sur les églises de Saint-Martin et de Saint-Michel. — W. Gisi. Études généalogiques (quatre articles). — A. Daguet. Lettre des Bannerets ou constitution fribourgeoise de 1404. — L. Heuberger. Surprise de la ville de Brugg par Thomas de Falkenstein, 1444. — G. Mayer. Exécution du Dr J. Planta, seigneur de Rhæzuns, 1572. — G. Tobler. Travaux historiques de Michel Stettler, 1610-1631. — A. Dettling. Le landammann Joseph Am Berg de Schwyz. — C. Jecklin. Un document relatif aux sires de Tarasp. — Th. de Liebenau. L'antipape Clément VII et le duc Léopold d'Autriche. — Idem. Les chroniques d'Antoine Paillard et de François Katzengran de Fribourg (XVIe-XVIIe siècle). — G. Tobler. Un mouvement populaire dans les Waldstætten, 1561. — H. Dübi. Lug, Lugano, Locarno, Lucerne, etc. (remarques critiques sur une page du mémoire de M. P. Monceaux : « Le grand temple du Puy-de-Dôme; » cf. *Revue*, t. XXXVIII, p. 470). — R. Wackernagel. Wahinkofen-Wanken (identification d'une localité citée par d'anciens documents saint-gallois avec une localité du canton de Bâle-campagne). — G. Tobler. La capitulation de la ville de Baden, 1415. — Th. de Liebenau. C. Türst, astrologue impérial. — Idem. Les conférences de Glurns et de Mals, 1496. — W.-F. de Mülinen. Les otages bernois de 1798 (épisode de l'invasion française). — Allocution fraternelle aux prisonniers d'État d'Aarbourg, le 1er janvier 1803, publiée par R. Luginbühl. — G. de Wyss. Discours prononcé le 13 septembre 1888, à Morat, à l'ouverture de la séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse. — G. Meyer von Knonau. Sur l'emplacement du fort de Vieux-Rapperswil. — Th. de Liebenau. Regestes des documents relatifs à l'expédition de Domo d'Ossola, 1425. — P. Vaucher. Sur quelques affirmations de F.-C. de la Harpe (examen critique de la pétition adressée, le 9 décembre 1797, au Directoire exécutif pour demander à la France de remplir, en faveur du pays de Vaud, les obligations contractées par l'« acte de garantie » du 26 avril 1565).

73. — Der Geschichtsfreund. Bd. XLIII, 1888. — A. Denier.

Documents d'Uri (suite), 1420-1476. — Le R. P. O. Ringholz. Hist. de l'abbaye d'Einsiedeln au temps de l'abbé Jean de Schwanden, 1298-1327.

74. — Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Bd. XXII, Heft 4, 1888. — J.-R. Rahn. Description du château de Chillon. = Heft 5, 1889. Idem. Même sujet (suite et fin).

75. — Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus. Heft XXIV, 1888. — La chronique de Valentin Tschud, 1519-1533, publiée par J. Strickler (cf. *Revue,* t. XXXIX, p. 466).

76. — Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein in Sanct Gallen. Bd. XXIII, 1888. — Correspondance entre J.-R. Steinmüller et J.-C. Escher de la Linth, 1796-1821, publiée par J. Dierauer (cf. *Revue,* t. XXXIX, p. 466-67).

77. — Thurgauische Beitræge zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein des Kt. Thurgau. Heft XXVIII, 1888. — J. Meyer. Sur quelques vieux châteaux des environs de Weinfelden. — J.-J. Kurz. Vie agricole et industrielle de Liebenfels. — Points de coutume de la seigneurie de Tobal.

78. — Argovia. Jahresschrift der historischen Gesellschaft des Kt. Aargau. Bd. XIX, 1888. — A. Münch. Regestes des comtes de Habsbourg-Lauzenbourg, 1198-1408 (suite et fin). — H. Herzog. Relations du chroniqueur E. Tschudi avec l'Argovie. — E. Faller. L'église de Saint-Maurice à Zofingue.

79. — Beitræge zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft in Basel. Bd. XIII, Heft 1, 1888. — A. Ryff. Le gouvernement de la ville de Bâle, 1594, publié par R. Wackernagel. — Th. Burckardt. Le grand-tribun Benoît Socin, 1594-1694. — R. Wackornagel. Les biens d'église et d'école du canton de Bâle-ville.

80. — Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern. Bd. XII, Heft 2, 1888. — G. Rettig. Relations de Mulhouse avec la Confédération suisse jusqu'à la guerre de Bourgogne. — Th. de Liebenau. Les causes de la guerre de Giornico, 1478. — Dépêches de F. Nägeli sur la conquête du pays de Vaud par les Bernois, 1536, publiées par W.-F. de Mülinen. — E. Blösch. Matériaux pour servir à l'histoire des anabaptistes, 1621.

81. — Bulletin de l'Institut national genevois. Tome XXVIII, 1888. — Ch. Roumieux. Description d'une quatrième série de cent médailles inédites. — Cl. Fontaine-Borgel. Exposé des rapports entre Genève et Berne au sujet du mouvement insurrectionnel et de l'exécution du major Davel, 1723. — Ch. du Bois-Melly. Journal du siège de Turin en 1640 (traduction et analyse d'une relation inédite, publiée par le baron Manno dans les *Miscellanea di Storia italiana*). — L. Karcher. Notice sur Isaac Cornuaud d'après ses mémoires (Affaires de Genève, 1777-1795). — L. Dufour. La promenade de la Treille à Genève. — H. Fazy. L'anti-Machiavel de Gentillet, 1576.

82. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Nouvelle série, tome III, 1re livr., 1888. — L. Gautier. La dernière peste de Genève, 1636-1640. — A. de Candolle. Sismondi considéré comme citoyen genevois. — Ch. Le Fort. Les derniers comtes de Genevois, 1367-1401 (aperçu historique et documents inédits). — Idem. Théodore Clapared. Allocution à la Société d'histoire et d'archéologie.

83. — Association pro Aventico. Bulletin n° I, 1887. — E. Secretan. Coup d'œil historique. — W. Cart. Les fouilles. = N° II. W. Cart. Auguste Caspari. — E. Secretan. Le plan d'Avenches. — W. Cart. Les fouilles (suite).

84. — Feuille centrale de la Société de Zofingue. XXIXe année, n° 3, 1889. — P. Vaucher. Charles Le Fort. Allocution à la section genevoise de la Société de Zofingue.

---

85. — Historisk Tidsskrift. 6e série, vol. I. — C.-Th. Sœrensen. La crise politique en 1807 (montre l'extrême confusion et le manque de toute prévoyance chez le gouvernement danois, au moment où la flotte anglaise était à Elseneur; l'envoyé d'Angleterre Jackson, portant l'ultimatum de son gouvernement, ne put trouver le régent ni à Kiel ni à Copenhague). — Edv. Holm. Un appendice à cet article (à l'aide de dépêches conservées aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris, l'auteur montre que le Danemark voulait garder sa neutralité à tout prix; une dépêche de Talleyrand, demandant que le Danemark rompit toute communication avec l'Angleterre, n'était pas arrivée; autrement elle aurait décidé le gouvernement à se joindre à l'Angleterre). — Thiset. Herluf Daa et Vinike Villumsdatter (esquisse caractéristique de la vie intérieure et des mœurs du xvie siècle). — A.-D. Jœrgensen. Le Danebrog et les armes du Danemark. — L. Koch. Quelques remarques sur L. Holberg et l'Académie de Soræ. — P. Lauridsen. Le cartographe Johannes Mejer (savante contribution à l'histoire de la cartographie en Danemark; Mejer, mort en 1674, est un cartographe de talent et de zèle, mais ses cartes historiques sur le duché de Slesvig, avant les différentes inondations de la mer, sont tout à fait fantastiques; l'article est accompagné de belles gravures). — W. Plenkers. Anne, femme de Jacques Ier, est-elle morte catholique? (comp. *Revue hist.*, XXXIX, 210). — E. Holm. Un épisode de la vie du ministre Chr. Colbjœrnsen. — L. Koch. La crise financière en 1763. — C.-F. Brica. Sœren Kanne. — O. Blom. L'arsenal de Copenhague. — Y.-A. Fridericia. Hannibal Sehested en disgrâce (1651-1660). = Comptes-rendus critiques : *Bache*. Histoire des trois pays scandinaves (bon ouvrage de vulgarisation). — *Hildebrand*. Livonica (bon). — *E. de Barthélemy*. Relations de la France et du Danemark sous le ministère du comte de Bernstorff, 1751-70. — *Hartman*. Les projets du tsar Pierre sur une descente en Scanie en 1716 (bon). — *Paludan*. L'influence de la littérature étran-

gère sur la littérature danoise du XVIIe s. (ouvrage important d'un savant consciencieux). — *Schæfer*. Das Buch des Lübeckischen Vogts auf Schonen (excellent). — *Henry Petersen*. Sceaux du clergé danois au moyen âge. — *Læffler*. Pierres tombales à Roskilde (bon). — *Thorkelsson*. La poésie en Islande aux XVe et XVIe siècles (ouvrage savant, mais l'auteur loue sans raison cette poésie insipide). — *W. Christensen*. Bibliographie historique, 1886-87.

86. — Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. 1888. — Japetus STEENSTRUP. La station dite des chasseurs de mammouths, à Predmost en Moravie, et la question sur l'âge de l'homme (les hommes de l'âge de pierre ont été des chasseurs de mammouths, mais seulement de la même manière que les Jakoutes et les peuplades congénères du nord de l'Asie ou de la Sibérie le sont de nos jours; comme eux, ils ont pratiqué la chasse lucrative aux dents bien conservées et aux ossements de ces éléphants gigantesques ensevelis dans un terrain glacé; mais rien ne prouve que ces éléphants et ces hommes soient contemporains). = 1889, cahier 1. J.-L. USSING. Mendés et Thmouis dans la Basse-Égypte (l'expédition française indique exactement la situation de ces deux villes, mais Brugsch et Dümichen attribuent à Thmouis le nom de Mendés et à Mendés celui de Thmouis, et cependant les noms en ont été conservés jusqu'à nos jours. A Mendés, suivant Hérodote, on adorait Pan, or, les monnaies postérieures nous montrent un dieu avec un bouc à la main et avec une tête barbue couronnée de l'ornement cornu appelé atef. La stèle dite de Mendés a été trouvée à Thmouis et représente le dieu Chnoum à tête de bélier).

87. — Videnskabernes Selskabs Skrifter. 6e série. *Historisk-philosophisk Afdeling*, vol. II. — V. FINSEN. La première organisation des institutions de la république d'Islande. — J.-L. HEIBERG. Sur les scholies des éléments d'Euclide. — J.-L. USSING. Inscription phratrique de Décélie. = *Naturvidenekabelig mathematisk Afdeling*, vol. III. — H.-G. ZEUTHEN. La théorie des sections coniques dans l'antiquité.

88. — Aarbœger for Nordisk Oldkyndighed. 1887, cah. 2-3. — Kr. BAHNSON. Musées ethnographiques à l'étranger. — Gustav STORM. Études sur les voyages en Finlande; géographie et ethnographie de la Finlande, 1888. — O. BLOM. Les canons du vaisseau amiral de Lübeck *l'Angle* (on les a trouvés dans le Sund; ils appartiennent au vaisseau qui sauta le 31 mai 1565). — Gustav STORM. Les sources de la chronique du Grœnland par Lyschander. — W. MOLLERUP. Deux miniatures représentant le combat de Bornhœved en 1227 (dans des manuscrits conservés à Brême et à Berlin). = 1888, cahier 1. Henry PETERSEN. Un diptyque comme souvenir de l'évêque Jens Andersen Beldenak.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Anquez, inspecteur général de l'enseignement secondaire, est mort le 27 février 1889, âgé de soixante-huit ans; on lui doit une *Histoire des assemblées politiques des Réformés*, 1573-1622, parue en 1859, et un travail tout à fait remarquable sur l'*Allemagne et Henri IV d'après la correspondance de Bongars* (1884).

— M. Clermont-Ganneau a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Riant.

— M. le duc d'Aumale a été élu (30 mars) membre de l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement de M. Rosseeuw-Saint-Hilaire, décédé.

— M. A. Ammann a publié un recueil de *Sujets et compositions d'histoire* (Nathan, 324 p. in-18) qui fournit le plan, les idées et les faits principaux de cent sujets de devoirs d'histoire propres à être donnés dans les classes. Ce recueil, qui risque d'avoir l'inconvénient de favoriser la paresse des professeurs et des élèves, est composé d'une manière fort judicieuse et précédé d'excellents conseils généraux sur la composition historique.

— M. d'Arbois de Jubainville a entrepris de refondre et de rééditer en deux volumes son livre sur les *Premiers habitants de l'Europe* (Thorin), dont la première édition en un volume date de 1877. Dans sa préface, ce savant d'une érudition si étendue, d'un esprit si original et d'un caractère si modeste, nous raconte avec une ingénuité charmante comment il a composé cet ouvrage dans ses moments perdus, pour se délasser de son labeur d'archiviste, les doutes qui peu à peu sont nés chez lui au sujet de quelques-unes de ses conclusions, les études de linguistique qui lui ont permis de corriger ou de préciser certaines de ses vues. Il s'est proposé deux modèles : François Lenormant, pour le talent d'exposition, Zeuss, pour la science, et il craint d'être resté loin de ses deux modèles. Cette modestie ne fera que rehausser aux yeux des lecteurs le mérite d'un ouvrage où la science la plus étendue et la plus minutieuse s'unit à une rare puissance de synthèse. Grâce à une riche annotation qui n'existait pas dans la première édition, nous avons au bas des pages toutes les preuves à l'appui du texte; des titres et paragraphes rendent la distribution des matières plus facile à saisir. Des chapitres nouveaux ont été ajoutés. Le premier volume de la nouvelle édition traite des peuples étrangers à la race indo-européenne, et parmi les peuples de race indo-européenne des Scythes, des Thraces, des Illyriens, des Sicules et des Ligures. Les trois chapitres consacrés à ce

dernier peuple, très augmentés, sont peut-être la partie la plus importante et la plus originale de l'ouvrage.

— M. Charles Bellangé a consacré son livre *le Judaïsme et l'histoire du peuple juif* (Laisney, 500 p. in-12) à démontrer dans un style qui n'est pas toujours correct, et avec une méthode qui n'est pas toujours claire : 1° que les écrits bibliques ont été rédigés au IIe siècle av. J.-C.; 2° que les Israélites ne constituent pas un peuple, mais un groupement sectaire; 3° que la religion toute cananéenne des Juifs s'est modifiée sous des influences persanes; 4° que toute l'histoire d'Israël est un mythe inventé par une secte. En résumé, « le judaïsme n'est pas un fait de race, il n'est pas sorti des entrailles d'un peuple, il s'offre à l'histoire comme une œuvre de cléricalisme soutenue par le cléricalisme. » Nous craignons que le livre de M. Bellangé, d'une érudition un peu indigeste, et où il combat à la fois les idées des exégètes contemporains, celles de l'orthodoxie juive et celles de l'orthodoxie chrétienne, laisse aux lecteurs une impression très confuse.

— Signalons dans la *Revue celtique* l'article de M. Th. Reinach sur les prétendus *Chars armés de faux chez les anciens Gaulois*. Il prouve que ces chars sont une pure invention poétique et que les quelques textes où ils sont mentionnés n'ont aucune autorité. Encore une légende à rayer des manuels d'histoire.

— M. G. Scheffer nous a donné une leçon, très courte heureusement, de chauvinisme rétrospectif dans sa brochure intitulée : *les Campagnes de Vercingétorix* (Ghio, 66 p. in-12). Il ne trouve chez les Gaulois que des vertus, chez les Romains que le brigandage organisé; le sénat est un « assemblage de coquins expérimentés. » Ceci se trouve dès le début et dispense d'aller plus loin.

— La *Revue critique* fait, avec raison, la chasse aux plagiaires; elle signale avec indignation (25 février 1889) les méfaits commis par M. Gagnière, qui vient de mourir, et avec satisfaction (1er avril) l'arrêt de la première chambre qui vient de condamner l'auteur de *Français et Allemands* (Dick de Lonlay), convaincu d'avoir imité de trop près l'ouvrage de M. A. Duquet : *Frœschviller, Châlons et Sedan*.

— La librairie Leroux a mis en vente le tome III de l'*Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, de Hertzberg, traduit par M. Huschard, le tome II (et dernier) de l'*Histoire intérieure de Rome*, de Lange, trad. par A. Berthelot et Didier, enfin le tome III de l'*Histoire générale de la littérature du moyen âge*, d'Ebert, trad. par MM. Aymeric et Condamin.

— M. P. Monceaux a consacré un charmant volume à *Apulée, romancier et magicien* (Quantin). On n'y trouvera pas seulement une délicate analyse de l'Ane d'or et un fragment remarquable de l'histoire du roman dans l'antiquité, mais aussi, dans ses chapitres sur Apulée conférencier à Carthage et sur Apulée magicien, un tableau de mœurs des

plus curieux et des plus pittoresques sur la vie sociale en Afrique au IIe siècle après J.-C.

— La librairie Larose et Forcel a mis en vente la sixième livraison de WILLEMS, *le Droit public romain*.

— La publication de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, par MM. PERROT et CHIPIEZ, vient de reprendre à la librairie Hachette. Les premières livraisons du tome V sont en vente.

— L'excellente traduction du t. V de l'*Histoire romaine* de M. MOMMSEN, par MM. Cagnat et Toutain, progresse régulièrement. La première livr. du t. XI contient les chapitres sur la Syrie et la Judée.

— M. K. LAMPRECHT, l'auteur du bel ouvrage sur l'histoire économique de l'Allemagne au moyen âge (*Deutsches Wirthschaftsleben im Mittelalter*. Leipzig, 1885-86, 4 vol. in-8°), dont la *Revue* a récemment rendu compte (XXXV, 371), a débuté en 1878 dans la carrière scientifique par une étude sur l'état économique de la France au XIe s. qui a conservé toute sa valeur. M. Marignan a rendu un service en traduisant cette thèse de doctorat et les chapitres du grand ouvrage de M. L. relatifs à l'époque franque, sous le titre d'*Études sur l'état économique de la France dans la première partie du moyen âge* (Picard). Il est regrettable qu'il ait adopté un système de traduction littérale qui rend la lecture de l'ouvrage parfois difficile pour ceux qui ne sont pas familiers avec l'allemand. Nous croyons qu'on peut traduire exactement sans parler un français barbare. Ainsi pourquoi dire : « les ouvrages renseignés dans Schrœder, » au lieu de « les ouvrages cités par Schrœder »? M. Marignan a observé volontairement cette littéralité servile, comme le prouve sa dédicace. Nous croyons qu'il l'a poussée beaucoup trop loin. Il n'en a pas moins fait œuvre utile dont nous devons être reconnaissants à M. Lamprecht et à lui.

— M. E. RODOCANACHI a fait imprimer avec luxe pour la Société des sciences morales de Seine-et-Oise une analyse des *Statuts de la Corporation des barbiers de Rome*, approuvés par le pape Clément IX le 22 mai 1712.

— A l'occasion du mariage de M. Paul Durrieu, M. DELAVILLE LE ROULX, son ami, a publié un acte de Bernard Senesterra, chargé par le roi d'Aragon Jacques II le Juste de retirer certains joyaux qu'il avait mis en gage entre les mains des Templiers; l'acte donne décharge de ces joyaux à Bérenger de Cardond, grand-maître des Templiers en Aragon et en Catalogne (17 juin 1303). C'est un nouveau document relatif au rôle financier joué par l'ordre du Temple. (*Les Joyaux de la couronne d'Aragon en* 1303. Plon et Nourrit.)

— M. J. ZELLER a résumé en un fort volume in-12 de 728 p. les cinq volumes de son *Histoire de l'Allemagne et de l'Empire germanique* jusqu'à la mort de Conradin (Perrin et Cie). Ce résumé est à la fois très nourri et solide, puisqu'il a pour base une œuvre de science appro-

fondie, et très animé, car M. Z. a le don de voir les ensembles. Tout en cédant parfois à la tentation de rabaisser les souverains allemands, il est sensible à la grandeur, un peu barbare et tumultueuse, de l'Allemagne du moyen âge. Son livre rendra à nos élèves et à nos étudiants d'incontestables services.

— La librairie Plon vient de publier la traduction française du second volume du grand ouvrage de Janssen sur l'*Allemagne et la Réforme*. Il est consacré aux années décisives qui s'écoulent depuis la querelle de Reuchlin et de Pfefferkorn (1511) jusqu'à la fin de la guerre des Paysans (1525). La traduction française due à Mme E. Paris est de tous points excellente. Elle est écrite dans le français le plus aisé en même temps qu'elle est d'une irréprochable exactitude. Elle a de plus le mérite de donner en entier le texte de M. Janssen avec toutes les notes, tandis que la traduction de l'*Histoire des papes* de Pastor par M. Furcy Raynaud a malheureusement supprimé le plus grand nombre des notes de l'ouvrage original.

— Le *Registre de Florimond Robertet* (Firmin-Didot, in-8°), catalogue d'actes royaux du règne de François Ier, du 15 octobre 1524 au 18 août 1525, n'est qu'un fragment du travail que M. G. Robertet avait entrepris sur les Robertet au XVIe siècle. C'est tout ce qu'une mort prématurée lui a permis de publier. Tel qu'il est il complétera fort heureusement le Catalogue des actes de François Ier publié en 1887 par l'Académie des sciences morales et politiques, et, grâce à la table alphabétique dont il est précédé, il pourra fournir plus d'un renseignement utile, surtout pour la biographie et l'histoire locale.

— M. A. Vandal a étudié dans une intéressante brochure (*Louis XIV et l'Égypte*, Picard, 51 p. in-8°) les remarquables projets formés par Louis XIV et Colbert pour rétablir à travers l'Égypte, au profit de la France, le courant commercial de l'Europe avec l'Extrême-Orient, qui depuis plus d'un siècle avait pris la route du Cap. La mauvaise volonté de la Porte, que notre ambassadeur, le marquis de Nointel, ne sut pas vaincre, et les guerres européennes de Louis XIV entravèrent ces projets; mais les efforts qui furent faits alors contribuèrent pour leur part à développer l'influence française en Égypte. M. V. publie en appendice des extraits de mémoires inédits de Colbert sur ce sujet.

— Le septième volume des *Écrits inédits de Saint-Simon*, publiés par la maison Hachette, et auxquels M. Faugère n'a eu que la peine de mettre son nom comme éditeur, car il n'y a pas ajouté une seule note, est consacré au t. III des *Notes sur tous les duchés-pairies, comtés-pairies et duchés vérifiés depuis* 1500 *jusqu'en* 1730. Ce volume est un des plus brillants de la collection. Nous y signalerons en particulier : la biographie des Longueville, celles de Philippe de Savoie et de Charles-Emmanuel, celle du comte d'Auvergne, celle d'Eugène Maurice, comte de Soissons, et surtout celle de Lauzun.

— Le *Dupleix* de M. Clarin de la Rive (Lille, Desclée, de Brouwer

et Cie, in-8°) n'ajoutera aux livres de MM. Brionne et Tibulle Hamont et à l'ouvrage anglais de Cartwright que quelques détails de peu d'importance. Ce n'est qu'une œuvre de vulgarisation à laquelle la sincérité de l'admiration de l'auteur pour Dupleix donne parfois de l'animation et de la chaleur. Il est fâcheux que M. Clarin de la Rive ait un peu trop abusé des citations et surtout que l'illustration soit si défectueuse.

— Les tomes V et VI des *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, publiés par M. P. Margry, contiennent : la première formation d'une chaîne de postes entre le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Mexique (1683-1724), et l'exploration des affluents du Mississipi et la découverte des montagnes Rocheuses (1679-1754). Paris, Maisonneuve et Leclerc.

— Le livre de M. P. Boiteau, *État de la France en* 1789, paru en 1861 est vite devenu un livre classique et faisant autorité. On a pu y corriger quelques erreurs de détail; les travaux qui l'ont suivi l'ont confirmé sur presque tous les points. Aussi doit-on féliciter la librairie Guillaumin d'en avoir donné une seconde édition, bien que M. Boiteau soit mort sans avoir pu y mettre la main. Un jeune archiviste, M. Grassoreille, y a ajouté çà et là d'utiles annotations qui rendent cette nouvelle édition indispensable, même à ceux qui possèdent déjà la première.

— M. Darmoy, à qui nous devons deux petits récits du style le plus vif et de la critique la plus aiguisée sur deux épisodes de la guerre de 1870-71 (*Souvenirs d'avant-garde. I. La surprise de Chambeuf. II. Châtillon.* Sauvaitre, 2 vol. pet. in-32), a traduit en français (autant du moins que cela est possible) la *Grundriss der Geschichtswissenschaft* de Droysen (Précis de la science de l'histoire. Leroux, 708 p. in-8°), essai remarquable malgré ses obscurités et sa concision, suivi de trois dissertations sur Buckle, sur la Nature et l'Histoire, et sur l'Art et la Méthode. Cet essai de Droysen s'impose à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions de critique, de méthode et d'art historiques.

— Deux des historiens que la France a récemment perdus ont été l'objet de monographies intéressantes. Celle de M. E. Petit, sur *François Mignet* (Perrin), est surtout biographique; nous y voyons successivement passer sous nos yeux l'étudiant, l'avocat, le polémiste, le garde des archives diplomatiques, le mondain, l'académicien. Deux chapitres seulement sont consacrés à l'historien et à l'écrivain. Nous ne nous en plaignons pas. M. de Rozière a dressé la bibliographie de l'œuvre de Mignet, et ce qu'il était intéressant de fixer, c'était la figure même de l'ami de M. Thiers et de la princesse de Belgiojoso, du *directeur perpétuel* de l'Académie des sciences morales et de l'Académie française après la mort de M. Guizot, du type le plus élevé de l'archiviste et de l'historien académique. M. Petit s'est acquitté de sa tâche avec le talent que nous avons déjà apprécié chez le biographe d'André Doria. — M. Baschet était comme Mignet un amateur de pièces d'archives, mais il n'avait pas ses grandes qualités littéraires et, bien loin d'avoir comme

lui le bonheur d'être préposé à la garde des archives diplomatiques, il usait ses efforts à s'en faire ouvrir la porte par les cerbères jaloux qui tenaient Saint-Simon en chartre privée. Heureusement pour M. A. Baschet et pour nous, l'Autriche fut moins jalouse des secrets des archives de Venise que M. Faugère de ceux du ministère des affaires étrangères de Paris. C'est Venise qui a fourni à M. Baschet les éléments des livres qui ont fait sa réputation de chercheur et d'érudit. Il sut du reste utiliser aussi les dépôts parisiens et fournit aux *Rapports annuels* du directeur des archives de Londres un répertoire de tous les documents conservés dans les dépôts français et relatifs aux relations de la France avec l'Angleterre, de 1509 à 1714. — M. Baschet avait commencé par des ambitions purement littéraires, assez peu justifiées par son talent d'écrivain. C'est le hasard d'une mission en Allemagne, en 1855, qui le conduisit jusqu'à Venise et lui révéla sa vocation d'érudit à laquelle nous devons tant d'utiles découvertes. C'est aussi sa lutte avec M. Faugère et ses intéressants volumes sur le *Duc de Saint-Simon* et sur le *Dépôt des affaires étrangères* qui ont contribué pour une large part à l'établissement du régime libéral auquel sont soumises, depuis 1880, les archives diplomatiques. La monographie de M. Dufay, sur *Armand Baschet* (Rouquette), nous donne un fidèle portrait de cet érudit original et sympathique, et nous renseigne exactement sur les phases diverses de sa multiple activité.

— M. C. Pelletan a réédité son livre sur la *Semaine de mai* (Dreyfous). C'est un livre utile à lire, avec l'histoire de la Commune elle-même, à trois points de vue : pour connaitre la psychologie de la nation française, pour accroître en soi la sainte horreur des guerres civiles, pour apprendre à juger plus équitablement les folies violentes et cruelles de la Révolution.

— Une nouvelle édition de l'*Histoire de la littérature allemande,* par M. G.-A. Heinrich, a commencé de paraitre à la librairie Leroux. Elle fait partie de la collection qui, sous le titre de *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon,* s'est déjà fait une place si honorable parmi les publications savantes. L'ouvrage de M. Heinrich est la seule histoire complète et suivie de la littérature allemande que nous possédions en français ; et elle tient dignement son rang à côté des ouvrages allemands sur le même sujet. M. Heinrich avait commencé la préparation de cette nouvelle édition. Il n'a pas pu l'achever. C'est un de ses élèves, M. Schwarz, qui s'est chargé de publier l'édition nouvelle en utilisant ces notes, mais en respectant scrupuleusement l'œuvre originale. Il a seulement complété la bibliographie. Le premier volume, seul paru jusqu'ici, comprend toute la littérature du moyen âge, celle de la Renaissance, le xviie siècle, l'école de Gottsched et celle de Zurich.

— M. L. Leger vient de publier la troisième édition de son excellente *Histoire d'Autriche-Hongrie* (Hachette). Elle est augmentée de l'histoire des dix dernières années et d'un chapitre sur l'organisation et la statis-

tique de l'État austro-hongrois. Une carte de la péninsule balkanique en 1888 a été ajoutée aux quatre cartes déjà existantes dans la première édition.

— M. Joseph Reinach a réuni sous le titre *Études de littérature et d'histoire* (Hachette) des articles composés de 1878 à 1886, qui feront regretter à plus d'un de ses lecteurs que la politique quotidienne ait absorbé tout entier depuis lors un esprit aussi distingué, préparé par de fortes études aux travaux de longue haleine. Le présent volume nous montre le talent de M. Reinach sous des faces très diverses : une longue étude sur Marivaux est surtout une œuvre de lettré ; les articles sur Hamilton et Gambetta appartiennent au publiciste politique ; les critiques des historiens français contemporains (Lanfrey, Fustel de Coulanges, duc de Broglie, H. Martin, Thureau-Dangin) et surtout les trois études réunies sous le titre *France et Allemagne* sont d'un historien très sagace et très bien informé. On voit d'ailleurs dans tout le volume que ce qui l'intéresse par-dessus tout, c'est l'histoire de la civilisation, l'histoire de la société et des mœurs, et qu'il a le sentiment très vif des différences des temps et des lieux, du pittoresque des mœurs et de l'originalité des caractères. A ce point de vue, les articles sur l'influence historique de la France sur l'Allemagne, sur l'influence intellectuelle de l'Allemagne sur la France et sur la cour de Bavière au XVIIe et au XVIIIe siècle, sont de remarquables morceaux à la fois pittoresques et philosophiques.

— La belle collection du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* s'est enrichie de deux volumes nouveaux, le tome IV de la bibliothèque de l'Arsenal et le Catalogue des mss. de la bibliothèque de la Rochelle, par M. Musset. Ces derniers sont au nombre de 759, presque tous du XVIIe et du XVIIIe siècle. Le fonds le plus important est celui de l'Oratoire de la Rochelle.

— M. Georges-Denis Weil, juge suppléant au tribunal de la Seine, a consacré deux intéressantes brochures aux mœurs parlementaires anglaises : 1° *Du jugement des élections contestées ;* 2° *Juridiction pénale des chambres anglaises pour la défense de leurs privilèges* (Marpon et Flammarion, 62 et 85 p. in-8°). Leur conclusion identique est que les chambres ont intérêt le plus souvent à laisser aux tribunaux ordinaires le jugement des cas délictueux qui les concernent ; déjà le jugement des élections contestées est déféré (depuis 1868) au pouvoir judiciaire, et l'on peut dire que la corruption électorale est aujourd'hui entièrement disparue en Angleterre. Quant aux conflits qui ont plus d'une fois éclaté entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, il faudra, pour les rendre plus rares et moins aigus, commencer par préciser nettement en quoi consistent les privilèges des chambres anglaises. On n'en est pas encore là.

— Notre collaborateur M. Fernand Bournon va publier chez Champion une revue de quinzaine intitulée *la Correspondance historique.*

Chaque livraison comprendra une série : 1° de communications et documents; 2° de problèmes historiques; 3° de solutions à ces problèmes; 4° une chronique, contenant, d'une part, les informations relatives aux ouvrages d'histoire en préparation ou se rapportant à ces ouvrages; d'autre part, toutes les indications intéressant les historiens, telles que : soutenances de thèses, régime des bibliothèques et archives, annonces des cours historiques, etc.; 5° enfin, la bibliographie des livres historiques nouveaux. M. Bournon se propose de réunir à la fin de l'année ces mentions bibliographiques en les groupant méthodiquement, de façon à publier tous les ans un véritable Répertoire de bibliographie historique.

Nous empruntons au premier numéro de la *Correspondance historique* la communication suivante de M. Henri Omont sur les cartulaires français à Cheltenham (Angleterre). On sait que la célèbre collection de manuscrits réunie à Middlehill, puis à Cheltenham (Angleterre), par sir Thomas Phillipps, contient un très grand nombre de documents de premier ordre pour l'histoire de France. La liste des cartulaires français, au nombre de plus de trente, des xie, xiie, xiiie siècles et suivants, qui y sont conservés, suffira pour donner une idée des richesses de cette collection : *Arras*, Cartulaire des comtes d'Artois (xive siècle). — *Bayeux*, Cartulaire de la chapelle de Notre-Dame à la Cathédrale (xiiie siècle). — *Beauvais*, Cartulaire de Saint-Quentin de Beauvais (xiie siècle). — *Besançon*, Cartulaire de la Madeleine (xiiie siècle). — *Bordeaux*, Cartulaire de Saint-André de Bordeaux (xiiie siècle). — *Bordeaux*, Cartulaire de Saint-Séverin de Bordeaux (xiie-xive siècles). — *Bordeaux*, Cartulaire de l'abbaye de Sauve-Majeure (xiiie siècle). — *Coutances*, Cartulaire de l'Hôtel-Dieu (xve siècle). — *Éterpigny*, Cartulaire de la commanderie d'Éterpigny (xiiie siècle). — *Faremoutiers*, Cartulaire de l'abbaye de Faremoutiers (xiiie siècle). — *Fécamp*, Cartulaire de l'abbaye de la Trinité (xvie siècle). — *Fieffes*, Cartulaire de la baillie de Fieffes (xve siècle). — *Fontevraud*, Cartulaire de l'abbaye de Fontevraud (xiie-xive siècles). — *Langres*, Répertoire du cartulaire du chapitre de Langres (xiiie siècle). — *Laon*, Cartulaire de l'évêché de Laon (xiiie-xive siècles). — *Laon*, Cartulaire de la cathédrale de Laon (xiiie-xive siècles). — *Laon*, Cartulaire de Saint-Jean de Laon (xive-xve siècles). — *Laon*, Cartulaire de Saint-Vincent de Laon (xive-xve siècles). — *Liesses*, Cartulaire de l'abbaye de Liesses (xiiie siècle). — *Longpont*, Cartulaire du prieuré de Longpont (xiiie siècle). — *Metz*, Cartulaire de Freistrof (xive siècle). — *Metz*, Cartulaire de Saint-Symphorien (xiiie-xive siècles). — *Metz*, Cartulaire de Sainte-Glossinde (xve siècle). — *Metz*, Cartulaire de Sainte-Marie (xive siècle). — *Noirmoutiers*, Cartulaire de Notre-Dame de la Blanche (xviiie siècle). — *Noyon*, Cartulaire du chapitre de Noyon (xive siècle). — *Ourscamps*, Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamps (xive siècle). — *Préaux*, Cartulaire de Saint-Pierre de Préaux (xve siècle). — *Prémontré*, Cartulaire de l'abbaye de Prémontré (xiiie siècle). — *Reims*, Cartulaire E de l'église de Reims (xiiie siècle). — *Saumur*, Cartulaire

de Saint-Florent de Saumur (XIe siècle). — *Senlis,* Cartulaire de Saint-Maurice de Senlis (XIIIe-XIVe siècles). — *Sommereux,* Cartulaire de la commanderie de Sommereux (XIIIe siècle). — *Vendôme,* Cartulaire de l'abbaye de la Trinité (XIe, XIIe et XIIIe siècles).

— La table analytique de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris,* de l'abbé LEBEUF, depuis si longtemps désirée, est enfin sous presse. Elle formera un volume aussi fort au moins qu'aucun des cinq de l'édition in-8° qu'elle complète (Féchoz). Le premier fascicule sera prêt en juillet.

— La maison Rothschild achève en ce moment l'impression d'un travail très complet de M. Camille PITON sur les différents hôtels qui, depuis le XIIIe siècle, ont occupé l'emplacement de la halle au blé. Titre de l'ouvrage : *le Plus curieux quartier de Paris.*

— La Société des Amis des monuments parisiens entreprend la publication d'un *Nouvel itinéraire, guide artistique et archéologique de Paris,* texte avec dessins par M. Charles NORMAND, architecte, directeur de la Revue *l'Ami des monuments.* On souscrit dès maintenant au prix de 20 fr. (étranger, 25 fr.). Le premier fascicule paraîtra très prochainement.

— Sous le titre de la *Gaieté de Baluze,* M. G. CLÉMENT-SIMON vient de réunir onze facéties ou opuscules burlesques d'Étienne Baluze, en les accompagnant d'une introduction et de notes. Un seul de ces documents avait été publié dans les *Mémoires de littérature et d'histoire* de Desmolets, t. VI. Leur ensemble a bien vieilli; il semble cependant que le sieur Étienne Courrège avait le don d'inspirer plus particulièrement Baluze (pièces II et VIII). Un appendice, et surtout le tableau généalogique qui l'accompagne, contiennent des renseignements très utiles sur la famille très nombreuse des Baluze.

— MM. L. et P. LUCCIANA viennent de publier, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* (fascicules 91 à 94, juillet à octobre 1888. Bastia, veuve Ollagnier, 1888, in-8°), *Deux documents inédits sur l'affaire des Corses à Rome* (20 août 1662). Le premier de ces documents est intitulé : *Succinta narrazione dall' accidente occorso in Roma nel pontificato di Papa Alessandro VII l'anno* 1662 *tra la familia del duca di Crequi, ambasciatore christianissimo, e la milizia corsa.* L'auteur anonyme est un adversaire du pape. Le second est la copie du Procès du 20 août au 21 novembre 1662. Le manuscrit appartint d'abord à la bibliothèque du cardinal Imperiale, puis il passa dans celle de Thomas Prelia qui le légua à sa ville natale, Bastia, en 1846. Ces deux documents confirment l'opinion que l'affaire de la garde corse ne fut pas préméditée. L'état de tension des rapports entre les deux cours, aggravé, comme il arrive toujours, par des subalternes, amena naturellement le sanglant éclat du 20 août. D'autre part, Louis XIV aurait pu mettre tout autant de dignité et un peu moins de hauteur dans ses revendications. C'est l'idée de MM. L. et P. Lucciana. Elle nous paraît

conforme à la réalité des faits tels que l'établissent aussi bien les documents déjà connus que ceux dont nous venons de parler.

— Bien qu'elles n'aient pas avec cette Revue un rapport direct, signalons les *Chansons et danses des Bretons,* de M. N. Quellien. Aucun pays ne se révèle mieux que la Bretagne dans ses chansons populaires. Les productions de cette littérature ont un charme à la fois si pénétrant et si particulier qu'il est difficile de comprendre sans elle le génie de la race bretonne et par conséquent son histoire. Les chansons populaires gardent d'ailleurs bien des traces du passé et, en les soumettant à une critique attentive, on peut en tirer plus d'un heureux indice. Ce que dit M. Quellien des mystères et du culte des saints sera précieux pour l'histoire des mœurs et des coutumes. Enfin, deux au moins des chansons de son recueil s'appliquent directement à des faits historiques. La première est le gwerz du *Bâton* (p. 113) composé à l'occasion du premier tirage au sort qui eut lieu dans le canton de Prat. La seconde est la *Complainte de M. Le Caër* (p. 120). M. Le Caër, qui était maire de Pommerit-Jaudy, fut tué en 1813 par les *blancs*. L'œuvre de M. Quellien est d'autant plus méritoire qu'en Bretagne aussi les vieilles chansons et les vieux usages sont condamnés à disparaître, peut-être plus lentement, mais aussi sûrement qu'ailleurs.

— Signalons deux travaux de M. P. Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan : une *Étude historique sur le prieuré de Marcerole de l'ordre des chanoines du Saint-Sépulcre* (Perpignan, typ. Latrobe, 59 p. in-18). Cet unique prieuré, fondé dans le second quart du xiie s., tombé en décadence au xve s. et réuni, en 1484, à la mense de la communauté des prêtres de Vinça lors de la suppression des chanoines du Saint-Sépulcre, a été omis par le *Gallia christiana.*

— Les *Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne* (Durlacher, 93 p. in-8°). Cette étude historique, juridique et littéraire sur la petite et pauvre mais intéressante population juive du Roussillon fournit surtout des détails sur le xive et le xve s. et conduit jusqu'à l'expulsion des Juifs en 1493.

— M. Pagart d'Hermansart a relaté avec les plus minutieux détails, d'après les documents des archives de Saint-Omer, le *Siège de Saint-Omer en* 1677 (Saint-Omer, impr. d'Homont), par le duc d'Orléans et le maréchal d'Humières, siège soutenu avec une grande énergie par la population. M. P. d'H. regrette avec raison que le second centenaire de la réunion de Saint-Omer et de l'*Artois réservé* à la France n'ait pas été célébré en 1877, comme le premier l'avait été en 1777.

— M. A. Joubert a tiré des comptes inédits de Jehan Legay, argentier et receveur général de Jeanne de Laval, conservés à la bibliothèque d'Angers, des détails curieux sur les *Fous, les folles et les artistes de la cour du roi René* (Laval, impr. Janin, 18 p., in-8°). — Nous avons encore reçu de M. Joubert : 1° des *Lettres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure en l'an III* (Vannes,

Lafolye), et la table des matières d'un *Recueil de plaidoyers inédits d'avocats angevins aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 1680-1730 (Angers, Germain et Grassin, 16 p., in-8°). Ce recueil que possède M. Joubert est curieux pour l'histoire des mœurs et du droit.

— M. Gust. Prévost a communiqué à la Société libre de l'Eure des *Notes sur la levée du ban et de l'arrière-ban dans les élections de Bernay et de Lisieux, pour la défense des côtes normandes en* 1703, d'après des papiers provenant des archives d'Harcourt (Bernay, impr. Lefèvre, 20 p., in-8°).

— La brochure de M. Ulysse Chevalier, *Mystère des Trois Doms joué à Romans en* 1509. *Documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné de* 1400 *à* 1535 (40 et 68 p., in-8°), est une utile contribution à l'histoire du théâtre. Les détails que donne M. Ch. sur le mystère des Trois Doms, c'est-à-dire des saints Séverin, Exupère et Félicien, œuvre du chanoine Pia, nous initient à toute la cuisine théâtrale, à tous les préparatifs et à tous les frais d'une représentation théâtrale au XVIe s.

— M. Léonce Pingaud, à qui nous devons déjà la connaissance de tant de documents précieux relatifs à l'émigration, a publié, dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, un rapport très curieux sur la *Bourgogne en* 1797, adressé à Louis XVIII par Daniel-Alexandre Pautenet de Vereux, qui remplit avec un zèle extraordinaire, de 1792 à 1800, les fonctions d'agent royaliste, affrontant tous les dangers pour nouer des intrigues politiques ou recueillir des renseignements par ses voyages en France sur l'état de l'opinion publique.

— M. L. de Piépape a publié en 1881, en deux gros volumes, une *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*, qui a eu la rare fortune d'obtenir les éloges des revues spéciales les plus sérieuses, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la *Revue des questions historiques*, la *Revue lyonnaise*, le *Polybiblion*, la *Revue historique* (XIII, 132), et de recevoir de l'Académie française le prix Thérouanne. M. E. Longin vient d'avoir la cruauté d'arracher à M. de Piépape les lauriers accumulés sur sa tête. Sa *Lettre d'un Comtois sur un ouvrage couronné par l'Académie française* (Besançon, P. Jacquin, 348 p., in-8°) ne laisse rien subsister du livre de M. de Piépape... que les bonnes intentions. Il examine une à une les pages 321 à 432 et 1 à 186 du t. II, et il n'en trouve pas une seule qui ne contienne une ou plusieurs énormités. L'examen général auquel il se livre dans la lettre qui sert de préface à cet épluchage minutieux n'est pas plus favorable et ne laisse rien debout des deux in-8° de l'imaginatif auteur, dont une des moindres bévues est d'avoir fait figurer dans les guerres du XVIIe s. des « hallebardes à rouet ! » En se livrant à cette exécution courtoisement cruelle, M. Longin a contracté une dette : c'est d'écrire à son tour une Histoire de Franche-Comté. Quand on connaît à ce point l'histoire de sa province, on a le strict devoir de ne pas s'en tenir à la critique des fautes d'autrui.

— M. O. de Chavigny a raconté, dans une brochure de 31 p. in-8°,

les *Derniers jours de l'abbaye royale de Fontevrault* (Tours, impr. Dellis), récit intéressant des mesures persécutrices par lesquelles l'abbaye, dirigée alors par Mme d'Antin, fut graduellement dépouillée par le curé Guerrier, devenu maire de la commune, jusqu'à la dispersion des religieuses après le 10 août. Après la mort de Louis XVI, l'abbaye fut pillée et ravagée. Ses bâtiments servent aujourd'hui de maison de détention.

— M. A. Babeau vient d'élucider la question de la paternité des Mémoires de l'*Académie de Troyes* (impr. Dufour-Bouquot, 30 p., in-8°), ces dissertations burlesques composées pour railler une très innocente société de magistrats et bourgeois de Troyes qui se réunissaient à l'hôtel de la Monnaie, de 1740 à 1745, deux fois la semaine, pour y lire les journaux. Grâce à la première édition de ces Mémoires, annotés de la main de Grosley, M. Babeau démontre qu'à Grosley appartient l'idée première des mémoires et la rédaction de plus de la moitié du texte. Le reste est dû en majeure partie à Le Febvre, avocat au parlement, et quelques pages à David, directeur général des cartes-cuivres.

— M. A. Bénet, le laborieux et habile archiviste du Calvados, a donné au *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* deux intéressantes communications, l'*Inventaire du Trésor de la collégiale d'Écouis en* 1565, et le commentaire de *Deux lettres de Jacques le Batelier d'Aviron à Jacques Dupuy*. M. Bénet avait déjà publié à Mâcon en 1881 une notice sur un *Le Batelier, auteur du Mémorial des évêques, ville et comté d'Évreux*. Il précise ici nos connaissances sur cette famille de magistrats et érudits ébroïciens dont quatre portèrent successivement le prénom de Jacques; ils furent avocats aux bailliage et siège présidial d'Évreux. Le premier († 1608) fut le premier commentateur de la Coutume de Normandie. Le second († 1623) fut l'ami de Peiresc, de Dupuy, de Saumaise et s'occupa de l'histoire locale comme l'atteste une généalogie des six comtes d'Évreux issus des ducs de Normandie, que M. Babeau donne en appendice. Le troisième († 1666) fut l'auteur du Mémorial.

— Nous recevons de M. l'abbé Cazauran, archiviste du grand séminaire d'Auch, trois nouvelles brochures. 1° *Bains gallo-romains à Montréal du Gers* (Maisonneuve et Leclercq), découverts au *Glésia*, près Montréal, où l'on a trouvé des restes de l'époque chrétienne et de l'époque païenne. 2° *Anesance de Toujouse, évêque d'Aire* (1324-1327) *et son tombeau à Espagnat (Gers)* (ibid.). C'est une simple tradition qui considère comme le tombeau d'Anesance, assassiné en 1326 ou 1327, un sarcophage beaucoup plus ancien conservé sous le porche de l'église d'Espagnat. 3° *Montaigut* (Dax, impr. Labèque). M. C. publie le texte et la traduction des coutumes données à cette bastide par Guillaume de Montaigut, sénéchal d'Aquitaine, au nom d'Édouard, le 20 février 1320 (v. s.), et il nous raconte les vicissitudes de cette bastide vendue, le 8 mars 1427, par l'évêque d'Aire à Pierre-Arnaud de Béarn, seigneur de Puys, vente confirmée par Martin V après une enquête qu'analyse M. C. La baron-

nie de Montaigut fut encore l'objet de plusieurs autres transactions que relate M. C. Son dernier possesseur fut le jeune duc de Béthune-Charost, décapité le 9 floréal an II.

Livres nouveaux. — Documents. — Mémoires de Mme de la Rochejaquelein, édition originale. Barloton. — *Ch. de Robillard de Beaurepaire*. Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri IV. Rouen, Lestringant. — *Blancard*. Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge. T. II : contrats commerciaux du XIIIe siècle. — *Mavidal* et *Laurent*. Archives parlementaires. T. XXXIII : table générale alphabétique de l'Assemblée nationale constituante, coordonnée par M. *L. Lataste*. P. Dupont. — *Gonthier*. Le pouillé du diocèse de Genève en 1481 (mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne). — *Metzger*. Une poignée de documents inédits concernant Me de Warens, 1726-54. Lyon, Georg.

Inventaires.— Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gard. Archives civiles ; série E ; supplément, t. I. — *Abbé Deslandes*. Catalogue des mss. de la bibliothèque du chapitre de Bayeux. Plon.

Biographies. — *Staub*. Recherches historiques sur le général Belliard, de Fontenay-le-Comte. Fontenay, Baud. — *Dubarat*. Notices historiques sur les évêques de l'ancien diocèse d'Oloron (506-1792). (Bulletin de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau.)

Histoire locale. — *Duchemin*. Histoire de Bourgthéroude et de sa collégiale. Pont-Audemer, impr. admin. — *Coquelin*. Histoire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport. Tome II. Rouen, Lestringant. — *Clément-Simon*. Tulle et le Bas-Limousin pendant les guerres de religion. Champion. — *Dr Barthélemy*. Histoire d'Aubagne, chef-lieu de baronnie. Tome I. Marseille, Barlatier et Barthelet. — *Pfister*. Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sous la souveraineté française, 1680-1793. Fischbacher. — *Benoist*. Notice historique et statistique sur le marquisat de la Trousse et ses possessions. Meaux, impr. Destouches. — *Josse*. Notice historique sur le village de Douilly et ses dépendances margères, ancien prieuré obédiencier d'Arrouaise. Amiens, impr. Laforest. — *Laurent-Hanin*. Histoire municipale de Versailles ; politique, administration, finances, 1787-99. — *Moulard*. Recherches historiques sur Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Paul-le-Gaultier. Le Mans, Lebrault.

Alsace. — M. J.-Ch. Brucker, archiviste de la ville de Strasbourg, qui vient de mourir, était né à Strasbourg en 1816. Imprimeur à Haguenau avant 1848, il entra en 1864 aux archives de sa ville natale comme archiviste adjoint. Lorsque son chef, M. Alfred Schweighæuser, eut donné sa démission en 1866, M. Brucker fut nommé titulaire du dépôt et justifia bientôt ce choix par le zèle avec lequel il entreprit d'y remettre de l'ordre et de le classer à nouveau, alors qu'il était resté à peu près en souffrance depuis la grande époque révolutionnaire. Il sut préserver les archives du sort qui frappa la bibliothèque, pendant le bombardement de 1870, en déménageant ses cartons dans les caves voûtées de l'hôtel de ville ; il sut les rendre surtout accessibles aux travailleurs, en publiant, de 1878 à 1886, les quatre volumes in-4° de l'*Inventaire sommaire des archives communales de Strasbourg*, qui embrassent plus particulièrement les fonds politiques, la correspondance diplomatique, etc., de l'ancienne ville libre impériale, puis royale. Ce précieux réper-

toire, que la tolérante largeur de l'administration municipale lui permit de publier encore en français, a rendu déjà et rendra dans la suite les plus grands services aux érudits désireux de puiser aux sources pour le passé de l'Alsace, surtout aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. M. Brucker corrigeait les épreuves du dernier feuillet d'un intéressant recueil d'*Ordonnances du magistrat de Strasbourg au moyen âge,* quand la mort est venue l'enlever dans sa soixante-quatorzième année.

— M. A. Bernouilli vient de publier, d'après le manuscrit conservé à Nuremberg, la *Plus ancienne chronique allemande de Colmar (Die Aelteste deutsche Chronik von Colmar.* Colmar, Jung, 1888, 42 pages in-8°). Cette chronique était déjà connue par l'édition donnée par M. Sée dans l'*Alsatia* de Stœber (1874) d'après le ms. de Murbach, aujourd'hui conservé à la bibl. de Colmar, manuscrit mutilé et s'arrêtant à l'année 1400. De plus, on a des fragments des continuations de cette chronique jusqu'à 1454, tant dans l'extrait fait à la fin du XVIe s. par C. Schœrer, publié par M. Rathgeber (*Forschungen z. d. Geschichte,* t. XV), que dans la Chronique de Materne Berler (*Code hist. et diplom. de Strasbourg,* II, 46-47). Le texte de Nuremberg, publié par M. Bernouilli, est plus complet que celui de Murbach. Il comprend, outre la chronique originale s'arrêtant à 1403, une continuation de 1403 à 1426 contenant des renseignements précieux sur le temps du concile de Constance. Le chroniqueur peut avoir été un chanoine de Saint-Martin de Colmar, mais il n'était certainement pas un franciscain, comme l'a cru Schœrer.

— M. R. Reuss a complété son volume sur Louis XIV et l'Église protestante de Strasbourg par des *Documents relatifs à la situation légale des protestants d'Alsace au XVIIIe siècle* (Fischbacher, 80 p. in-12). On y trouve entre autres des pièces sur l'expulsion des anabaptistes (1712), un ordre d'élever dans la religion catholique tous les bâtards (1727), deux lettres de M. de Klinglin de 1738 et 1746 sur des jeunes gens majeurs, enlevés et emprisonnés en vertu de cette règle, pour être contraints à devenir catholiques, une lettre de M. de Lucé, intendant d'Alsace, de 1762, sur le même sujet, une série de pièces de 1718 et 1719 relatives à des conversions d'enfants plus ou moins imposées. Tous ces documents montrent une malveillance persistante de l'autorité dans l'interprétation des règlements relatifs aux protestants.

Allemagne. — Le 26 déc. dernier est mort à Leipzig le Dr Lechler, professeur de théologie à l'université; il avait soixante-dix-huit ans. Parmi ses publications rappelons : *Geschichte des englischen Deismus* (1841); *Geschichte der Presbyterial-und Synodal Verfassung seit der Reformation* (1854); *Robert Grosseteste Bischof von Lincoln* (1867), et surtout : *Johann von Wiclif und die Vorgeschichte der Reformation* (2 vol., 1873); il a aussi édité pour la première fois plusieurs des écrits de Wiclif. M. Hauck, professeur à Erlangen, le remplace maintenant à Leipzig.

— Le 21 janv. est mort le Dr W. Schott, professeur à l'université de Berlin, âgé de quatre-vingt-trois ans; c'était un orientaliste distingué.

On lui doit entre autres : *Buddhismus in Hochasien und in China* (1844); *Aelteste Nachrichten von den Mongolen und Tataren* (1845); *Ueber finnische und estnische Heldensage* (1866).

— Le 5 février est mort le Dr Franz von Holtzendorff, professeur ordinaire à la faculté de droit de Munich; il avait seulement soixante ans. Esprit libéral et distingué, il a publié avec R. Virchow, depuis 1866, une *Sammlung gemeinverständlicher Wissenschaftlicher Vorträge,* et avec Oncken, depuis 1872, des *Streit-und Zeitfragen;* il collabora aussi à l'importante *Encyclopædie der Rechtswissenschaft* (4e éd., 1884) et au *Handbuch der Völkerrechte* (1885 et suiv.). On lui doit encore : *Principien der politik* (2e éd., 1879); *Wesen der öffentlichen Meinung* (2e éd., 1880); *Französische Rechtszustænde* (1859). La *Revue historique* annonçait dernièrement (XXXIX, 355) l'*Introduction au droit des gens* qu'il a publiée avec M. Rivier.

— Le 30 mars est mort le Dr A. Ritschl, professeur de théologie à l'université de Gœttingue, âgé de soixante-sept ans; avec des idées sur le protestantisme très éloignées de l'orthodoxie, il eut une grande influence sur un groupe de théologiens allemands qui compte des esprits très distingués. Il s'est fait aussi un nom d'historien par plusieurs de ses ouvrages : *Die Entstehung der altkatholischen Kirche* (2e éd., 1857); *Geschichte des Pietismus* (3 vol., 1880-86).

— MM. E. Duemmler et U. Kœhler ont été nommés membres ordinaires de l'Académie des sciences de Berlin.

— MM. Sachau et Martin Hertz ont été nommés membres correspondants de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

— M. Kekulé, professeur à Bonn, a été nommé directeur de la collection des sculptures du musée de Berlin; il a été remplacé à Bonn par M. Schœne, directeur général des musées royaux.

— M. Sehling a été nommé professeur de droit ecclésiastique à Erlangen.

— La Société royale des sciences de Saxe vient d'attribuer les revenus de la fondation Herm. Hærtel à M. Gustav Weigand, chargé d'une mission en vue d'étudier la langue et l'ethnographie des Macédo-Romans (Zinzares).

— Une mission allemande a été fondée à Rome sous la direction de l'Académie des sciences de Berlin; elle a pour but de développer les études d'érudition sur l'histoire d'Allemagne par des recherches dans les archives et les bibliothèques de Rome et de l'Italie. Les travaux dont seront chargés les membres de cette mission seront désignés par une commission de l'Académie; ils seront tenus de fournir des renseignements scientifiques aux érudits allemands qui les demanderont, de leur venir en aide dans leurs travaux, de leur faciliter tous les moyens de travail, sans aucune sorte de rétribution. Cette mission, analogue à certains égards, mais, comme on le voit aussi, assez différente, à d'autres points de vue, de notre École française, a pour directeur M. Schottmueller, assisté de MM. Friedensburg et Baumgarten.

— La bibliothèque de l'église de Saint-Nicolas de Greifswald possède un curieux manuel d'inquisiteur, paraissant dater du début du xve s. M. W. Wattenbach en avait déjà publié quelques extraits concernant la secte mystique des frères du Libre-Esprit[1]. Plus récemment, il en a donné l'analyse complète[2]. Le manuel en question aura été, sans doute, à l'usage d'un inquisiteur dominicain opérant en Silésie. La composition n'en diffère pas, d'ailleurs, de celle des compilations de même nature qui ont pu être signalées jusqu'ici[3]. Des bulles pontificales ayant pour objet la répression de l'hérésie, quelques fragments sur les sectes du moyen âge, quelques interrogatoires d'hérétiques, un certain nombre de formules de pratique inquisitoriale empruntées aux grands traités de l'âge précédent, ceux de Bernard Gui et de Nicolas Eymeric, tel est, en effet, l'ensemble assez confusément distribué qu'offre le ms. dont M. Wattenbach a fourni l'analyse. L'histoire religieuse n'aura pas moins à en tirer plus d'un renseignement précieux. En tout cas, le fait seul de son existence confirme une fois de plus la faveur inébranlable dont auraient joui, il semble, même longtemps après l'apparition de manuels plus méthodiques et plus véritablement utiles, les recueils quelque peu informes dont ce volume est un exemple. De plus, ce qu'il n'importe pas moins de noter, les emprunts faits à certains des manuels dont il s'agit montrent quelle a pu être à un certain moment leur célébrité, puisque la justice inquisitoriale avait étendu l'application d'une partie au moins de leurs règles et de leurs formules aux pays les plus éloignés de ceux où ils avaient été écrits d'abord et pour lesquels ils avaient été spécialement composés.

— La huitième assemblée annuelle de la Société d'histoire rhénane s'est tenue en déc. dernier à Cologne. Au dernier exercice se rapportent les deux ouvrages suivants déjà annoncés par la *Revue historique* : 1° *Der Koblenzer Mauerbau* (comptes de 1276 à 1289), par le Dr M. Bær ; 2° *Kœlner Schreinsurkunden des XII Jahrhunderts* (fin du tome I), par M. R. Hœniger. Le tome I des *Rheinische Weisthümer*, par le prof. Lœrsch, est prêt pour l'impression; le volume complémentaire de M. Hœhlbaum sur le « Livre Weinsberg » sera terminé en 1889; des documents récemment découverts permettront d'ajouter beaucoup à l'intérêt du texte. On espère pouvoir commencer cette année l'édition des anciens registres matriculaires de l'université de Cologne et du « manuscrit d'Adam. »

1. V. *Sitzungsberichte der Kœniglich. preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1887, p. 517-544.

2. Sous ce titre : *Ueber das Handbuch eines Inquisitors in der Kirchenbibliothek St Nicolai in Greifswald.* V. *Abhandlungen der Kœniglich. preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1888.

3. A la Mazarine, à l'Ambrosienne, à la Laurentienne, à la Bibliothèque de la Minerve. De ces compilations on peut rapprocher encore celle de la Bibliothèque de Wolfenbüttel (n° 315 du fonds de Helmstedt), et celle aussi de la Bibliothèque de Munich (fonds latin 4386), qui, si nous ne nous trompons, a été signalée pour la première fois par M. Karl Müller.

La Société a décidé de publier les pièces relatives à l'octroi de Cologne, préparées pour l'impression par M. K. Keller.

— M. le Dr Jastrow, de l'université de Berlin, a publié, dans les *Mittheil. aus der historischen Litteratur herausg. von der Historischen Gesellschaft in Berlin* (XVII Jahrgang, 1889, Heft 1), une réplique relative aux *Jahresberichte der Geschichtwissenschaft,* qui mérite d'attirer l'attention. M. le Dr G. von Below avait rendu compte du sixième volume des *Jahresberichte* dans les *Gelehrte Anzeigen* de Gœttingue, 1888, n° 23, d'une manière fort dénigrante. M. Jastrow, l'éditeur des *Jahresberichte,* montre combien les reproches de M. de Below sont dénués de fondement. On dira des *Jahresberichte,* comme l'a fait la *Rev. hist.* (mars-avril 1889, p. 462) : « Cette excellente revue de tous les travaux historiques est de plus en plus complète et de plus en plus soignée. »

— M. P. Kannengiesser a consacré l'étude qu'il a fournie au *Festschrift des Protestantischen Gymnasium zu Strasburg* à la capitulation entre Charles-Quint et Paul III contre les protestants allemands, souscrite par le Pape non sans d'assez grandes difficultés le 26 juin 1546. Cet acte secret transformait la guerre purement politique que Charles-Quint prétendait faire avec Ferdinand et le duc Guillaume de Bavière au landgrave de Hesse et à l'électeur palatin en une guerre religieuse qui avait pour but l'anéantissement du luthéranisme. Comment se fit la divulgation de cet acte? divulgation qui empêcha l'empereur de trouver des alliés et qui doubla les forces des luthériens. M. K. montre qu'elle fut due au pape lui-même qui, toujours en négociation secrète avec la France, ne cherchait au fond qu'à susciter des embarras à Charles. M. K. a publié l'acte d'après la copie italienne qui se trouve aux Archives de Strasbourg et qui fut envoyée à Strasbourg par les Bâlois.

— M. F. Xaver Kraus a donné, à l'occasion du jubilé de l'Université de Bologne, une seconde édition du recueil des lettres de Benoît XIV au chanoine Fr. Peggi, professeur à Bologne (*Briefe Benedicte XIV an den canonicus Pier Francesco Peggi in Bologna;* 1729-1758. Fribourg-en-B., Mohr, 1888, 308 p. in-18). Il a reproduit aussi l'appendice contenant diverses lettres de Benoît XIV et son journal du Conclave de 1740; il a de plus donné les fragments d'une biographie de Benoît XIV par Flaminio Scarselli, professeur de belles-lettres à Bologne, secrétaire des envoyés polonais à Rome depuis 1742, enfin secrétaire du Sénat de 1760 jusqu'à sa mort, le 7 janvier 1776. Ces fragments inédits proviennent des archives de Bologne. Une bibliographie bénédictine contenant le catalogue de tous les écrits de Benoît XIII et sur Benoît XIV qui se trouvent dans la bibliothèque de M. Giov. Malvezzi de' Medici, à Bologne, termine le volume.

— Les livraisons XXXVIII et XXXIX de l'*Encyclopædie der Neueren Geschichte* (Gotha, Perthes), de W. Herbst, nous conduisent de *Schele* à *Spanien.* Signalons les articles *Schlesische Kriege, Schleswig-*

Holstein, Schweden, Schweizerische Eidgenossenschaft, Shaftesbury, Siebenbürgen, Slovenen.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Heussler*. Francis Bacon und seine geschichtliche Stellung. Breslau, Kœbner. — *Heimbucher*. Die Papstwahlen unter der Karolingern. Augsbourg, Huttler. — *Walcker*. Theorie der Pressfreiheit und der Beleidigungen. Karlsruhe, Macklot. — *Marcks*. Die Zusammenkunft von Bayonne. Das franzœsische Staatsleben und Spanien, 1563-67. Strassburg, Trübner. — *O. Dippe*. Gefolgschaft und Huldigung im Reiche der Merowinger. Kiel, Lipsius. — *Mühlbrecht*. Uebersicht der gesammten Staats- und rechtswissenschaftlichen Literatur des J. 1888. Berlin, Puttkammer. — *Rœhricht*. Deutsche Pilgerreise nach dem heiligen Lande. Gotha, Perthes. — *Courat*. Geschichte der Quellen und Literatur des rœmischen Rechts im früheren Mittelalter. Bd. I, 1e Abth. Leipzig, Hinrichs. — *Friedrich*. Die Constantinische Schenkung. Nordlingue, Beck. — *J. Schmidt*. Die Chronik von Morea. Munich, Buchholz.

Antiquité. — *Bilfinger*. Die antiken Stundenangaben. Stuttgart, Kohlhammer. — *Kuntze*. Der Servus fructuarius des rœmischen Rechts. Leipzig, Hinrichs. — *Matthiass*. Die Entwickelung des rœmischen Schiedsgerichts. Rostock, Stiller. — *A. Müller*. Pontius Pilatus, der fünfte Prokurator von Judæa und Richter Jesu von Nazareth. Stuttgart, Metzler. — *Kubitschek*. Imperium romanum tributim divisum. Leipzig, Freytag. — *Pomtow*. Beitræge zur Topographie von Delphi. Berlin, Reimer. — *Eisele*. Abhandlungen zum rœmischen Civilprocess. Fribourg-en-B., Mohr. — *Rœnneberg*. Das Erbrecht von Gortyna. Rostock, Stiller.

Histoire locale. — *Zurbonsen*. Quellenbuch zur brandenburgisch-preussischen Geschichte. Berlin, Nicolai. — *Bahrfeldt*. Das Münzwesen der Mark Brandenburg von den æltesten Zeiten bis zum Anfange der Regierung der Hohenzollern. Berlin, Kühl. — *G.-F. Hertzberg*. Geschichte der Stadt Halle an der Saale von den Anfængen bis zur Neuzeit. Halle, Waisenhaus. — Das rœmische Lager in Bonn. Bonn, Marcus. — *Looshorn*. Das Bisthum Bamberg, 1139-1303. Munich, Zipperer. — *Gerbert*. Geschichte der Strassburger Sectenbewegung zur Zeit der Reformation, 1524-34. Strasbourg, Heitz.

Documents. — Monumenta vaticana historiam regni Hungariae illustrantia. Series E, t. III : Bullae Bonifacii IX. Wurzbourg, Wœrl. — *A. von Schlossberger*. Politische und militærische Correspondenz Kœnig Friedrichs von Württemberg mit Kaiser Napoleon I, 1805-1813. Stuttgart, Kohlhammer. — Monumenta Germaniae historica. Scriptorum tomi XV, pars II. Hanovre, Hahn. — Die Chroniken der Westfælischen und niederrheinischen Stædte. Bd. II : Soest. Leipzig, Hirzel.

Belgique. — *Commission royale d'histoire*. — Pendant l'année qui vient de s'écouler, la Commission royale d'histoire, poursuivant le cours de ses travaux, a fait paraître trois volumes et avancé considérablement l'achèvement de plusieurs autres. Les volumes terminés sont : l'Introduction et la table des matières de la *Chronique de Jean d'Outre-Meuse*, par M. Bormans; la table de la *Chronique de Jean de Stavelot*, par le même; le tome IV de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, éditeur M. Charles Piot. M. S. Bormans a rendu à la science un double service, en ajoutant à l'importante *Chronique de Jean des Preis dit d'Outre-Meuse* une introduction proportionnée à l'importance de cette

œuvre, et une longue table analytique des matières. L'introduction, composée de 220 pages, commence par des renseignements précieux sur la vie de l'ancien chroniqueur, qui a fixé lui-même au 2 janvier 1338 la date de sa naissance. M. Bormans étudie l'origine de la famille de d'Outre-Meuse et examine un à un chacun des ouvrages de celui-ci. Il fait ressortir le soin extrême que l'auteur liégeois a pris pour réunir des documents de toute espèce, documents dans lesquels, il est vrai, il n'a pas su distinguer le vrai et le faux, le fabuleux et le réel. L'éditeur a consacré quelques lignes à chacun des manuscrits de d'Outre-Meuse dont il a trouvé mention ou qu'il a pu consulter, et, sous ce rapport, son vaste travail constitue une étude bibliographique des plus curieuses. Il fait ressortir ce fait que d'Outre-Meuse, dans le but de mieux établir la réalité de certains événements, a intercalé dans sa narration le texte entier de chartes d'un grand intérêt. Sous le rapport philologique, sa double compilation, la *Geste* et le *Myreur*, a l'extrême mérite de nous conserver un grand nombre de traditions poétiques qui se rapportent à l'histoire du pays de Liège. Il est regrettable que la dernière partie de cette double composition, celle qui concernait le XIVe siècle et dans laquelle il se montrait plus fidèle et plus exact, ne nous ait pas été conservée. Le petit volume contenant la table des matières de la *Chronique de Jean de Stavelot*, également par M. Bormans, rendra à un excellent écrivain du XVe siècle le même service que M. Bormans a rendu à d'Outre-Meuse dont Jean de Stavelot peut être considéré comme le continuateur. Le tome IV de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* embrasse les années 1576-1577, si importantes dans les annales de la Belgique. Il contient 651 pages, plus une introduction de XLV pages, et comprend, outre les 230 documents de l'annexe, 94 lettres écrites par le cardinal, ou qui lui furent adressées. Il y en a 58 de Granvelle, 4 du roi Philippe II, 30 de Morillon, une du conseiller Viron et une d'un anonyme à Morillon. Toutes ces lettres datent du séjour du cardinal à Rome. La correspondance contenue dans le volume emprunte une importance exceptionnelle aux événements dont la Belgique fut alors le théâtre. Le désarroi qui y régna après la mort de Requesens, les incertitudes du roi, les rivalités et les influences entre lesquelles ce prince dut se débattre et qui aggravaient chaque jour la situation, le rôle joué d'un côté par le cardinal, par Marguerite de Parme et par don Juan d'Autriche, et d'un autre côté par le Taciturne et par Marnix de Sainte-Aldegonde, sont retracés dans ces lettres curieuses.

Passons maintenant aux notices insérées dans le *Bulletin* de la Commission. Les notices de M. WAUTERS sont au nombre de trois : la première porte pour titre : *les Serments prêtés aux villes principales de Brabant par les ducs lors de leur inauguration*. On a souvent discuté les principes de droit et d'administration consacrés par le pacte célèbre connu sous le nom de Joyeuse-Entrée des ducs de Brabant. Dans les temps anciens le chancelier De Paepe et plus récemment feu le professeur Poullet ont attaché leur nom à des études impor-

tantes relatives à cet objet. Mais, comme le fait remarquer M. Wauters, on n'avait jamais publié le texte des serments que, lors de leur avènement, les souverains prêtaient dans sept villes : Louvain, capitale du duché; Bruxelles, résidence du prince; Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Léau et Nivelles, et de plus à Maestricht, où le duc de Brabant partageait la souveraineté avec l'évêque de Liège. Dans chacune de ces localités, selon son importance, le duc prêtait trois, deux ou un serment, et, à son tour, recevait, de la part des magistrats et des habitants, une promesse solennelle de fidélité. A ces textes M. Wauters a joint des détails sur le cérémonial que l'on avait décidé de suivre lorsque les archiducs Albert et Isabelle vinrent à Bruxelles. Dans sa deuxième notice, M. Wauters a fait connaître le texte de trente-six chartes, appartenant au XIIIe siècle et qui font suite à celles dont il a déjà été question dans plusieurs tomes précédents de cette série. Le troisième travail présenté par lui à la Commission, cette année, concerne des documents falsifiés qui prétendent rattacher à la famille Goethals le célèbre théologien Henri de Gand, un des hommes les plus remarquables du XIIIe siècle. M. Wauters a tenu à prouver qu'antérieurement à l'œuvre de critique entreprise en Allemagne par le P. Ehrle, il avait, dans un écrit présenté à l'Académie royale de Belgique, manifesté l'opinion que les deux bulles déposées aux archives de Tournai et relatives à la famille Goethals étaient supposées, opinion qui, à cette heure, ne rencontre plus de contradiction.

M. Gilliodts-van-Severen a rappelé à la Commission qu'une société s'est établie en Allemagne depuis plusieurs années dans le but de recueillir les documents et de préparer les matériaux pour l'histoire de la Hanse, dont Sartorius et Lappenberg avaient tracé l'esquisse. L'un des résultats de cette organisation est la publication de l'excellent recueil intitulé les *Hanse-Recesse* et dont il a paru plusieurs volumes; ils éclairent d'une lumière intense les annales de la puissante confédération qui a joué un rôle si considérable au moyen âge. Une autre série de documents relative aux relations de la Hanse avec des pays ou des villes étrangères à l'Allemagne méritait également d'attirer l'attention. M. C. Höhlbaum s'est chargé de les trier et de les publier dans le *Hansisches Urkundenbuch*. Son troisième volume contient un grand nombre de lettres et de chartes particulièrement intéressantes pour l'histoire de Belgique et allant de 1344 à 1361. M. Gilliodts-van-Severen s'est attaché, dans une notice spéciale, à en donner l'indication sommaire, en y ajoutant quelques observations.

Le *Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche : deuxième partie*, 1486-1488, constitue un travail considérable dans lequel l'auteur examine les faits qui se sont passés en Hainaut pendant deux années de la régence exercée dans le pays par Maximilien, alors roi des Romains, au nom de son fils l'archiduc Philippe dit le Beau. Comme dans la première partie, M. Devillers élucide les faits dont il parle au moyen d'extraits empruntés aux riches archives confiées à sa garde.

Le travail de M. Van den Bussche, intitulé : *les Pèlerinages dans notre ancien droit pénal,* collection de documents inédits des xive, xve et xvie siècles, constitue une étude consciencieuse d'un usage qui s'était jadis généralisé dans nos provinces. Parmi les pèlerinages imposés par les tribunaux figure le plus fréquemment celui de Roc-Amadour, dans le Haut-Quercy. Après avoir rappelé les traditions se rattachant à ce sanctuaire, l'auteur énumère plusieurs voyages entrepris dans cette direction par des condamnés belges et donne des explications précises sur les particularités judiciaires se rattachant à son sujet. Cinq documents inédits complètent cette notice.

— Les bollandistes bien connus Ch. de Smedt et J. de Backer ont publié, aux frais du marquis de Bute, le tome I des *Acta Sanctorum Hiberniae,* reproduction d'un manuscrit inédit de la Bibliothèque royale de Bruxelles (975 col., Édimbourg et Londres, Blackwood et fils).

— Deux nouveaux fascicules ont paru du *Codex diplomaticus Flandriae inde ab anno* 1296 *ad usque* 1325 du comte Th. de Limburg Stirum. Ils remplissent les pages 1 à 226 du tome II de ce recueil de documents relatifs aux guerres et aux négociations du roi Philippe le Bel et du comte Gui de Dampierre (Bruges, Dezutter).

— Le tome XXII du *Cours d'histoire nationale,* de Mgr Namèche, ancien recteur de l'université catholique de Louvain, s'arrête à la paix de Westphalie (1648), 452 p. Louvain, Ch. Fonteyn.

— *La Ville de Gand au XIVe siècle,* par M. Maurice Heins, est une curieuse étude de topographie, basée sur les comptes communaux de l'époque des Artevelde. Un plan très clair accompagne cette petite dissertation ; les noms y sont marqués dans l'orthographe du temps (Gand, E. Vander Haeghen, 34 p.; extrait du *Messager des sciences historiques*).

— M. Maurice Heins a encore étudié l'*Office du Grand Bailli au XIVe siècle à Gand* (50 p.; extrait du *Messager des sciences historiques;* Gand, Vander Haeghen). Cette curieuse contribution à l'étude de la procédure criminelle du moyen âge en Flandre reproduit et interprète beaucoup de textes de la fin du xive siècle, tirés des archives de la ville de Gand.

— M. Frans de Potter continue la publication de sa grande monographie illustrée consacrée à la ville de Gand (*Gent van den oudsten tijd tot heden,* 9e livraison, t. V, p. 57-364). Gand, Ad. Hoste.

— L'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* contient les notices biographiques détaillées des membres décédés, parmi lesquelles celles des historiens *Alex. Pinchart* (par le chev. Edm. Marchal) et *François Tielemans* (par M. Ch. Faider). Bruxelles, Hayez.

— Le 1er fascicule du t. I de l'*Inventaire des cartulaires et autres registres faisant partie des Archives anciennes de la Ville,* par M. A. Wauters (Bruxelles, Baertsoen), est beaucoup plus qu'un catalogue. Chacun

des registres est l'objet d'une minutieuse description; plusieurs d'entre eux sont analysés pièce par pièce et un certain nombre de pièces sont reproduites in extenso ou par extraits. Le présent fascicule est divisé en trois sections : compositions historiques et recueils généraux; cartulaires et recueils de pièces sur Bruxelles; registres aux copies, aux résolutions, aux opinions, aux ordonnances, etc.

— M. Alph. Wauters a encore publié récemment une volumineuse introduction (98 p. in-4°) qui doit être placée en tête du tome VII de sa *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* (Bruxelles, Hayez. Publications de la Commission royale d'histoire). Dans cette introduction, l'auteur retrace rapidement l'histoire de l'historiographie dans les Pays-Bas méridionaux et discute la plupart des fables absurdes qui encombrent les origines de l'histoire nationale.

— Dans ses causeries liégeoises, intitulées *le Flamand dans l'ancienne principauté de Liège et le Wallon, son histoire et sa littérature,* M. Joseph Demarteau a réuni de très intéressantes notes sur l'histoire des langues et de leur emploi officiel dans cette principauté épiscopale, mi-partie flamande, mi-partie française, qui n'a perdu son indépendance politique qu'à la fin du siècle dernier (Liège, L. Demarteau, 351 pages).

— Le tome VII des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II,* publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove pour la Commission royale d'histoire, embrasse des documents du 29 nov. 1573 au 25 octobre 1575 (616 p.; Bruxelles, Hayez).

— Les livraisons XC-XCVI de la *Bibliotheca Belgica,* de MM. Ferd. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe (Gand, J. Vuyslteke), compteront assurément parmi les plus importantes de cette savante publication. On y trouve le complément de l'étude bibliographique (déjà signalée ici) consacrée aux martyrologes protestants des Pays-Bas au xvie siècle; ce sont d'admirables tables alphabétique, chronologique et topographique des martyrs dont les noms ont été relevés dans les martyrologes. Ces livraisons comprennent en outre une vaste étude bibliographique consacrée à l'érudit Josse Clicthove de Nieuport, en Flandre, qui passa presque toute sa vie en France, fut l'un des plus brillants élèves de Lefèvre d'Étaples au collège du cardinal Le Moine, enseigna au collège de Navarre, publia un grand nombre d'ouvrages (traités de philosophie, de mathématiques, de philologie, de théologie, de controverse religieuse contre Luther, etc.) et mourut chanoine à Chartres en 1543.

— Dans sa *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances* (Bouillon et Looz depuis leur annexion), M. le baron J. de Chestret de Haneffe a produit un ouvrage très remarqué des spécialistes (20 planches et une carte de l'ancienne principauté épiscopale de Liège; dans les *Mémoires couronnés* in-4° de l'Académie royale de Bruxelles,

248 p.). L'auteur s'arrête au milieu du XVIe siècle. Sous peu paraîtra dans la même collection la suite de cette importante monographie.

— M. A. DIEGERICK fils, conservateur adjoint des archives de l'État à Gand, vient de publier avec M. L.-P. MULLER, professeur à l'université de Leyde, le premier volume des *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-1583). Il s'arrête à l'année 1578. De très remarquables notes en français de M. Muller rectifient sur plusieurs points importants les assertions de M. Kervyn de Lettenhove dans ses *Huguenots et Gueux* (Utrecht, 503 p.; publication de l'*Historisch Genootschap*).

LIVRES NOUVEAUX. — *F.-H. d'Hoop*. Inventaire des anciennes archives de la ville d'Alost. 110 p. Alost, Van Branteghem. — *Léon Béthune*. Le vieux Liège (fascicules illustrés). Liège, Gothier. — Description et histoire de Mons, notice publiée en anglais en 1709 par *J. Mac Gregory*, traduite en français avec introduction et notes par *J. Hachez*. 180 p., 13 planches. Mons, Manceaux. — *V. Vander Haeghen*. Het Klooster ten Walle en de abdij van Grœnen-Briel. XVI-370 p. Gand, Annoot. — *L. Lahaye*. Cartulaire de la commune de Walcourt. 475 p. Namur, Wesmael. — *Lieutenant Becker*. La troisième expédition belge au pays noir (Congo). 313 p., nombreuses gravures. Bruxelles, Lebègue. — *E. de Marneffe*. La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondances et documents politiques. Tome II, 504 p. et un portrait. Liège, Grandmont.

Pays-Bas. — Nous avons annoncé récemment le premier volume du *Manuel d'histoire, de généalogie et de chronologie*, composé par M. A.-M.-J. STOKVIS (Leyde, Brill); le 1er fasc. du tome II, qui vient de paraître, se rapporte à des régions qui nous sont plus familières : la péninsule ibérique, la France et Monaco, la Grande-Irlande et l'Irlande. Les 320 pages de ce fascicule renferment un travail considérable. Pour la France, l'auteur ne donne pas seulement la liste des souverains des trois dynasties, mais encore les tableaux généalogiques et chronologiques, distribués par régions géographiques, de la plupart de nos familles seigneuriales, dans lesquelles il a fait rentrer, non sans raison, les six pairies ecclésiastiques et les évêques et les archevêques qui ont porté des titres de prince et de comte de l'Empire. Il a également donné la liste des présidents de la Convention, des membres du Comité de salut public et des différents gouvernements provisoires établis en 1799, en 1815, en 1848 et en 1870. Il rattache étroitement l'histoire des colonies à celle de la mère patrie; aussi donne-t-il, après les rois d'Espagne et de Portugal, les gouverneurs et capitaines généraux des différentes colonies (actuelles) dépendant de ces pays; de même pour les colonies françaises et anglaises. Un appendice à la section française fournit la concordance des calendriers grégorien et républicain. Cette compilation est faite avec soin et méthode; l'auteur se tient au courant des travaux les plus récents et il n'hésite pas à corriger lui-même ses erreurs ou ses omissions. Ainsi, dans le présent fascicule, il publie une liste de corrections et d'additions pour le tome I, où l'on trouve la série rectifiée

des rois d'Édesse d'origine arabe, une liste des rois de Corée et des pachas, aghas et deys d'Alger. On ne peut qu'admirer l'énorme effort dont témoigne un tel ouvrage destiné à être consulté rarement et peut-être jamais cité.

— M. Kroon étudie dans un petit livre, *Amsterdam in 1672*, le rôle de cette ville dans les événements qui se passèrent dans la République pendant l'invasion de Louis XIV.

— M. Naber a donné, dans la revue *de Gids*, une étude sur le livre de M. Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt*. Dans cette étude, il décrit la politique intérieure de la Hollande et les idées politiques du Grand-Pensionnaire d'une manière remarquable essentiellement différente des vues de M. Lefèvre-Pontalis, dont M. Naber loue d'ailleurs la sagacité.

— M. Bredius a achevé son important ouvrage sur l'histoire de l'art hollandais au xviie siècle, publié par Hanfstängl, à Munich, sous le titre de *Meisterwerke des Ryksmuseum zu Amsterdam*.

— M. Sepp donne des renseignements sur les livres prohibés dans les temps de Charles-Quint et de Philippe II (1550-1572) dans son ouvrage intitulé *Verboden Lectuur;* le livre est un complément nécessaire (au point de vue de l'histoire de la bibliographie néerlandaise) au livre de M. Reusch, *Der Index der verbotenen Bücher*.

— La Commission wallonne a achevé, dans son Bulletin, la liste des églises wallonnes des Pays-Bas et de ses pasteurs, et donne des articles sur quelques familles de Réfugiés et sur leur établissement dans la Guyane hollandaise.

— Une visite de la *Holland Society* de New-York aux Pays-Bas a donné occasion à la publication de plusieurs études bibliographiques se rapportant aux colonies hollandaises dans l'Amérique du Nord. On y remarque le livre intitulé : *The Pilgrim Fathers*, décrivant l'exposition de livres sur cette matière à Leyde.

Grande-Bretagne. — Nous avons parlé dans notre dernière livraison des portions de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, à Cheltenham, achetées par la Belgique et la Hollande. On trouvera des détails circonstanciés sur cette double acquisition dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLIX, p. 694 et suiv. Les Bollandistes ont commencé une description détaillée des mss. hagiographiques parvenus au dépôt de Bruxelles dans les *Analecta Bollandiana* (t. VII, fasc. 4).

— Une réunion d'érudits, assemblés dernièrement pour rechercher les mesures propres à assurer la conservation des archives provinciales, a décidé qu'il était nécessaire de créer des dépôts d'archives provinciales accessibles au public. Un membre avait même proposé de créer une sorte de direction centrale de ce service, dirigée par le maître des rôles.

— M. James Greenstreet doit publier dans *The Reliquary* le « Powell roll of arms » du temps d'Édouard III, qui se trouve dans la collection

d'Ashmole; c'est un des rôles héraldiques anciens les plus importants qui existent.

— MM. Steveson et Bazeley sont chargés de dresser l'inventaire des archives de la corporation de Gloucester et l'« État des revenus annuels de toutes les maisons de Gloucester en 1455. »

— M. S.-R. Gardiner fait imprimer actuellement (Clarendon press) un choix de pièces relatives aux institutions politiques de l'Angleterre pendant la Révolution puritaine.

— La librairie Saunders de Péterborough vient de commencer une revue trimestrielle intitulée : *Fenland notes and queries;* de même, la librairie Spencer, à Leicester : *Leicestershire and Rutlandshire Notes and Queries.*

— Le tome II de la série des Textes gallois, publiée par MM. Rhys et Evans, contient le texte de tous les « Brut » ou histoires legendaires de la Bretagne contenus dans le « Red book of Hergest, » avec des fac-similés, une préface paléographique et une introduction relative au « Brut » de Geofroi de Monmouth (*Athenaeum*, 2 mars 1889).

— Nous avons reçu le tome II de la *History of the Great civil war*, par M. Samuel-R. Gardiner (Londres, Longmans. Prix : 24 sh.); il se rapporte aux trois années 1644-1647 signalées par l'exécution de l'archevêque Laud, la réorganisation de l'armée parlementaire, les six grandes victoires de Montrose en 1645, le désastre subi par les royalistes à Naseby, la fuite de Charles Ier qui se livre aux Écossais et qui est livré par les Écossais aux commissaires du Parlement. Les affaires diplomatiques y sont exposées avec cette sûreté et cette abondance de détails que donne à M. Gardiner la profonde connaissance qu'il possède des documents imprimés et surtout manuscrits. Les opérations militaires sont traitées avec un soin minutieux, l'auteur ayant visité attentivement les champs de bataille de l'année 1645, et en particulier ceux où s'illustra Montrose. Quant à la bataille de Naseby, l'auteur a montré sa parfaite conscience d'historien en y revenant en appendice, en corrigeant les chiffres des deux armées qu'il avait donnés dans le texte, d'après les observations présentées par le colonel Ross, enfin en insérant une note du même sur les opérations effectuées de part et d'autre. Nous reviendrons prochainement sur cet excellent ouvrage.

— Le rapport du Deputy keeper du P. R. O. pour 1888 contient l'inventaire des rôles des lettres patentes; suite, 1279-80; celui des plus anciens actes de procédure (proceedings) de la Chancellerie; celui de l'« Augmentation office » (baux et pensions); enfin celui des actes de procédure de la Chambre étoilée.

Livres nouveaux. — *Hassall.* Viscount Bolingbroke. Allen. — *Montague.* Sir Robert Peel. Ibid. — *Wells.* Genealogical history or the world before Christ, being the origin, genealogy and chronology of the earliest races of mankind. Ibid. — *Tomlinson.* Doncaster, from the roman occupation to the present time. Wyman. — *Grego.* The reminiscences and recollections of capt. Gronow;

being anecdotes of the camp, court, clubs and society, 1810-1860. 2 volumes. Nimmo. — *R. Anchor.* Thomas Beckett, martyr-patriot. Kegan Paul. — *Mombert.* A history of Charles the Great (Charlemagne). Ibid. — *Morris.* Diary and letters of gouverneur Morris. Ibid. — *E. C. Thomas.* The Philobiblon of Richard de Burg, bishop of Durham, and sometime chancellor of Edward III; the latin text edited and translated. Ibid. — *Th. Burton.* A history of Hemingborough; edited and enlarged by *Raine.* Simpkin, Marshall et Cie.— *Creighton.* Carlisle. Longmans (Historic towns).

Italie. — Le 12 février dernier est mort, à l'âge de soixante-six ans, Cesare Guasti, surintendant des archives de Toscane, directeur des archives de Florence et secrétaire de l'Académie de la Crusca; c'est à lui en grande partie que dut sa naissance l'Institut des hautes études de Florence, un des premiers grands établissements d'enseignement supérieur de la nouvelle Italie. On lui doit l'inventaire des « Capitoli » de la commune de Florence, la description des mss. Torrigiani, l'index des papiers Strozzi; les trois volumes des « Commissioni » de Rinaldo degli Albizzi; il a aussi publié les lettres du Tasse, la correspondance de Macinghi Strozzi, celle de Ser Lapo Mazzei, la « Miscellanea pratese, » etc.

— Le septième prix Bressa, décerné par l'Académie des sciences de Turin, est ouvert aux savants et aux inventeurs de toutes les nations; les historiens y pourront concourir. Le prix est de 12,000 lire; le concours sera fermé le 31 déc. 1890.

— L'Académie des Lynx a mis au concours une étude sur la législation statutaire de l'Italie, en vue de coordonner et de classer les statuts des diverses villes italiennes, selon l'action que les événements politiques des divers pays et les anciennes lois et coutumes ont exercée sur eux. Le prix est de 5,000 l.; terme utile le 31 déc. 1890. — Le 31 déc. 1889 sera clos le concours proposé par l'Académie sur les marquis de Montferrat en Italie et en Orient aux XIIe et XIIIe siècles.

— L'Institut lombard des sciences, lettres et arts a mis au concours une histoire de la vie et des œuvres de Léonard de Vinci (prix : 1,500 l.; terme utile, 31 mai 1891).

— M. V. Casagrande a été nommé, après concours, professeur extraordinaire d'histoire ancienne à l'université de Catane.

— M. D. Tordi, dans ses deux mémoires sur la *Pretesa Tomba di Cola di Rienzo,* a démontré l'inanité de la tradition qui voulait retrouver les cendres de Rienzi dans l'église de Sainte-Bonosa au Transtévère.

— M. Druso Rondini, dans son opuscule *Il Giuramento dei Christiani nei primi tre secoli* (Livourne, tip. Vannini, 52 p. in-8°), a étudié quelle fut la conduite suivie par les chrétiens à l'égard des serments qu'ils devaient prêter comme citoyens romains, serments de fonctionnaires, serments militaires, serments judiciaires. M. R. pense et cherche à prouver que, si les chrétiens se refusaient à prêter les serments qu'on voulait leur imposer en temps de persécution comme actes d'apostasie, ils ne se refusaient pas en temps ordinaire à prêter des serments de

pure forme. Sous Constantin, ils furent dispensés des formules païennes et on vit apparaître les serments par la Trinité, le Christ et les Évangiles.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *A. Bacchi Della Lega*. Alberti. Viaggio a Costantinopoli, 1609-1621. — *Crivellucci*. Della fede storica di Eusebio nella vita di Costantino. Livourne, R. Giusti. — *Pais*. Della storiografia e della filosofia della storia presso i Greci. Ibid. — *Salinas*. Le monete delle antiche città di Sicilia. Fasc. 7. Turin, Lœscher.

Histoire locale. — Trieste ed il patriarcha Nicolò di Aquileia, 1353-1355. Arezzo, impr. Pichi. — *Arrigoni*. Notizie storiche della Valsassima e delle terre limitrofe. Lecco, Grassi. — *Turletti*. Storia di Savigliano. Vol. III. Savigliano, impr. Bressa. — *Faraone*. Caiazzo patria di Pier della Vigna. Caiazzo, Vagliviello. — *Al. Gherardi*. Le consulte della repubblica fiorentina. Fasc. 8-9. Florence, Sansoni. — *Daneo*. Il comune di S. Damiano d'Asti. Turin, Derossi. — *Tesoroni*. Il palazzo di Firenze e l'eredità di Balduino Del Monte, fratello di papa Giulio III. Rome, impr. de l'*Opinione*.

Documents. — *A. Gaudenzi*. Chronica ignoti monachi cisterciensis s. Mariae de Ferraria et Ryccardi de Sancto Germano chronica prima. Naples, impr. Giannini (Soc. napolet. di storia patria); 7 documenti sulle relazioni tra Pola e Venezia nel 1318. Arezzo, Pichi. — *Tabarrini* et *Gotti*. Barone B. Ricasoli; lettere e documenti. Vol. IV. Florence, Le Monnier. — *G. Rossi*. Statuti della Liguria. Vol. I, app. Gênes, institut des sourds-muets. — *E. Cais de Pierlas*. Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice. Turin, Paravia. — *Savini*. Statuti del comune di Teramo del 1440. Florence, Barbêra. — *Id*. Sugli statuti Teræmani del 1440. Ibid.

Bibliographie. — *Ottino* et *Fumagalli*. Bibliotheca bibliographica italiana. Catalogo degli scritti di bibliografia e biblioteconomia italiani. Rome, Pasquelucci. — Catalogo del museo civico Gaetano Filangieri, principe di Satriano. Vol. I. Naples, impr. De Rubertis. — *Crivellucci*. I codici della libreria raccolta da S. Giacomo della Marca nel conventa di S. Maria delle Grazie presso Monteprandone. Livourne, R. Giusti.

États-Unis. — Le t. II des *Papers of the American historical Association* (New-York, Putnam, 234 p. in-8°) contient une importante biographie de *Willem Usselinx*, par M. F. Jameson, de l'université John Hopkins. W. Usselinx était né à Anvers en 1567. Après de nombreux voyages et un séjour aux Açores, il revint aux Pays-Bas et, après des difficultés inouïes, il arriva à fonder et à faire reconnaître en 1621, après quatorze ans d'efforts, par les États Généraux de Hollande la « Compagnie des Indes Occidentales. » — En 1623, victime de l'ingratitude des membres de la Compagnie, il se retira auprès de Gustave-Adolphe et créa en Suède une « Compagnie du Sud » dont les statuts furent enregistrés en 1626 et pour laquelle Usselinx déploya une infatigable activité, de plume et de corps, car il défendait ses idées dans des écrits et des lettres sans nombre. Il alla même en 1635 en France pour gagner Richelieu à ses vues. Ses dernières années furent employées à travailler à une union des deux compagnies qu'il avait fondées. Il mourut en décembre 1647. Cet homme remarquable, un des créateurs du mouvement colonial au xviie s., n'a pas même une ligne dans nos dictionnaires biographiques.

— La sixième série des *John Hopkins University Studies in historical and political science,* dirigées par M. Herbert-B. Adams, est entièrement consacrée à l'histoire de la coopération aux États-Unis. La septième le sera à des études politiques, sociales et d'éducation. Le premier fascicule est la biographie d'un jeune philanthrope anglais, Arnold Toynbee, par M. Montague; les nos II et III sont consacrés à une intéressante étude de M. B. Moses sur l'établissement du gouvernement municipal à San Francisco, de 1776 à 1851. En dehors des sept séries déjà constituées, vient de paraître : *Local constitutional history of the United states,* en 2 vol. Le premier étudie le développement du « township, » de la centaine et du comté; le second, le développement de la cité et des magistratures locales. L'auteur est M. George E. Howard, professeur d'histoire à l'université de Nebraska.

— On sait que le centenaire de la promulgation de l'acte constituant les États-Unis d'Amérique a été célébré avec un grand éclat à Philadelphie, il y a deux ans (15, 16 et 17 septembre 1887). Le comité du centenaire a décidé que le récit de cette solennité serait retracé dans une publication officielle qui le sauvât de l'oubli. Cette publication, due aux soins de M. Hampton L. Carson, secrétaire du comité, nous venons de la recevoir. Elle comprend deux forts volumes in-4° intitulés : *History of the celebration of the one hundredth anniversary of the promulgation of the constitution of the United States* (Philadelphie, Lippincott company). Ce n'est pas seulement par ses dimensions et son poids que cet ouvrage méritera de rester, mais aussi par son contenu. C'est un travail collectif; en voici les parties principales : histoire de la formation de la Constitution et des causes qui conduisirent à l'adopter (par M. John A. Kasson); biographies des membres de la Convention fédérale (par M. H.-L. Carson, avec le portrait de la plupart d'entre eux, reproduits par la gravure d'après les images les plus authentiques); texte de la Constitution et histoire des 14 amendements; histoire du comité du centenaire; célébration du centenaire par un spectateur français (L. Vossion). Ces chapitres font partie du tome I. Le tome II est tout entier consacré au récit même des fêtes; il est orné d'un grand nombre de vues photographiques destinées à perpétuer le souvenir des principales délégations qui défilèrent dans la Grand'Rue de Philadelphie, et à montrer les immenses progrès matériels accomplis par les États-Unis depuis cent ans.

Danemark. — Le 16 septembre 1888 est mort J.-F. Kinch, professeur au lycée de Ribe. Il a publié différents ouvrages de mérite, ainsi l'histoire de la ville de Ribe en deux volumes. Dans une étude sur Saxo Grammaticus, il a corrigé un grand nombre de passages dans cet historien, et dans de belles recherches sur l'origine de la classe noble en Danemark qu'il fait remonter jusqu'au roi Canut le Grand.

— Le 25 janvier 1889 est mort M. l'évêque d'Odense, C.-T. Engelstoft. De 1833 à 1851, il fut professeur de théologie à l'Université; il a

occupé le siège épiscopal de la Fionie à partir de 1851. Savant, diligent et perspicace, il a écrit d'excellentes études critiques surtout sur l'époque de la réforme, ainsi : *Reformantes et catholici tempore quo sacra emendata sunt in Dania concertantes,* la biographie de Paulus Eliæ, un traité sur le clergé d'État après la réforme. Dans la dernière période de sa vie, ses études, toujours savantes, ne concernèrent que l'histoire topographique et personnelle de son diocèse.

— Le 14 février, le *Dansk historisk Forening* a célébré son cinquantième anniversaire. On sait que cette société tout à fait privée publie le *Historisk Tidsskrift,* qui est comme le centre des historiens de Danemark. Les 31 volumes de cette revue contiennent une quantité d'articles importants sur l'histoire du pays, et on peut y suivre pour ainsi dire le développement de la science historique en Danemark. Outre le *Tidsskrift,* la Société a publié aussi plusieurs œuvres historiques (comme l'*Histoire de la littérature danoise,* par N.-H. Petersen, l'*Histoire de l'Université,* 1537-1621, par Rœrdam).

A l'occasion de cette fête, la Société vient de publier un assez gros volume sur l'*Historiographie en Danemark dans le XIXe siècle,* par notre collaborateur M. Johannes Steenstrup. L'auteur y retrace le développement de la science historique en Danemark, ses rapports avec les études historiques et les différentes écoles de l'étranger, les conditions extérieures de ces études et leur rapport avec les autres branches de la littérature et avec la politique; il raconte la vie et apprécie les œuvres des divers historiens. A la même occasion, la Société a fait paraître une table générale et méthodique des matières contenues dans le *Tidsskrift,* 1re-5e séries, par M. C.-F. Bricka.

Suisse. — M. G. de Wyss a publié, comme *Neujarhrsblatt* de la Bibliothèque municipale de Zurich pour 1889, une étude avec fac-similés sur la chronique autographe d'Ægidius Tschudi (*Die eigenhaendige Handschrift der eidgenössischen Chronik des Ægidius Tschudi in der Stadtbibliotek von Zurich*). En réalité, cette étude donne encore plus qu'elle ne promet, car elle contient toute une histoire des manuscrits de Tschudi. Le grand recueil autographe en quatre volumes de Zurich conserve une grande valeur à côté de la dernière rédaction de la chronique imprimée par Iselin. Il contient son premier travail en latin pour le premier vol., en allemand pour les trois autres.

— M. Jean Gaberel, ancien pasteur à Gênes, est mort à Genève, le 5 février, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il avait publié, entre autres travaux, une *Histoire de l'église de Genève* (1852-1862, trois forts volumes in-8°; tome I, 2e édition, 1858) et deux petits essais sur Voltaire et Rousseau (1856-1858). M. Gaberel était un fureteur quelquefois heureux, mais un historien toujours dénué de critique. Ses ouvrages ne doivent être consultés qu'avec une sage défiance.

— M. le professeur Henri Carrard, ancien président de la Société d'histoire de la Suisse romande, est mort à Lausanne, le 8 mars, à l'âge de soixante-six ans.

— M. le Dr K. Dændliker vient de publier, sous le titre de : *Kleine Geschichte der Schweiz* (Zurich, Schulthess, 266 p. in-8°), une 2e édition, revue et corrigée, de son « Lehrbuch der Geschichte des Schweizervolkes. »

— La Société des antiquaires de Zurich a mis en vente le premier fascicule (Zurich, S. Hœhr, xxv et 176 p. in-4°) de l'*Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich,* publié, sous ses auspices, par MM. J. Escher et P. Schweizer.

— La Direction des archives bernoises vient de publier le tome IV (1300-1317) des *Fontes rerum bernensium* (impr. Stämpfli, in-8° de iv, 48 et 768 p.). On a dû, il est vrai, restreindre l'étendue et modifier sur certains points le programme primitif de ce recueil, afin d'en activer la publication; mais l'ouvrage continue d'être entre de bonnes mains, et le rédacteur actuel, M. le Dr E. Bloesch, est en mesure d'affirmer que les deux derniers volumes, qui le mèneront jusqu'au 6 mars 1353, paraîtront avant la fin de l'année 1890.

— M. le Dr Ch. Seitz vient de publier la dissertation qu'il a présentée à la Faculté des lettres de l'université de Genève sur l'*Œuvre politique de César jugée par les historiens de Rome au XIXe siècle* (Genève, H. Georg, 130 p. in-12). C'est un excellent travail où l'auteur a fait preuve, non seulement d'une pleine possession du sujet, mais, ce qui vaut mieux encore, d'un jugement fin et sûr et d'une grande indépendance d'esprit. Nous signalons en particulier le chapitre qu'il a consacré à l'histoire romaine de Mommsen comme l'une des critiques les plus pénétrantes que nous ayons lues depuis longtemps de cet ouvrage. M. S. n'a garde de se perdre dans le détail; il va droit au fait, et montre, d'une part, que les vues d'ensemble de M. Mommsen sur l'histoire de Rome ont été, en divers sens, influencées par son admiration pour César; de l'autre, que cette admiration elle-même s'adresse à un personnage idéal plutôt qu'au César de la réalité.

Erratum.

T. XXXIX,	p. 283, l. 22,	*au lieu de*	bibliothèque cantonale, *lisez* municipale.
—	p. 308, n. 1,	—	bibliothèque municipale, *lisez* cantonale.
—	p. 349, l. 8,	—	1886, *lisez* 1866.
—	p. 355, l. 2,	—	politique, *lisez* poétique.
—	p. 364, l. 21,	—	De regimine principium, *lisez* De regimine principum.
—	p. 463, l. 21,	—	né en Irlande, *lisez* né en Islande.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

SOUS RICHELIEU

I.

Le régime administratif de la France sous Louis XIII se ressentait des conditions historiques dans lesquelles elle était venue au monde : l'histoire de France, c'était un peu l'histoire de la conquête de la France par les ducs de France, dont la capitale était Paris; la famille royale était une famille parisienne; Paris jouit donc, dès le début de la race capétienne, d'une situation prépondérante. Ce n'est pas que le Roi marquât quelque préférence pour ses anciens sujets au détriment des nouveaux. Chez nous, rien de pareil à ce qu'on voyait en Espagne, où ceux qui composaient la « couronne de Castille » jouissaient seuls de tous les emplois, de toute l'autorité et de la confiance des monarques, où les sujets de la « couronne d'Aragon » eux-mêmes devaient, pour parvenir, « être réputés Castillans. » En revanche, Castille n'avait point de privilèges comme Aragon, Catalogne ou Valence, la cour y levait l'impôt à sa fantaisie[1]. Lui non plus, le souverain français, ne jouissait pas d'une égale dose de pouvoir dans toutes les portions de son royaume, il administrait ses territoires comme un propriétaire foncier qui ferait valoir lui-même une partie de ses biens, en donnerait une autre à métayage, en affermerait enfin une troisième, et, pour cette dernière, pratiquerait selon les circonstances le bail à court terme, le bail à vie, le bail emphytéotique. Pourtant, ce particulier estime posséder toutes ses terres aussi complètement que si toutes étaient exploitées de même. Le prince régnait ainsi, pleinement, mais diversement, sur les pays d'élections et sur les pays d'États, sur les domaines héréditaires ou apanagés, annexés

1. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, 56.

récemment ou simplement protégés. Plus une province avait vécu longtemps isolée, plus tard elle était arrivée, — à Paris on disait toujours *revenue*, — sous le sceptre du roi de France, plus elle ressemblait à une nation ; plus aussi ses mœurs publiques étaient devenues fortes, ses habitudes invétérées, son indépendance susceptible. « Normandie se souvenait, disait-on, avoir eu des souverains particuliers, et le portait plus haut qu'une autre province ; elle avait encore de l'inclination à avoir un duc. » Et, cependant, Normandie était effectivement réunie depuis cent soixante-quinze ans; que sera-ce en Bretagne, en basse Bretagne, où l'on ne parlait pas un mot de français, où, au commencement du XIXe siècle, un paysan, à qui l'on demande des nouvelles de son fils, pris pour le service militaire, répond à son interlocuteur : « Il est en esclavage chez les Gaulois ! »

Ce pays de France, primitivement borné au sud par le Parisis, à l'est par la Brie, au nord par le Beauvaisis, s'étend sans cesse depuis le moyen âge. Après avoir été de la taille de Seine-et-Oise, il atteint déjà celle de soixante-douze départements actuels. On ne dit plus, comme au XVe siècle, d'un homme né à Béthune ou à Abbeville qu'il est « de la nation de Picardie ; » et si les registres du parlement de Rouen mentionnent, sous Louis XIII, que tel premier président « fut grandement regretté de la *Patrie* quoiqu'il fût *Parisien de nation*, parce qu'il avait eu grande affection à la province, » si à Dijon on dit « le pays de Bourgogne, » en opposition au « pays de France, » ce sont évidemment là des termes sans portée[1]. Il n'en est pas tout à fait ainsi de l'opinion méridionale vis-à-vis des gens du Nord. La Loire trace entre les habitants d'*au delà*, — Guyenne, Languedoc, Dauphiné, etc., — et leurs compatriotes d'*en deçà* une ligne de démarcation aussi tranchée, aussi profonde que celle qui est tracée par la Saône, dans son parcours entre la Bourgogne et la Franche-Comté, où elle séparait le royaume de France de l'empire d'Allemagne, et où les bateliers, pour commander d'aller à droite ou à gauche, disent encore : *Va de royaume* ou *va d'empire*. Les Provençaux, dit un voyageur, « méprisent toutes les autres nations et surtout ceux qu'ils appellent Français, et que le vulgaire nomme par dérision *Francimants*, qui passent

1. Arch. comm. d'Avallon, DD. 93. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 503.

dans ce pays pour aussi étrangers que les Allemands à Paris, principalement par la langue, le français étant si peu entendu là parmi le peuple qu'on est contraint, pour se faire comprendre, de parler « un italien bâtard et déguisé à la française. » Les Nîmois envoient une députation saluer le roi, à la limite du Languedoc, « parce qu'il est sur le chemin de retourner en France[1]. » Qu'on ne voie pas là, toutefois, une tendance séparatiste : c'était l'effet naturel de distances à peu près infranchissables pour la masse, de rétrécir le patriotisme, comme la conséquence de l'extrême facilité des communications sera sans doute l'extension du cosmopolitisme dans l'avenir.

Cette question de distance avait joué son rôle dans l'organisation du gouvernement local ; les pays d'États sont tous des pays éloignés, situés aux quatre coins du royaume ; l'autorité est au centre, la liberté est aux extrémités. Les montagnards des Pyrénées sont à peu près indépendants ; s'ils obéissent, ce ne peut être qu'à l'un des leurs. Les principaux du Béarn : Gramont, Miossens, Bénac-Navailles, ne voulaient pas être commandés par un étranger, « parce que leurs fors et coutumes sont que le souverain, venant à s'absenter, est obligé de laisser à sa place un du pays pour le gouverner[2]. »

A l'autre bout du royaume, nos rois ne possèdent qu'une suprématie nominale sur Metz, Toul et Verdun. Henri II les avait attirés à la couronne sous prétexte de protection ; il ne changea rien ni à la distribution des bénéfices ni à l'exercice de la justice ; jusqu'en 1607, les procès allaient, en appel, de Metz à la chambre impériale de Spire. Quand le futur maréchal Fabert, cet illustre Messin, s'engagea dans notre armée, on n'avait encore donné aucun emploi à personne de ce pays, comme personne jusqu'alors n'en avait recherché ni espéré du roi de France. Occupés depuis près d'un siècle, ces Trois-Évêchés ne nous furent officiellement cédés que par le traité de Munster. Richelieu se plaignait, en 1630, que nos plénipotentiaires au congrès de Ratisbonne eussent laissé remettre sur le tapis cette question, assoupie depuis de si longues années[3].

1. Arch. comm. de Nîmes, LL. 19. — *Voyage* de J. Bouchard, en 1630, p. 99 et 143.

2. La Force, *Mémoires*, IV, 15.

3. Brienne, *Mémoires*, 47. — De Bouteiller, *le Maréchal Fabert*, p. 23. — *Lettres et papiers d'État*, III, 962.

Le cardinal, ce sera là sa gloire éternelle, et nous ne lui avons pas, sur ce chapitre, marchandé l'hommage de notre admiration, était un négociateur incomparable; autant ses procédés administratifs nous semblent défectueux, autant ses campagnes diplomatiques sont sûres, souples, magistrales. Il a eu l'honneur de formuler un programme très net, très audacieux et pourtant très réalisable, puisque ses successeurs l'ont réalisé. « Il faut, disait-il en 1629, penser à se fortifier à Metz, et s'avancer jusques à Strasbourg, s'il est possible, pour acquérir une entrée dans l'Allemagne..., ce qu'il faut faire avec beaucoup de temps et grande discrétion; mettre Genève en état d'être un des dehors de la France[1], acquérir de M. de Longueville la souveraineté de Neuchâtel pour avoir un pied en Suisse... On pourrait encore penser à la Navarre et à la Franche-Comté comme nous appartenant, *étant contiguës à la France* et faciles à conquérir, toutes et quantes fois nous n'aurons autre chose à faire. » Quelques années plus tard, dans sa ligue avec les Hollandais (1633), notre premier ministre stipulait, en cas de succès, pour la part de la France, le Hainaut, l'Artois, le Tournésis, Lille et Douai, puis « la Flandre gallicane, qui consiste en Gravelines, Dunkerque, Ostende, le Namurois et le Luxembourg. » Sous le règne suivant, presque toutes ces espérances devaient devenir des réalités; il n'est pas jusqu'à la Lorraine où Richelieu n'essaya de consolider notre occupation précaire de 1634, en obtenant du duc Charles l'abandon de ses États à titre d'échange avec l'Auvergne, qui lui eût été donnée en fief, accompagnée de 300,000 écus de rente[2], et à la minime principauté d'Orange, pour l'annexion de laquelle il ne recula pas, — il faut l'avouer, — devant des manœuvres peu honorables, au moment où nos soldats combattaient côte à côte avec ceux des États généraux de Hollande[3].

Si la confiscation de Sedan, le cadeau de Pignerol obtenu du duc de Savoie, l'achat du comté de Clermont en Argonne[4] et la

1. Genève était sous le protectorat de la France depuis le traité conclu par Henri III, en 1579, avec les ligues suisses; du côté du Piémont, à Oulx, près du mont Genèvre (Hautes-Alpes), nos frontières s'étendaient deux lieues plus loin qu'aujourd'hui.

2. *Lettres et papiers d'État*, III, 181; IV, 424; V, 515.

3. Aff. étrang., t. 784, fol. 332 (Projet de traité pour la capitulation d'Orange, 1637); t. 796, fol. 156 (Lettre du premier président d'Oppède rendant compte à Richelieu de l'assassinat du gouverneur de cette ville).

4. Richelieu, *Mémoires*, II, 388.

prise des îles Sainte-Marguerite; si même la conquête du Roussillon et de la Catalogne, le seul bénéfice apparent que nous ayons encore retiré de la guerre de Trente ans lorsque le cardinal quittait ce monde, au mois de décembre 1642, semblent des résultats assez mesquins en comparaison des sacrifices qu'ils avaient exigés, l'œuvre des traités de Westphalie était déjà plus d'à moitié faite : le réseau d'alliances savamment nouées s'étendait sur l'Europe, se resserrant chaque jour davantage autour de la maison d'Autriche, depuis les Suédois qui la travaillaient au Nord jusqu'aux Portugais qui l'attaquaient au Midi ; en France, l'outil militaire, dont nous avons décrit la fabrication dans un précédent ouvrage, était presque définitivement façonné; que des mains habiles le dirigent, que Condé soit vainqueur à Rocroy, Turenne à Nordlingue, et les plumes de Munster et d'Osnabruck, qui noircissent tant de papier depuis dix ans, seront trempées pour la dernière fois dans les écritoires.

Mais tandis que Richelieu préparait ainsi la grandeur extérieure du pays dont il reculait les bornes, il imprimait au gouvernement intérieur, par l'institution en partie nouvelle des *intendants*, un caractère de despotisme administratif contre lequel nous croyons avoir le droit de nous élever. Quels étaient, durant la première partie du règne de Louis XIII, les représentants du pouvoir central en province, les intermédiaires entre le souverain et les sujets? C'est ce qu'il importe de savoir avant de passer à l'examen des changements que Richelieu apporta à l'ancien ordre de choses. Une opinion assez accréditée consiste à croire que l'Assemblée nationale, en 1790, remplaça l'ancienne division féodale, par provinces, par une division plus uniforme par départements; c'est une erreur : les provinces n'existaient plus dès le commencement du XVIIe siècle que nominalement, comme elles existent encore aujourd'hui, où l'on parle sans cesse de Languedoc, de Bretagne, de Beauce ou de Bordelais, sans qu'il y ait un hectare de terrain dans notre république qui soit *officiellement* désigné sous ce nom. La monarchie avait mis autant de zèle que les constituants de 1790 à effacer, quand elle l'avait pu, l'ancien esprit particulariste; elle avait remplacé les provinces par les généralités. Il suffit, d'ailleurs, de jeter les yeux sur une carte de la France par provinces pour apercevoir toute l'incohérence de circonscriptions dont les unes étaient dix fois plus grandes que les autres.

Pures expressions géographiques, les provinces n'avaient entre elles que des limites traditionnelles parfois assez mal définies ; on conteste que Saumur fasse partie de l'Anjou ; le Languedoc dispute à la Guyenne le territoire de Castel-Sarrasin, qu'il déclare lui avoir été volé pendant la guerre de Cent ans, « les usurpations de la Guyenne ayant été, dit-il, favorisées par les Anglais. » Pendant trente ans, le Dauphiné, le Languedoc et la Provence plaident entre eux à qui ne payera pas les réparations et l'entretien du Pont-Saint-Esprit, que personne ne reconnaît lui appartenir ; au contraire, la paroisse de Pontis, située sur les confins de la Provence et du Dauphiné, était tous les jours aux mains avec les sergents des deux pays qui prétendaient tous deux y percevoir la taille[1]. Les gouverneurs du Boulonnais et de Picardie pensent se couper la gorge à l'occasion de la place de Monthulin que l'un et l'autre revendiquent également. Pour savoir si Bourgueil est de Touraine ou d'Anjou, on produit des mémoires innombrables, on remonte à Charles le Chauve et même aux Mérovingiens ; quand on a tout lu, on ne sait que conclure. Aux États généraux de 1614, Étampes est réclamé à la fois par l'Ile-de-France et l'Orléanais, et, dans l'impossibilité où l'on se trouve de trancher le différend, on laisse au député de cette ville le droit de choisir. Comme dans les grandes provinces sont enclavées les petites, beaucoup moins nettement déterminées, il arrive que les paroisses rurales sont coupées en deux par une ligne gothique que rien ne justifie plus : c'est ainsi qu'une sentence de la justice de Larrey décide « qu'une partie de ce village est France » et dépend du bailliage de Langres et de la Champagne, tandis que l'autre fait partie de la Bourgogne[2].

II.

Trois autorités diverses : militaire, judiciaire, financière, admi-

1. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 9 et 555. — *Mémoires* de Richelieu, I, 280 ; de Pontis, 554.

2. Aff. étrang., t. 1481 (petit fonds Anjou, I). — *Lettres et papiers d'État*, V, 637. — Rapine, *Relation des États de* 1614, p. 83. — Arch. comm. de Langres, 394. — Les cahiers de Champagne, aux États de 1560, demandent « qu'il plaise au seigneur roi redresser et approprier les bailliages du royaume, parce que, n'étant pas bien réglés et limités, ils enjambent l'un sur l'autre à la grande incommodité du peuple » (*Recueil de La Lourcé sur les États généraux*, XII, 77).

nistrent principalement le pays; principalement, disons-nous, parce qu'à côté d'elles bien des gens se mêlent accidentellement d'administration locale. Des évêques, des généraux, des amis particuliers du secrétaire d'État correspondent avec la cour; ils donnent des avis et on leur demande des renseignements. Ces trois pouvoirs réguliers règnent sur trois circonscriptions différentes : les hommes d'épée sont à la tête des gouvernements, les magistrats président aux ressorts parlementaires et présidiaux, les trésoriers de France dirigent les généralités. Aucune de ces circonscriptions superposées ne concorde exactement avec les autres; les gouvernements sont tantôt plus grands, tantôt plus petits que les généralités ou les provinces, les parlements ont une juridiction des plus variables; telle portion du royaume appartient au gouvernement de Bordeaux et au parlement de Toulouse[1], comme aujourd'hui tel département dépend d'un corps d'armée dont le siège est à Rennes et d'une cour d'appel dont le siège est à Caen. Mais les attributions des gens s'enchevêtrent bien plus que les limites des territoires ne s'entre-croisent; par la tendance naturelle qu'ils ont à empiéter les uns sur les autres, il arrive que c'est toujours le plus voisin qui est le plus fort. Ici, les membres du présidial sont à peu près les maîtres; là, ce sont les officiers de finance; ailleurs, c'est le gouverneur, ou le parlement, ou les États. Car la France est partagée en deux zones : les provinces vivantes, les provinces mortes, celles qui s'administrent, celles qui sont administrées (ces dernières étaient d'ailleurs plus vivantes encore que nos départements du XIXe siècle). L'aspect des anciens rouages est donc fort différent selon qu'on les regarde fonctionner à Amiens, à Bordeaux ou à Grenoble.

Le dictionnaire de Furetière dit en propres termes, au mot *gouvernement*, « qu'on ne peut en fixer précisément le nombre; » en théorie, il ne devait y en avoir que douze; c'est en douze grands gouvernements, classés dans un ordre méthodique de préséance, que sont répartis les députés aux États généraux de 1614[2]. Ceux de Paris, de Rouen ou de Dijon ne comprenaient que la province dont ils étaient le chef-lieu; celui de Lyon embrassait, outre le Lyonnais, le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche, le Beaujolais; celui d'Orléans joignait à l'Orléanais la Touraine, l'Anjou, le

1. Richelieu, *Mémoires*, II, 409. — *Lettres et papiers d'État*, I, 589.
2. Rapine, *Relation des États de* 1614, p. 32.

Maine, le Berry, le Nivernais, le Poitou et l'Angoumois. Mais, en pratique, il n'y avait guère moins de vingt-cinq gouverneurs principaux, sans compter les sénéchaux qui, dans leur bailliage, sont souvent qualifiés de gouverneurs[1], ni les lieutenants généraux auxquels étaient confiées en sous-ordre des fractions de provinces.

Le gouverneur avait commencé par être un vice-roi, maître du civil comme du militaire; quand on venait de conquérir le Languedoc, la Normandie ou la Bourgogne, et que l'on craignait sans cesse de les voir échapper de nouveau, il fallait avant tout un bras de fer pour les faire entrer et les maintenir solidement dans le moule monarchique; au délégué royal appartenait le droit d'évoquer devant lui les causes pendantes devant les juges ordinaires, d'octroyer des grâces, d'arrêter ou de permettre le commerce, même d'anoblir les roturiers ou de légitimer les bâtards. Un édit de Louis XII anéantit cette puissance; le gouverneur de Dauphiné fut le seul qui continuât à nommer aux emplois de sa province et à faire publier sous son nom, jusqu'au règne de Henri III, les arrêts du parlement dont il demeura le chef, et qu'il présidait encore sous Richelieu. Véritable *roi-dauphin*, — ainsi que Catherine de Médicis avait surnommé Lesdiguières, — celui qui commandait à Grenoble, durant la minorité de Louis XIII, traitait avec le pouvoir central de vassal à suzerain plutôt que de fonctionnaire à ministre. Le comte de Soissons accueillait ironiquement les remontrances venant de la part du roi : « Oh ! oh ! disait-il, ce petit prince est donc bien en colère[2]. » Quoique les *provisions* des gouverneurs les chargent encore de « faire garder nos édits et nos ordonnances, aviser aux affaires occurrentes, empêcher nos sujets de recevoir aucune foule ni oppression, » ils ne s'occupent guère, en fait, de l'administration civile, sauf dans les pays fraîchement annexés : à Sedan, où la population, qui considérait son prince dépossédé comme légitime

1. Le marquis de Thémines est traité dans un arrêt du Parlement de Paris du 19 juillet 1642 de « sénéchal et gouverneur de Quercy; » Fr. d'Esparbez, marquis d'Aubeterre, reçoit les provisions de la charge de « sénéchal et gouverneur des pays d'Agenois et Condomois » (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, B. 12, 44). M. de Praslin est bailli de Troyes et lieutenant de roi en Champagne.

2. *Mémoires* de Richelieu, I, 454; de Bassompierre, 318. — Le Bret, *Souveraineté du roi*, p. 45. — Édit du 4 juillet 1580. — Davity, *États de l'Europe en* 1625, p. 119. — La Roche-Flavin, *Treize parlements de France*, p. 19. — *Lettres et papiers d'État*, I, 151.

et notre roi comme un usurpateur, n'obéissait qu'à contre-cœur au représentant de la France; en Navarre, où La Force est maître absolu; en Catalogne, où le vice-roi La Mothe-Houdancourt a droit de vie et de mort[1]. Partout ailleurs le gouverneur, qui est toujours un homme de guerre, — nous ne voyons en trente ans qu'un seul exemple du contraire, et encore dans une petite province, — est surtout investi du commandement militaire, tant actif que territorial. Il a sur tous ceux qui portent l'épée un pouvoir discrétionnaire, les emprisonne au besoin sans jugement, ordonne à la noblesse qui doit, ou est censée devoir marcher, à toute réquisition, de monter à cheval pour l'aider à faire la grande police du plein air, écheniller le pays des maraudeurs et des meurtriers. C'est à lui que les États provinciaux et les conseils de ville adressent, en temps de troubles, leurs doléances pleines de lamentations et d'hélas! pour obtenir le rétablissement du bon ordre sur les chemins et dans les champs; c'est lui qui fait rebâtir les murailles des villes, autorise le port d'armes, permet aux paysans « l'usage de l'arquebuze, sans abus, contre les oiseaux de passage qui gâtent les olivettes » ou les blés, et pour instituer un tir au *papegai* il ne suffit pas des lettres patentes de Paris, il faut en outre l'approbation du chef provincial. Jaloux de tout détail qui concerne le maniement d'une arme quelconque, ce dernier l'est naturellement bien davantage de toute occasion d'en faire un usage plus sérieux; et ce sont entre lui et les généraux d'armée des contentions perpétuelles, diversement terminées, à qui aura la conduite des opérations, en temps de guerre, dans le ressort de son gouvernement[2].

Que de pareilles situations inspirassent à ceux qui en étaient investis la pensée de tourner contre le roi ces armes dont ils étaient, de par le roi, si absolument maîtres, là était évidemment le danger; surtout en provinces éloignées, comme la Bretagne, où le duc de Vendôme pensait « ne voir jamais le souverain qu'en peinture. » Quand un gouverneur persistait, malgré la cour, à

1. Dans la principauté de Sedan, réunie en 1642, on continua pendant deux ans à rendre la justice au nom du duc de Bouillon (de Bouteiller, *Vie de Fabert*. — Tallemant, I, 226. — Arch. de la Guerre, XXVI, 55).

2. Arch. de la Guerre, XXVIII, 73. — Arch. dép. de la Drôme, E. 4757, 6203. — Arch. comm. de Nîmes, KK. 16. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 442. — Bassompierre, *Mémoires*, 290. — On peut citer nombre de gouverneurs qui ont commandé, en vertu de leur titre, sans avoir de grade militaire.

conserver sur pied des soldats inquiétants, celle-ci n'avait d'autre ressource que d'armer, comme elle fit en 1620, le gouverneur de la province d'à côté pour obliger son voisin à obéir; heureux si, l'affaire faite, ce dernier désarmait à son tour de bonne grâce. Richelieu dans l'opposition, sous le ministère de Luynes, trouve fort naturel que le marquis de la Valette se mette en état de défense contre son prince, à Metz; il apprend et développe pour son compte ces maximes à double fond de la révolte, qui serviront plus tard contre lui : « Que le service du roi n'est pas toujours où est sa personne, que, quand un prince est tombé entre les mains de ses ennemis, on peut, sans être pour cela rebelle, combattre contre sa volonté pour le remettre en liberté; qu'on ne devait pas, en cette occasion, s'épouvanter de son nom, puisqu'il n'était plus que l'instrument des passions de ceux qui s'étaient emparés de son autorité[1]... »

Un gouverneur avait ou n'avait pas de *crédit* dans sa province; entre les deux cas, il y a un monde. Le crédit s'acquérait par la résidence, les bons offices, par mille et un procédés; il se perdait de même. Sans crédit, le gouverneur était inutile à la cour, mais aussi point dangereux; avec crédit, il pouvait être dangereux, mais il était utile. En général, le cabinet cherchait un moyen terme; on n'eût pas toléré, sous Richelieu, des potentats comme Coustenan, gouverneur de Mantes, qui joua pendant la Fronde « au petit tyran, dans la banlieue de Paris, avec autant d'impunité que si c'eût été dans le Bigorre, » ou comme le duc de Fronsac qui faisait fermer à Marseille, pendant son dîner, les portes de la ville et entretenait cent gardes « montés comme des saints Georges, » pour rançonner le pays qu'on l'avait chargé d'administrer. On évitait autant que possible de donner une lieutenance générale à un seigneur que le pays « ne goûtait pas, » tel que le comte de Guiche « qui semblait n'être venu en Normandie que pour en faire sortir les habitants. » Satisfaire à la fois le vœu des populations et l'intérêt royal n'était pas si difficile qu'on eût pu le croire; les administrés aimaient à avoir un gouverneur bien en cour qui se fît un point d'honneur d'arrondir les angles, de « conserver la province; » ainsi faisait Brezé en Anjou; les bons apôtres de Provence, pour être débarrassés du maréchal de Vitry, demandaient à grands cris à Richelieu de

1. Richelieu, *Mémoires*, I, 201, 223, 233, 386, 436.

leur donner pour gouverneur son propre frère, le cardinal Alphonse[1].

Ce Vitry paraît en effet un brutal, également odieux à tous les notables de sa province, dont il se vengeait de son mieux ; n'ayant pu trouver, au cours d'un de ses voyages, des porteurs pour sa litière, il força les consuls de la commune où il était à remplir cet office « et donna l'ordre à ses domestiques de les relayer, associant, dit une des victimes de cette cuisante humiliation, par un révoltant abus, le chaperon et la livrée[2]. » De pareils actes sont rares, les échevins ou les syndics menacés de « traitements honteux à la qualité qu'ils ont » savent se défendre ; et nous ne voyons pas que le plus souvent les gouverneurs fassent sentir bien durement leur autorité aux villes et aux communautés rurales. A coup sûr, la plupart ne sont pas de saints personnages, comme ce prince de Conti, qui inscrit sur son « Agenda spirituel, pour être lu et observé pendant les États prochains du Languedoc, » les résolutions suivantes : « Je donnerai à la prière le plus de temps que je pourrai, j'aurai une très grande application aux affaires de mon gouvernement et surtout à celles qui regardent la religion, le soulagement des peuples, le bon ordre des villes ; je ne mangerai ni ragoûts, ni entremets, etc... ; » parfois ils pratiquent, dit-on, en matière d'élections municipales, ce que les modernes nomment « la candidature officielle la plus éhontée ; » Richelieu reprochait à d'Épernon de faire seul, en Guyenne, les magistrats populaires ; en Bourgogne, « c'est Monsieur le prince, affirme l'intendant, qui choisit les syndics, les élections ne sont que pour la forme. » Mais est-ce bien vrai ? Nous avons sous les yeux une lettre de Condé à « messieurs de la ville de Bourg, » la veille d'un scrutin : « Étant informé du mérite du sieur X..., avocat à Bourg, et de sa suffisance et probité, je prie ceux qui ont droit d'assister à l'assemblée de lui donner leurs suffrages. Ils me feront beaucoup de plaisir, dont je leur témoignerai ma gratitude aux occasions. » Ce n'est pas là un langage bien insolent ; on trouverait, dans les archives postérieures à 1789, bien des lettres de préfets en style analogue. A la fin du règne de Louis XIV,

1. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 108. — Tallemant, III, 35, 41 ; VI, 15. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 557.

2. Le chaperon était l'insigne du consulat. Papon, *Histoire de Provence*, IV, 474. — Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 153. — Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 16.

quand les charges édilitaires s'acquéraient à prix d'argent, les gouverneurs parlaient bien plus durement aux maires, et ces propriétaires de mairies n'avaient plus, pour leur répondre, le verbe aussi haut que leurs prédécesseurs issus de l'élection[1].

Écoutons le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, s'adressant à une députation d'échevins et bourgeois de Dijon, au nombre d'une centaine environ, venus pour lui exposer leurs plaintes : « Vous ne m'aimez pas, parce que je ne suis pas de la Compagnie de la Mère Folle (il l'avait fait récemment supprimer par le garde des sceaux), que je ne fréquente point les cabarets avec vous, que je ne joue point aux quilles et à la courte boule..., » — toutes choses qui se faisaient auparavant ; — voyons d'Épernon, qui ne passe pas pour facile à vivre, donner habituellement tort aux seigneurs de paroisses dans leurs contestations avec les habitants ; Longueville, que l'on sait vain et orgueilleux, renoncer sans trop de difficulté à des velléités d'immixtion dans les affaires intérieures des États de Normandie, quand on lui représente qu'elles blessent la liberté ordinaire de la province ; le gouverneur de Provence demander formellement à être assisté, dans ses déplacements, d'un de ces délégués des États ayant titre de « procureurs du pays ; » et nous verrons qu'il y a quelque peu à rabattre des récriminations exagérées de l'histoire contre le rôle des gouverneurs et la façon dont ils le comprenaient[2].

Militaires de profession, de goûts et d'habitudes, ils préféraient en temps de paix le séjour de Paris ou de Saint-Germain à celui de leur chef-lieu ; tenus de résider six mois par an, ils s'absentaient à leur gré, même pendant ces six mois, « à la condition de n'en point parler, » comme le conseille à l'un d'eux le secrétaire d'État auquel ressort son gouvernement[3]. Étrangers à toute ges-

1. Voyez (*Arch. hist. de Saintonge et Aunis*, VIII, 373) la correspondance du duc d'Uzès, gouverneur de Saintonge, avec le maire de Saintes. — Mss. Godefroy (Bibl. de l'Institut), t. 280, fol. 101. — Richelieu, *Mémoires*, III, 243. Soc. d'émulation de l'Ain, ann. 1868, p. 35. — En 1631, on ordonne au gouverneur de Bourgogne d'avertir les maires de sa province d'avoir à refuser leurs portes à Monsieur. Pour mettre sa responsabilité à couvert, il se fait délivrer, par ces officiers municipaux, des certificats constatant qu'ils ont reçu sa lettre, et il envoie ensuite la liasse de ces certificats à du Châtelet, le nouvel intendant (Aff. étrang., t. 800, fol. 59).

2. Aff. étrang., t. 806, fol. 98. — De Beaurepaire, *Cahier des États de Normandie*, I, 347. — Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 20.

3. Arch. de la Guerre, XXIV, 57. — Faugère, *Journal d'un voyage à Paris*, page 20.

Soupçonnant qu'un officier général a livré par trahison une place aux Espagnols, dans la république de Gênes, le parlement de Provence fait arrêter des chefs militaires, et prévient le gouverneur qui, au contraire, engage la Compagnie à ne pas se mêler de la chose, et, pour anéantir son intervention, favorise l'évasion des prisonniers. Richelieu, en cette circonstance, soutint le parlement et lui fit dire de poursuivre le procès[1].

Sous ces hermines de province battaient des cœurs en qui l'esprit d'autonomie n'éteignait point le sentiment patriotique, pas plus que l'amour d'une liberté sage n'en excluait le respect de la personne royale. A Toulouse, en vérifiant les pouvoirs du lieutenant général de Languedoc, on prend soin d'y ajouter cette clause « qu'il ne pourra convoquer les États sans la commission ou l'exprès commandement du roi; » à Rouen, le premier président déclare au gouverneur, dont la fidélité est fort chancelante (1617), « qu'il est de son devoir d'aller volontairement au-devant de Sa Majesté; » à Bordeaux, il empêche le duc d'Épernon de mettre ses armes à côté de celles du roi, au *mai* que l'on plante tous les ans devant l'hôtel de ville; à Aix, il fait enlever, sur les vitraux de la chapelle du roi René, les armes du duc de Guise que ce gouverneur y avait fait peindre, et les remplace par les fleurs de lis[2].

Tout gouverneur est en effet porté à jouer au prince; assez coulant sur le fond de son autorité, il est d'une vanité pointilleuse sur la forme. Certains affectaient de faire « mettre leur chaise avec celle de leur femme sur un haut dais dans l'église, » obligeaient le prédicateur à leur adresser la parole au commencement de son sermon, en les traitant de *Monseigneur;* le clergé s'en plaignait; il se plaignait aussi de ce que ces personnages prétendissent avoir le pas sur les évêques, contrairement à l'ordre du royaume qui donnait la préséance à ces derniers, sauf sur les princes du sang. En Languedoc, le lieutenant général ne voulait laisser passer avant lui que l'archevêque de Toulouse; d'Épernon disait, à Bordeaux, en parlant du premier pasteur du dio- [illegible] : « Qu'il sache bien qu'en ma qualité de gouverneur, j'ai le [illegible] envoyer quérir, lui archevêque, quand je le jugerai

[illegible] -du-Rhône, C. 14. — Cabasse, *Parlement de Pro-* [illegible] *Parlement de Normandie*, IV, 305.
[illegible] dép. de Haute-Garonne, B. 417. —

expédient, et qu'au cas où il refuserait de venir de gré, je le ferai bien venir de force. » Avec la noblesse locale leur morgue est parfois ridicule : la maréchale de la Meilleraye faisait asseoir, à Nantes, les principales femmes de la ville sur de petits tabourets de trente centimètres de haut, tandis que ses sœurs étaient sur des fauteuils; on n'osait danser sans le lui faire savoir et obtenir son agrément, car « c'eût été un crime capital que d'avoir fait une *assemblée*, quand *Madame* avait témoigné qu'elle n'en pouvait être[1]. »

Fréquemment les gouverneurs, ceux des villes surtout, étaient dans leur province gens d'une large surface sociale; au pouvoir administratif ils joignaient la propriété foncière. M. de la Baume-Montrevel, lieutenant de roi en Bresse, y possède marquisat, comté, quatre baronnies et quantité de terres seigneuriales; Sourdis désire obtenir le gouvernement d'Orléans, « bien que de peu de conséquence, parce qu'il a la plupart de son bien dans la Beauce, et ses habitudes de père en fils parmi la noblesse de ce pays. » Le même motif qui poussait des gentilshommes du cru, légers souvent et peu sûrs, à solliciter ces emplois, faisait craindre à la royauté de les leur confier; ce qu'ils ambitionnaient par là : le grossissement de leur importance, était précisément ce que le ministère redoutait le plus[2]. Il rêvait au contraire, pour les dépayser, de les changer de poste tous les trois ans, d'exécuter ce que nous appellerions des *mouvements administratifs;* Richelieu le proposa en entrant au conseil (1625), et ne renonça à ce plan qu'après l'avoir reconnu impraticable. Il en fait l'aveu dans son *Testament politique :* « Les gouvernements sont presque tous si peu utiles que, si on ne les donne à des personnes qui les souhaitent plus pour l'honneur et la commodité de leur voisinage que pour autre considération, il s'en trouvera peu qui en puissent supporter la dépense, et il n'y a pas dans les provinces assez de gens pour faire les changements nécessaires si les emplois sont rendus triennaux[3]. » Nous avons déjà montré combien ces

1. Arch. de la Guerre, XXII, 80. — Tallemant, III, 49. — Règlement du 14 avril 1636. — Arrêt du Conseil d'État du 10 août 1636. — *Correspondance de Sourdis*, I, LXVII.

2. Aff. étrang., t. 1669, fol. 83. — *Correspondance de Sourdis*, I, 414. — Société d'émulation de l'Ain, p. 108.

3. Richelieu, *Testament politique*, I, 240. Il s'agit, bien entendu, des gouvernements de places. — *Lettres et papiers d'État*, II, 161. — Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, 56.

charges étaient onéreuses[1]; elles ne rapportaient quelque chose que le jour où on les vendait : en démissionnant, le gouverneur de Montélimar touche quinze mille livres de *récompense*, celui du Havre reçoit un brevet de duc et le don d'une terre de vingt-cinq mille livres de rente. Quelquefois les sommes ainsi données au partant sortaient de la caisse de l'État ou de la bourse des contribuables locaux; le plus souvent elles étaient versées par le nouveau pourvu, et l'on avait rarement, comme le gouverneur de Neufchâtel, la chance de trouver preneur à cinquante et un mille livres d'une charge que l'on avait achetée cinq cents écus et qui ne valait annuellement que vingt livres de gages[2]. Depuis une trentaine d'années qu'on avait commencé à en trafiquer, les gouvernements tendaient à devenir des offices inamovibles; bien qu'en théorie les titulaires fussent révocables à volonté, le roi hésitait devant une disgrâce complète; plutôt que d'exiger une démission par-devant notaire, on interdisait au fonctionnaire suspect l'entrée de sa circonscription; on lui laissait le temps et le moyen de traiter avec son successeur[3].

Les appointements fixes de chefs de provinces sont uniformément de six mille livres, payés sur l'extraordinaire des guerres et compris dans le budget des *garnisons*. Cette somme, qui correspond à trente-six mille francs de nos jours, semble infime, puisqu'ils devaient là-dessus payer leurs scribes, leurs frais de bureau, les dépenses de toute nature qu'une représentation à peu près obligatoire leur imposait[4], et qu'ils n'étaient même pas logés : M. d'Elbœuf habite à Rouen chez un particulier; M. de Longueville, qui lui succède, s'installe dans l'abbaye de Saint-Ouen, dont son beau-frère est commendataire. Mais les villes ou les généralités offrent volontiers le gîte au représentant du roi; les

1. Voyez nos t. I, p. 473 et suiv.; t. II, p. 3 et 4; t. III, p. 57 et 144. D'Ornano avait avancé, en 1626, 148,000 livres pour les réparations d'une ville dont il était gouverneur (Aff. étrang., t. 783, fol. 28).

2. Arch. dép. de la Drôme, E. 6239. — Tallemant, I, 200. — De Beaurepaire, *États de Normandie*, I, 149.

3. Aff. étrang., t. 794, fol. 317; t. 798, fol. 6. — *Lettres et papiers d'État*, I, 319. — L'acte de nomination des gouverneurs s'appelait une *provision*, tandis que pour les grades militaires il se nommait un *brevet*, terme qui est demeuré en usage. Les appointements d'un gouverneur de place étaient souvent d'une centaine de livres; d'Artagnan a 135 livres pour le château de Montaner en Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 357).

4. Scarron, dans le *Roman comique*, nous apprend que plusieurs d'entre eux avaient une troupe d'acteurs à leur solde.

maisons étaient si bon marché au XVIIe siècle que ce ne sont pas là de grands sacrifices : à Nevers, le loyer est de deux cents livres ; les États ouvrent, à Aix, un crédit de trois mille livres pour l'achat de l'immeuble qui plaira au comte d'Alais[1].

Les mêmes États *accordent* périodiquement au gouverneur une assez forte somme « pour sa compagnie d'ordonnance, avec ses gardes et son *plat*. » Ils lui donnent en outre trente-six mille livres par an pour son entretien personnel, et, persuadés que ces allocations ordinaires ou extraordinaires tournent au plus grand profit de ses commettants, le *pays* (autrement dit les députés des trois ordres) prétend les continuer malgré les défenses de la Chambre des comptes et le refus même de celui qui en est l'objet[2]. En Picardie, le duc de Chaulnes est ainsi doté de huit mille livres de traitement supplémentaire, en Auvergne le maréchal de Toiras en reçoit vingt-quatre mille, et Montmorency soixante mille en Languedoc. En Normandie, les États qui allouent à Chevreuse dix-huit mille livres de « gratification » n'oublient ni ses lieutenants ni ses autres subordonnés. Partout les communes apportent leur petit contingent : l'une le chauffe, l'autre le nourrit, l'autre le voiture ; Bourg lui donne « une jument pour faire ses courses, » Avallon la coupe de deux ou trois arpents de bon bois, Vinsobres, en Dauphiné, choisit pour lui ses plus grosses truffes ; Saintes lève un impôt de trois cent soixante-quinze livres « pour faire un présent au secrétaire de notre gouverneur en reconnaissance des peines qu'il a prises d'aller solliciter à Paris, auprès dudit seigneur, notre exemption des logements militaires. » Tous ces cadeaux, en effet, il n'est pas besoin de le dire, sont un peu intéressés[3].

Il en est de même de ceux auxquels les entrées solennelles

1. Arch. comm. d'Angers, BB. 56 ; de Nevers, CC. 273, 289. — Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 108. — Aff. étrang., t. 787, fol. 250 ; t. 806, fol. 207 ; t. 837, fol. 71. — Plus tard le gouverneur de Provence habita, au palais de justice, l'appartement des premiers présidents, parce que M. d'Oppède préférait habiter son hôtel particulier (Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 73).

2. Ce dernier ne veut accepter, dit-il, « que le don des cœurs et des bonnes volontés des Provençaux » (Arch. de la Guerre, XXVI, 37. — Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 15, 23. — *Correspondance de Sourdis*, I, 414).

3. Arch. dép. de la Drôme, E. 4991. — Arch. comm. d'Avallon, CC. 241 ; de Bourg, BB. 73. — *Arch. hist. de Saintonge et Aunis*, XI, 352. — Aff. étrang., t. 803, fol. 209. — Arch. de la Guerre, LXVII, 74, 82. — Richelieu, *Mémoires*, II, 427. — De Beaurepaire, *États de Normandie*, I, 279.

servent de prétexte; dans les grandes villes, ces cérémonies comportent un apparat immense. Le gouverneur ne contracte plus mariage avec sa capitale, comme aux siècles antérieurs; les bourgeois ne lui passent plus au doigt l'anneau d'or, à l'hôtel de ville, pendant qu'il fait serment de « les entretenir en leurs franchises et libertés. » Mais le poste, en perdant sa solidité, a gardé son faste. Le maréchal d'Albret est encore reçu à Bordeaux, en 1671, avec une pompe souveraine : les jurats, les consuls de la Bourse, accompagnés d'une troupe de hautbois et de violons, vont à sa rencontre sur la Gironde, et lui présentent une « maison navale, » richement parée et tirée par trois chaloupes; on le harangue, on le canonne, on lui offre les clefs de la ville, on l'installe sur un trône à trois degrés, devant lequel tous les corps constitués défilent et font leur révérence et leur compliment. Il entre, enfin, à cheval, précédé de soixante soldats du guet, de la compagnie de ses gardes, de ses valets de pied conduisant ses « chevaux de main, » de ses trompettes, de ses pages, et suivi de la principale noblesse de la région, à travers une double haie de bourgeoisie sous les armes, dans les rues splendidement tapissées. Les jours suivants, festins et régalades en son honneur chez les jurats, les parlementaires, les diverses notabilités; ses amis de Paris lui écrivent pour le féliciter de « son avènement à la couronne de Guyenne, » et cependant ce gouverneur n'est plus qu'un postiche. Dans les autres cités du ressort, la fête recommençait avec plus ou moins d'éclat, selon les ressources et les bonnes volontés privées : en un emblème allégorique, peint à l'occasion de l'entrée du duc d'Halluin à Nîmes, la ville se représente elle-même sous la figure d'une femme couronnée de créneaux, « offrant à monseigneur un cœur tout de flammes, qui est celui des habitants, et traînant derrière elle vingt-quatre captives, pareillement crénelées, en souvenir des places que Nîmes avait autrefois subjuguées[1]. »

Pour montrer leur zèle, les conseils municipaux ne manquent pas d'emprunter partout des tapisseries, des armes destinées aux soldats de parade qu'on improvise. Les bourgeois de distinction ornent de leurs plus beaux meubles les chambres de la meilleure auberge, prêtent leur propre linge; ils y ont d'autant plus de

1. Arch. comm. de Nîmes, LL. 20. — *Chronique bourdeloise*, par G. de Lurbe, t. II, p. 105.

mérite qu'on leur rend généralement le linge troué et les meubles brisés. Peintures, décorations, chants, costumes, provisions de bouche, tout cela revient fort cher, et les gens du gouverneur, de même que ceux du roi, s'emparent en son nom, en vertu du droit de leurs charges, d'une partie du matériel qui a servi à le recevoir « le plus dignement possible ; » il faut tout leur racheter à beaux deniers comptants. Peu de caisses communales pouvaient suffire à ces lourdes dépenses, qui comprenaient un présent obligatoire variant de deux à cinq mille livres ; pour y subvenir, on emprunte, « les finances en sont tout à fait dispersées. » Afin de s'épargner cette visite et les frais accessoires où elle les entraînait, les municipalités préfèrent souvent traiter à forfait avec le gouverneur : l'une lui donne trois mille cinq cents livres, moyennant quoi « il fait grâce de son entrée[1]. »

Que, dans ces conditions, les autorités locales se bornent à rendre au « lieutenant de roi, » — le second du gouverneur, — « les petits honneurs, » au lieu des grands, voilà qui paraît assez légitime aux yeux de la postérité, bien que la chose ait en son temps fourni matière à de longs procès. Plusieurs « lieutenances de roi » ou « lieutenances générales, » car sous Louis XIII on dit l'un et l'autre[2], sont indépendantes et ne font partie d'aucun gouvernement ; tel est l'évêché et le comté de Nantes qui forment un district séparé, ne relevant que du pouvoir central. Rien n'est plus confus et plus variable que le rôle des lieutenants de roi ; il n'y en a pas partout et il en est dans la même province qui, quoique possédant des ressorts égaux, ont une situation fort différente. Le marquis de Raigny a la lieutenance en Bresse et en Charolais ; la première de ces charges vaut cent mille livres ; la seconde n'en vaut que vingt-cinq mille, « parce qu'elle n'a nul emploi, » dit-on. Le Poitou a deux lieutenants généraux, la Provence pendant longtemps n'en a pas un seul ; en Languedoc, où plus tard il y en aura trois, on n'en voit un sous Richelieu que par

1. Arch. comm. de Bourg, GG. 82, 93 ; d'Avallon, AA. 17, BB. 4. — Arch. dép. de Haute-Garonne, B. 429. — Comte de Carné, *États de Bretagne*, I, 268. — Le vice-légat du pape, annonçant sa tournée dans le Comtat, ordonnait modestement aux communautés de faire, pour lui et sa suite, une dépense de dix écus au dîner du matin et de quinze écus au souper du soir (Arch. dép. de Vaucluse, B. 2587).

2. On donne quelquefois le titre de lieutenant général au gouverneur même de la province.

intermittence, quand on se défie du gouverneur. C'est le caractère nouveau de la fonction; la cour désire que gouverneurs et lieutenants ne soient pas trop bien ensemble, « trop conjoints d'amitié ou de dépendance, » et cesse, comme on le faisait jusqu'alors, de consulter les premiers sur le choix des seconds [1].

Une autre maxime de la politique royale était de ne jamais donner à un chef de province, dans l'étendue de son gouvernement, le commandement d'une place forte. La reine Marie, après sa réconciliation avec son fils (1620), jouit quelque temps en Anjou d'une autorité urbaine et rurale; mais Richelieu, au pouvoir, n'eût rien toléré de semblable. En vain Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, demande la citadelle de Chalon; en vain, ne pouvant l'obtenir, il intrigue pour la faire abattre; un prince a beau « *muguetter* une ville » dans sa province, le ministre ne se départ presque jamais de sa ligne de conduite : c'est avec la plus grande peine que M. le Prince parvient à échanger la Guyenne, « où il n'a aucune place, » contre le Berry où il possède le château de Chinon et la tour de Bourges. Sans ces quelques centaines de toises de gros murs à l'abri desquels il peut, à l'occasion, « faire sa retraite, » le gouverneur est comme l'oiseau sur la branche; Montmorency, dont le nom avait pourtant « quasi plus de poids en Languedoc que celui de S. M., » impuissant, lors de sa révolte, sur cette multitude de bastions et de forteresses semés entre le Rhône et la Garonne, espère que plusieurs villes se déclareront pour lui s'il est vainqueur, mais n'a pas une poterne qu'il puisse faire ouvrir devant lui s'il est vaincu [2]. Brézé, quoique beau-frère du cardinal, est dans le même cas en Anjou : « Cette fortune, dit-il, pour laquelle on me fait des reproches que je crois entendre, consiste au gouvernement d'une bicoque *qu'il a fallu raser* avant que je l'eusse, et à une charge que je puis perdre par un trait de plume, et après demeurer sans bien aucun et sans

1. Arch. de la Guerre, XXVI, 55; XXXII, 14. — *Mémoires* de Bassompierre, 318; de Brienne, 4. — *Lettres et papiers d'État*, I, 591. — Daniel, *Hist. de la Milice*, II, 19. — Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 157. — Soc. d'émulation de l'Ain, 1869, p. 159.

2. En cas pareil, les commandants de place avaient ordre de ne plus obéir qu'au roi seul et à ses ministres (Aff. étrang., t. 800, fol. 33). — *Mémoires* de Pontchartrain, 367, 471; de Fontenay-Mareuil; de Richelieu, II, 27; du duc d'Orléans, 594. — Le duc d'Épernon était cependant gouverneur du château de Nérac, dans sa province (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 3725), et le duc de Montbazon avait, dans l'Ile-de-France, Soissons et Noyon; mais ce sont des exceptions.

retraite... » Sauf cette restriction, le souverain concède assez facilement les petites villes, plus ou moins fortifiées, qui couvrent alors la surface de la France : un seul personnage en a parfois quatre ou cinq, les unes au nord, les autres au sud ; d'Ornano est gouverneur de Honfleur et de Pont-de-l'Arche en Normandie, de Tarascon et d'Aubenas en Provence. De simples « seigneurs engagistes » du domaine royal, c'est-à-dire des prêteurs hypothécaires qui jouissent de la terre sur laquelle on leur a emprunté, comme le prince de Joinville à Issoudun, y nomment en toute liberté les gouverneurs militaires[1].

Cette quantité de détenteurs d'une parcelle de force publique, sans pouvoir être bien dangereux, se trouvaient pourtant à même d'entraver singulièrement, dans le détail, l'exercice de la puissance de l'État : « Celui qui aurait été gouverneur de Saint-Martin-de-Ré, dit le cardinal, n'aurait pas dépendu davantage de la France que de l'Espagne ou de l'Angleterre, si l'on n'avait pas démoli les fortifications qui la rendaient imprenable[2]... » Les parlements, dès la minorité de Louis XIII, demandaient la suppression de ces petites places qui servaient aux méchants, mais point aux sujets fidèles, « semblables aux arbres fruitiers, nés sur les précipices, dont les oiseaux et autres bêtes se nourrissent et dont les hommes ne goûtent point. » Le rasement des forteresses inutiles (1626), dont nous avons plusieurs fois parlé, remédia largement à ce vice de notre administration ancienne. Dans les villes de guerre où l'on conserve une garnison, toujours trop faible au gré des gouverneurs, on modéra l'omnipotence de ces derniers en séparant le commandement de la *cité* de celui du *château*. Le château dominait la cité, la cité environnait le château de toutes parts, l'un ne pouvait rien sans l'autre; il fallait, pour qu'une révolte ait chance d'aboutir, la connivence de deux autorités naturellement rivales et volontiers hostiles. Il fallait, en outre, le consentement des habitants, armés eux aussi, et immanquablement dévoués au roi, qui n'hésitent pas à monter la garde, nuit et jour, à leurs portes, pour empêcher la défection d'un gouverneur prêt à trahir la cause de l'ordre.

1. Arch. dép. du Cher, C. 989; de l'Isère, B. 2408. Les gouverneurs de place n'avaient la préséance sur les baillis que lorsque ceux-ci n'avaient pas la qualité de juges royaux (Aff. étrang., t. 783, fol. 27; t. 802, fol. 397).

2. Arch. nat., KK. 1355, fol. 8. — Richelieu, *Mémoires*, I, 237, 300, 553. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 284. — *Lettres et papiers d'État*, I, 286.

III.

C'est aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire que le pouvoir central s'adresse sous Louis XIII, quand il veut communiquer avec les populations. Les édits, envoyés aux parlements, descendent par eux, d'échelon en échelon, des bailliages aux sièges royaux et aux justices urbaines ou seigneuriales; le juge paraît au XVIIe siècle le type achevé du *fonctionnaire*, mais d'un fonctionnaire dont nous n'avons plus l'équivalent[1].

Sous Richelieu, les attributions administratives des gens de justice sont si multiples qu'on ne sait en vérité à quoi elles ne s'étendent pas : les lieutenants généraux de bailliage jugent à la chambre du conseil, « en robes, cornettes et bonnets, » les comptes des églises cathédrales, des biens patrimoniaux des villes et communautés rurales; publient les contrats, donations, testaments, lettres patentes de toute nature, certifient les criées, font les baux à ferme des biens du domaine; exercent, de concert avec les trésoriers de France, dans chaque généralité, la police locale, autorisent les fêtes publiques, préparent les assemblées de la noblesse et celles des États généraux. Le parlement de Paris s'occupe en détail du nettoiement des rues et de l'enlèvement des boues, interdit à une Mme de Pibracq de se remarier pour la septième fois, et accorde à Mme d'Effiat les *défenses* qu'elle sollicite pour empêcher son fils Cinq-Mars d'épouser Marion de Lorme. Le lieutenant civil au Châtelet remet, en 1628, à tous les locataires un quart de leur loyer de l'année courante, par une sentence motivée sur le tort que leur ont causé la peste et l'*absence du roi*[2]. Le parlement de Toulouse s'occupe également des affaires générales et particulières, délègue des commissaires et provoque des réunions de parents « pour délibérer sur les pactes et conditions du mariage d'une demoiselle; » il ordonne aux capitouls et à leurs assesseurs de faire des perquisitions pour mettre fin à des jeux et à des festins contre lesquels il a décrété, décide qu'un député aux

1. Bodin, *République*, 391. — Richelieu, *Mémoires*, III, 219. — Aff. étrang., t. 781 (Anjou).

2. Sentence du 5 février 1628. Ils demandaient la remise des trois quarts. — Arrêt du Parlement du 24 avril 1632. — Arch. nat., Conseil secret du Parlement, X^1a 8387, fol. 95. — Tallemant, III, 75.

États de Languedoc qui n'a pas encore rendu compte de sa mission, suivant la coutume, « ne pourra exécuter son projet de voyage à Paris qu'après l'accomplissement de ce devoir ; il ne permet pas aux officiers municipaux de continuer les travaux d'un arsenal, sous peine d'en être personnellement responsables, « parce qu'il y en a d'autres plus urgents. » D'ailleurs ministre et contrôleur des finances dans son ressort, il opère des virements, prescrit des payements sur tel ou tel chapitre, refuse ou autorise la levée d'impositions extraordinaires « requises par des consuls, » et fait rendre compte « par-devant le juge local » des impôts perçus durant les années précédentes[1].

Le parlement de Provence, à l'avènement des rois, reçoit à Aix le serment de tous les dépositaires du pouvoir, et charge quelques-uns de ses membres de recevoir, dans les principales villes, celui des chefs de famille et des gentilshommes tenus de le prêter en personne. Nulle part on ne fait une nomination, civile ou religieuse, dans l'étendue de la juridiction sans en faire part tout d'abord au premier président. C'est à lui que le roi donne mission « d'accommoder, » s'il se peut, deux seigneurs en querelle, lui témoignant « qu'il saura très bon gré à tous ceux qui y travailleront avec lui de ce qui réussira. » Tous ces magistrats donnent des conseils au pouvoir central et, comme tous les gens qui donnent des conseils, ont quelque prétention de les voir suivis ; c'est une sorte de représentation du pays. « Les rois, dit le premier président de Rouen à Louis XIII, ne pouvant savoir tout ce qui se passe dans les provinces, se confient aux cours souveraines qu'ils y ont établies de pourvoir à ce qu'elles voient être nécessaire. » Non seulement le juge administre en sous-ordre dans un domaine qui lui est propre, mais il a, par la *vérification* des décisions de l'autorité supérieure, un droit de contrôle qui est considérable, qui n'a d'analogue dans notre siècle que l'intervention des Chambres législatives, infiniment moins puissant dans les grandes choses, mais infiniment plus efficace dans les petites. En effet, ce ne sont pas seulement les lois (édits, ordonnances, déclarations) qui doivent être enregistrées, mais les plus infimes décrets (lettres patentes ou brevets) émanant du gouvernement. Et ce contrôle était si populaire et semblait si utile que les États de 1614 deman-

1. Arch. dép. de Haute-Garonne, B. 320, 406, 412, 426, 428, 454. — La Roche-Flavin, *Treize parlements de France*, 802.

dèrent qu'un magistrat « coupable d'avoir exécuté un édit non vérifié fût destitué[1]. »

Quelle dignité hautaine dans cette déclaration d'un parlement de province qui refuse « d'entrer en délibération sur des *lettres de jussion*, jusques à ce que les clauses qu'elles contiennent (*à peine de désobéissance..., à peine au procureur général d'en répondre en son propre nom*) qui empêchent les juges d'opiner librement en leurs consciences aient été réformées ! » Et quel langage modeste que celui de Louis XIII répondant aux députés de Rouen, envoyés à la cour pour expliquer leur refus d'enregistrer un état fiscal : « Nous serons meilleur ménager à l'avenir et vous n'aurez pas occasion de vous plaindre, je vous le promets; » promesse qui d'ailleurs ne détermine pas la cour souveraine à enregistrer davantage! Vingt ans plus tard (1637), le même parlement refusait d'accueillir quatorze édits dont le produit était estimé vingt-deux millions. Le roi menace de venir en Normandie avec une armée, on négocie, et les pourparlers s'engagent entre Rouen et Gisors, où se sont arrêtés les ministres. Le prince finit par se fâcher et le parlement s'exécute « du très exprès commandement, » selon la formule de circonstance. Mais ce qu'on faisait une fois pour une mesure importante, on ne le faisait pas tous les jours; lors même que le roi exigeait et que les parlements pliaient, cette obligation où se trouvait la royauté d'user d'une sorte de violence morale, de tenir des lits de justice, d'aller jusqu'au bout de son autorité, de clore la discussion et de mettre fin à la résistance en disant : « Je veux..., » tout cela était pour la nation une sérieuse garantie. Il est bien clair que, si, en cas de conflits, le parlement était demeuré le maître contre le roi, il n'y aurait plus aucune différence entre le gouvernement de Henri IV et celui de Louis-Philippe; c'est la différence fondamentale entre la monarchie de la première partie du XVIIe siècle et la monarchie constitutionnelle du XIXe, qu'en cas de désaccord entre le roi et les sujets, c'est, dans la première, le roi et, dans la seconde, les sujets qui l'emportent. Mais ici et là il y a des degrés dans l'obéissance et il est des formes dans le commandement.

1. Arch. de la Guerre, XXIV, 18 et 19; XXVIII, 74. — Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 247. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 438. — Picot, *États généraux*, IV, 85.

Qui pourra jamais dire combien de mesures n'ont pas été osées par le pouvoir royal ou ministériel en raison de l'appréhension où il était de les voir repoussées par les parlements? En effet, la lutte du parlement et du conseil d'État, c'était la vie administrative de chaque jour. Avec une placidité entière, la compagnie judiciaire suspendait un arrêt du conseil, défendait de l'exécuter...; et l'on eût bien étonné ces magistrats si on leur eût dit qu'ils étaient des rebelles[1]. Le parlement de Paris, quand on présenta à son enregistrement les lettres patentes de création de l'Académie française, dit « qu'autrefois un empereur, après avoir enlevé au sénat la connaissance des affaires publiques, l'avait consulté sur la sauce qu'il devait faire à un grand turbot. » La « sauce du turbot, » sous l'ancien régime, c'était encore quelque chose : le détail de la cuisine administrative, les mille interventions et manifestations du pouvoir exécutif dans la vie nationale, tout ce qu'il réglait, permettait et ordonnait. En ces matières, il est rare que le dernier mot ne reste pas au juge. Cette simple phrase : « Il n'y a pas lieu d'enregistrer..., » détruit le décret royal qui reste sans application. Le corps ou les individus qui obtiendraient gain de cause contre cette décision n'auraient pas ensuite la vie bien agréable dans la contrée. Que cette autorité fût ou non légitime, il n'y a pas à s'en préoccuper; il est d'ailleurs difficile de dire quels sont les caractères et les fondements d'une autorité légitime, puisqu'aujourd'hui encore on dispute là-dessus avec de bons arguments contradictoires. Au XVIIe siècle, où la tradition était la grande source de légitimité, les prérogatives des parlements paraissent, comme les prérogatives royales, traditionnelles; l'usage avait consacré les unes et les autres; cette autorité était avantageuse au roi et au peuple, elle était bonne; cela ne doit-il pas suffire? « La cour, dit le premier président de Provence, lorsqu'il sera question de soutenir l'autorité que Sa Majesté lui a confiée, est en état de se faire obéir, et de telle sorte que ceux qui voudraient y donner de l'empêchement en porteraient leurs têtes sur un poteau avant qu'il fût nuit. » Affichés par les carrefours, lus et publiés à son de trompe par leurs « jurés crieurs ordinaires, » les arrêts des gens de robe sont certes aussi énergiques et aussi respectés que ceux des gens de guerre, et ils

1. Aff. étrang., t. 799, fol. 271. — Floquet, *Parlement de Normandie*, II, 277; IV, 473, 477, 508.

ne s'égarent jamais sur le chemin des agitations ambitieuses et stériles[1].

Un des familiers de Richelieu lui rendait compte, en ces termes, de l'assemblée générale du parlement de Paris, convoquée au moment de la levée de boucliers du duc d'Orléans (1631) : « Tous ceux qui ont parlé ont discuté comme des vrais sénateurs, chacun disant ses raisons sans pression... Il ne faut point espérer qu'en un si grand nombre d'habiles gens, il puisse rien passer contre les formes, parce qu'ils trouvent tous que, si on les avait une fois transgressées, tout se perdrait, comme quand les colonnes d'un édifice viennent à défaillir. » Cet attachement aux « formes, » que plusieurs historiens trouvent ridicule et suranné quand il s'agit des parlements d'autrefois, n'est-il pas le trait distinctif des mœurs *parlementaires* de l'Europe actuelle ? « L'assemblée des Chambres, » sur qui le cardinal aima s'appuyer en quelques circonstances graves, était, quand il ne la provoquait pas lui-même, ce qu'il redoutait le plus. Elle amenait ces « tempêtes du palais » que « messieurs des enquêtes » se plaisaient à prolonger durant plusieurs jours, où la parole, exceptionnellement lâchée, se faisait hardie, voire intempérante, sous les lambris de la vieille demeure capétienne. Aussi la grande préoccupation du premier président, dont le talent consiste à tenir la balance égale entre le ministère et le parlement, à ne se brouiller ni avec l'un ni avec l'autre, est-elle toujours « d'éluder l'assemblée des Chambres ; » il ne s'y décide qu'à la dernière extrémité[2].

Si haut placées dans la monarchie que les secrétaires d'État sont mandés par elles quand elles ont quelques communications à leur faire, et ne peuvent avoir entrée dans leur sein, « toutes et quantes fois il leur plaît, » qu'en vertu de lettres patentes de Sa Majesté, si fières qu'elles considèrent les États généraux eux-mêmes comme leur étant inférieurs, les compagnies souveraines, nous l'avons dit, supportent impatiemment, dans les provinces, l'autorité parallèle du gouverneur ; elles saisissent avec empressement toutes les occasions de le remplacer. Le premier président

1. Arch. dép. de Haute-Garonne, B. 413, 414. — Aff. étrang., t. 802, fol. 31. — Cabasse, *Parlement de Provence*, I, 415.

2. Aff. étrang., t. 791, fol. 15; t. 796, fol. 58; t. 800, fol. 84; t. 805, fol. 21. — Quand cette assemblée générale était, au moment du vote, partagée en deux camps égaux en nombre, c'est le roi qui était juge du partage et qui choisissait l'avis qui lui plaisait (Ibid., t. 800, fol. 90).

est le premier personnage civil comme le gouverneur est le premier personnage militaire ; entre les deux, c'est une lutte perpétuelle de préséance ; mais le gouverneur ne peut jamais faire les fonctions de premier président dans le domaine judiciaire, tandis que le chef de la magistrature supplée, quand il s'éloigne, le chef de l'armée. C'est le cas notamment à Aix, à Toulouse, à Grenoble, à Rouen, sans que personne y trouve à redire[1]. Le roi enjoint au parlement de Dauphiné de ne pas se séparer au moment des vacances, « pour avoir soin des affaires de la province et contenir chacun en son devoir, » à cause de l'absence de Lesdiguières. Le parlement de Toulouse cantonne les troupes et met sur pied l'infanterie et la cavalerie nécessaires, en attendant que le duc de Montmorency, qui est ailleurs, y puisse pourvoir. A Rouen, des conseillers se tiennent à toutes les portes de la ville pour prévenir les troubles (1610) et permettent à leur gré d'entrer ou de sortir. Tous les pouvoirs locaux (mairie, présidial) leur obéissent ; le maréchal de Fervacques, gouverneur de Normandie, arrive sur ces entrefaites, et, loin de se plaindre, dit : « Je ne suis pas venu ici pour faire le gouverneur, mais concerter mes actions avec celles de la compagnie et n'avoir avec elle qu'un même but et intention. »

Ces robes longues, que l'on trouve si revêches quand il s'agit de créer des impôts nouveaux, usent néanmoins de leur influence pour procurer amiablement au roi des ressources destinées à faire face aux dépenses de guerre. « Le parlement d'Aix, écrit Sourdis au cardinal, a fait des efforts extraordinaires ; il a ordonné que toutes les communautés nous aideront de leur bourse. » Les « procureurs du pays, » que l'on accusait d'abord de ne rien faire, finissent par « payer gaiement pour quatre régiments. » Veut-on un exemple des procédés administratifs de la magistrature ? En 1623, quand l'État voulut revendre comme *offices domaniaux* les métiers de *brouettiers*, porteurs d'huîtres ou de pommes, crieurs d'oignons ou de vieux draps, il s'éleva à Rouen une véritable sédition. Les quatre mille *officiers* de ces professions qui végétaient dans la ville et qui se voyaient par là dépossédés de leur droit, entourent l'huissier, porteur de la commission royale,

1. Arch. de la Guerre, XXIV, 3 et 4. — Arch. dép. de l'Isère, B. 2413 ; de Haute-Garonne, B. 408. — Aff. étrang., t. 796, fol. 6. — Pontchartrain, *Mémoires*, 303. — La Roche-Flavin, *Treize parlements de France*, p. 49 et 738.

en clamant *haro*[1], et, l'ayant mis aux mains d'un sergent, le conduisent au palais. Un avocat prend la parole en leur nom, assisté d'un procureur en costume, car toutes choses jusqu'à l'émeute se devaient faire alors en Normandie selon les règles de procédure. Le procureur général est député vers le roi, et part en poste pour « proposer de bouche les remontrances » qu'on allait envoyer incessamment par écrit. Les jours suivants, le peuple s'impatiente et fait rage; il enfonce des portes, abat des murs, boit et pille, « comme si, dit un témoin oculaire, ils eussent attendu de ces ruines la fin de leurs misères. » — « Vive le roi ! nous demandons justice, » disaient les mutins au premier président. — A quoi celui-ci ripostait : « Si vous passez outre, le Roi viendra à Rouen qui vous fera tous pendre. » Et il continuait bonassement sa route, par les rues étroites de la ville, en robe rouge, suivi d'un groupe de conseillers, perçant les attroupements, prodiguant les exhortations[2]. Avec le roi, il cause, il discourt par correspondance : le souverain sera « le plus vaillant, le plus magnanime, le plus juste prince...; » jamais « on n'aura assez de langues pour le vanter par tout l'univers si... si... » il fait ou ne fait pas ceci ou cela. Si, au contraire, il n'accède pas à ce qu'on lui demande : que de maux ! que d'inconvénients vont en advenir ! Et c'est ainsi toujours et en tous lieux. Voilà des puissances qui discutent : la grande et la petite; non point le maître et le valet, l'officier et le soldat que sont les ministres et les préfets depuis le XIXe siècle.

Dans son ressort chaque parlement exerce les attributions réservées actuellement au garde des sceaux, inflige à ses membres des suspensions temporaires, accueille ou repousse les nouveaux venus, désigne dans certains bourgs des docteurs ou des bacheliers en droit pour y rendre, sous le titre de *régent* ou de *juge politique*, la justice civile et criminelle, prononce la réunion ou la division des juridictions rurales, après enquête faite par ses soins, délègue lui-même, s'il est forcé pour cause majeure,

1. On sait que la *clameur de haro*, vieil usage normand et anglais qui subsiste encore aujourd'hui dans les îles de Jersey et Guernesey, était une protestation légale et suspensive, faite par celui qui se prétendait lésé dans son droit. La Normandie, lors de son union à la couronne, avait stipulé que la *clameur de haro* serait maintenue avec tous ses effets juridiques ; mais les rois, à *chaque édit nouveau*, avaient soin de mentionner que, *par exception*, « il serait exécuté nonobstant toute charte normande, clameur de haro, etc... »

2. *Correspondance de Sourdis*, I, 345. — Floquet, *loc. cit.*, IV, 520, 532. — Aff. étrang., t. 796, fol. 248.

telle qu'une épidémie ou une guerre, de quitter sa résidence, des avocats pour administrer à sa place, leur donne des gages et un pouvoir aussi étendu qu'il le juge à propos ; et le roi n'intervient que si la compagnie, par suite de divisions intestines, paraît incapable de se maintenir en paix avec elle-même[1].

L'esprit indépendant de ceux qu'on appelle aujourd'hui des fonctionnaires, combiné avec la rudesse générale des mœurs dont nous avons parlé dans un volume précédent, donne aux conflits entre l'autorité judiciaire et l'autorité financière, entre le bailli et les officiers du bailliage d'une part, de l'autre, les membres du bureau des finances, une acrimonie très vive qui se manifeste d'abord par des « mémoires » et qui finit quelquefois par des coups, avant ou pendant que les difficultés survenues sont soumises à l'arbitrage du conseil d'État. Ce dernier s'est-il prononcé ? Le gagnant devra peut-être, crainte de l'opposition du perdant, profiter de la nuit pour mettre l'arrêt à exécution, briser des serrures et enlever de force des registres qui lui appartiennent[2].

Aux administrateurs financiers (Chambre des comptes, trésoriers de France et tribunaux d'élection) appartenait le reste du pouvoir exécutif local : les élus sont si intimement mêlés à la vie communale, que nous aurons souvent à y constater leur présence. La Chambre des comptes de Paris, qui avait eu dans le principe, en matière d'argent, un véritable pouvoir législatif et avait exercé sous Philippe de Valois l'autorité d'une régence, était déchue de sa situation primitive ; sa sollicitude ne s'étendait guère qu'à des actes d'intérêt privé : chargée de la garde du Trésor des chartes, de la conservation des meubles et joyaux de la couronne, des reliques de la Sainte-Chapelle, elle s'occupait principalement des questions nobiliaires (concessions de titres, retraits féodaux), de l'état civil (naturalisation, légitimation, permission d'habiter

1. Arch. nat., X1a 8387, fol. 60. — Arrêt du Conseil du 15 juin 1630. — Arch. dép. de Haute-Garonne, B. 364, 497, 413, 438. — Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 60, 148, 163. — L'autorité du parlement allait jusqu'à se faire justice lui-même dans les causes où il était intéressé comme corps.

2. Aff. étrang., t. 1669, fol. 135. — Arch. dép. de l'Isère, B. 2604 ; des Bouches-du-Rhône, C. 108. — La police urbaine est, entre les pouvoirs civils et militaires, un brandon de discorde toujours allumé. L'heure de la retraite, de la patrouille, de la clôture des théâtres, les attributions entremêlées du gouverneur, du maire ou viguier, du chevalier du guet nécessitent de fréquents règlements.

à l'étranger)[1]. Presque doublé sous Richelieu par des créations successives de places, le personnel parisien des « gens des comptes du roi notre sire » comprenait, en 1642, douze présidents, soixante-douze maîtres, trente-deux correcteurs, soixante-dix-neuf auditeurs, soit un total de deux cent treize personnes avec le parquet et les greffiers, pour un ressort qui n'embrassait pas plus de la moitié de la France moderne, tandis que la cour des comptes d'aujourd'hui fonctionne aisément avec cent vingt-cinq magistrats environ[2]. On a vu que le contrôle financier de cette juridiction était peu efficace; l'anarchie budgétaire que nous avons décrite est-elle imputable à ces officiers, si délicats qu'ils s'interdisaient même « d'habiter une maison où s'exerçait un commerce? » Doit-on croire ce que leur dit le chancelier : « Vous couvrez les fautes des partisans et des comptables; quand on veut faire des recherches, vous vous y opposez, et l'on ne peut tirer de vous aucune expédition. Vous avez vos corrections et vos revisions; si vous les pratiquiez, nous n'aurions pas besoin de commissions extraordinaires? » Il semble que ces reproches sont passablement injustes de la part d'un gouvernement qui levait, par mesure de faveur, les *souffrances* que la Chambre des comptes, pour éclaircir les affaires véreuses, prononçait contre les receveurs, et qui opérait avec tant de négligence le recouvrement des *débets* que beaucoup, sous Louis XIII, étaient en retard d'un demi-siècle[3].

Le plus clair du rôle administratif de la Chambre des comptes était l'inspection de la voirie, la surveillance des ponts et chaussées, qu'elle partageait d'ailleurs avec les bureaux de généralité. On sait que la division de la France en généralités et en élections, division assez raisonnable et régulière, a inspiré le partage plus

1. Sur tout ce qui concerne les Chambres des comptes, voyez l'ouvrage de M. de Boislisle, *les Premiers présidents de la Chambre des comptes de Paris*.

2. Outre la Chambre de Paris, il y avait : celles d'Aix (existant depuis 1272), de Montpellier (créée en 1320), de Grenoble (datant du xve siècle), de Dijon (remontant au duc Philippe le Hardi), de Blois (1401), de Nantes (fondée par les ducs de Bretagne), de Rouen (1580), de Pau (1627). En 1628, on projeta une création nouvelle à Bordeaux à laquelle les réclamations de la Chambre parisienne empêchèrent de donner suite.

3. Bibl. nat., ms. fr. 18510, fol. 165. — De Boislisle, *Chambre des comptes* (Pièces just.), 10 février et 23 avril 1624. — Dict. de Trévoux au mot : *Restes*. — Tallemant, IX, 152. — Les offices de conseillers-maîtres à la Chambre de Paris, créés en 1631, aux gages de 1,800 livres se vendent environ 70,000 livres (Aff. étrang., t. 799, fol. 127).

raisonnable encore et plus régulier fait par l'Assemblée nationale en 1790.

Il a fallu l'extrême passion politique de quelques écoles pour voir dans cette dernière opération un parti pris révolutionnaire. La Normandie, par exemple, était divisée en trois généralités au lieu de cinq départements, et les limites de ces départements sont meilleures que celles des généralités ; ils sont plus ramassés, les extrémités communiquent plus aisément avec le centre. Quant aux arrondissements, ils sont toujours égaux et souvent supérieurs comme superficie aux anciennes élections dont quelques-unes étaient minuscules ; la généralité de Rouen comprenait la Seine-Inférieure, l'Eure (moins l'arrondissement de Bernay), et l'arrondissement de *Pont-l'Évêque* (Calvados) ; ce territoire était divisé en quatorze élections : *Rouen*, Pont-de-l'Arche, *les Andelys*, *Évreux*, Magny, Gisors, Lions, Caudebec, Montivilliers, Arques, Eu, *Neufchâtel*, *Pont-Audemer*, *Pont-l'Évêque*. Le même morceau de terrain comprend aujourd'hui dix arrondissements ; six chefs-lieux sont demeurés les mêmes : Pont-de-l'Arche qui comptait mille six cents habitants a été remplacé par Louviers qui en comptait dix mille, Lions et Gisors ont été compris dans l'arrondissement des Andelys qui n'a pas plus de six cantons, à Caudebec on a substitué Yvetot dont la population était double et les titres historiques au moins équivalents, Arques et Eu ont cédé leur place à Dieppe, Montivilliers a cédé la sienne au Havre ! Nous ferions la même comparaison pour toute la France avec des résultats presque identiques ; l'arrondissement que nous habitons a cent vingt communes, il représente une élection qui en avait cent trois. Notre canton et ceux qui l'environnent ont, à une paroisse près, la même circonscription que les anciennes vicomtés, et, de coïncidences semblables constatées dans tout notre pays, on peut conclure que le mot *canton* seul est nouveau, ses limites concordant partout avec celles des doyennés, vigueries, juridictions, prévôtés, bailliages ou sergenteries, selon les appellations variables de l'ancien régime.

Nous avons décrit en détail[1] la division du royaume en généralités et le rôle des agents placés à la tête de ces districts ; il serait superflu d'y revenir. Les trésoriers de France introduits tout récemment, et l'on sait avec quelle opposition dans les pays

1. Voyez t. II, p. 185 et suiv.

d'États[1], s'y étaient péniblement fait leur place en jouant de la plume, mais n'y possédaient qu'une autorité minime en comparaison de celle dont ils jouissaient en pays d'élections ; la robe de soie noire à manches plissées était loin d'avoir, à Toulouse ou à Rennes, le prestige qu'elle possédait à Tours ou à Bordeaux. Sur cent affaires diverses, ici elle donne un ordre, là-bas elle ne donne qu'un avis[2].

La création des *voyers*, généraux et particuliers, des capitaines de canaux, due à l'initiative de Sully, n'avait pas tenu plus que les ormes plantés par ses soins pour embellir le long des routes, ormes auxquels le peuple coupait intelligemment la tête, en disant : « Ce sont des Rosny, faisons-en des Biron. » La direction de la voirie appartenait aux trésoriers de France qui remplissaient aussi le rôle des préfets et des conseils de préfecture ; ils faisaient les adjudications, — « baillées au moins-disant, » — ordonnançaient les payements et jugeaient le contentieux, autant du moins que le parlement ou le gouverneur les laissaient faire. Les constructions civiles, édifiées sous ce règne, sont en petit nombre : Sublet de Noyers, surintendant des maisons royales, « avait bonne envie d'achever le Louvre et d'en faire dorer la galerie, » mais les fonds manquaient. Marie de Médicis se bâtit le Luxembourg et Richelieu le Palais-Cardinal ; la Sorbonne fut restaurée et agrandie, l'hôtel de ville de Paris terminé, le clocher de la Sainte-Chapelle, « le plus beau et le plus parfait œuvre qui fût au monde, » détruit par un incendie (1630), fut livré pendant trente-six ans aux maçons et aux charpentiers[3]. Comme travaux de province, on ne peut guère citer que le pont de Rouen, dont l'État prit à sa charge la dépense montant à trois millions (1625), et le desséchement des marais de Poitou, Saintonge et Aunis entrepris, ou mieux continué, par un ingénieur, à ses frais et pour son compte personnel, avec privilège d'exproprier ses voisins par simple jugement du tribunal le plus proche. La viabilité n'était qu'un chaos ; les grands chemins ne donnaient nulle idée

1. V. t. II, p. 205. — Arrêt du Conseil, 15 janvier 1629. — Arch. dép. de la Drôme, E. 4759. — De Carné, *États de Bretagne*, I, 277. — La Bretagne offre, en 1624, 500,000 livres pour en être débarrassée.

2. Arch. dép. de la Côte-d'Or, C. 2092. — Édits d'août 1621, de février 1626. — Arrêt du Conseil d'État, 25 avril 1634.

3. Aff. étrang., t. 794, fol. 143. — *Lettres et papiers d'État*, VII, 46. — Tallemant, II, 147, 249.

d'une vue d'ensemble ; sans tracé régulier, sans largeur normale uniforme, livrés à des juridictions multiples, ils étaient exposés aux usurpations des riverains et à toute espèce de dégradations[1].

L'ouvrage capital de ce ministère, dans le domaine si intéressant des voies de communication, fut l'achèvement du canal de Briare. Quand on vit des bateaux et des trains de bois venus de Roanne, de Tours, d'Angers et autres lieux aborder aux ports de la ville de Paris, on témoigna dans la capitale une véritable admiration. Tout est tellement relatif en ces sortes de choses qu'aux yeux de nos pères, fort peu blasés à cet égard, ce canal fit un effet aussi surprenant peut-être que celui du canal de Suez sur nos contemporains. Le trafic du midi de la France, d'Italie même ou d'Allemagne, venant par la voie des rouliers ou des mulets, put ainsi transiter jusqu'à la mer, avec moins de frais et plus de sûreté que sur les routes de terre. Le canal, dit de « Loire en Seine, » allait simplement de Briare sur la Loire, à Montargis sur le Loing, où les bateaux empruntaient cet affluent navigable de la Seine. Par suite de la différence de niveau entre les points de départ et d'arrivée, situés à environ quarante-sept kilomètres l'un de l'autre, et des pays accidentés qui les séparent, on ne parvint à alimenter le canal qu'au moyen d'un grand nombre d'écluses, de déchargeoirs, de conduites et de retenues. Commencé sous Henri IV, le travail avait été abandonné à la mort de ce prince, suivie à courte distance de celle de l'entrepreneur ; la difficulté de fournir l'eau nécessaire à la navigation faisait désespérer du succès. Cependant, en 1638, maîtres Guill. Bouteroue et J. Guyon, payeurs des rentes à Beaugency et Montargis, offrirent de terminer le creusement à leurs frais, de payer même le terrain de leur poche, y compris l'espace nécessaire aux levées de terre et aux chemins de halage, de construire des ponts en nombre suffisant et de mettre le canal en exploitation dans un délai de quatre ans. Le roi, de son côté, leur faisait cadeau des terrassements et ouvrages d'art antérieurement exécutés et les armait du droit d'exproprier, « à dire d'experts et gens à ce connaissants, » les maisons, terres et moulins qui « se trouvaient sur leur alignement. »

Propriétaires du canal, les constructeurs furent en droit de

1. Déclaration du 4 mai 1641. Bail du 3 mars 1625. — V. Vignon, *Étude sur l'administration des voies publiques*, I.

l'exploiter à leur profit, comme une compagnie de chemin de fer de nos jours, sous cette réserve que les tarifs seraient approuvés par l'État. Ces tarifs, plus ou moins élevés, selon la nature des marchandises, étaient, *en moyenne*, de douze livres par mille kilos de Briare à Paris[1]; douze livres correspondent à soixante-douze francs; or, la compagnie de navigation Lyon et Rhône opère, aujourd'hui, par la même voie, les mêmes transports pour treize francs la tonne, et le chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée pour dix-sept francs environ. Les communications sont maintenant ici cinq fois moins chères et peut-être dix fois plus rapides; d'autant que le tarif de jadis ne comprenait pas le détail des péages successivement exigés à chaque écluse. L'exploitation ne tarda pas, d'ailleurs, à se transformer : les héritiers des fondateurs du canal, administrateurs médiocres sans doute, renoncèrent d'eux-mêmes, sous Louis XIV, au monopole qu'ils se sentaient incapables d'exercer. Ils représentèrent que leurs bateliers ne prenaient pas soin des marchandises, qu'ils les livraient à Paris mal conditionnées et « en moindre quantité qu'ils ne les avaient reçues, » mettaient plus de temps qu'il ne fallait à faire le trajet, « prenaient de plus grands salaires » qu'ils ne devaient, laissaient même les bateaux en détresse après avoir perçu le prix du voyage, volaient les voiles et cordages..., toutes choses qui obligeaient les propriétaires à soutenir contre eux une infinité de procès. Ils avouaient, en outre, n'avoir pas assez de bateaux pour assurer le service, de sorte que les faïences, huiles, vins, etc., qui arrivaient par la Loire, stationnant à Briare dans des magasins ou sur les quais, y subissaient de fortes avaries. Chacun devint libre par conséquent de voiturer lui-même ses marchandises sur le canal, en payant une taxe proportionnelle à la nature du chargement, et quoique cette taxe demeurât assez coûteuse, le commerce de plusieurs provinces n'en reçut pas moins, par l'ouverture de cette voie nouvelle, un véritable bienfait.

Vicomte G. D'AVENEL.

(*Sera continué.*)

1. Dont dix livres pour prix de transport et deux livres pour droit de péage (déclaration de septembre 1638; lettres patentes de décembre 1642).

On n'ouvrait les écluses que pour vingt-cinq tonnes de marchandises (cinquante milliers), à moins que les bateaux de tonnage inférieur ne consentissent à payer pour vingt-cinq tonnes.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'ANTIDOSE DANS LA LÉGISLATION ATHÉNIENNE.

La théorie classique de l'antidose, malgré son apparente simplicité, soulève de graves et de nombreuses difficultés que Dittenberger[1], Fränkel[2] et d'autres érudits allemands[3] ont pleinement mises en lumière.

Nous voudrions à notre tour, en utilisant leurs travaux et en acceptant quelques-unes de leurs conclusions, exposer la théorie de l'antidose qui nous paraît ressortir des textes.

On connaît les traits essentiels du système que Bœckh a établi et qu'ont adopté à sa suite la plupart des auteurs[4] : tout citoyen chargé d'une liturgie, soit de la triérarchie, soit de la chorégie, soit de l'avance de l'impôt (προεισφορά) a le droit, s'il la trouve au-dessus de ses forces, de la rejeter sur un citoyen plus riche. Il lui adresse une sommation, à une date fixée par la loi, au moins pour les deux dernières liturgies, le deuxième jour du mois Metagitnion. Si le défendeur veut bien accepter la liturgie, l'affaire est terminée. S'il refuse, le demandeur provoque une diadikasie judiciaire; on met les deux fortunes sous séquestre provisoire, on appose les scellés sur les

1. Dittenberger, *Ueber den Vermœgenstausch und die Trierarchie des Demosthenes*. Rudolstadt, 1872.

2. Fränkel, *Hermès*, XVIII, p. 442 sq.

3. En particulier Blaschke, *De antidosi apud Athenienses*. Berlin, 1876; — Illing, *De antidosi*. Berlin, 1884; — Bœckh, *St. d. Ath.*, 3e édition, revue par Fränkel, I, notes 879-885, p. 673-683.

4. Vollbrecht, *De antidosi apud Athenienses*, diss. (Clausthal, 1846), avec la critique de Schœmann, *Philologus*, I, 724; — Heffter, *Athen. Gerichtsverf.*, 1882; — Caillemer, *Dictionnaire des Antiquités*, au mot ἀντίδοσις; — Dareste, *Plaidoyers civils de Démosthène*, I, p. 181; — Gilbert, *Handbuch. d. griech. Staatsalt.*; — Thalheim, *N. Jahrb. f. Philol.*, CXV, p. 613; *Hermès*, XIX, p. 80 (réponse à Fränkel); — Lipsius, dans la nouvelle édition de Meier et Schœmann, *Der Attische Process*, p. 737-744.

meubles et les maisons; les deux parties s'engagent par serment à livrer dans les trois jours, sous la formule d'un nouveau serment, un inventaire exact de tous leurs biens, sauf des mines et peut-être des lots de clérouques. Ces pièces sont déposées devant les magistrats, les stratèges pour la triérarchie ou la προεισφορά, les chorèges pour la chorégie; ils instruisent l'affaire, la portent devant le tribunal compétent qui, sur la comparaison des deux inventaires, décide quelle est la fortune la plus considérable et quelle est la partie qui doit la liturgie. S'il se prononce contre le défendeur, celui-ci est obligé ou de se charger de la liturgie, ou d'échanger sa fortune contre celle du demandeur.

Cette théorie se heurte à de sérieuses objections. Elle a le tort de choquer toutes les vraisemblances. Comment admettre d'abord que, condamné par une sentence des héliastes à payer la liturgie, le vaincu ait encore le droit de s'en décharger au moyen de la cession de sa fortune? S'imagine-t-on d'autre part cet échange réel des fortunes avec les créances, les dettes, les procès, les actions judiciaires? Comprend-on, en tenant compte des idées des Athéniens et de tous les anciens, cette substitution d'une famille à une autre, dans tous ses droits et dans tous ses devoirs? Trouve-t-on chose pratique l'installation d'un laboureur dans une fabrique, d'un marchand dans une exploitation agricole?

Aussi les partisans de cette théorie ont dû y apporter de nombreux tempéraments. On ne soutient plus guère qu'il ait pu encore y avoir échange après la sentence judiciaire[1]. Le tribunal attribue formellement la liturgie à l'une des parties. C'est le sens du mot διαδικασία. C'est ce que dit Isocrate dans le discours sur l'antidose[2]. C'est ce qui ressort de tout le plaidoyer contre Phénippe, notre principal texte : nulle part l'échange n'est indiqué comme résultat possible du verdict[3]. Tout au plus pourrait-on admettre que jusqu'à la fin des débats les parties ont le droit de prévenir la sentence en acceptant l'échange à l'amiable.

En second lieu on a cherché à atténuer quelques-unes des difficultés de l'échange réel. D'après M. Caillemer, par exemple, le défendeur, avant de prendre un parti définitif, avait le droit de demander que certains éléments de son patrimoine fussent exclus de l'échange

1. Ce point est abandonné par Thalheim et Lipsius.
2. § 5 : ἔγνωσαν ἐμὴν εἶναι τὴν λειτουργίαν.
3. Nous verrons quel est le sens à donner aux §§ 19 et 27 du plaidoyer contre Phénippe.

et lui demeurassent propres. Ainsi, lors de son procès contre ses tuteurs, Démosthène aurait accepté la sommation de Thrasyloque et sa proposition d'échange à la condition que son action en dommages et intérêts contre Aphobos et ses complices lui fût réservée et ne passât pas à leur prête-nom. Mais cette explication des passages controversés de la Midienne (§§ 78-79) et du second plaidoyer contre Aphobos (§ 17) est, comme on le verra, loin d'être satisfaisante, et, même en l'acceptant, on s'aperçoit que Démosthène n'obtient pas la disjonction demandée. En quel cas cependant pouvait-elle paraître plus nécessaire que dans cette affaire ? Il est donc probable que la loi s'y opposait et que tout était soumis à l'échange, sauf les objets expressément réservés par les règlements.

On aurait pu à la rigueur établir une distinction théorique entre les actions et les obligations exclusivement attachées à la personne et par suite exceptées de la transmission et celles qui, dérivant de la fortune, pouvaient passer à l'autre partie. Mais en fait toutes les actions et obligations étaient plus ou moins liées à la possession de la fortune. M. Caillemer cite comme exemple d'obligation intransmissible la pension alimentaire due par le fils à la mère : mais ne devait-elle pas au contraire varier selon l'importance de la dot maternelle et peser sur celui qui en devenait le détenteur à la suite d'un échange? Il ne s'agit pas d'ailleurs de pension alimentaire dans le passage du plaidoyer contre Phénippe, allégué par M. Caillemer (§ 27). Voici le raisonnement de l'orateur : « Phénippe, pour diminuer fictivement sa fortune, inscrit à son passif la dot de sa mère, malgré la loi qui lui en reconnait sinon la propriété absolue, au moins la propriété de fait, et lui ordonne de la faire figurer à son actif; moi, au contraire, je regarde la dot de ma mère comme une part de mon capital, quel qu'il soit en réalité, que je sois plus pauvre ou plus riche que Phénippe[1]. » Si donc ce texte prouvait, ce qui n'est pas accordé, un échange réel, il prouverait en même temps que Phénippe, recevant la dot de la mère de son adversaire, est dès lors chargé de lui fournir une pension alimentaire. Il est donc difficile d'établir une distinction, pour l'antidose, entre les divers éléments dont se composaient les fortunes.

1. C'est le sens que nous donnons, avec Blaschke, à ce passage obscur du § 27, *c. Phenippum :* ἀλλ' ἐῶ μετέχειν τῶν ἐμαυτοῦ τὴν μητέρα, ἄν τε τὴν Φαινίππου ἄν τε τὴν ἐμαυτοῦ ἔχω οὐσίαν. Il semble difficile de traduire ainsi ces mots, comme on le fait généralement : « Que je devienne possesseur de la fortune de Phénippe ou que je conserve la mienne (par échange ou transaction), » car ce sens demanderait le verbe au futur, tandis qu'il est au présent.

On se tire généralement de ces difficultés, en admettant que l'échange, toujours possible en droit, est devenu de plus en plus rare dans la pratique, à mesure que s'est développé le capital mobilier à côté de la propriété foncière, et que les relations économiques se sont compliquées. C'est pourquoi il y a si peu de traces de l'échange réel dans les textes : la procédure de l'antidose n'a plus pour but que de préparer la décision du tribunal, si les parties ne se sont pas mises d'accord auparavant sur le paiement de la liturgie, et de créer un préjugé défavorable contre celle qui a refusé l'échange.

Mais, tout en prenant acte de ces concessions de fait, on peut aller plus loin et se demander si le point essentiel de cette théorie de l'antidose, le principe de l'échange, a été réellement inscrit à aucune époque dans la législation athénienne.

Aucun auteur classique ne nous a laissé de définition exacte des mots ἀντίδοσις, ἀντιδίδοναι. Nous n'avons que des témoignages de grammairiens et de scholiastes[1] qui empruntent généralement leurs définitions au texte même des orateurs, plus ou moins bien compris. Ils n'ont par suite qu'une importance secondaire.

Comme ces témoignages sont le fondement principal de la théorie de Bœckh, c'est par un véritable préjugé qu'on donne au mot antidose le sens d'échange des fortunes. Il n'y a que la comparaison des textes qui puisse nous éclairer.

Or, au § 1 du plaidoyer contre Phénippe, la loi de Solon a réglé ce que doivent faire aux différentes phases de la procédure ceux que l'orateur appelle τοὺς ἀντιδεδωκότας. C'est donc le nom que prennent les deux adversaires dès le commencement de l'affaire, avant qu'il y ait aucun résultat. On ne saurait sous-entendre un mot tel que οὐσίαν signifiant fortune échangée, car il faudrait un participe futur pour désigner ceux qui *devront* échanger leurs fortunes ; au contraire, le participe passé se comprend, si on traduit ainsi « ceux qui se sont offert ou donné réciproquement à la place l'un de l'autre la liturgie. »

Il en est de même aux §§ 5 et 10, les stratèges fixent le jour où se font les antidoses, αἱ ἀντιδόσεις, c'est le commencement de la lutte, la première sommation ; cette sommation ne peut être que la sommation de payer la liturgie ; la logique et la vraisemblance exigent que tel soit le premier acte de la procédure, celui qui contient en germe tous les autres, et qu'à cet acte se soit appliqué le mot ἀντίδοσις.

Croira-t-on avec Thalheim que le demandeur ait pu offrir immédiatement le choix entre le paiement de la liturgie et l'échange ? Mais

1. *Lexic. Seguer.*, 197, 3, éd. Bekker ; *Schol. Demosth.*, 50, 20 ; 539, 29.

alors le mot ἀντίδοσις aurait en même temps dans la même opération deux sens différents, offre de liturgie et échange, et il faudrait sous-entendre à la fois les mots liturgie et fortune. Et, de plus, le plaignant, chargé injustement d'une liturgie, doit-il être obligé à consentir immédiatement à l'échange, si son adversaire le désire ? Ne faut-il pas lui donner d'abord le secours le plus naturel, c'est-à-dire le moyen de se débarrasser de la liturgie, en l'offrant à l'adversaire, sans l'exposer d'abord à céder sa fortune ?

Peut-être l'échange serait-il possible au second acte; c'est ce que montrera l'étude de la procédure, mais ce second acte n'a pas droit au nom d'antidose.

On ne doit pas non plus, avec Dittenberger, appliquer ce mot à l'apposition des scellés et à la mise sous séquestre; l'adversaire de Phénippe lui reproche bien au § 30 d'avoir vendu illégalement du bois coupé depuis l'antidose, μετὰ τὴν ἀντίδοσιν; mais ce passage prouve seulement que, dans la pratique, la sommation de payer la liturgie, le refus de l'autre partie et la mise sous séquestre de sa fortune étaient des actes très rapprochés l'un de l'autre et auxquels pouvait s'appliquer la même dénomination. C'est pour la même raison qu'Isocrate l'emploie également pour désigner toute la procédure[1].

On connait l'expression similaire διδόναι ὅρκον, demander le serment à l'adversaire; supposons que celui-ci le renvoie au demandeur, on aura l'expression ἀντιδιδόναι ὅρκον. S'agira-t-il d'un échange de serments ? Non, mais simplement d'une sommation réciproque, les deux parties se renvoyant mutuellement le serment. C'est aussi le sens du mot ἀντιδιδόναι dans nos textes; on sous-entend naturellement le mot liturgie et ce n'est pas par une déviation du sens primitif que dans plusieurs textes[2] au mot ἀντιδιδόναι est joint le mot qui désigne la liturgie. On ne saurait donc arguer ni de l'étymologie ni du sens grammatical en faveur de la réalité de l'échange. On peut aborder l'examen des textes sans idée préconçue.

Il n'y a rien à tirer du discours d'Isocrate sur l'antidose; la seule phrase précise qu'il renferme (§ 5) montre simplement que le tribunal a chargé Isocrate de la liturgie.

Dans le discours de Lysias contre Simon, il n'est question que d'échecs devant le tribunal; la phrase est fort simple; c'est à tort qu'on a voulu en tirer d'autres conséquences[3].

1. *Antidos.*, § 5.

2. Xenoph., *Œcon.*, 7, 3 : ὅταν γέ με εἰς ἀντίδοσιν καλῶνται τριηραρχίας ἢ χορηγίας; — Demosth., *in Midiam*, 78 : ἀντιδόντες τριηραρχίαν.

3. § 20 : ἐπειδὴ δὲ δίκας ἰδίας ἥσθετο κακῶς ἀγωνισάμενον. C'est par pure con-

Dans le discours contre Leptine (§ 40), Démosthène fait valoir cet argument que, si on supprime les immunités du roi Leucon, il sera exposé tout comme un simple citoyen à l'antidose. Alors, ou bien il paiera la liturgie ou bien il perdra les biens qu'il possède à Athènes. Démosthène ne dit pas que Leucon recevrait en échange les biens de son adversaire; il ne suppose pas un échange réel; il veut dire simplement que, sur le refus de Leucon de payer la liturgie et après une sentence des héliastes la lui attribuant, on pourra confisquer ses biens.

Nous avons ensuite le procès de Démosthène, raconté dans la Midienne et dans le second plaidoyer contre Aphobos. Démosthène avait commencé à poursuivre ses tuteurs et déposé sa plainte devant le premier archonte; l'affaire devait être jugée dans quatre ou cinq jours. C'est alors que Thrasyloque, le prête-nom et l'instrument des tuteurs, lui intenta une antidose pour la triérarchie. L'intrigue était habile. Démosthène avait à choisir entre deux partis : ou bien payer la liturgie, et alors il ouvrait une nouvelle brèche à son capital; ou bien accepter l'antidose, et alors il ne pouvait plus poursuivre ses revendications, puisque son action judiciaire passait avec sa fortune à son adversaire, en réalité, à ses tuteurs. Tel est le sens qu'on donne généralement à ce passage obscur du second plaidoyer contre Aphobos : ἀντίδοσιν ἐπ' ἐμὲ παρεσκεύασαν, ἵν' εἰ μὲν ἀντιδοίην, μὴ ἐξείη μοι πρὸς αὐτοὺς ἀντιδικεῖν, ὡς καὶ τῶν δικῶν τούτων τοῦ ἀντιδόντος γιγνομένων... (§ 17). Mais cette traduction est fort contestable. Car Démosthène dit lui-même qu'il a refusé tout d'abord de payer la liturgie : donc, ou bien il a échangé ses biens tout de suite, ou bien il a accepté l'action judiciaire. Or il n'a pas dû consentir à l'échange, puisque, Thrasyloque et ses acolytes ayant envahi sa maison, il se plaint de leurs usurpations[1]; il n'aurait pas le droit de s'en plaindre s'il avait consenti à l'échange et surtout il n'aurait pas eu le droit de le révoquer. S'il se plaint, c'est que Thrasyloque a affecté de se considérer comme le maître de biens sur lesquels il devait simplement mettre les scellés; en d'autres termes il n'a accepté d'abord que la diadikasie et a laissé mettre sa fortune sous séquestre. Il exprime cette première décision par les mots ἀντιδοίην et ἀντέδωκα (§ 17) qui signifient non pas l'échange, mais le commencement de la procédure judiciaire. L'apposition des scellés pouvait paraître constituer en

jecture que dans ces δίκαι Gilbert voit des procès issus de droits qui auraient été transmis par l'échange. Fränkel y voit plus justement plusieurs échecs à la suite de plusieurs tentatives d'antidose.

1. *In Midiam*, § 79.

faveur de l'adversaire une sorte de droit de propriété provisoire[1] et Thrasyloque pouvait en abuser pour abandonner illégalement la poursuite commencée contre les tuteurs[2]. Mais, encore une fois, Démosthène n'avait pas échangé définitivement ses biens. Comment les aurait-il recouvrés ? Il pouvait à tout instant arrêter l'action judiciaire en payant la liturgie, mais il n'aurait pu révoquer une cession, surtout avec de tels adversaires.

Cette suspension provisoire de ses droits était cependant fort dangereuse pour Démosthène, car elle le privait de ses titres, de ses moyens de défense, allait peut-être l'empêcher de comparaître au jour fixé et l'exposait, soit à une condamnation, soit à la remise du procès. C'est le sens des mots : ἵνα μὴ στερηθῶ τῶν δικῶν[3]. Il essaya alors d'obtenir immédiatement la diadikasie pour l'antidose. « J'acceptai la sommation, dit-il, et je mis de mon côté les scellés sur les biens de Thrasyloque, espérant obtenir la diadikasie[4]. » C'est le sens le plus satisfaisant qu'on puisse donner à cette phrase obscure. Sans doute, Caillemer et Lipsius ont cru que par ces mots Démosthène demandait qu'on réservât ses revendications contre ses tuteurs ; mais il n'y a rien de pareil dans le texte et la diadikasie ne peut être autre chose qu'une attribution prononcée par le tribunal au profit de l'une des parties[5].

Mais Démosthène échoua dans sa demande et ne put obtenir un jugement immédiat. Pourquoi ? Est-ce parce qu'il n'y avait pas assez de temps avant l'ouverture du grand procès, car il fallait au moins trois jours pour la rédaction des inventaires ? Est-ce parce que les stratèges ne voulurent pas soumettre l'antidose aux héliastes avant que l'affaire de la tutelle ne fût réglée ? Cette seconde hypothèse paraît plus probable, car on ne pouvait raisonnablement apprécier la fortune de Démosthène en faisant abstraction de ses revendications contre les tuteurs.

Mais le temps pressait[6]; battu de ce côté, il se décida à payer les

1. Le σημεῖον employé pour les scellés était peut-être le cachet de la partie adverse.

2. *In Midiam*, § 79 : τὰς δίκας ὡς αὐτῶν οὔσας ἠφίεσαν τοῖς ἐπιτρόποις.

3. *In Aphob.*, II, 17.

4. *Ibid.* : ἀντέδωκα μέν, ἀπέκλεισα δ' ὡς διαδικασίας τευξόμενος. Ce sens d'ἀπέκλεισα est celui qu'accepte Curtius (*Histoire grecque*, traduction française, V, p. 215, note 1).

5. Sur le sens de la διαδικασία, voyez Meier et Schœmann, *Der attische Process*, p. 471-476.

6. *In Aphob.*, II, 17 : τῶν χρόνων ὑπογυίων ὄντων. Bœckh a raison de rapporter ces mots à l'ouverture du procès de la tutelle.

vingt mines, valeur de la triérarchie, pour rentrer en possession de ses droits et se présenter devant les héliastes.

Il ne paraît donc pas être question d'échange dans ce procès de Démosthène; il n'a eu à choisir qu'entre le paiement de la liturgie et une instance judiciaire qui suspendait momentanément tous ses droits.

Il y a le même système dans le plaidoyer contre Phénippe. Nous sommes devant les héliastes ; l'orateur leur demande de mettre à sa place Phénippe parmi les trois cents plus riches, parce que sa fortune se trouve considérablement diminuée depuis les rigueurs exercées par l'État contre les propriétaires de mines ; il a été frappé pour sa part d'une amende de trois talents dont il est encore débiteur. Il refait dans tous ses détails le récit de l'antidose qu'il a proposée à Phénippe : provocation au jour fixé par la loi, visite au domaine de Phénippe et constatation des hypothèques, apposition des scellés sur les maisons. Phénippe, homme de mauvaise foi, a brisé les scellés, transporté illégalement hors de son domaine quantité de matériaux et de denrées; il a inventé des hypothèques et des dettes fictives pour dissimuler le chiffre de sa fortune; après avoir juré le 11 du mois Boédromion d'indiquer exactement son capital, il devait en livrer l'inventaire dans les trois jours; il avait obtenu des délais jusqu'au 23 du mois Boédromion pour une transaction et, si elle n'avait pas lieu, jusqu'au 25 du même mois pour remettre son inventaire; mais il ne s'est présenté à aucune de ces dates et il vient à peine de déposer un inventaire mensonger, quelques jours avant l'ouverture des débats.

Jusqu'ici l'affaire est claire, quoique plusieurs commentateurs et notamment Thalheim se soient ingéniés à l'embrouiller. La difficulté commence au § 19; l'adversaire dit aux juges : « J'ai déjà adressé ma provocation à Phénippe; maintenant je lui fais un cadeau; je lui abandonne toute ma fortune et en outre mes mines s'il veut me donner tel que je l'avais trouvé, sans hypothèques, avec tout ce qu'il contenait, son seul domaine de Kythéros[1]. » Quel est le sens exact de cette phrase? Faut-il y voir, comme on le fait généralement, une offre sérieuse d'échange? C'est peu vraisemblable. N'oublions pas que nous sommes devant le tribunal et qu'il ne prononce pas sur l'échange, mais sur l'attribution de la liturgie. En second lieu, l'orateur rappelle sa première provocation[2]; il a dû faire devant le magis-

1. § 19 : καὶ πρότερον προεκαλεσάμην Φαίνιππον καὶ νῦν... δίδωμι αὐτῷ δωρεὰν καὶ ἀφίσταμαι μετὰ τῆς ἄλλης οὐσίας καὶ τῶν ἐν τοῖς ἔργοις, ἐάν μοι τὴν ἐσχατιὰν μόνην ἐλευθέραν παραδῷ...

2. § 23 : πρόκλησις; — § 5 : ἐκάλεσα; — § 19 : προεκαλεσάμην.

trat et Phénippe une désignation générale de ses biens, les mines exceptées; maintenant il se montre plus généreux et ne réserve même plus ses mines. « Joignez-les, dit-il aux juges, avec le reste de ma fortune : tout cela ne vaudra pas encore un seul des deux domaines de Phénippe. » Toute cette partie, depuis le § 19 jusqu'au § 23, est consacrée à montrer quelle disproportion il y a entre les deux fortunes; l'adversaire est ruiné, doit trois talents à l'État; Phénippe, au contraire, a hérité de deux patrimoines, n'a jamais rien dépensé pour la cité, possède un domaine d'au moins trois cents hectares de superficie, qui rapporte plus de mille médimnes de blé et de trois cents métrètes de vin. Comment admettre dans ces conditions que l'adversaire de Phénippe propose sérieusement l'échange ? Il reconnaît lui-même implicitement qu'il y gagnerait beaucoup trop. Sa proposition n'est qu'une plaisanterie destinée à mieux faire ressortir la différence des fortunes et il veut faire installer Phénippe, non dans ses biens, mais à sa place, parmi les trois cents.

Nous avons vu ce qu'il fallait penser d'une phrase obscure du § 27 : quel que soit le rapport des fortunes, l'adversaire de Phénippe, loin d'imiter son exemple, laisse figurer la dot de sa mère dans son capital.

Voici donc quelle a été, à notre avis, la procédure suivie en cette affaire : première sommation de l'adversaire à Phénippe, refus de Phénippe de payer la liturgie; commencement de l'action judiciaire, inventaires préliminaires et mise sous séquestre des deux fortunes, concession d'un premier délai pour une transaction dont nous ne connaissons pas les bases; concession d'un second délai pour le dépôt des inventaires définitifs, dépôt de ces inventaires, l'un à l'époque convenue, l'autre quelques jours seulement avant le procès; diadikasie qui va attribuer la liturgie à l'une des parties.

Il est encore question de l'antidose dans deux discours de Lysias, le quatrième et le vingt-quatrième; pour le premier[1], outre que le texte est fort mal établi, il faut beaucoup de bonne volonté pour y découvrir l'antidose dont nous nous occupons; ce peut être simplement un échange entre deux particuliers; l'un d'eux restitue même ce qu'il avait accepté; en tous cas, si on veut voir là l'antidose judiciaire, il n'est pas nécessaire de supposer un échange véritable; les deux adversaires se sont entendus à l'amiable et ont transigé; celui qui a payé l'antidose a pu recevoir une indemnité, une paire de bœufs, des esclaves et des instruments agricoles.

1. IV, § 1 : ὅσα ἐξ ἀγροῦ κατὰ τὴν ἀντίδοσιν ἔλαβε.

Dans le second texte[1], un pauvre impotent, menacé de perdre le secours qu'il recevait de la ville, se plaint en termes tragi-comiques de la méchanceté de son accusateur, un riche Athénien. « Si je le provoquais à l'antidose pour une chorégie, plutôt que de subir l'antidose une seule fois, il aimerait mieux être chorège dix fois de suite. » Croit-on qu'il s'agisse ici d'un échange réel, que les frais de dix chorégies rétabliraient l'équilibre entre les fortunes, et qu'à la onzième l'adversaire du pauvre offrirait l'échange de la sienne ? Ce que veut dire l'orateur, c'est que, devant cette provocation d'un misérable, son adversaire se résignerait à payer dix fois les frais de la chorégie, plutôt que de subir les désagréments de cette procédure, le séquestre de sa fortune, la suspension de ses droits, la comparution devant un tribunal souvent mal disposé pour les riches. Lysias laisse entendre ailleurs[2] qu'une condamnation en pareille matière n'est pas très honorable et peut nuire au résultat d'autres procès.

La théorie classique de l'antidose ne repose donc à notre avis que sur les témoignages des lexicographes et des scholiastes. Ils n'ont sans doute fait qu'interpréter à leur manière les mêmes textes que nous avons à discuter. Écartons leur autorité et rejetons le préjugé qu'ils ont créé : on peut expliquer les textes autrement sans les torturer, sans en dénaturer le sens; on supprime du même coup les impossibilités et les invraisemblances de l'échange réel. L'antidose est simplement la sommation judiciaire par laquelle les deux parties se renvoient l'une à l'autre le paiement de la liturgie; par extension du sens primitif, c'est la procédure engagée en cas de refus de la part du défendeur : confiscation provisoire des deux fortunes, suspension pour les deux propriétaires de tous leurs droits jusqu'à ce que, sur la foi des inventaires, le tribunal ait imposé la liturgie au plus riche. Cette théorie n'exclut pas la possibilité d'une transaction; jusqu'à l'ouverture des débats, le défendeur peut arrêter la poursuite par l'offre d'une indemnité.

Charles LÉCRIVAIN.

1. XXIV, § 9 : εἰ γὰρ ἐγὼ κατασταθεὶς χορηγὸς τραγῳδοῖς προεκαλεσαίμην αὐτὸν εἰς ἀντίδοσιν, δεκάκις ἂν ἕλοιτο χορηγῆσαι μᾶλλον ἢ ἀντιδοῦναι ἅπαξ...
2. III, 20.

DU ROLE
DES SCABINS ET DES NOTABLES
DANS LES TRIBUNAUX CAROLINGIENS[1].

Les lecteurs de la *Revue historique* connaissent évidemment le travail très approfondi et fort intéressant que M. Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, vient de publier sur la question, aujourd'hui tout à fait brûlante, de l'organisation judiciaire à l'époque franque[2]. C'est un exposé complet et très clair de la matière; il est surtout remarquable par l'abondance des documents analysés et la méthode avec laquelle ils sont présentés. La question, malheureusement, est de celles qui ne seront jamais closes, car, pour les temps primitifs, les textes qui peuvent servir à l'élucider sont trop rares et trop vagues, quoi qu'on en puisse dire. Je n'ai donc nullement l'intention de la reprendre à nouveau et de rouvrir le débat; je voudrais simplement, sur un point particulier, présenter quelques observations que le travail de M. Beaudouin m'a suggérées.

On sait que le point capital du sujet est de savoir quel était exac-

1. Cette étude était déjà écrite lorsque a paru le nouveau volume de M. Fustel de Coulanges sur les institutions politiques de la France; il comprend l'organisation judiciaire sous les Mérovingiens. L'éminent historien résume, dans quelques pages d'une merveilleuse précision et d'une netteté admirable, les théories qu'il avait si finement analysées et si minutieusement fouillées dans ses *Recherches sur quelques Problèmes d'histoire* (p. 357 et suiv.). On peut ne pas accepter toutes les solutions de l'auteur, mais il est impossible de s'attaquer à ces matières sans reconnaître le profit considérable que la science retire d'œuvres de cette importance. En tout cas, il n'eût été ni facile, ni même convenable de discuter sous forme de notes une œuvre de ce genre. J'ai préféré conserver à ce petit travail sa forme primitive; et, si l'on n'y trouve que des allusions insuffisantes au dernier ouvrage de M. Fustel de Coulanges, je viens par avance d'en fournir la raison et l'excuse.

J'en dirai autant du grand ouvrage de M. Glasson sur l'*Histoire du droit et des institutions de la France*, dont le troisième volume, renfermant l'exposé de l'organisation judiciaire à l'époque franque, a également paru lorsque cette étude était déjà terminée. Ce sont là des œuvres trop considérables pour en parler accessoirement. En pareil cas les omissions sont plus respectueuses que de simples références.

2. E. Beaudouin, *la Participation des hommes libres au jugement dans le droit franc* (Paris, Larose, 1888).

tement le caractère de la justice à cette époque : y avait-il trace ou non d'une justice populaire, dans laquelle les hommes libres auraient eu un rôle à remplir? C'est également la question que M. Beaudouin a voulu mettre en lumière. Les résultats auxquels il arrive sont empreints d'une sage réserve, à égale distance des théories allemandes sur les jurys populaires germaniques et du système de M. Fustel de Coulanges sur le caractère purement administratif des justices gallo-franques. Pour l'époque de la loi salique, celle-ci étant considérée comme un document isolé représentant un état social antérieur à celui du grand royaume fondé par Clovis, M. Beaudouin n'ose rien affirmer, les textes étant insuffisants[1]; pour l'époque mérovingienne, il croit que les tribunaux étaient composés du comte, fonctionnaire du roi, et de quelques notables, les rachimbourgs, choisis par lui, tous prenant une part égale au jugement. Jusque-là, les idées émises sont à peu près celles qui ont cours généralement. Mais, pour l'époque carolingienne, M. Beaudouin se fait le champion d'une théorie nouvelle; il faut lui savoir gré de tous les matériaux rassemblés, discutés, finement analysés en vue d'établir sa thèse; il est cependant difficile, à mon avis, d'être pleinement d'accord avec lui et de ne pas relever certaines contradictions, surtout une tendance un peu dangereuse à ne pas tenir compte de toutes les nuances que renferment les textes. C'est donc sur ce point que je voudrais émettre quelques idées que la lecture des textes m'a fournies.

Il importe de bien poser le problème et de voir exactement d'où vient la difficulté. Dès l'époque mérovingienne, il est question, pour certaines tribus, Alamans et Bavarois par exemple, d'assemblées judiciaires auxquelles tous les hommes libres sont convoqués et doivent se rendre sous peine d'amende, et il est bien certain dans les textes visés qu'il s'agit de convocation ayant un but essentiellement judiciaire[2]; il ne s'agit pas ici d'un public rassemblé en vue des communications de toutes sortes qu'on peut avoir à lui faire, mais de gens qui viennent remplir un service civique en matière de justice[3]. Sur ce point, deux questions peuvent se poser : quel sera le rôle de ces hommes libres en ce qui touche la justice? On peut se demander, en second lieu, si ces convocations générales pour cette époque n'avaient lieu que chez les Alamans et Bavarois, ou s'il faut

1. Beaud., p. 45-46.

2. Lex Baiuwar., II, 15 : « Ut placita fiant ad causas inquirendas..... » Lex Alam., XLII, 41, et XXXVI, cf. Capit. de date incertaine, c. 4 (Boretius, p. 214), Capit. 819, c. 14 (Boret., p. 190), Capit. de Justit. faciend., c. 8 (Boret., p. 177).

3. Cf. Sickel, *Die Entstehung des Schœffengerichts*, dans *Zeitsch. der Savigny-Stiftung. Germ. Abth.*, t. VI (1885), p. 10-13.

généraliser l'institution. Sur ce second point, M. Beaudouin n'éprouve aucune hésitation à étendre à toute la Gaule mérovingienne ce qui n'est dit que de quelques tribus cantonnées à l'Est, qui avaient d'ailleurs conservé une très réelle indépendance administrative. La première question est la plus importante; on ne peut admettre que tous les hommes libres du comté soient convoqués uniquement pour le plaisir de voir juger les autres; ils seront chargés plus tard, dit M. Beaudouin, de rendre compte de ce qui va se passer et de fournir le record du jugement; ce sont des témoins officiels qu'on veut se ménager pour l'avenir. Il est cependant assez bizarre que l'on convoque pour cela toute une population, alors qu'on était toujours certain d'avoir une assistance nombreuse et qu'il eût suffi de s'assurer le témoignage de quelques notables parmi ceux que l'affaire avait attirés, *quos causa fecit presentes,* comme dit une de nos formules.

Mais, pour l'époque de Charlemagne, la question se complique. Il est hors de doute pour cette époque que ces convocations générales avaient lieu dans toutes les parties de l'empire et à toute saison; les comtes trouvaient là un excellent moyen d'opprimer les populations; ils organisaient des plaids très rapprochés, et comme beaucoup de gens ne répondaient pas à l'appel, ils les frappaient d'amende. Charlemagne voulut mettre fin à ces abus et limita le nombre des plaids généraux à deux par an. En dehors de ces plaids réglementaires, s'il y a des affaires urgentes, le comte ne convoquera que ceux qui doivent juger et les parties[1]. Seulement cette première réforme en appelait une seconde. Si l'on n'a plus le droit d'appeler les hommes libres aux plaids particuliers, il faut cependant que le comte puisse s'assurer le concours d'assesseurs qui n'aient pas le droit de se refuser à cette convocation spéciale; Charlemagne institua à cet effet un corps de magistrats, les scabins, investis d'une fonction permanente et destinés à remplir, sans pouvoir s'y refuser, le rôle des anciens rachimbourgs[2].

La question se trouve donc à peu près restreinte au fonctionnement des plaids généraux, auxquels tout le monde, comme par le passé, était convoqué. Quel était ici le rôle des scabins, avaient-ils même un rôle spécial, et quel était celui du reste de l'assistance? C'est sur ce point que M. Beaudouin émet une théorie qui lui est propre. Je la résume. La majorité des auteurs admettait qu'au plaid général, tout le monde étant convoqué, les scabins se confondaient avec le reste des

1. Voy. textes dans Beaudouin, p. 81 et suiv.
2. Voy. textes dans Beaudouin, p. 187 et suiv.

hommes libres et que l'assemblée tout entière, sans distinction entre notables, scabins et le reste, prenait part au jugement; les scabins n'auraient eu de rôle qu'au plaid particulier[1]. M. Beaudouin[2] soutient, au contraire, qu'il ne dut y avoir aucune différence essentielle entre les deux sortes de plaids; sans doute, l'assistance était plus nombreuse au plaid général; mais, à part cela, ce sont deux tribunaux composés de la même façon, ayant pour président le comte ou le missus, ou l'un des subordonnés du comte, et, pour juges, le corps des scabins. Quant au reste du public, s'il s'agit d'un plaid particulier, il ne se compose que de curieux, et, s'il s'agit d'un plaid général, il remplit sans doute une mission officielle, puisqu'il a été expressément convoqué, mais sa mission sera de servir de témoin et de fournir au besoin, plus tard, le record de ce qui va se passer[3]. Il y a une bonne partie de la thèse qui me semble incontestable; très certainement, les scabins jouent un rôle officiel aux plaids généraux comme aux autres; là comme ailleurs, ce sont eux qui formulent le jugement, je dirais volontiers qui jugent, si j'entendais cette expression de la même façon que M. Beaudouin[4]. Sur ce point les textes fournis par M. Beaudouin font la lumière aussi complète que possible. Mais la sentence ainsi formulée par les scabins est-elle un jugement définitif? M. Beaudouin dit oui, parce que, pour lui, les scabins ont délibéré et jugé avec le comte, président du tribunal. Mais ici je ne puis le suivre. Le comte, à mon avis, n'intervient pas dans la formation même du jugement; celui-ci est l'œuvre des scabins seuls; le comte sera libre sans doute, nous le verrons, de l'approuver ou de le rejeter, ou de demander qu'il soit modifié, s'il le juge contraire aux lois, mais ce n'est pas à lui qu'il appartient de rédiger le jugement; et je conclus, par conséquent, que ce jugement ainsi proposé par les scabins n'est pas encore une sentence exécutoire. J'accepte donc la première partie de la thèse de M. Beaudouin; je reconnais, comme lui, que partout les scabins sont chargés du jugement; mais je repousse la seconde; je n'admets pas que ce jugement soit déjà et par le fait même un jugement définitif[5].

Ce qui fait le fond de l'argumentation de M. Beaudouin, c'est qu'il voit dans les formules de plaid qu'il est dit des scabins qu'ils ont

1. Beauchet, *Hist. de l'organisation judiciaire en France; époque franque*, p. 271-286.

2. Beaudouin, p. 211-236.

3. Voir la controverse et l'état de la question très nettement exposés dans Glasson, *Histoire du droit et des institutions*, t. III, p. 356 et suiv.

4. Cf. Waitz, *Deutsche Verfass.*, t. IV, p. 398, p. 407.

5. Cf. Sohm, *Fränk. Reichs und Gerichts-Verf.*, p. 380-388. Schrœder, *Lehrb. der deutsch. Rechtsgeschichte*, p. 165-166. Waitz, t. IV, p. 398, 407.

jugé, alors qu'on dit simplement des autres personnes nommées dans l'acte qu'elles ont été les témoins de l'affaire; en effet, dans la plupart des notices de jugement, on distingue au début les individus qui siègent de ceux qui ne sont que simples assistants; puis, à la fin, on dit formellement des uns qu'ils ont jugé et des autres seulement qu'ils ont signé[1]. Les rôles sont ainsi très distincts : le jugement, œuvre des scabins, est rendu par eux sans le concours des autres, lesquels ne sont que de simples témoins officiels. La thèse paraît ainsi très solidement établie. M. Beaudouin démontre, en outre, que, dans toutes ces formules, il s'agit de plaids généraux, et je crois ses résultats sur ce point fort exacts; d'où il conclut qu'aux plaids généraux, comme aux autres, les scabins jugent avec le comte sans qu'il soit jamais question de l'intervention de personne autre.

En somme, la thèse de M. Beaudouin revient à dire : partout ce sont les scabins qui jugent. C'est, en effet, ce que disent tous les textes, cela est vrai. Mais qu'est-ce que les textes de l'époque entendent par juger? Là est toute la question, et, à mon avis, il n'y est pas répondu. Juger se traduit dans nos sources par les mots *judicare, legibus definire,* quelquefois *denonciare*[2]. Ce sont là des expressions qui remontent haut; dès l'époque de la loi salique, il est question de gens qui jugent, et, dès cette époque, il est une chose qui frappe, c'est que ces gens qui jugent ne constituent pas les seuls éléments dont le tribunal est composé; il y a même quelque chose d'assez remarquable, c'est que je ne vois guère qu'il soit dit du président du tribunal tout seul qu'il ait jugé, tandis que, très souvent, on dit des rachimbourgs, par exemple, qu'ils ont jugé, sans parler ni du thunginus, ni du comte. Les gens qui jugent ont donc tout à fait un rôle à part, et, si haut que je remonte, je vois ce rôle se préciser et s'éclaircir davantage. La loi salique nous les montre disant la loi, cela semble même l'expression technique; les parties, s'adressant à ces rachimbourgs, et pas du tout au président du tribunal, leur demandent de leur formuler la loi, cela ne veut pas dire de faire droit à leurs conclusions dans l'affaire; il faut ici prendre les mots à la lettre; cela signifie dire quelle est la loi, ce qu'il faut traduire, comme l'a si bien montré M. Fustel de Coulanges[3], indiquer quelle

1. On en trouvera un grand nombre d'exemples dans l'excellent recueil de textes de Thévenin : *Textes relatifs aux institutions privées des époques mérovingienne et carolingienne.* Beaucoup sont des notices de plaids empruntées à l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissette.

2. Cf. Vaissette, II, p. 331 (Thévenin, *loc. cit.*, n° 94), Vaissette, V, n° 52 (Thévenin, n° 28), *Form. Andegav.*, 47 (Zeumer, p. 21).

3. *Recherches*, p. 460, 461 et 490-491. Je ne prétends pas d'ailleurs que cette

est ici la composition légale, applicable à l'affaire en cause; s'il s'agit de preuves à fournir, cela voudra dire déterminer le mode de preuve légal. Or, très certainement, quand la loi salique dit plus tard des mêmes rachimbourgs qu'ils ont jugé, cela fait allusion au rôle qu'ils ont rempli en disant la loi; pour eux, juger, c'est dire la loi. Ces rachimbourgs ont donc pour fonction d'indiquer la loi applicable à la cause, à la façon de ce Judex des Bavarois, que le texte nous montre ayant avec lui le livre de la loi, afin de fixer exactement la composition marquée par la loi[1]. Cela constitue assurément une sentence rédigée, un jugement formulé. Ce jugement est-il définitif? C'est la question que je pose et que je vais essayer de résoudre en m'appuyant sur les textes.

Je prends une formule d'une époque relativement voisine de celle de la loi salique; c'est une formule de Tours bien connue, souvent citée, celle qui nous montre l'application de la composition à des parties de nationalité romaine[2]. Il s'agit d'une femme qui s'est laissé enlever et qui, sans le consentement de sa famille, a épousé son séducteur : c'est un rapt. Les deux époux sont accusés et poursuivis au Mallus publicus; or, ceux qui siègent au Mallus, et ce sont assurément les rachimbourgs, *viri qui ibidem aderant*, formulent leur

expression ne s'applique qu'à la fixation de la composition; elle vise toute application stricte d'une formule légale. Encore moins saurait-il être question de laisser aux rachimbourgs le droit de fixer à leur gré et suivant leur appréciation le montant de la composition : ils ont à rechercher et appliquer la formule stricte de la loi. Cf. Fustel de Coulanges, *Recherches*..., p. 486-488, et *Institutions politiques, la monarchie franque*, p. 500-501, add. : Glasson, *Histoire du droit et des institutions*, t. III, p. 263, 264, 308, 309. Il suffit de lire les passages auxquels je renvoie des ouvrages de M. Fustel de Coulanges pour voir que c'est tout à fait à tort qu'on lui a reproché de ne voir sous les expressions *lex*, *legem dicere*, des lois germaniques, qu'une composition variable au gré des rachimbourgs. Il admet sans doute, ce que tout le monde doit reconnaître, qu'avant la loi salique les parties transigeaient à leur gré, que peut-être encore, même après la loi salique, il pouvait y avoir lieu à un accord amiable; mais que la loi salique et les autres lois germaniques ont eu précisément pour but, avant tout, de fixer un taux légal des compositions, qui dut être imposé aux parties toutes les fois qu'elles n'arrivaient pas à s'arranger à l'amiable. Les rachimbourgs, à moins bien entendu que les parties ne les eussent pris pour arbitres avec pleins pouvoirs de fixer la composition à leur gré, n'étaient plus libres d'appliquer un autre taux que le taux légal. — Le *legem dicere* pour M. Fustel de Coulanges, comme pour tout le monde, signifie, non pas déterminer suivant l'appréciation du juge le taux applicable, mais appliquer le taux fixé par la loi pour l'espèce en cause.

1. Lex Baiuv., XV, 2 : « Comes vero secum habeat judicem, qui ibi constitutus est judicare, et librum legis ut semper rectum judicium judicet de omni caussa quae componenda sunt. »

2. *Form. Turon.*, 32 (Zeumer, p. 154).

jugement d'après la loi romaine[1], c'était la loi des parties en cause, et, d'après la loi stricte, ils les déclarent tous deux passibles de mort. Voilà la loi dans toute sa rigueur, inflexible; les rachimbourgs ont dit la loi. Ce jugement est-il définitif? Il faut bien croire que non, puisque, immédiatement après, nous voyons des notables qui interviennent et qui proposent aux coupables de se racheter en payant une composition : *Sed intervenientibus bonis hominibus taliter eis convenit ut jam dicti homines pro redemptione vitæ eorum wadios suos jam dicto illo unusquisque pro soledos tantos dare deberent.* Si le jugement eût été acquis, cette intervention serait inexplicable; il ne pourrait plus être question de le modifier. Quels sont donc ces *boni homines* qui proposent cet arrangement? Assurément, ce ne sont pas ceux qui ont formulé le jugement; ce sont de nouveaux venus; ils interviennent, le mot l'indique, et l'ensemble de la phrase le montre mieux encore, puisqu'on oppose formellement les uns aux autres : *Tunc ipsi viri qui ibidem aderant, talem dederunt judicium..... Sed intervenientibus bonis hominibus taliter eis convenit*[2]. Ces nouveaux venus portent cependant le même nom que celui ordinairement donné aux rachimbourgs, *boni homines*. Mais la confusion n'est qu'apparente. Les rachimbourgs, sous les temps mérovingiens, ne sont pas des fonctionnaires, et ce nom n'est pas réservé à un corps de magistrats; ce sont de simples notables, *boni viri*, appelés par le comte à siéger auprès de lui et chargés de dire aux parties,

1. Lex Rom. Vis. Cod. Th. IX, 19. Interpr.

2. On peut d'ailleurs rapprocher de ce texte une formule de Marculf à peu près analogue, II, 16 (cf. Thévenin, *loc. cit.*, n° 17). On verra que ce sont des *sacerdotes* ou des *boni viri* qui interviennent pour sauver la vie au coupable et offrir une composition; or il est bien certain que ces *sacerdotes* ne sont pas les rachimbourgs qui ont jugé, ils interviennent à titre de notables de la ville : cela confirme le sens que j'ai donné des *boni homines* de la formule de Tours, n° 32. Cette interprétation me semble indiscutable. M. Fustel de Coulanges, qui cite aussi cette formule (*Institutions...*, *la monarchie franque*, p. 501, note 3), paraît bien croire que ce sont les rachimbourgs eux-mêmes qui sont intervenus pour proposer cet arrangement et même qu'ils ne seraient intervenus qu'à ce moment : leur rôle consisterait ainsi à se proposer pour arbitres aux parties afin de soustraire le coupable à la peine rigoureuse de la loi. S'il en est ainsi, à qui attribuer la confection du premier jugement, celui qui, selon la loi romaine, avait prononcé la peine de mort? Au comte, semble dire l'éminent historien. Mais notre formule (Turon., n° 32) l'attribue aux *Viri qui ibidem aderant*. Il est impossible d'y voir le comte tout seul; tout au moins faudrait-il reconnaître que ses assesseurs y ont pris part. Or, ces assesseurs, ce sont précisément les rachimbourgs, tout le monde l'admet; et l'on se trouve alors ramené à la difficulté que je signalais : comment comprendre que les mêmes juges, les rachimbourgs, puissent prononcer deux jugements successifs et contradictoires?

aux hommes de même race qu'eux, la loi applicable. Il peut donc y avoir dans le public d'autres notables, d'autres gens influents et importants qui assistent à l'affaire sans siéger au tribunal. Ce sont eux qui proposent de ne pas accepter le jugement et de transiger; il va en résulter une sorte d'arrangement entre les représentants de la loi et les coupables. Remarquez bien qu'on ne dit plus que ce soit là un jugement, car un jugement, au sens de nos textes, c'est une formule en quelque sorte légale, *censura legalis*, comme dit Grégoire de Tours[1], c'est une application formaliste d'une loi; on ne dit plus de ceux qui ont fait cette proposition ni de ceux qui l'ont acceptée, et, par ces derniers, il faut entendre les juges de l'affaire, qu'ils ont jugé, mais bien que cela leur a paru bon, *taliter eis convenit;* de même, on n'indique pas un nombre légal de solidi à payer, il en faudra fixer le nombre approximativement; c'est que nous ne sommes plus en présence d'un cas prévu par la loi des parties en cause, on est en dehors de la loi. Tout ceci est accepté; les coupables promettent, donnent leurs répondants et tout se passera alors comme s'ils avaient été condamnés à payer une composition écrite dans leur loi. Le véritable jugement, au sens où nous l'entendons, sera donc celui qui aura fixé la somme à payer; et, cependant, le véritable jugement, au sens où on l'entendait alors, c'est celui dont on n'a pas voulu, c'est la sentence des rachimbourgs. Il ne suffisait donc pas qu'une sentence eût été formulée par ceux-ci pour que tout fût dit; il fallait certainement que cette sentence fût confirmée, acceptée par quelqu'un; quelle est donc cette autorité qui sera appelée à rendre le jugement définitif et exécutoire? Ceci est une tout autre question que j'aborderai tout à l'heure et à laquelle j'essaierai de donner une réponse. Pour le moment, je retiens ceci : c'est que ces rachimbourgs jouent au tribunal un rôle très spécial, très distinct, qui consiste à indiquer la solution conforme à la loi[2], et c'est cette

1. Aventures de Sichaire (*Greg. Tur.*, VII, 47). Il serait facile de montrer que ce fameux récit présente quelque chose d'absolument analogue à ce que nous révèlent la formule de Tours et celle de Marculf que je viens de citer : d'abord une sentence légale, rigoureuse rendue par les notables de la cité, puis, les parties refusant de s'y soumettre, une suite d'arrangements en dehors de la loi stricte. On pourra consulter à cet égard l'analyse si fine, si pénétrante qui en a été faite par M. Monod, *Revue historique*, 1886, II; cf. Fustel de Coulanges, *Revue des questions historiques*, 1887, I, p. 5 suiv., et Monod, même *Revue*, p. 540 suiv., Beaudouin, p. 132 suiv.; Fustel de Coulanges, *Institutions..., la monarchie franque*, p. 386 et 488; Glasson, *Histoire du droit et des institutions*, t. III, p. 304, note 1.

2. On peut dire d'eux ce que les Capitulaires disent des scabins : « Ut judices secundum scriptam legem juste judicent... non secundum arbitrium suum. » (Cap. Missor., 802, c. 26; Boret., p. 96.)

adaptation de la loi à l'espèce qui est désignée à proprement parler sous le nom de jugement, bien qu'il n'y ait pas encore sentence prononcée et définitive.

J'ajoute que ce rôle des rachimbourgs est absolument indépendant et qu'ils l'exercent en dehors de la participation du comte[1]; nous verrons sans doute qu'ils soumettent au comte leur jugement, mais ce que je veux dire ici, c'est qu'ils n'ont pas à prendre son avis lorsqu'il s'agit de le formuler. Je ne m'appuierai pas seulement sur les formules si nombreuses dans lesquelles il est dit des rachimbourgs seuls qu'ils ont jugé, on pourrait prétendre que la participation du comte est sous-entendue; mais nous avons des textes où nous voyons des individus prendre le comte à partie à son propre tribunal, et les rachimbourgs ou scabins, peu importent le nom et l'époque, rendre leur jugement, jugement défavorable au comte; personne n'ira prétendre que celui-ci ait dû y prendre part. Que l'on prenne, par exemple, cette notice de l'année 933, rapportée par les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*[2] : le comte est au plaid avec l'archevêque et des juges de différentes nationalités; le mandataire d'une abbaye vient accuser les gens du comte de se faire héberger et nourrir aux dépens de l'abbaye, et, à l'appui de sa réclamation, il invoque des chartes d'immunité interdisant au comte et à ses agents d'exercer le droit de passage et le droit de gîte sur les terres de l'abbaye. Le comte est ainsi directement pris à partie; il semblerait que l'affaire dût aller devant un tribunal supérieur dont il fût justiciable, or ce n'est pas ce que nous voyons; mais les scabins prennent la direction de l'instance et traitent le comte en partie plaidante; ils lui demandent sous quelle loi il vit, cela afin de déterminer les modes de preuve auxquels il devrait être soumis[3]. Le comte, d'ailleurs, avoue les déprédations commises par ses agents, et les scabins prononcent alors leur jugement selon la loi salique, qui était celle du comte; ils indiquent ici encore la solution conforme à la loi, *decreverunt judicium*[4], et nous voyons le comte s'exécuter. Le rôle des judices est ainsi très marqué, il est même très indépendant de celui du comte, puisque, dans notre formule, ils agissent contre le comte, c'est contre

1. Cf. Glasson, *loc. cit.*, p. 297.

2. *Hist. du Languedoc*. V. Preuves, n° 57 (Thévenin, *loc. cit.*, n° 128).

3. « Tunc ipsi judices et ipsi auditores cum audissent talem rei veritatis et tales regum authoritates, interrogaverunt ipso comite supradicto, qualem legem vivebat. »

4. « Tunc ipsi judices et ipsi auditores, cum audissent ipso comite sic respondente, decreverunt judicium, et ordinaverunt, etc., sicut in lege Salica continetur. »

lui qu'ils définissent la loi. Ailleurs, nous voyons également les judices jouer leur rôle de légistes sans que le comte s'en mêle et celui-ci semble n'intervenir que pour l'exécution; c'est à ce moment qu'il sanctionne le jugement et le fait exécuter[1]. Je ne tire encore qu'une seule conclusion des développements qui précèdent, c'est que, pour les hommes du IXe siècle, comme jadis pour ceux des VIe et VIIe siècles, juger c'est déclarer le droit, indiquer la solution conforme à la loi, c'est donner une formule, formule abstraite, formule de rigueur[2], mais cette formule n'est pas par elle seule un jugement accepté, prononcé, d'ores et déjà exécutoire.

En somme, tout jugement véritable est un acte en deux parties; je ne vois pas ce que la chose aurait de surprenant. Encore aujourd'hui il en est de même, seulement les deux parties se trouvent réunies; tout jugement débute en invoquant le texte de loi qu'il vise et se termine en en faisant l'application concrète à l'affaire en cause, application variable suivant les limites d'appréciation laissées au juge. Chez les Francs, les deux actes étaient séparés; nous avons vu le premier, il est l'œuvre des scabins; ce sont eux qui établissent la solution légale et fixent le texte applicable.

Voyons le second acte : les scabins ont formulé la loi, qui va faire de ce jugement une sentence définitive? Assurément, celui qui a le dernier mot dans l'affaire c'est le comte, lequel est chargé d'accepter et de prononcer le jugement qu'on lui propose. Il faut donc bien se garder de dire qu'il ne soit que l'exécuteur passif des décisions des scabins; la législation des Capitulaires proteste contre ce rôle de subordonné[3]; voici, entre autres, une disposition qui montre d'une façon très précise les rôles respectifs des scabins et du comte : il est dit dans le texte auquel je fais allusion que les comtes et leurs subordonnés doivent être au courant de la loi; cela paraitrait une prescription absolument banale si eux-mêmes étaient chargés d'en faire l'application aux parties et de formuler le jugement. Mais le texte nous donne le sens de cette disposition; c'est afin, dit-il, qu'ils ne laissent pas en leur présence rendre de jugements contraires à la loi[4]. Ce n'est donc pas le comte qui fait le jugement, le jugement est

1. Cf. *Form. Salic. Lindenbrog.*, 21 (Zeumer, p. 382). Cf. *Hist. du Languedoc*, I, Pr., n° 161.

2. « Secundum scriptam legem judicare, » comme dit le capitulaire précédemment cité.

3. « Volumus ut comes potestatem habeat in placito suo facere quod debet, nemine contradicente. » (Cap. Lud. Pii, 820, c. 5; Boret., I, p. 291.)

4. Cap. de date incertaine, c. 4 (Boret., p. 144). Cf. Cap. Missorum, 802-803, c. 3 (Boret., 147). Cf. textes dans Waitz, IV, p. 400, note 4 (trad. Sang., 187;

formulé devant lui et par d'autres, seulement il a le devoir de veiller à ce qu'il soit conforme à la loi et le droit, par conséquent, de ne pas l'accepter s'il lui est contraire. Il ne fait donc pas le jugement, mais celui-ci doit être approuvé par lui; c'est la formule même que j'indiquais tout à l'heure; ce sont les Capitulaires qui nous la donnent.

Mais, pour l'époque carolingienne, cela suffit-il et ne faut-il pas aller plus loin? Le comte est-il seul à accepter ainsi la sentence? L'assemblée des hommes libres présents au plaid et témoins de l'instance n'a-t-elle pas aussi un rôle à jouer? Et, si tous n'interviennent pas, n'y a-t-il pas lieu de croire que quelques-uns tout au moins des assistants, les plus considérables d'entre eux, désignés pour représenter l'ensemble de leurs concitoyens, sont appelés, eux aussi, à approuver la sentence, et que, par conséquent, le comte la prononce au nom de l'assemblée tout entière? De sorte que la véritable formule susceptible de mettre en relief les caractères du jugement serait celle-ci : œuvre des judices, décision commune de tous[1].

Je dois reconnaître que, sur ce dernier point, les documents ne sont pas tous d'accord, mais leurs divergences accusent une évolution historique qui mérite d'être signalée. Je constate tout d'abord que certains font allusion à une participation effective de tous les hommes libres assistant au plaid. Je signale dans ce sens un récit très mouvementé d'un plaid tenu devant le prévôt de l'abbaye de Saint-Mar-

trad. Fuld., p. 226). On y voit clairement la distinction faite entre le rôle du comte et celui des scabins; les scabins font le jugement devant le comte, disent les textes, et le comte l'accepte. On pourrait objecter contre ce droit d'approbation du comte une disposition des Capitulaires (Aquisgr., 801-813, c. 15) : « Ut vicarii munera ne accipiant pro illos latrones, qui ante comite fuerint ad mortem..... quia postquam scabini eum dijudicaverint non est licentia comitis vel vicarii ei vitam concedere. » Il semblerait que ce jugement des scabins eût une valeur propre et s'imposât au comte lui-même. Mais le sens de la seconde phrase est précisé par la première, où l'on voit qu'il s'agit d'un jugement rendu devant le comte et sur lequel on voudrait revenir. Cela veut donc dire que le comte ne peut revenir sur une sentence qu'il a laissé rendre devant lui par les scabins; il aurait pu à ce moment en discuter la légalité; mais, du moment qu'il ne s'y est pas opposé, il ne peut plus ensuite en modifier la portée. L'empereur seul se réservait de faire grâce. Cf. *Annal. Bertin.*, édit. Dehaisnes, p. 7.

1. On trouvera cette question supérieurement traitée dans l'ouvrage de M. Glasson (*loc. cit.*, p. 356 et suiv.). Les conclusions de l'auteur ne diffèrent pas très sensiblement de celles qui sont exposées ici; j'ai déjà dit que cette étude avait été composée avant que le troisième volume de l'*Histoire du droit et des institutions de la France* eût paru; je suis heureux de pouvoir couvrir les solutions que je donne d'une telle autorité; j'ose cependant espérer que, même après les travaux que je signale, la présente étude ne sera pas sans utilité; peut-être aura-t-elle pour résultat de mieux laisser apercevoir le rôle précis de chacun de ceux qui prenaient part à la justice.

tin de Tours[1]. Le débat roule sur une question de propriété; comme il s'agit de vérifier des titres de vente et que les ventes se faisaient en public, le prévôt se rend sur les lieux emmenant avec lui quelques moines du couvent pour lui servir d'assesseurs[2]. L'affaire a eu du retentissement; on y est venu de tous côtés; le plaid va se tenir en présence d'une assemblée nombreuse, composée des gens de la région et surtout des petits colons détenteurs de terres du voisinage. On suit l'affaire pas à pas et l'on voit se dérouler tout l'ensemble des modes de preuve du droit germanique; c'est une pièce fort curieuse. Or, pour chacun de ces modes de preuve intervient un jugement qui définit la loi et indique quelle preuve doit être faite; c'est une définition légale, une sentence conforme au droit; elle émane de ceux qui remplissent autour du prévôt le rôle qui appartient d'ordinaire aux scabins dans les tribunaux de droit commun; ces membres qui constituent le tribunal proprement dit et qui sont les membres siégeants, comme dit la formule, comprennent évidemment les assesseurs ecclésiastiques amenés par le prévôt, et, de plus, des individus pris parmi l'assemblée, même des colons. C'est une sorte de petit jury composé d'éléments très divers; c'est lui qui forme le tribunal. Chaque fois qu'il s'agit d'un de ces jugements préparatoires intervenant au cours de l'instance, destiné à en régler la marche et à déterminer les preuves à fournir, c'est ce petit jury, c'est ce tribunal qui le formule et lui seul intervient, il n'est nullement question que le reste de l'assemblée soit consulté; toutes ces décisions légales relatives à la marche de l'instance ont été rendues, dit le texte, conformément au droit et à la raison par un grand nombre de notables[3], ce qui exclut la totalité de l'assistance. Pour chacun de ces jugements, le texte dit qu'il est l'œuvre soit des *residentes*, soit de tous ceux qui étaient assistants, *omnium qui ibidem aderant*, et on sait que, dans les formules de l'époque, les deux expressions ont le même sens, les *residentes* ou ceux *qui ibidem aderant*, ce sont les membres siégeants au tribunal, c'est là ce petit jury décrit au début de la formule, ce sont ces notables auxquels il est fait allusion à la fin de la pièce et qu'on distingue clairement du reste de la foule[4]. Il n'y a

1. Thévenin, *loc. cit.*, n° 89. (Dom Housseau, I, n° 79.)

2. « Tunc deliberatum est... ut in ipsa villa de qua eadem,... judicio vicinorum aliorumque bonorum virorum diffiniretur... dum præpositus cum aliis clericis gregis beati Martini aliisque bonis viris villam... adisset, ut ibi ex præcepto senioris sui diversas sciscitaretur ac deliberaret causas. »

3. « ..... manifestum sit quomodo jure rationabiliterque deliberatum a *plurimis* nobilibus viris ac deffinitum sit. »

4. Voici les passages relatifs à ces différents jugements préparatoires : « Tunc

donc pas de doute sur ce point. Je n'ai pas à entrer dans le détail de ces jugements préparatoires; il y en eut plusieurs, l'un ordonne l'apport des titres, un autre l'enquête auprès des colons qui ont signé l'acte, et, comme les signatures sont fausses, ou tout au moins comme elles sont sans valeur, émanant de colons étrangers à la région, on ordonne la preuve par cojurateurs et cela à la charge des deux parties. Je laisse tout ceci de côté, et j'arrive à la solution définitive et au jugement final qui va clore l'affaire. Tous les autres, qui n'étaient que des décisions de procédure relatives à la marche de l'instance, étaient le fait d'une partie seulement de l'assemblée, je l'ai démontré. Cette fois, c'est tout autre chose, il n'y a plus à s'y tromper, le contraste est frappant; c'est l'assemblée tout entière qui est intervenue et qui a jugé, en tant qu'elle s'est approprié la sentence. Car, dit le texte en parlant de la décision finale, ceci fut jugé par tous, par ceux qui siégeaient et par les autres, *omnium ibidem residentium atque adstantium*. Les *residentes*, ce sont évidemment ceux qui avaient apparu dans les jugements précédents, les membres du tribunal, cela correspond à l'expression *omnes qui ibidem aderant* que je citais tout à l'heure; mais les *adstantes*, dira-t-on que c'est encore la même chose? Dira-t-on qu'il y a là une de ces *tautologies* si fréquentes dans le langage de l'époque? C'est impossible, car les deux termes font ici opposition[1]; on ne peut donc y voir que la foule présente à l'affaire, qui a acclamé le jugement définitif, qui l'a accepté, qui a jugé avec tout le monde, en prenant le mot cette fois au sens large et extensif. Ici donc, devant ces juridictions abbatiales, nous trouvons des juges proprement dits qui formulent les sentences et une foule au nom de laquelle on les prononce.

Voici maintenant un jugement rendu au tribunal du comte; c'est une formule étudiée par M. Beaudouin[2]. Le comte a ouvert ses assises,

judicatum est ibi a multis nobilibus viris et colonis, qui subter tenentur inserti ut, etc. » « Super hæc diu, omnes residentes et astantes attoniti, deliberatum est ut... » « Huic judicio omnium qui ibidem aderant. » « Sciscitatus a residentibus utrum... »

1. L'opposition est marquée d'ailleurs à plusieurs reprises; ainsi, au début, lors d'un incident de procédure : « Omnes residentes et astantes attoniti. » L'incident a ému le tribunal et l'assistance. Les deux termes ont donc ici un sens très précis et très distinct. Quand il s'agit des interrogatoires, on voit qu'ils sont dirigés par les *residentes*, ceux qui siègent, rien de plus net. Lors donc qu'on dit de la décision finale qu'elle fut l'œuvre des *residentes* et des *astantes*, il n'y a pas à s'y tromper, c'est que l'assistance a dû confirmer le jugement délibéré et formulé par les membres du tribunal. Cf. *Form. Senon. Recent.* (Zeumer, p. 214.)

2. *Form. Augienses*, B. 40 (Zeumer, p. 362); Beaudouin, p. 188 et suiv.

il a avec lui ses juges, ses rachimbourgs et bien d'autres gens, dit le texte, et tous sont indiqués comme ayant pour mission de juger. M. Beaudouin pense que juges et rachimbourgs sont ici la même chose, que cela désigne tous les fonctionnaires dont la mission est de rendre la justice, donc les scabins; admettons. Mais, assurément, il ne peut plus accepter la même synonymie pour les *alii populi multi,* qui sont cependant mis sur la même ligne que les autres et indiqués, aussi bien que les rachimbourgs eux-mêmes, comme étant là pour juger[1]. Impossible de nier qu'ils aient un rôle à remplir, et, à coup sûr, un rôle important. M. Beaudouin dit : il faut attendre et aller jusqu'au bout, or, à la fin de la notice, nous voyons qu'il y a des témoins qui signent et des judices, desquels seuls on dit qu'ils ont tranché l'affaire[2]. Tel est donc le rôle de ces *alii populi multi;* ils ont été amenés là pour être témoins de la chose. — Cependant, dirai-je à mon tour, n'allons pas si vite; avant d'arriver au bout, il faut lire ce qu'il y a au milieu. L'affaire importe peu en elle-même; il s'agit encore d'une question de propriété; il y a enquête auprès des voisins, examen de titres et serments, tout ceci ne fait rien à l'affaire. Mais, lorsqu'on arrive au jugement final, on dit que la chose a été ainsi décidée par les juges et rachimbourgs du comte, c'est-à-dire ici par les juges de profession et, de plus, par d'autres gens du pays en grand nombre qui prirent part à l'affaire, *judicibus constitutis et aliis pagensis pluribus ibidem sistentibus.* On voit l'opposition bien marquée, elle ne peut pas l'être davantage entre les *judices constituti* et les *alii pagenses,* les uns sont des juges de profession, les autres de simples habitants du pays; or, on ne dit pas des uns, comme à propos des signataires de l'acte, qu'ils ont jugé et des autres qu'ils ont été les témoins de la cause, mais on dit de tous, des derniers comme des autres, qu'ils ont tranché l'affaire, et cela répond à la formule du début qui nous montrait les *alii populi multi* amenés pour juger; nous venons de les voir jugeant effectivement. Pourquoi donc alors, à la fin, ne mentionne-t-on que les judices proprement dits comme étant les auteurs de la sentence? L'explication est connue et ma réponse assurément pressentie : c'est qu'en effet les juges de profession ont bien été les seuls qui aient formulé le jugement, ils en sont les auteurs véritables, eux seuls ont été juges au sens technique d'alors; mais les autres ont jugé, eux aussi,

1. « Vir inluster comis ille cum in pago illo resedissem, in villa illa cum judicibus et regimburgiis et aliis populis multis ad dicendum judicium. »

2. « Signa testium VII ibidem adsistentium, ubi istum judicium fuit definitum. » — « Signa comitis ille et judicibus quorum ista continentia definita fuit. »

au sens large du mot; jugé, dans quel sens? Dans ce sens qu'ils ont confirmé, accepté, approuvé ce jugement, et que celui-ci a été prononcé par le comte comme la décision collective de tous. C'est la formule que j'indiquais plus haut.

Aussi comprend-on facilement, lorsqu'on parle de jugement, que le sens du mot se soit élargi et qu'après avoir désigné d'abord la sentence proposée par les *boni homines* et les scabins, le mot *judicium* se soit appliqué à la décision définitive rendue par le comte au nom de tous, de même qu'il s'appliquait au lieu même où siégeaient tous ceux, comtes, vicomtes, évêques, juges, rachimbourgs ou scabins, qui devaient prendre part au jugement et former le tribunal proprement dit[1].

Il y a donc encore, à l'époque carolingienne, des exemples d'assemblées nombreuses prenant part à l'exercice de la justice et s'arrogeant le droit d'approuver la sentence. Je mentionne enfin les textes relatifs aux Frisons, Saxons et autres races germaniques laissant très visiblement apparaître l'existence de justices populaires[2]. Peut-être aussi n'est-il pas indifférent d'indiquer, et je n'entends faire ici qu'un simple rapprochement, que, dans les grandes assemblées politiques convoquées par le roi, il arrive encore qu'on juge certaines causes importantes, comme jadis dans les assemblées dont parle Tacite; tous les grands assemblés prennent part au jugement au même degré et de la même façon qu'ils prennent part aux dispositions légales décrétées par l'empereur de concert avec ses fidèles, ou, comme il le dit quelquefois pour la forme, de concert avec tout son peuple. On peut voir, à titre d'exemple, le jugement de ce terrible Pépin d'Aquitaine qui vécut en révolte perpétuelle contre Charles le Chauve; il en est parlé dans les annales de Saint-Bertin. Pépin est pris et traduit devant l'assemblée générale des fidèles de l'empereur; or, l'annaliste nous dit qu'il fut condamné, d'abord par les grands, puis enfin par tous sans distinction : *In eodem placito, et primum a regni primoribus, ut patriae et christianitatis proditor, et demum generaliter ab omnibus ad mortem dijudicatur*[3]. Cela rappelle les formules employées au sujet des Capitulaires, délibérés et acceptés

1. Cf. *Form.*, *Lindenbrog.*, 19. *Cart. de Beaulieu*, n° XLVII (Thévenin, n° 133), et Waitz, t. IV, p. 402, note 2; p. 400, note 4.

2. Trad. Fris., 368 : « His auditis, sanxerunt populi. » — 487 : « Dijudicaverunt populi et scabini constituti. » Voy. Kemble, *Cod. diplom.* : « Judicium unanimi consensu constituerunt. » — N° 1019 : « Omnium voce decretum est. » Cf. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, § 20, note 45. Cf. plus loin le texte que je cite d'après M. Viollet.

3. *Annal. Bertin.*, édit. Dehaisnes, p. 137-138, et autre exemple, p. 63-64 : « Judicio Francorum vivus incendio crematur. »

par le roi et ses fidèles, puis acclamés par l'assemblée du peuple; mais cela rappelle aussi les jugements en deux actes des plaids ordinaires, formulés par les juges proprement dits et acceptés par le reste de l'assistance.

Tous ces documents donnent l'impression de jugements émanant d'une assemblée nombreuse. Mais je dois reconnaître que ces textes sont rares et que l'état de choses qu'ils révèlent constitue de plus en plus l'exception; ils suffisent toutefois à établir que l'ancien principe germanique restait encore très vivace; on admettait que le jugement devait être rendu au nom du peuple assemblé. Mais, en réalité, dans la plupart des comtés et spécialement dans la France proprement dite, le peuple avait beau venir en grand nombre aux plaids, sa participation au jugement ne s'effectuait guère que par voie de représentation, en ce sens que le comte choisissait, en outre des scabins qu'il avait amenés, quelques notables pris parmi les assistants et chargés de représenter leurs concitoyens, ayant mission de confirmer au nom de tous le jugement des scabins. Telle est l'évolution que j'avais annoncée et qu'il me reste à établir par les textes.

Ceci est très visible dans tous les plaids rapportés par dom Vaissette pour la région du Languedoc et même ceux qu'a reproduits Pérard pour la Bourgogne. Les plaids de la région du Languedoc présentent tous la même physionomie; il y a pour eux un type de formule absolument consacré; toutes les notices commencent par indiquer la composition du tribunal; en premier lieu, on cite le comte ou le missus, puis, sur le même rang, l'évêque ou les vassi : ce sont là les présidents du plaid, ceux qui représentent le pouvoir et l'autorité souveraine; viennent ensuite les juges, d'ordinaire de différentes nationalités, ce sont les scabins; puis enfin apparaissent des notables qui sont simplement cités comme présents, *in præsentia de tels et tels*. M. Beaudouin en conclut que ce sont des témoins pris parmi les assistants, ce sont ceux qui ont bien voulu signer l'acte et qui se sont ainsi engagés à en affirmer plus tard l'authenticité. Mais ce n'est pas là ce que montrent les formules. Assurément, ce sont des gens pris dans l'assistance parmi ceux qui ont répondu à la convocation générale faite par le comte, *quos causa fecit præsentes*. Mais ces gens vont jouer un rôle officiel, car ils sont désignés comme faisant partie du tribunal, on les fait siéger à côté des juges, *in judicio residebant*. On les a donc priés de prêter leur concours à la grosse affaire de la justice, et, par cela même qu'ils ont accepté, ils deviennent membres du tribunal et les formules disent d'eux, comme des judices eux-mêmes, qu'ils sont chargés de juger et trancher les procès : *Pro multorum omnium altercationes audiendas et necotiis causarum*

derimendis, vel rectis et justis judiciis finiendis[1]. Voilà ce qu'on dit de ces prétendus témoins; on leur assigne la même fonction qu'aux juges proprement dits. Ils sont donc plus que de simples témoins, et, cependant, nous savons que ce ne sont pas eux qui formulent la sentence, aussi ne dit-on pas d'eux qu'ils ont jugé au sens technique du mot; mais ils ont confirmé le jugement, *dato confirmatoque judicio,* ce qui signifie qu'ils l'ont approuvé au nom des hommes libres de la région qu'ils représentent. C'est toujours la même formule; ce *judicium,* les scabins l'ont formulé, les notables, au lieu et place de l'assemblée des hommes libres, l'ont confirmé et approuvé, et le comte l'a prononcé.

Pour la Bourgogne, les pièces réunies par Pérard, sans être toutes aussi formelles, laissent apercevoir le même fonctionnement judiciaire. Plusieurs, après avoir nommé les scabins, font allusion à d'autres personnes qui les assistaient dans leurs fonctions; on les distingue même très formellement des scabins, et on dit des uns et des autres qu'ils ont pris part au jugement[2].

Pour la Bretagne, le cartulaire de Redon nous fournit quelques notices de plaids; dans toutes ou à peu près, il est question de jugement rendu par les scabins; ceux-ci signent le procès-verbal, puis, après eux, viennent d'autres signatures de témoins. Ces témoins ont-ils pris part au jugement? Les procès-verbaux sont ici beaucoup moins affirmatifs; il semblerait bien cependant que la plupart se réfèrent à des plaids particuliers. Mais, dans l'un d'eux[3] il s'agit de plaid général, *in placito publico,* et immédiatement la notice signale une assistance nombreuse : *In placito publico ante Gradlon, etc., et multos alios nobiles viros qui ibidem aderant.* Ces *nobiles*, signalés comme nombreux, ne sont pas seulement les scabins, car on donne plus loin les noms des scabins qui ont rendu le jugement, et ils n'étaient que quatre. Ces *multi alii nobiles* ne seraient-ils donc que de simples témoins? On pourrait le croire à lire les signatures qui sont nombreuses et qui portent pour chacune d'elles que l'individu qui a signé était témoin de l'affaire. Je crois cependant qu'il faut bien se garder de prendre le mot à la lettre, car le premier personnage indiqué comme témoin est le chef de la région, Gradlon, le *Macthyern* du pays. Or il est bien certain qu'avant les Carolingiens le *Macthyern*

1. *Hist. du Languedoc,* II; Pr., 161; Thévenin, n° 94. Je cite ici une formule prise au hasard; toutes sont conçues sur le même modèle.

2. Pérard, *Rec. de pièces*, p. 150; Thévenin, n° 103 : « Præsentes judicaverunt scabinei cum aliis adsistentibus hominibus. » Cf. Pérard, n° XV, p. 34; n° XVII, p. 35. Cf. Garnier, *Annal. Divionens.*, p. 250. Thévenin, n° 115.

3. *Cart. de Redon,* n° CLXXX, p. 179.

était juge[1]; faut-il croire qu'il ait été réduit au rôle passif de témoin, n'ayant qu'à contresigner les décisions des scabins sans être appelé à donner son avis? Ce serait bien invraisemblable et bien peu en harmonie avec le début de la formule où le même Gradlon est indiqué au premier rang comme le principal personnage du tribunal. Il semble donc bien qu'en Bretagne, comme ailleurs, le tribunal se composait, en dehors des scabins, des nobles du pays, qui avaient pour fonction de garantir l'exacte application des lois et usages de la race et qui, par conséquent, devaient contrôler et confirmer le jugement des scabins.

Ainsi partout les documents régionaux, notices de plaids, procès-verbaux de jugements portent trace de cet élément représentatif en matière de justice; il est moins apparent dans les formulaires, parce que ceux-ci contiennent surtout des formules dont la forme et la rédaction ont un caractère traditionnel, emprunté certainement aux procédés et au style de l'époque mérovingienne[2]; mais les formules composées de toutes pièces aux VIIIe et IXe siècles reproduisent l'état de choses nouveau et sont conformes aux notices de plaid de l'époque[3].

La comparaison de ces différents textes, et je ne prétends pas avoir cité tous ceux qui auraient pu accentuer et confirmer l'idée qui en ressort, suffit à faire la lumière[4]. Je ne dis pas que la certitude soit absolue, elle ne l'est jamais en pareille matière. Mais on peut se faire, en présence de ces résultats, une conviction raisonnée, et je

1. *Cart. de Redon.* Prolégomènes d'Aurélien de Courson, p. CCLXIX. Cf. Acad. des inscriptions, séance du 29 juin 1888, communication de M. de la Borderie.

2. Cf. Fustel de Coulanges, *Nouvelle Revue historique de droit*, 1887, p. 771-772.

3. Cf. *Form. S. Emmer.*, I, 9 (Zeumer, p. 160).

4. On pourra joindre aux textes que je cite un passage indiqué par M. Viollet dans le compte-rendu, qu'il a fait paraître dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, année 1888, n° 572, p. 421-422, du livre de M. Beaudouin; on remarquera surtout la phrase suivante : « *Post sacramento juramentis dijudicaverunt populi et scabini constituti, ut*, etc... » (Meichelbeck, *Historia Frisingensis*, t. Ier, 1724, p. 194, n° 368, et p. 258, n° 487.) Le rôle cumulatif et cependant distinct des *populi* et des *scabini constituti* y paraît nettement accusé. C'est la formule même de la pièce reproduite par Pérard et qui se trouve citée plus haut. Il est regrettable que le peu d'espace dont disposait M. Viollet ne lui ait pas permis de dire au juste sa pensée sur le rôle respectif de ces deux éléments du tribunal carolingien, les scabins d'une part et l'ensemble des notables de l'autre. Si M. Viollet, qui est un érudit de premier ordre et à qui nous devons tant de vues personnelles et d'inspirations très neuves, avait occasion de dire son mot sur la matière, et j'espère un peu que cette occasion lui sera offerte par la publication incessamment attendue du second volume de son *Précis d'histoire du droit*, il saurait nous signaler un grand nombre d'autres textes inédits susceptibles de mettre mieux encore la chose en lumière.

crois qu'il sera difficile que cette conviction ne soit pas en faveur de l'évolution dont j'ai suivi la trace et que je résume ainsi : le principe du jugement populaire a reparu plus vivace à l'époque carolingienne, mais, par suite d'une transformation presque fatale, il s'est appliqué tout aussitôt, et à peu près partout, par voie de représentation. Le fonctionnaire administratif, missus, comte, centenier, peu importe, venait tenir ses assises dans le pays, les judices ou scabins se réunissaient autour de lui, puis, à chaque audience, il leur adjoignait quelques notables de la région chargés de représenter les pairs des parties en cause, c'est le principe du jugement féodal qui commence à se faire jour. Quelquefois même, ces notables paraissent désignés pour toute la durée de la session. De sorte que les judices étaient chargés d'appliquer et de formuler la loi, les notables d'accepter et confirmer le jugement au nom de l'ensemble des hommes libres, et le comte de le prononcer comme représentant de l'autorité publique et au nom de tous[1].

Telle est l'idée, en somme fort simple et très nette, que je me fais de l'évolution historique en cette matière. Je n'ai certes pas eu la prétention de présenter quelque chose de bien nouveau, car l'exposé qui précède n'est guère que le développement, pour l'époque carolingienne, d'une théorie bien connue de Sohm[2], mais celle-ci est de nature à provoquer quelques scrupules par son apparence un peu systématique; déjà Sickel[3], pour l'époque de la loi salique, l'avait présentée sous une forme qui la rendait très vraisemblable. J'ai essayé de montrer, pour ma part, comment les textes nous en fournissaient une application à la fois très simple et très sûre, historiquement parlant. C'est le meilleur éloge que l'on puisse faire d'un livre que d'indiquer les idées qu'il a pu suggérer et les horizons nouveaux qu'il découvre; si les recherches qui précèdent n'ont d'autre mérite que de fournir cette démonstration pour le travail de M. Beaudouin, je ne les croirai pas inutiles, puisque d'autres pourront être tentés d'y chercher comme moi et à mon exemple la solution d'un problème éminemment grave, et sauront peut-être arriver plus sûrement à la découverte de la vérité.

Raymond SALEILLES.

1. Cf. Lehuérou, *Instit. caroling.*, p. 385.
2. Sohm, *Fränk. Reichs und Gerichts Verfas.*, p. 49-50; p. 68-69.
3. Sickel, *Entstehung des Schœffengerichts* (*Zeitsch. der Savigny Stiftung Germ. Abt.*, 1885, p. 13 et suiv.).

LA DÉFENSE DE DANTZIG

EN 1813.

(*Suite et fin.*)

Le Siège.

I.

Pendant les premiers jours qui suivirent la reprise des hostilités, les Russes, avant de prononcer leurs attaques, cherchèrent à éprouver sur plusieurs points la force de l'assiégé. Le dimanche 28 août, en particulier, au moment où l'état-major se réunissait chez le gouverneur, les avant-postes d'Ohra, vigoureusement abordés, furent obligés de se replier. Les réserves revinrent deux fois à la charge et finirent par se maintenir contre une troisième et une quatrième attaque; nos officiers y luttèrent corps à corps.

L'ennemi, voyant que nos troupes étaient sur ce point facilement soutenues, se porta le lendemain contre Langfuhr. Nos petits postes durent se renfermer dans deux maisons organisées en blockhaus. Une vive fusillade accueillit les assaillants et une charge à la baïonnette les força à se retirer. Mais, d'une hauteur voisine, leur artillerie, en attendant l'arrivée de renforts, coupait toute communication avec la place. Langfuhr, qui en est fort éloigné, était plutôt désigné pour faire partie de la ligne de circonvallation que de la ligne de défense; les Russes pouvaient l'envelopper rapidement et le séparer de Dantzig; nos troupes y étaient fort compromises sans grand profit pour la défense.

Le gouverneur, arrivé sur les lieux, voyant au loin les préparatifs de l'ennemi, ne voulut pas lui céder, dès les premiers jours, sans résistance, une position même secondaire; il crut devoir faire marcher tout son monde. Les Russes formaient leurs rassemblements vers Pitzkendorf, très en avant et à gauche de Langfuhr; Rapp, avec ce coup d'œil prompt qui fut le propre des généraux du premier empire, résolut aussitôt d'aborder le point même où l'ennemi se préparait à l'aise à reprendre ses attaques. Déployant ses troupes depuis Langfuhr jusqu'au village de Zigankenberg, il laissa dans le premier de quoi résister à un assaut et porta tout son effort en avant du

second. Trente-quatre pièces d'artillerie canonnèrent bientôt les retranchements ennemis. Les généraux Grandjean et Bachelu[1], se jetant sur la ligne de circonvallation, entrèrent dans les redoutes avant même qu'elles eussent pu être évacuées, tandis qu'à droite le général Detrès enlevait à la baïonnette les hauteurs qui dominent Langfuhr. A sept heures du soir, maitres des lignes russes, nous n'étions plus séparés du camp de Pitzkendorf que par un ravin. Mais nos troupes combattaient depuis le matin sous une pluie froide, qui empêchait les fusils de partir et rendait la marche fort difficile; le gouverneur avait obtenu tout l'effet qu'il pouvait désirer; les troupes rentrèrent dans la place. Nous ramenions 340 prisonniers, et la supériorité de notre feu avait fait beaucoup de mal à l'ennemi; ces douze heures de lutte, qui n'avaient pas été à son avantage, le rendraient sans doute, à l'avenir, plus circonspect.

Malgré ce succès, Rapp put voir que la conservation de Langfuhr lui coûterait plus de monde qu'elle ne lui donnerait d'avantages. Les Russes pouvaient multiplier leurs attaques en renouvelant chaque fois leurs troupes, tandis que, pour agir sur ce point éloigné, qui n'était point lié à la place, il fallait mettre chaque fois sur pied toute la garnison. Il se décida à ne plus risquer une aussi forte partie, à abandonner le village, et même éventuellement la redoute Kabrun, son soutien, pour se retirer derrière une ligne plus solide choisie par Campredon.

En avant de l'Hagelsberg, sur la place même qu'avaient jadis sillonnée nos cheminements de 1807, le génie organisait un vaste camp retranché, formé d'une série de lunettes ayant vue sur les plateaux et sur la plaine. Trois redans, établis en juin pour soutenir nos avant-postes de Zigankenberg, étaient utilisés. A leur droite, en se rapprochant de la place, il construisait, sur des hauteurs escarpées, trois lunettes qui se liaient à une batterie établie pendant le blocus au-dessus des allées d'Oliva. En travers même de ces allées, dès que la décision d'abandonner Langfuhr et la redoute Kabrun fut prise, une coupure solidement armée fut commencée, flanquée à droite par la batterie Gudin que l'on entreprit aussitôt vers la Vistule, dans une ancienne briqueterie. Deux ouvrages, les batteries Liédot et du Moulin, construits dans l'île du Holm, au bord même du fleuve, inexpugnables derrière cet abri, vinrent donner un solide appui à la droite de cette longue ligne de fortifications. L'ensemble jetait, à l'ouest de Dantzig, en avant de l'Hagelsberg, un saillant énorme soutenu par deux camps de baraques, plaçait la porte d'Oliva, déjà prise en

1. Nommé général de division lors de l'armistice.

écharpe par les ouvrages du Holm, comme au fond d'un entonnoir et la couvrait d'un premier rang d'obstacles difficiles à franchir.

Mais le camp retranché avait, de plus, l'avantage de commander à sa gauche le vallon de Schidlitz et d'étendre au delà son influence sur le plateau du Stolzenberg. Il obligeait l'assaillant, qui aurait voulu de ce côté ouvrir la tranchée, à rejeter ses travaux vers les hauteurs voisines d'Ohra, que nous occupions. C'était, avant d'aborder le fort du Bischofsberg, deux sièges à faire. Car le triple faubourg d'Ohra, formant une ligne continue de maisons prises entre l'*Inondation* et les hauteurs, pouvait être sérieusement défendu, bien qu'il n'eût pas été jusque-là fortifié.

Campredon y avait fait entreprendre, en travers de la route de Dirschau, une forte coupure s'appuyant à gauche à l'*Inondation*, à droite, à des maisons crénelées et à des palissades établies lors du blocus. Elle barrait la route soit à une attaque par la tête d'Ohra, soit à une attaque venant de la droite par le vallon de Schœnfeld. En avant, une longue ligne de maisons était organisée pour la résistance. A gauche, dans l'*Inondation*, des batteries flottantes devaient prendre l'ennemi en écharpe; tandis qu'à droite, un peu en arrière, sur la hauteur du Jesuitenberg, on avait tracé deux ouvrages de campagne, se flanquant l'un l'autre, reliés par une levée de terre, en communication avec la place par un chemin spécial constamment défilé des feux de l'ennemi. Leur réunion formait comme un ouvrage à cornes dont l'influence s'étendait tant sur Ohra que sur le Stolzenberg[1]. De plus, en avant d'Ohra et du Jesuitenberg, nos avant-postes, qui s'étaient d'abord couverts contre les attaques des cosaques par un simple fossé, avaient, petit à petit, établi de véritables retranchements sans tracé régulier, constituant, avec quelques maisons crénelées, sous les noms de postes de l'Étoile, du Capitaine, du Sergent, du Commandant, etc., que leur avaient donnés les hommes, une première ligne, qui résista par la suite aux attaques répétées de l'infanterie.

Depuis l'*Inondation* jusqu'à la Vistule, sur tout le front d'attaque, le génie remuait la terre, mais c'est vers Langfuhr, au camp retranché, que se portait, avant tout, son activité. Les ingénieurs pressentaient que les Russes, tentés par la conquête facile de ce poste avancé, dirigeraient de ce côté leurs plus grands efforts.

L'affaire du 29 avait quelque peu refroidi l'ardeur de l'assiégeant.

1. Cette simple description des travaux entrepris par le génie autour de Dantzig répond suffisamment au reproche qui lui a été fait de n'avoir prévu d'attaque que contre le Hagelsberg. Si les travaux du camp retranché furent plus activement poussés que les autres, c'est qu'ils étendaient à la fois leur influence sur la plaine, sur le Zigankenberg et sur le Stolzenberg.

second. Trente-quatre pièces d'artillerie canonnèrent bientôt les retranchements ennemis. Les généraux Grandjean et Bachelu[1], se jetant sur la ligne de circonvallation, entrèrent dans les redoutes avant même qu'elles eussent pu être évacuées, tandis qu'à droite le général Detrès enlevait à la baïonnette les hauteurs qui dominent Langfuhr. A sept heures du soir, maîtres des lignes russes, nous n'étions plus séparés du camp de Pitzkendorf que par un ravin. Mais nos troupes combattaient depuis le matin sous une pluie froide, qui empêchait les fusils de partir et rendait la marche fort difficile; le gouverneur avait obtenu tout l'effet qu'il pouvait désirer; les troupes rentrèrent dans la place. Nous ramenions 340 prisonniers, et la supériorité de notre feu avait fait beaucoup de mal à l'ennemi; ces douze heures de lutte, qui n'avaient pas été à son avantage, le rendraient sans doute, à l'avenir, plus circonspect.

Malgré ce succès, Rapp put voir que la conservation de Langfuhr lui coûterait plus de monde qu'elle ne lui donnerait d'avantages. Les Russes pouvaient multiplier leurs attaques en renouvelant chaque fois leurs troupes, tandis que, pour agir sur ce point éloigné, qui n'était point lié à la place, il fallait mettre chaque fois sur pied toute la garnison. Il se décida à ne plus risquer une aussi forte partie, à abandonner le village, et même éventuellement la redoute Kabrun, son soutien, pour se retirer derrière une ligne plus solide choisie par Campredon.

En avant de l'Hagelsberg, sur la place même qu'avaient jadis sillonnée nos cheminements de 1807, le génie organisait un vaste camp retranché, formé d'une série de lunettes ayant vue sur les plateaux et sur la plaine. Trois redans, établis en juin pour soutenir nos avant-postes de Zigankenberg, étaient utilisés. A leur droite, en se rapprochant de la place, il construisait, sur des hauteurs escarpées, trois lunettes qui se liaient à une batterie établie pendant le blocus au-dessus des allées d'Oliva. En travers même de ces allées, dès que la décision d'abandonner Langfuhr et la redoute Kabrun fut prise, une coupure solidement armée fut commencée, flanquée à droite par la batterie Gudin que l'on entreprit aussitôt vers la Vistule, dans une ancienne briqueterie. Deux ouvrages, les batteries Liédot et du Moulin, construits dans l'île du Holm, au bord même du fleuve, inexpugnables derrière cet abri, vinrent donner un solide appui à la droite de cette longue ligne de fortifications. L'ensemble jetait, à l'ouest de Dantzig, en avant de l'Hagelsberg, un saillant énorme soutenu par deux camps de baraques, plaçait la porte d'Oliva, déjà prise en

1. Nommé général de division lors de l'armistice.

écharpe par les ouvrages du Holm, comme au fond d'un entonnoir et la couvrait d'un premier rang d'obstacles difficiles à franchir.

Mais le camp retranché avait, de plus, l'avantage de commander à sa gauche le vallon de Schidlitz et d'étendre au delà son influence sur le plateau du Stolzenberg. Il obligeait l'assaillant, qui aurait voulu de ce côté ouvrir la tranchée, à rejeter ses travaux vers les hauteurs voisines d'Ohra, que nous occupions. C'était, avant d'aborder le fort du Bischofsberg, deux sièges à faire. Car le triple faubourg d'Ohra, formant une ligne continue de maisons prises entre l'*Inondation* et les hauteurs, pouvait être sérieusement défendu, bien qu'il n'eût pas été jusque-là fortifié.

Campredon y avait fait entreprendre, en travers de la route de Dirschau, une forte coupure s'appuyant à gauche à l'*Inondation*, à droite, à des maisons crénelées et à des palissades établies lors du blocus. Elle barrait la route soit à une attaque par la tête d'Ohra, soit à une attaque venant de la droite par le vallon de Schœnfeld. En avant, une longue ligne de maisons était organisée pour la résistance. A gauche, dans l'*Inondation*, des batteries flottantes devaient prendre l'ennemi en écharpe; tandis qu'à droite, un peu en arrière, sur la hauteur du Jesuitenberg, on avait tracé deux ouvrages de campagne, se flanquant l'un l'autre, reliés par une levée de terre, en communication avec la place par un chemin spécial constamment défilé des feux de l'ennemi. Leur réunion formait comme un ouvrage à cornes dont l'influence s'étendait tant sur Ohra que sur le Stolzenberg[1]. De plus, en avant d'Ohra et du Jesuitenberg, nos avant-postes, qui s'étaient d'abord couverts contre les attaques des cosaques par un simple fossé, avaient, petit à petit, établi de véritables retranchements sans tracé régulier, constituant, avec quelques maisons crénelées, sous les noms de postes de l'Étoile, du Capitaine, du Sergent, du Commandant, etc., que leur avaient donnés les hommes, une première ligne, qui résista par la suite aux attaques répétées de l'infanterie.

Depuis l'*Inondation* jusqu'à la Vistule, sur tout le front d'attaque, le génie remuait la terre, mais c'est vers Langfuhr, au camp retranché, que se portait, avant tout, son activité. Les ingénieurs pressentaient que les Russes, tentés par la conquête facile de ce poste avancé, dirigeraient de ce côté leurs plus grands efforts.

L'affaire du 29 avait quelque peu refroidi l'ardeur de l'assiégeant.

1. Cette simple description des travaux entrepris par le génie autour de Dantzig répond suffisamment au reproche qui lui a été fait de n'avoir prévu d'attaque que contre le Hagelsberg. Si les travaux du camp retranché furent plus activement poussés que les autres, c'est qu'ils étendaient à la fois leur influence sur la plaine, sur le Zigankenberg et sur le Stolzenberg.

Ce fut seulement le 2 septembre, à la faveur d'une diversion puissante, qu'il revint à la charge.

La flotte n'avait, depuis qu'elle bloquait la Vistule, rien tenté de sérieux contre nos ouvrages. Elle comptait, en septembre, cent vingt-quatre canonnières et quarante frégates, bricks ou cutters, armés d'une puissante artillerie. Dans la matinée du 2, elle ouvrit un feu des plus vifs sur Weichselmünde et sur le camp de Neufahrwasser. Nos forts ripostèrent si vigoureusement qu'elle se retira, remorquant quatre canonnières désemparées. Nous avions perdu deux hommes et trois avaient été blessés par l'explosion d'une petite poudrière. Le soir soixante-seize canonnières foudroyèrent, trois heures durant, Neufahrwasser. Grâce à l'épaisseur de nos parapets, personne ne fut atteint. Notre artillerie était supérieurement servie ; les hommes, sous un feu des plus violents, étaient admirables de sang-froid. Un canonnier, au moment où il pointait sa pièce, eut son shako emporté par un boulet ; il ne se dérangea même pas et le coup porta en plein dans une embarcation ennemie.

Mais, tandis que notre attention était absorbée par ce qui se passait vers la mer, les Russes abordaient en masse Langfuhr, leur cavalerie l'enveloppait avant qu'on eût pu l'évacuer et poussait jusqu'à Neu-Schottland, Schellmuhle et Kabrun, plus près de la Vistule. Au même instant la fusillade éclatait jusqu'à Ohra et, à la nuit, la tête des nombreux villages qui, de la mer à l'*Inondation*, entourent Dantzig brûlait, faisant à la place une grandiose ceinture de flammes.

Les postes de Langfuhr soutenaient assaut sur assaut ; mais l'incendie gagna la toiture des maisons occupées et l'on ne vit plus que des tourbillons de fumée ; la redoute Kabrun, solidement défendue, fut dégagée par nos réserves, qui poussèrent jusqu'à Schellmuhle et mirent la main sur deux cents incendiaires occupés à répandre partout des tourteaux goudronnés. Un détachement napolitain, qui chercha à pénétrer dans Langfuhr, fut coupé par une charge et on le crut sabré !

Le gouverneur, jugeant qu'il n'y avait plus rien à faire ce soir-là, puisqu'il était décidé à abandonner Langfuhr et que nos blockhaus étaient, d'après tous les rapports, entre les mains des Russes, fit occuper une ligne intermédiaire passant par le camp retranché et par Kabrun. Il ne se sentait cependant pas encore assez sûr de la perte de notre garnison de Langfuhr pour renoncer à toute tentative. Au milieu de la nuit, le capitaine Marnier, son aide de camp, officier déterminé, se glisse avec quelques hommes le long des allées qui mènent au village et approche des maisons crénelées encore fumantes. Il touche à la barrière d'enceinte, elle s'ouvre ; grande est sa joie d'en

voir sortir, au lieu des Russes, les Westphaliens que l'on croyait pris et les Napolitains que l'on tenait pour sabrés !

Ils venaient de passer de cruelles heures. Après avoir repoussé plusieurs assauts, ils avaient dû lutter contre les flammes, puis courir aux armes pour repousser de nouveau les assaillants. Sans eau, sans vivres, encombrés de blessés, ils n'avaient plus de munitions, lorsque l'ennemi, après avoir vainement tenté de les attirer au dehors par des simulacres de fuite, avait renoncé à avoir raison d'eux sans artillerie et avait remis au lendemain de les achever. Abandonnés par leurs compagnons d'armes, ils se croyaient de nouveau perdus, lorsque apparut le capitaine Marnier[1].

Cette délivrance inespérée fut, pour l'héroïque petite troupe, qui avait résisté douze heures à des assauts furieux, l'occasion d'un retour triomphal. Soldats et habitants se portèrent sur son passage et lui firent une ovation méritée. Les blessés furent soignés dans le palais même du gouverneur.

Les Russes, maîtres de Langfuhr, désiraient vaquer paisiblement à leurs travaux d'établissement. La flotte crut devoir, pour attirer notre attention, bombarder nos batteries de côte, qui en furent quittes pour quelques palissades brisées, tandis que plusieurs canonnières sautaient ou se retiraient désemparées par le feu de notre artillerie. Elle vint, en particulier, le 16 septembre, cribler de bombes, de boulets rouges et de fusées à la congrève les ouvrages de Neufahrwasser. Les lignes de canonnières se succédaient l'une à l'autre à mesure que notre feu les obligeait à se replier. L'île de la Platte était littéralement labourée de coups, ce qui n'empêchait pas nos hommes de rester intrépidement sous le feu. Le bombardement dura douze heures; la flotte tira en moyenne trente coups par minute; la dépense fut d'au moins un million, sans compter les embarcations mises hors de service. Cette grêle de projectiles nous blessa sept hommes, nous démonta trois affûts de côté et brisa nos palissades, sans utilité puisqu'il n'y eut pas d'assaut.

Se rendant enfin compte du peu d'effet obtenu, l'ennemi renonça à employer la flotte, que le mauvais temps allait, du reste, obliger à gagner un abri. Il consacra ses ressources à l'armement des batteries de terre; la marine fournit jusqu'à deux cents pièces d'artillerie de provenance anglaise et plusieurs ateliers de fusées à la congrève.

Cette diversion, plus coûteuse qu'efficace, n'était, hélas ! pas nécessaire pour empêcher la garnison d'inquiéter l'assiégeant. Depuis le

1. Voir l'intéressant rapport du capitaine Marnier dans *la Défense de Dantzig*, page 137. Plon et Nourrit, 1888.

3 septembre, les crues de la Vistule et de la Mottlau s'étaient renouvelées, emportant les digues, les écluses, les ponts, inondant la ville, envahissant les forts, noyant les poudres. La rupture du bâtardeau, dont la construction nous avait coûté tant de travail au printemps, amena un écoulement si brusque que les saillants de plusieurs bastions et plusieurs contrescarpes furent emportés. Le génie, qui travaillait à l'extérieur, dut parer à ce nouveau danger. Mais il ne pouvait songer à refaire le bâtardeau qui maintenait les eaux de l'*Inondation,* n'ayant ni le temps ni les ressources dont il disposait la première fois. La place était donc menacée, lors du retrait de la Vistule, de rester à découvert sur un tiers de son front : ce ne fut pas sans émotion que l'on vit les eaux baisser; mais, par bonheur, sans que l'on pût dans le moment s'en expliquer la cause, elles s'arrêtèrent à une hauteur suffisante. Les Russes, pour saigner le Werder, avaient, très au-dessus de Dantzig, coupé les digues; le lit du fleuve se trouvant plus élevé que la plaine, les eaux s'écoulaient par l'*Inondation* et en maintenaient le niveau.

Pendant que la garnison usait ses forces à ces luttes répétées contre les éléments, les Russes établissaient à Langfuhr batteries sur batteries. Nos ingénieurs surveillaient avec attention leur marche, cherchant à se rendre compte de leurs projets. Ils ne pouvaient croire que l'assiégeant pût songer à tracer sa première parallèle à une pareille distance du front d'Oliva. Tout au plus s'agissait-il, sans doute, de la ligne de circonvallation ! Tous les jours, cependant, ce que l'on voyait semblait indiquer de véritables travaux d'approche et, tous les jours, les assiégés appréciaient plus vivement les avantages du camp retranché, qui repoussait si loin le point de départ des attaques régulières. Nos ouvrages se perfectionnaient sans cesse; leur feu, bien qu'ils ne fussent pas terminés, inquiétait fort les Russes et les rendait très circonspects.

Dans la plaine, plus près de leurs positions que des nôtres, se trouvait la redoute Kabrun, qui ne pouvait être longtemps conservée et dont l'abandon était chose prévue. On désirait cependant l'occuper le plus longtemps possible, car, liée par la droite à Schellmuhle et à quelques maisons crénelées, elle assurait les communications avec Farhwasser par la rive gauche de la Vistule, plus faciles que celles de la rive droite.

Une attaque tentée le 4 avait été facilement repoussée; mais on jugea bon, pour soutenir cette ligne, d'embosser sur le fleuve le corsaire *la Nymphe de la Vistule.* L'ennemi n'osa plus se risquer hors de Langfuhr et se contenta d'envoyer quelques obus qui incendièrent, le 7 septembre, le réduit de la redoute.

Le 13, le 14 et le 15 septembre, l'ennemi démasqua dix batteries soigneusement armées et palissadées, distribuées entre Langfuhr et Neu-Schottland, avec des prolongements sur la droite et la gauche de ces villages. C'était bien là sa première parallèle, dont il s'apprêtait, du reste, à déboucher. Du côté de l'assiégé, on poussa activement la batterie Gudin, que l'*Inondation* permit d'entourer d'eau, ainsi que la batterie Liédot dans le Holm.

Ce ne fut que le 17 septembre, une fois couvert des feux de toute sa parallèle, qu'à la faveur d'un accident inattendu, l'assiégeant osa aborder la redoute Kabrun. Un de ses obus fit, dans la journée, sauter *la Nymphe de la Vistule* dont le canon l'avait jusque-là intimidé. Le soir, il se porta en force sur notre poste. L'officier qui le commandait savait qu'il devait être évacué sous peu et se retira avec une précipitation regrettable. Cet abandon interrompit les communications par la rive gauche. L'assiégé tenta, le 18, de reprendre la redoute, mais faiblement, et se borna depuis à diriger sur elle le feu du camp retranché. Le malheureux commandant, coupable de trop de précipitation et non de lâcheté, se brûla la cervelle. Les batteries Liédot et surtout la batterie du Moulin, nouvellement entreprise dans le Holm, allaient bientôt prendre Kabrun et Schellmuhle d'enfilade et même de revers, les rendant à l'ennemi.

Dans la nuit du 17 septembre, les Russes relièrent leurs nouvelles positions à leur première parallèle par des zigzags. Ils réunirent, les nuits suivantes, Kabrun à Schellmuhle qui en dépendait, par une tranchée qu'ils prolongèrent à droite et à gauche pour former leur deuxième parallèle et se mirent en devoir de l'armer. On arriva ainsi jusqu'aux premiers jours d'octobre. Leur situation dans les nouvelles batteries était des plus difficiles ; ils s'y garantissaient mal des feux du camp retranché et leurs communications mêmes étaient enfilées par ceux du Holm, dont l'action devait se faire sentir plus encore le jour où ils voudraient déboucher de leur parallèle. La Vistule s'opposait, de ce côté, à toute entreprise, tandis que, de l'autre, le grand relief de nos redoutes du camp du Hagelsberg ne laissait à une attaque de vive force que peu de chances de succès. L'ennemi s'en rendit promptement compte et, après trente-huit jours de tranchée, porta ailleurs ses efforts.

II.

Pendant que le front d'Oliva résistait ainsi à la principale attaque, les autres points de la place ne laissaient pas que d'être fréquemment inquiétés. Les forces de l'assiégeant, devenues considérables,

tant en troupes russes qu'en troupes prussiennes, lui permettaient de présenter à la fois du monde partout.

Dans le Nehrung, il avait cherché à nous enlever de nuit le poste d'Heubude. Le commandant Carré, sur le point d'être cerné, avait retiré si adroitement son monde que les deux colonnes russes s'étaient consciencieusement fusillées l'une l'autre, tandis qu'il assistait de loin au combat. Quelques travaux assurèrent de ce côté la sécurité de nos postes.

Vers Ohra, les tentatives avaient été plus sérieuses, sans avoir eu plus de succès. Les redoutes de la ligne de circonvallation avaient mis le feu à la tête du faubourg, qui brûlait maison par maison. Le 16 septembre, jour où la flottille avait tenté sa dernière et inutile attaque, les Russes s'étaient portés à l'assaut des postes retranchés et avaient, un moment, enlevé celui de l'Étoile. Ils y avaient même ouvert une tranchée, effacée le lendemain par le retour offensif des capitaines Valart et Aubry. Une deuxième et une troisième attaque furent repoussées le même soir. Six jours après, nouvel assaut, suivi le lendemain d'un autre, sans résultat. Les opérations dirigées contre Ohra, bien qu'énergiquement conduites, n'avaient été, jusque-là, aux yeux de l'assiégeant, que secondaires. Mais il comprit enfin que, vers le front d'Oliva, il s'était engagé dans une impasse, et modifia brusquement sa marche.

Le 10 octobre, à sept heures du soir, de ses batteries de Langfuhr, Neu-Schottland, Kabrun et Schellmuhle, il ouvrit un feu des plus violents, non sur les ouvrages, mais sur la ville elle-même. C'était le prélude d'un nouveau genre d'attaque. L'armée de siège, qui comptait cependant un corps d'armée prussien, ne craignait pas de bombarder Dantzig, ville presque allemande, réduisant les habitants, bien plus que la garnison, au plus triste sort. Les soldats, en effet, ne possédant rien dans la place, habitués à braver chaque jour le feu, ne faisaient pas plus de cas des éclats de bombes que des balles perdues sur un champ de bataille. Pour la population, c'était la terreur, la ruine et souvent la mort.

Les établissements militaires avaient été fort prudemment évacués des quartiers voisins de la porte d'Oliva; seul le cloître des Dominicains renfermait encore un hôpital. Ce fut précisément là que se déclara le feu. On eut toutes les peines du monde à enlever les malades, sous les bombes. C'étaient, en particulier, des prisonniers de guerre, victimes du triste mode d'attaque adopté par leurs compagnons d'armes.

Ce premier incendie causa d'abord une certaine confusion, qui augmenta encore lorsque retentit, vers Ohra, une vive fusillade. Les

Russes venaient d'envahir nos avant-postes, et, embusqués dans les fossés, dirigeaient un feu meurtrier sur les batteries du Frioul, encore inachevées. Le général de Campredon, accouru le premier du théâtre de l'incendie, reçut une balle au milieu du front. L'épaisseur de sa coiffure le préserva de la mort. Le gouverneur arriva bientôt avec des renforts et, d'un vigoureux élan, fit enlever tout ce que les Russes nous avaient pris. Ils revinrent à la charge, mais en vain; nous restâmes maîtres de nos positions.

Depuis le 28 août, le poste de l'Étoile, simple retranchement sans artillerie, que les rapports des Russes qualifiaient de redoute, arrêtait leurs efforts. Ils ne pouvaient, sans lui, avoir action, ni sur le Frioul, ni sur la ville. L'attaque contre le front d'Oliva étant abandonnée, ils devaient avant tout se saisir de cette position, dont l'heureuse résistance était due à l'appui d'une longue ligne de maisons fortifiées qui subsistait encore en avant de notre coupure d'Ohra. L'assiégeant, après ses nombreuses et inutiles attaques, comprit que c'était de là qu'il fallait d'abord nous déloger. Trois assauts furent donnés et repoussés; il eut alors recours à l'incendie, qui nous obligea à évacuer les maisons une à une. Le feu menaça même la gauche de la coupure, que les ouvriers de la marine, travaillant à découvert sous une pluie de balles, parvinrent seuls à arrêter. Le poste de l'Étoile se trouvait désormais sans soutien, force fut de l'abandonner; il avait retardé d'un mois et demi l'installation des Russes sur le plateau qui domine de loin la ville.

L'ennemi avait devant lui la coupure d'Ohra et les deux batteries du Frioul. Jugeant, à la résistance des avant-postes, ce que serait celle d'ouvrages de campagne régulièrement tracés, il s'apprêta à leur faire, au besoin, les honneurs d'un siège en règle, et une parallèle couronna bientôt le plateau de l'Étoile.

Aux progrès de l'assiégeant répondirent de nouveaux ouvrages de l'assiégé. Campredon fit entreprendre à l'entrée de l'Alt-Schottland une deuxième coupure en arrière de la première. Elle était appuyée à gauche aux maisons et à l'*Inondation*, à droite au couvent des Jésuites. Celui-ci était relié lui-même par des abatis à un petit redan nouvellement tracé sur la hauteur, à gauche et en avant des batteries du Frioul, appelé avancée de Frioul.

Mais, si à l'extérieur on pouvait se féliciter d'avoir, sur un point, découragé les attaques, d'avoir, sur un autre, arrêté l'assiégeant devant de faibles retranchements, à l'intérieur la situation se tendait chaque jour davantage. Les troupes, trop peu nombreuses,

étaient surmenées. La fatigue était extrême, le repos nul, la nourriture plus qu'insuffisante, la solde, depuis plusieurs mois, ne se payait pas. Dans de telles conditions, la fidélité constante jusque-là des soldats étrangers que comprenait la garnison était un véritable phénomène. Le sentiment de l'honneur militaire, particulièrement vif à cette époque, suffisait à attacher à notre drapeau les officiers, dont le dévouement ne se démentit pas un instant; mais la constance de la troupe était plus difficile à expliquer et surprenait vivement l'ennemi, qui mettait tout en œuvre pour l'ébranler. C'est à l'attachement personnel qu'avait su inspirer le général Rapp, c'est au souffle d'héroïsme qu'il avait, par son exemple, fait circuler dans les rangs de sa petite armée, qu'était dû l'excellent esprit dont les écrivains russes et allemands se sont étonnés depuis. A cela il faut joindre la sympathie qu'inspirait le caractère liant des Français, l'émulation qu'entraînaient entre les divers corps ces luttes incessantes contre un même ennemi et aussi l'influence d'un passé déjà glorieux : on était soldat de Dantzig, c'était tout dire !

Mais les souffrances augmentaient. Pour nourriture il n'y avait que du grain. On avait mangé jusqu'aux vingt-neuf mille chiens ou chats que renfermait la place : les rats avaient servi à l'alimentation, puis le poisson qu'avait amené la crue. Tous les chevaux non employés au service avaient été abattus ; on réservait maintenant aux hôpitaux le rebut de ceux de la cavalerie, après les avoir employés aux charrois, puis aux moulins à manège. Les troupes ne mangeaient plus que du pain noir détestable, fait sans bluter la farine, par économie. Un pain coûtait six francs. Bienheureux ceux qui en avaient, car, si la garnison souffrait, les malheureux habitants, qui assistaient en victimes résignées à cette lutte, étaient bien plus à plaindre. Il ne leur restait que du son. Dès septembre, plusieurs étaient morts de faim. A la fin d'août, sur l'ordre exprès de l'Empereur, Rapp avait dû faire sortir de la ville les bouches inutiles; mais ni Russes ni Prussiens, bien que sur le point de bombarder la ville, n'avaient voulu laisser passer ces malheureux. Ils avaient erré entre les avant-postes, se nourrissant d'herbes et de racines, puis étaient rentrés dans la place, dont Rapp n'avait pas eu le cœur de leur fermer la porte. Il fit payer avec du pain ceux qui voulurent travailler aux fortifications.

Malgré toutes ces tristesses, la maladie et la guerre avaient seules jusque-là diminué le nombre des défenseurs. Mais lorsque, au milieu de toutes ces souffrances, arriva la nouvelle de la défaite de Leipzig, de la défection des Saxons et de la chute du royaume de Westphalie, quelques symptômes de désertion se manifestèrent dans les régiments

princiers[1]. On chercha à réagir par des distributions d'habits, d'eau-de-vie, de tabac. Mais comment retenir par de tels moyens des soldats soumis à la vie la plus dure, qui pouvaient croire en avoir assez fait pour l'honneur et dont beaucoup se trouvaient désormais servir contre leurs princes? Il fallut, à la demande des officiers qui ne répondaient plus maintenant de leurs hommes, se décider à ne les employer qu'à l'intérieur. Les charges du service retombèrent plus lourdes sur les Français, les Polonais et les Bavarois.

En présence de ces difficultés nouvelles, des dangers multiples qu'un bombardement imminent allait ajouter à ceux que présentait déjà le siège régulier, le gouverneur constitua le conseil de défense. Quelques mesures nouvelles furent prises répondant aux circonstances chaque jour plus critiques. On enrégimenta tout ce qui pouvait porter les armes, on promit une ration de vivres à ceux qui voudraient se joindre aux ouvriers du génie. Les officiers furent armés de fusils comme les hommes et, pour inquiéter l'ennemi dans ses tranchées, une compagnie franche, composée de Français et de quelques Polonais, armés à la légère, fut formée sous le commandement de l'intrépide capitaine de Chambure.

Le service des incendies fut aussi organisé sous la direction du chef de bataillon du génie Répécaud. Dantzig fut divisé en dix arrondissements ayant chacun un chef particulier; les soldats du génie et les ouvriers logeant en ville eurent leur poste fixé en cas d'incendie; des gardes veillèrent jour et nuit sur les magasins où de grandes cuves remplies d'eau avaient été installées. Chaque habitant dut en avoir une au dernier étage de sa maison et une devant sa porte. Enfin, la neige ayant fait son apparition, on se hâta de mettre en état de défense le front de l'*Inondation*, pour éviter les dangers de l'hiver précédent. On comptait bien résister au moins jusqu'en mai, puisque les fortifications n'étaient pas entamées et que l'on pouvait, tant bien que mal, vivre jusque-là de grain.

Cependant les nouvelles batteries de la parallèle de l'Étoile ouvraient leur feu à mesure qu'elles étaient armées. Elles foudroyaient de haut en bas la première coupure, incommodaient les travailleurs de la deuxième et causaient un dommage sérieux tant aux redoutes de Frioul qu'à l'avancée commencée le 12 octobre.

Le 18, à sept heures du matin, l'ennemi commença à lancer, de toutes ses batteries, des fusées incendiaires, des boulets rouges, des obus, avec une profusion faite pour étonner ceux-là mêmes qui avaient

1. Régiments de Francfort, Saxe, Lippe et Anhalt, Schwarzburg, Waldeck et Reuss.

assisté aux grands sièges du temps. En deux heures, on compta jusqu'à seize cents fusées à la congrève.

Quelques incendies se déclarèrent; on les éteignit promptement. Mais le bombardement continua nuit et jour, sans interruption et, le lendemain 19, à six heures du soir, un incendie d'une extrême violence se manifesta dans un magasin de bois de Speicher-Insel, vaste entrepôt de matières inflammables. On fit de vains efforts pour le circonscrire; il gagna les magasins du voisinage et, le vent soufflant avec violence, il commença à onze heures à menacer les approvisionnements. L'embrasement était tel que l'on vit à onze lieues de là que la ville était en flammes. Ce ne fut qu'aux efforts des ouvriers de la marine, de l'artillerie et du génie, dont plusieurs disparurent dans la fournaise, que l'on dut de préserver les magasins à vivres. Les généraux Rapp, de Campredon et Lepin, le colonel de Richemont, le chef de bataillon Répécaud dirigeaient les secours. Le vieux colonel Chapelle, surnommé le père des canonniers, monta lui-même dans les combles en feu. Vers trois heures du matin, on put considérer les approvisionnements comme sauvés. Vingt-deux casernes ou magasins étaient en cendres; neuf millions de valeurs appartenant aux habitants étaient anéantis, mais la garnison n'était pas encore atteinte puisque ses vivres étaient intacts.

Le bombardement continua les jours suivants, allumant plusieurs autres incendies qu'il était parfois impossible d'éteindre, mais que l'on détournait alors par de larges coupures, dès qu'ils menaçaient les ressources de la place. Dans le quartier de Vorstadt, une masse de quatre-vingts maisons brûlait, les ponts, les écluses, les portes étaient partout criblés de boulets rouges. L'assiégeant tirait à toute volée, ses projectiles arrivaient à une portée de trois mille trois cents mètres inconnue jusque-là.

On juge de ce que pouvait être l'aspect de cette ville, l'une des plus florissantes de l'Allemagne, centre jadis d'un mouvement commercial important, transformée en un vaste brasier. Ce qui ne brûlait pas, il fallait l'abattre pour arrêter les flammes. Ce fut en vain que les habitants envoyèrent une adresse au duc de Wurtemberg, pour le supplier de diriger ses coups contre les murs de la place et non contre la ville, car il les frappait, eux, Allemands, sans entamer la garnison. Désespérés, ils s'étaient réfugiés en grand nombre dans le quartier de Langgarten ou bien dans les caves. L'indifférence, l'apathie avait succédé chez eux à l'activité généreuse des premières heures. Loin de se porter secours les uns aux autres, ils ne se dérangeaient plus, même si leur propre maison brûlait, et n'en sortaient

qu'à la dernière extrémité. Nos soldats travaillaient pour eux, limitant le mal dans la mesure du possible.

L'artillerie de la place, pendant ces journées difficiles, répondait de son mieux aux coups de l'assiégeant; elle fit si bien qu'elle lui démonta plusieurs pièces et qu'il dut ralentir son feu. Le génie, pour empêcher l'installation d'une batterie de mortiers sur une hauteur au-dessus de Schidlitz, d'où le bombardement eût été plus terrible encore, entreprit un ouvrage, l'avancée Kirgener, en avant du camp retranché. Les travaux de la deuxième coupure, fortement poussés, touchaient à leur fin. Il était temps, car, après avoir vainement canonné la première coupure, l'ennemi s'était décidé à porter en avant ses travaux et à passer le ravin qui nous séparait de lui. Déjà ses tranchées nous prenaient à revers, tandis que ses batteries, placées à 360 mètres de nos retranchements, voyaient, de haut en bas, nos canonniers à leurs pièces.

On aurait pu arrêter ses progrès en occupant, à gauche du Stolzenberg, une position d'où, à l'abri de son feu, quelques pièces auraient enfilé les cheminements; mais, à de l'artillerie, il fallait un soutien que la garnison n'était plus en état de fournir.

La seconde coupure étant à peu près terminée, on dut se décider à évacuer la première. Le 30, au soir, un peu trop tôt, de l'avis du génie, les maisons qui séparaient les deux retranchements furent incendiées et l'on ne laissa, derrière le premier, qu'un petit poste. Il avait ordre de se retirer à la première alerte.

Le 1er novembre, le bombardement, un moment interrompu, reprend; une violente canonnade bouleverse en même temps nos ouvrages de Frioul et d'Alt-Schottland. Plusieurs nouveaux incendies s'allument en ville et, vers six heures du soir, le feu se déclare dans un entrepôt d'étoupes de Speicher-Insel. Le vent attise les flammes et les pousse vers nos magasins à vivres, placés à l'extrémité de l'île la plus à l'abri du bombardement. Bientôt tout le quartier s'embrase à travers rue, et l'on est obligé de laisser l'incendie suivre son cours.

Les casernes, les dépôts d'habillements, les hôpitaux, cent trente-deux magasins flambent. Malheureusement avec eux les deux tiers de nos vivres disparaissent, brûlés ou même pillés par la populace et par les soldats affolés de voir perdre ces ressources plus précieuses que de l'or.

Il serait difficile d'imaginer un spectacle plus terrible que celui de Dantzig en cette funeste nuit du 1er novembre, écrivait, au lendemain de l'incendie, un des généraux présents. La ville paraissait toute en flammes et était menacée d'une destruction totale. La violence du vent formait

d'immenses tourbillons de feu animés d'un bruit horrible, qui ressemblait à celui d'un volcan. Une grêle de bombes, d'obus, de boulets rouges était dirigée avec fureur par l'ennemi sur le théâtre de l'incendie, afin d'empêcher les secours. Les environs de la place étaient éclairés comme en plein jour jusqu'à une si grande distance que rien ne demeurait inaperçu des exploits de nos braves troupes attaquées et canonnées sur toute la ligne[1].

L'ennemi rappelait en effet à nos avant-postes, qui contemplaient avec stupeur ce spectacle effrayant, que le danger n'était pas seulement au dedans. Au grondement de l'artillerie, aux mugissements des flammes s'était joint le crépitement de la fusillade. Ce qui restait d'Ohra, de Stolzenberg, de Schidlitz, de Zigankenberg brûlait. Les Russes, franchissant notre première coupure, se portaient à l'assaut de la seconde, qui tenait bon, et se jetaient sur l'avancée de Frioul, qui n'était défendue que par cinquante hommes. Le capitaine Mangin fut le premier tué; le lieutenant du génie Boërio, s'élançant sur le parapet en criant : « C'est ici que nous devons les attendre ! » tomba frappé de deux balles. Les hommes, privés de leurs chefs, luttèrent corps à corps, mais durent se replier, laissant vingt-cinq des leurs étendus dans l'ouvrage.

Un feu roulant dirigé de l'avancée sur les batteries de Frioul, fort endommagées par les six cents boulets qu'elles avaient reçus dans la journée, les mit un moment en péril. On attendait, d'un instant à l'autre, l'assaut. Heureusement le général Husson, arrivant avec les réserves, put lancer sur l'avancée le major Trény et le capitaine de Chambure avec sa compagnie franche. Cent Russes y furent passés au fil de l'épée par nos soldats furieux ; l'ouvrage fut solidement occupé et le commencement de tranchée, tracé pour couronner le plateau, fut promptement effacé.

Vers le Stolzenberg, les Russes cherchaient, comme au Frioul, à s'établir en avant du Bischofsberg. Un poste de vingt hommes, enveloppé dans une maison crénelée, y soutenait trois assauts ; il s'y défendit toute la nuit. Une attaque était aussi dirigée contre nos travaux de l'avancée Kirgener, en avant du camp retranché. Il fallut reculer; mais on ne put ici réoccuper aussitôt l'ouvrage; l'incendie, continuant plus terrible, ne permettait pas d'envoyer de nouveaux renforts. Au point du jour seulement, les généraux Breissan et Devilliers, avec les Polonais et les Bavarois, opérant l'un sur le Stolzenberg, l'autre vers le Zigankenberg, se précipitèrent avec une telle

1. Notes du général de Campredon.

armées sous le nom de compagnie infernale, apparaissant successivement sur tous les points du front d'attaque, était devenue la terreur des travailleurs russes. Tantôt se glissant la nuit le long du rivage de la mer, elle débarquait dans le Nehrung, en arrière des retranchements ennemis, débouchait en plein au milieu des troupes chargées de l'investissement, faisait sauter les caissons, brûlait les magasins, passait au fil de l'épée les soldats endormis et rentrait en franchissant les palissades de la ligne de circonvallation. Tantôt elle allait, du côté opposé, vers Neufahrwasser, faire main basse sur le camp de Brœsen, ramenant les chevaux des Cosaques; ou encore, se jetant dans les nouveaux retranchements entrepris par les Russes contre le Frioul, y tuait cent cinquante hommes et rentrait dans la place; une autre fois, elle se glissait le long des allées de Langfuhr, surprenait les tranchées conduisant à la redoute Kabrun, y pénétrait avec les fuyards, massacrait tout ce qui s'y trouvait et jetait l'alarme jusqu'à Langfuhr. Des cent hommes qui la composaient, la plupart n'avaient qu'un an de service.

Pour retarder les cheminements, on plaça aussi dans l'avancée de Frioul et dans les redoutes quelques mortiers dont l'effet fut excellent. L'artillerie du corps de place, des forts et des ouvrages de campagne tirait sans interruption jusqu'à trois et quatre mille coups par jour. Mais l'ennemi faisait une dépense deux ou trois fois plus grande, et le fracas de ses batteries était tel, que les nôtres paraissaient parfois éteintes, bien qu'il n'en fût rien. Ce feu continu faisait bien des victimes de part et d'autre; le chef de bataillon Richaud, sous-directeur des fortifications, eut la tête emportée par un boulet. Nous en étions venus à renvoyer aux Russes leurs projectiles. Le général Lepin, pour ménager ses munitions, avait eu l'idée de les faire recueillir, surtout à Neufahrwasser, où on les retrouvait en grande abondance dans le sable, et transporter à nos batteries.

Cependant on s'attendait, de jour en jour, à voir l'assiégeant se porter en force contre l'avancée de Frioul; il n'en était plus qu'à une portée de pistolet, les parapets s'écroulaient, les palissades étaient hachées. On crut devoir tout préparer pour faire, au besoin, sauter l'ouvrage et, le 9 novembre, des fougasses à bombes furent placées le long des contrescarpes. On en fit autant aux redoutes, dont l'état n'était guère meilleur. Les Russes, avertis par les déserteurs, les criblèrent de bombes de cinq pouces, lancées par de petits mortiers, dits à la Cœhorn, placés dans leurs cheminements. Ils parvinrent, le 18 novembre, à faire sauter les fougasses. On dut renoncer à réparer les dégâts.

Enfin, dans la nuit du 18 au 19, ils vinrent couronner la crête du

leurs approches contre le Bischofsberg. L'a
dans la trop fameuse nuit du 1er novembre,
but que d'ouvrir enfin contre lui la tranché
ment elle avait échoué. Mais, le lendemain,
le plateau de Stolzenberg, d'où nous les a
soutenir leurs travailleurs par des forces tel
point, pour les déloger, plus de troupes que
tout entière. Le général Husson poussa j
mais dut renoncer à s'y maintenir. Les R
rapidement.

Elle était cependant enfilée par l'avancée
truction; malheureusement on ne pouvait, f
hasarder aussi loin de l'artillerie. Ordre fu
d'abandonner le poste à la première atta
lendemain.

L'assiégeant était, malgré cela, fort
retranché, qui prenait certains de ses ouv
de revers. Aussi sa parallèle, au lieu d'en
former, par conséquent, par rapport à la
forma bientôt une ligne convexe. Les redo
à retenir en arrière, à *refuser* sa gauche,
Frioul l'obligeaient à *refuser* sa droite. E
cher, ses cheminements étaient vus de n

Il est vrai que, de ses nouvelles batter
la gorge même des ouvrages de Frioul, ce
intenables à tous autres que les intrép
Ceux-ci, bien que la situation y fût déso
donnèrent pas. Le génie, ayant dû renon
sources, à établir un nouvel ouvrage plus
s'attacha à prolonger la résistance de
gorge des redoutes et de l'avancée, des
prêtes à point le jour où l'ennemi put
de fait, nos ouvrages tinrent encore vi
tenu plus encore contre la seule actio
eut beau les canonner, les bouleverser,
de guerre lasse, reprit, contre eux, s
ralentis. Au Stolzenberg, il armait
l'obligeait à morceler *en crémaillère*
à celle de l'Étoile et, en arrière, à ses
avec la plus grande prudence, palissa
place eût disposé de forces considéral

C'est que la compagnie franche,

armées sous le nom de compagnie infernale, apparaissant successivement sur tous les points du front d'attaque, était devenue la terreur des travailleurs russes. Tantôt se glissant la nuit le long du rivage de la mer, elle débarquait dans le Nehrung, en arrière des retranchements ennemis, débouchait en plein au milieu des troupes chargées de l'investissement, faisait sauter les caissons, brûlait les magasins, passait au fil de l'épée les soldats endormis et rentrait en franchissant les palissades de la ligne de circonvallation. Tantôt elle allait, du côté opposé, vers Neufahrwasser, faire main basse sur le camp de Brœsen, ramenant les chevaux des Cosaques; ou encore, se jetant dans les nouveaux retranchements entrepris par les Russes contre le Frioul, y tuait cent cinquante hommes et rentrait dans la place; une autre fois, elle se glissait le long des allées de Langfuhr, surprenait les tranchées conduisant à la redoute Kabrun, y pénétrait avec les fuyards, massacrait tout ce qui s'y trouvait et jetait l'alarme jusqu'à Langfuhr. Des cent hommes qui la composaient, la plupart n'avaient qu'un an de service.

Pour retarder les cheminements, on plaça aussi dans l'avancée de Frioul et dans les redoutes quelques mortiers dont l'effet fut excellent. L'artillerie du corps de place, des forts et des ouvrages de campagne tirait sans interruption jusqu'à trois et quatre mille coups par jour. Mais l'ennemi faisait une dépense deux ou trois fois plus grande, et le fracas de ses batteries était tel, que les nôtres paraissaient parfois éteintes, bien qu'il n'en fût rien. Ce feu continu faisait bien des victimes de part et d'autre; le chef de bataillon Richaud, sous-directeur des fortifications, eut la tête emportée par un boulet. Nous en étions venus à renvoyer aux Russes leurs projectiles. Le général Lepin, pour ménager ses munitions, avait eu l'idée de les faire recueillir, surtout à Neufahrwasser, où on les retrouvait en grande abondance dans le sable, et transporter à nos batteries.

Cependant on s'attendait, de jour en jour, à voir l'assiégeant se porter en force contre l'avancée de Frioul; il n'en était plus qu'à une portée de pistolet, les parapets s'écroulaient, les palissades étaient hachées. On crut devoir tout préparer pour faire, au besoin, sauter l'ouvrage et, le 9 novembre, des fougasses à bombes furent placées le long des contrescarpes. On en fit autant aux redoutes, dont l'état n'était guère meilleur. Les Russes, avertis par les déserteurs, les criblèrent de bombes de cinq pouces, lancées par de petits mortiers, dits à la Cœhorn, placés dans leurs cheminements. Ils parvinrent, le 18 novembre, à faire sauter les fougasses. On dut renoncer à réparer les dégâts.

Enfin, dans la nuit du 18 au 19, ils vinrent couronner la crête du

ravin, en face de l'avancée, et, du 20 au 21, prolongèrent leur tranchée à droite et à gauche, de façon à embrasser les trois ouvrages. Ils étaient désormais à la gorge des redoutes, pouvaient les envelopper subitement de forces considérables et couper la retraite non seulement aux troupes qui les occupaient, mais encore à celles qui défendaient Alt-Schottland.

Or, plus que jamais, on manquait d'hommes.

Les Bavarois avaient appris l'alliance de leur roi avec l'empereur de Russie, sans pouvoir se résoudre à tourner leurs armes contre nous, comme faisaient, à la même heure, leurs compatriotes sur nos frontières. Ils avaient prié le gouverneur, par la bouche du brave comte de Buttler, leur chef, de ne plus les mettre en contact avec l'assiégeant. Peu après les Polonais, informés à leur tour de l'accord intervenu entre leur gouvernement et les coalisés, demandèrent à ce que l'on prît à leur égard la même mesure.

L'évacuation du poste de Frioul et d'Alt-Schottland s'imposait : « Une plus longue résistance n'eût rien ajouté à la défense générale et « eût compromis des troupes précieuses à conserver... Les ouvrages « n'étaient, du reste, plus que des amas informes renfermant plus « de boulets que de terre, et n'avaient plus même l'apparence de for- « tifications[1]. » L'ennemi avait dû cheminer contre eux comme devant une place de guerre, « après les avoir écrasés quarante jours « et autant de nuits d'un feu dont il est difficile de se faire une « idée. » Le 21, à neuf heures du soir, la retraite s'opérait; Alt-Schottland était livré aux flammes et la porte de Peterschagen était fermée.

La défense du triple faubourg d'Ohra, Stadtgebiet, Alt-Schottland, depuis la première attaque du 28 août, au lendemain de la reprise des hostilités, avait duré quatre-vingt-cinq jours, digne, par son acharnement, d'être comparée à celle de Saragosse, si célèbre dans l'histoire. La défense même de la place de Dantzig, en 1807, n'avait pas duré aussi longtemps que celle de son seul faubourg en 1813, et nous ne tenons pas compte du long blocus antérieur à l'armistice.

L'occupation d'Ohra permit à l'assiégeant de continuer, vers la droite, sa parallèle et de saisir de ce côté le prolongement de quelques-unes des faces du front d'attaque. Mais, sur le Stolzenberg, il ne pouvait porter en avant sa gauche; aussi son artillerie n'avait-elle guère d'action sur le Bischofsberg, dont il n'avait encore fait que briser quelques palissades, vite réparées. Il était installé depuis plus de vingt jours sur le plateau, sans avoir pu déboucher de sa paral-

1. Rapport du génie.

lèle. Le feu de nos lunettes le paralysait. Aussi, le siège du camp retranché s'imposait-il; mais nos ouvrages, la plupart construits sur des hauteurs ou entourés d'eau, se flanquant parfaitement l'un l'autre, étaient peu abordables. Les Russes essayèrent vainement de rompre la longue chaîne, qui courait des hauteurs à la Vistule, en surprenant de nuit, par escalade, la batterie Gudin et la batterie de l'allée. Leurs attaques de vive force, plusieurs fois renouvelées, furent énergiquement repoussées.

Ils se trouvaient donc, à la fin de novembre, avant d'aborder le Bischofsberg, en présence d'un nouveau siège analogue à celui des redoutes de Frioul, cela après avoir développé 12,000 toises de tranchées, mis en ligne 150 à 200 bouches à feu, et tiré 300,000 ou 400,000 coups de canon. Au bout de trois mois de travaux, ils n'étaient guère plus avancés que nous ne l'étions nous-mêmes en 1807, le jour où l'on donna le premier coup de pioche. Ils avaient, devant eux, le Bischofsberg en parfait état, augmenté de nouveaux ouvrages, puis la partie la plus forte de l'enceinte bastionnée. Pour cheminer de leur première parallèle contre le fort, ils devaient parcourir un terrain en pente vers la place, exposés au feu plongeant d'ouvrages de grand relief, ils devaient travailler au milieu des décombres, qui rendent toujours la marche de l'assiégeant pénible et le feu de l'assiégé meurtrier. Il leur fallait ensuite traverser un ravin et remonter vers le glacis. Enfin, la neige avait fait son apparition et l'hiver allait rendre tous travaux impossibles. Il ne leur restait donc, s'ils voulaient prendre la place avant le printemps de 1814, que les chances d'une attaque de vive force contre le front de l'*Inondation* que la gelée allait bientôt rendre abordable. Mais, là aussi, tout était prêt pour faire bonne et sérieuse défense.

L'état des fortifications encore intactes et les rigueurs de l'hiver permettaient largement d'atteindre le terme fixé par l'Empereur, pourvu que la place fût à tous autres points de vue dans une situation aussi satisfaisante. Malheureusement il lui manquait ce que ni le courage ni l'industrie ne pouvaient suppléer, du pain. Elle n'avait plus de grain que pour le mois de décembre et le gouverneur était sans nouvelles du capitaine Marnier. — On savait que Napoléon avait dû se replier derrière le Rhin, la France était envahie !

IV.

Depuis l'incendie du 1er novembre, le duc de Wurtemberg avait, à plusieurs reprises, cherché à séduire le gouverneur par les proposi-

tions les plus flatteuses ou à l'effrayer par des menaces. Le général Rapp avait adressé à ses lettres les réponses courtoises mais fermes d'un homme résolu à tenir jusqu'à la dernière extrémité et avait interrompu toute correspondance. La lutte s'était poursuivie avec le courage et les résultats que l'on sait.

Mais il allait se trouver acculé à la date du 1er janvier, au delà de laquelle le manque de vivres ne permettait pas, quoi qu'il fît, de résister. De plus, les Français, au nombre d'environ 6,000, restant désormais seuls pour défendre cette place immense, on pouvait craindre que l'assiégeant, bientôt au fait de l'abandon de nos alliés, ne vînt à forcer la place. Le gouverneur songea à évacuer Weichselmünde et ses dépendances pour se renfermer dans la ville, mais le manque de vivres rendait ce moyen même illusoire. Ne valait-il pas mieux profiter du prestige redoutable que nous avions encore, des doutes du général ennemi sur l'étendue de nos ressources, pour obtenir des conditions telles que les intérêts de l'Empire fussent sauvegardés, tout comme si l'on résistait les armes à la main jusqu'à la dernière minute ?

Les 22, 23 et 24 novembre, le duc de Wurtemberg ayant sous divers prétextes renouvelé ses instances et demandé l'envoi d'un officier pour conférer avec lui, le général Heudelet et le colonel Richemont se rendirent à Langfuhr. Le résultat de l'entrevue décida le gouverneur à réunir le conseil de défense et à lui poser la question suivante : vu la situation devenue désespérée par le manque de vivres, n'y avait-il pas lieu d'accepter un accommodement avec l'ennemi dans le cas où celui-ci, mal instruit de l'état de détresse de la garnison, consentirait à accorder des conditions telles que de rentrer en France et de ne rendre la place qu'à l'époque où tous les vivres, d'après l'ordre de distribution établi jusqu'à ce jour, seraient épuisés? Le traité de reddition ne devrait avoir son exécution qu'autant que la ville ne serait ni secourue, ni ravitaillée.

Le conseil de défense ne pouvait, en l'état, qu'accepter une solution aussi étonnamment satisfaisante. Elle assurait, en effet, pacifiquement, le même résultat qu'une défense acharnée, et mettait la place à l'abri des conséquences possibles du manque de troupes.

Le duc de Wurtemberg, influencé par la haute opinion qu'il avait de la garnison, par l'ignorance de l'état vrai de nos approvisionnements, par la crainte de voir la place ravitaillée par les Danois, souscrivit à ces conditions. Les souffrances de ses troupes, qui faisaient, par un froid déjà rigoureux, le service d'un système d'attaque de plus de douze lieues de développement, le sentiment des obstacles considérables qui restaient à franchir, des difficultés du terrain, et

l'approche de l'hiver, les lui faisaient accepter comme avantageuses pour lui-même.

Le 27 novembre, au soir, le feu cessait des deux côtés. Le 30 était définitivement signée la capitulation conditionnelle, en vertu de laquelle la garnison de Dantzig devait sortir le 1er janvier de la place pour rentrer en France, si à cette date elle n'était pas débloquée, ou si un traité n'avait pas disposé de son sort. La garnison s'engageait à ne pas servir d'un an contre les alliés, sauf échange. Quelques ouvrages extérieurs devaient être, d'ores et déjà, remis à l'assiégeant; les troupes étrangères étaient mises à la disposition de leurs souverains. Le 24 décembre seulement, l'ensemble des ouvrages, des arsenaux, des magasins devait être livré aux Russes, et les prisonniers devaient leur être rendus.

Les relations les plus courtoises s'établirent entre les deux armées, les préliminaires de la capitulation furent ponctuellement exécutés; le colonel de Richemont partit avec un officier russe pour annoncer la reddition de Dantzig à l'empereur Napoléon, les troupes étrangères s'acheminèrent vers leur patrie, les prisonniers furent rendus à l'assiégeant avant même la date du 24 fixée pour leur libération; l'ordre de marche de la garnison parut enfin à l'ordre du jour et une colonne d'écloppés se mit même en route pour Stettin. Le jour de la délivrance approchait et, si l'on était attristé de rendre la place, le sentiment de ce que l'on avait fait, l'impossibilité matérielle de tenir plus longtemps atténuaient les regrets. La perspective de revoir la patrie, après les horreurs d'un long siège sous un ciel inclément, mettait la garnison en joie, lui faisait supporter avec gaieté un régime des plus réduits et un froid des plus rudes.

Toute la matinée du 24, jour où l'on devait remettre la place, on attendit, en vain, les commissaires russes; enfin, à midi, le gouverneur reçut une lettre du duc de Wurtemberg déclarant que l'empereur Alexandre ne voulait point ratifier la capitulation et exigeait que les Français fussent retenus prisonniers de guerre. On juge si l'émotion fut grande à cette incroyable nouvelle; le premier mouvement fut de ne pas y ajouter foi. Les défenseurs de Dantzig ignoraient que la garnison de Dresde, sous le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, avait été l'objet du même traitement. Leur confiance en la parole du duc de Wurtemberg avait été telle qu'ils avaient rendu, avant l'heure, les prisonniers et qu'ils se trouvaient, sans otages, au pouvoir de l'ennemi. Comment des officiers, habitués à voir Napoléon accorder généreusement les plus belles conditions aux places prises par lui, auraient-ils pu prévoir qu'une capitulation, signée par l'oncle même de l'Empereur, se disant muni de ses instructions, pourrait être vio-

lée par un souverain considéré comme loyal et esclave des lois de l'honneur? Rapp répondit sur l'heure :

Monseigneur,

J'ai fait une capitulation avec V. A. R.; aujourd'hui elle m'annonce que, sans y avoir égard, l'empereur Alexandre ordonne que la garnison de Dantzig soit envoyée en Russie comme prisonnière de guerre au lieu de rentrer en France.

Le 10e corps d'armée laisse à l'Europe, à l'histoire et à la postérité à juger une si étrange infraction des traités... J'ai l'honneur d'informer V. A. R. que, m'en tenant strictement au texte d'une capitulation que je ne dois pas regarder comme anéantie, parce qu'elle est violée, je l'exécuterai ponctuellement et que je suis prêt à remettre aujourd'hui même aux troupes de V. A. R. les forts Napoléon et le Holm, ainsi que tous les magasins, et à sortir de la place avec ma garnison le 1er janvier prochain.

A cette époque, la force, l'abus du pouvoir pourront nous entraîner en Russie, en Sibérie, partout où l'on voudra, nous saurons souffrir, mourir même s'il le faut, victimes de notre confiance dans un traité solennel.....

L'Empereur Napoléon et la France sont assez puissants pour nous venger tôt ou tard.....

Le duc de Wurtemberg avait pour lui la force, mais il était dans une position des plus fausses. Ou il avait outrepassé ses instructions pour obtenir la reddition de la place, ou il s'était conformé à celles dont il était muni au moment de la capitulation. Dans le premier cas, il assumait une odieuse responsabilité et son nom méritait d'être cloué au pilori de l'histoire. Dans le second, il se faisait l'instrument d'une violation telle de la foi jurée que son caractère en était atteint.

Le général en chef chercha à sauver au moins les apparences et invita le gouverneur à prendre, avec lui, de nouveaux arrangements, lui demandant d'envoyer à Langfuhr un officier général qui eût toute sa confiance.

Le gouverneur et la garnison ne pouvaient se faire à ce brusque écroulement de leurs espérances. Ils croyaient encore se trouver en face d'un de ces mauvais vouloirs passagers auxquels le duc les avait habitués pendant l'armistice. Les principaux officiers de la garnison, réunis extraordinairement, ayant émis l'avis de se rendre à son invitation, les généraux de Campredon et Bachelu furent députés au quartier général russe.

Ils revinrent avec les singulières propositions suivantes. Le duc de Wurtemberg offrait le plus sérieusement du monde, si la garnison ne voulait pas se rendre prisonnière de guerre, de lui restituer les

ouvrages occupés, sauf Neufahrwasser, qu'il gardait comme garantie de la sortie des Westphaliens, et de reprendre les hostilités. C'était, d'après lui, remettre les choses en l'état et son honneur était sauf. Au lieu de 12,000 hommes de troupes présentes, dont les Russes ignoraient les dispositions, il ne restait plus que 6,500 Français ou Napolitains; la garnison n'avait que pour huit jours de vivres et l'assiégeant le savait; le faible et le fort des ouvrages, momentanément occupés par lui, étaient connus, et le prestige dont avaient su s'entourer les défenseurs de Dantzig, grâce à des prodiges d'activité et de bravoure, s'était évanoui au contact de la réalité.

L'exaspération fut grande; l'attentat était fait pour porter aux résolutions extrêmes. Faire sauter les fortifications, se jeter sur l'ennemi, mourir en combattant, tel fut l'avis de nombre d'officiers et notamment du fameux capitaine de Chambure! Il appartenait à un général tel que Rapp, dont l'intrépidité ne pouvait être mise en doute, de considérer la situation avec plus de calme, et, responsable de la vie de tant de braves gens, de ne la point sacrifier en pure perte. La violation de la capitulation imposait sans doute de nouvelles souffrances à la garnison, mais ne pouvait plus nuire aux intérêts de la France. Le but principal était atteint, la place ne serait rendue qu'à la dernière bouchée de pain; le reste ne pouvait être, aux yeux du gouverneur, qu'accessoire et ne méritait point que l'on conduisit à une mort certaine ceux qui avaient survécu aux horreurs du siège. Une nouvelle capitulation fut signée.

Le 2 janvier 1814, les derniers défenseurs de Dantzig sortirent de la ville se dirigeant, par un froid de 20 degrés, vers les plaines glacées de la Russie, au lieu de faire route vers la France. La garnison avait, depuis janvier 1813, perdu 19,392 hommes. La suppression des contingents étrangers n'avait laissé que 6,400 combattants; le départ des Napolitains, qui ne furent pas envoyés en Russie, réduisit à 5,200 le nombre des prisonniers de guerre.

Nous n'avons pas à suivre dans leur marche les quatre colonnes qui s'acheminèrent vers Kiew, sous le commandement des généraux Grandjean, Campredon, Heudelet et Bachelu. Qu'il nous suffise de dire que, si la garnison de Dantzig fut l'objet de la part du souverain d'une de ces iniquités que l'histoire enregistre avec regret, les nations étaient si peu faites pour se haïr, qu'elle rencontra sur sa route le plus généreux accueil.

Tel fut le dénouement de cette défense de plus de onze mois, pendant laquelle la place de Dantzig, prise par la marée montante des armées russes et prussiennes, se suffit constamment à elle-même. Le renom des chefs, l'importance des intérêts, l'habileté de la défense,

le courage de la garnison, les ressources déployées par la place, la profusion des moyens employés contre elle, la durée de la résistance, les traverses et les souffrances sans nombre supportées par les troupes en font un épisode unique dans l'histoire du temps, un de ceux que nous pouvons citer avec le plus légitime orgueil[1].

Charles AURIOL.

1. Il était d'usage d'insérer au *Moniteur* la relation des faits d'armes marquants auxquels avaient pris part nos armées. Une courte notice sur la défense de Dantzig fut rédigée par le commandant en chef du génie, sous les auspices du gouverneur comte Rapp. Bien que les termes en fussent infiniment modérés, que les noms des chefs y fussent à peine mentionnés, l'insertion ne fut pas autorisée. La situation délicate des ministres de la Restauration vis-à-vis des alliés défendait de rappeler l'héroïque résistance de Dantzig, comme elle défendait, du reste, à la même heure, de rendre hommage à la glorieuse défense de Hambourg par le maréchal Davout.

Les officiers furent individuellement reçus avec distinction par le roi, mais les nécessités de la politique privèrent les défenseurs de Dantzig de la plus belle récompense qu'ils pussent attendre, la publicité de leurs hauts faits !

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

MOYEN AGE.

Documents. — La Collection des documents inédits compte depuis quelques mois un nouveau volume, le quatrième tome du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* publié par M. A. Bruel[1], lequel renferme 859 actes des années 1027-1090. La *Revue historique* a déjà fait ressortir l'intérêt des premiers volumes pour l'histoire des institutions féodales; il y avait longtemps qu'on n'avait publié un recueil aussi considérable et aussi important pour le xe siècle. Le nouveau volume ne le cède pas aux précédents en intérêt; mais cette fois il s'agit plutôt de l'histoire religieuse du xie siècle. Sous les abbés Odilon et Hugues, l'ordre de Cluny atteint son apogée; il donne à l'Église le plus actif des papes réformateurs, et la plupart des anciennes abbayes bénédictines lui sont soumises ou affiliées, en vue d'y rétablir la discipline monastique. Les chartes publiées aujourd'hui par M. Bruel n'intéressent plus seulement le Mâconnais et les comtés voisins, mais la France entière, l'Espagne, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne, en un mot, presque toute l'Europe chrétienne. La congrégation de Cluny est à ce moment dans toute sa splendeur; elle jouit sans partage de la faveur des princes et des simples fidèles. La décadence, il est vrai, est proche. Encore quelques années, et Cîteaux, rivale active de Cluny, va s'élever; d'autre part, l'accroissement des richesses de l'ordre deviendra un nouveau danger. La publication de M. Bruel est de celles que l'on accueille toujours avec reconnaissance; dès aujourd'hui, ce nouveau volume permettra de remplacer par des faits précis les vagues notions, si souvent reproduites, sur la plus puissante des congrégations religieuses du moyen âge. Espérons que dans quelques années des index détaillés et une introduction suffisamment étendue rendront plus aisé l'usage de la publication tout entière[2].

1. Paris, 1888, in-4°, 830 pages. (Collection des Documents inédits.)
2. Pourquoi l'éditeur n'a-t-il pas ajouté à chaque volume une table chrono-

La *Revue historique* se trouve un peu en retard avec le *Cartulaire général de Paris*, de M. DE LASTEYRIE[1], mais il n'est jamais trop tard pour signaler un bon livre; au surplus, ce cartulaire est publié dans la Collection de l'histoire de Paris, et on sait que rien n'échappe plus aisément à l'attention des érudits que ces gros volumes in-quarto parus dans l'une des collections officielles.

Le *Cartulaire de Paris* est bien entendu un recueil factice, cette ville n'ayant jamais eu de cartulaire; l'auteur a recueilli toutes les pièces importantes, inédites ou imprimées, dont il a pu avoir connaissance, intéressant l'histoire et les monuments de Paris. Des dépouillements immenses lui ont permis de réunir 585 chartes comprises entre les années 528 et 1180. On trouvera donc dans ce volume, non seulement les diplômes royaux en faveur des maisons religieuses de Paris, mais encore des actes faux mentionnant des établissements parisiens, des lettres pontificales citant des évêques ou des abbés de Paris, des documents faisant connaître la condition des habitants de cette ville, des pièces enfin signées par des clercs, des seigneurs originaires de la cité. Le plan adopté ne laissait pas de présenter plus d'un inconvénient, et M. de Lasteyrie a pris soin de s'expliquer à ce sujet dans une introduction excellente, qu'on souhaiterait plus longue. Tout d'abord, impossible avec le nouveau recueil de faire l'histoire d'une abbaye, d'un prieuré quelconque, d'une église de Paris, car le chartrier de chaque établissement n'a fourni que des documents intéressant la ville même et non la banlieue; en second lieu, il a été souvent très difficile de classer les pièces sans date, si fréquentes au XIIe siècle; enfin on ne saurait se contenter de ce recueil pour faire la biographie d'un personnage, mentionné par les anciens documents parisiens. Le plan primitif était donc défectueux, et, si le volume doit rendre de réels services aux historiens de Paris, il le devra à l'éditeur auquel ce plan paraît avoir été imposé et qui n'a pas hésité à sortir du cadre tracé, quand il l'a jugé nécessaire, à donner des pièces n'intéressant que de loin la ville même de Paris, ses rues ou ses monuments, mais utiles pour l'histoire des institutions, des mœurs ou des personnages célèbres.

On doit montrer d'autant plus de reconnaissance à M. de Lasteyrie pour avoir si utilement rempli un cadre évidemment trop étroit. Les amateurs d'inédit regretteront peut-être de retrouver ici beaucoup de

logique des chartes publiées? Ce serait déjà un secours bien précieux pour se retrouver dans ce vaste répertoire.

1. Tome I, 528-1180. Paris, Imprimerie nationale, 1887, in-4°, XLV-564 pages. Planches. (Collection de l'Histoire de Paris.)

pièces déjà publiées; mais ces regrets seraient déplacés; il n'est point un de ces diplômes si souvent réimprimés dont l'éditeur n'ait amélioré le texte, n'ait corrigé la date, ou même expliqué la portée. Les diplomatistes, les paléographes, les juristes consulteront donc ce recueil avec fruit; seuls peut-être, ceux qui étudient l'histoire de la capitale se plaindront de n'y rencontrer que des renseignements souvent fragmentaires et devront pour les compléter parcourir les cartulaires des anciennes églises parisiennes.

Les publications de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1888 ont toutes rapport au moyen âge; ce sont le tome VIII des *Chroniques de Froissart*, en deux parties, le tome II du *Journal de Nicolas de Baye* et le tome IV et dernier des *Mémoires d'Olivier de la Marche*. Les deux tomes de Froissart ne sauraient nous retenir longtemps; le commentaire de M. Luce est toujours aussi abondant que par le passé; le savant éditeur ayant dû prendre un collaborateur, le texte et les variantes de ce nouveau volume ont été établi et relevées par M. G. Raynaud. Le premier livre de Froissart se trouve dès maintenant entièrement édité et annoté; les derniers événements qu'il rapporte datent de l'an 1377, mais le récit des trois dernières années (1375-1377) y est assez écourté. Espérons que M. Luce nous donnera bientôt la suite de l'ouvrage; le tome VII date de 1878, le suivant de 1888; si le savant éditeur ne marche pas un peu plus vite, qui d'entre ses lecteurs pourra se promettre de voir l'achèvement de ce monument de patiente érudition?

Le second volume de Nicolas de Baye, publié par M. Tuetey, volume qui complète l'édition, renferme une copieuse introduction du savant archiviste, la suite du *Journal* de 1411 à 1416, des notes personnelles du même Nicolas retrouvées dans un volume de la Collection Dupuy à la Bibliothèque nationale (1410-1416), enfin une table alphabétique. Nicolas de Baye était d'humble naissance; son père était serf, et lui-même ne fut affranchi qu'à l'âge de neuf ans par son seigneur, Gautier de Conflans; il s'appelait de son nom de famille Le Crantinat. Devenu plus tard greffier, puis conseiller du parlement, curé de Saint-Jacques de la Boucherie et chanoine de Notre-Dame de Paris, il ne cessa jamais d'être dans une certaine mesure soumis à la mainmorte et ses exécuteurs testamentaires ne réussirent qu'à grand'peine, et en versant au fisc une somme assez forte, à faire reconnaître le droit pour le défunt de disposer de ses biens. Greffier du Parlement durant dix-sept années (1400-1416), Nicolas de Baye paraît avoir rempli cette charge à la satisfaction commune de la cour et des plaideurs; ses notes, rédigées parfois avec une liberté de langage qui étonne, dénotent un esprit sage, indépendant et qui savait juger les

puissants du jour. Au point de vue politique, sans s'abuser sur les mérites du duc Louis d'Orléans, il est armagnac de conviction, et son dévouement à ce parti entraîne son expulsion du Parlement lors de l'occupation de Paris par les Bourguignons. Mais dans ses notes secrètes, il juge sévèrement, à vrai dire, l'un et l'autre parti; si dans le *Journal*, qui pouvait être lu par les présidents du Parlement, il se modère, il use de réticences, dans le Mémorial, au contraire, il exprime crûment son opinion et ne ménage personne. C'était en somme, semble-t-il, un parfait honnête homme, très instruit pour le temps et dont les lettres, malheureusement perdues, faisaient l'admiration du disert Nicolas de Clémangis. Espérons qu'en écrivant à ce dernier et à ses autres amis, il usait d'une meilleure langue que dans ses notes, rédigées en un latin déplorable et émaillées à chaque ligne de mots français. M. Tuetey a publié à la suite de son introduction l'inventaire des meubles de Nicolas de Baye; le texte en est curieux et méritait de voir le jour; on doit signaler surtout la liste des livres laissés par le défunt qui possédait une bibliothèque assez considérable et des plus variées. La publication de M. Tuetey rendra en somme de grands services aux historiens du XVe siècle.

Moins important à tous égards est le quatrième volume des *Mémoires d'Olivier de la Marche,* édité par MM. Beaune et d'Arbaumont. Les tomes I à III renfermaient, on le sait, un texte, meilleur à coup sûr que celui des éditions précédentes, mais qui ne pouvait passer pour définitif, des *Mémoires* eux-mêmes, source de premier ordre pour l'histoire des luttes de la maison de Bourgogne et des rois de France; dans le tome IV, nous trouvons une longue notice de M. Beaune sur la vie et les ouvrages de l'auteur, un certain nombre de petits traités en prose, plus importants pour l'histoire des mœurs et du cérémonial à la cour de Bourgogne que pour l'histoire politique, enfin une table des matières assez copieuse. La préface de M. Beaune est digne d'éloges; elle est claire, détaillée et pleine de renseignements intéressants; malheureusement le savant éditeur avait été devancé dans sa tâche par un jeune érudit, M. H. Stein, dont l'étude sur Olivier de la Marche a été mentionnée ici même avec éloges[1]. M. Beaune a pu compléter sur certains points, corriger pour quelques détails le travail de son émule; mais, celui-ci ayant dirigé très habilement ses recherches, il ne restait plus grand'chose à glaner après lui. Sur quelques points toutefois, M. Beaune diffère d'opinion avec M. Stein; il se montre notamment plus grand admirateur que celui-ci d'Olivier

1. Elle a paru dans les *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers de l'Académie royale des sciences de Belgique.*

de la Marche. Sans nier les qualités littéraires des *Mémoires*, qu'on ne saurait au surplus comparer aux *Chroniques* de Froissart, sans méconnaître non plus la valeur morale de l'auteur, qui resta toujours fidèle à ses bienfaiteurs, les ducs de Bourgogne, on ne doit pas oublier qu'Olivier de la Marche se montra parfois un serviteur trop zélé, qu'il concourut notamment à l'un des plus odieux méfaits de Charles le Téméraire, l'enlèvement de la duchesse de Savoie et de son jeune fils, le duc Philibert, après Morat, en 1476. M. Beaune paraît sur certains points avoir sacrifié à la manie de beaucoup d'auteurs, qui ne savent pas résister à la tentation de faire quand même l'apologie de leur héros. A. M.

L'histoire de la papauté devra beaucoup à l'École française de Rome, car c'est cette école qui a provoqué le mouvement de recherches et de publications dans lequel sont entrés successivement les savants attachés à la bibliothèque du Vatican, les savants autrichiens et les savants allemands. L'École elle-même ne ralentit pas son activité. M. Prou vient de terminer la publication du *Registre d'Honorius IV* (Thorin) qui forme un recueil de 975 pièces et de 942 pages. Les documents de ce registre tiennent tous dans un seul volume des Archives du Vatican, le registre des lettres expédiées par la chambre apostolique sous Honorius IV et pendant la vacance qui suivit sa mort ayant été perdu. Ce pontificat fort court, qui ne dura que deux ans, du 2 avril 1285 au 3 avril 1287, n'a pas été marqué par de grands événements et M. Prou, qui a cependant étudié la vie et les actes de ce pape plus attentivement que personne, se trouve assez embarrassé à la fin de son intéressante introduction pour formuler un jugement sur son caractère. Il se contente de répéter avec Ptolémée de Lucques : « C'était un homme sage. » Il croit cependant pouvoir de plus le défendre contre l'accusation d'avoir employé les revenus de l'Église à enrichir sa famille; il montre qu'Honorius n'a fait de largesses aux siens qu'avec sa propre fortune et que, s'il leur a donné des dignités ecclésiastiques, son népotisme n'a pas surpassé celui de la plupart des papes. Les relations d'Honorius avec les Deux-Siciles constituent la partie la plus intéressante de sa politique. Il combattit avec énergie Jacques d'Aragon en Sicile et aida par ses subsides Charles II dans sa lutte contre les Aragonais. Il interposa en même temps son autorité, en sa qualité de suzerain des Deux-Siciles, pour assurer aux sujets de Charles II une meilleure administration et pour réformer les abus du gouvernement de Charles Ier. Ce fut l'œuvre de deux bulles du 17 sept. 1285, dont l'une règle le gouvernement civil, l'autre les relations de l'État et de l'Église. L'analyse et le commentaire de ces

documents constituent la partie la plus importante de l'introduction de M. Prou. Outre les 814 actes contenus dans le registre du Vatican, l'éditeur en a mentionné, analysé ou publié 161 autres dont 120 étaient déjà relevés par Potthast, mais dont 41 étaient inédits, et proviennent de Rome, Florence, Paris, Sens et Auxerre. Ceux qui sont donnés pour des fragments du registre caméral d'Honorius IV ont été ensuite reconnus par M. Prou comme n'ayant pas ce caractère.

Tandis que M. l'abbé Duchesne continue sa belle édition des biographies des papes, du *Liber Pontificalis,* M. P. Fabre a commencé la publication d'un document capital pour l'histoire des propriétés et des revenus du saint-siège, le *Liber censuum* du camérier Cencius (Thorin). Ce censier qui date de 1192 a été complété et modifié au fur et à mesure pendant le XIIIe s.; il était lui-même la reproduction modifiée des censiers antérieurs. Nous savons en effet qu'il en avait été dressé un par Gélase Ier et qu'il fut remanié par Grégoire le Grand; nous en possédons un autre qui date de Grégoire VII et qui est inséré dans la Collection de Deusdedit. Eugène III et Adrien IV avaient fait faire deux compilations nouvelles que Cencius a eues sous les yeux; enfin il s'est servi d'un *Liber politicus Benedicti canonici* (de 1143 environ) et aussi du censier contenu dans les *Gesta pauperis scholaris Albini.* Un recueil comme celui de Cencius est d'un intérêt capital pour la géographie ecclésiastique ainsi que pour l'histoire financière de la papauté; mais l'édition et l'annotation d'un pareil texte offraient de très grosses difficultés : l'édition, parce qu'il fallait distinguer sur le manuscrit original (Vat. 8486), qu'heureusement nous possédons, le texte primitif des additions postérieures et fixer ensuite approximativement la date de ces additions diverses; l'annotation, parce qu'elle demandait un ensemble de recherches très étendues sur l'histoire des églises et des monastères du XIIIe s. M. Fabre a pu, grâce à une copie de Cencius conservée à la Riccardiana de Florence (n° 228) et qui date au plus tard de 1254, former un premier groupe des additions insérées de 1192 à 1254; il les a imprimées en italiques; les additions postérieures à 1254 ont été imprimées en petit texte. Pour l'annotation, il l'a faite très abondante, assez abondante pour nous permettre de profiter des renseignements fournis par le *Liber censuum* sans attendre l'Introduction promise pour plus tard. On pourrait être tenté au premier abord de croire qu'il y a quelque excès dans cette annotation si riche qui occupe des pages presque entières et ne laisse parfois qu'une ou deux lignes de libres pour le texte. Cette première impression, à laquelle je n'ai pas échappé, s'est dissipée à une lecture un peu attentive d'une partie de ce premier fascicule; j'ai pu regretter que sur certains points M. Fabre, malgré ses efforts, ne soit pas

arrivé à trouver les éclaircissements nécessaires, mais je n'y ai rien noté d'inutile. Le commentaire devait nous renseigner sur la valeur respective des cens indiqués en monnaies diverses de compte, sur la topographie des lieux désignés, sur l'histoire des évêchés, monastères, églises, villes, châteaux, hôpitaux mentionnés dans le *Liber censuum*, sur les variations dans leurs redevances, sur la nature de leurs relations avec le siège de Rome. Toutes les questions que ce texte si bref suggère à notre esprit, M. Fabre se les est posées, et il a répondu à la plupart avec une grande abondance de textes et de preuves. Son édition sera un précieux répertoire pour l'histoire du domaine temporel et ecclésiastique de la papauté et fera mieux comprendre les relations féodales associées aux relations religieuses dans l'extension de son autorité sur le monde chrétien.

M. l'abbé Duchesne ne se contente pas de poursuivre la publication du *Liber Pontificalis*, il a entrepris sur l'histoire de l'organisation ecclésiastique et de la liturgie dans les premiers siècles de l'Église des études dont ses élèves de l'Institut catholique ont plusieurs fois pu profiter et dont il nous communique en partie les résultats dans un volume intitulé : *Origines du culte chrétien. Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne* (Thorin). Nous reviendrons sans doute sur cet important ouvrage dans un article spécial, mais nous voulons le signaler tout de suite à ceux qui, comme nous, ont été souvent arrêtés dans la lecture des textes de la littérature chrétienne latine des premiers siècles par l'ignorance des usages liturgiques et de leurs origines. Ils trouveront dans ce volume un chapitre excellent sur la formation des circonscriptions ecclésiastiques, des renseignements complets sur les sources liturgiques romaines et gallicanes, toute une histoire de la messe en Orient et en Occident, de l'établissement des fêtes chrétiennes, du baptême et du catéchuménat, de l'ordination, du costume liturgique, de la dédicace des églises, de la consécration des vierges, de la bénédiction nuptiale, de la réconciliation des pénitents, de l'office divin en général. — Les textes les plus importants sont cités in extenso, et un appendice reproduit quelques textes inédits, en particulier les *Ordines romani* du manuscrit de Saint-Amand et l'ordre des offices à Jérusalem vers la fin du IVe siècle.

La *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire,* publiée sous les auspices de la Société historique (Cercle Saint-Simon), vient de s'enrichir d'une édition des *Lettres de Gerbert* (Picard) par M. J. Havet, qui attirera vivement l'attention du monde savant. Le texte est en lui-même, malgré ses obscurités, un des plus intéressants et des plus précieux que le moyen âge nous ait laissés. L'auteur a été mêlé de très près, comme spectateur et comme acteur,

à l'un des plus grands événements de notre histoire, la chute de la dynastie carolingienne et l'avènement de Hugues Capet; les lettres qu'il a écrites, soit en son nom, soit au nom de quelques-uns des principaux personnages de cette époque, sont plus que des témoignages historiques, ce sont des actes politiques; enfin Gerbert, esprit supérieur et l'homme le plus savant de son temps, nourri de l'antiquité latine, est un écrivain remarquable; ses lettres ont une couleur, une éloquence, parfois une finesse ironique qui leur donnent un accent singulièrement vivant et les mettent à part dans la littérature épistolaire, si habituellement froide et fastidieuse, du moyen âge. On n'avait jusqu'ici aucune bonne édition de ce précieux recueil. M. Olleris, le dernier éditeur, n'avait point soumis les manuscrits à un examen critique et n'avait même donné aucune indication précise sur ceux qu'il avait consultés; il n'avait tenu aucun compte des manuscrits dans le classement des lettres qu'il avait adopté et pour lequel il avait pris pour règle la suite des événements telle qu'il avait pu l'établir d'après Richer et d'après ses propres hypothèses; enfin il n'avait pas su expliquer les caractères tachygraphiques qui se trouvent çà et là dans le texte de Gerbert. M. Havet, qui avait commencé ses travaux sur Gerbert par l'étude de ces signes tachygraphiques, et qui était arrivé par des rapprochements d'une rare sagacité à les interpréter après y avoir reconnu une tachygraphie syllabique propre à l'Italie, a suivi pour l'établissement de son texte une méthode inverse de celle de M. Olleris. C'est par un examen attentif des manuscrits qu'il est arrivé à des conclusions d'une rigoureuse certitude sur le classement qui doit être adopté, et ces conclusions se sont trouvées par surcroît éclairer d'un jour nouveau l'œuvre, la vie et jusqu'aux sentiments de Gerbert. Il est peu d'éditions de textes du moyen âge qui puissent rivaliser avec cette édition de Gerbert pour la nouveauté des résultats, pour la précision de la critique, pour l'élégance de l'exposition. — Une singulière et heureuse coïncidence a voulu que, tandis que M. Havet se préparait à publier la correspondance de Gerbert, un savant russe, M. Boubnov, collationnait avec soin les manuscrits de Gerbert et arrivait à des résultats à peu près identiques à ceux de M. Havet. Son livre, paru à Saint-Pétersbourg en 1888 (*Sbornik piçem Gerberta kak istoritcheskii istotchnik (983-997). I. Krititcheskaia monographia po roukopiciam.* — Le recueil des lettres de Gerbert comme source historique. I. Monographie critique sur les manuscrits), donne, avec une grande abondance de preuves et d'exemples, la démonstration de la généalogie des manuscrits établie plus brièvement par l'éditeur français.

Les lettres que nous possédons proviennent toutes de deux manus-

crits, copiés tous deux sur un cahier de brouillon de lettres, cahier où, tantôt pour plus de rapidité, tantôt pour éviter qu'on pût lire ce qu'il avait écrit, Gerbert avait employé soit pour de courts passages, soit pour des lettres entières des signes tachygraphiques. De ces deux manuscrits, l'un, conservé aujourd'hui à Leyde[1], a été transcrit à Saint-Mesmin, entre 999 et 1003, pour un ami de Gerbert, Constantin, à qui il avait communiqué son cahier, par un scribe qui ignorait le sens de ces signes et qui par suite a laissé en blanc certains passages et a omis entièrement une série de lettres d'une grande importance politique. L'autre manuscrit, aujourd'hui perdu (M. Havet le désigne par la lettre P) avait été transcrit en Italie sous les yeux de Gerbert. Les lettres écrites en signes tachygraphiques avaient été mises en clair; seules quelques lignes de ces signes avaient été conservées dans l'intérieur des lettres en clair. Ce manuscrit P, qui a servi à Papire Masson pour son édition de Gerbert (1611) et à Pithou pour corriger le ms. de Leyde, a été copié dans les premières années du XVIIe s. par Nicolas Le Fèvre. Cette copie, ces *Schedae Fabri*, ont été entre les mains de Du Chesne, qui s'en est servi pour corriger les fautes de l'édition de Papire Masson reproduite au tome II des *Historiae Francorum Scriptores*, et de Baluze, qui en a profité pour corriger un exemplaire de Papire Masson. Les *Schedae Fabri* ont été copiées aussi au commencement du XVIIe s. pour Baronius et cette copie existe aujourd'hui à la Vallicellane de Rome. Ce manuscrit a servi de base principale à l'édition de M. Havet, mais le manuscrit de Leyde est néanmoins nécessaire à consulter, d'abord parce qu'il contient en quelques endroits le premier jet de Gerbert, corrigé dans la copie P, puis parce qu'il nous a transmis les lettres CLIII à CLXXX, CLXXXII à CLXXXV, CLXXXVIII à CCXII, deux discours et le texte complet de la lettre CLXXXI, que Gerbert avait sans doute à dessein supprimés de la copie faite sous ses yeux pour ne pas y conserver des documents relatifs aux luttes soutenues contre Arnulf pour le siège de Reims.

De ces prémisses, établies par M. Havet d'une manière irréfutable, il suit que l'ordre des lettres fourni par les manuscrits est celui même dans lequel elles ont été écrites, à l'exception des lettres CLXXXII-CLXXXVII et CLXXXX, évidemment transposées par suite d'un accident matériel difficile à préciser. Du moment où l'on est certain de l'ordre des lettres, on peut arriver à fixer, quelquefois à un jour précis, d'autres fois à une époque approximative étroitement circons-

1. A l'exception d'un feuillet dont on ne connaît le contenu que par les fragments insérés par Cl. Vignier dans sa *Bibliothèque historiale*, t. II (Paris, 1587).

crite, la date des événements qu'elles relatent et on a pour toute l'histoire de ces événements une base chronologique d'une certitude incomparable.

La riche annotation dont M. Havet a accompagné le texte des lettres fournit un commentaire très instructif pour l'histoire de cette importante période, de 983 à 1003.

Après avoir ainsi pu établir un texte plus complet et plus correct qu'aucun de ceux publiés jusqu'ici, M. Havet a retracé la biographie de Gerbert, et là encore, grâce à l'analyse minutieuse du texte des lettres, il a su renouveler sur plusieurs points un sujet déjà bien souvent traité. Il a apporté dans cette partie de son travail la même précision élégante que dans l'étude des manuscrits; pas une phrase, pas un fait, pas un jugement, pas un mot qui ne soit appuyé sur un texte; peut-être a-t-il parfois donné aux textes plus de portée encore qu'ils n'en ont; mais il ne les quitte pas un seul instant et il semble que rien ne soit laissé à l'hypothèse, à l'interprétation subjective, que tout soit prouvé et certain. M. Havet porte sur Gerbert un jugement beaucoup plus favorable que la plupart de ses précédents biographes; il est bien près de faire siens les termes enthousiastes dont se sert Baluze pour juger Gerbert, son compatriote, dans la préface d'une biographie projetée et non exécutée. C'est que M. Havet a le premier trouvé le fil conducteur qui, à l'exception de deux ou trois moments de faiblesse, explique la conduite de Gerbert : l'inviolable fidélité jurée par lui aux Ottons. Si on voit en Gerbert un serviteur des empereurs allemands que les circonstances ont placé à Reims dans une situation équivoque, entre les souverains de la France et ceux de l'Allemagne, on comprend les contradictions apparentes de ses démarches et on reconnaît en lui un homme d'une grande habileté et d'une prudence consommée qui a su en général concilier ses intérêts avec l'honnêteté. Sur un autre point encore, M. Havet a rectifié les jugements des historiens. Il a démêlé avec finesse les diverses péripéties du procès poursuivi en France et à Rome au sujet de l'élection de Gerbert et de la déposition d'Arnulf de Reims. Il a montré qu'aucune condamnation formelle du concile de Verzy (Saint-Basle) n'a été prononcée par la papauté, que même la sentence de déposition donnée par Gerbert peut être considérée comme une reconnaissance de la validité de ses délibérations.

Nous n'avons fait qu'indiquer brièvement les résultats les plus importants du beau travail de M. Havet. C'est en l'examinant dans ses détails qu'on en apprécie tout le mérite. Cette publication restera comme un modèle à proposer aux futurs éditeurs de textes du moyen âge. G. M.

En même temps que l'édition des lettres de Gerbert par M. Havet, ont paru dans la Collection de textes historiques les *Grands traités de la guerre de Cent ans*[1], publiés par M. E. Cosneau, auteur d'un travail justement remarqué sur le connétable Arthur de Richemont. L'éditeur n'a pas voulu faire un corps des principaux documents sur les relations entre la France et l'Angleterre de 1328 à 1444; son but a été plus modeste. Ayant remarqué que le texte authentique des traités de Brétigny, de Troyes et d'Arras se trouvait comme perdu dans les chroniques qui en ont parlé, ou dans des collections d'un usage peu aisé, il a voulu donner de ces instruments essentiels une édition accessible à tous et facilement consultable. Il a donc réimprimé le traité de Londres de mars 1359, d'après deux copies, l'une du temps, l'autre du XVIIe siècle, cette dernière prise sur l'original; du traité de Brétigny, le texte remanié à Calais en octobre 1360, d'après trois expéditions authentiques au nom d'Édouard III; la trêve de 1396, d'après les originaux des Archives nationales; le traité de Troyes, d'après deux copies du temps conservées dans le même dépôt; celui d'Arras de 1435, d'après les originaux; enfin la trêve de Tours de 1444, d'après une traduction française du temps, conservée dans un registre du Châtelet. Le volume de M. Cosneau rendra de grands services aux érudits et aux étudiants; l'éditeur s'est acquitté avec conscience de la tâche très modeste qu'il s'était imposée. Peut-être aurait-il pu parfois, principalement pour le traité de Londres, établir son texte avec plus de rigueur et préférer à la leçon adoptée par lui la variante donnée en note, peut-être aussi aurait-il pu mettre moins de notes explicatives, beaucoup de celles qu'il donne étant trop brèves pour être bien utiles et les notes un peu étendues n'étant pas de mise en pareille matière; mais ce sont là menus défauts, qui ne diminuent point l'utilité de la publication.

Le *Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes*, édité par M. l'abbé Alliot, fait partie des documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais[2]. Ce cartulaire de la collégiale Notre-Dame ne paraît pas antérieur à la fin du XVe siècle; il avait été connu et utilisé par D. Fleureau, religieux barnabite, auteur des *Antiquitez d'Estampes*, parues en 1683, lequel en avait publié la partie la plus intéressante. M. Alliot donne le reste, c'est-à-dire une cinquantaine de pièces négligées par son prédécesseur, et dont beaucoup, on doit l'avouer, ne méritaient guère de voir le jour, et

1. Paris, Picard, 1889, in-8°.
2. Paris, Picard, XXVI-161 pages in-8°.

n'intéressent absolument que l'histoire locale la plus menue. Peut-être eût-il été plus sage, les textes publiés par D. Fleureau étant généralement détestables (voir page 68), de réimprimer le cartulaire tout entier, sauf, si la place faisait défaut, à donner simplement l'analyse de quelques pièces du XVe siècle. La chose eût été d'autant plus utile que les quatorze premières pièces du cartulaire ont été arguées de faux au XVIIIe siècle, et on aimerait à pouvoir examiner la question avec toutes les pièces du procès sous les yeux. Il s'agissait alors de préséance entre le chapitre de Notre-Dame et celui de Sainte-Croix d'Étampes; ce dernier, fondé longtemps après son rival, recourut au procédé le plus facile pour défendre ses prétentions; il déclara faux sans explications les actes produits contre lui. A vrai dire, cette accusation ne parait pas recevable, et la pièce IV elle-même que M. Alliot soupçonne d'avoir été fabriquée peut fort bien passer pour authentique, moyennant quelques légères corrections au texte assez défectueux du cartulaire[1]. Même remarque pour une bulle de Clément III (n. V).

On pourrait relever un certain nombre de menues fautes dans l'édition de M. Alliot; la plupart, il est vrai, se corrigent aisément. Un index suffisamment complet est joint au texte du cartulaire; on doit regretter l'absence d'une table chronologique des documents, complément indispensable de toute publication diplomatique[2].

M. J. Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais, auquel on doit déjà une remarquable biographie de Mahaut, comtesse d'Artois, parue en 1887, publie un nouveau volume sur cette province. Cette fois ce sont des documents; l'un des principaux hôpitaux d'Arras, Saint-Jean-en-l'Estrée (*in Strata*), a conservé ses archives à peu près intactes; M. Richard donne le texte ou l'analyse des chartes les plus intéressantes, d'après les originaux et le cartulaire, y joint des comptes des hôpitaux de Gosnay et d'Hesdin, et fait précéder le tout d'une brève mais substantielle introduction sur le régime intérieur de ces maisons de charité[3]. L'hôpital Saint-Jean d'Arras fut fondé à la fin du XIIe siècle par le comte Philippe d'Alsace, et les souverains de l'Artois,

1. C'est un mandement de Philippe-Auguste, qui a échappé aux recherches de M. Delisle. A la ligne 2, il faut corriger *Ballivo;* ligne 9, un mot mal lu : au lieu de *Sancte,* le manuscrit doit porter un verbe à l'infinitif.

2. Cette seconde table aurait été d'autant plus utile que M. Alliot a mis les actes vidimés à la date de la copie et non à celle de l'acte primitif. La détermination des dates des pièces aurait gagné à être faite d'une manière plus précise.

3. *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras,* publié avec d'autres documents et une étude sur le régime intérieur de cette maison dans la première moitié du XIVe siècle. Paris, Champion, XXVIII-154 pages in-8°.

jusques et y compris Philippe le Bon, duc de Bourgogne, se montrèrent zélés bienfaiteurs de cette maison, tantôt lui faisant des aumônes considérables, tantôt y fondant des lits, des services pieux, parfois encore intervenant dans l'administration intérieure de l'établissement et réformant les abus. Cet hôpital, comme ceux de Gosnay et d'Hesdin, étaient à la fois des hospices, des asiles pour les voyageurs, les pèlerins pauvres, et des hôpitaux au sens moderne du mot. On a peu de renseignements sur les soins médicaux donnés aux malades; on connait mieux le régime intérieur de la maison, les ressources dont disposaient les sœurs et frères, et l'emploi de ces ressources. Sauf les améliorations dues aux progrès des connaissances médicales, il semble qu'en Artois ces hôpitaux étaient mieux tenus au moyen âge que dans les derniers siècles de l'ancien régime; les revenus étaient plus abondants, et peut-être, malgré certains abus que M. Richard ne cherche pas à cacher, mieux administrés. Cette nouvelle publication intéressera à la fois les historiens et les économistes; ceux-ci trouveront dans les comptes de ces trois hôpitaux des renseignements assez précis sur le prix des objets de première nécessité et sur la vie à l'intérieur d'un grand établissement de charité du XIIIe au XVIe siècle.

Le nom de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, est bien connu de tous ceux qui s'occupent de l'histoire politique du XIVe siècle. Ce prélat était originaire du Limousin; parent du pape Grégoire XI, il fournit une brillante carrière, et devint successivement prieur de Rieux-Minervois (au diocèse de Carcassonne), doyen de Saintes, évêque de Carpentras et enfin archevêque de Rouen. Sans négliger entièrement ses devoirs pastoraux, il passa la majeure partie de sa vie en missions diplomatiques; de 1372 à 1375, il s'efforce au nom du saint-siège de ménager une trêve, sinon un accord définitif entre la France et l'Angleterre; vers 1376, il se rend auprès d'Édouard III avec le titre de nonce apostolique; en 1378, Charles V le charge d'aller à la frontière de France recevoir son oncle l'empereur Charles IV; de 1379 à 1380, il travaille sans succès à la paix entre ce même prince et Richard II d'Angleterre, enfin en 1388, l'archevêque s'emploie à la pacification de la Provence, disputée à Louis II d'Anjou par Raimond-Roger de Beaufort. Il mourut l'année suivante (11 mars 1389), au château de Gaillon.

On n'a pas retrouvé le texte même du testament de l'archevêque de Rouen, mais le document publié par M. le comte DE LESTRANGE[1]

1. *Inventaire et vente des biens meubles de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen*. Paris, Picard, 1889, in-4°, VIII-198 pages. Planche.

le remplace avec avantage; c'est le compte-rendu par Gui Rabaschier, chanoine d'Évreux, de l'exécution de ce testament. Guillaume de Lestrange était fort riche et laissait un trésor considérable et nombre d'objets mobiliers de grande valeur. Gui Rabaschier distribua l'un conformément aux intentions du testament et fit vendre les autres aux enchères. Dans ce procès-verbal de vente les articles sont décrits avec assez de précision, et on y reconnaît ces mille objets dont l'énumération remplit les inventaires du temps : images de piété, riches vêtements, orfèvrerie et vaisselle de table, ustensiles de ménage, meubles de toute espèce, linge, pierreries, livres, etc. Le même compte-rendu note les créances recouvrées par les exécuteurs testamentaires, les dettes payées et les legs délivrés par eux. En un mot, ce document, publié avec soin par M. le comte de Lestrange, sera utilement consulté par les historiens et par les archéologues; l'éditeur y a joint une table des noms et des matières, quelques notes et un certain nombre de pièces justificatives, bulles, actes royaux, etc.

Ouvrages divers. — A plusieurs reprises il a été question ici même des efforts persévérants de M. L. Delisle pour faire rentrer en France les manuscrits jadis volés par Libri et Barrois, et la *Revue* a déjà annoncé l'heureuse issue de nouvelles négociations. L'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale nous donne aujourd'hui le catalogue détaillé des richesses paléographiques, historiques et littéraires dont cet établissement vient de s'enrichir de ce chef, et ce catalogue est précédé d'une préface où nous trouvons tracé de main de maître l'historique de toute l'affaire[1].

Jamais, M. Delisle le remarque dans son attachante et instructive introduction, existence ne fut plus variée, plus romanesque que celle de Libri. C'était un esprit distingué, extrêmement cultivé, mais dénué, semble-t-il, de tout sens moral. Proscrit en Italie, il trouve en France l'accueil le plus empressé, les amitiés les plus dévouées : il récompense ses protecteurs et ses amis en les compromettant, son pays d'adoption en le volant, et finit par aller mourir misérable à Londres. On ne saurait d'ailleurs lui refuser une certaine habileté, tout au moins l'art de se concilier des amitiés. Jusqu'à ces derniers temps sa mémoire a trouvé en France des défenseurs obstinés, et on sait que jadis certain de ses amis, grand sceptique cependant et parfait égoïste, encourut la prison pour n'avoir pas su modérer l'expression de ses sentiments. Aujourd'hui, grâce à M. Delisle, la lumière

1. *Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits Libri et Barrois*, par L. Delisle. Paris, Champion, 1888, in-8°, xcvii-331 pages.

est faite; on sait comment a procédé Libri. Dénaturant les manuscrits, composant d'un recueil trois ou quatre volumes, changeant les reliures, il faisait ajouter pour plus de précautions des ex-libris mensongers, attribuant ainsi à des moines italiens de Pérouse, de Florence, de Grotta-Ferrata les chefs-d'œuvre calligraphiques de l'école caroline des bords de la Loire. Les défenseurs de Libri battus de ce côté, le jour où la fraude a été entièrement dévoilée, n'ont même pas eu la ressource d'alléguer pour excuse la passion de l'amateur, les entraînements du collectionneur. Libri aimait les livres et les manuscrits; il était trop instruit pour n'en pas apprécier la beauté et l'intérêt, mais ce n'était pas un véritable bibliophile, un sincère amant des livres; pour lui, les manuscrits anciens, les autographes, les impressions rares qu'il réunissait au prix de tant de dangers n'étaient qu'une valeur marchande; c'était en somme un vulgaire brocanteur, doublé d'un filou émérite.

Barrois, au point de vue légal, n'aurait pu être poursuivi comme voleur, mais comme recéleur; il n'avait pas pris lui-même les manuscrits dérobés, mais les avait recueillis sans en ignorer l'origine frauduleuse. Enfin, fait qui aggrave le crime, car c'est le seul terme qui convienne, il s'était débarrassé de sa collection vers le temps du procès Libri, en la faisant passer secrètement en Angleterre. Sur sept cents manuscrits dont elle se composait, un dixième au moins avait été dérobé rue Richelieu.

Les collections Libri et Barrois, acquises l'une et l'autre par lord Ashburnham en 1847 et 1849, ont eu une fortune différente. A la suite des travaux de M. Delisle et grâce aux preuves multiples accumulées par lui, il était devenu impossible à un établissement public de l'Europe d'acquérir des manuscrits notoirement volés en France, et, en achetant le fonds Libri, le gouvernement italien a réservé les articles réclamés par l'administration française; d'autre part, le fonds Barrois n'a pas encore trouvé acquéreur, et lord Ashburnham ne peut que se féliciter de la dernière transaction qui l'a débarrassé, moyennant une somme assez ronde, de volumes invendables. On sait comment et à quelles conditions s'est faite la vente; en échange des manuscrits réclamés, la Bibliothèque nationale a payé une somme de 150,000 fr. et cédé au gouvernement allemand pour la bibliothèque d'Heidelberg le fameux manuscrit de poésies allemandes de R. Manessé. Ce manuscrit appartenait légitimement à la France depuis plus de deux cents ans, et cette cession a pu paraître regrettable à certaines personnes; mais il suffit de parcourir le catalogue de M. Delisle pour excuser ce pénible sacrifice. En échange d'un volume, précieux sans doute, mais sans intérêt pour l'histoire et la science françaises, volume dont nous

possédons d'ailleurs la reproduction photographique intégrale, nous recouvrons une multitude de fragments et de manuscrits, témoignage précieux et irrécusable de la culture artistique et littéraire dans notre pays, du VIe au XVIIe siècle.

Acquis par la Bibliothèque nationale sur ses ressources spéciales, ces manuscrits appartiennent dès lors sans conteste à ce dépôt. Les municipalités dont la négligence et le laisser aller ont rendu possibles les déprédations de Libri n'en ont pas moins élevé des prétentions d'autant moins admissibles, qu'en droit strict ces manuscrits si mal conservés par elles n'étaient point leur propriété, mais appartenaient incontestablement à l'État. M. Delisle a longuement traité cette question qui n'est point du ressort de la *Revue historique;* il l'a fait avec une précision, une modération, une équité qui reposent du ton de certains des factums publiés à cette occasion.

On doit donc se montrer reconnaissant à M. Delisle de ce nouveau service rendu aux lettres françaises. Quel que soit le sort futur de ces précieux fragments, qu'ils restent à la Bibliothèque nationale ou qu'ils fassent retour par voie d'échange aux bibliothèques de province, on ne devra jamais oublier à qui l'on doit[1] le retour en France de ces milliers de documents, détournés par un aventurier sans scrupules et par un maniaque dépravé[2].

L'*Étude sur les sermons d'Honorius III*, de M. l'abbé F. VERNET, est une thèse pour le doctorat en théologie[3]. L'ouvrage témoigne d'un examen approfondi des homélies qui nous sont parvenues sous le nom de ce pape; on doit néanmoins regretter le choix du sujet. Les sermons d'Honorius n'ont pas l'intérêt de ceux de saint Bernard au point de vue dogmatique et littéraire, et, d'autre part, on n'y saurait trouver aucune de ces anecdotes, de ces comparaisons qui rendent si instructive et parfois si amusante la lecture des prédicateurs plus récents. Souhaitons que M. Vernet continue ses études sur les prédicateurs du moyen âge, mais qu'il choisisse une autre fois des recueils de plus grande importance pour l'histoire des mœurs et des idées.

M. E. JARRY est un jeune érudit, tout nouvellement sorti de l'École

1. M. Delisle avait été puissamment secondé dans ses dernières négociations par l'administration supérieure, qui avait compris toute l'importance de l'affaire.

2. Le beau volume de M. Delisle, rédigé avec le soin et la science habituels à l'auteur, est accompagné d'une copieuse table des matières et d'un album de planches, donnant quelques spécimens des plus beaux fragments manuscrits de la collection et reproduisant les inscriptions fausses ou falsifiées ajoutées par Libri aux volumes dérobés par lui.

3. Lyon, Vitte et Perrussel, 1888, in-8°, XI-118 pages.

des chartes; il avait pris pour sujet de thèse à cette école la biographie de Louis de France, duc d'Orléans, frère de Charles VI, mais le volume qu'il publie aujourd'hui ne renferme qu'une partie de cette biographie[1]. Le travail de M. Jarry est à tout prendre excellent, les recherches ont été bien conduites, l'auteur a exploré les principales archives de la France et de l'étranger; il connaît à fond les collections de la Bibliothèque nationale, est suffisamment au courant de la bibliographie; enfin il a mis convenablement en œuvre ces matériaux innombrables patiemment accumulés. C'est donc un excellent travail d'érudition; l'œuvre aurait toutefois gagné à être un peu mûrie et à rester quelque temps encore sur le chantier. M. Jarry a adopté l'ordre chronologique, bonne méthode dans une monographie, dans un court mémoire, mais qui, dans un livre, ne laisse pas d'amener quelque confusion pour l'exposé des faits et surtout des négociations. En outre, il n'est pas arrivé à faire ressortir suffisamment cette curieuse et sympathique figure de Louis d'Orléans; il n'a pas marqué nettement sa place dans l'histoire politique et morale de la France. M. Jarry a eu un grand tort, celui de voir deux hommes dans son héros : d'une part, le négociateur, le politique; de l'autre, l'artiste, l'amateur, l'homme élégant et raffiné. Cette division regrettable du sujet en deux parties a rendu stériles les efforts de l'auteur pour réhabiliter le frère de Charles VI, et les côtés vraiment aimables de cette personnalité sont restés entièrement dans l'ombre. M. Jarry, en effet, pris d'amour pour son héros, a voulu le réhabiliter, et la thèse soutenue par lui nous paraît défendable. Louis d'Orléans n'était pas sans défauts; il était léger, dissipé, prodigue, inconstant, mais il rachetait ces travers assez graves par mille qualités aimables, une intelligence supérieure, un esprit ouvert à toutes les aspirations élevées. S'il avait eu plus de suite dans ses projets, s'il avait su se contraindre, surveiller un peu sa conduite, il eût sans beaucoup de peine supplanté dans l'affection de ce bon peuple de France, toujours sensible à un extérieur séduisant, à des qualités brillantes, son peu sympathique rival, le sombre Jean Sans-Peur. Mais il semble n'avoir jamais cherché à se concilier l'affection du peuple, et c'est la seule manière d'expliquer les calomnies dont sa mémoire est restée si longtemps chargée. Il était dépensier, peu ménager des deniers de l'État, mais Jean Sans-Peur est-il sans reproche à cet égard? Ambitieux et d'esprit aventureux, ces défauts

1. *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, 1372-1407. Paris, Picard, in-8°, xx et 486 pages. Les pièces justificatives, très intéressantes pour l'histoire politique, occupent les pages 369 à 460.

se retrouvent chez son rival, chez le vaincu de Nicopolis. Ses mœurs étaient mauvaises; qu'on cite beaucoup de princes de l'époque qui aient vécu d'une vie réellement chaste. Toutefois, on doit l'avouer, pendant plusieurs années il administra l'État sous le nom de son frère, et cette administration ne fut ni brillante ni heureuse. Sa mémoire gagnerait sûrement à montrer son rôle dans l'histoire du développement intellectuel et artistique de notre pays, car il a été l'un des premiers princes français qui aient aimé avec passion les œuvres de l'esprit, et, si les maux causés par sa politique funeste ont été bientôt oubliés, les traces de son influence dans le domaine des lettres et des arts ont été bien plus profondes.

Un livre où l'on aurait montré ce prince sous ces aspects multiples, aurait donc pu sans inconvénient devenir une apologie. M. Jarry ne s'étant volontairement occupé que du rôle politique de son héros, on note une contradiction choquante entre l'ouvrage même et la préface. La politique extérieure de Louis d'Orléans a été en effet détestable; il a dépensé les forces de la France, il a usé sa propre activité à poursuivre de chimériques entreprises en Italie et en Allemagne. Quel avantage eût retiré notre pays de la création du royaume d'Adria? Quel intérêt avait un prince français à se mêler effectivement des querelles entre les maisons de Bavière et de Luxembourg? Si les projets poursuivis par Louis d'Orléans nous paraissent mal conçus, chimériques, que dire du manque de suite qui domine sa politique, abandonnant l'Italie pour reporter ses efforts sur le Rhin, revenant sur Gênes, après avoir dirigé ses visées sur l'Italie du nord-est et du centre? Toute cette politique peut à juste titre être qualifiée d'incohérente, et les effets en furent désastreux. Le royaume se trouva épuisé le jour où il fallut reprendre la guerre contre l'ennemi séculaire, et la domination exclusive du duc d'Orléans ne fit que préparer la plus abominable guerre civile que la France ait connue.

La politique extérieure de Louis de France, son administration intérieure ont donc été déplorables. N'en peut-on attribuer l'incohérence à une influence féminine? Louis d'Orléans a eu, on le sait, des maîtresses; le nom de l'une d'elles est bien connu : c'est la dame de Cany, mère de Dunois. On a aussi parlé de la reine Isabeau. M. Jarry traite cette dernière allégation de calomnie. Ce sont là sans doute faits difficiles à connaître sûrement. Mais on peut, quand il s'agit de femmes aussi peu recommandables que cette princesse allemande, se contenter d'une demi-probabilité. Nul ne saurait nier l'intimité d'Isabeau et de son beau-frère, l'influence exercée par la reine sur ce dernier, influence qui alla jusqu'à faire exiler la douce Valentine de Milan. Si l'on tient compte encore des habi-

tudes légères du duc, du manque de moralité de la reine, de la situation singulière de celle-ci, enfin des mœurs du temps[1], il semble que l'affirmative s'impose. L'origine de l'influence de Mazarin sur Anne d'Autriche est bien connue aujourd'hui. Qu'on fasse toutefois abstraction des fameuses lettres où le cardinal traite cette princesse en mari jaloux et autoritaire, et on reconnaitra que les affirmations de l'histoire n'ont pas des fondements plus solides pour la reine du XVIIe siècle que pour celle du XIVe.

Dans la brochure de M. l'abbé C. DAUX[2] sur les chapitres cathédraux de France, la part faite à l'histoire du moyen âge est bien faible, la majeure partie de l'ouvrage ayant pour objet la description du costume actuel et des sceaux de ces congrégations. Toutefois, on peut dans l'introduction relever quelques indications utiles sur l'organisation et le rôle des anciens chapitres de France et sur leur costume au moyen âge. Inutile d'insister sur la partie de l'ouvrage où l'auteur traite des questions assez brûlantes d'histoire contemporaine; la *Revue historique* n'a pas qualité pour attaquer ou défendre l'institution des chapitres cathédraux.

HISTOIRE LOCALE. — L'histoire de Paris a été depuis trois siècles l'objet de plusieurs milliers d'ouvrages, dont beaucoup justement estimés; mais, on doit le reconnaitre, nous ne possédons pas encore d'histoire complète de cette ville. Cette lacune, à vrai dire, ne saurait surprendre. Paris n'a jamais eu et n'aura jamais d'histoire particulière, les destinées de la capitale se trouvant intimement liées à celles du pays tout entier; la vie municipale ne saurait exister dans une agglomération aussi considérable, et l'histoire des « convulsions de Paris » depuis le XIVe siècle appartient au domaine de l'histoire générale. Aussi, l'expérience l'a prouvé, n'y a-t-il que deux manières de traiter l'histoire de Paris; on pourra entreprendre la monographie de telle ou telle institution, de tel ou tel quartier, d'une église, d'un monument déterminé; on pourra encore donner une description générale de la ville, en retracer l'histoire, monument par monument, quartier par quartier. On a des modèles excellents de l'un et l'autre genre; les livres de Sauval, de l'abbé Lebeuf, de Jaillot, et plus près de nous le *Paris à travers les âges* et le travail de M. F. Bournon ont rendu et rendent tous les jours les plus grands

1. Que M. Jarry paraît mal connaître. Qu'il relise seulement les *Cent nouvelles nouvelles* et le *Petit Jehan de Saintré*, et il verra à quoi les seigneurs du XVe siècle employaient leurs loisirs.

2. *Les chapitres cathédraux de France. Notices, costumes, sceaux, armoiries.* Paris, Roger, 1888, in-8°, VI et 199 p.

services. Bien moins utiles à tout prendre sont l'histoire de Félibien et celle de Dulaure.

A vrai dire, le nouvel ouvrage de M. DE MÉNORVAL[1] ne nous paraît pas devoir combler cette lacune. L'auteur ne s'est pas aperçu des difficultés signalées plus haut; il n'a pas cherché à séparer de l'histoire de Paris celle du royaume; par suite il s'est trouvé conduit à refaire à son point de vue personnel toute notre histoire nationale. De là dans le livre deux parties de valeur inégale. M. de Ménorval avait dépouillé consciencieusement les principaux travaux publiés sur les monuments de Paris au moyen âge, sur les institutions, sur la vie morale et économique de la grande ville; aussi, sans être aucunement originale, cette partie de l'ouvrage est-elle un bon résumé des notions acquises. Mais ces recherches intéressantes sont comme noyées au milieu de longs chapitres d'histoire générale, et M. de Ménorval ne s'étonnera pas si nous trouvons toute cette partie de son travail fort arriérée. Dire que l'histoire de France consiste essentiellement dans la lutte des éléments gallo-romains contre l'élément germanique, que l'avènement d'Hugues Capet est la revanche des Gaulois contre leurs ennemis d'outre-Rhin, était possible vers 1830, au temps où Augustin Thierry écrivait ses articles du *Globe* sur l'histoire de Jacques Bonhomme; mais aujourd'hui on est revenu à des idées, semble-t-il, plus justes; qu'on aime ou qu'on n'aime pas les Germains, on ne saurait admettre que leur domination dans la Gaule romaine soit restée sans résultats sensibles, et que le peuple celte, qui avait si aisément adopté la langue, la religion et les mœurs des Latins, n'ait rien emprunté à ses nouveaux conquérants barbares; surtout on sait qu'Hugues Capet a été l'allié et le protégé des Allemands, qu'il a payé son avènement au trône de l'abandon de la Lorraine. Cette obligation de traiter des questions pour lesquelles il n'était pas suffisamment préparé a conduit M. de Ménorval à exprimer des théories singulières en plus d'un endroit; telle est la note philologique de la page 122, que l'auteur fera bien de faire disparaître dans une nouvelle édition; un peu plus haut une note malheureuse sur le tombeau de Frédégonde (p. 110). Citons encore la croyance à la perpétuité des institutions municipales romaines, des théories singulières sur le servage, sur la justice ecclésiastique (p. 179), sur la laïcisation des hôpitaux au

1. *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours.* — Première partie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Charles V, en 1380. Paris, Didot, in-8°, XXXVI-486 pages.

moyen âge (p. 221). Tout cela aura besoin d'être remanié et surtout abrégé dans une nouvelle édition. L'histoire de Paris avant le XIIIe siècle est l'histoire des monuments de cette ville et pourrait aisément tenir en quelques pages.

Le morceau principal de l'ouvrage de M. de Ménorval, on s'en doute d'avance, est le récit de la révolution de 1355-1358 et l'histoire de la prévôté d'Étienne Marcel. L'auteur, personne ne s'en étonnera, s'est fait sans réserve le panégyriste du célèbre agitateur. Il semble vraiment qu'apologistes et détracteurs de Marcel n'aient pas su jusqu'ici, en jugeant ces faits, vieux de cinq cents ans, oublier qu'ils vivaient au XIXe siècle; les uns, libéraux et républicains, ont vu dans Étienne Marcel un précurseur des réformateurs du XVIIIe siècle, le premier porte-parole du tiers état; les autres l'ont stigmatisé comme représentant l'esprit de révolte, comme l'ennemi de toute autorité légitime. Si le prévôt pouvait revivre, il étonnerait sans doute fort les uns et les autres; c'était, semble-t-il, un esprit hardi et entreprenant, mais, comme beaucoup de tribuns, il a manqué à la fois de décision et de clairvoyance. D'autre part, il nous est impossible de voir en lui un radical à idées préconçues; c'était un bourgeois riche, ambitieux et remuant, qui, désireux de mettre un terme aux désordres financiers du gouvernement, se trouva peu à peu amené à usurper le pouvoir suprême. Mais, et ce fait prouve qu'il n'était pas de taille à jouer le rôle assumé par lui, il ne sut point contenir les masses populaires qu'il avait mises en mouvement; le jour où il eut laissé massacrer les maréchaux de Champagne et de Clermont, il fut perdu, et en abandonnant Paris à lui-même, en adoptant la politique d'expectative que l'on sait, le régent paraît avoir été sagement inspiré. Presque jamais en effet les révoltes de Paris n'ont pu être vaincues à Paris même, l'histoire est là pour le prouver. Ajoutons qu'on ne saurait en aucun cas pardonner à Marcel ses intrigues avec le roi de Navarre, l'un des princes les plus antipathiques qu'ait connus le XIVe siècle[1]; Charles le Mauvais était par essence un agent des Anglais, et se lier à lui, c'était s'appuyer sur Édouard III. Enfin, même en admettant avec MM. Tessier et de Ménorval la réalité du complot qui mit fin à l'existence de Marcel, on ne saurait oublier que la révolution parisienne, après Poitiers, au moment de la captivité du roi, représentant incapable peut-être, mais seul représentant en somme du pays, pouvait passer pour inopportune. Loin de nous d'ailleurs l'idée de faire l'apologie du gouvernement des premiers Valois. Mais comment M. de Ménorval, si

1. Pourquoi M. de Ménorval nous fait-il de ce prince un éloge si chaleureux?

indulgent pour son héros, a-t-il pu écrire que le règne de Charles V, de 1360 à 1380, resta un règne stérile? Jamais la France n'a été mieux gouvernée au moyen âge; en seize ans les Anglais furent chassés, l'ordre rétabli dans le pays, et si ce prince, peu sympathique à vrai dire, avait vécu quelques années encore, nous n'aurions certainement pas à déplorer beaucoup des désastres qui signalèrent le règne de son fils. M. de Ménorval, qui a reconnu ailleurs loyalement que jamais Paris n'avait été plus beau et plus brillant qu'au début du XIVe siècle, s'est ici laissé entraîner par ses antipathies.

On doit reprocher à M. de Ménorval de n'avoir pas su se renfermer dans de justes limites, on ne saurait adresser pareille critique à M. V. Mortet[1]. L'étude de cet érudit sur l'âge de la cathédrale et du palais épiscopal de Paris donne bien tout ce qu'on attend du titre et ne donne que cela; grand mérite à notre sens. Les textes sur la reconstruction de l'église Notre-Dame au temps de l'évêque Maurice de Sully sont très rares et pour la plupart peu explicites; ce n'est que par des rapprochements nombreux, à l'aide de conjectures ingénieuses, qu'on peut en tirer des lumières précises sur l'âge et la première histoire de cet édifice. M. Mortet admet qu'il y eut dans la cité successivement trois églises cathédrales; l'une dont parle Grégoire de Tours, dédiée à la Vierge dès le IXe siècle; on en a retrouvé de nos jours les fondations; c'était une basilique à trois nefs, avec pavage en mosaïque, datant vraisemblablement du IVe ou du Ve siècle. Cette basilique, échappée à la fureur des Normands, est remplacée au début du XIIe siècle par une autre église, à peu près de mêmes dimensions, qu'un acte de 1110 appelle *nova ecclesia*. Enfin de 1160 à 1182, Maurice de Sully fait élever le chœur de l'église actuelle, sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Étienne, et l'œuvre est poursuivie par ses divers successeurs jusqu'au début du XIVe siècle. On a dit que le pape Alexandre III avait posé la première pierre de la nouvelle église durant son séjour en France (1163 ou 1164); M. Mortet montre que c'est là une assertion erronée, empruntée au *Memoriale historiarum* de Jean de Saint-Victor; le grand autel ne fut consacré qu'en 1182, date probable de l'achèvement du chœur, et le transept ne paraît pas avoir été élevé avant le milieu du XIIIe siècle. C'est à ce siècle également qu'il faut rapporter le remplacement des anciennes fenêtres par de grandes baies à deux arcades avec oculus; la première travée du chœur actuel a conservé l'ancienne disposition, que certains artistes regrettent, peut-être avec raison; elle donnait plus d'agrément à

1. *Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris, du VIe au XIIe siècle.* Paris, Picard, in-8°, XIV-90 pages.

l'ordre supérieur. — Le premier palais épiscopal, construit au sud de la cathédrale sur les anciennes murailles gallo-romaines, datait sans doute du même temps que l'église primitive. Maurice de Sully le reconstruisit et l'agrandit; c'est lui qui éleva cette admirable salle synodale ayant vue sur la rivière, qui subsistait encore au début du XIXe siècle. On ne peut que regretter la destruction de ce vénérable monument; la cathédrale y a gagné d'être dégagée et le bras méridional du transept est aujourd'hui en pleine lumière, mais le monument détruit méritait une restauration complète; on n'a su que le démolir. Le livre de M. Mortet touche à la fois à l'archéologie et à l'histoire; la partie historique nous a paru excellente; c'est maintenant aux archéologues à donner leur avis. Ils pourront ne pas admettre certaines des hypothèses de l'auteur, mais vraisemblablement ils n'ajouteront aucun texte à ceux qu'il avait réunis dès 1880, c'est-à-dire longtemps avant la publication du *Cartulaire de Paris* de M. de Lasteyrie.

La ville de Rennes, dont M. Carré, professeur d'histoire à la faculté de Poitiers, a étudié l'organisation municipale au temps de Henri IV[1], paraît n'avoir jamais obtenu des souverains de la Bretagne de charte de liberté explicite et formelle. Au XVIIe siècle, elle s'administrait en somme elle-même et assez librement, mais aucun acte ne réglant les droits et les pouvoirs de la commune, celle-ci avait à compter avec les caprices du gouverneur royal, et à résister aux empiétements du parlement. Toutefois la communauté avait des revenus réguliers, constitués par les produits soit de droits lui appartenant de temps immémorial, soit de taxes extraordinaires levées par ses ordres. Les notables exerçaient la police de la cité, avaient la haute main sur les travaux d'utilité publique, veillaient à la sûreté de la ville, enfin administraient les hôpitaux de Saint-Yves et de la Santé. Le travail de M. Carré, un peu sec peut-être, donne des renseignements précis et abondants sur la vie municipale à Rennes pendant vingt ans; tous les faits sont empruntés aux archives et aux manuscrits de la bibliothèque de la ville. On peut y noter des détails intéressants sur les cérémonies publiques : entrées de Henri IV (1598) et du duc de Vendôme (1608), et une étude qui paraît sérieusement faite sur la topographie de Rennes au XVIe siècle. Le volume est accompagné d'un plan explicatif.

Beaucoup de conseils généraux ont voulu célébrer l'anniversaire de 1789 en faisant publier des documents sur l'histoire des débuts de la

1. *Recherches sur l'administration municipale de Rennes au temps de Henri IV*. Paris, Quantin, 96 p. in-8°.

Révolution. Celui de la Haute-Vienne est du nombre, et l'archiviste du département, M. A. Leroux, nous envoie un certain nombre de Doléances paroissiales de l'ancien Limousin[1]. Ces textes, trop peu nombreux malheureusement, la plupart des documents de ce genre ayant péri, jettent la plus vive lumière sur la situation et les vœux des populations rurales de cette région. Quelques-uns sont visiblement écrits par des gens cultivés, connaissant le droit et qui formulent les désirs de leurs commettants sous la forme de projets de loi, nettement rédigés. Mais plus intéressantes peut-être encore sont les Doléances d'une paroisse non dénommée, pièce écrite certainement dans le village même et par un des habitants (p. 39); on se contente d'y peindre en termes saisissants la situation réellement affreuse des paysans dans ce village écarté, sur un sol peu fertile, éloignés des tribunaux, des administrations, et versant à l'État plus de la moitié du maigre revenu de leurs terres. Beaucoup des vœux formulés par ces cahiers de doléances paraissent aujourd'hui encore impossibles à réaliser, mais les rédacteurs se montrent en somme beaucoup moins aventureux que les auteurs des autres pièces réimprimées par M. Leroux (p. 97 et suiv.); dans ces dernières les idées pratiques sont rares, et on doit les extraire péniblement d'un pathos philosophique et sentimental du pire goût. A vrai dire, M. Leroux a bien fait de nous donner ces pièces, toutes fort rares; les cahiers de doléances des paroisses et ces élucubrations philosophiques représentent les deux courants d'où sont sortis à la fois les bienfaits et quelques-uns des maux de la Révolution : réformes pratiques dans une administration routinière et compliquée, d'une part, et de l'autre abus d'idées philosophiques mal digérées et trop vagues. Espérons que l'éditeur pourra continuer cette précieuse série.

Le monastère de Vaucluse en Franche-Comté, dont M. Ul. Robert retrace l'histoire dans une substantielle brochure, dépendait de l'ordre de Cluny[2]; il est déjà mentionné au IXe siècle, et le partage de 870 l'attribue à Louis le Germanique. Le monastère, usurpé plus tard par les barons du voisinage, finit par être donné à Cluny en 1107. Dès lors réduit à l'état de prieuré conventuel, Vaucluse est soumis à l'inspection annuelle des visiteurs de l'ordre, et M. Robert a trouvé beaucoup de faits intéressants à relever dans les procès-verbaux de visite conservés aujourd'hui à la bibliothèque de la Chambre des

1. *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*. I. Doléances paroissiales de 1789. Limoges, 1789, IV-151 p. in-8°.

2. *Monographie du prieuré de Vaucluse*. Montbéliard, Barbier, 1888, in-8°, 91 p. Planches.

députés. Au XVIIe siècle, la maison est en pleine décadence; pour la relever, on l'unit en 1670 à la congrégation de Saint-Vannes; quinze ans plus tard, l'ordre de Cluny rentre en possession de ses anciens prieurés de Franche-Comté; enfin, en 1722, Vaucluse est attribué à la faculté de droit de Besançon nouvellement créée. La ruine de ce prieuré devient dès lors définitive, et les derniers religieux paraissent avoir mené une vie assez peu édifiante, tout au moins peu canonique. En le supprimant, la Révolution ne fit que mettre fin à de longs scandales; depuis longtemps Vaucluse ne rendait plus aucun service à l'Église ni à la société.

La destruction de Port-Royal-des-Champs, que M. E. FINOT nous raconte après tant d'autres, fut à tout prendre une mesure beaucoup plus violente et bien moins facile à justifier[1]. L'ouvrage se divise en deux parties distinctes; dans la première, l'auteur nous parle longuement de la réforme de Port-Royal, des luttes entre Jésuites et Jansénistes, des Arnauld, de Pascal, du Formulaire, etc. C'est un résumé agréable à lire, mais sans beaucoup d'originalité, de cette histoire si connue; M. Finot s'est d'ailleurs montré impartial, sans cacher sa sympathie pour le parti persécuté. Dans la seconde partie, sont reproduites les inscriptions funéraires et décrits les tombeaux de l'église de Magny-les-Hameaux; on sait qu'on y transporta en 1711 une partie des corps exhumés à Port-Royal. On doit recommander cette partie du livre aux historiens du diocèse de Paris et aux touristes désireux de faire un pèlerinage à la célèbre vallée.

A. MOLINIER.

1. *Port-Royal et Magny*. Paris, Chamerot, 1888, in-8°, XIV-384 pages. Planches et figures.

ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU MOYEN AGE.

(1880-1887.)

Seconde partie.

Avant de procéder, comme nous l'avions annoncé dans notre dernier Bulletin, à l'énumération et à l'analyse des ouvrages relatifs à l'histoire du moyen âge allemand parus dans le courant des années 1880 à 1887, il sera nécessaire de revenir en peu de mots sur quelques publications récentes relatives à l'histoire des sources.

Le *Manuel des sources historiques à partir du XIIIe siècle*, d'Ottokar Lorenz [1], vient d'être complété par un second volume (3e édition). Pour cette partie de l'ouvrage, l'auteur s'est assuré l'aide d'un jeune confrère, M. A. Goldmann. L'énumération complète de tous les travaux de quelque importance relatifs à la question ne laisse guère à désirer; les critiques justes et sagaces ne font point défaut, et ces critiques, Lorenz sait les amener avec vivacité et avec adresse, mais il a gâté le tout par une préface dans laquelle il attaque sans raison, d'une façon exagérée et fausse, la méthode suivie par Waitz dans l'édition des *Monumenta Germaniae historica*.

Les *Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter* ont un caractère encore plus pratique que les tableaux présentés par Wattenbach et Lorenz. Cette publication fut commencée il y a plus de dix ans par G. Richter, directeur du gymnase d'Iéna, mais la maladie et ses occupations professionnelles l'auraient retardé plus longtemps encore et ne lui eussent pas permis de mener l'entreprise à bonne fin s'il n'avait trouvé en la personne du Dr Horst Kohl un collaborateur compétent [2]. M. Kohl s'est fait remarquer à maintes

1. *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 3e in Verbindung mit A. Goldmann umgearbeitete Auflage. Berlin, Hertz, 1887. Vol. II, xiv-444 p.

2. *Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter, von der Gründung des frænkischen Reiches bis zum Untergang der Hohenstaufen;* ein Handbuch f. das wissenschaftliche Studium der deutschen Geschichte im Mittelalter. 2^e Abthg. 1^e Hælfte. *Von der Thronbesteigung Pippins bis zum Tode Karls des Grossen.* Von Gustav Richter und Horst Kohl. Halle, Waisenhaus, 1885.

reprises par de bonnes traductions pour les *Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*. Ils unirent d'abord leurs efforts, puis Kohl seul continua le travail; il consiste à rassembler avec soin et à citer d'après le texte original les passages les plus importants des sources qui se rapportent aux principaux événements qui s'accomplirent depuis l'avènement au trône de Pépin jusqu'à la mort du roi Conrad Ier. Les auteurs se sont proposé de faciliter l'accès des sources pour l'enseignement de l'histoire dans les écoles; néanmoins tout érudit pourra s'en servir avec utilité et succès.

Deux courts mémoires étudient quelle est la valeur intrinsèque des sources du moyen âge et quelle influence l'opinion publique a pu exercer sur le témoignage des chroniqueurs; dans le premier, l'auteur[1] avoue qu'il a fallu attendre fort longtemps avant qu'on ait songé au moyen âge à une critique historique et que celle-ci ait fait sentir son influence d'une manière sensible. Le second, d'autre part[2], montre qu'au moyen âge les inventions et les altérations de la vérité, surtout quand elles émanaient de l'Église et du clergé, obtenaient bien plus facilement crédit sur l'opinion publique que cela n'eut lieu dans la suite.

Arrivons maintenant aux ouvrages d'exposition historique. Il faut mettre en tête ceux d'importance générale et qui par leur plan même dépassent les limites de l'histoire d'Allemagne. Le travail si estimable de Wietersheim, *Die Geschichte der Vœlkerwanderung*, paru il y a longtemps déjà, vient de subir un remaniement complet dans lequel on a fait entrer d'une manière très consciencieuse tous les résultats des recherches récentes[3]. Cette tâche ne pouvait être remise en de meilleures mains que celles de Félix Dahn, qui, dans l'intervalle, a fait paraître encore le 6e volume de sa nouvelle édition des *Koenige der Germanen*[4]. Dans le 2e volume de l'œuvre de Wietersheim, Dahn a supprimé les chapitres sur la constitution romaine et la politique orientale; dans la nouvelle édition de son propre travail, il a au contraire ajouté un chapitre où il bat en brèche

VII-207 p. 2e Hælfte : *Von der Thronbesteigung Ludwigs des Frommen bis zum Tode Konrads von Franken*. Von Horst Kohl. 1887. 209-725 p.

1. Berthold Lasch, *Das Erwachen und die Entwicklung der historischen Kritik im Mittelalter*. Bresslau, Kœbner, 1887, 121 p.

2. Georg Ellinger, *Das Verhæltniss der œffentlichen Meinung zu Wahrheit und Lüge im* 10. 11. *u.* 12 *Jahrhundert*. Berlin, Weber, 1884, 112 p.

3. Zweite vollstændig umgearbeitete Auflage, besorgt von F. Dahn. Leipzig, Weigel. Bd. I, 1880, 637 p. Bd. II, 1881, 532 p.

4. *Die Verfassung der Westgothen. Das Reich der Sueven in Spanien*. 2e Auflage. Leipzig, Breitkopf et Hærtel, 1885.

les opinions peu critiques des érudits espagnols, au sujet de la constitution du royaume des Visigoths avant l'établissement de la capitale à Toulouse. Il y a joint encore une liste de tous les noms propres germaniques qui se rencontrent dans ce volume comme dans les précédents. L'infatigable ardeur de Dahn a encore enrichi cette branche de notre littérature de deux autres ouvrages. L'un, intitulé *Bausteine,* contient une série de recherches moins étendues, mais plus minutieuses, principalement sur des questions relatives à l'histoire du droit, non seulement au temps des invasions, mais aussi aux époques postérieures[1]. L'autre travail, intitulé *Die Urgeschichte der germanischen und romanischen Vœlker*[2], surpasse encore le premier en importance et en valeur. L'histoire des Vandales et des Goths y est précédée de douze chapitres dans lesquels sont traités les sujets suivants : les Germains membres de la famille arienne en Asie, la civilisation des Ariens, l'émigration des Germains en Europe, l'état de ce continent à l'époque des établissements lacustres et de l'occupation celtique, les légendes sur l'origine des Germains, le sens du mot *Germani* ainsi que du mot *Deutsch,* la répartition des tribus germaniques, le pays occupé avec ses produits, ses mœurs et ses coutumes, l'établissement des Germains dans ce pays, le partage du sol et la population primitive, la langue, la poésie, l'écriture et la religion.

Ranke s'était proposé une tâche beaucoup plus étendue que Dahn dans sa *Weltgeschichte;* plusieurs volumes de ce bel ouvrage ont déjà été soumis ici-même à un examen approfondi. L'Allemagne s'y détache nettement au premier plan; à l'histoire de la chute de l'empire carolingien s'ajoute immédiatement celle de la fondation de l'empire allemand. Le 7e volume expose la grandeur et la décadence de l'empire en lutte avec Grégoire VII[3]. Malheureusement une mort impitoyable a enlevé le vénérable historien aux études historiques pendant qu'il travaillait à cette dernière partie. Édité par une main amie d'après les notes du défunt, ce volume final n'est pas tout à fait l'égal de ses prédécesseurs, mais il n'en produit pas moins une puissante et profonde impression et nous fait sentir plus douloureusement encore qu'il nous faudra être privé pour les époques suivantes de l'histoire européenne d'études aussi magistrales. M. B. Niehues a traité le même sujet dans le 2e volume de sa *Geschichte des Verhælt-*

1. Berlin, Hertz, 1880-1884. I, II u. III Heft.

2. Berlin, Grote, 1880, 480 p. Aussi sous le titre *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen* herausgegeben von B. Oncken.

3. Leipzig, Duncker et Humblot, 1885. 6e vol., 1re partie, vi et 337 p.; 2e partie, vi et 278 p. 7e vol., 1886, x et 348 p.

nisses zwischen Kaiserthum und Papsthum im Mittelalter[1]; mais il est entré davantage dans les détails et là où il fallait donner des considérations générales il s'est laissé conduire par des idées favorables à l'Église romaine. Ce travail embrasse la période qui s'étend entre le rétablissement de l'empire d'Occident par Charlemagne et la fondation de l'empire romain germanique par Otton Ier. En ce qui concerne les rapports entre l'empire et l'Église, un travail de moindre étendue nous apporte de nouveaux matériaux sur la politique violente de Grégoire VII contre le faible pouvoir des métropolitains d'Allemagne et sur les pénibles tentatives faites pour organiser une opposition ecclésiastique nationale[2]. Le contenu historique assez mince des œuvres théologiques de Gerhoh de Reichersberg a précisément quelque valeur à ce point de vue[3].

M. Buschmann[4], professeur au gymnase de Warendorf, s'est proposé de tracer une esquisse générale des femmes illustres du temps passé. Pour l'Allemagne il a dû naturellement se contenter d'une simple énumération de noms en s'appuyant sur les sources.

Parmi les travaux où l'Allemagne occupe plus que dans les précédents le premier plan, il faudrait nommer d'abord une étude peu étendue sur les Germains au service des Romains[5] et ensuite deux autres études plutôt géographiques ou ethnographiques. L'une d'elles, qui traite des rapports des Hermundures avec les Thuringiens des temps postérieurs, se distingue par la sûreté de sa méthode dans les recherches à la fois historiques et géographiques[6]; l'auteur de la seconde, J. Sepp[7], est connu au contraire pour ne s'écarter que trop facilement des voies rigoureuses de la science, poussé par son enthousiasme exagéré et son patriotisme local. Dans ce livre, il ne faut considérer comme vraisemblable que ce qui est emprunté à un travail que venait de publier son fils sur l'origine des Bavarois[8].

1. Munster, Coppenrath, 1887, VIII et 526 p.
2. Wilh. Piper, *Die Politik Gregors VII gegenüber der deutschen Metropolitangewalt*. Diss. phil. Quedlinburg-Bunzlau, Kreschmer, 1884, 58 p.
3. Konr. Sturmhœfel, *Der geschichtliche Inhalt von Gerhoh von Reichersberg* 1. *Buche über die Erforschung des Antichrists*. P. I. Leipzig, Hinrichs, 1887, 24 p. in-4°.
4. Programme du gymnase de Warendorf, 1880, n° 302.
5. Stæckel, *Die Germanen in rœmischen Diensten*. Programm der kœniglichen Realschule in Berlin, 1880, n° 79, in-4°.
6. A. Kirchhoff, *Thüringen doch Hermundurenland nebst Reconstruction der Ptolemæus Karte von Germanien*. Leipzig, Duncker und Humblot, 1882, 60 p.
7. *Ein Volk von* 10 *Millionen oder der Bayernstamm*. Munich, Fritsch, 1882, 208 p.
8. *Oberbayeriches Archiv*, XLI, 177-222.

D'apparence plus historique sont au contraire les études de L. Schmidt sur l'histoire des Lombards [1]. L'histoire primitive des Francs a été éclairée par des travaux plus considérables. Dans le 2e volume de sa *Deutsche Geschichte,* M. Dahn a raconté, en traits vivants et d'où la sévère critique n'est pas absente, l'établissement de l'empire franc jusqu'en 814 [2]. Récemment un épisode de cette histoire : la soumission des Alamans par les Francs, a été l'objet d'une attention particulière de la part d'un jeune érudit [3]. M. A. Heusler [4], de Bâle, a tiré des papiers de W. Arnold, enlevé trop tôt à la science, une deuxième partie de la *Deutsche Geschichte in der fraenkischen Zeit,* dans laquelle il a étudié la civilisation, les progrès de la vie sociale, l'organisation militaire, les institutions juridiques et ecclésiastiques. Cet examen est fait avec une rigueur toute scientifique et avec une grande habileté. Bien que la trace d'une main étrangère y soit visible, on ne reconnait pas moins dans cette continuation la manière si remarquable du premier auteur. D'une façon plus claire encore, le *Handbuch der deutschen Alterthumskunde* de L. Lindenschmidt [5] met devant nos yeux cette époque à l'aide d'illustrations. L'auteur, qui avait à sa disposition, comme directeur du musée romano-germanique de Mayence, de précieux matériaux et un trésor extrêmement riche de connaissances spéciales, nous montre, par les trouvailles faites dans les tombes et par les monuments funéraires, de quelle manière les Francs non seulement honoraient leurs morts, mais surtout comment ils avaient coutume d'arranger leur vie, de s'habiller, de se parer et de s'armer. Il ne reste qu'à souhaiter qu'il soit donné à ce savant, déjà avancé en âge, de pouvoir mener à bonne fin l'œuvre commencée et de poursuivre le plan assez étendu pour les époques postérieures.

Un petit travail sur les maires du palais nous mène à la fin de l'époque mérovingienne ; l'auteur se prononce, en s'appuyant sur des arguments de valeur inégale, pour l'origine germanique de cette fonction, qui devint si importante par la suite [6]. On a étudié avec succès

1. *Beitræge zur æltesten Geschichte der Langobarden.* Leipzig, Fick, 1885, 80 p.

2. Gotha, Perthes, 1883, 614 p. Fait partie de la collection intitulée : *Geschichte der europæischen Staaten* et publiée par Uckert et von Giesebrecht.

3. Hans von Schubert, *Die Unterwerfung der Alamannen unter die Franken.* Strasbourg, Trübner, 1884, IX et 222 p.

4. W. Arnold, *Deutsche Geschichte bis zum Tode Karls des Grossen.* Bd. I : *Urzeit.* 3e Aufl. Gotha, Perthes, 1881. Bd. II : *Frænkische Zeit.* Theil 1, 1881, 329 p. Theil 2, 1883, 314 p.

5. Brunswick, Vieweg et fils. 1re livraison, 1880, 320 p. Deuxième livraison, 1886, 86 p.

6. E. Hermann, *Das Hausmaieramt; ein echt germanisches Amt.* Breslau.

aussi le mode d'élection des évêques sous les rois mérovingiens et l'on a facilité l'accès aux travaux du même genre que nous possédons sur l'époque qui commence aux Ottons[1]. M. Krusch, dans ses recherches sur la chronologie des rois mérovingiens, a obtenu divers résultats vraiment neufs sur le commencement et la fin du règne de Dagobert Ier[2].

A côté de la *Weltgeschichte* de Ranke, il nous faut mentionner la continuation de deux ouvrages dont nous avons déjà parlé ici-même et qui se rapportent à la période carolingienne. Bien que leur cadre soit un peu plus étroit, il est encore assez étendu. Ce sont les *Jahrbücher der frænkischen Geschichte unter Karl dem Grossen*[3], par Abel et Simson, qui ne laissent presque rien à désirer au point de vue des recherches, et le deuxième volume de la *Deutsche Geschichte bis auf Karl den Grossen* de G. Kaufmann[4], qu'il faut louer pour la manière dont le sujet a été compris et présenté. Un autre petit travail sur Charlemagne[5] n'a pas d'autre prétention que de rendre abordables à des lecteurs plus nombreux les résultats nouvellement obtenus par des travaux plus rigoureusement scientifiques.

L'époque de Charlemagne a été étudiée au point de vue politique dans des ouvrages d'une portée générale ; le point de vue intellectuel n'a pas été négligé davantage. C'est ainsi que le second volume de l'*Allgemeine Geschichte der Litteratur des Mittelalters* de A. Ebert[6] nous donne une image claire de l'activité intellectuelle à la cour et dans l'empire de Charlemagne, ainsi que de ses résultats jusqu'à la mort de Charles le Chauve, activité qui s'est développée d'après les principes et par l'imitation de l'antiquité.

A côté de l'empereur Charlemagne, c'est saint Boniface qui récemment a le plus attiré l'attention des érudits; mais le grand missionnaire apparaît sous un jour différent, suivant les opinions religieuses des auteurs. Les uns, comme Ebrard[7], regrettent que les fondements posés par les moines irlandais, sur lesquels aurait pu s'élever une église plus nationale, n'aient pas été utilisés par lui. Les autres,

Kœbner, 108 p. Paru aussi dans les *Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*, IX, publiées par Giercke.

1. Hauck, *Die Bischofswahl unter den Merowingern*. Erlangen, Deichert, 1883, 53 p.
2. Dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, XXII, 431-490.
3. Leipzig, Duncker et Humblot, 1883, 650 p.
4. Leipzig, Duncker et Humblot, 1881, 420 p.
5. H. Brosien, *Karl der Grosse*. Leipzig et Prague, Freytag et Tempsky, 1885.
6. Leipzig, Vogel, 1880, 404 p. Cet ouvrage a été traduit en français (Leroux).
7. *Bonifatius, der Zerstœrer des Kolumbanischen Kirchenthums*. Gütersloh, Bertelsmann, 1882, 260 p.

comme G. Pfahler[1], qui se placent au point de vue rigoureusement ultramontain, vantent comme une grande action que Boniface ait soumis si complètement l'Allemagne à l'autorité romaine. D'autres encore, comme O. Fischer[2] et J. F. von Buss[3], adoptent une position intermédiaire, et leur attitude objective paraît leur être très favorable. Parmi les disciples de saint Boniface, Lull[4] a le plus attiré l'attention, tandis que des hommes du IXe siècle comme Hincmar de Reims[5], Raban Maur[6] et Ansger[7] ont été l'objet d'études plus ou moins étendues. De même le Pseudo-Isidore a fait l'objet de plusieurs écrits. B. Simson[8] s'efforce de prouver que la collection des fausses décrétales a pris naissance au Mans, et Foeste qu'elle a été composée sous le pontificat de Nicolas Ier et surtout d'Adrien II[9]; ces deux papes mêmes, en différentes occasions, ont outrepassé les droits que le Pseudo-Isidore leur avait reconnus.

Enfin il faut mentionner encore, pour ce qui concerne l'attitude des premiers Carolingiens vis-à-vis de l'Église et de la papauté, deux travaux qui, malgré une grande dépense d'érudition, ont à peine déplacé l'état actuel de la question. Même Hirsch[10], qui est fort compétent à cet égard, n'apporte rien de nouveau. Martens[11] se place, malgré ses opinions religieuses, du côté de Sybel pour mainte question controversée.

L'époque postérieure aux Carolingiens a donné à peine matière à des œuvres neuves et plus vastes; le meilleur ouvrage que la litté-

1. *Bonifatius und seine Zeit.* Ratisbonne, 396 p.
2. *Bonifatius, Apostel der Deutschen.* Leipzig, Weigel, 1881, 295 p.
3. *Winfrid-Bonifatius.* Graz, Verlagsbuchhandlung Styria, 1880, 196 p.
4. Gœpfert, *Lullus der Nachfolger des Bonifatius im Mainzer Erzbisthum.* Leipzig, 56 p.
5. Stralek, *Hinkmar von Rheims u. sein kanonisches Gutachten über die Ehescheidung Lothars II.* Freiburg i. B., Herder, 1881, 199 p.
6. Richter, *Hrabanus Maurus, ein Beitrag zur Geschichte der Pædagogik.* Programm der Realschule zu Malchin, 1882.
7. Foss, *Die Anfænge der nordischen Mission mit besonderer Rücksicht auf Ansgar.* Programm der Luisenstaedtischen Realschule, 1882.
8. *Die Entstehung der pseudo-isidorischen Fælschungen in Le Mans; ein Beitrag zur Læsung der pseudoisidorischen Frage.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1886, VI-138 p.
9. *Die Reception des Pseudo-Isidor unter Nicolaus I und Hadrian II.* Leipzig, Bœhme, 1887, 39 p.
10. *Die rœmische Frage unter Pippin u. Karl den Grossen.* Stuttgart, 1881, 380 p. *Erwiderungen gegen verschiedene Kritiken.* Ibid., 1882, 31 p.
11. *Die Schenkungen Pippins und Karl des Grossen an den rœmischen Stuhl.* Festschrift zur 50 jährigen Jubelfeier der Kœnigstædtischen Realschule in Berlin, 1882.

rature historique allemande puisse présenter reste encore la *Geschichte des Ostfrænkischen Reiches*[1], d'Ernest Duemmler; il y en a une nouvelle édition qui mentionne abondamment tous les résultats obtenus par les récentes recherches. Il en est de même des *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich I*, dont la première édition établit jadis la gloire littéraire de G. Waitz[2]. De même la cinquième édition du deuxième volume de la *Geschichte der deutschen Kaiserzeit* de Giesebrecht[3], qui comprend, il est vrai, déjà la période des empereurs saliens, apporte beaucoup de faits nouveaux, quoique dans cette édition on n'ait pas fait beaucoup de rectifications ni de changements.

C'est de l'époque de Henri Ier, et en particulier de l'origine de la bourgeoisie allemande sous cet empereur, que s'occupe le savant économiste d'Innsbruck Inama-Sternegg[4], qui est, comme on sait, fort au courant de toutes les questions économiques de cette époque. Son étude est conçue cette fois sous une forme qui la rend abordable à d'autres lecteurs que les érudits de profession. Fidèle à d'anciennes opinions, il cherche ici aussi à rapporter les origines de la bourgeoisie à l'influence du droit domanial en même temps qu'à l'intervention de Henri Ier.

D'intérêt secondaire sont de petits travaux sur Otton Ier par Jakowicki[5] et par Hœfner[6]. Une biographie d'Otton III par Dondorff[7] n'est sans doute pas autre chose qu'une conférence. Une dissertation publiée à Munster par Otto[8] sur le premier pape allemand Grégoire V a une apparence plus scientifique, mais n'apporte rien de bien neuf; nous en dirons autant d'une étude sur la vie de l'évêque Théodoric Ier de Metz[9]. Un peu plus riche en résultats est une histoire des querelles d'Otton II avec Lothaire de France par Matthaei[10]. Le deuxième et dernier volume de H. Bresslau[11], *Jahrbücher des deut-*

1. Leipzig, Duncker et Humblot. Bd. I, 1887, xi et 463 p.
2. Ibid., 1885.
3. Bd. II : *Blüthe des Kaiserthumes*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1885, xvi et 753 p.
4. *Die Anfænge des deutschen Bürgerthumes*. dans la *Deutsche Revue*, Jahrg. VI, Bd. III, p. 148-155.
5. *Otto der Grosse als Gründer des rœmisch-deutschen Kaiserreichs*. Programm des Marien-Gymnasiums zu Posen, 1882.
6. *Otto der Grosse*. Programm der Realschule I. O. zu Mainz, 1880, n° 539.
7. *Sammlung gemeinverstændlicher wissenschaftlicher Vortræge*. 1886.
8. 1881, 45 p.
9. Reuss, Programm der Bürgerschule zu Eilenburg, 1882.
10. Dissertation de Halle, 1882.
11. Leipzig, Duncker et Humblot, 1884, 603 p.

schen Reiches unter Conrad II, est au contraire une œuvre de critique sagace et bien ordonnée, qui rectifie sur beaucoup de points les opinions courantes. Breslau s'est efforcé, et il y a réussi plus d'une fois, à rendre son sujet moins aride.

Pour l'époque de la querelle des Investitures, ses causes et ses conséquences, nous n'avons cette fois, — à part une profonde et remarquable étude sur l'itinéraire de l'empereur Henri IV[1], — que des dissertations et des programmes sur quelques personnages et faits isolés. Tel est le cas pour les études de LADEWIG[2] sur Poppo de Stablo et la réforme monastique sous les Saliens; de K. SEIBOLDT[3] sur l'impératrice Agnès en tant que régente de l'empire; de JUNG[4] sur le duc Godefroi le Barbu de Lorraine et son activité en Italie; de Carl BEYER[5] sur les élections épiscopales et abbatiales pendant les années 1056-1076 (d'après ce dernier, le reproche de simonie doit être adressé bien plus aux grands dignitaires ecclésiastiques, devenus plus tard si rigoureusement grégoriens, qu'au jeune roi Henri IV); de BREITENBACH[6] sur Eppo de Naumbourg qui, faisant revivre une opinion reconnue fausse depuis longtemps, veut prouver que le prédécesseur d'Eppo Kadalho serait le même que l'évêque de Parme; de TIEFFENBACH[7] sur les causes de la guerre entre Henri et les Saxons; de BLUMENTHAL[8] sur Adalbert de Brême, où l'on trouve des aperçus nouveaux, mais non toujours très probants, sur la situation sociale et politique; de VOGELER[9] sur Otton de Nordheim, travail qui dépasse les limites d'une biographie pour devenir une histoire des guerres saxonnes; de G. MEYER VON KNONAU[10] sur les causes qui empêchèrent l'expédition à Rome de l'empereur Henri IV en 1067; de HENKING[11] sur

1. Kilian, *Itinerar K. Heinrichs IV nach den Quellen bearbeitet.* Karlsruhe, Heidelberg, 1886, XI et 152 p.

2. Dissertation de Berlin, 1882.

3. *Die Regentschaft der Kaiserin Agnes von Poitiers.* Berlin, Gærtner, 1887, 28 p. in-4°.

4. *Herzog Gottfried der Bærtige unter Heinrich IV; ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Reiches und besonders Italiens im XI. Jahrhundert.* Marburg, Elwert, 1884, 99.

5. Dissertation de Halle, 1881, 63 p.

6. *Eppo von Naumburg, ein Leidensgefæhrte K. Heinrichs IV.* Elberfeld, Lucas, 1881.

7. *Die Streitfrage zwischen K. Heinrich IV und den Sachsen.* Kœnigsberg, Koch et Reimer, 1887, 86 p. in-4°.

8. *Adalbert von Bremen in den Verfassungskæmpfen seiner Zeit.* Dissertation de Gœttingue.

9. *Otto von Nordheim in den Jahren* 1070-1083. Minden, Kœrber, 1880, 118 p.

10. *Historische Aufsætze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet.* Hanovre, Hahn, 1886, p. 130-142.

11. Dissertation de Zurich, 1880.

le chef du parti papal en Allemagne, Gebhard de Constance, 1064-1110; de JURITSCH[1] sur les vicissitudes du candidat grégorien au siège épiscopal de Wurzbourg, Adalbéron de Lambach; de KROLLICK[2] sur la lutte des partis ecclésiastique et impérial dans le chapitre de Liège, avec une étude critique sur la chronique du monastère de Saint-Hubert dans les Ardennes, qui fut composée alors; de FRIEDRICH[3] sur la politique de conciliation poursuivie par Otton de Bamberg; enfin de BLUMENSCHEIN[4] sur le puissant champion, tantôt ami, tantôt ennemi d'Henri V, Wiprecht de Groitsch. On n'a pas cessé de s'intéresser à la querelle proprement dite de ce prince avec l'Église. H. GULECKE[5] s'efforce d'éclaircir, parfois avec succès, les multiples méandres de la politique impériale dans la question des investitures entre 1106 et 1111; il croit que le roi voulait s'assurer l'appui des princes séculiers en leur accordant le droit de disposer en partie des églises impériales, tandis que SCHNEIDER[6] arrive, par un nouvel examen des négociations de 1111, à croire, — mais le fait n'est pas certain, — qu'au traité du 4 février 1111, conclu dans l'église de Sainte-Marie, l'Église elle-même n'a pas agi avec des intentions franches et loyales.

A part une biographie de l'archevêque Henri Ier de Mayence[7], l'histoire de Lothaire III et de Conrad II n'est pas représentée parmi les travaux dont nous avons à rendre compte. Cela tient sans doute à ce que le sujet a été traité à fond, il y a peu de temps, dans les *Jahrbücher der deutschen Geschichte*, par W. BERNHARDI[8]; après avoir étudié le règne de Lothaire, et abordé même celui de Conrad, il nous apporte maintenant l'histoire de ce dernier souverain pour les années 1145-1152. En opposition à Lothaire, que Bernhardi vante comme un roi extraordinairement actif, énergique, ayant conscience de sa puissance, inflexible même envers l'Église, il nous montre dans Conrad un prince faible, facilement accessible et

1. *Adalbero, Graf von Wels und Lambach, Bischof von Würzburg und Gründer des Benedictinerstiftes Lambach in Ober-Œsterreich. Ein Beitrag zum Investiturkampfe.* Braunschweig, Schwetschke, 1887, v-151 p.

2. *Die Klosterchronik von St. Hubert und der Investiturkampf im Bisthum Lüttich zur Zeit Kaiser Heinrichs IV.* Berlin, Gærtner, 1884, 43 p. in-4°.

3. Dissertation de Kœnigsberg, 1881.

4. Dissertation de Jéna, 1881.

5. *Deutschlands innere Kirchenpolitik in den ersten Jahren Heinrichs V.* Dorpater Magister Dissertation, 1882.

6. *Der Vertrag von S. Maria dei Turri.* Dissertation de Rostock, 1881.

7. Stœwer, *Heinrich I, Erzbischof von Mainz*, 1142-53. Dissertation de Greifswald, 1880, 102 p.

8. *Jahrbücher der deutschen Geschichte unter Konrad III.* Leipzig, Duncker et Humblot, XXVIII et 968 p.

soumis aux influences extérieures, qui accorda à l'Église des libertés et des concessions plus grandes qu'il n'était de l'intérêt de l'empire et de sa maison de le faire.

Dans la première partie du tome V de sa *Kaisergeschichte*[1], parue en 1880, et qui s'arrête en 1164, Giesebrecht a tracé un brillant tableau du règne de Frédéric Ier; le récit de ses luttes moins heureuses avec Alexandre III, Henri le Lion et les Lombards n'a vu le jour que tout récemment dans une deuxième partie. Conception et récit se meuvent naturellement dans un cadre que nous connaissons déjà par les volumes précédents de l'ouvrage. Avec autant de chaleur que d'impartialité, Giesebrecht s'efforce de tracer, en d'habiles narrations, le véritable caractère des personnages. Jusqu'à quel point ses recherches sont approfondies, un travail spécial sur les rapports de Frédéric avec la curie romaine de 1157-1159, paru à peine un an après cette partie de la *Kaisergeschichte*, nous le prouve. L'auteur[2] n'a pu qu'ajouter quelques particularités au récit de Giesebrecht et en compléter d'autres. Il en est de même en ce qui concerne une récente étude sur les décisions de la diète de Roncaglia (1158) que l'on doit à M. Arras[3]. A côté de Frédéric, il y a encore d'autres personnages dont on s'est occupé dans ces derniers temps. Un des caractères les plus originaux du XIIe siècle est sans contredit le prévôt Gerhoh de Reichersberg[4], qui parle contre la puissance temporelle de l'Église dans le sens d'un Pierre Damien. Il était naturel qu'un théologien entreprit d'exposer méthodiquement les principes et la conduite de ce fougueux pamphlétaire. Mais aussi a-t-il tenu un moindre compte de la valeur historique de ses œuvres où cependant on rencontre occasionnellement beaucoup de remarques sur le présent et le passé, lacune qu'un historien plus jeune a cherché récemment à combler[5].

D'autres études se rattachent à l'anniversaire sept fois séculaire d'événements accomplis à cette époque. Tel est le cas de la biographie consacrée par Cornélius Will à Conrad de Wittelsbach[6] qui,

1. *Geschichte der deutschen Kaiserzeit.* Braunschweig, Schwetschke, V, 1, 1880, 445 p.; V, 2, 1888, 536 p.

2. Ribbeck, *Kœnig Friedrich I und die rœmische Curie in den Jahren* 1157-1159. Leipzig, Veit, 1881, 79 p.

3. *Die Ronkalischen Beschlüsse vom Jahre* 1158. Diss. phil. Leipzig, 1882, 113 p.

4. Nobbe, *Gerhoh von Reichersberg; ein Bild aus dem Leben der Kirche im XII Jahrhundert.* Leipzig, Bœhmer, 1881, 180 p.

5. Voyez plus haut, p. 357, note 3.

6. *Konrad von Wittelsbach, Kardinal, Erzbischof von Mainz und von Salz-*

pendant la lutte de Frédéric avec l'Église, échangea temporairement le siège archiépiscopal de Mayence contre celui de Salzbourg. L'auteur, naturellement, cherche à défendre son héros contre toutes les accusations lancées par le parti impérial.

Une biographie de Henri le Lion, composée avec moins de partialité, est malheureusement dépourvue d'une méthode rigoureusement scientifique[1]; elle étudie de plus près les relations du duc avec le Schleswig-Holstein. Les notes rassemblées par R. Pauli[2] éclaircissent d'une manière intéressante l'exil de Henri; enfin nous devons à M. Adler[3] un tableau moins fruste de la politique et des actions de la branche cadette, restée fidèle à l'empire, de la maison des Welf. D'un intérêt plutôt généalogique et patriotique est une étude de Bruno Bauer[4], qui amène une comparaison avec les Hohenzollern. L. von der Borch a tenté, mais avec un succès médiocre, de défendre Conrad, chancelier impérial et évêque de Hildesheim, contre l'accusation de trahison qui avait été lancée sur lui[5].

A. Muecke s'est proposé de vulgariser d'une manière vraiment populaire l'histoire du moyen âge[6]; son travail, poursuivi avec un zèle infatigable, en est arrivé maintenant au temps de Henri VI et des luttes de Philippe de Souabe contre Otton IV. Une place plus grande et plus importante est prise dans les études historiques par la *Geschichte des deutschen Volkes*, par K.-W. Nitsch[7], qui s'étend jusqu'à la paix religieuse d'Augsbourg et qui a été rédigée, après la mort prématurée de l'auteur, d'après ses notes de cours. Elle manque un peu d'unité et de symétrie, mais n'en attache pas moins le lecteur par les considérations remarquables qu'elle expose sur des événements qui ont bouleversé le monde et par les jugements qu'elle porte

burg, deutscher Reichskanzler. Festschrift des historischen Vereins von Oberpfalz u. Regensburg zur Feier des 700 jährigen Jubiläums des Hauses Wittelsbach. Ratisbonne, Pustet, 1880, 118 p.

1. Bœsser, *Heinrich der Lœwe.* Sammlung gemeinverständlicher Vorträge von Virchow u. Holtzendorff. N° 349, 40 p.

2. *Heinrich der Lœwe und Wilhelm der Lœwe,* dans les *Nachrichten von der Kgl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen,* 1880.

3. *Herzog Welf VI und sein Sohn.* Hanovre, Helbing, 1881, 160 p.

4. *Hohenstaufen-Welfen und Hohenzollern. Eine historische kritische Studie.* Hanovre, Weichelt, 1885, 72 p., avec deux tableaux généalogiques.

5. *Geschichte des Kanzlers Konrad, Legaten in Italien u. Sicilien, Bischofs von Hildesheim u. Würzburg und dessen Vertheidigung gegen die Anklagen des Verrates.* Innsbruck, Rauch, 1882, 119 p.

6. *Aus der Hohenstaufen-und Welfenzeit. Kaiser Heinrich VI, Kœnig Philipp und Otto IV von Braunschweig.* Gotha, Perthes, 1884, xii et 295 p.

7. Leipzig, Duncker et Humblot, 1883-1885, i à iii, xiii et 372 p.; x et 344 p.; xiv et 458 p.

sur les personnages. Ce qui ajoute encore à la valeur de ces considérations, c'est l'importance que Nitsch accorde constamment, et avec raison, aux faits de l'ordre économique. Parfois cependant on trouve qu'il y en a trop. Mais là même où l'on ne peut se ranger à son avis et le suivre, il ne cesse d'être attachant et intéressant par la manière ingénieuse avec laquelle il présente ses arguments. Nous en faisons mention ici, parce que l'époque des Saliens et des Hohenstauffen occupe le premier plan dans le travail de Nitsch et qu'elle repose sur des recherches personnelles et approfondies.

L'histoire de Frédéric II n'a joui jusqu'ici que d'une assez faible faveur. Personne n'a osé entreprendre de nouvelles recherches sur sa personne ni sa famille. Seul, un tableau des rapports du royaume d'Arles avec l'empereur et l'empire, de 1198-1248[1], s'occupe un peu en détail de sa personne. On y voit Frédéric soucieux de rattacher plus étroitement la vieille Bourgogne à l'Allemagne et cela d'abord par une forte union avec les évêques, ensuite par l'introduction d'un gouvernement de fonctionnaires, à la mode sicilienne, qui devait naturellement s'effondrer dès que ses forces seraient employées sans mesure à lutter contre l'Église et les Lombards. Frédéric s'était montré dès le commencement de son règne favorable aux princes ecclésiastiques; pendant tout le cours de sa vie, il dut, pour faire face aux résistances multiples qu'il rencontra de tous les autres côtés, chercher à gagner par des concessions de plus en plus larges les représentants du pouvoir ecclésiastique[2].

A part cela, un seul des plus éminents et plus importants hommes politiques de Frédéric, le grand maître de l'ordre teutonique Hermann de Salza, le médiateur persévérant de la paix entre l'État et l'Église, a eu les honneurs d'une biographie complète qu'il méritait depuis longtemps[3]. Ce travail apprécie dignement l'activité infatigable de son héros pour la défense des lieux saints en Asie contre l'invasion musulmane, en même temps que l'acquisition d'un nou-

1. R. Sternfeld, *Ueber das Verhæltniss des Arelats zu Kaiser und Reich, vom Tode Friedrichs I bis zum Interregnum. Ein Beitrag zur Geschichte Kaiser Friedrichs II.* Berlin, Hertz, 1881, 147 p.

2. C. Rodenberg, *Kaiser Friedrich II und die deutsche Kirche* dans les *Hist. Aufsætze dem Andenken an G. Waitz gewidmet*, p. 228-248. Le mémoire de L. Weiland concernant le privilège de Frédéric II en faveur des princes ecclésiastiques (p. 244-276) prétend montrer que rien de son contenu n'est en contradiction avec les coutumes juridiques usitées à cette époque et que quelques détails insignifiants seuls militent contre l'authenticité de ce document attaquée récemment.

3. A. Koch, *Hermann von Salza, Meister des deutschen Ordens,* † 1239. *Ein biographischer Versuch.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1885, 140 p.

veau territoire de colonisation et de combats dans le nord-est de l'Allemagne. Outre cette étude, il n'y a plus à mentionner pour cette époque qu'une histoire des rapports des margraves de Brandebourg, de la maison ascanienne, avec l'empire[1].

Mais, d'autre part, on s'est tourné avec un vif intérêt vers l'époque où la puissance royale commençait à tomber en décadence en Allemagne. De 1882 à 1885, trois jeunes érudits ont étudié la personne et le gouvernement de Guillaume de Hollande[2], sans arriver, malgré leurs recherches et leurs nombreuses rectifications de détail, à présenter un tableau satisfaisant de la politique allemande à cette époque. Par contre, c'est à peine si l'on a produit rien de notable pour l'histoire allemande de la fin du XIIIe siècle. Dans un travail relatif à Rodolphe de Habsbourg, l'intérêt réside surtout dans l'histoire territoriale du Wurtemberg[3], un autre s'occupe moins des affaires intérieures que des extérieures, des relations des différents partis d'Allemagne avec la France sous le règne d'Adolphe de Nassau[4]. De même K. Wenck[5] a plutôt exploré le domaine de l'histoire de France et des papes, dans son étude sur les rapports d'Henri VII avec Clément V. L'auteur n'admet point comme sincères les efforts de ce dernier pour procurer à Charles de Valois la couronne d'Allemagne et ne les regarde que comme une concession trompeuse à la trop puissante influence française, qu'il s'efforçait en vain de briser. Sauf une seule, très courte d'ailleurs, toutes les études récentes sur l'histoire de Louis de Bavière traitent également de ses rapports avec le pape et l'Italie. Une d'elles, qui s'occupe de la double élection de 1314[6],

1. Alfr. Bauch, *Die Markgrafen Johann I u. Otto III von Brandenburg in ihren Beziehungen zum Reich*, 1220-67. Anhang : *Reichslegat Gebhard von Arnstein, ein Brandenburger im Dienste Kaiser Friedrichs II. Die Initiative zur Wahl Richards von Cornwall zum rœmischen Kœnig*. Breslau, Trewendt, 1886, VIII et 158 p.

2. Ulrich, *Geschichte des rœmischen Kœnigs Wilhelm von Holland*, 1247-56. Hannovre, Hahn, 1882, 137 p. Hintze, *Das Kœnigthum Wilhelms von Holland*. Leipzig, Veit, 1884, 220 p.; porte aussi le n° 5 des *Historische Studien*. Th. Hasse, *Kœnig Wilhelm von Holland*, 1247-1256, 1re partie (1247). Strasbourg, Trübner, 1885, V et 116.

3. Eugène Schneider, *Der Kampf Graf Eberhards des Erlauchten gegen Kœnig Rudolf von Habsburg*, avec un fac-similé photographique du traité conclu à Stuttgart le 10 nov. 1286. Stuttgard, Greiner et Pfeiffer, 1886, 16 p.

4. Alex. Bergengrün, *Die politischen Beziehungen Deutschlands zu Frankreich wæhrend der Regierung Adolfs von Nassau*. Strasbourg. Trübner, 1887, IV-113 p.

5. *Clemens V u. Heinrich VII. Die Anfænge des franzœsischen Papstthums*. Halle, Niemeyer, 1882, 183 p.

6. C. Mühling, *Die Geschichte der Doppelwahl des Jahres* 1314. Dissertation de Leipzig, 1882, 117 p.

prétend de nouveau, mais cette opinion est insoutenable, qu'aucun électeur ne pouvait voter pour lui-même. Un autre travail, de 83 pages seulement[1], se propose de traiter des années 1314-1338; il s'efforce de présenter sous un jour aussi défavorable que possible la conduite et le caractère de Louis. Quand il juge les « Procurations » de Louis, l'auteur incline assez fortement vers l'opinion d'un de ses collègues de Gœttingue[2], qui trouve dans ces documents des pleins pouvoirs donnés aux envoyés royaux pour faire certaines concessions au pape, et ne délivre pas l'empereur du soupçon d'avoir connu les falsifications. On n'a pas consacré moins de trois travaux nouveaux à l'expédition de Louis à Rome[3]; ils pénètrent assez profondément dans l'étude des désordres dont l'Italie a été le théâtre à cette époque; ils augmentent nos connaissances de faits nouveaux, mais sans ajouter beaucoup à ce que l'on savait déjà sur les personnages principaux du conflit qui paraissent sur leurs actes, leurs motifs et leur but. L'opinion admise jusqu'à présent sur ce sujet devrait être modifiée radicalement si l'on pouvait tenir pour démontrée la thèse de Wilh. Felten, qui tient pour fausse la bulle de Jean XXII : *Ne praetereat*, qui séparait l'Allemagne et le domaine impérial en Italie[4]. L'auteur a bien mérité de l'érudition en publiant de nouveaux documents tirés des archives du Vatican et des collections de Coblenz et de Trèves; cependant il se place à un point de vue confessionnel trop étroit, quand finalement il justifie la conduite du pape et condamne les prétentions et la conduite de Louis. Felten s'élève naturellement avec beaucoup de vivacité contre la manière dont est comprise et présentée la lutte entre la cour impériale et la cour de Rome dans l'étude érudite et pénétrante de Carl Mueller[5]; après avoir exposé le différend entre le roi Louis et le pape Jean XXII,

1. Ad. Fischer, *Ludwig IV der Baier in den Jahren* 1314-38. Dissertation phil. Gœttingue, 1882, 83 p.

2. A. Rohrmann, *Die Prokuratorien Ludwigs des Baiern*. Gœttingue, Peppmüller, 1882, 70 p.

3. W. Tesdorpf, *Der Rœmerzug Ludwigs des Baiern*, 1327-1330. Kœnisberg, Koch et Reimer, 1885, 84 p. Wilh. Altmann, *Der Rœmerzug Ludwigs des Bayern. Ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Papstthum und Kaiserthum*. Berlin, Gærtner, 1886, VIII et 152 p. Ant. Chroust, *Beitræge zur Geschichte Ludwigs des Baiers und seiner Zeit. I : Die Romfahrt*, 1327-1329. Gotha, Perthes, 1887, VIII et 270 p.

4. *Die Bulle* « ne praetereat » *und die Reconciliationsverhandlungen Ludwigs des Baiers mit dem Papste Johann XXII. Ein Beitrag zur Geschichte des XIVten Jahrhunderts*. Trèves, Paulinus Druckerei, 1887, VI et 287 p.

5. *Der Kampf Ludwigs des Baiern mit der rœmischen Curie*. Tubingue, Laupp, 2e partie, 1880, 380 p. Voy. aussi *Revue historique*, 1880, XIV, 123.

il traite le même sujet pour les pontificats de Benoît XII et de Clément VI. Une partie du règne de Louis, c'est-à-dire jusqu'en 1334, a été enfin aussi l'objet d'un volume qui s'ajoute au grand ouvrage commencé depuis longtemps déjà et toujours inachevé, celui de J.-E. Kopp.

Dans le cadre d'une histoire de la Confédération suisse, J.-E. Kopp nous a donné autrefois une histoire de l'empire allemand depuis l'Interrègne jusqu'en l'année 1330, où il descend même jusqu'à des détails infimes. Elle a été continuée par Luetolff qui a mis à profit les notes, peu nombreuses il est vrai, laissées par Kopp; cette suite, conçue dans le même esprit que l'ouvrage primitif, n'a pas moins de valeur. Malheureusement l'auteur à son tour n'a pu achever son œuvre; c'est Rohrer[1] qui s'est chargé d'y mettre la dernière main et qui en a surveillé l'impression. En opposition aux partisans de la famille de Luxembourg qui avaient déjà désigné pour leur candidat Charles IV, ceux de Louis, après la mort subite de ce dernier, essayèrent d'élever au trône le comte Gunther de Schwarzbourg. Son élection solennelle n'a pu avoir lieu que le 30 janvier 1349. Mais, comme le prouvent des actes du 9 décembre 1348 et du 1er janvier 1349, mis en lumière par K. Janssen[2], elle a été précédée d'une entente des électeurs consignée par écrit. Janssen montre de plus, contrairement à des opinions plus anciennes, que la puissance militaire de Gunther était très limitée.

Pour la première moitié du règne de Charles IV, nous avons maintenant un ouvrage plus complet et de plus grande allure; c'est la biographie de ce prince par E. Werunsky. Elle se composera de plusieurs volumes; actuellement elle en est arrivée à la promulgation de la Bulle d'or[3]. Composée avec tout le soin et toute la précision désirables, elle ne se perd cependant pas dans les détails; aussi a-t-elle été accueillie avec éloge et avec reconnaissance. Néanmoins d'autres travailleurs, et surtout des jeunes, ne se sont point laissé détourner d'étudier certains événements, certains côtés particuliers du règne de Charles. Ainsi E. Freiberg[4] a étudié la situation du clergé alle-

1. Kopp-Lütolff-Rohrer, *Ludwig der Baier und seine Zeit*, 1330-1336, 1te Hælfte bis 1334. Bâle, Schneider, 1880, 668 p. Porte aussi le titre : *Geschichte von der Wiederherstellung und dem Verfalle des heiligen rœmischen Reiches.* Bd. V, 1e Hælfte.

2. *Das Kœnigthum Günthers von Schwarzburg.* — Leipzig, Veit, 1880, 186 p. — Porte aussi le titre : *Historische Studien I.*

3. *Geschichte Kaiser Karls IV und seine Zeit.* Innsbruck, Wagner, Bd. I, 1880, 462 p.; Bd. II, 1er Abth., 1882, 324 p.; Bd. II, 2e Abth., 1886, xii et p. 325-616

4. Dissertation de Halle, 1880, 68 p.

mand à l'avènement de Charles; Th. Menzel[1], la lutte que Charles entama avec ses alliés italiens contre les Visconti; St. Stoy[2], l'influence qu'exerça la cour de Rome sur ces luttes et les complications postérieures qui résultèrent de la position de Charles vis-à-vis de l'Autriche et de la Hongrie; J. Matthes[3] et G. Warnecke[4], la deuxième expédition à Rome, pendant laquelle Charles ne put rendre au pape la sécurité dans Rome, ni délivrer le pays de la plaie des mercenaires; il se contenta vis-à-vis des villes d'une reconnaissance superficielle et d'abondantes sommes d'argent. Une étude spéciale sur les rapports privés et politiques de Charles avec la France ne va pas au delà de son élévation au trône[5]. Une autre, qui veut examiner les rapports de Charles avec le royaume d'Arles[6], établit seulement que, dans les commencements, il a essayé d'obtenir la suzeraineté et de l'affermir avec l'aide de la Savoie. Dans la suite, l'auteur entreprend assez faiblement de le défendre contre le reproche d'avoir abandonné les droits de l'empire dans des conditions peu honorables.

C'est en traits plus énergiques et plus larges que nous apprenons à connaître la fin du xive siècle. L'histoire de l'empire allemand de Th. Lindner[7], dont nous avons eu jadis l'occasion de parler lors de son apparition, en est arrivée, avec la deuxième moitié du tome II, à la déposition de Wenceslas. Avec une objectivité digne d'estime, elle rend justice à ce souverain si diversement jugé, ainsi qu'à ses adversaires. A côté des affaires propres de l'empire, l'auteur étudie aussi les rapports de l'Église avec l'empire et les complications provoquées par le grand schisme.

Un savant autrichien[8] apporte maint détail nouveau sur l'expédition à Rome du successeur de Wenceslas, Robert, comte palatin du Rhin. L'auteur veut conclure des bons rapports qui existèrent dans la suite entre le roi et le duc Léopold d'Autriche que ce dernier ne

1. *Die italienische Politik Karls IV*, 1355-1368. Dissertation de Halle, 1880, 46 p.

2. *Die politischen Beziehungen zwischen Kaiser und Papst in den Jahren* 1360-1364. Dissertation de Strasbourg, 1881, 88 p.

3. *Der Rœmerzug Karls IV*, 1368-1369. Dissertation de Halle, 1880, 88 p.

4. *Der zweite Rœmerzug Kaisers Karl IV*. Dissertation d'Iéna, 1881, 51 p.

5. Gottlob, *Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich*. Dissertation de Gœttingue, 1882, 77 p.

6. O. Winckelmann, *Die Beziehungen Karls IV zum Kœnigreiche Arelat*.

7. *Geschichte des deutschen Reichs vom Ende des* xiv *Jhr. bis zur Reformation*, 1e Abth. *Kœnig Wenzel*, Bd. II, 2e Hælfte, 1880, 225-545 p. Braunschweig, Schwetschke.

8. Donnemiller, *Der Rœmerzug Ruprechts von der Pfalz und dessen Verhæltniss zu Œsterreich, insbesondere zu Herzog Leopold*. Programm des K. K. Obergymnasiums in Rudolfswert, 1880-81.

s'est pas soustrait honteusement à l'obligation de le suivre en Italie. Cependant, d'après les documents de l'époque, il semble qu'il y ait eu refus d'obéissance, et que l'indépendance de ce prince d'empire touchait de bien près à la trahison. Sur le long et important règne de Sigismond, on n'a dans ces derniers temps rien produit de bien important. On a seulement étudié son élection[1], sa conduite à l'égard des villes impériales[2], ses négociations avec l'Angleterre qui aboutirent à l'union de Cantorbéry[3]. Le résultat le plus important du premier de ces écrits concerne la tentative faite par l'archevêque de Mayence pour obtenir la réélection de Wenceslas en lieu et place de Robert. En opposition avec les conclusions présentées dans le second de ces écrits sur la politique de Sigismond, il me semble que ce prince poursuivait bien plutôt les avantages directs, tangibles et, autant que possible, le gain financier. Si l'histoire diplomatique du roi, dans ses négociations avec l'Angleterre, nous apparaît sous un jour plus favorable dans l'exposé de Caro, cet auteur n'ose cependant pas affirmer que cette alliance ait rapporté de grands avantages.

Malgré ses défauts et ses faiblesses, Sigismond est encore une personnalité attachante; il est par contre bien difficile de se passionner pour son second successeur, le roi Frédéric IV, et avant tout pour ce qu'il a fait dans l'empire et pour l'empire. C'était une tâche difficile de raconter l'histoire de cette époque. Adolf Bachmann[4] a prouvé qu'il était de taille à l'entreprendre. Il a su utiliser beaucoup de documents inédits tirés de dépôts d'archives peu connus, comme, par exemple, les anciennes archives brandebourgeoises de Plassenbourg, réunies aujourd'hui aux archives du cercle de Bamberg; il a su également en présenter les résultats avec un réel talent d'exposition. En sa qualité d'Autrichien, l'auteur a mis au premier plan les faits concernant sa patrie; c'était se placer à un point de vue avantageux pour considérer le développement heureux de la maison des Habsbourgs depuis ses origines jusqu'au moment où elle est devenue une puissance de premier ordre. Cela permettait surtout de juger les faits plus sainement. N'est-il pas arrivé récemment, dans une nouvelle étude sur le mariage bourguignon de Maximilien[5], qu'on ait attribué au

1. L. Quidde, *Kœnig Sigismund und das deutsche Reich von* 1410-19. *Die Wahl Sigismunds*. Dissertation phil. de Gœttingue, 1881, 54 p.

2. H. Finke, *Kœnig Sigismunds reichsstædtische Politik*. Bocholt, Temming, 1880, 120 p.

3. J. Caro, *Das Bündniss von Canterbury*. Gotha, Perthes, 1880, 120 p.

4. *Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrichs III und Maximilians*. Leipzig, Veit, 1884, Bd. I, 636 p.

5. K. Rausch, *Die burgundische Heirath Maximilians I*. Vienne, Konegen, 1880, 280 p.

père de celui-ci une idée nationale-allemande? On l'a loué d'avoir par sa seule ténacité réussi à gagner la Bourgogne pour l'Autriche. Frédéric est naturellement critiqué et jugé plus sévèrement encore dans le nouveau livre, qui fera époque, de Ulmann[1], livre qu'il n'est point malheureusement de notre ressort d'examiner de plus près. Une étude qui entre dans le détail des rapports de Frédéric avec la Hongrie, de 1458-1464, donne une médiocre idée de cet empereur[2].

Quant à l'histoire de l'Allemagne à la fin du xve siècle par Janssen, le nombre des éditions qui s'en sont succédé témoigne assez de l'estime dont jouit l'auteur auprès des cercles catholiques; il explique aussi l'irritation des protestants. On ne peut nier du moins que préférer le xve siècle à d'autres époques de l'histoire allemande ne soit le fait d'un engouement exagéré[3].

Les *Bilder der deutschen Vergangenheit* de Gustav Freytag[4] ont obtenu un aussi grand succès. Freytag laisse, comme on sait, les sources elles-mêmes parler au lecteur, mais il demeure hors de pair tant pour la forme avec laquelle il a rendu compréhensibles et abordables au public ces sources mêmes, que pour le choix qu'il en a fait. Il a su trouver avec autant de talent que de justesse l'auteur le plus caractéristique pour chaque période importante. Ses idées sont celles d'un chercheur consciencieux et impartial, d'un homme qui observe avec une rare justesse les caractères des hommes et l'esprit populaire, d'un maître dans l'art de l'exposition et du style. Ce qu'il a fait n'est pas moins scientifique que vulgarisateur dans le sens le plus noble du mot.

W. Schum.

(Sera continué.)

1. *Kaiser Maximilian I.* Stuttgard, Cotta, 1884, Bd. I, 870 p.
2. Alf. Hoffmann, *K. Friedrichs III (IV) Beziehungen zu Ungarn in den Jahren* 1458-1465. Breslau, Kœhler, 1887, 50 p.
3. *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgange des Mittelalters.* Fribourg en Brisgau, Herder, 13e et 14e édit., 1887, Bd. I. xlvii et 645 p.
4. *Vom Mittelalter zur Neuzeit,* 1200-1500. Leipzig, Hirzel, 14e édit., 1883, viii et 466 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Le Règne de Philippe III le Hardi, thèse présentée à la faculté des lettres de Paris par Ch.-V. Langlois, agrégé d'histoire, archiviste paléographe, chargé d'un cours d'histoire à la faculté des lettres de Montpellier. Paris, Hachette, 1887. In-8°, xiv-466 p.

Le règne de Philippe III a jusqu'ici été assez négligé par les historiens; très court, séparant deux règnes importants et féconds en résultats, il a peu attiré l'attention des érudits, et cependant n'était-il pas utile de déterminer si le changement qui se produit à la fin du xiiie siècle dans la politique royale était l'œuvre de ce prince mal connu ou de son fils? Entre saint Louis et Philippe le Bel, il y a en effet comme un abime; sous ce dernier prince, la centralisation ébauchée par les premiers Capétiens se fortifie; de souverain féodal, le roi devient un monarque au sens romain du mot, une administration compliquée couvre tout le royaume, et une fiscalité impitoyable met en œuvre tous les moyens imaginables pour procurer des ressources au nouveau gouvernement.

Que ce changement de politique soit l'œuvre personnelle de Philippe IV, qu'on doive en attribuer l'honneur et la responsabilité à ses conseillers, peu importe pour le moment; il résulte tout au moins des recherches de M. Langlois que Philippe III, mieux inspiré que son successeur, suivit l'exemple de son illustre père et que cette politique produisit sous son règne des résultats importants. Ce n'est pas que ce prince ait été un esprit politique d'une grande portée; on a souvent discuté, on discutera encore longtemps la question de savoir si Philippe le Bel prit une part personnelle au maniement des affaires publiques; M. Langlois prouve par des faits certains que Philippe le Hardi fut un prince courageux, débonnaire, dévot, d'un caractère mou; il serait difficile de trouver dans la politique de son règne trace de son influence personnelle. Ce n'était pas précisément un homme nul; mais il n'aurait su, abandonné à lui-même, se tracer une ligne de conduite; il se contenta de suivre l'exemple de son père. Toutefois, par faiblesse de caractère, il subit plus que saint Louis l'influence de son entourage immédiat. Tant qu'il n'accorda sa confiance qu'aux ministres du dernier roi, conseillers d'une fidélité éprouvée, pleins d'expérience et pour la plupart suffisamment honnêtes, cette faiblesse de caractère n'eut point de graves conséquences, mais la faveur accordée par lui à Pierre de la Brosse scandalisa fort la haute féodalité, et sa condescendance pour son oncle

d'Anjou l'engagea dans la sanglante aventure d'Aragon. Charles d'Anjou semble avoir été le mauvais génie des rois de France au XIIIe siècle; pour lui, Louis IX alla mourir prématurément à Tunis, privant ainsi la France de longues années de bon gouvernement; pour venger les Vêpres siciliennes, Philippe III et la fleur de la chevalerie française périrent en Catalogne. Un prince de la première maison d'Anjou entraîna ainsi la France dans la première guerre de conquêtes qu'elle ait entreprise; la seconde maison d'Anjou, en léguant ses prétentions aux derniers Valois, devait amener les guerres d'Italie.

La guerre d'Aragon fut donc une faute grave, d'autant plus regrettable que la politique extérieure avait jusqu'alors été sage et prudente. Philippe III et ses conseillers en effet, suivant en cela les inspirations du pape Grégoire X, paraissent, jusque vers 1283, avoir cherché avant tout à rester en paix avec les royaumes chrétiens, seul moyen de préparer efficacement la nouvelle croisade rêvée par le saint-siège. Un instant, il est vrai, le roi de France, conseillé cette fois encore par son oncle d'Anjou, conçoit le projet de se faire élire empereur; si désireux de la paix qu'il soit, il ne recule pas devant l'occupation de la Navarre et soutient hautement les droits de ses neveux, les infants de La Cerda. Mais, jusqu'à l'avènement de Martin IV (1281), la future croisade reste le principal objectif de la cour pontificale et, par suite, de la cour de France. Avec ce pape, partisan dévoué de Charles d'Anjou, l'influence de celui-ci s'accroît notablement, et bientôt on ne pense plus à Rome à venger les injures de la chrétienté, mais à défendre le roi de Naples et de Sicile contre les prétentions aragonaises. La croisade de terre sainte se transforme ainsi en une expédition contre un royaume chrétien. Inutile d'insister sur les déplorables suites de ce changement de politique; on sait comment la courageuse résistance de don Pèdre fit échouer l'invasion de la Catalogne. Plus sage ou mieux conseillé que son père, Philippe IV, une fois monté sur le trône, chercha par tous les moyens possibles à sortir de cette aventure; il y dépensa cinq ans d'efforts militaires et de négociations.

M. Langlois a consacré le premier livre de son ouvrage à l'étude de la personne royale, à l'exposé des ressorts du gouvernement central; dans le livre II, il examine la politique extérieure du règne et fait l'histoire des expéditions militaires entreprises par Philippe III. L'analyse détaillée des correspondances diplomatiques, moins rares au XIIIe siècle qu'on ne le croit généralement, lui a permis de tracer un tableau assez complet et tout nouveau de ces négociations compliquées. Au milieu de ces princes, la plupart assez insignifiants, se détache fortement Édouard Ier; l'auteur s'est évidemment plu à nous parler de ce prince, le premier roi remarquable de l'Angleterre depuis Henri II, et moralement bien supérieur à son bisaïeul.

Dans un troisième livre, M. L. s'occupe des rapports du pouvoir royal sous Philippe III avec les différents ordres du royaume, de l'accroissement du domaine de la couronne au temps de ce prince, et étudie l'action

de la justice royale. Dès le début de son règne, Philippe III recueillit les fruits de la politique prévoyante de ses prédécesseurs. Son oncle, Alfonse de Poitiers, meurt au retour de Tunis, et, du coup, une partie du Languedoc, le Poitou, l'Aunis, l'Auvergne font retour à la couronne. Ce n'est pas que ces annexions s'opèrent sans difficulté; le pape réclame et obtient le Comtat-Venaissin à la possession duquel il n'avait vraiment aucun titre; avec plus de raison Édouard Ier redemande l'Agenais, qui lui est restitué; même ainsi amoindri, l'héritage d'Alfonse doublait le domaine royal qui s'étendait maintenant de la mer du Nord aux Pyrénées. Exécutées avec une habileté consommée par les officiers royaux, ces annexions étaient le résultat des anciens traités; Philippe III pour sa part a l'honneur de préparer la réunion à la couronne des états de la maison de Champagne, par le mariage de Jeanne de Navarre avec son fils, le jeune Philippe. Des achats avantageux, des contrats de pariage avec la plupart des seigneurs laïques et ecclésiastiques du royaume font pénétrer partout l'influence royale, et partout, sauf peut-être à Montpellier et à Lyon, Philippe III sait se garder de toute violence et de toute usurpation. Il assurait ainsi à son fils un point d'appui, une puissance territoriale, sans laquelle toutes les réformes de Philippe IV eussent été impossibles.

Même politique dans les rapports de la royauté avec les trois ordres du royaume. Comme celui de saint Louis, le gouvernement de Philippe III fut avant tout conservateur ; il tint à honneur de respecter tous les droits acquis, en s'efforçant néanmoins par un usage modéré, mais constant, de la prérogative royale de redresser les abus et de rendre le droit conforme « à un certain idéal religieux de justice, d'ordre et de paix. » Les guerres privées, les révoltes ouvertes furent sévèrement punies; toutefois Philippe III se montra moins sévère que son père en ce qui touchait les duels judiciaires et les tournois. C'est à lui cependant qu'on doit l'asseurement, remède parfois inefficace, mais remède aux guerres privées. Respectueux des mœurs de son temps, il ne parait pas, comme on l'a cru, avoir donné l'exemple des anoblissements, et l'acte pour Raoul l'Orfèvre est rejeté par M. L. comme supposé ou sans portée. Toujours fidèles aux traditions de la royauté capétienne, les conseillers de Philippe III interviennent le plus souvent possible dans l'administration intérieure des grands fiefs; profitant habilement des dissensions intérieures de la maison de Flandre, ils finissent par mettre ce pays en tutelle ; en Aquitaine, ils luttent énergiquement contre les officiers d'Édouard Ier. Jamais néanmoins ils n'apportent à ces luttes assez d'âpreté pour les faire dégénérer en guerres ouvertes; jamais, comme plus tard Philippe le Bel, ils ne se proposent la conquête même du pays; leur seul objet est d'y faire prévaloir l'influence royale et d'y faire respecter les prérogatives de la couronne.

Envers l'Église, Philippe III est dans une situation toute différente. Personnellement, le fils de saint Louis ne pouvait être soupçonné de partialité contre elle; il peut d'autant plus aisément montrer de la fermeté

et défendre le pouvoir civil contre les ingérences de l'autorité ecclésiastique. « Sainte Église » ne manque pas de crier à la persécution, d'exalter la politique de Louis IX au détriment du nouveau roi; il faudra la main ferme et parfois un peu rude de Philippe IV pour lui faire comprendre son injustice. Jamais, il est vrai, même au temps de sa plus grande puissance, l'Église ne se déclara satisfaite; comme toutes les sectes qui se sont créé un idéal impossible à réaliser, le parti clérical et théocratique s'est toujours plaint de ses amis les plus sincères. Et pourtant combien modérées nous paraissent les exigences du pouvoir civil sous Philippe III : mettre un terme aux désordres du bas clergé, soumettre à la taille et aux charges publiques les clercs mariés, négociants ou ouvriers, astreindre au service militaire les tenanciers des évêques et des abbés, réglementer les amortissements et mettre un terme à l'accroissement des biens de main morte, telles furent les visées des conseillers de ce prince qui, pour la plupart de ses revendications, obtint l'appui du saint siège. Et pourtant, à s'en tenir aux lettres de protestation des prélats français, les officiers royaux sont des gens de Bélial, de nouveaux Holophernes qui portent une main sacrilège sur l'arche sainte. Quand on examine les faits eux-mêmes, on reconnaît presque toujours que ces invectives grossières et ridicules, renouvelées de la Bible, s'adressent à des sergents coupables d'avoir arrêté un soi-disant clerc ivrogne, adultère ou meurtrier, qu'auraient absous les tribunaux ecclésiastiques, ou bien encore d'avoir forcé un abbé à verser des droits d'amortissement dus depuis de longues années. Ajoutons que, très prudent, Philippe III se garda de se mêler des querelles entre clergé séculier et clergé régulier, aussi bien que des affaires de foi; il laissa les deux partis s'excommunier mutuellement et permit aux évêques de juger hérétiques et de condamner comme telles toutes propositions malsonnantes.

Avec les villes et le tiers état, la politique de Philippe III fut bien différente, et peut-être M. Langlois sur ce point a-t-il eu le tort de ne pas faire d'expresses réserves. Si dans le Midi, tout nouvellement soumis, la royauté respecte les libertés de Toulouse, dans le Nord elle s'immisce trop souvent dans les querelles intérieures des villes, frappant les communes d'amendes énormes; elle cherche trop visiblement, non pas à remplir le rôle d'arbitre, mais à ruiner et à discréditer le gouvernement communal. Dès saint Louis, la centralisation monarchique commençait à produire ses effets, et Philippe III eut le tort d'adopter sur ce point la politique de son père. Il est souvent assez difficile de juger ces affaires dont le détail nous est inconnu, mais du XIIIe siècle date la décadence des libertés municipales en France et c'est là un résultat qu'on ne saurait trop déplorer.

Le dernier chapitre du troisième livre est consacré à l'étude de la juridiction royale. Il est de tous points excellent. M. L. nous montre bien en vertu de quels principes la cour du roi fit peu à peu prévaloir la théorie de la suprématie royale contre les prétentions des tribunaux ecclésiastiques et seigneuriaux; les premiers fonctionnaient assez bien, mais

n'avaient qu'un but : étendre leur compétence déjà trop étendue; quant aux seconds, ceux des petits seigneurs paraissent avoir été détestablement organisés. La théorie des cas royaux et le fonctionnement du droit d'appel permirent au parlement d'apporter un peu d'ordre dans cette organisation embrouillée, mais le progrès ne deviendra sensible que bien plus tard. On peut dans ce chapitre recommander comme particulièrement curieux les paragraphes relatifs aux appels d'Aquitaine; la modération de Philippe III, la prudence d'Édouard Ier empêchèrent à grand'peine les conflits journaliers entre les officiers des deux couronnes de devenir une cause de guerre. Philippe IV ne montrera pas toujours la même modération.

M. L., dans le dernier livre de l'ouvrage, étudie l'administration proprement dite. Au XIIIe siècle, le roi possédait déjà un certain pouvoir législatif, il pouvait publier des établissements pour le commun profit; mais Philippe III, on doit le reconnaitre, n'abusa guère de ce pouvoir. La plupart des compilations juridiques datant de cette époque n'ont rien d'officiel, le gouvernement central se contente de réformer ou de sanctionner quelques coutumes locales. En fait d'ordonnances générales, on peut citer l'ordonnance sur les nouvelles désaisines et divers règlements de procédure, car on ne saurait vraiment qualifier d'ordonnances les arrêts de la cour du roi, destinés à servir plus tard de précédents. C'est toutefois au règne de Philippe le Hardi qu'il faut rapporter l'ordonnance fixant à quatorze ans la majorité des rois de France, ordonnance renouvelée plus tard par Charles V.

Sous le règne de Philippe le Hardi, la cour du roi se sépare définitivement de l'ancienne *curia* du roi; elle se partage en commissions indépendantes, sa procédure s'étend, sa procédure se fixe, le roi prend une part de plus en plus faible aux travaux de ce grand corps.

L'administration locale reste ce qu'elle était sous Louis IX ; mêmes divisions, mêmes offices et même personnel. Presque tous, baillis, sénéchaux, juges, trésoriers, ces agents sont originaires du centre et du nord de la France. Sous Philippe le Bel, les Normands et les Languedociens rempliront presque toutes les places. Comme sous saint Louis, des enquêteurs, des commissaires extraordinaires parcourent les provinces, réformant les abus, punissant les officiers coupables et faisant appliquer les ordonnances.

Même esprit conservateur en ce qui touche les finances, l'assiette et la perception des impôts. Sur les recettes, on paye d'abord le gouvernement local, l'excédent seul est versé au trésor royal. Des impositions extraordinaires : aides pour l'ost, décimes sur le clergé, répondent aux charges extraordinaires; on en lève pour les expéditions d'Aragon et de Navarre. D'un examen attentif des textes, M. L. a conclu qu'il n'y avait pas encore sous Philippe III, à proprement parler, d'impositions publiques. A son avis, c'est bien au début du XIVe siècle, comme on l'a souvent affirmé, qu'il faut placer les origines de la fiscalité moderne. L'ouvrage se termine par quelques pages sur l'organisation militaire,

suffisamment connue grâce aux comptes de l'ost d'Aragon, et par quelques pages de conclusion. Pour M. L., le règne de Philippe III est le prolongement et comme le crépuscule de celui de Louis IX; à quelle époque ce crépuscule a-t-il fait place à la nuit? Comment se sont perdues ces saines traditions de gouvernement? C'est aux futurs historiens de Philippe le Bel à nous l'apprendre; mais M. L. a montré sans discussion possible qu'on ne saurait en rendre le fils de saint Louis responsable.

Cette analyse du travail de M. L. en signale suffisamment les qualités; l'auteur a connu à peu près tous les documents manuscrits et imprimés, l'ouvrage est clair, précis et plein de vues nouvelles sur les hommes et les choses du XIIIe siècle. Un catalogue des mandements administratifs de Philippe le Hardi, comptant 180 numéros et 32 pièces justificatives inédites, ajoute à son intérêt.

A. MOLINIER.

G. RETTIG. **Die Beziehungen Mülhausens zur schweizerischen Eidgenossenschaft bis zu den Burgunderkriegen; nach den Urkunden.** Berne, Schmid-Francke et Cie, 1889. In-8°, 52 pages. Prix : 0 fr. 80 cent.

La courte étude consacrée par M. Rettig aux rapports de Mulhouse avec la Confédération suisse, de 1465 à 1474, a la prétention de n'être qu'une œuvre de vulgarisation. Bien que dénué de tout appareil scientifique, il est aisé de s'apercevoir, et l'auteur le déclare du reste lui-même dans sa préface, que son travail a été fait avec les pièces publiées dans le remarquable *Cartulaire de Mulhouse*, dont M. Mossmann vient de nous donner le cinquième volume. Les *Eidgenœssische Abschiede*, ainsi que la *Guerre des Six Deniers*, de M. Mossmann, ont été également mis à contribution. C'est en somme un bon travail, mais qui se ressent de l'aridité du sujet. Cependant il faut relever une erreur regrettable commise par l'auteur à propos du traité de Saint-Omer (9 mai 1469), par lequel Sigismond d'Autriche cédait le comté de Ferrette, le landgraviat de la Haute-Alsace et les Waldstetten à Charles le Téméraire. Il prétend que Sigismond engagea ces terres pour 80,000 florins au duc Charles. Il transcrit une fois de plus la confusion déjà faite à la fin du XVe siècle par les continuateurs du chroniqueur alsacien Kœnigshoven. Zellweger[1] et Chmel[2] avaient cependant déjà rectifié cette erreur en publiant une partie des actes formant le traité de Saint-Omer. Les terres d'Alsace, de Suisse et de la Forêt-Noire avaient été engagées pour 50,000 florins, mais le duc de Bourgogne s'était réservé le droit de racheter dans l'étendue de ces domaines toutes les seigneuries qui avaient été précédem-

1. Zellweger, *Schweizerisches Museum*, 1838. Les originaux sont aux Archives dép. de la Côte-d'Or à Dijon.
2. Chmel, *Fontes Rerum Austriacarum*, II.

ment engagées à d'autres par Sigismond d'Autriche. Il semble qu'il en ait racheté pour 30,000 florins, car, lorsqu'en 1474 Sigismond, poussé par Louis XI, se décida à reprendre ses possessions, il envoya 80,000 florins au duc de Bourgogne en annulation du traité du 9 mai. On a confondu toujours la somme de rachat avec la somme d'engagement. — Le but que l'auteur s'est proposé ne lui a pas permis de mettre en œuvre tous les matériaux publiés dans le *Cartulaire de Mulhouse;* néanmoins la dernière partie de son travail qui va de 1471 à 1474 est bien écourtée. Malgré cela, c'est une étude qui présente clairement les démêlés interminables de Mulhouse avec ses voisins, démêlés qui amenèrent directement, comme on sait, la chute de Charles le Téméraire.

Ch. NERLINGER.

Pierre Martyr d'Anghera, sa vie et ses œuvres (thèse pour le doctorat, présentée à la faculté des lettres de Paris), par J.-H. MARIÉJOL, maître de conférences à la faculté des lettres de Dijon. Paris, Hachette, 1887. XVI-237 pages.

On a mauvaise grâce à faire l'examen critique d'un livre qui a valu jusqu'ici à son auteur des éloges unanimes et mérités, d'un livre aimable, vivant, savant, sans prétention scientifique. Il ne faut pas moins pour l'entreprendre que le souci de la vérité et la certitude après tout que des critiques de détail et de fond n'enlèveront rien au mérite de la composition et de la forme qui fait seul les œuvres durables et qui est très grand en celle-ci.

Quoique Pierre Martyr ait pris une part directe aux plus grands événements de son temps, à ceux qui ont le plus influé sur notre monde moderne, ce n'est point là cependant ce qui fait que l'histoire doit garder son souvenir. C'est beaucoup moins son rôle politique qu'il nous importe de connaître que son témoignage. Ce témoignage, on l'a souvent invoqué. Quelle en est la valeur? Ranke (*Kritik zur neueren Geschichte*) la juge très grande, d'autres Allemands, qui n'ont pas son autorité, beaucoup moindre. Pour apprécier l'autorité d'un témoin, l'historien doit faire une enquête sur ses passions, ses intérêts, ses moyens d'information, sa vie, en un mot. Une pareille enquête n'a pas été faite encore sur l'auteur du *De Orbe novo,* dont on ignore presque jusqu'au nom. M. Mariéjol l'a entreprise.

Le seul reproche que je lui adresserai, c'est d'y avoir apporté la sympathie d'un homme de goût qui sait tout comprendre et tout excuser, plutôt que la sévérité d'un juge. Il considère P. Martyr comme un homme doux, modéré, sincère, et « en quelque mesure désintéressé, » qui a souhaité la fortune, qui l'est venu chercher en Espagne, mais qui n'a eu pour la trouver ni à flatter, ni à demander, ni à intriguer. P. Martyr est plutôt, selon moi, un de ces Italiens, de ces humanistes

de la Renaissance, que Burckhardt a si bien décrits, amoureux de la gloire et des grandes actions, jaloux des avantages qu'elles procurent dans l'avenir et dans le présent aussi, ambitieux de fortune et d'honneurs, toujours prêts à saluer la force lorsqu'elle triomphe, à excuser l'intrigue lorsqu'elle réussit, lettrés pour qui le savoir est un moyen de parvenir, diplomates ou condottieri, pour qui toute cause est bonne à servir, pourvu qu'elle ait des chances de succès. Quand ces hommes parlent de gloire, de vertu, il faut entendre leur langage.

Lorsque Pierre Martyr, à leur contact à Rome, se sentit devenir un homme, cela signifiait qu'il avait le moyen et le désir de les imiter : *fortes imitati sumus*. Ses amis voulurent le retenir en Italie, tandis que sa vertu et la fortune l'appelaient en Espagne, à la suite du comte de Tendilla. Il allégua à ses amis de nobles motifs : son amour des grandes actions, des armes, de la croisade. Mais il avouait à son frère le véritable motif qui le déterminait : l'occasion, son désir de faire fortune : il n'y a pas de patrie pour qui veut réussir à tout prix. Son ami Ascanio n'avait pas même besoin d'un pareil aveu : « Crains-tu, lui dit-il, de mon vivant, de ne pas trouver une situation proportionnée à ta naissance ? » M. Mariéjol s'efforce de concilier les explications contradictoires que donne P. Martyr de son départ pour l'Espagne : c'est peine superflue. Les Italiens de la Renaissance, nourris des grands souvenirs classiques, parlaient un beau langage dont eux-mêmes n'étaient point dupes, ni les Espagnols non plus. En présentant son protégé à la cour, le comte de Tendilla dut d'abord le défendre du soupçon d'être un aventurier nécessiteux.

Quand P. Martyr arriva en Espagne, Isabelle livrait aux Maures les combats décisifs qui allaient mettre fin à la domination arabe dans la péninsule. Il se fit soldat : après la guerre, où il avait fait preuve d'aptitudes médiocres au métier des armes, il se fit prêtre, sans conviction ni sans vocation : « Ne frustra fatigarer, » disait-il quand il servait sous les murs de Grenade, « cum regina permansi. » — « De Rome, » dit-il au moment où il prit la robe, « découle une masse d'or plus abondante que les richesses de l'Arabie. » C'est le propre de l'aventurier d'essayer tous les métiers jusqu'à ce qu'il ait trouvé le moyen de faire fortune. La rudesse de Ximénès, qui succéda à Talavera, barra un moment la route, il le crut du moins, à l'*entreprenant Italien*. Je me sers des expressions mêmes de M. Mariéjol : il avait compté sur l'influence du confesseur de la reine : il l'avait flatté, non pour sa haute situation, mais pour ses vertus : toujours la même contradiction entre les intentions et les paroles. Le confesseur était changé, et le successeur de Talavera n'était pas doux aux intrigants et aux flatteurs. P. Martyr dut accepter la charge de précepteur des pages qu'on lui proposait depuis son arrivée en Espagne et qu'il avait toujours refusée, espérant mieux; il intrigua beaucoup, puis se résigna, mais ne le pardonna jamais à Ximénès. Sa rancune fut aussi tenace que sa résignation fut de courte durée.

Dès que l'occasion s'offrit, il voulut tâter d'un nouveau métier : le

gouvernement espagnol avait besoin d'un homme de confiance pour l'envoyer au sultan du Caire, irrité des mesures qu'on prenait contre les Maures et capable de vouloir venger l'islamisme. Pierre Martyr obtint cette ambassade : il s'en acquitta avec habileté et avec courage. Mais le succès le grisa : il se crut au faîte de la gloire qu'il rêvait, de la fortune qu'il cherchait. Il se fit valoir au retour sans discrétion, et sa jactance mécontenta les souverains. « Cet excès de zèle, dit M. Mariéjol, ferma la carrière de notre apprenti diplomate. »

Réduit, par sa faute cette fois, à n'être qu'un professeur et qu'un lettré, il allait, sans s'en douter presque, trouver la voie de la fortune et de la réputation. Les lettres seules qu'il dédaignait lui donnèrent ce qu'il avait cru trouver dans les camps et dans les ambassades, une véritable influence en Espagne et le droit de n'être pas oublié par la postérité. Il mourut riche, comblé de biens et d'honneurs, mais, jusqu'à sa mort, il se fit quémandeur, solliciteur infatigable auprès de Ferdinand, puis de Charles-Quint. J'ai peine à m'expliquer des contradictions comme celles-ci dans le livre de M. Mariéjol : « Cet homme doux et en quelque mesure désintéressé, » ou encore : « Son ambition n'était pas quémandeuse et cupide, » et ailleurs (p. 158) : « Il manque à ce caractère certaine fleur de délicatesse, » ou plutôt je me les explique : il y a des moments où les faits parlent trop clairement pour que l'auteur n'écoute que P. Martyr. Ambitieux, d'une ambition inquiète, intéressée, toujours en éveil, P. Martyr l'a été, et jusqu'après sa mort pour sa famille, pour sa race. Il ne faut pas le dissimuler; c'est le trait distinctif de son caractère et de sa vie : l'ambition a inspiré ses actes et peut-être aussi ses jugements.

Il arrive souvent à M. Mariéjol de l'appeler l'*habile Italien ;* peut-être ne nous a-t-il pas montré assez à quel point cette épithète est juste. Quand Ferdinand et Philippe le Beau se disputèrent le gouvernement de la Castille, si P. Martyr déplora ces divisions et travailla à rétablir entre eux la concorde, fut-ce seulement par amour de l'Espagne? Il le dit, je le sais bien : mais ne serait-ce pas aussi parce qu'il craignait d'être embarrassé pour choisir entre les deux prétendants? Il inclinait vers le parti de Ferdinand, parce qu'il croyait à la justice de sa cause, et, aussi, « parce qu'il en prévoyait le succès. » Mais il se gardait bien de se brouiller avec Philippe. Au moment de la révolte des Communeros, plus habile encore, il trouva le moyen de se dérober complètement : il attendit, retiré dans la maison du commandeur Ribéra, l'issue de la lutte entre le parti espagnol et les ministres de Charles-Quint, si longtemps et si bien qu'il parut suspect à la Junte qui l'accusa de conspirer avec les Flamands, et aux courtisans qui lui reprochèrent sa tiédeur. Il essaya, il est vrai, de s'entremettre entre les deux partis : mais ce fut pour prouver mieux encore que son habileté ne reculait devant aucun moyen, même le mensonge et le faux. Si, pendant cette période enfin, il se prononça si nettement dans ses lettres à Gattinara sur le compte des Flamands, c'est qu'il savait son compatriote le chancelier ennemi

déclaré du sieur de Chièvres. La franchise ne pouvait être ni mal vue, ni dangereuse : au contraire, c'était encore de l'habileté.

A quel point un homme toujours ainsi préoccupé de ses intérêts, habile à les servir et à les ménager, a-t-il pu juger avec impartialité, avec sincérité les hommes et les choses de son temps? C'est là en somme ce qu'il importe à l'historien de connaitre. Il est entendu que P. Martyr se recommande moins par ce qu'il a fait, que par ce qu'il a dit : que valent ses paroles, ses témoignages? M. Mariéjol ne s'est pas précisément proposé cette recherche. Il a préféré mettre en relief une figure originale, « reconstituer une âme. » C'était son droit. Il a pourtant consacré deux chapitres à l'examen de cette question, la plus importante à nos yeux (Pierre Martyr historien. — Pierre Martyr historien du Nouveau-Monde).

M. Mariéjol démontre amplement que P. Martyr a toujours eu le désir et les moyens d'être bien renseigné : témoin oculaire de la vie des rois et des grands événements contemporains, le gouvernement des Flamands, la révolte des communeros; toujours à la cour, en relations avec les ambassadeurs vénitiens, curieux, prêt à interroger chacun, Quixedo Calmenarès qui revenait du Mexique, les moines et les missionnaires qui avaient fait le voyage du Nouveau-Monde, ami de Colomb et membre du conseil des Indes, P. Martyr a tout vu de son temps et tout connu. La question est de savoir comment il a raconté ce qu'il a vu et su : M. Mariéjol ne doute pas de sa sincérité : ni dans le pays des Sforza, ni à l'école du roi d'Aragon, il n'a appris à dissimuler : *sa sincérité est entière*. Les preuves qu'en donne l'auteur sont bien faibles et bien rares : un ou deux jugements sur Isabelle ou Ferdinand ; et les preuves qu'il donne lui-même du contraire bien fortes : qu'on relise seulement dans son livre le récit de la médiation du nonce pontifical et du professeur entre la Junte et les ministres espagnols ! Et que signifient ces réserves de M. Mariéjol en maints endroits : « Sur l'année de sa naissance, P. Martyr *semble avoir pris plaisir à nous égarer.* » — Ou encore : « Au moins sait-on, *si l'on peut se fier à son témoignage,* le jour de sa naissance. » — « Le discours de P. d'Anghiera au Soudan du Caire fut très hardi, *d'après lui,* s'il *n'a rien exagéré* » ?

P. Martyr était-il impartial, a-t-il rendu justice à ceux qu'il n'aimait point, et comment a-t-il jugé ceux qui l'ont aimé? Envers Ximénès, sa rancune a été tenace et injuste. M. Mariéjol prétend le contraire : l'historien aurait, suivant lui, gardé une juste mesure entre le dénigrement à outrance et le panégyrique. Mais il ne le prouve pas : il nous montre P. Martyr raillant la manie guerrière du cardinal, lui reprochant des mesures de réorganisation militaire qu'on n'a jamais reprochées, que je sache, à Charles-Quint ou à Philippe II, ou un excès d'avarice que contredisent et la vie de Ximénès et tous les témoignages contemporains. On sait la part qu'a prise Ximénès aux entrevues de Ferdinand et de Philippe, au traité qui mit fin à leur dispute.

P. Martyr assistait à ces entrevues et n'a point même nommé le principal négociateur. Est-ce de l'impartialité que ce *parti pris de silence?* Le mot est de M. Mariéjol. La haine de P. Martyr contre les conseillers flamands est très vive et en grande partie justifiée. Mais n'est-elle pas excessive et ne s'expliquerait-elle pas comme celle de Gattinara contre le sire de Chièvres par une rivalité d'ambition et d'influence? Je ne crois pas en un mot que la sincérité, l'impartialité de cet historien contemporain soient suffisantes « pour dicter le jugement de l'histoire. » Sa vie, son ambition, ses intrigues, son habileté doivent au contraire mettre l'histoire en défiance contre la valeur et l'autorité de ses témoignages.

M. Mariéjol raconte avec infiniment d'esprit la visite de P. Martyr à l'Université de Salamanque. Le brillant humaniste fit là, devant les docteurs et les élèves assemblés, un de ces tours de force oratoires qui étaient alors en usage. Pendant toute une journée, il parla sans se lasser, improvisant sur une satire de Juvénal qu'on avait choisie au hasard, en apparence, qu'il avait, à vrai dire, préparée et qu'un compère dans l'auditoire lui avait au bon moment désignée. L'enthousiasme des docteurs de Salamanque fut extrême. Je crains un peu que M. Mariéjol n'ait été à son tour séduit par le beau langage, la verve, la couleur du style de P. Martyr, jusqu'à ne plus voir la comédie que jouait parfois l'habile Italien.

J'ai dit que c'était le seul reproche que j'eusse à lui adresser : en revanche, que d'éloges à lui faire ! L'habitude et le souci de l'exactitude, une érudition discrète et sûre. M. Mariéjol a été l'élève de M. Belot, qui fut en France, de notre temps, un des maitres de la critique historique ; on s'aperçoit, à propos de la guerre de Grenade, de la mission de P. Martyr en Égypte, et particulièrement en lisant le chapitre VII sur Jeanne la Folle, chapitre de tous points excellent, quel profit il a tiré de ces leçons. Ce qu'il faut louer en ce livre plus encore, c'est que l'étude critique du détail ne se substitue point à la connaissance des grands événements, des faits généraux qui devaient attirer l'attention de l'auteur et du lecteur à propos d'une pareille époque. Le tableau de l'Espagne à l'arrivée de Pierre Martyr et pendant la révolte des communeros, celui des grandes découvertes, tracés en quelques traits heureusement choisis, forment des cadres où se développent les détails successifs de la vie de P. Martyr, où se glissent, par touches discrètes, les discussions critiques nécessaires.

Je parlais tout à l'heure des maitres que M. Mariéjol a eus à la Faculté des lettres de Lyon, et j'en pouvais parler à l'aise, n'ayant point alors l'honneur d'y enseigner; ce livre lui a valu à son tour ses lettres de maitrise.

Émile Bourgeois.

Stefano Porcari e la sua congiura. Studio storico del Dott. Giuseppe SANESI. 1887. Pistoia, Bracali. 1 vol. in-18 de 156 pages. Prix : 2 lire.

Ce petit ouvrage, tout à fait digne d'estime, l'est surtout parce qu'il réunit tout ce qui est épars ailleurs sur Stefano Porcari (jusqu'à présent on disait de préférence Porcaro, mais on sait que le pluriel et le singulier s'emploient fréquemment l'un pour l'autre dans les noms propres). M. Sanesi résume et critique à l'occasion les travaux de G. B. de Rossi, Oreste Tommasini, Ludwig Pastor. Sa bibliographie est parfois intéressante. Ses rectifications sont précieuses, étant fondées sur les documents. Ces documents, à vrai dire, se rapportent aux actes de Porcari antérieurs à sa conjuration. S'il y avait quelques pièces nouvelles sur celle-ci, ce ne serait pas de trop ; mais il faut se contenter de ce qu'on a pu trouver. Ces actes mêmes, au surplus, ne sont pas toujours suffisamment éclairés. Malgré beaucoup de soin, les dates restent souvent douteuses et les faits inconnus. Pour quels motifs, par exemple, Porcari fut-il exilé à Bologne avec trois cents ducats annuels de provision ? Il y a dans sa vie dix années qui sont toujours profondément obscures.

Serait-ce que M. Sanesi a pris trop tôt la plume ? Je n'en sais vraiment rien. Sans doute le professeur allemand Pastor annonce un second volume de son ouvrage où il se propose de démontrer qu'Infessura ne mérite pas créance. Mais cette démonstration critique, s'il la donne, enlèvera une de ses sources à M. Sanesi et ne lui en substituera aucune autre. D'assez bonnes raisons nous sont d'ailleurs fournies d'admettre, au moins provisoirement, cette autorité. Toutefois, je me demande si notre auteur a suffisamment cherché. Il ne paraît pas avoir connu ou, du moins, il ne cite nulle part, sauf erreur, la lettre que M. Alexandre Germain, de son vivant professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, a découverte dans la bibliothèque de Nîmes et publiée (1843. Bordeaux, Faye, 16 pages) et où est relatée la conjuration de Porcari. Ce récit n'est peut-être pas bien informé ; mais il a son prix comme tous ceux des contemporains, et, en tous cas, il donne une date qui diffère de celle des auteurs. C'eût été pour M. Sanesi une bonne occasion d'exercer sa judicieuse critique qui sait tenir le lecteur en garde contre les historiens muets sur les sources où ils ont puisé. Ainsi Bonaventure de Rossi. On ne nous dissimule pas sa version, mais on nous met en défiance contre elle. C'est parfaitement ainsi. Les événements de la conjuration sont connus. Ce qui l'est moins et ne l'est pas aujourd'hui plus qu'hier, c'est le but que se proposait Porcari. Voulait-il ruiner la puissance pontificale à Rome ou écraser les rebelles ? M. Sanesi, après avoir étudié la question de près, reconnaît loyalement son impuissance à la résoudre. Peut-être prend-il un peu trop parti pour son héros. La conduite de Porcari envers le saint-siège n'est pas précisément marquée au coin de la délicatesse. On a beau nous dire qu'il ne reçut des bienfaits du pape que parce que le pape redoutait ses desseins : il fallait renoncer aux

desseins ou aux bienfaits. Si Lorenzo Valla a écrit contre le pontife qu'il servait, ce n'est là un exemple ni à suivre, ni à alléguer.

Et pourtant, Porcari ne manquait pas de générosité à l'occasion. M. Sanesi en fournit la preuve. Se tirera-t-on d'affaire en disant que nous sommes ondoyants et divers, bons à une heure et mauvais à une autre? Cela augmentera notre regret de ne pas mieux savoir si le conspirateur était bon ou mauvais quand il conspira. Faute de le savoir, on cherche à le deviner. Le peuple, toujours très fort à dégager les inconnues, n'y va pas par quatre chemins : pour lui, Porcari voulait tuer le pape, les cardinaux, les courtisans, violer les filles, voler les pères et mères, incendier les maisons et les greniers à foin du Vatican. Notez que la légende n'est pas là tout entière : j'en passe les plus célèbres détails. Pastor croit au dessein d'une nouvelle captivité d'Avignon. M. Sanesi pense qu'il s'agissait simplement d'ôter au saint-siège le pouvoir temporel; mais il a beau citer le texte d'une chronique : *Clericos dominio temporali privando*, il est trop hanté par les idées modernes quand il nous dit que Porcari voulait être Rienzi au Capitole, en laissant le pape au Vatican. Il semble bien certain, en tous cas, que ses vues ne s'étendaient pas au delà des murs de Rome; or le saint-siège avait plus loin le principal et le plus sûr de son domaine temporel.

Autre question embarrassante. La mise en scène de la conjuration est misérable, ridicule. Porcari était-il donc une pauvre cervelle? Alors pourquoi Eugène IV, quand Orvieto lui demande *valentissimum virum, expertum in regimine*, envoie-t-il justement Porcari? Se trompe-t-il dans son jugement ou veut-il desservir Orvieto? Nous serions moins dans l'obscurité si nous pouvions dire, soit que Porcari était alors dans les meilleurs termes avec le pape, soit qu'il dissimulait ses sentiments républicains. M. Sanesi penche vers cette seconde hypothèse et ne voit qu'à l'occasion du conclave, qui allait donner un successeur à Eugène IV, Porcari commencer à dire qu'il est honteux pour les Romains de vivre sous le joug des prêtres, à glorifier la liberté, à exposer ses plans.

Mais alors voici une question nouvelle. Comment se fait-il que Porcari ait conspiré, non contre Eugène IV, qui était médiocre, qui ne résidait pas à Rome, mais contre Nicolas V, le meilleur des papes de ce temps-là et dont M. de Rossi voudrait que le siècle de la seconde Renaissance portât le nom, de préférence à celui de Léon X? Pour répondre, il faudrait mieux connaître ce grand lettré qui s'appelait Thomas de Sarzane avant de s'appeler Nicolas V. On nous dit qu'il était *natura formidolosus*, porté à la tyrannie, à l'ivrognerie. D'autres assurent qu'il était bon. En tout cas, s'entourer de fortes murailles n'était pas une preuve de tyrannie. En ce temps de réminiscences classiques qui passaient bien vite à l'acte, il était permis de craindre que Brutus ne voulût de nouveau tuer César, alors surtout que Rome passait pour une sentine de vices, que le monde clérical était un objet de mépris, que le souverain pontife riait à la boutade de Valla assurant qu'une courtisane était plus utile qu'une religieuse.

C'est pour blanchir Porcari que M. Sanesi noircit Nicolas. S'il fut charitable, dit-il, ce fut « par convenance plutôt que par sentiment. » Procès de tendance. Il était colère? soit; mais on avoue que par prudence il se contenait. Il persécuta les hérétiques? On ne le reprochera pas trop à un pape, je pense, quand on ne le reproche pas du tout aux Médicis. Il ne savait pas accompagner ses aumônes d'un sourire de douceur et de compassion? Giannozzo Manetti le déclare *comis, facetus, urbanus*. Voilà le sourire demandé. Infessura, un ennemi, et Paolo dello Mastro, un ami, enregistrent sèchement sa mort? Mais Nicola della Tuccia dit que cette mort causa une grande douleur.

Passons sur la conjuration même. Pastor a découvert à Trèves un document intitulé : *Depositiones Stephani Porcari*. Que ce document n'existe pas au Vatican et existe dans la Prusse rhénane, c'est bien extraordinaire. M. Sanesi s'en étonne, mais il croit à l'authenticité. Pourtant, si l'on y trouve le détail des formes que devait revêtir le complot, on n'y trouve rien sur ce qu'il aurait fait du pape prisonnier et de Rome délivrée. C'est pourtant ce que les juges durent avoir le plus à cœur de lui demander. Comment aurait-on passé à dessein sous silence l'essentiel des aveux arrachés par la torture pour aggraver la situation des conjurés?

M. Sanesi démontre mieux que Porcari devait avoir le secret appui de Naples, qui lui était bien nécessaire et que ne pouvait refuser Alfonse, au plus mal alors avec le saint-siège et la guelfe Florence. Sans doute Alfonse comptait travailler pour son compte; mais qui conspire n'y regarde pas de si près : il ne s'agit que de pêcher en eau trouble et de mettre tout sur le compte de la benoîte Providence.

On voit que ce livre soulève plus de questions qu'il n'en résout. C'est la destinée de beaucoup d'autres; et, après tout, en histoire comme en philosophie, poser et discuter les problèmes, c'est à quoi doit souvent se borner le jugement, la sagesse, la critique. En somme, M. Sanesi a fait faire un pas à l'histoire de Porcari. Il ne se flatte certainement pas d'en avoir dit le dernier mot, qui ne le sera peut-être jamais.

P.

L'Ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602), par P. Laffleur de Kermaingant. Paris, Firmin Didot, 1886. 2 vol. in-8°, de xxviii-599 et 282 pages.

M. Laffleur de Kermaingant nous expose dans sa préface comment il a été amené à s'occuper du sieur de Boissise et de son ambassade en Angleterre. Il désirait écrire l'histoire des Harlay, dont les papiers lui avaient été confiés par M. le baron d'Hunolstein, et commencer cette étude par Christophe de Harlay, sieur de Beaumont, qui fut ambassadeur à Londres au début du xviie siècle. « Comme tout ce que Beau-

mont a eu à traiter avait été engagé par son prédécesseur, qui l'a assisté pendant les six premiers mois de sa mission à Londres, » il a voulu connaître l'ambassade de Jean de Thumery, et cette dernière à son tour l'a amené à étudier les négociations qui l'avaient précédée. De là les deux divisions de son titre et de son livre : *l'Ambassade de France en Angleterre pendant la première partie du règne de Henri IV, et la mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise.* Le premier volume comprend la préface, le texte et une table alphabétique; le second est consacré aux pièces justificatives.

Tant que la lutte en France était restée indécise, et que l'on ne pouvait savoir qui l'emporterait des ligueurs, devenus de plus en plus les instruments de la catholique Espagne, ou des politiques, unis aux huguenots et appuyés sur tous les états protestants de l'Europe, l'Angleterre n'avait pas hésité. Bien que menacée elle-même par les flottes qu'envoyait Philippe II ou par les conspirations qu'il suscitait, bien qu'obligée de lutter contre les révoltés d'Irlande et de surveiller attentivement les frontières de l'Écosse où régnait le fils de Marie Stuart, elle avait secouru de tout son pouvoir le Béarnais contre ceux qui lui disputaient son royaume. Elle sentait bien que la question n'était pas seulement française et qu'il ne s'agissait pas seulement de savoir qui parviendrait enfin à ceindre la couronne de Louis XI et de François Ier. Elle voyait très clairement que, si notre pays était le principal théâtre de la lutte, il n'en était pas le seul enjeu. Le Béarnais vaincu, l'Espagne déjà maîtresse absolue de la péninsule et des Indes, dominant l'Allemagne et tendant la main à la Pologne par sa branche autrichienne, allait rejoindre ses possessions naturelles à l'Italie, aux provinces rhénanes et aux Pays-Bas, écraser définitivement la Hollande épuisée, dompter peut-être la vaillante république suisse, et en face de cette monarchie colossale, embrassant ainsi toute l'Europe chrétienne de la Vistule à Gibraltar, l'Angleterre allait se trouver seule avec une Irlande révoltée, une Écosse menaçante et pour seuls alliés possibles les lointaines contrées scandinaves. La France devenant espagnole, c'était la Réforme, et tout ce qu'elle apportait de progrès et de liberté, ruinée définitivement; c'était le développement de l'Europe, et on peut penser du monde moderne, arrêté, qui sait pour combien de temps? On ne saurait dire si Élisabeth comprit quel désastre serait la ruine de la France pour la civilisation générale, mais à coup sûr ce qu'elle devait être au point de vue particulier et plus étroit de l'intérêt anglais, elle le vit très nettement. « Le dernier jour de la France sera la veille du dernier jour de l'Angleterre, » disait-elle, et elle agit en conséquence, luttant contre l'Espagne avec toutes ses forces et toute son énergie. Mais, quand la situation se dessina définitivement en faveur de Henri IV, quand les chefs ligueurs eurent fait leur soumission l'un après l'autre, la vieille jalousie anglaise se réveilla contre une nation qui, même après un demi-siècle de guerres civiles, semblait devoir retrouver rapidement une marine, un commerce et une industrie rivale. Dès lors les secours d'Élisabeth se mesurèrent

à nos succès, parcimonieux tant qu'Henri IV poursuivait victorieusement la délivrance du pays, plus empressés quand quelque avantage passager faisait craindre un retour offensif de l'Espagne que notre état de ruine aurait pu rendre fatal; comme si son amitié avait été surtout attentive à prolonger la guerre, autant pour éviter les inconvénients d'une paix séparée que pour épuiser les deux adversaires.

Aussi le rôle des ambassadeurs ou envoyés de France qui se succédèrent à la cour de Londres de 1594 à 1598, Beauvoir La Nocle, Chatte, Chorin, La Barrauderie, La Fontaine, Étienne Chevalier, Loménie, Sancy, le duc de Bouillon, Réau, Fouquerolles, Maisse, était-il des plus difficiles. Les premiers n'obtinrent rien ou peu de chose. Bouillon et Sancy arrivèrent péniblement à signer les deux traités de Greenwich (24 et 26 mai 1596), par lesquels la France et l'Angleterre s'engageaient à ne pas faire la paix séparément, mais sans que « l'engagement de Henri cessât, si la reine ne fournissait pas son contingent dans l'armée que l'on devait dresser avec des forces communes, » et que Sancy a jugé lui-même en disant : « Qu'il eut plus de réputation que d'effet. » Réau et Fouquerolles offrirent vainement Calais à la reine comme gage des sommes que lui devait Henri IV, pour la décider à un effort sérieux. La mission de Maisse fut plus délicate encore, car il résida en Angleterre tout le temps que durèrent les négociations de la paix de Vervins. Prévost-Paradol en a écrit un précis brillant et rapide; M. Laffleur de Kermaingant n'a fait que le résumer, en ajoutant à son récit quelques détails nouveaux sur la négociation même du traité de Vervins.

Après Maisse, ce fut le tour de Boissise. Jean de Thumery, sieur de Boissise, appartenait à la noblesse de robe. Il était fils de Jean de Thumery, deuxième du nom, conseiller du roi et lieutenant général du grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, et de Madeleine de Hellin, et naquit posthume à Paris le 30 avril 1549. Il entra comme conseiller au Parlement de Paris le 6 février 1573 et fut député de ce corps pour la conférence de Fleix. Après la mort de Henri III, il se rallia à Henri IV, fit partie du Parlement de Tours, assista au sacre du roi à Chartres et, nommé conseiller d'État ordinaire, accompagna en Limousin Madame Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême. Il arriva à Londres le 28 octobre 1598.

Sa mission, tout aussi délicate au point de vue politique que celle de ses prédécesseurs, se compliqua d'une foule de questions de détail, nées de l'état, alors rudimentaire, de la législation en matière de commerce et de navigation. De ce nombre furent surtout les négociations au sujet du commerce des draps anglais en France et des prises en mer.

La question des draps anglais était le résultat des idées essentiellement protectionnistes de l'époque. Les marchands français cherchaient à interdire l'entrée du royaume à l'importation étrangère, et en particulier à l'importation anglaise. Dans cette intention, les draps anglais avaient non seulement été soumis à un fort droit d'entrée, mais encore

on ne pouvait les mettre en vente à Rouen, et de là dans le royaume, qu'ils ne fussent « bons, loyaux et bien conditionnés, appareillés, mouillés et retraits de la longueur et laize qu'ils devoient avoir, sous peine de confiscation. » On comprend tous les abus et toutes les réclamations auxquels pouvait donner lieu cette législation douanière.

Sous prétexte de représailles, ou même sans aucun prétexte, les Anglais à leur tour exerçaient sur mer une véritable piraterie. Leurs excès étaient rendus d'autant plus difficiles à réprimer par la variété des espèces particulières qui se présentaient. Comment devait-on considérer, par exemple, les vaisseaux français des partisans de Mayenne et réciproquement les vaisseaux anglais pris par eux? Nous n'entrerons pas dans le détail de ces cas qui seraient innombrables; qu'il nous suffise de dire que plusieurs vaisseaux français furent pris par les Anglais comme portant des munitions ou des provisions aux Espagnols, et que, dès cette époque, on agitait la question de savoir si les vivres pouvaient être considérés comme de la contrebande de guerre.

Dès le début de son ambassade, Boissise avait proposé « de rendre les corpz des villes responsables du mal commis par ceux qui partiroient de leurs ports et de constituer de part et d'autre des juges bien choisis, pour décider de la qualité des prises. » On ne put arriver à résoudre la question. A la dernière entrevue de Boissise et d'Élisabeth, celle-ci se déclara prête à réunir une conférence pour le règlement de ces affaires. C'était le seul résultat auquel notre ambassadeur avait abouti.

Il en fut de même du traité de commerce et de navigation qu'on avait projeté de conclure entre les deux puissances. Bien que des articles à ce propos eussent été acceptés et signés par Robert Cecil, Boissise dut quitter Londres sans avoir rien conclu définitivement.

Mais si les affaires commerciales comptent parmi celles dont la négociation a donné à Boissise le plus d'embarras et de désagréments, elles sont loin d'avoir été les plus importantes qu'il ait eu à traiter. La grande affaire de sa mission a été de surveiller le rapprochement qui parut sur le point de se faire entre l'Angleterre et l'Espagne après la conclusion de la paix de Vervins. M. Laffleur de Kermaingant montre comment les Anglais apportèrent d'abord tous les obstacles qu'ils purent à la conclusion du traité, puis finirent ensuite par refuser de profiter des avantages que tâchait de leur ménager la France, et par se retirer définitivement des conférences pour la paix. Après qu'elle fut signée, Élisabeth parut revenir sur ses premiers sentiments. Vers la fin de 1598 et les premiers jours de 1599, Henri IV fut informé à la fois par Boissise et par son envoyé à Bruxelles, La Boderie, « qu'un jurisconsulte de Bruxelles, Jérôme Coomans, était chargé, en l'absence de l'archiduc Albert, d'entrer en pourparlers avec la reine au nom du cardinal André. » Nous ne suivrons pas dans les détails cette mission extra-diplomatique, que M. Laffleur de Kermaingant a racontée avec un soin minutieux. Elle faillit un moment réussir. Au printemps de 1600, les délégués des deux puissances se rencontrèrent à Boulogne, mais là une question de céré-

monial fit tout échouer, et, après être restés deux mois et demi à discuter, les ambassadeurs se séparèrent sans avoir rien fait. Il y a lieu de croire que le cérémonial ne fut qu'un prétexte à la rupture et qu'au fond Élisabeth ne demandait pas mieux que de ne pas conclure. Qu'avait-elle à gagner à la paix en effet? De ne pas voir les flottes espagnoles faire voile vers les Iles-Britanniques et débarquer une armée de secours aux insurgés d'Irlande? Mais si le péril, de ce côté, était réel, il n'était pas pressant, et d'ailleurs elle savait bien qu'à défaut de la sympathie, l'intérêt commanderait à Henri IV de ne pas la laisser écraser, et que la vieille alliance se renouerait toute seule devant ce suprême effort des rois catholiques. Et d'autre part combien elle avait à y perdre! La paix conclue avec l'Espagne, c'était les Provinces-Unies enfin domptées et pour toujours; c'était la menace d'une nouvelle *armada* partant non plus de la Corogne ou de Cadix, mais de Rotterdam ou d'Anvers; c'était dans les petits canaux de la Zélande une flottille toujours prête à frapper l'Angleterre au cœur. Elle le sentit sans doute, elle fit taire l'amertume que lui avait inspirée le traité de Vervins, cette amertume qu'elle laissait sentir si âprement à Boissise, et encore une fois la femme blessée s'effaça derrière la reine d'une grande nation, la vanité froissée fit place à la raison d'État.

Ce ne fut pas d'ailleurs la seule fois que Boissise fut témoin d'une de ces reprises d'elle-même qu'Élisabeth avait en face du danger. La triste aventure du comte d'Essex lui en fournit un mémorable exemple. C'est en vain que devant l'ambassadeur Élisabeth « se meit à rire et gausser de la promenade que ledit comte avoit fait par la ville, de sa retraite et des propoz qu'il avoit tenus au peuple; » nul doute qu'elle ne fût navrée au fond de l'âme de la trahison de celui qu'elle avait si follement aimé. Mais au souvenir des périls que le succès de d'Essex aurait fait courir à l'Angleterre et à son trône, la femme politique se retrouvait dans l'amante vieillie et elle quittait Boissise, « disant pour conclusion que, s'il fust venu vers elle, comme l'on disoit, elle estoit résolue de sortir au devant, pour savoir lequel des deux régneroit. »

Ce n'est pas, on le voit, la matière à observations qui a manqué à Boissise. Son ambassade est curieuse en ce qu'elle réunit des événements politiques d'une haute importance et les menus détails de la diplomatie courante; curieuse aussi en ce qu'elle nous montre, arrivées déjà à un certain degré de développement, ces questions vitales du commerce et de la navigation, que le progrès général de la civilisation devait rendre à la fois de plus en plus complexes et de plus en plus importantes. Quant à l'ambassadeur, en somme il se tira de sa mission avec honneur, mais sans éclat. Esprit juste, sagace, quelquefois même pénétrant, Thumery de Boissise était un patriote sincère, un négociateur honnête et droit. Mais, si sa loyauté inspirait la confiance, il faut reconnaître que ses allures raides et gourmées de parlementaire décourageaient la sympathie. Sa ténacité manquait de souplesse et je ne sais s'il comprit jamais qu'un peu de finesse et beaucoup d'esprit peuvent faire bon ménage avec la plus stricte honnêteté.

Les qualités moyennes de Boissise semblent avoir rejailli sur son biographe. On peut dire aussi de M. Laffleur de Kermaingant qu'il s'est tiré de sa tâche avec honneur, mais sans éclat. Il a fait son livre avec le plus grand soin; il a apporté beaucoup de choses nouvelles[1] et son travail devra être consulté par tous ceux qui s'occuperont de l'histoire de Henri IV. Mais si, quand on a terminé la lecture de ce fort et compact volume, où les divisions sont trop rares pour soulager l'attention, on admire l'énorme travail qu'il suppose, si l'on a le sentiment de la vérité cherchée et souvent trouvée avec un zèle profond et une scrupuleuse conscience, on est bien en même temps forcé de s'avouer que cette lecture a été sinon pénible, au moins difficile. Que M. Laffleur de Kermaingant se résigne donc à sacrifier dans son œuvre les détails secondaires; qu'en multipliant les divisions, il donne à son style plus de relief, de mouvement et de vie; qu'il se résigne en un mot à ne plus nous montrer tout ce qu'il sait et comment il le sait. Ce n'est qu'à ces conditions que, sans cesser d'être ce qu'il est déjà, un travailleur très sérieux et très savant, il pourra atteindre l'objet de sa noble ambition et devenir vraiment un historien[2].

Louis FARGES.

L'État de la liberté de la Presse en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Léonce JEANMART DE BROUILLANT, de la Société de l'Histoire de France (*sic*). Paris, Quantin, 1888. In-4°, 324 pages.

Sous le titre ambitieux d'*Histoire de la liberté de la Presse aux XVIIe et XVIIIe siècles*, avec le sous-titre d'*Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne*, M. J. de B., un bibliographe amateur, a publié un travail intéressant dont nous aurons à dire quelque bien et quelque

1. Nous aurions mauvaise grâce à ne pas signaler particulièrement le tome II de cette publication. Il est en entier consacré aux pièces justificatives, parmi lesquelles se trouvent un grand nombre de lettres de Henri IV, publiées pour la première fois par M. Laffleur de Kermaingant et qui sont du plus haut intérêt.

2. Nous demandons à M. Laffleur de Kermaingant la permission de lui signaler encore quelques points de détail. P. 228 : à propos du recrutement du personnel diplomatique sous l'ancien régime, l'auteur aurait pu citer, à côté des *Jeunes de langues*, l'*Académie politique* établie par Torcy. — P. 267 : il faudrait une note pour les *Esterlins*. — P. 272 : Henri IV n'était-il pas sincère en affirmant qu'il ne refuserait pas la couronne impériale? Je serais assez disposé pour mon compte à admettre que nos rois y ont toujours plus ou moins songé. (V. sur ce point : B. Auerbach, *la Diplomatie française à la cour de Saxe*. Paris, 1887. 1 vol. in-8°. Introduction.) — P. 365 : *Adelantade* ou mieux *Adelantado* équivaut à peu près à gouverneur militaire d'une province. Il eût fallu l'expliquer. — P. 444 : M. Laffleur de Kermaingant écrit avec raison des Diguières pour Lesdiguières. C'est la vraie forme, mais le grand public n'y est pas habitué et on aurait pu la lui signaler.

peu de mal. Dans une première partie, il s'occupe uniquement de la publication à l'étranger et particulièrement en Hollande de nombreux pamphlets politiques, d'un certain nombre de livres curieux et anecdotiques relatifs aux règnes de Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, et d'écrits obscènes et injurieux contre les principaux personnages du temps. Le premier titre est donc une ironie; la presse, pendant toute cette période de notre histoire ayant été soumise au régime le plus tyrannique. Le sous-titre n'est pas plus exact : tous ces livres ont été imprimés en Hollande d'abord, en Belgique, en Allemagne et même en France ensuite, sous le nom de *Pierre du Marteau,* imprimeur à Cologne, avec le signe de la sphère sur le frontispice. Or Pierre du Marteau, imprimeur, n'ayant jamais existé ni à Cologne ni ailleurs, la prétendue histoire de ce personnage n'est autre que celle d'une série de publications dont les éditeurs, soit par prudence, soit par pudeur, se sont cachés sous un nom imaginaire. La seconde partie du travail est consacrée à l'examen littéraire et historique des *Amours du grand Alcandre.* L'ouvrage est dédié, non sans quelque pompe oratoire, à MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, « ... arbitres de la critique et de l'érudition appliquées à l'archéologie et à l'histoire..., animés d'un profond amour pour les lettres et les spéculations de la pensée..., jouissant d'une renommée universelle... »

Cette publication est un nouveau chef-d'œuvre typographique sorti des presses de l'éditeur Quantin. Quelques bonnes gravures en augmentent l'intérêt. Le portrait de l'auteur, qui orne la première page, nous montre, dès le début, que nous avons affaire à un *honnête homme,* dans le sens étendu qu'au grand siècle on donnait à cette expression. L'honnête homme avait de la naissance, de l'esprit, et la possession d'une belle fortune complétait son signalement. M. J. de B. nous explique très bien que ce sont les Elzévirs d'Amsterdam, de Leyde et d'Utrecht qui les premiers ont imaginé le masque de Pierre du Marteau. Ils ont donné d'abord le « Recueil des diverses pièces servant à l'histoire de Henri III » (1660); suivi du « Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers, etc. » (1663); viennent ensuite les « Mémoires du maréchal de Bassompierre » (1665); puis l' « Histoire du cardinal duc de Richelieu » (1666); enfin le « Recueil de quelques pièces curieuses servans à l'éclaircissement de l'histoire de la reyne Christine » (1667); le « Traité de la politique de la France » (1669) clôt la liste. Voilà pour les Elzévirs. Après eux les presses hollandaises, belges, suivirent cet exemple et même Rouen se fit remarquer par la hardiesse de publications qu'on n'osait imprimer à Paris sous l'œil du gouvernement central et qui dissimulaient leur origine toute française sous le nom de du Marteau de Cologne.

Il faut reconnaître que cette marque eut aux XVIIe et XVIIIe siècles une vogue très grande et qu'à elle seule, elle assurait la vente du livre sur lequel elle était placée. M. J. de B. indique avec soin l'origine de toutes ces publications anonymes. Sa passion de bibliophile ne recule devant

aucune recherche pour éclaircir les questions qui se présentent. L'amour de son sujet nous semble cependant l'entraîner bien loin lorsqu'il dit que ses publications « sont d'un intérêt si supérieur et d'un si immense secours pour ceux qui veulent avoir une connaissance approfondie du règne de Louis XIV... » Il en est de même lorsqu'il ajoute : « Nous pouvons hardiment écrire qu'il est indispensable à toute personne qui voudrait se rendre compte parfaitement du règne de Louis XIV de prendre connaissance et de ces pamphlets qui esquissent la vie politique du grand roi et de ses ministres, qui exposent la situation politique de la France à cette époque, et des œuvres érotiques qui tracent le tableau de la vie privée du grand roi et des personnages de sa cour. » Nous avouons ne pas comprendre ce que peuvent apprendre de sérieux et d'utile l' « histoire des amours d'Anne d'Autriche; » l' « histoire secrète des amours du père de la Chaise, jésuite et confesseur du Roy ; » l' « histoire des amours de Mme de Maintenon, » etc., etc. Cette tendance à considérer l'œuvre d'un pamphlétaire ou d'un calomniateur comme un document sera l'origine de la plupart des désaccords profonds que nous allons voir exister entre M. J. de B. et nous, malgré toute la justice que nous rendons à un esprit aussi orné que le sien et à son goût pour le travail.

Dans la seconde partie de son livre, M. J. de B. examine et analyse les « Amours du grand Alcandre. » Les lecteurs de la *Revue historique* n'ont peut-être pas oublié qu'en 1886 et 1887 la *Revue* nous a fait l'honneur de publier deux études de nous, l'une sur le *Mariage et le divorce de Gabrielle d'Estrées,* l'autre sur *Sully et Gabrielle.* Nous avons eu, à cette époque, le tort très grand, nous le reconnaissons, d'attribuer à Mlle de Guise les « Amours du grand Alcandre. » M. Tamizey de Larroque voulut bien nous avertir de cette hérésie. Nous eûmes la malechance de ne connaître sa juste critique qu'après la publication de notre second travail. M. J. de B. vient aujourd'hui, avec grande courtoisie du reste, nous faire le même reproche. Nous abjurons notre erreur, mais que ce livre curieux soit de la princesse, comme on l'a cru généralement, ou de Roger de Bellegarde, comme le veut M. de B. après M. P. Paris, ou enfin de la marquise Mouy des Ursins, mise en avant par M. T. de Larroque, d'après un ms. de la Bibl. nat., sa valeur historique est médiocre et il faut s'en servir avec circonspection.

Nous retrouvons dans la seconde partie du livre de M. J. de B. le zélé bibliographe que nous connaissons, mais ses excursions sur le terrain purement historique à propos de Gabrielle, de Henri IV et de Sully et de la critique de nos deux études accueillies par la *Revue historique* sont moins heureuses. Ce qui manque à notre contradicteur, c'est un esprit critique qui préside au choix des documents dont il se sert. S'agit-il de Gabrielle, il accueille avec conviction et sans en rien élaguer tout ce qui a été imprimé contre elle. Aussi connaît-il toutes ses faiblesses. Il peut au besoin les classer ; il dira par le menu tous les gens pour lesquels elle a eu des bontés et l'ordre dans lequel elle les a favorisés. Bellegarde est venu après tel et tel, mais avant Henri IV. César est le fils du

premier et non du second, malgré tout ce que croyait savoir le Béarnais. Sur ce dernier point, M. J. de B. nous dit « qu'il a fait le plus grand effort en vue de donner une solution qui, à l'avenir, fasse loi. » Après une discussion au cours de laquelle l'amour de Henri IV pour ses enfants et tout ce qu'il a fait pour eux est traité de « preuve (de sa paternité) à faire mourir de rire » (p. 259), notre honorable contradicteur ajoute : « Cette question résolue, passons » (p. 261). Ainsi César est le fils de de Bellegarde ? C'est une solution qui fera loi ? Un conte traité de tel par Sully, deux lignes de Tallemant des Réaux, une citation des « *Nouveaux* Mémoires de Bassompierre, » un prétendu bon mot d'Alexandre le Grand et le tour est joué. — Quant à Sully, à en croire M. J. de B., il est le plus véridique des historiens, il n'a pas raconté dans ses *Économies,* pour satisfaire son immense vanité, cent récits imaginaires, il n'a jamais fabriqué une seule lettre fausse, pas même celle de La Varenne ; c'est le meilleur des hommes, il n'a jamais calomnié personne ! « Le flambeau de la vérité à la main, d'un pas résolu, annonce M. J. de B., nous allons réfuter point par point les arguments invoqués par M. Desclozeaux ; » et alors commence la glorification de Sully en suivant la même méthode que pour l'éreintement de Gabrielle et le choix du père de César.

Nous ne comprenons pas l'histoire écrite ou discutée de cette façon. La seule chance, à notre avis, qu'on ait de dire vrai, c'est d'apporter la sévérité la plus grande, l'esprit critique le plus éveillé dans le choix des témoignages. M. J. de B. ne paraît pas s'en préoccuper beaucoup.

S'il est si bien instruit des désordres de Gabrielle, c'est un livre apocryphe, les « *Nouveaux* Mémoires de Bassompierre » qu'il appelle dans son enthousiasme : « les fameux Mémoires, » qui l'ont renseigné. Lorsque M. J. de B. fait une citation de Sully, au lieu de citer les *Économies,* il emprunte de longues pages aux Mémoires *dits* de Sully qui sont l'œuvre de l'abbé de l'Écluse. Les deux romans historiques qui lui sont si chers : les *Amours du grand Alcandre* et les *Adventures de la Cour de Perse,* auraient pu lui fournir certains documents. Ils contiennent notamment deux jolis portraits de Gabrielle, c'était le cas de s'en servir ; les auteurs de ces deux romans l'ont connue personnellement et l'ont décrite de première main. M. J. de B. cette fois les néglige et emprunte son portrait de Gabrielle à un Lundi de Sainte-Beuve. Il pouvait plus mal choisir au point de vue littéraire, mais au point de vue documentaire ! — S'il s'agit de Sully, il cite l'excellent M. Legouvé. Telles sont les *sources.* Marbault est un témoin embarrassant pour ceux qui en sont restés au Sully de la légende. M. J. de B. aussi semble ne pas connaître un homme qui n'a pas été imprimé par Pierre du Marteau, il se borne à le malmener et à le traiter d'historien : « Quel historien que ce Marbault ! C'est bien de lui qu'on peut dire : sacrée est son histoire, personne n'y touche ! » ... Nous croyons cette fois M. J. de B. sur sa parole, car Marbault n'a écrit que des notes sur les *Économies.*

DESCLOZEAUX.

M. Desclozeaux, directement pris à partie par M. J. de B., ne pouvait pas insister sur les côtés défectueux de l'ouvrage. Nous devons cependant ajouter que M. de B. devrait pousser l'amour des écrivains du XVIIe s. jusqu'à l'imitation de leur style et éviter les tournures par trop étrangères : « Accablé de remords d'avoir été assez faible d'assister au supplice de ses coréligionnaires et amis, Caragnes et Bruquemaut (lisez : Briquemault)... » « Cette édition est celle renseignée sous la rubrique VII... » — M. J. de B. est jeune; il nous le montre dans un fier portrait mis en tête de son volume. Nous aurions aimé que sa jeunesse ne se manifestât pas aussi souvent par un ton trop complaisant pour lui-même et trop tranchant à l'égard d'autrui. Un vrai bibliographe ne parlera jamais qu'avec respect de P. Paris, d'É. Picot. Il est plaisant de voir l'auteur qui nous parle de « l'historien Marbault » reprocher à M. Lenient « d'avoir parlé de l'histoire des amours du grand Alcandre sans l'avoir lue. » Ce qui est tout à fait amusant chez un si rude censeur des fautes d'autrui, c'est de voir Vassor appelé « le célèbre historien du règne de Louis XIII » (p. 250), c'est de trouver la mention *des livraisons* 132 et 134 de l'histoire du président de Thou (p. 316) et de la *Bibliographie littéraire* de Quérard (p. 144). Pourquoi citer (p. 234) une anecdote controuvée sur Henri IV, d'Aubigné et Caumont La Force? Pour le bouquet, que dire d'un érudit qui assure que Montesquieu mit en tête des *Lettres persanes* (lisez : *Esprit des lois*) un hémistiche de Virgile (lisez : Ovide) : Prolem sine matre creatam? — Puissent ces lapsus enseigner pour l'avenir à M. J. de B. la modestie et l'indulgence!

(NOTE DE LA RÉDACTION.)

P. BAILLEU. **Preussen und Frankreich von 1795-1807. Diplomatische Correspondenzen.** Zweiter Theil. Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven. Veranlasst und unterstützt durch die K. Archiv-Verwaltung, Band XXIX. Leipzig, Verlag von S. Hirzel, 1887. LXXXVII-647 p.

Il y a quelques années que M. Sorel a rendu compte du premier volume de cette importante publication (cf. *Revue historique*, t. XXIII, 1883, p. 437). Tout ce que ce juge compétent a dit de flatteur pour M. Paul Bailleu est dû également au deuxième volume qui termine cet ouvrage, entrepris sous les auspices de la direction des archives d'État de la Prusse. Nous y trouvons le même soin dans la reproduction des documents, le même tact dans le choix des notes, la même précision et la même droiture de jugement dans l'introduction, où l'auteur résume avec bonheur une grande masse de faits particuliers. M. Bailleu parle peut-être trop modestement des éclaircissements que son travail apporte à l'histoire de la politique française. La correspondance de Napoléon ne nous

laisse pas, il est vrai, de secrets importants à découvrir. Mais il y a toujours un charme incomparable à entendre parler directement, d'après les récits des diplomates étrangers, le premier consul et plus tard l'empereur, à observer la connaissance étonnante des hommes et des affaires dont il fait preuve, à suivre les chemins à la fois tortueux et très simples de sa politique extérieure. Quant aux éclaircissements sur la politique prussienne, pendant la période de 1800 à 1807, on ne peut estimer trop haut ce que renferme ce second volume de M. Bailleu. Ces matériaux, quoique en partie connus de Ranke, Hæusser, Duncker, Adolphe Schmidt, sont précieux à posséder en entier. Les archives d'État et les archives de la guerre à Berlin lui ont fourni la correspondance du ministère avec la légation de Paris, des papiers provenant de l'héritage de Frédéric-Guillaume III, des relations de quelques généraux, tels que Tauentzien, Bluecher, le duc de Brunswick, etc. Il y a malheureusement deux lacunes considérables dans les matériaux conservés à Berlin. On aurait des informations plus parfaites sur les préliminaires du traité franco-prussien du 23 mai 1802, si Lombard, dont la plume était occupée à ces négociations, n'avait pas retenu une partie de la correspondance de Lucchesini qui s'est perdue avec les autres papiers politiques de Lombard. Les antécédents de la guerre de 1806 ne nous sont pas non plus complètement connus, parce que le comte d'Haugwitz, au moment de l'invasion française, a fait brûler, à Graudenz, des documents d'une valeur incontestable. Dans ces circonstances, ç'a été une vraie chance que les archives d'État prussiennes aient pu acquérir, il y a peu d'années, les papiers laissés par Lucchesini lui-même, parmi lesquels se trouvent beaucoup de lettres de Hardenberg, Haugwitz, Lombard, un procès-verbal important des conférences de Lucchesini et de Beurnonville de mai 1802, un mémoire sur la chute de la Prusse en 1806, dont le cinquième appendice de ce volume nous fait connaître des fragments. M. Bailleu en outre a pu se procurer les témoignages des diplomates prussiens accrédités à la diète de Ratisbonne et à la cour de Munich. Il a pris connaissance de même des dépêches des représentants de l'Autriche, de la Bavière et de la Saxe à Berlin. Il a consulté les archives de Hanovre et de Marbourg.

Mais ce qui a facilité le plus ses recherches, c'est encore la libéralité de l'administration des archives des affaires étrangères à Paris. On connaît depuis longtemps la valeur des informations de Laforest. Sans considérer le représentant de la puissance française à la cour de Berlin comme impartial, on admirera maintes fois la finesse de ses observations. Les grands personnages prussiens qu'il dépeint sont vivants[1], ses jugements sur les défauts principaux du gouvernement de cette monarchie ne nous paraissent pas trop sévères. La cor-

1. Pour ce qui concerne le prince Louis-Ferdinand, rappelons qu'on doit à M. Bailleu un essai spécial sur ce personnage héroïque et malheureux (*Deutsche Rundschau*, 1885).

respondance de Hauterive et de Talleyrand, dont M. Bailleu a été à même de nous communiquer quelques échantillons dans le deuxième appendice, complète en quelque sorte les récits de Laforest; elle ne nous laisse aucun doute sur la manière dont on appréciait, au point de vue des intérêts dominants de la France, ce qu'était devenue la monarchie de Frédéric le Grand dans le système des États de l'Europe. « Les successeurs de Frédéric, » écrit Hauterive à Talleyrand le 16 nov. 1805, « n'ont pas saisi l'esprit des principes de son gouvernement. Ce prince savait très bien que, avec une armée et un trésor, il serait toujours en mesure de conserver la puissance qu'il avait créée et le rang qu'il s'était arrogé en Europe. Mais il savait aussi que rien de ce qui arrivait sur le continent ne lui était étranger, qu'aucun événement politique d'une certaine importance ne devait y survenir sans sa participation, que l'équilibre existant de son temps serait rompu à son détriment s'il n'intervenait pas d'une manière active à l'établissement du nouvel équilibre qui serait substitué à sa place; que, si d'autres États s'agrandissaient sans que le sien reçût un accroissement proportionné, il se trouverait placé par un tel changement dans une position rétrograde; que, si toutes les armées européennes s'ébranlaient, combattaient, s'aguerrissaient par des défaites ou par des victoires, pendant que la sienne languirait dans le repos, sa puissance militaire perdrait comparativement par ce défaut relatif d'expérience, de courage et de confiance; sans doute le grand Frédéric n'ignorait aucune de ces vérités hypothétiques; et je pense qu'il eût souri si quelqu'un de ses ministres s'était flatté de le servir ou de l'instruire en les lui exposant. Il est permis de penser que les ministres de ses successeurs ou ont vainement essayé de les mettre sous leurs yeux ou n'ont pas eu assez de discernement pour les découvrir et en sentir l'importance. » Voilà le thème qu'on varie sous des formes différentes dans les cercles officiels français. Abstraction faite de la remarque relative « à la perte du courage » des troupes prussiennes et au « nouvel équilibre » qui, selon Hauterive lui-même, ne devait pas exister (cf. ses paroles du 13 décembre 1805 : « Vous voyez que l'Empereur ne peut arriver à rien qu'il n'ait fait place nette en Europe et qu'il n'ait écrasé tout le monde »), il y a beaucoup de vérité dans ses observations. Les documents publiés par M. Bailleu en donnent le commentaire et nous font comprendre en son entier le sort tragique d'une monarchie qui ne retrouva ses forces que dans le malheur et dans le démembrement.

Alfred Stern.

Oesterreich's Theilnahme an den Befreiungskriegen. Ein Beitrag zur Geschichte der Jahre 1813 bis 1815, nach Aufzeichnungen von Friedrich von Gentz, nebst einem Anhang : « Briefwechsel zwischen den Fürsten Schwarzenberg und Metternich. » Herausgegeben von

Richard Fürst METTERNICH-WINNEBURG. Geordnet und zusammengestellt von Alfons Freiherrn VON KLINKOWSTROEM. Wien, Druck und Verlag von Carl Gerold's Sohn. 1887, x-844 p.

Ce volume, orné d'un beau portrait de Frédéric Gentz et d'un fac-similé d'une lettre du maréchal Bluecher relative à la bataille de Waterloo, forme un supplément fort précieux à la vaste publication des Mémoires, Documents et Écrits divers laissés par le prince de Metternich. C'est de la même source que sont émanés ces Mémoires et la plus grande partie du livre dont nous rendons compte aujourd'hui : les archives privées de la famille de Metternich. On y a trouvé la plupart des minutes des lettres adressées par Gentz à Caradja, hospodar de Valachie, pendant les années 1813-1815, de même que les lettres originales de Gentz adressées au prince de Metternich durant la même époque. D'ailleurs, les archives privées de la famille Schwarzenberg ont contribué à compléter la correspondance confidentielle de Metternich et du maréchal Schwarzenberg, pendant les années 1813-1815. Enfin on a réimprimé le manifeste belliqueux de 1813, rédigé au nom du gouvernement autrichien par Gentz, et son mémoire sur le congrès de Vienne, dont l'original français était déjà contenu dans le second volume des Mémoires de Metternich. On ne comprend pas pourquoi l'éditeur a pensé utile de donner ce mémoire en traduction allemande. De même on ne conçoit pas pourquoi les lettres de Gentz, adressées au prince Caradja et publiées déjà en grande partie par le comte Prokesch-Osten, n'ont pas été réimprimées dans l'original français. Quelques-unes de ces lettres ont été omises, d'autres, découvertes par M. Fournier parmi des documents interceptés en 1814 (cf. *Allgemeine Zeitung*, 1887, n° 7), ont échappé aux yeux de l'éditeur.

Abstraction faite de ces remarques critiques, le volume supplémentaire des Mémoires de Metternich offre le plus grand intérêt. Le premier sujet qui commande notre attention, ce sont les rapports fort singuliers de l'homme d'État et de l'écrivain célèbre, dont la plume sert les intentions d'un maître adoré. Spectacle curieux à regarder que ce Gentz : Prussien d'origine et élève de Kant, publiciste de premier ordre, il se transforme en Autrichien de pied en cap et devient esclave de l'autorité jusqu'à dire à son maître : « Je suis d'avis que la croyance vaut mieux que la raison. Dès le moment que je vous vois ferme sur un point quelconque, je me retranche derrière la foi la plus absolue sans me laisser ébranler par aucun doute. »

On remarque néanmoins dans la correspondance de Metternich et de Gentz, çà et là, des différences de jugement fort caractéristiques. Malheureusement on n'a pas les lettres du premier; mais on peut bien en deviner le contenu essentiel d'après les répliques de Gentz. Une des différences d'opinion des deux correspondants à l'égard de la politique du jour, qui intéressera le plus le public français, concerne la question de savoir si la guerre des années 1813 et 1814 devait finir par le renversement

de Napoléon. On aura peine à croire que Gentz ait été longtemps hostile à cette idée et à la restauration des Bourbons, lui qui, après que cet événement eut été accompli, écrivit à Louis XVIII une lettre conçue dans les termes les plus dévotieux et les plus humbles. On y lit (p. 342) : « Je n'ai pas besoin de dire que mes principes, mes sentiments, mes vœux sont restés les mêmes, je rougirais de m'en faire un mérite, mais je regarde comme un avantage particulier, comme une faveur que le ciel m'a accordée, de n'avoir jamais perdu, au plus fort des calamités universelles, la confiance dans une régénération prochaine, et d'avoir constamment prédit à mes amis que non seulement les vrais principes de l'ordre social reprendraient leur empire, mais que nous vivrions pour en célébrer le triomphe et pour voir l'ancien trône de France, une des premières colonnes de l'édifice de la prospérité générale, rétabli dans la personne même de Votre Majesté. »

Les lettres adressées par Gentz au prince Caradja, où il rend compte des plus importants parmi les événements contemporains, nous font admirer souvent le talent du narrateur et la pénétration du penseur politique. L'histoire du congrès de Vienne y gagne surtout, parce que, jusque-là, la version autrichienne des affaires qu'on y traitait et des conflits qu'on y voyait naître n'avait guère de représentant.

Mais ce qu'il y a de plus précieux dans ce volume, ce sont certainement les lettres échangées entre Metternich et Schwarzenberg. Elles nous font entrevoir les menées du grand quartier général, et particulièrement la divergence très forte des idées de l'empereur Alexandre et de celles de Metternich. La question de la neutralité suisse, qui formait un des sujets de leurs disputes, y est touchée d'une manière fort piquante. Ainsi, une certaine Mme Morges, ci-devant bonne de la grande-duchesse Marie, sœur du czar, y joue un rôle jusque-là presque inconnu. Gentz la désigne à tort sous le sobriquet de « la nourrice de Lausanne. » Comme nous le prouve le second volume de « l'Annuaire politique, » publié par M. Hilty, professeur à l'université de Berne (*Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft*. Zweiter Jahrgang, 1887. Bern, Druck und Verlag von K. I. Wyss), les historiens de la Suisse se sont empressés d'ajouter ces informations nouvelles aux éclaircissements que fournissaient déjà les livres de Tillier, de Monnard, les biographies de Reinhard, de Wyss, de Wattenwyl, les mémoires du comte de Senfft, etc. Quant à Schwarzenberg, considéré comme militaire, les documents authentiques tirés des archives de sa maison contribueront pour quelque chose à affaiblir les reproches qu'on lui a faits. A vrai dire, il avait à combattre plus d'obstacles dans son voisinage qu'il ne pouvait le dire au grand public. « Vous ferez, — lui écrit Metternich à une heure critique, — ce que vous avez déjà fait avec tant de gloire et de succès, votre devoir, en laissant crier les sots et les hâbleurs. Faites et ne demandez pas. Qui voulez-vous qui vous réponde ? *Un* souverain peut le faire; *quatre*, non. » Mais il faut noter, pour se faire une idée juste du contraste des intentions et des intérêts au sein même de

la grande alliance, les observations sévères dont Schwarzenberg accompagne la « sublime légèreté (de Bluecher) qui dédaigne toute espèce de prudence. » Et il ne faut pas négliger la remarque malicieuse de Metternich du 30 janvier 1814 : « Je suis quasi fâché qu'il n'y ait pas un petit échec pour Bluecher. Cela aurait le grand avantage de le rendre un peu plus coulant. » — En somme ce volume renferme tant de renseignements instructifs qu'il faut le placer dans toutes les bibliothèques historiques consacrées au temps de Napoléon Ier.

Alfred STERN.

MARÉCHAL. **Histoire de l'Europe et particulièrement de la France de 1610 à 1789. Histoire contemporaine de 1789 à nos jours.** 2 vol. in-12. Delalain. — NOLTE. **L'Europe militaire et diplomatique au XIXe siècle.** 4 vol. in-8°. Plon.

La maison Delalain a publié, dans le courant de l'année 1886, une histoire de l'Europe (1610-1789) par M. Maréchal. La même maison a réédité pour la onzième fois une histoire contemporaine du même auteur.

Le nouveau livre de M. Maréchal est appelé à un aussi grand succès que son histoire contemporaine. Il est écrit avec la même conscience, la même abondance d'informations puisées, non seulement dans les histoires générales et dans les travaux spéciaux, mais encore dans les mémoires contemporains. Le style est clair et personnel, les citations n'ont rien de banal et sont bien placées. Les renseignements généalogiques et les notes explicatives sont nombreux et soignés, et permettent de remonter rapidement à l'origine des personnages et des questions. Enfin il y a dans ce livre destiné aux lycées des chapitres entièrement nouveaux : ainsi d'utiles résumés de l'histoire de Hollande, d'Espagne, d'Italie au XVIIe siècle; deux chapitres sur l'histoire de la civilisation étrangère pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Le chapitre XI groupe, pour la première fois, tous les renseignements nécessaires à l'histoire religieuse de la France de 1610 à 1715. Le livre de M. Maréchal est donc un manuel excellent et mieux qu'un manuel. La composition du livre en fait un précieux auxiliaire pour les examens du baccalauréat et de Saint-Cyr. Le choix heureux des détails et la précision du récit en font un tableau exact et agréable à lire de l'histoire moderne depuis Richelieu jusqu'à Louis XVI.

Malgré le soin avec lequel M. Maréchal tient compte des travaux nouveaux, il a trop jugé Luynes et Louis XIII d'après Tallemant et Michelet, quoique, depuis dix ans, on ait produit bien des documents destinés à rectifier l'opinion traditionnelle à ce sujet. Il me semble aussi que M. Maréchal exalte trop Gustave-Adolphe aux dépens de Tilly, auquel il attribue encore le sac de Magdebourg, malgré Droysen et

Klopp[1]. Le système de Law aurait eu besoin d'être élucidé plus complètement; le ministère de Turgot me paraît aussi un peu sacrifié; mais ce ne sont là que des taches légères dans un travail si consciencieux et si condensé, et nous voudrions voir le livre de M. Maréchal dans les mains de la plupart de nos élèves.

L'éloge de l'*Histoire contemporaine* n'est plus à faire. On en a apprécié depuis longtemps l'exactitude, les nombreuses citations, les renseignements biographiques aussi abondants qu'intéressants. Remarquons que certains chapitres, ordinairement sacrifiés, ont, au contraire, été traités avec le plus grand soin par M. Maréchal : ainsi les institutions du Consulat, bien qu'il n'ait pas assez insisté sur la part personnelle de Bonaparte dans la reconstitution de la France en 1800.

Ce livre est encore très précieux par le soin avec lequel il analyse les campagnes de l'Empire, d'après le récit de Thiers, qui, malgré bien des assertions discutées, est encore ce que nous avons de plus clair et de plus complet sur l'histoire militaire de Napoléon. L'histoire étrangère n'est pas négligée, comme elle l'est trop souvent; on y trouve tout ce qu'il y a d'essentiel sur la question d'Orient en Europe et en Asie, sur la guerre de Sécession en Amérique. M. Maréchal a poussé le scrupule jusqu'à nous donner un résumé fort intéressant de l'histoire d'Haïti et de l'Amérique du Sud. Il a mené sans défaillance son travail jusqu'en 1886, tâche utile et difficile et où l'enseignement côtoie à tout instant la politique.

L'ouvrage de M. Nolte sur l'Europe militaire et diplomatique, depuis le congrès de Vienne, nous amène aussi jusqu'à ces dernières années. C'est un travail de longue patience auquel l'auteur a consacré les dernières années d'une vie qui s'est éteinte prématurément. Ces quatre gros volumes contiennent une foule de renseignements utiles sur les guerres et les traités depuis 1815 jusqu'en 1884. M. Nolte avait lu avec une ardeur infatigable la plupart des livres parus dans ces derniers temps, en français et en anglais, sur les questions étrangères qui se sont multipliées pendant le XIXe siècle. Le récit est, en général, exact, la recherche des faits semble avoir été la principale préoccupation de l'auteur. Il a écrit les chapitres de son livre indépendamment les uns des autres; il a reculé devant un plan d'ensemble; aussi, ne nous a-t-il donné qu'une collection d'études séparées; l'intérêt y a perdu, mais comme il a repris généralement chaque question à ses origines, pour la conduire jusqu'en 1884, d'un seul trait, son livre, où les grosses erreurs sont rares, peut fournir rapidement un renseignement nécessaire. Aucune question importante n'a été passée sous silence; peut-être même quelques-unes comme les expéditions des Anglais en Abyssinie, contre les Achantis, les Boërs, les Zoulous, les Maoris ont-elles été traitées trop longuement. Remarquons aussi que la division du livre en guerres d'indépendance, guerres d'agrandissement, guerres coloniales est bien artificielle; par

1. Voyez *Revue historique*, I, 202.

exemple, l'insurrection de la Grèce et la Commune sont assez singulièrement placées dans les guerres d'agrandissement. Le style de M. Nolte se ressent légèrement de son origine américaine, sans nuire cependant à la clarté du récit; il doit aussi à sa connaissance imparfaite de notre littérature historique de citer, comme des autorités, par exemple le Manuel de l'histoire du Portugal de Bouchot, des échos de journaux, des récits géographiques publiés dans des bibliothèques de vulgarisation pour la jeunesse. Enfin les réflexions, qu'il rejette avec soin à la fin de chaque chapitre, sont trop souvent dirigées contre l'Angleterre, alors même que les Anglais ne semblent pas directement engagés dans la question. Il y a peut-être aussi une trop grande part d'illusion dans la conclusion de M. Nolte, qui trace à la France le devoir de donner l'exemple du désarmement et de la solidarité cosmopolite. En somme, sans être un travail original et très habilement composé, le livre de M. Nolte a été préparé sérieusement et écrit honnêtement; il rendra des services à tous ceux qui s'occupent d'histoire contemporaine.

Paul Bondois.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1889, janv.-févr. — MORANVILLÉ. La chronique du Religieux de Saint-Denis, les mémoires de Salmon et la chronique de la mort de Richard II (montre que le Religieux de Saint-Denis a connu et suivi de près les mémoires de Salmon; croit et signale avec ingéniosité de nombreux faits donnant à penser que Salmon et ce Religieux pourraient bien être un seul et même personnage. Quant aux récits de la trahison et de la mort de Richard II, il paraît fort probable, contrairement à l'opinion émise par l'auteur du présent article, que Créton, témoin oculaire de l'expédition de Richard II en Irlande et de l'arrestation du roi en 1399, est la source première de ces récits; que la chronique en prose éditée par B. Williams est le plus souvent un simple remaniement du récit en vers et prose de Créton; qu'enfin le récit attribué à Jean le Bel n'est qu'un abrégé sans valeur originale de cette chronique en prose. Rien ne prouve que ce Jean le Bel ait jamais été confesseur de la petite reine Isabelle; n'a-t-on même pas confondu ce Jean le Bel avec l'autre Jean le Bel si largement mis à profit par Froissart? Les rapports de Jean le Bel avec Salmon sont rien moins que certains). — Ch.-V. LANGLOIS. Rouleaux d'arrêts de la cour du roi au XIIIe siècle; 3e et dernier article. — OMONT. Mss. relatifs à l'histoire de France conservés dans la bibliothèque de sir Th. Phillipps à Cheltenham. = Bibliographie : *V. de Meaux.* La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie. — *Ul. Robert.* Monographie du prieuré de Vaucluse, ordre de Saint-Benoît, IXe-XIXe s. (consciencieux). — *Alf. Richard.* Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent (très bonne publication, qui nous rend une partie au moins des archives de l'abbaye, dont les originaux ont été détruits par un incendie en 1805). — *Rœhricht.* Deutsche Pilgerreisen nach dem Heiligen Lande (2e édition commode, mais non scientifique). — *Crivellucci.* I codici della libreria raccolta da S. Giacomo della Marca nel convento di S. Maria delle Grazie presso Monteprandone.

2. — **La Révolution française.** 1889, 14 avril. — AULARD. Le programme royal aux élections de 1789 (analyse le Rapport fait au roi dans son conseil par le ministre de ses finances le 27 déc. 1788). — H. MONIN. Institutions de Paris en 1789. — GAFFAREL. L'opposition littéraire sous le Consulat; fin le 15 mai. — Le comité d'agriculture de la Convention; une lettre de Legendre; l'Angleterre en 1793. — CAMPARDON. Liste des membres de la noblesse impériale dressée d'après les

registres de lettres patentes conservés aux Archives nationales, fin. = 14 mai. SANTHONAX. Bernard de Saintes (note, dans la biographie de M. Lods, d'utiles documents qui réfutent la thèse principale de cet auteur). — CHASSIN. La colonne de la liberté sur l'emplacement de la Bastille (l'idée de ce monument est antérieure même à la prise de la Bastille; elle avait été émise dans un des « Cahiers » de Paris qui proposait d'abandonner la Bastille « au public pour en faire justice lui-même, » et d'élever à la place une statue « à Louis XVI, restaurateur de la France et de la liberté »). — VIDAL. Mission de Cassanyes aux armées d'Italie et des Alpes réunies; documents.

3. — **Revue d'histoire diplomatique.** 3e année, no 2. — Alf. BAUDRILLART. Examen des droits de Philippe V et de ses descendants au trône de France en dehors des revendications d'Utrecht. 1er art. (Philippe V, indépendamment des renonciations, n'avait aucun droit à la couronne de France : 1° parce qu'il avait l'Espagne en partage; 2° parce qu'il était devenu étranger). — Fr. DE CRUE DE STOUTZ. Un emprunt des Huguenots français en Allemagne et en Suisse, 1562 (d'après des pièces appartenant à la famille de Saussure). — M. D'AUBIGNY. Un ambassadeur turc à Paris sous la Régence; fin (ambassade de Méhemet-Effendi, d'après la relation écrite par lui-même). — Dr G. FRAKNOI. Rapports diplomatiques de la Hongrie avec la France au commencement du XVIe siècle. — TRATCHEVSKI. L'empereur Paul et Napoléon premier Consul (ce mémoire sur la politique russe vers l'an 1800, publié récemment par M. le duc de Broglie sans nom d'auteur, est du comte F.-V. Rostopchine et figure au tome I des *Archives russes*, paru en 1878).

4. — **Bulletin critique.** 1889, no 7. — *Chabrier*. Les orateurs politiques de la France, 1302-1830. — *Vuy*. Adémar Fabri, prince évêque de Genève (très intéressant). = N° 8. *L. de Beauriez*. Une fille de France et sa correspondance inédite (Louise-Élisabeth, 1757-59; ses lettres sont agréables; l'auteur de l'article, M. Baudrillart, y ajoute plusieurs lettres inédites). — *Maxe-Werly*. Étude du tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Fines (minutieuse et très bien conduite). = N° 9. *Vandal*. Une ambassade française en Orient sous Louis XV. La mission du marquis de Villeneuve, 1728-1741. — *G. Carré*. L'enseignement secondaire à Troyes, du moyen âge à la Révolution (article très minutieux, dont l'auteur utilise des documents inédits). = N° 10. *Prou*. Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun. — *Joubert*. Histoire de la baronnie de Craon de 1382 à 1626. — *H. de Curzon*. La maison du Temple de Paris. = N° 11. *Th. von Sickel*. Liber diurnus Romanorum pontificum (excellente édition. Les explications sur la manière dont a été constitué ce formulaire à l'usage de la chancellerie pontificale ne sont pas concluantes). — *Süpfle*. Geschichte des deutschen Kultureinflusses auf Frankreich. Bd. I (conclusions très exagérées). — *Abbé Fabre*. Les ennemis de Chapelain. — *J. von Dœllinger*. Akademische Vortræge (recueil très intéressant de mémoires écrits sur des sujets différents, mais qui

pourraient être considérés comme les chapitres d'un livre sur l'influence exercée par la France sur l'Allemagne depuis le moyen âge). — *G. de Bourge*. Le comte de Vergennes (fort bonne étude sur les débuts diplomatiques de Vergennes, 1739-1752).

5. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1889, n° 14. — *W. Helbig*. Sopra le relazioni commerciali degli Ateniesi coll' Italia (au VIe et au Ve siècle, le commerce de la mer Tyrrhénienne était accaparé par les Syracusains; les vaisseaux athéniens n'abordaient pas à la côte d'Étrurie; les vases peints qu'ils apportaient du Pirée n'entraient dans ce pays que par les navires syracusains). — *Dareste*. Études d'histoire du droit (recueil d'articles remarquables). — *Ch. de Beaurepaire*. Statuts de la Charité de Saint-Cosme, Saint-Damien et Saint-Lambert en l'église de Saint-Denis de Rouen, 1358. — *Id*. Documents relatifs au séjour du roi Henri IV à Rouen, en 1603. — *Rabaud*. Lasource, député à la Législative et à la Convention (biographie très consciencieuse). — *Bissuel*. Les Touaregs de l'Ouest (détails intéressants). = N° 15. *P. Herrmann*. Das Græberfeld von Marion auf Cypern (a mis en œuvre d'une manière parfois insuffisante les notes recueillies par M. Ohnefalsch-Richter au cours des fouilles entreprises par des particuliers à Marion). — Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur. Bd. V (excellentes études sur Tertullien, et sur les fragments de Papias, Hégésippe, Pierius). = N° 16. *Schrader*. Keilinschriftliche Bibliothek. Bd. I (répertoire bien composé et bien publié des documents authentiques pour l'histoire de Ninive et de Babylone). — *Bæthgen*. Beitræge zur semistichen Religionsgeschichte (« la Bible est profondément et exclusivement monothéiste; la religion des Israélites, telle qu'elle a trouvé son expression suprême dans l'Ancien Testament, ne contient aucun élément polythéiste. » C'est en ces termes et dans cette mesure que M. Vernes adhère à la doctrine exposée par l'auteur). — *E.-A. Gardner*. Naukratis (rapport sur le résultat des fouilles exécutées à Naukratis en 1885 et 1888). — *Coen*. Le grandi strade del commercio internazionale proposte fino dal secolo XVI (travail sérieux et solide). — *A. Du Boys*. Un magistrat érudit du XVIe s. : Siméon Du Bois, 1536-1581 (instructif). — *Jadart*. Les portraits historiques du musée de Reims (bon). — *Biagi*. Indice del *Mare magnum* di Francesco Marucelli (excellent). — *A. Le Chatelier*. L'Islam au XIXe s. (très instructif). = N° 17. *Rabiet*. Inscriptions antiques trouvées à Cadenet, Vaucluse. — *E. Halphen*. Journal inédit d'Arnaud d'Andilly, 1620. = N° 18. *Harnack*. Die Akten des Carpus, des Papylus und der Agathonike (nouvelle édition de ces actes; prouve que le martyre de ces chrétiens eut lieu, non pas sous Dèce, comme l'a cru M. Aubé, mais sous Marc-Aurèle). — *Kubitschek*. Imperium romanum tributim discriptum (bon; incomplet pour la France). = N° 19. *Scheil*. Inscription assyrienne de Samsi-Ramman IV, roi d'Assyrie, 824-811 av. J.-C. — *Al. d'Ancona*. L'Italia alla fine del secolo XVI : giornale del viaggio di Michele de Montaigne in Italia nel 1580 e 1581 (excellente édition du texte français et

italien). = *Holm*. Griechische Geschichte. Bd. II : Geschichte Griechenlands im v Jahrhundert v. Chr. (résumé clair et succinct de la tradition, sans aucune discussion de texte). — *Kœhncke*. Wibert von Ravenna (Papst Clemens III) (intéressant). — *Baron de Ruble*. Documents inédits sur la guerre civile de 1562 en Berry. — *Chabaud-Arnault*. Histoire des flottes militaires (bon résumé de l'histoire des flottes militaires dans les temps modernes). = N° 20. *Cagnat*. L'année épigraphique (dépouillement très utile et complet). — *Schaffhausen, C. von Veith* et *Klein*. Das römische Lager in Bonn (bon). — *Engel* et *Serrure*. Répertoire des sources imprimées de la numismatique française (excellent). — *Lebarq*. De Alexandro Gemmeticensi (bonne étude sur le catalogue des mss. de Jumièges). — *I. del Lungo*. Dante ne' tempi di Dante (s'occupe moins de Dante que du XIVe siècle florentin en général; recueil utile de dissertations et de documents). = N° 22. *Tixeront*. Les origines de l'église d'Édesse et la légende d'Abgar (bon travail critique. Prouve que le document syriaque intitulé la Doctrine d'Addaï l'apôtre est une édition amplifiée et interpolée des *Acta Essena ;* la rédaction primitive se place entre 265 et 300, la rédaction augmentée entre 390 et 430). — *Pitra*. Analecta sacra et profana spicilegio Solesmensi parata. — *Hertzberg*. Histoire de la Grèce sous la domination romaine. Vol. II. — *Allard*. Les dernières persécutions du IIIe siècle (œuvre très digne d'estime). — *Diehl*. Études d'archéologie byzantine; l'église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide. — *M. Robinson (Me J. Darmesteter)*. The end of the middle ages (brillantes études et menues erreurs). — *A. de Ruble*. Le traité de Cateau-Cambrésis (histoire du traité et de son exécution; apprécie favorablement ce traité si calomnié). — *Bonnal*. Carnot (narration confuse, incohérente, pleine d'erreurs). — *Id*. Les armées de la République (précis terne, peu intéressant, souvent inexact, mais qui fournit quelques documents utiles au moins pour les campagnes d'Italie, d'Égypte et de Suisse).

6. — **Journal des Savants**. 1889, avril. — G. Boissier. Inscriptions chrétiennes de la ville de Rome (rend compte du tome II de M. de Rossi). — Barthélemy Saint-Hilaire. La législation hindoue; fin en mai. — Geffroy. Antonin le Pieux et son temps; 1er art. — Berthelot. De l'emploi du vinaigre dans le passage des Alpes par Annibal, ainsi que dans la guerre et les travaux des mines chez les Anciens. = Mai. R. Dareste. La monarchie franque (analyse du récent volume de M. Fustel de Coulanges sur la monarchie franque). — Hauréau. Les registres d'Honorius III (analyse le vol. publié par M. Prou).

7. — **Le Livre**. 1889, 10 mars. — O. Uzanne. Casanova inédit; lettres du prince de Ligne à Casanova; suite et fin. = 10 mai. E. Pierret. Inventaire détaillé des Catalogues usuels de la Bibliothèque nationale.

8. — **Revue de l'histoire des religions**. 10e année, 1889, mars-avril. — Piepenbring. La religion primitive des Hébreux. — Montet. De l'origine des Vaudois et de leur littérature.

9. — **Revue archéologique.** 1889, avril. — Edm. Le Blant. De quelques monuments antiques relatifs à la suite des affaires criminelles; suite. — M. de Vogüé. Note sur les nécropoles de Carthage. — S. Reinach. Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola; suite. — Mallet. Les inscriptions de Naucratis; fin. — Ph. Berger. Sur les monnaies de Micipsa et sur les attributions des quelques autres monnaies des princes numides. — Drouin. L'ère de Yezdegerd et le calendrier perse; suite. — Cagnat. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine; février-mars.

10. — **Revue celtique.** 1889, avril. — Arbois de Jubainville. Gentilices en *ius* employés au féminin dans la géographie de la Gaule. — Id. Note sur le nom de Nancy et sur l'étymologie de divers autres noms de lieu du département de Meurthe-et-Moselle (Nancy vient probablement de *Nanti-acus*, dérivé du gentilice romain *Nantius* où l'on retrouve le nom d'homme gaulois *Nantos*). — Cournault. Encore un mot sur les chars de guerre gaulois.

11. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 1889, mars. — Jamot. Inscriptions d'Argolide. — P. Paris. Statue archaïque de Délos. — Holleaux. Dédicace nouvelle de la Confédération béotienne (date de la période où Ægosthènes fit partie de la ligue, de 223 à 192). — Fougères. Fouilles de Délos; avril-août 1886. Proxénies déliennes et décrets honorifiques; décrets des clérouques. — Foucart. Décrets en l'honneur des éphèbes de l'année 333. — Fougères. La confédération des Magnètes de Thessalie (publie le texte d'un décret honorifique rendu par la Confédération en faveur d'Hermogenès, fils d'Adymos, de Démétrias, secrétaire des synèdres; esquisse la constitution du Κοινόν des Magnètes).

12. — **Revue des Études juives.** Tome XVIII. 1889, janv.-mars. — J. Darmesteter. Textes pehlvis relatifs au judaïsme; 1re partie. — J. Halévy. Examen critique des sources relatives à la persécution des chrétiens de Nedjran par le roi juif des Himyarites. — J. Loeb. Polémistes chrétiens et juifs en France et en Espagne (Pierre le Vénérable; Jacob ben Ruben; Alphonse de Valladolid; Isaac Pulgar). — Th. Reinach. Le calendrier des Grecs de Babylonie et les origines du calendrier juif (lorsqu'au IVe s. ap. J.-C. les Juifs adoptèrent le calendrier métonien, ils le réglèrent sur le modèle gréco-babylonien. Ce calendrier leur est donc venu non de la Palestine, où s'était maintenue l'octaétéride, mais de la Babylonie). — R. Cagnat. Un milliaire inédit de Judée (l'inscription rappelle le rétablissement des grandes routes en Judée sous Marc-Aurèle et Lucius Vérus). — S. Reinach. Les Juifs d'Orient d'après les géographes et les voyageurs des derniers siècles. — Kaufmann. Les Juifs et la Bible de l'abbé Étienne de Citeaux (en 1109, l'abbé, voulant constituer un texte correct de la Vulgate, pria des Juifs instruits de comparer le texte latin de la Bible vulgaire avec le texte hébreu et la traduction chaldéenne; à l'aide de leurs observations, il corrigea le texte qu'il avait fait copier à son usage. Cet exemplaire, avec ses ratures, est encore

à Dijon). — Id. Une lettre de Josef Caro adressée aux Juifs de Carpentras (après leur expulsion en 1550 et après celle de 1576). — Loeb. Notes sur l'histoire des Juifs d'Espagne. — Blanchet. Les Juifs à Pamiers en 1256. = Actes de la Société. M. Vernes. Jephté, le droit des gens et la répartition de la Palestine entre les tribus.

13. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1889, mars-avril. — Declareuil. La justice dans les coutumes primitives. — Bonvalot. Les féautés en Lorraine (en Lorraine, « féauté » désignait un tribunal qui, dans les villes et dans les campagnes, statuait entre voisins sur des contestations relatives à la propriété foncière, aux limites des héritages et à l'abornement des chemins; étudie les origines et l'organisation de ce tribunal). — Lepoittevin. Des droits de la fille, ou du mariage avenant, dans la Coutume de Normandie; 1er art.

14. — Revue générale du droit. 1889, mars-avril. — Cauvière. Le divorce avant l'ère chrétienne. — Trévédy. Sergents féodés, sergents généraux et d'armes; fin.

15. — Romania. Avril, 1889. — Pagès. La chronique catalane de Pierre IV (étude des manuscrits et des éditions de cette chronique. Elle n'est pas l'œuvre de Pierre IV, mais a été rédigée sous sa direction et avec des documents fournis à lui par Bernat Dezcoll, conseiller de Jean Ier, puis maître des comptes, mort entre 1388 et 1391, peu après Pierre IV. Il a remanié lui-même sa chronique et l'a continuée après la mort de Pierre, arrivée en 1387). — Loth. La Fable de l'origine troyenne des Bretons (est une interpolation dans Nennius). = *Comptes-rendus : Wesselofsky.* Recherches pour servir à l'histoire du roman (art. analytique et critique important de M. Batiouskof). — Lestorie des Engles de Gaimar, éd. Hardy et Martin (mauvaise édition). — *Piaget.* Martin le Franc, prévôt de Lausanne (bon travail).

16. — Revue de géographie. 1889, mars. — Ch. Joret. Le voyageur Tavernier, 1670-1689; un ms. de ses « Voyages; » relations de Tavernier avec le Grand Électeur; le lieu de sa mort et de sa sépulture (M. J. a retrouvé les notes mêmes rapportées par Tavernier de ses voyages; il montre aisément en quoi consiste le travail de revision que leur fit subir Chappuzeau. Prouve que c'est Spanheim qui mit Tavernier en relations avec le Grand Électeur). Suite en avril; fin en mai (Tavernier mourut en février 1689 à Smolensk, et non, comme on l'a dit, à Moscou, ni à Copenhague. En présence des preuves formelles apportées par M. Joret, il ne peut plus y avoir doute sur ce point). — Auerbach. Buffon géographe. = Mai. Faure. Les origines de l'empire français dans l'Indo-Chine; suite en juin.

17. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 4e année. 15 avril 1889. — A. Lebon. Le Reichstag allemand. — Leclerc. La vie municipale en Prusse : Bonn; fin. — Cl. Léouzon Le Duc. Les origines du budget des cultes. — Ch. de Loménie. L'élection de Mirabeau aux États généraux (récit rajeuni à l'aide de documents inédits).

18. — Revue maritime et coloniale. 1889, mai. — DELARBRE. Tourville et la marine de son temps; notes, lettres et documents, 1642-1701; fin. — H. DE POYEN-BELLISLE. Notice historique sur la commission d'expériences d'artillerie de Gavre (instituée en 1829 pour étudier le matériel de l'artillerie de la marine française).

19. — Revue du Cercle militaire. 1889, n° 20. — Opinion de Vauban sur la guerre de course. = N° 21. Le baron des Adrets, 1512-1586; fin au n° 22.

20. — Le Spectateur militaire. 4e série. 1889, 15 mai. — Campagne du Mexique. Expédition de Mazatlan (publie le récit de cette expédition, rédigé par un officier de la colonne qui opéra dans le Sinaola en 1864, sous les ordres du général Castagny); suite le 15 juin.

21. — Revue d'économie politique. 1re année, 1887. Juillet-août. — G. PLATON. Le droit de propriété dans la société franque et en Germanie (importante étude qui se continue dans les livraisons de nov.-déc. 1887, mars-avril et juillet-août 1888). = Sept.-oct. Vicomte H. BEGOUEN. Un rapport inédit de Mirabeau sur le régime des prisons (rapport rédigé vraisemblablement au commencement de 1790 et conservé aux Archives de la Banque de France, où il est arrivé avec la bibliothèque du comte d'Argout). = 2e année, 1888. Janv.-févr. E. FOURNIER DE FLAIX. Coup d'œil sur l'histoire de l'économie politique. — La taxe du pain et les boulangers de la ville de Caen en 1776, documents publiés par M. Edm. VILLEY. — Mai-juin. Dr GRUENBERG. Jean Meslier. Un précurseur oublié du socialisme contemporain. = Juillet-août. E. DE LAVELEYE. Les communautés de famille et de village.

22. — Revue des Deux-Mondes. 1889, 15 avril. — TAINE. La reconstruction de la France en 1800, dernière partie (l'égoïsme « tout cru » est le moteur central, l'universel ressort de la machine gouvernementale créé par le Consulat; mais cette machine ainsi combinée n'a pas encore réussi à marcher vingt ans sans se détraquer). — Duc DE NOAILLES. Le conservatisme aux États-Unis. — T. DE WYZEWA. Les peintres primitifs de l'Allemagne. — Ém. BEAUSSIRE. La formation spontanée d'une province à la fin du XVIIIe siècle : la Vendée (analyse des livres récents de MM. Port et Wallon). — FAGUET. De Bonald. = 1er mai. G. ROTHAN. Souvenirs diplomatiques. La mission de M. de Persigny à Berlin en 1850. 1er art. : la France et la Prusse au sortir de la révolution de 1848 (les réfugiés en Suisse et la question de Neuchâtel en 1850. Rien de moins édifiant que la conduite politique de cet apôtre de l'impérialisme au service d'un gouvernement dit républicain); suite le 15 mai : Démission de M. de Persigny. D'Erfurt à Olmutz (habileté et désintéressement de Manteuffel qui, victime de fautes qu'il n'avait pas commises, réussit à réserver l'avenir, tout en sacrifiant le présent. S'il avait abdiqué, au nom de son souverain, l'idée unitaire si hautement proclamée, il avait su ménager à la Prusse une situation à part dans la Confédération germanique, en la faisant entrer en partage de la

suprématie autrichienne. Erreur de Schwarzenberg qui, après avoir vaincu la Prusse, l'humilia).

23. — La Nouvelle Revue. 1889, 15 mars. — F.-T. Perrens. Un président à vie : Pier Soderini (raconte la conspiration qui le renversa du pouvoir et les regrets qu'éprouvèrent plus tard certains de ses ennemis quand ils virent la République florentine tombée, par leur faute, aux mains des Médicis) ; fin le 1er avril. = 1er avril. Bikélas. Vingt-cinq années de règne constitutionnel en Grèce (règne de Georges Ier). — Une exhumation à Florence : le marquis Gino Capponi et ses correspondants français (publie quatre lettres, l'une de Gino Capponi relative à l'attitude politique de Napoléon III après Sadowa, les trois autres de M. Eug. Rendu concernant l'entrée de l'armée italienne à Rome, l'invasion allemande et le caractère de la politique italienne à l'égard de la France après 1870). = 15 avril. Tondini de Quarenghi. Signification, portée scientifique et influence sur la Russie du calendrier républicain ; conclusion. = 1er mai. Laurencin. Les anciennes troupes de montagne françaises (surtout sous Louis XV et sous Napoléon). — Ulrich. Recherches historiques sur l'étymologie du titre impérial russe de « tsar » (ce mot slavon n'est pas autre chose qu'une simple abréviation du nom latin *Caesar* prononcé correctement *tsaisar*). — L. Richard. Talleyrand (à propos des publications récentes dues à M. Bertrand et à M. Pallain). = Ern. Daudet. Les débuts de l'émigration pendant la Révolution française ; 1re partie ; 2e partie le 1er juin (expose les illusions et les fautes commises par les royalistes exaltés, Calonne en tête, qui a été l'homme fatal de l'émigration).

24. — Le Correspondant. 1889, 25 avril. — Abbé Sicart. L'épiscopat français à la veille de la Révolution. 1er article (recrutement de l'épiscopat dans la noblesse ; en 1789, deux prélats seulement sont roturiers ; existence mondaine de ces prélats grands seigneurs, soit à la cour, soit dans leurs diocèses, quand ils y allaient). — G. Bapst. La galerie d'Apollon au Louvre (son histoire, et histoire des collections qui s'y trouvent exposées). — S. Luce. Jean, duc de Berry (analyse un des registres aux deniers du duc donnant le détail des recettes et des dépenses de sa maison de 1373 à 1378. Ce volume avait été mutilé au commencement du siècle ; les feuillets 57 à 182 en avaient été soustraits et avaient été reliés à la suite d'un compte du comté de Clermont qui va de 1456 à 1458 ; cette erreur de reliure vient d'être réparée, et le ms. rendu à son primitif état). = 10 mai. Ch. de Lacombe. Berryer sous la Restauration (suite le 25 ; important pour la connaissance du caractère de l'homme privé, pour ses relations avec Châteaubriand. M. de L. a pu se servir des papiers de Berryer). — Sicard. L'épiscopat à la veille de la Révolution (fin le 25 mai ; portraits finement tracés, encore qu'un peu flattés, des principaux membres de l'épiscopat ; tableau des œuvres de charité de quelques évêques). — Babeau. Les hôtels et les salons à la veille de 1789 (très piquant).

25. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année* 1888. 4e série, tome XVI. Nov.-déc. — G. Bénédite. Le pavillon de Nectanèbe II à Philæ. — Holleaux. Harangue grecque de l'empereur Néron, découverte à Acræphilæ, en Béotie. — R. de la Blanchère. Fouilles d'Aïn-Tounga (Thignica); le sanctuaire de Saturne. — Ph. Berger. Histoire d'une inscription. Une rectification au *Corp. inscr. semit.*, I, n° 122 (l'inscription bilingue de Malte publiée au *Corpus* a été donnée en 1782 par le grand maître de l'ordre de Malte à l'Académie des inscriptions). — Croiset. Rapport sur les travaux exécutés par les membres des élèves des écoles d'Athènes et de Rome pendant l'année 1887. — H. Wallon. Notice sur la vie et les travaux de J.-N. de Wailly (suivie d'une liste chronologique de ses ouvrages). — L. Delisle. Un grand amateur français du xviie siècle : Fabri de Peiresc. = *Séances*. 1889, 5 avril. S. Luce. Note sur Jacques d'Arc, père de la Pucelle, locataire du fort de l'île de Domremy. = 17 avril. P. Viollet. Mémoire sur les rapports des Gallo-Romains et des Barbares, à l'occasion du complot des Lyonnais en 457. Discussion à ce sujet, à laquelle prennent part MM. Boissier, Hauréau, Deloche. — B. Hauréau. Note sur un sermon prononcé, en 1230, à Paris par Philippe de Grève, chancelier de l'église de Notre-Dame. Il y est fait mention d'un concile de Reims, tenu vers cette époque, qui condamna un hérétique nommé Guichard ; ces faits étaient inconnus jusqu'ici. = 26 avril. P. Viollet. Mémoire sur les assemblées du peuple dans l'empire franc qui continuèrent d'exercer, au moins nominalement, jusqu'à Charlemagne, le pouvoir législatif. — J. Halévy. Sur la légende des martyrs chrétiens de Nedjran, en Arabie (la persécution des chrétiens par le roi juif Himyar n'est qu'une légende inventée par un écrivain monophysite pour susciter une persécution contre les Juifs et détourner de sa secte les rigueurs de Justinien). = 3 mai. R. de la Blanchère. Rapport sur les fouilles exécutées à Sousse (ancien Hadrumète). — R. de Maulde. Note sur un projet d'exposition internationale en 1470. Louis XI eut un moment l'idée d'envoyer un choix de marchandises françaises pour les montrer aux Anglais; à cela se réduisit ce projet d'exposition « internationale. » Naturellement l'entreprise échoua. — G. Bapst. Mémoire sur l'origine de l'étain, qui parait avoir été tiré, dans les temps anciens, de gisements situés en Sibérie, au sud du lac Baïkal, et aux environs de Méched en Perse. = 11 mai. Ménant. Mémoire sur les inscriptions de Hamath. — Ém. Cartailhac. Rapport sur une mission aux Baléares, à l'effet d'y étudier les monuments primitifs dits cyclopéens ou pélasgiques. — Dr Costomiris. Étude sur les ouvrages des anciens médecins grecs. = 17 mai. M. Richter, de Vienne, et M. Maspero donnent des explications sur une collection de portraits grecs trouvés au Fayoum et appartenant à M. Graf, de Vienne. Ces portraits et les tapisseries qui les accompagnent servaient à décorer les cercueils égyptiens vers le iie siècle de notre ère. — Al. Heiss. Note sur la folie de la reine Jeanne de Castille, mère de Charles-Quint. = 24 mai. Lecoy de la Marche.

Note sur l'invention du grand sceau de France, qui remonte à Robert le Pieux.

26. — Académie des sciences morales et politiques. *Compte-rendu.* 1889, 1er semestre. Mai-juin. — RADIGUET. L'éducation nationale en Irlande, et la situation des revendications irlandaises en matière universitaire au moment du rejet du bill de « Home rule » en 1886. — MORIZOT-THIBAULT. Réflexions sur l'organisation du pouvoir législatif dans la constitution de l'an III. — E. LEVASSEUR. Les premières études sur le mouvement de la population au XVIIIe siècle (on peut considérer comme certains les points suivants : 1° la natalité et la mortalité étaient plus fortes alors qu'aujourd'hui ; 2° l'accroissement résultant de l'excédent des naissances pendant les dix années de 1771-89 était presque double de ce qu'il est aujourd'hui, et supérieur à la moyenne générale de l'accroissement en France pendant toute la période de 1700 à 1789; 3° la population possédait moins d'adultes et avait une longévité moyenne moindre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que dans celle du XIXe).

27. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1889, 3 et 7 avril. — M. DE LAURIÈRE présente une publication historique de M. l'abbé Inganni, chapelain de Zevido en Lombardie, sur la chapelle expiatoire élevée par les soins du roi François Ier dans cette localité en souvenir de la bataille de Marignan. — M. LECOY DE LA MARCHE lit une note sur l'emploi des grands sceaux de majesté substitués aux anneaux sigillaires, et fixe aux premières années du règne du roi Robert ce changement, qui eut une très grande influence sur la généralisation de l'usage des sceaux et sur le développement de la gravure en métal. — M. BABELON lit un mémoire sur les deniers de la République romaine à la légende *Bacchius Judaeus,* qui représentent le grand prêtre de Jérusalem offrant sa soumission à Pompée. = 8 et 15 mai. M. DURRIEU communique une quittance de 1395 mentionnant l'achat par le duc Louis d'Orléans de diverses pièces d'orfèvrerie pour étrennes et notamment d'une statuette d'or de Charlemagne sur un entablement, dont on peut signaler l'analogie avec celle qui surmonte le sceptre royal de Charles V. M. Durrieu présente une série d'observations sur les principaux manuscrits d'origine française ou flamande qui appartenaient à la collection Hamilton et doivent être prochainement vendus à Londres. Il exprime le souhait que ces précieux monuments de la miniature soient rendus à la France.— M. Ulysse ROBERT lit une note sur quelques-unes des signatures d'évêques français ou espagnols qui figurent au bas de la lettre du concile de Narbonne en 1031 à Selua, abbé de Canigou. — M. PALLU DE LESSERT rend compte des recherches faites par lui en 1888 à Tizziet et au cap Tedles, entre Dellys et Bougie. Il communique des textes d'inscriptions et des photographies de stèles découvertes au cours de cette campagne. = 29 mai et 5 juin. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE fait une communication sur les quatre rivières du nom de

Rhodanus existant en Gaule; quelques savants paraissent croire que ce nom est ligure. — M. Babelon fait une communication sur les monnaies de Seleucus Nicanor, qui représentent ce roi de Syrie le front orné de cornes de taureau, ainsi que des chevaux et des éléphants ornés du même symbole. — M. Homolle propose une restitution au texte de Pausanias I, 24, 3, qui ferait disparaître toute mention du temple d'Athéna Ergane, ou du vieux temple d'Athéna devant l'Acropole. — M. Héron de Villefosse annonce que M. Adolphe Demy a fait don au Musée du Louvre de la plaque de bronze trouvée aux environs de Narbonne et contenant une partie du règlement de l'assemblée provinciale de la Narbonaise. = 12 juin. M. Héron de Villefosse signale de la part de M. Thiollier, de Saint-Étienne, une importante découverte d'objets romains faite à Chalain d'Uzore. Ces objets consistent en passoires, colliers, bracelets d'or et d'argent, bagues d'or et d'argent, 1080 grands bronzes et 350 monnaies de billon se rapportant à 32 empereurs différents. Le dernier empereur est Gallien, ce qui prouve que le tout a été enfoui vers l'an 260.

28. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin.* 3e série, 1889, 15 avril. — J. Bonnet. Les réfugiés de Montargis et l'exode de 1569; fin. — Dr A. Müller. Registre de famille du pasteur Daniel Toussain, 1565-87. — Ch. Read. Le mémoire présenté en 1689 par le maréchal de Vauban et ses efforts réitérés en faveur des Huguenots. 1er art. 2e art. le 15 mai. — Pascal. Le prédicant martyr François Touzineau; nouveaux détails. La Rochelle, 1738. — Christoflau et Charruaud. Registres de baptêmes, mariages et décès des églises du Poitou de 1589 à 1792. = 15 mai. Fonbrune-Berbinau. La libération des forçats pour la foi en 1713 et en 1714. — Weiss. Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme sous François Ier. Édit général contre les Luthériens, donné à Paris le 24 juin 1539. — Th. Maillard. Vocabulaire secret des pasteurs du désert en Poitou, pour la sécurité de leur correspondance.

29. — Société de l'histoire de Paris. *Bulletin.* 16e année, 1889. Livr. 1. — Hanotaux. Les Pidoux, note sur la famille maternelle de Jean de La Fontaine (le grand fabuliste était apparenté à la famille de Richelieu). — Lacombe. M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'île, et sa bibliothèque (se composait surtout de livres relatifs à l'histoire de Paris, dont quelques-uns très rares). — Couderc. Documents sur divers artistes parisiens du XVIe siècle.

30. — Académie d'Arras. 2e série. T. XIX. Arras, 1888. — De Mallortie. Les élections municipales à Pompéi. — Ed. Lecesne. Le roman de Mélusine. — A. Wicquot. A quelle époque la ville d'Arras est-elle devenue réellement française? — Ad. de Cardevacque. Essai sur la bourgeoisie d'Arras avant la Révolution. — I. Cavrois. Le Puy académique d'Arras ou l'art de la ménestrandie au moyen âge. —

H. Loriquet. Les archives (renseignements sur les principaux fonds qui composent les archives du Pas-de-Calais).

31. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales.* 1888, 1er trimestre. — Abbé Bernois. Le Teillay-Saint-Benoît, Loiret (ses seigneurs et son église). — Julliot. Gilles de Poissy, seigneur de Ternantes et de Montchavan, Seine-et-Marne; son testament et sa sépulture (il mourut le 7 sept. 1388). — Thoison. Saint Mathurin dans la littérature religieuse et profane. = 2e trim. Tonnellier. Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing; la seigneurie et les anciennes institutions religieuses. — Dr Denizet. Éloge funèbre de Mirabeau prononcé dans l'église de Nargis, Loiret, le 10 avril 1791. — Quesvers. Les ponts de Montereau-Fault-Yonne; fin : péages anciens et nouveaux (entre autres documents, publie une pancarte des droits de péage, perçus à Montereau, avec un fac-similé en héliogravure. L'auteur attribue cette pancarte au xive siècle; le fac-similé est un bon exemple de l'écriture du xiiie). — H. de Clercq. Les péages d'Étampes et de la Ferté-Alais. — M. Prou. Obituaire des Célestins de Sens (analyse un ms. qui se trouve au British Museum). = 3e trim. G. Monval. Fêtes et spectacles donnés à Fontainebleau et au Monceau en 1772 (à l'occasion de la promotion du marquis de Montmorin au Cordon bleu). — Dr Duhamel. Considérations sur les monnaies carlovingiennes découvertes à Beaumont, commune de Chalo-Saint-Mard, Seine-et-Oise. — A. Dufour. Le trésor de Saint-Spire de Corbeil en 1424 (d'après un inventaire du xve s.; le trésor lui-même a disparu). = 4e trim. Edm. Michel. Les archives municipales de Gien.

32. — Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 1888, 4e trimestre. — Espérandieu. Inscription funéraire de Senodonna. = *Mémoires.* 2e série, t. X, année 1887. Poitiers, 1888. — C. de la Ménardière. Jean de Berry, comte de Poitou. — Baron d'Huart. Persac et la châtellenie de Calais, études historiques sur la marche du Poitou (important travail d'histoire féodale, avec carte, plans et dessins). — R. P. Camille de la Croix. Les temples et le puits de Mercure découverts sur les hauteurs de Poitiers en 1880 (avec planches).

33. — Société historique et archéologique de l'Orne. *Bulletin.* T. VII, 1888. Alençon. — Marquis de la Jonquière. Catherine de Gonzague-Clèves, duchesse de Longueville. — H. Le Faverais. Les origines du Passais. — L. Burel. La bannière de la Lande-Patry (1620). — De Courtilloles. Analyse de divers actes du tabellionnage d'Alençon (xve et xvie siècles; suite). — Fl. Loriot. La fresque de l'église Saint-Julien, à Domfront. — H. du Motey. La représentation des mystères à Argentan au xvie siècle et la frairie des prêtres. — H. Le Faverais. L'ancien prieuré de Dampierre (canton du Passais). — Comte de Semallé. Précis sur la paroisse, les fiefs et la famille de Semallé. — A. Dallet. Avesnes-Saint-Gourgon, son église, son château et ses seigneurs. — Id. Document sur la Carnelle. — L. de la Sicotière. M. de

Corday-d'Armont, descendant de Corneille et père de Charlotte Corday (intéressant).

34. — Annales de Bretagne. Tome IV, 1889, avril. — MAÎTRE. De l'emplacement du port de Corbilon et des origines de Saint-Nazaire. — PUECH. Les Mabinogion et la légende galloise. — A. DUPUY. La collégiale de N.-D. de la Fosse à Guéméné-Guingamp.

35. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXV, 1re livr. 1889, 1er sem. — E. LEFEBVRE-PONTALIS. Étude historique et archéologique sur la nef de la cathédrale du Mans. — R. CHARLES et L. FROGER. L'invasion anglaise dans le Maine, de 1417 à 1423; 1er art. — CANDÉ. Les origines de la ville et du château du Lude (le château remonte à la première moitié du xe s. Publie une charte de Geofroy Grisegonelle, comte d'Anjou, de l'an 976, concernant l'église du Lude et sa donation à l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes en Poitou). = 2e livr. Dom PIOLIN. Jean de Clinchamp, prieur de Solesmes et abbé de Saint-Remi de Reims, 1286-97. — Abbé CHARLES. L'invasion anglaise dans le Maine, de 1417 à 1428; suite. — Abbé ANGOT. Le cidre, son introduction dans le pays de Laval. — Baron S. DE LA BOUILLERIE. Six chartes relatives à l'hôpital des Ardents du Mans, 1220-1307. — JOUBERT. Les Bouju, seigneurs du fief de Chauderue, aux xvie et xviie siècles. = 3e livr. — Abbé DUBOIS. L'église N.-D. de la Couture, la nef et la façade occidentale. — MOULARD. Monographie de la Chapelle-Rainsouin, Mayenne. — Abbé R. CHARLES. L'invasion anglaise dans le Maine, de 1417 à 1428; fin. — Dr CANDÉ. Les seigneurs du Lude au temps de la féodalité.

36. — Revue de Champagne et de Brie. 12e année. T. XXIV. Arcis-sur-Aube, 1888, janv. — P. LAURENT. Les anciennes rues de Mézières. — L. PARIS. Le cavalier jacobin Malvaux, défenseur de la patrie. — Abbé GRASSOT. Les seigneurs de Choiseul (suite en avril). = Février. Th. LUILLIER. Consécration de six autels à l'église Sainte-Croix de Provins. — P. QUESVERS. Notice historique sur Courcelles-en-Brie (suite en avril et juillet, fin en août). — E. DE BARTHÉLEMY. Inventaire du château de la Folie. — DE GOURJAULT. Mémoires du maréchal de Saint-Paul (fin). — CARRA DE VAUX. Le château de Morcins. — X. Un voyage en Italie en 1678-1679. — La famille du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. = Mars. H. JADART. Les écoles de Reims et de son arrondissement en 1774 (suite en mai; fin en juin). — A. BABEAU. Un amateur de tableaux sous Louis XIV (Étienne Le Clerc, de Troyes). — E. DE BARTHÉLEMY. Le bureau des finances de Châlons. — Mélanges (liste des élèves de la Faculté de droit en l'université de Reims, attachés au parlement de Metz; de Nancy à Paris en 1785). = Avril. E. REY. L'ordre du Temple en Syrie et en Chypre (fin en mai). — P. LAURENT. Les francs-archers de Mézières. — P. LEROY. Le pendu ressuscité (épisode de la Fronde à Melun). = Mai. J. VIARD. Renard de Choiseul, seigneur de Bourbonne, et Charles IV. — E. DE BARTHÉLEMY.

Fête de l'inauguration du temple de la Raison à Châlons-sur-Marne (1er pluv. an II). — Abbé Bonno. Notice historique sur le monastère de Fontaines-les-Nonnes (suite en juillet; fin en août). — Mélanges (l'abbaye du Mont-Dieu; mariage de Louis XV avec Marie Leczinska; famille Le Sueur). = Juin. E. de Barthélemy. La famille d'Urbain II. — L. Royer. Journal de Sémillard, 1762-1777 (continuation; fin en juillet). — Numa Albot. Les religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville (suite en juillet, nov. et déc.). — Th. Lhuillier. Théâtre créé à Fontainebleau par brevet de Louis XV. — G. Hérelle. Répertoire général et analytique des principaux fonds anciens conservés aux archives départementales de la Marne (suite de cet utile travail, qui se continue dans les livraisons de juillet, octobre et novembre). = T. XXV. Juillet. A. Masson. Le Hayer de Chennegy (ermitage au diocèse de Troyes). = Août. J. Poirier. Le siège de Mézières en 1521 (d'après un manuscrit conservé aux archives communales de Mézières). — A. de Besancenet. Wandelaincourt, évêque constitutionnel de Langres. — Th. Lhuillier. A propos du meurtre de Monaldeschi à Fontainebleau. — Mélanges (les moulins de Nogent-sur-Seine; la prise de Montereau par le duc de Mayenne). = Sept. J. Viard. Le château de Montdoré au commencement du xive siècle. — É. de Barthélemy. Le département de la Marne en 1793. — G. Leroy. Les doléances d'un cultivateur briard au xviie siècle. — Comte de Riocourt. Les archives des actes de l'état civil de Châlons-sur-Marne (suite en déc.). — Mélanges (le testament et la mort du cardinal de Saulx-Tavannes; recueil de pièces concernant la faculté de théologie de Reims; discours du siège et prise de la ville d'Épernay (1591); le moulin de Tours-sur-Marne). = Oct. H. Jadart. La famille de la Salle à Reims au xviie siècle. — G. Leroy. Le monastère de la Visitation Sainte-Marie de Melun. — A. de Besancenet. Procès-verbal des événements qui ont eu lieu dans la ville de Vitry-le-Françoys, de 1813 à 1814. — Abbé Roussel. Nouveaux renseignements sur l'évêque Wandelaincourt. — Plaque commémorative de la reconstruction de la maison abbatiale de Poulangy (1786). = Nov. H. Jadart. Chronique de Jean Taté, bourgeois et échevin de Château-Porcien au xviiie s. (suite en déc.). — A. de Besancenet. Une ville janséniste au xviiie siècle (Langres). — Mélanges (un pénitent de Saint-Jacques de Provins en l'an de disgrâce 1727; acte de décès de Bossuet). = Déc. A. de Barthélemy. Le comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le-Château (1er art.). — A. Bonvallet. Sur la noblesse de la famille de la Salle au xviie s.

37. — Annales du Midi. 1889. N° 2. — Ch. Lécrivain. Remarques sur l'*Interpretatio* de la *Lex romana Visigothorum* (les interprétations du Bréviaire et le *Liber Gaii,* qui est une des parties fondamentales de la Lex, sont des œuvres purement romaines, sans aucune trace d'influence visigothique). — Alf. Leroux. Une œuvre de Baluze oubliée (étudie des « Remarques sur les fautes et faussetez de la table intitulée : Mémoires pour l'histoire de Limousin par le sieur Maldamnat. » Ce

Maldamnat, identifié avec Pierre Benoît, n'est autre chose que Baluze). — A. T. Le siège d'Orléans, Jeanne d'Arc et les capitouls de Toulouse (publie une délibération des capitouls de Toulouse du 13 avril 1429). — Comptes-rendus critiques. *Weissenborn*. Gerbert. Beiträge zur Kenntniss der Mathematik des Mittelalters (Gerbert n'est à aucun titre l'auteur de la géométrie qu'on lui attribue d'ordinaire; recherches sur les sources des trois parties de cette compilation). — *Vaschalde*. Histoire des troubadours du Vivarais, du Gévaudan et du Dauphiné (sans valeur). — *Fontanié*. Monographie de l'abbaye de Belleperche (bon). — *Chassaing*. Cartulaire des Hospitaliers (ordre de Saint-Jean de Jérusalem) du Velay (très bonne publication).

38. — Revue de l'Agenais. 1889, janv.-févr. — P.-L. Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite. — Tholin. La ville d'Agen pendant les guerres de Religion du xvie siècle; suite. — Labrunie. Abrégé chronologique des antiquités d'Agen. — Lebègue. L'empereur Tetricus et le chevalier Dumège (origine des falsifications des inscriptions et des bas-reliefs que possèdent le musée de Nérac et la société archéologique de Toulouse). = Mars-avril. Tamizey de Larroque. Livre de raison de la famille de Fontainemarie, 1640-1774; suite. — Lebègue. L'empereur Tetricus et le chevalier Dumège; suite. — Massip. La ville et les seigneurs de Cancon en Agenais; suite.

39. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. *Mémoires*. VIIIe série. T. IX, 1887, Toulouse. — E. Deschamps. Une querelle littéraire au commencement du xviiie s. (la rivalité, en 1715, du collège d'Harcourt et du collège de Clermont, des professeurs Grenan et Guérin, et des Pères Jouvency et Porée). — A. Duméril. Un chapitre de l'histoire de la rage : essai sur l'hydrophobie de Christophe Nugent (1752). — V. Molinier. Anne d'Autriche et Mazarin étaient-ils secrètement mariés? (conclut en faveur de l'affirmative contre la thèse opposée de M. J. Loiseleur). — H. Duméril. Un voyageur anglais en France au xviiie s. : Olivier Goldsmith. — Ch. Pradel. Notice sur la vie du poète Ranchin (1616-1692). — Ed. Cabié. Quelques corrections et additions à la *Biographie toulousaine* (Bernard Saisset, Jean Cartier, Étienne Aufreri et Simon de la Loubère).

40. — Revue de Gascogne. 1889, mars. — Abbé Dubord. L'archidiaconé du Corrensaguet, diocèse d'Auch, aux xive et xve siècles. — Benouville et Ph. Lauzun. Monographie de Flaran, partie historique; suite. — Am. Plieux. Étude sur l'instruction publique à Lectoure, chap. vi. — Abbé Breuils. Le carnaval de 1630 à Eauze. = Avril. J. Gardère. Les écoles de filles à Condom. — Cabié. Les pays de Bourjac et de Serrière en Comminges. — Bladé. La Gascogne et les pays limitrophes dans la légende carolingienne; suite. — T. de L. Diverses lettres des petits-fils de Blaise de Monluc. = Mai. Espérandieu. Note sur une marque de verrier découverte près d'Auch. — Palanque. Le cimetière païen de la Hourre. — A. Plieux. L'instruc-

tion publique à Lectoure; chap. VII (l'enseignement secondaire aux mains des doctrinaires; leurs luttes contre l'évêché et contre les jansénistes). — BENOUVILLE et LAUZUN. Monographie de Flaran. Partie historique : XIIe et XIIIe s.

41. — Revue historique du département du Tarn. 1888, janv. — Le centenaire de La Pérouse (lettres et documents inédits). — E. JOLIBOIS. Bernard Saisset; la famille de Ranchin. — C. TEYSSIER. Les antiquités romaines de Cardona (Espagne). = Févr. Lettres du citoyen X., volontaire au 2e bataillon du Tarn en l'an II (fin en mars). = Mars. E. JOLIBOIS. Arfons; une lettre de Bernard de Montfaucon (6 janvier 1673). — LE MÊME. Maussans (notes historiques). — Extraits des registres du parlement de Toulouse, 1629-1638 (suite en juillet). = Avril. Aug. VIDAL. Le collège de Lavaur (suite en mai, fin en juin). — Mort du consul de Lavaur Clausade (1622). = Mai. E. CABIÉ. Renseignements historiques dus à un notaire de Saint-Sulpice (1505-1528). — Le domaine royal dans la vicomté de Lautrec (suite en août). = Juin. Inventaire de Sébastien de Genibrouse, seigneur de Saint-Amans (1586). = Juillet. E. JOLIBOIS. Les protestants de la Montagne depuis Louis XIV, d'après les archives communales. — C. LAUZERAL. Quelques mots sur Guiddal, du canton de Rabastens. — Août. E. JOLIBOIS. Histoire du pays d'Albigeois (suite). — Passage de François Ier dans l'Albigeois (juillet 1533).

42. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* 1888, 4e trim. — Ed. LABRUYÈRE. Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution; fin. — Abbé GALABERT. Le cartulaire de Saint-Sernin et les églises de notre diocèse. — DUGUÉ. La peste de Moissac en 1628. = 1889, 1er trim. F. POTTIER. La tombe de François de la Valette, évêque de Vabres, retrouvée à Cornusson. — Ed. FORESTIÉ. La vie militaire en Quercy au XIVe s.

43. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. *Bulletin.* 1888, Tulle. — LANGUEPIN. La manufacture d'armes de Tulle (suite). — L.-L. NIEL. Hugues de Combarel, treizième évêque de Tulle. — R. FAGE. Le vieux Tulle (suite; les couvents d'hommes, les couvents de femmes). — J.-B. CHAMPERAL. Cartulaire d'Uzerche (suite). — A. REYNEAU. Lettres inédites de Baluze. — A. HUGUES. Cahiers de doléances des paroisses du bas Limousin. — L.-L. NIEL. Martin de Saint-Salvadour, quatorzième évêque de Tulle. — X. BARBIER DE MONTAULT. Les fresques de la maison de Loyac à Tulle. — E. MUNTZ. Le pape Clément VI et les fresques de la chapelle Saint-Martin au palais d'Avignon (avec gravure). — J.-B. POULBRIÈRE. Note anonyme du dernier siècle sur la dernière maison de Saint-Viance. — LE MÊME. Lettre touchant la grande peste de Tulle au XVIIe siècle. — A. LEROUX. Notes inédites de Baluze sur l'histoire du Limousin (1641-1654). — G. CLÉMENT-SIMON. Charlotte de Maumont. — L.-L. NIEL. Bertrand de Maumont, quinzième évêque de Tulle. — J.-B. POULBRIÈRE. État de l'église et du diocèse de Tu 1671.

44. — Annales de l'Est. 3e année. 1889, avril. — D. Mathieu. Charlotte de Rutant (raconte le procès de Charlotte de Rutant, en 1793, d'après les archives du tribunal révolutionnaire et des papiers de famille; accusée d'avoir pratiqué des intelligences avec les émigrés, elle fut décapitée le 5 oct.). — Fournier. Rambervilliers pendant la Révolution. — Nerlinger. Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace. 1er article : la cession de l'Alsace, 9 mai 1469 (étude très consciencieuse d'après les documents publiés et beaucoup d'inédits; l'auteur s'est vu malheureusement refuser par le gouvernement allemand l'autorisation de faire des recherches dans les archives alsaciennes. Il n'est pas, on le sait, le seul Français qui ait eu à souffrir de ces mesquines tracasseries). = Bibliographie : *Kraus*. Kunst und Alterthum in Elsass-Lothrigen (« ce livre est de ceux qui inspirent des remords. Il n'y a pas vingt ans que l'Alsace-Lorraine est soumise au régime allemand, et déjà depuis cinq ans le répertoire archéologique de l'Alsace est complètement dressé, celui de la Lorraine sera bientôt terminé. Qu'avons-nous à opposer à une œuvre si bien menée? » L'auteur doit beaucoup aux travaux des archéologues français, son œuvre n'en est pas moins originale et remplie des renseignements les plus précis).

45. — Les Annales franc-comtoises. Nouvelle série. 1re année, tome I. — Suchet. Les anciennes et les nouvelles « Annales franc-comtoises. » — Colonel Pion des Loches. Un réquisitionnaire du Jura en 1793; fragment de Mémoires inédits. — Routhier. Les Suédois dans le Val de Morteau en 1638.

46. — Revue franc-comtoise. 5e année. 1888, Dôle. — Alf. Prost. Le marquis de Jouffroy d'Abbans (suite en février). — C. Boissonnet. Dix années de paix, 1678-1688 (continuation en mars et avril, fin en mai). = Févr. C. Vuillame. La prise de Dôle en 1479. — C. Boissonnet. Prises de guerre (fin en avril). = Mars. Mémoires du sous-lieutenant Grandmougin, 1790-1798 (fin). = Avril. X. Broyes-les-Pesmes (fin). = Mai-juin. C. Vuillame. La guerre de Salins en 1668 (fin en juillet). = Juillet-août. C. Boissonnet. Le sacre des rois. — Bessen. Un criminaliste franc-comtois au xviiie siècle : Muyard de Vouglans (fin). = Sept.-déc. Boissonnet. L'arc de triomphe de Marc-Aurèle à Besançon.

47. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. *Bulletin*. Année 1887. Vesoul, 1888. — E. Longin. Les Français aux Capucins de Gray (24-25 juin 1639). — Abbé Rossignot. L'agriculture en Franche-Comté au xviiie siècle. — J. Gauthier. Les manuscrits de la bibliothèque de Gray. — E. Longin. Notes pour servir à la biographie franc-comtoise.

48. — Société d'émulation du Jura. *Mémoires*. 4e série. T. II, 1886. Lons-le-Saulnier, 1887. — Ed. Toubin. États de Franche-Comté : recès de 1621 (recès vainement cherché jusqu'ici et découvert par M. T. à la bibliothèque de Salins). — Livre de raison de la famille de Frois-

sard-Broissia (1532-1701). — F. Guillermet. Histoire anecdotique de l'ancien théâtre de Lons-le-Saulnier. — Abbé P. Brune. Notice sur une stèle gallo-romaine découverte à Tavaux (Jura). — Z. Robert et H. Chevaux. Rapport sur les nouvelles fouilles faites à la Croix-des-Monceaux, territoire de Conliège (avec planches).

49. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires.* 6e série. Tome I, 1886. Besançon, 1888. — A. Castan. La Minerve de Besançon au château de Chantilly. — Ch. Sentupéry. Un terroriste sous la Terreur (Dumas Cadet, président du tribunal révolutionnaire). — A. Castan. Provenance anglo-française du reliquaire primitif de la chevalerie franc-comtoise de Saint-George. — Dr J. Meynier. Limites des anciennes divisions de la Séquanie. — L. Pingaud. Jean de Bry : ses relations avec Charles Nodier et Charles Weiss. — J. Valfrey. Le comte d'Artois en Franche-Comté et en Lorraine dans les premiers mois de 1814.

50. — Société d'émulation de l'Ain. Annales. 22e année. 1889, janv.-mars. — Tardy. Notes statistiques sur l'agriculture du département de l'Ain avant 1789 et à l'époque actuelle. — Brossard. La légende de saint Amand, fondateur de l'abbaye de Nantua.

51. — Revue africaine. 1888, 2e trim. — Tamizey de Larroque. Lettres inédites de Thomas d'Arcos à Peiresc, 1633-1636. — Féraud. Documents pour servir à l'histoire de Bone; suite (marche vers Constantine et siège de la place, 1830). — H.-D. de Grammont. Correspondance des consuls d'Alger; suite : 1731-1733. = 3e trim. Bouriade. Notes chronologiques pour servir à l'histoire de l'occupation française dans la région d'Aumale, 1845-87. 1er art. — T. de Larroque. Lettres inédites de Thomas d'Arcos à Peiresc. 2e art. — O. Mac-Carthy. Africa antiqua; lexique de géographie comparée de l'ancienne Afrique. 6e art. — H.-O. de Grammont. Correspondance des consuls d'Alger. 8e art.

52. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1889, mars-avril. — Chanoine J. Chevalier. Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge, 1226-1266; suite. — Abbé Chenivesse. Olivier de Serres et les massacres du 2 mars 1573 à Villeneuve-de-Berg.

53. — Revue d'Auvergne. 1889, n° 1. — Burin des Roziers. La baronnie de la Tour d'Auvergne; suite : les barons sous les Valois.

---

54. — Revue d'Alsace. 1889, janv.-mars. — Pfister. Les mss. allemands de la Bibliothèque nationale relatifs à l'histoire d'Alsace : Closener et Königshofen (l'auteur confirme ce que nous avons dit récemment nous-mêmes des tracasseries, vraiment indignes d'un grand peuple, dont les érudits français sont victimes en Alsace de la part du gouvernement impérial : « Par une mesure inouïe, les archives de l'Alsace-Lorraine et des pays rhénans sont fermées aux érudits de la France, à moins qu'ils ne produisent une permission de l'administration supérieure de Berlin, et l'on a laissé à entendre que cette permission ne serait jamais accordée »). — Benoît. La campagne en Alsace du corps

de Condé, 1793. — R. Reuss. Correspondances politiques adressées au syndic royal de Strasbourg, 1681-1685. — X. Mossmann. Guerre de Trente ans; archives de Colmar. — Talon. Mlle L.-J. Durfort de Duras, héritière du duc de Mazarin; ses droits féodaux sur le village de Saint-Dizier.

---

55. — Historische Zeitschrift. 1889. N° 4. — Wohlwill. Sur l'histoire des relations diplomatiques de la France et de la Prusse, 1800-1807 (récit fait d'après les documents publiés dans le second volume de Bailleu, dont il a été rendu compte plus haut, p. 395). — E. Marcks. Coligny et l'assassinat de François de Guise (Coligny a envoyé Poltrot au camp catholique comme espion, non comme assassin; mais s'il n'a rien fait pour pousser Poltrot au meurtre, il n'a rien fait pour l'en détourner, bien qu'il sût que Poltrot y avait songé). — Niese. Sur la constitution lacédémonienne (Sparte a été originairement le premier des États démocratiques grecs et a dû agir dans ce sens sur Athènes. C'est plus tard qu'elle est devenue aristocratique).

56. — Historisches Jahrbuch. X Bd. 2 H. — Schnuerer. La politique papale au temps de Théodoric le Grand (après avoir dans un premier article étudié l'histoire du schisme de Laurentius, M. Sch. examine les relations de Symmaque et de Hormisdas avec l'empereur Anastase. Celui-ci veut rester neutre dans les querelles théologiques et en particulier dans la question du schisme d'Acace. Il ne réussit qu'à s'aliéner la papauté. Celle-ci se rapproche de Théodoric et d'autre part acquiert une autorité incontestable sur les Romains. Récit intéressant de l'ambassade de Sévérien à Rome et de celle d'Ennodius à Constantinople). — Krones. Sur l'histoire des années 1804-1806 (sur les relations de la France et de la Russie, sur le rétablissement de l'ordre des Jésuites, sur le couronnement de Napoléon, sur l'établissement de Joseph à Naples, d'après les dépêches de l'abbé Jean-Antoine Benvenuti, agent de la république de Raguse à Rome, conservées au couvent des Franciscains de Raguse). — Lœwenfeld. Une bévue diplomatique (réplique écrasante à un article du *Rœmische Quartalschrift* signé P. M. Baumgarten qui accusait L. d'avoir négligé une foule de diplômes pontificaux conservés à Paris). — Janssen contre Kluckhohn (l'accusation de Kluckhohn adressée à Janssen d'avoir à dessein représenté sous un faux jour l'attitude des réformateurs à l'égard des monopoles industriels est d'autant plus étrange que l'article de M. K. sur les sociétés commerciales et les monopoles est entièrement composé d'après les indications données par Janssen). — Kaufmann et Denifle (réponse de K. et réplique de D. d'un intérêt presque exclusivement personnel). = Comptes-rendus. Chronica fratris Nicolai Glassberger. Analecta Franciscana, t. II, edita a PP. Collegii S. Bonav. ad Claras Aquas. — Memoriale Ordinis FF. minorum a Fr. Joanne de Komorowo compilatum, ed. X. Liske et A. Lorkiewicz (précieux pour l'histoire des Franciscains au xve siècle. L'édition de Komorowski est très fautive).

— *Janssen*. Geschichte des deutschen Volkes, t. VI. — *Jostes*. Daniel von Soest, ein westfaelischen Satiriker des 16 Jahrh. (les satires de Daniel et le commentaire de Janssen sont précieux pour l'histoire de la Réforme à Sœst au XVIe siècle. M. J. croit reconnaître en Daniel de Soest le pseudonyme de l'écolâtre de Cologne et futur cardinal Jean Gropper).

57. — Neues Archiv. XIV Bd., 3 Heft. — MOMMSEN. Études ostrogothiques (fin de ce remarquable mémoire. Pour M. M., Théodoric gouverne l'Italie en sa qualité de fonctionnaire romain, de *Magister militum;* bien qu'il prenne le titre de Rex et que tous les Germains résidant en Italie le reconnaissent comme tel, il leur commande comme à des *foederati*. Il n'a rien changé aux institutions romaines; il n'usurpe pas le pouvoir législatif suprême; il fait des édits, comme un préteur. Tous les offices civils restent entre les mains des Romains; les Germains occupent tous les offices militaires, mais ils sont des soldats étrangers au service de Rome, vivant d'après leur droit propre. Théodoric seul a droit de cité romaine, est fonctionnaire romain. Le royaume ostrogoth n'est pas un royaume germain sur le sol romain, c'est un vice-royaume romain où vivent des Germains). — W. SCHULTZE. Encore un mot sur les biographies de Majolus (maintient contre Sackur que la biographie d'Odilon a plus d'autorité que celle de Syrus, bien qu'elle soit plus récente). — M. HERRMANN. Paul et Gebhard de Bernried et leurs lettres au clergé milanais (établit d'après ces lettres la chronologie de la vie de Paul et de Gebhard, de 1122 à 1156). — H. ZEUMER. Notice sur le ms. de formules de Lindenbruch conservé à la bibl. de l'Université de Copenhague, et qui dérive de la même source que le ms. de Paris 2123. — SIMSONS. Note sur Wipon, sur les Annales Altahenses, sur le Chronicon Urspergense. — LIEBERMANN. Une lettre d'Innocent II à Henri Ier d'Angleterre (du 8 juin 1133). — LŒWENFELD. Un acte relatif au synode de Pâques de 1078. — BRESSLAU. Une lettre d'Aimon de Cologne aux moines de Malmédy.

58. — Archivalische Zeitschrift. Bd. XVIII, 1888. — SEELIGER. La plus ancienne ordonnance de chancellerie de l'empire d'Allemagne (rédigée en oct. 1494 par l'archevêque de Mayence Berthold, en sa qualité d'archi-chancelier de l'Empire). — WAGNER. Études sur l'histoire de l'écriture chiffrée; fin (histoire de la cryptographie en Angleterre jusqu'en 1650, et de l'écriture chiffrée dans les autres pays jusqu'à notre époque. Histoire de l'art du déchiffrement depuis le XVIIe s.). — J. VON PFLUGK-HARTTUNG. Les formules des bulles pontificales où sont nommés les copistes des bulles (la dernière de ces formules se rencontre dans uné bulle de l'an 1123). — RIEDER. Histoire des archives bavaroises à Neubourg sur le Danube et des archives qui y ont été réunies depuis 1785; suite. — F. WAGNER. Histoire de la chancellerie et de l'organisation des archives des Hohenzollern en Franconie du milieu du XVe au milieu du XVIe s. (le margrave de Brandebourg Georges avait réorganisé la

chancellerie vers 1531 ; le chancelier Georges Vogler exprima son opposition à cette mesure dans un rapport détaillé, auquel répondit le margrave. Publie ces deux textes fort intéressants). — Von Lœher. Histoire des archives en Allemagne; fin (organisation des archives dans les villes impériales à l'époque de leur splendeur. Expose l'influence exercée par l'exemple des archives municipales sur l'organisation des archives dans les états princiers de l'Allemagne. Déclin de l'administration des archives au xviie et dans la première moitié du xviiie s.; histoire de leur organisation depuis 1815). — Primbs. Histoire du blason des branches de la maison de Wittelsbach qui ont régné en Palatinat). — Falk. Les localités du Pagus Wormatiensis dans le Codex diplomaticus Laureshamensis (identifiées avec les noms de lieu actuels; signale les erreurs commises dans le Codex). — Boss. Coutumes du palatinat rhénan conservées dans les archives du district de Spire (il n'y a pas eu dans ces archives moins de 300 de ces coutumes; publie plusieurs fragments importants de cette remarquable collection). — Les archives du mont Cassin. — Einert. Archives de Thuringe laissées à l'abandon : Schneiderwirth et Bauch; coup d'œil sur les archives rassemblées par Bodmann et Habel (ces archives, aujourd'hui conservées à Mittenberg, contiennent des documents et des mss. très importants, surtout pour l'histoire des territoires du Rhin moyen). — Von Lœher. Importance, droit et histoire des joyaux qui ornaient les heaumes des chevaliers; fin (montre que les ornements des casques au moyen âge ont une origine germanique). — Id. Les archives municipales d'Eichstædt. = Comptes-rendus : *Posse*. Die Lehre von den Privat-Urkunden (remarquable). — *Bresslau*. Handbuch der Urkunden-Lehre. Theil I (bon).

59. — Deutsche Revue. 1889, janvier-avril. — Le prince de Bismark et la fondation de l'empire d'Allemagne (nombreux extraits tirés du journal d'un député et publiciste, qui a joué un rôle depuis 1848; est-il besoin d'ajouter qu'il est grand admirateur de la politique de M. de Bismark?). — Hake. Histoire du général Gordon (publie des lettres inédites). — Gessner. Frédéric de Gentz (vie et portrait de cet homme d'État, 1764-1832). — R. von Bieberstein. Les Prussiens devant Amsterdam en 1787 (d'après des récits hollandais). — Kleinschmidt. L'absolutisme au xviiie s. en Allemagne et les martyrs du libéralisme. — E. Berner. Le fondateur de l'État prussien et le fondateur de l'Empire allemand (parallèle entre le grand électeur Frédéric-Guillaume et l'empereur Guillaume Ier; ils ont eu le même but, et l'ont atteint par les mêmes moyens). — A. von Klinckowstroem. Un mémoire de Savary, duc de Rovigo (en 1817, pendant que le duc était interné à Graz; adressé au prince de Metternich et à la prière de celui-ci. Savary y montre les dangers du régime bourbonnien et orléaniste; il exprime l'opinion qu'aucun de ces deux gouvernements ne pourra tenir longtemps; il recommande chaleureusement le rétablissement du duc de Reichstadt). — Kleinschmidt. La correspondance inédite du chevalier de Wessenberg, administrateur de l'évêché de Constance, avec l'homme

d'État et jurisconsulte Mittermaier, 1835-1859 (intéressant pour l'histoire politique, et surtout pour celle des mouvements dans l'Église). — L. von Kobell. Ignace de Dœllinger.

60. — Deutsche Rundschau. 1889, mars. — L'interrègne russe de déc. 1825, d'après des pièces d'archives inédites. = Avril. E. Huebner. Martial, l'épigrammatiste romain. — Tœnnies. Thomas Hobbes ; à l'occasion du troisième centenaire de sa naissance. — Lœwenfeld. Les anciens chroniqueurs de l'Allemagne (note sur la seconde édition des *Geschichtsschreiber* qui paraît avec les soins de Wattenbach).

61. — Germania. Jahrg. XXXI, Heft 4, 1888. — Golter. Origine de la légende du forgeron dans Wieland (cette légende, comme la plupart des autres légendes allemandes, telles par exemple que celles des Niebelungen et du roi Dietrich, sont nées au vi^e s. parmi les Francs ; elles se composent de chants épiques où l'élément mythique paraît à peine ; au ixe siècle, la légende franque passa en Scandinavie et en Islande, chez les Anglo-Saxons et dans l'Allemagne méridionale. Ni la forme allemande, ni la forme scandinave de la légende héroïque n'en représente l'état primitif ; ces deux formes sont dérivées de la légende franque aujourd'hui perdue, et qui ne revit plus que dans les échos isolés de l'ancienne épopée nationale franque et sur le sol franc).

62. — Nord und Süd. 1889, janvier-mars. — Winter. Les leçons de Léopold de Ranke au roi Maximilien II de Bavière (parle avec éloge du tome IX de la *Weltgeschichte*). — Brueckner. L'empereur Paul Ier de Russie (d'après les jugements des contemporains publiés dans les archives du prince Voronzov). — Hœrnes. Histoire de la Bosnie au moyen âge. = Avril. Bormann. Adamantios Koraïs, témoin de la Révolution en France (né en 1748, il s'établit en France en 1782 ; il mourut à Paris en 1833 ; donne des extraits de ses lettres publiées en traduction française par M. de Queux de Saint-Hilaire ; elles contiennent de nombreux détails pittoresques sur les événements de la grande Révolution ; le règne de la Terreur accrut de plus en plus son antipathie pour elle).

63. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. III, Heft 4, 1888. — Teloni. Sur l'inscription du roi Nabonid. V, R, 55 (traduction et commentaire). — Evetts. Sur cinq nouveaux cylindres inédits du roi Sennachérib au British Museum (texte, transcription, traduction et commentaire). — Halévy. Notes assyriologiques ; suite. — Schrader. Sur la déesse Istar considérée comme reine du ciel (réfute les critiques élevées par Stade, contre les hypothèses de l'auteur). — Peiser. Un acte d'intérêt privé de Babylonie (explique le texte de Strassmaier, Nabonid, n° 380). — Lehmann. Tablettes en terre cuite trouvées à Tell-el-Amarna dans la Haute-Égypte (expose les principaux résultats fournis par ces monuments au point de vue de la langue et de l'histoire. Publie des textes cunéiformes, des lettres du roi Bourabourias de Babylonie à Aménothès IV d'Égypte). = Bd. IV, Heft 1. 1889. Bruennow.

Hymnes assyriens (en l'honneur de Samas, dieu du soleil, et du dieu Merodach; texte, traduction et commentaire d'après les originaux du Musée britannique). — FEUCHTWANG. De l'idée que les Hébreux se faisaient de l'enfer (montre l'influence exercée sur cette idée par les croyances religieuses des Babyloniens). — HALÉVY. Notes assyriologiques; suite. — LEHMANN. Additions et rectifications à un précédent mémoire de l'auteur intitulé : les Tablettes de terre cuite de Tell-el-Amarna au musée royal de Berlin et au musée de Boulaq. = Compte-rendu : *E. Schrader*. Keilinschriftliche Bibliothek. Bd. I (bon; remarques complémentaires et rectifications par C. P. Tiele).

64. — Deutsches archæologisches Institut. *Jahrbuch*. Ergänzungsheft 1. 1888. — STRZYGOWSKI. Les dessins pour le calendrier du chronographe de l'an 354 av. J.-C. (photographies et commentaire détaillé). = Heft 3. MICHAELIS. Démosthène Epibomios (le récit publié d'abord en 1744 par Ficoroni et retrouvé dernièrement à Dublin, qui représente Démosthène assis sur l'autel et attendant la mort, n'est pas authentique). — Rapport sur les plus récentes acquisitions archéologiques du Musée britannique de Londres et des musées royaux de Berlin. = Heft 4. BORMANN. Stèles dédicatoires trouvées récemment à l'acropole d'Athènes. = *Mittheilungen*. Rœmische Abtheilung. Bd. III, Heft 2, 1888. — WOLTERS. Contributions à l'iconographie grecque (parle d'un buste trouvé dans une villa d'Herculanum et considéré jusqu'ici comme le portrait d'Archimède; il représente en réalité le roi de Sparte Archidamos III qui fit en 338 une expédition en Calabre). — MAU. Résultats les plus récents des fouilles de Pompéi (tombeaux de la Via Nucerina; publie de nombreuses inscriptions. Article détaillé). — HUELSEN. Sur l'architecture du temple de Jupiter Capitolin à Rome (lors de la dernière restauration du temple à la fin de l'empire, on a conservé pour ce temple des poutres de bois « more tuscanico »). — BARBINI. Fouilles à Grosseto. = Heft 4. MICHAELIS. Description des monuments antiques de Rome par Nicolas Muffel, patricien de Nuremberg, en 1452 (montre que Muffel a mis à profit le *De varietate fortunae* du Pogge). — MOMMSEN. Mélanges épigraphiques (1° comment les affranchis cessèrent de porter un double nom depuis le règne de Trajan; 2° quelle date attribuer à une inscription grecque récemment trouvée à Rome (l'an 418 av. J.-C.).

65. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLII, Heft 4, 1888. — SCHREINER. La polémique entre les Juifs et les Mahométans, et son histoire (d'après les abondants matériaux bibliographiques rassemblés par Steinschneider; traite un point de cette controverse, la question de savoir si la Bible a été falsifiée, et si la loi de l'Ancien Testament a été abrogée par la mission prophétique de Mahomet). — SIMONSEN. De l'emploi des psaumes dans la magie.

66. — Zeitschrift des deutschen Palæstina Vereins. Bd. XI, Heft 3-4, 1888. — GATT. La topographie de Gaza. — SCHICK. La piscine de Bethesda à Jérusalem (trouvée récemment par l'auteur). — RŒHRICHT.

Le voyage du chevalier Gaspar de Mülinen à Jérusalem en 1506. — Van Kasteren. La topographie des environs du lac de Génézareth (étudiée surtout au point de vue de l'histoire de Josèphe *De bello judaïco*). — Schick. Sur l'église de Saint-Étienne construite par l'impératrice Eudocie à Jérusalem. — Riess. De l'emplacement occupé par l'ancien temple juif à Jérusalem.

67. — Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissenschaft. Bd. XVIII, Heft 4. — Haberland. Usages et superstitions à Essen; fin (intéressant pour l'histoire comparée des mœurs et de la religion). — Schwartz. De la croyance aux sorcières (cette croyance est générale dans le monde indo-européen, où l'on croit à l'existence d'esprits surnaturels répandus dans le vent et dans les nuages. Compare les récits relatifs aux sorcières modernes avec les idées religieuses de l'antiquité classique et de la mythologie germanique et slave). = Bd. XIX, Heft 1. Schwartz. Mythes indo-germaniques représentant les nuages comme des vaches et les dieux comme occupés à les traire. — Borinski. La légende de Robert le Diable (complète les recherches de Breul; suppose que la légende a pour noyau les exploits de Robert Guiscard).

68. — Hermes. Bd. XXIV, Heft 1, 1889. — Kœhler. Contributions à l'histoire de la Grèce en 480-430 (1° commentaire détaillé de l'inscription du *C. I. A.*, vol. I, p. 432; combat l'opinion d'après laquelle la liste, fournie par l'inscription, des Athéniens et des alliés d'Athènes tombés à Thasos et autres lieux se rapporte à la défaite des Grecs à Drabeskos et au monument mentionné par Pausanias, I, 29, 4. En 465 les Athéniens envoyèrent une expédition maritime dans la Chersonèse de Thrace; les Perses, soutenus par les peuplades de la Thrace, leur opposèrent une résistance opiniâtre. Pendant que les Athéniens assiégeaient Doriskos, Thasos abandonne l'alliance athénienne, et fournit ainsi la cause de la guerre contre Thasos. 2° Commentaire de l'inscription *C. I. G.* 175 et *C. I. A.* II, 1675; rapporte cette inscription aux événements de l'année 446 av. J.-C., et la rapproche du récit de Diodore, XII, 5 et 6, sur la guerre qu'en cette année les Athéniens firent contre Mégare et les Péloponésiens). — A. Wilhelm. Décrets attiques (recueil de 23 textes de décrets du peuple non encore ou mal étudiés; complète les lacunes des inscr., détermine leur date; copieux commentaire). — Th. Mommsen. Julius et Julus (l'orthographe primitive est Jullus. L'ancêtre de la famille Julienne dans la légende et les Jules de l'antiquité portaient ce prénom Jullus; c'est Virgile qui le premier a fait de ce mot un nom à trois syllabes). — Id. Corrections au texte d'Ammien et d'Ennodius. = Heft 2. Huelsen. A quelle époque ont été composés les *Fasti capitolini?* (la question reste encore insoluble). — Mommsen. L'organisation militaire à Rome depuis Dioclétien (d'après les textes littéraires et épigraphiques; article très détaillé sur les corps de troupes, le mode de recrutement, l'organisation du corps des officiers

et du commandement en chef; les états clients et les détachements formés en pays étranger). — A. Wilhelm. Décrets attiques; suite, nos 24-25, déjà publiés dans les Sitzungsberichte de l'académie de Berlin, 1887, page 1061, et par Koumanoudis dans l'Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1886, page 104; texte et commentaire.

69. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXVII, Heft 10, 1888. — Seeck. Études sur l'histoire de Dioclétien et de Constantin. 1er art. (les discours des panégyristes, tels qu'ils nous sont parvenus dans le ms. de Mayence aujourd'hui perdu, ont été regardés jusqu'ici comme formant un recueil unique. L'auteur s'efforce au contraire de prouver que le recueil est composé de deux parties qui, à l'origine, n'avaient aucun rapport ensemble. La seconde partie, qui contient huit discours de 289 à 313, est l'œuvre d'Eumène d'Autun. Contributions à l'histoire de la Gaule pendant cette période). = Heft 11. Beloch. La patrie de Théognis (ce n'est pas Mégare près Athènes, mais Mégare en Sicile). — Ruehl. Les indictions de Constantin (avec l'année qui se termine le 31 août 312 ap. J.-C. finit une période d'indiction; en cette année tous les jours de la semaine et toutes les phases de la lune tombent sur les mêmes jours du mois, comme dans l'année désignée par Varron comme celle de la fondation de Rome. Dans l'intervalle compris entre l'an 754 av. J.-C. et cette année 312, aucune année n'avait encore rempli ces trois conditions; aussi cette période de 1,065 années pouvait-elle être considérée comme « annus magnus. » Comme le 1er sept. 312 tombait sous le règne de Constantin, il n'est pas étonnant que les indictions du nouvel « annus magnus, » commençant à ce jour-là, aient été désignées comme indictions de Constantin). = 1879, Bd. CXXXIX, Heft 1. Roscher. Le trésor d'Égeste dans le temple d'Aphrodite sur le mont Erix (corrige le texte de Thucydide, VI, 46, où il propose de lire : θυμητήρια ὑπαργυρᾶ, au lieu de θυμ. ἀργυρᾶ). — Weisweiler. Explication des actes des frères arvales (art. très détaillé). — Hecker. Le combat de l'empereur Julien contre les Alamans, près de Strasbourg, en 357 (article très détaillé, en opposition avec les théories récentes de Wiegand et de Nissen. Prétend que la bataille fut livrée à Musau, près de Saverne, en Alsace). = Supplementband, Bd. XVI, Heft 3, 1888. Dietrich. Papyrus magica musei Lugdunensis Batavi (déjà publié par Leemans. Introduction très détaillée sur les livres magiques de l'antiquité, et sur les sources d'où découlent les livres et les formules de sorcellerie des Grecs. L'auteur montre dans le papyrus magique de Leyde l'action des influences gnostique, égyptienne et orphique. Édition critique du texte avec commentaire).

70. — Philologus. Neue Folge. Bd. I, Heft 3, 1888. — A. Mommsen. Les dix éponymes et la succession des tribus d'Athènes désignées d'après eux (en instituant les dix tribus athéniennes, Clisthène leur choisit pour éponymes et patrons des héros qui se trouvaient en étroit rapport avec les plus importantes fêtes de l'Attique. L'ordre d'après

lequel les tribus exerçaient leur activité politique, recevaient la prytanie, étaient placées à la guerre, etc., était déterminé surtout par la succession des fêtes religieuses dont ces héros étaient le centre). — MAUÉ. Les Hastiferi du Castellum Mattiacorum (interprète une inscription trouvée à Mayence en 1887; l'auteur considère ces hastiferi comme un collège sacré composé de bergers des environs de Castel sur le Rhin; la patronne de ce collège était Bellone. Argumente contre Th. Mommsen qui avait vu dans ces Hastiferi civitatis Mattiacorum des soldats de la milice municipale). — A. MUELLER. Les travaux récents sur l'habillement et l'armement de l'armée romaine à l'époque impériale (mentionne vingt-six ouvrages et traités du siècle dernier, et détermine les résultats certains où l'on est arrivé). — MANITIUS. Les prosateurs romains au moyen âge (montre jusqu'à quel point les écrivains du moyen âge ont imité Solin, Tacite, Pline le Jeune et Cornélius Népos). — CHAMBALU. Flaviana (1° l'histoire de l'Espagne en 70. 2° Annona ou Ceres Augusta mentionnée sur les monnaies des empereurs flaviens. 3° Distributions du blé dans les années 72-73. 4° Consécration de Vespasien en 80. 5° La campagne de Domitien contre les Cattes en l'an 83). = Bd. II, Heft 1. 1° Hælfte. 1889. G.-F. UNGER. La mort du roi Philippe Aridée (il est mort en 316, la reine Olympias en 315. Redresse en beaucoup de points la chronologie des événements qui suivirent la mort d'Alexandre le Grand).

71.— Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. IV, Heft 4. — EHRLE. Un fragment des actes du concile de Vienne, 1311 (publie ce fragment, contenant les opinions des prélats, d'après le ms. lat. 1450 de la Bibl. nat., qui provient des archives pontificales à Avignon; ce fragment permet de reconstituer l'histoire et d'éclairer des points douteux de ce concile; il jette une lumière nouvelle sur la lutte pour la liberté de l'Église au XIIIe et au XIVe s.). — DENIFLE. Les mss. des corrections de la Bible; suite (les corrections en rapport avec l'ancien texte de la Bible et avec celui du XIIIe s.). — ID. Un cahier de comptes du peintre Matteo Gianotti de Viterbe, à Avignon.

72. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XII, Heft 3 u. 4, 1889. — OSTERHAGE. Rapports de la mythologie germanique avec la vieille légende française de Charlemagne; suite (expose les légendes germaniques qui servent de base à la chanson de Roland). — GOLTHER. Origine et histoire de la légende de Tristan et Iseult. — WERTH. Liste des ouvrages en ancien français sur la chasse; suite. — OTTO. Remarques sur Raimond Lull (montre que Lull, dans ses poésies, a imité un modèle arabe).

73. — Der Katholik. 1889, février-mars. — JANSSEN. Sur le « Bockspiel des Martin Luther » (composé vers 1530 par Jérôme Emser; la satire dramatique flagelle les funestes conséquences de la réforme de Luther). — MARX. Sources de l'histoire de Trèves (analyse et critique

de l'ouvrage récent de Sauerland). — Biographie du cardinal Rauscher. — FALK. Biographie et bibliographie de Jean Cochlæus). = Avril-mai. FEHR. La lutte pour l'école en Belgique de 1878 à 1884. — Remarques additionnelles au tome Ier de l'hist. d'Allemagne par Janssen (sur l'imprimerie, les écoles, l'instruction religieuse du peuple). — Max. Prechtl, abbé du monastère bénédictin de Michaelfeld (né en 1757; sa vie, son activité littéraire, ses efforts pour rapprocher les diverses confessions chrétiennes). — W.-B. Ullathorne, archevêque de Cabasa, auparavant évêque de Birmingham, 1806-1889 (biographie détaillée, intéressante pour l'histoire de l'Église catholique en Angleterre et en Australie). — MICHAEL. Un chroniqueur du XIIIe s. (Salimbene). — BAUMGARTEN. Les catacombes étudiées par trois érudits allemands (parle de l'ouvrage de Wilpert intitulé : *Principien der christlichen Archæologie,* et s'associe aux attaques dirigées par cet auteur contre les ouvrages de Schultze, Hasenclever et Achélis).

74. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1889, Quartalheft 2. — MICHAEL. Le chroniqueur Salimbene (sa vie et son caractère). — WILPERT. Les vierges consacrées à Dieu dans les quatre premiers siècles chrétiens. = Comptes-rendus : *Thalhofer.* Handbuch der katholischen Liturgik (excellent). — *Janssen.* Geschichte des deutschen Volkes. Bd. VI : Kunst und Volksliteratur bis zum Beginn des 30 jähr. Krieges.

75. — Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben. 1889, Heft 2. — G. MUELLER. Histoire du vicaire de l'ordre augustin J. de Staupitz (publie deux actes de 1504 relatifs à l'histoire des monastères augustins de Wittenberg et de Herzberg en Saxe). — BURKHARDT. Sur la biographie de Martin Luther (voyage du Réformateur et de l'électeur de Saxe de Torgau à Cobourg en 1530, d'après un ms. du temps). = Heft 3. KŒNIG. Israël et le monothéisme. — WOLFF. Les présidents du concile de Nicée (les πρόεδροι mentionnés par Eusèbe pour le premier concile œcuménique n'ont pas été Hosius, évêque de Cordoue, et les prêtres romains, mais les deux principaux des métropolitains présents : Eustathe, évêque d'Antioche, et Alexandre, évêque d'Alexandrie). — FRITSCHEL. La religion des sociétés secrètes en Amérique (les francs-maçons américains considèrent toutes les religions comme ayant au fond la même valeur).

76. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. X, Heft 4. — SEECK. Sources et documents relatifs aux origines du Donatisme. — NOBBE. L'assistance publique au XVIe s. d'après les règlements des églises évangéliques de l'Allemagne.

77. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXII, Heft 3. — DRÆSEKE. Sur Michel Psellos (de la place occupée par le célèbre savant byzantin dans la théologie et la philosophie; les récentes publications de Sathas ont permis pour la première fois de porter sur lui un jugement équitable). — X. X. Remarques sur la chro-

nologie hébraïque (il ne faut pas se fier aux données chronologiques fournies par les livres des rois sur la durée du règne de ces rois). — THENN. Anonymi epistola ad Phil. Melanchthonem ex vinculis 1544 (écrite par l'Espagnol Fr. Dryander de Burgos qui fut emprisonné, de 1544 à 1545, à Bruxelles par l'Inquisition). = Comptes-rendus : *W. Seufert*. Der Ursprung und die Bedeutung des Apostolates in der ältesten Kirche (bon). — *Arnold*. Die Christenverfolgung des Nero (objections nombreuses présentées par Fr. Gœrres).

78. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. I, Hælfte 2, 1888. — SCHMOLLER. Sur l'histoire des corporations dans l'électorat de Brandebourg et dans le royaume de Prusse de 1604 à 1806; fin (à partir de 1730). — BRESSLAU. Chronologie et histoire des plus anciens évêques de Brandenburg, Havelberg et Aldenburg. — VON ARNIM. Les avoueries dans l'Uckermark (liste des avoués et histoire des territoires appartenant aux avoueries). — MEINECKE. Plans de réforme pour l'organisation militaire en Brandebourg au commencement du XVIIe s. (d'après des pièces d'archives; on chercha plusieurs fois à cette époque à réorganiser la levée territoriale, qui reposait sur la féodalité, et à la transformer en une milice basée sur le service militaire obligatoire. Cette tentative fut vaine en Brandebourg comme ailleurs). — G. LEHMANN. L'armée brandebourgeoise sur l'Électeur Frédéric-Guillaume Ier (critique approfondie et sévère de l'œuvre publiée en 1888 par G.-A. von Mülverstedt; complète ce travail à l'aide de documents inédits qui mettent en lumière l'histoire de plusieurs régiments prussiens). — MICHAEL. Les plans de coalition anglaise de 1748 (d'après les actes diplomatiques du P. R. O. à Londres et au British Museum, en particulier d'après les Newcastle papers; expose l'activité déployée par l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, sir Legge. L'Angleterre se proposait de former une grande coalition européenne pour mettre la France en échec sur le continent, comme au temps de Guillaume III; mais elle échoua. Le rapprochement de l'Angleterre avec la Prusse n'eut d'autre résultat que de tourner les regards de l'Autriche vers la France, et de préparer l'alliance austro-française). — KNAPP. Histoire de l'émancipation des paysans dans les parties anciennes de la Prusse (addition au gros ouvrage de l'auteur; histoire des révoltes qui éclatèrent en 1808 en Silésie, parce que l'émancipation fut retardée). — VON TREITSCHKE. Le prince de Prusse et la constitution prussienne à la mort de Frédéric-Guillaume III (le prince Guillaume, qui fut plus tard l'empereur Guillaume Ier, partageait bien plutôt les idées étroitement conservatrices de son père que les velléités réformatrices de son frère; il ne pouvait surtout supporter l'idée que Frédéric-Guillaume IV se laissât imposer des concessions par le peuple. En 1845, il rédigea un mémoire où il attaquait très vivement l'idée de donner des institutions constitutionnelles à la Prusse. Lorsque le roi eut maintenu son projet de convoquer une diète générale de la Prusse, le prince protesta par un nouveau mémoire rédigé en 1847). — DREHER. Le margrave Frédéric le

Vieux de Brandebourg et les Nurembergeois (publie une relation inédite sur la bataille d'Affalterbach en 1506). — Wolf. Une négociation de 1560 entre le Brandebourg et la Saxe au sujet de la validité du Réservat ecclésiastique de 1555 (d'après une pièce tirée des archives de Berlin). — Koser. Comment nous est parvenu le récit de la bataille de Leuthen (1° sur les harangues attribuées au roi Frédéric II et prononcées, dit-on, avant la bataille; 2° le récit d'après lequel Frédéric II aurait été en danger d'être pris dans le château de Lissa après la bataille de Leuthen n'est pas historique).

79. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXIII, Heft 1, 1889. — Michaelis. L'institut allemand d'archéologie; son but et sa mission. — Reusch. Une crise dans la société de Jésus (expose le conflit qui éclata à la fin du xviie s., sous le général Gonsalez, au sujet de la théologie morale. Extrait du gros livre récemment publié par l'auteur en collaboration avec le chanoine Dœllinger). = Heft 2. Karl Mueller. Les symboles du Luthéranisme (ils ont été rédigés surtout pour couper court aux disputes des théologiens luthériens; expose en détail l'origine de chaque symbole et l'organisation territoriale de l'église en Allemagne). — Bornhak. La fin de la classe des paysans libres dans la Poméranie antérieure et à Rügen (donne le résultat des recherches entreprises par C.-J. Fuchs). = Heft 3. Boos. Jean Froissart. = Heft 4. H. von Treitschke. La révolution à Brunswick en 1830 (fragment du t. IV, encore inédit, de l'histoire contemporaine de l'Allemagne; porte un jugement très sévère contre le duc Charles, chassé en 1830; expose en détail les négociations poursuivies à cette occasion entre la Prusse et l'Autriche).

80. — Gesellschaft für Pommersche Geschichte und Alterthumskunde. *Monatsblætter*. Jahrg. 1888, n°s 1-12. — Règlement de la corporation des forgerons à Colberg en 1600.— Von Wussow. Différends entre la ville de Stettin et la famille de Wussow. — Id. Un fou de cour poméranien au xvie s. — Kirchhoff. Histoire de la duchesse Hedwige de Poméranie (morte en 1650).

81. — Geschichts-und Alterthumsforschende Gesellschaft des Osterlandes. *Mittheilungen*. Bd. X, Heft 1. Altenburg, 1888. — J. et Max Lœbe. Annales de la ville d'Altenburg jusqu'en 1499. — Id. Histoire de la ville et du pays d'Altenburg d'après des comptes du xve et du xvie siècle.

82. — Mittheilungen des Vereins für Geschichts-und Alterthumskunde zu Kahla und Roda. 1888.— Notes sur les familles nobles de Thuringe, d'après les registres ecclésiastiques de l'éphorie de Roda, du xvie au xixe siècle. — Lommer. Histoire des comtes d'Orlamünde.

83. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. VIII, Heft 1, 1889. — Henning. Les Germains et leurs voisins (d'après Müllenhoff, dont il combat les hypothèses sur certains points. Traite des émigrations des Celtes vers l'an 400 av. J.-C. Le point de

départ de leurs expéditions a été, d'après Müllenhoff, le Rhin moyen, et, d'après l'auteur, l'intérieur de la Gaule. Recherches sur les localités habitées autrefois par les Celtes dans l'Allemagne du Nord). — Kofler. Fortifications romaines entre le Neckar et le Mein (entre Schlossau, dans l'Odenwald, et Wœrth, sur le Mein; l'auteur expose le résultat des fouilles entreprises par lui-même); fin dans Heft 2. — J. von Pflugk-Harttung. Le couronnement de la reine Gisèle, femme de Conrad II (Gisèle a reçu deux fois la consécration de l'Église, d'abord par l'archevêque de Mayence à son couronnement, puis par l'archevêque de Cologne. Écarte les objections soulevées par Bresslau). — Priessack et Schwalm. Le Copiarium de Rudolf Losse, official de l'archevêque de Trèves, plus tard doyen de Mayence et conseiller de l'empereur Charles IV (ce ms., excellent et souvent utilisé, se trouve aux archives de l'État à Darmstadt; liste détaillée des chartes qu'il contient; elles vont de 1330 à 1355 environ, et concernent les événements politiques les plus importants de l'empire, l'histoire intérieure de l'archevêché de Trèves, des procès spirituels, des affaires administratives et privées). — Seidenberger. La littérature ecclésiastico-politique sous l'empereur Louis de Bavière et les luttes des corps de métier contre les privilèges du patriciat municipal et du clergé (les attaques dirigées par Marsile de Padoue, l'auteur du *Somnium Viridarii,* et par d'autres pamphlétaires au service de Louis de Bavière contre les classes privilégiées ont été les causes principales qui amenèrent plus tard les troubles politiques et sociaux dans les villes allemandes, et en particulier à Mayence). = Heft 2. O. Hirschfeld. Contributions à l'histoire de la Provincia Narbonensis (histoire de leur fondation; liste des principales routes; importance des trois principales villes : Narbonne, Arles et Nîmes; monuments et inscriptions relatifs au culte laissés dans la province par l'époque romaine). — Bahlmann. Sur l'humaniste Jean Murmellius de Munster en Westphalie (complète la liste de ses écrits). = Comptes-rendus : Quellen zur Frankfurter Geschichte. Bd. I, II. — Inventaire des Frankfurter Stadtarchivs. Bd. I. — *Erler*. Dietrich von Nieheim (bon; résultats des travaux récents sur ce personnage).

84. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge. Bd. IV, Heft 1, 1889. — E. von Czihak. Histoire du monastère de Gottesau en Bade (d'après des documents inédits; il n'a pas été détruit pendant la guerre des Paysans, mais il a été supprimé vers 1550, parce que les moines manquaient. Détails sur la restauration du monastère en 1629 et sur la construction, commencée en 1590, d'un château des margraves de Bade). — F.-X. Kraus. Les trésors de l'abbaye princière de Sanct-Blasien (lorsque l'abbaye fut supprimée au commencement du XIXe s., les moines se retirèrent en Autriche où l'empereur François Ier leur donna le ci-devant monastère de Saint-Paul en Carinthie; les objets précieux et les pièces d'archives de l'abbaye de Saint-Blaise ont trouvé asile dans le nouvel établissement. Liste des principales reliques, peintures, vases d'église, etc.; inventaire sommaire des

archives qui contiennent 579 chartes et des mss. qui dépassent le nombre de 400). — Baumann. Histoire du tribunal de la cour du roi (publie seize chartes, de 1290 à 1309, provenant de l'héritage des maréchaux de Pappenheim à Stülingen, conservées aux archives de Donaueschingen). — Krieger. Deux instructions du margrave Ferdinand Maximilien de Bade pour l'éducation de son fils Louis-Guillaume, le futur général des armées impériales (rédigées vers 1665). — Schulte. Acta Gengenbacensia (publie une relation contenant les plaintes de l'abbaye de Gengenbach sur les atteintes portées à leurs droits en 1233-35; il y est aussi question de la situation intérieure de l'Allemagne à cette époque et de l'histoire du différend entre l'empereur Frédéric II et son fils Henri. Donne l'analyse de treize chartes de 1220-1226). — Von Weech. Lettres de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans au margrave Frédéric-Magnus de Bade-Dourlach et à l'électeur-palatin Jean-Guillaume (1697-1714; publie quatre lettres d'où il ressort que la duchesse s'employa vainement en faveur de ces deux princes). — Herrmann. Ludwig Dringenberg (sur le séjour que fit à Heidelberg le célèbre fondateur de l'école de Schlettstadt). — Reinfried. Sur l'emplacement de la localité appelée Valletor (nommée dans un diplôme de Louis le Pieux en 826; elle était située à l'ouest de Schwarzbach en Bade, sur l'emplacement du village de Veltern, qui subsistait encore au temps de la Réforme). — Les archives de Ebnet près de Fribourg, de Philippsbourg, de Maestricht, ainsi que des localités des districts de Rastadt et de Schwetzingen.

85. — Zeitschrift der Gesellschaft für Geschichte von Freiburg i. B. Bd. VII, 1888. — F. von der Wengen. Le contingent militaire fourni par le prince de Furstemberg à l'armée impériale de 1792 à 1796 (d'après des témoignages contemporains; important pour l'histoire des guerres de la coalition). — Riegel. Destruction de pièces d'archives (détails intéressants sur les usages domestiques auxquels on employa des mss. du moyen âge et des chartes du Brisgau; ainsi, en 1877, un particulier a pu acheter chez des boulangers et des fabricants de carton les archives entières des comtes de Sickingen; ainsi ont été presque complètement brûlés les mémoires du colonel, diplomate et poète autrichien von Greiffenegg, 1773-1840; biographie détaillée de ce personnage). — Freiherr Gœler von Ravensburg. Les officiers en activité du corps d'armée badois en sept. 1814. — Kraus. L'incendie des bâtiments de l'abbaye de Salem en Bade, en mars 1697, d'après une relation contemporaine. — Heyck. Des publications relatives à l'histoire badoise en 1885-88.

86. — Historischer Verein von Oberpfalz und Regensburg. Verhandlungen. Bd. XLII, 1888. — Neudegger. Ordonnances administratives en Haut-Palatinat, 1561-1566 (publie de nombreux documents. L'auteur parle chaudement en faveur de la publication des « Monumenta Germaniae regiminalia »). — M. von Heckel. Histoire

de la famille noble de Heckel en Bavière (analyse 418 actes depuis le XIIe s.). — DOLLINGER. Extraits du nécrologe du monastère bénédictin de Saint-Emmeran à Ratisbonne, 1730-1794 (contient aussi le nécrologe des monastères de Bavière, qui, à cette époque, ont été associés à celui de Saint-Emmeran). — SCHRATZ. Négociations entre les villes de Ratisbonne et de Stadtamhof en 1395.

87. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte. 1888. Jahrg. XXI, Hälfte 1. — SEBICHT. Les Cisterciens et les colons néerlandais dans la « goldene Aue » (montre comment les environs du Harz et de Nordhausen ont été colonisés par des paysans hollandais émigrés à la fin du XIIe siècle; détermine les relations de ces colons avec les monastères cisterciens et les seigneurs temporels du pays. Détails sur la situation intérieure et sur l'organisation judiciaire des villages fondés par ces colons). — C. MEYER. Ebersburg dans le Harz (son histoire depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe, d'après des documents inédits). — Ed. JACOBS. Les fonctionnaires des comtés de Stollberg à Wernigerode (leur histoire depuis le XIIIe s.; article intéressant; détails sur les honoraires de ces agents). — ID. Johann Christian Ruberg (biographie très circonstanciée de cet alchimiste célèbre du XVIIIe s.). — ID. H. G. Reuss (prédicateur de la cour à Wernigerode à la fin du XVIIe s.; un des chefs du « Piétisme ». Contribution intéressante à l'histoire intérieure du protestantisme. Publie quatorze lettres inédites). — Jul. SCHMIDT. L'image de Notre-Dame à Elende, près de Nordhausen (elle se trouve maintenant dans l'église de Heiligenstadt; là aussi se trouve un ms. sur parchemin du XVe s. qui contient l'attestation de 465 miracles opérés par l'intercession de cette image. Publie des textes intéressants pour l'histoire des idées). — L. VON BORCH. Histoire de l'établissement du wergeld dans le droit saxon (examen critique des passages relatifs à ce sujet dans le Miroir de Saxe et dans la *Lex Saxonum*. Ce dernier texte est un code de lois incomplet; sur bien des points il ne contenait aucune décision, mais laissait aux juges le soin de prononcer). — BECKER. Les urnes allemandes en forme de maison (cite quatorze exemplaires provenant de régions différentes de l'Allemagne; croit qu'ils sont d'origine allemande, explique leurs rapports avec les objets semblables fabriqués en Italie). — JACOBS. Le recrutement pendant la guerre de Trente ans (publie des actes de l'année 1627). — Jul. SCHMIDT. Documents relatifs à l'histoire de la forteresse de Questenberg (texte ou analyse de treize actes de 1303 à 1539).

88. — Mansfelder Blætter. Jahrg. II, 1888. — REMBE. La correspondance de Cyriacus Spangenberg; fin (n°s 50-81; lettres de 1573 ou 1584). — GRŒSSLER. Radegonde, princesse de Thuringe, reine de France, patronne de Poitiers (biographie soignée composée d'après le récit de Grégoire de Tours sainement interprété; montre que Radegonde s'est enfuie à Ravenne en 534 avec sa tante Amalaberge. Il y a comme une étroite ligne d'églises sous le vocable de sainte Radegonde,

qui s'étend de la Thuringe à travers la Franconie, la Bavière, l'Autriche, jusqu'en Italie; l'auteur met ce phénomène en rapport avec la fuite de la reine. Il montre les étroits rapports d'amitié qui existèrent entre les Thuringiens et les Lombards au temps de Radegonde; il parle des œuvres littéraires dont elle fut l'auteur). — Grœssler. Les registres ecclésiastiques d'Eisleben, 1632-1780 (intéressants pour l'histoire des mœurs). — Jecht. Une lettre du conseil d'Élisabeth au conseil de Gœrlitz (relative au grand incendie d'Eisleben en 1601).

89. — Württembergische Franken. Neue Folge III, 1888. — Bossert. Sur l'histoire ancienne du monastère de Komburg sur la Tauber (1° les sources les plus anciennes; utilise et publie les textes inédits; 2° histoire et généalogie des comtes de Komburg; 3° fondation ou monastère dans le dernier quart du xie siècle et son histoire jusqu'au xive).

90. — Collectaneenblatt für die Geschichte Bayerns. Jahrg. LI, 1887. — O. Rieder. Essai sur l'histoire du bourg de Nassenfels; suite (nouveaux détails sur la condition sociale, agraire, industrielle et juridique de cette localité et du chapitre d'Eichstadt; sur les contrats; sur l'organisation sociale des paysans et leurs prestations aux seigneurs et aux magistrats, sur l'administration de la justice, les ordonnances industrielles, etc., au moyen âge). — Schratz. Deux médailles bavaroises sur les faits militaires des années 1703 et 1704. — Rueth. L'instruction pour le précepteur des jeunes seigneurs de Sandizell en 1631 (publie le texte de cet acte intéressant pour l'histoire de la civilisation).— Liste des documents qui sont venus en la possession de la Société pour l'histoire de Neubourg (174 pièces des xvie-xixe siècles). — Weinmann. Le pont romain de Stepperg sur le Danube. — Heim. Un prétendu monument romain dans le jardin de la présidence de Neubourg (falsification du xviie s.).

91. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg. 1888. Heft 7. — G. von Kress. La nomination de J. Cochlæus comme recteur à l'école de Saint-Laurent de Nuremberg (en 1510; publie dix lettres inédites). — Kamann. Extraits de livres de raison de familles nurembergeoises des xve et xvie siècles; suite. — Matthiass. Le maître-chanteur Kunz Has de Nuremberg, 1490-1525 (sa vie et ses poèmes historiques; publie plusieurs textes inédits). — Petz. Documents relatifs à l'humaniste Johannes Müller, dit Regiomontanus, et sur Bernhard Walter, 1478-1522 (tirés de leur riche collection de mss. sur l'astronomie et les mathématiques qui, longtemps encore après leur mort, a été un arsenal pour les marins d'Europe; elle est conservée en partie dans la bibliothèque municipale de Nuremberg). — Gebert. Sociétés fondées par les villes et les princes de Franconie pour fixer en commun le taux des monnaies (publie des documents et analyses d'actes de 1407 à 1456). — L. Schmidt. Trois diplômes de l'empereur Frédéric III (vers 1450; relatifs à la ville de Nuremberg. Texte de ces

actes). — MUMMENHOFF. Petites contributions à l'histoire des idées et des mœurs à Nuremberg. — RÉE. Des études récentes relatives à la situation d'Albert Dürer à l'égard de la Réforme (il est faux que le grand peintre soit resté catholique). — Revue des publications récentes relatives à l'histoire de Nuremberg.

92. — Preussische Akademie der Wissenschaften. (Berlin.) *Sitzungsberichte.* 1889. Stück 4. — MOMMSEN. Discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire du roi Frédéric II (étudie dans les six premières odes du livre III d'Horace la situation politique au moment où Horace célèbre le nouveau maître du monde). = Stück 5-6. VAHLEN. Le culte religieux d'Arsinoé Zephyritis (texte, corrections critiques et commentaire de deux épigrammes de Posidippe, relatives à un sanctuaire de la déesse qui se trouvait à l'embouchure du Nil ; additions à un précédent mémoire de l'auteur publié dans les *Sitzungsberichte* en 1888, p. 1368). = Stück 11-13. WATTENBACH. Sur le ms. des évangiles écrit en lettres d'or et de pourpre, qui se trouvait dans la bibliothèque Hamilton (il est du VIIe s.; remarques détaillées sur les mss. écrits en capitales). = Stück 14-15. U. KŒHLER. Documents athéniens relatifs à la statue d'Athéna Parthénos (aux inscriptions publiées dans *C. I. A.*, I, 299, et dans le *Bulletin de correspondance hellénique,* p. 171, l'auteur en ajoute une troisième relative à un achat d'or et d'ivoire pour la statue d'Athèna Parthénos ; l'érection de la statue fut commencée en 477 et Phidias y a travaillé neuf ans). = Stück 20-21. PUCHSTEIN. La gigantomachie sculptée sur le grand autel de Pergame ; suite (détermine les divinités qui y sont représentées à l'aide des inscriptions gravées sur le bas-relief. Intéressant pour l'histoire de la mythologie grecque). = Stück 23-24. CICHORIUS. Inscriptions d'Asie-Mineure (publie cinq inscriptions grecques d'assez grande étendue provenant d'Apollonie sur le Rhyndakos, d'Ulubad près d'Appolloniasie, de Sardes, de Mytilène et d'Eresos).

93. — K. Akademie der Wissenschaften (Munich). *Sitzungsberichte der philos., philol. und historischen classe.* Jahrg. 1887. — CORNELIUS. La duchesse Renée de Ferrare, 1528-48 (ce mémoire a été publié dans les *Abhandlungen*). — VON DRUFFEL. Sur l'écrit de Luther à l'électeur de Saxe Jean-Frédéric et du landgrave Philippe de Hesse contre le duc Henri de Brunswick, fait prisonnier en 1545 (recherche les origines de cet écrit dans la correspondance du réformateur ; en le composant, Luther a subi l'influence de la cour de Saxe ; l'électeur voulait profiter de l'écrit de Luther pour agir sur le landgrave de Hesse et le décider à ne pas délivrer le duc fait prisonnier. Ainsi le dernier écrit du réformateur allemand a servi un intérêt politique. Recherche sur les diverses éditions de cet écrit). = Jahrg. 1888. Bd. II, Heft 3, 1889. GREGOROVIUS. Légende de l'école des sciences à Athènes au XIIe siècle (imprimé dans les *Abhandlungen*). — RIEZLER. Le mariage du duc Albert IV de Bavière avec Cunégonde d'Autriche (les historiens autrichiens ont prétendu que le duc n'avait réussi à se fiancer, en 1487,

qu'en produisant un acte faux à l'archiduc Sigismond de Tirol et à la princesse Cunégonde, acte où l'empereur Frédéric III déclarait donner son consentement au mariage. Cette assertion est inexacte. Explique les raisons politiques qui déterminèrent le duc à contracter mariage sans le consentement préalable de son beau-père; il espérait aussi ménager à sa maison un droit de succession en Autriche. L'opposition faite par l'empereur Frédéric III eut pour cause la puissance toujours grandissante de la Bavière et l'occupation de la ville impériale de Nuremberg par le duc). = Jahrg. 1889. Heft 1. Von Christ. Chronologie des odes triomphales de Pindare (important pour l'histoire des événements politiques mentionnés dans ces poésies; les habitants d'Égine ne sont pas devenus les sujets des Athéniens, en 457; ils ont été seulement forcés d'accéder à la ligue athénienne. Date de la bataille d'Eurymédon, qu'il faut placer en 468 ou en 467). — Melber. Études sur les fragments de Dion Cassius (montre, par comparaison avec Zonaras, que de nombreux fragments de Dion Cassius ont été mal placés par Bekker et Dindorf; rétablit l'ordre véritable de ces fragments). — Von Rockinger. Le Miroir de Souabe utilisé dans le 3e et dans le 4e quart du XIIIe siècle (le Miroir de Souabe a été composé à Bamberg en 1259; il a été utilisé de bonne heure, déjà même en 1261).

---

94. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXIV, Hælfte 1, 1889. — F. von Krones. Le chevalier Antoine de Baldacci et son mémoire sur la situation intérieure de l'Autriche (Baldacci était d'une famille corse d'origine; il fit partie du conseil d'État autrichien depuis 1798 et mourut en 1842. Son mémoire, composé en 1816, est d'une grande importance pour faire connaître la situation financière de l'Autriche à cette époque; il contient un grand nombre de propositions tendant à réorganiser et à perfectionner l'administration financière en Autriche. Texte de ce mémoire). — Wertheimer. Sur l'histoire de Vienne en 1809 (après et pendant l'occupation française; traite en particulier du siège de la place par les Français). — F.-M. Mayer. Jeremias Homberger (né en 1529 à Fritzlar en Hesse, pasteur protestant à Graz en Styrie, depuis 1574; expose en détail les luttes de ce prêtre batailleur avec le gouvernement autrichien; en 1583, il s'opposa passionnément à l'introduction du calendrier grégorien, et fut chassé du pays en 1585).

95. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich. Jahrg. XII, Heft 1. — Kenner et Domaszewski. Or romain en barres trouvé en Transylvanie (décrit treize de ces barres; expose les conclusions qu'on peut en tirer pour l'histoire de la monnaie romaine; interprète les marques qui ont été frappées sur ces barres). — Domaszewski. Un recueil d'inscriptions romaines de Dalmatie (signale un ms. resté jusqu'ici inconnu de P.-A. Boghetich, et publie un certain nombre d'inscriptions qu'il renferme). — Gomperz. Le plus ancien document d'état de l'Attique (il s'agit de l'acte relatif à un partage de

terres à Salamine, publié par Kœhler et Kirchhoff. *C. I. A.* X, 1887, p. 57, 1a, et commenté par Foucart et Lolling). — Szanto. Comment étaient consignées les dettes de l'État à Amorgos (les fragments épigraphiques, publiés par Dümmler dans les *Mittheilungen d. d. arch. Instituts,* XI, p. 107, doivent être rapprochés des documents relatifs aux dettes de l'État des Arcésiniens, qui ont été publiés par Koumanoudis au tome X de l'Ἀθηναῖον, p. 536, 9 et 10, ainsi que dans le *Bulletin de corresp. hellénique,* VIII, p. 23 et suiv.). — Hula. Une inscription de Lagina (restitution et commentaire de l'inscription publiée dans le *Bulletin de corresp. hellénique,* 1887, n° 70, p. 160; c'est une inscription métrique). — Kubitschek. Inscriptions de Scarabantia (aujourd'hui Pedenburg en Hongrie).

96. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. X, Heft 2. — W. Fischer. Trébizonde, au xie et au xiie siècle; chapitre de l'histoire provinciale dans l'empire byzantin, et contribution à l'étude critique d'Anne Comnène. — Al. Schulte. L'origine des Habsbourg (ils descendent sans doute des comtes du Nordgau alsacien, et peut-être des anciens ducs d'Alsace). — O. von Zallinger. Études sur l'histoire des institutions allemandes au xiiie s. (1° sur l'origine de l'expression « synodalis » dans les lois impériales du xiiie s.; 2° sur l'histoire du ban féodal). — Wickhoff. Le peintre Gui de Sienne et l'époque où il vivait (étude sur les origines de la peinture florentine avant Giotto). — Arnheim. Jugement d'un diplomate suédois sur la cour de Vienne en 1756, d'après les archives de l'État à Stockholm (en français). — Scheffer-Boichorst. Trois diplômes inédits de Frédéric Ier. = Comptes-rendus. Travaux récents relatifs à la donation de Constantin (résumé critique par Scheffer-Boichorst). — Urkundenbuch der Stadt Strassburg. Bd. II : politische Urkunden, 1266-1332, von *W. Wiegand.* Bd. III : privatrechtliche Urkunden und Amtslisten, 1266-1332, von *Al. Schulte.* — *Dierauer.* Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Bd. I, bis 1415 (excellent).

97. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. III, Heft 1. — Houtsma. Le fondateur de religion Bih'afrid (dans les dernières années de la domination des Oméïades à Chawâf, district dépendant de Neisabour, il prêcha une doctrine qui entreprenait de rétablir le parsisme; il fut mis à mort à Neisabour; publie des détails inédits sur sa vie et sa doctrine). — Menevischean. L'historien arménien Faustus de Byzance et la traduction de son œuvre historique par Lauer (signale de nombreuses erreurs). — A. von Kremer. Remarques sur les documents financiers recueillis par l'historien persan Wassaf (addition au mémoire sur la situation financière de l'empire abbasside dans les *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, vol. XXXVI).

---

98. — The english historical review. 1889, avril. — O. Browning. Hugh Elliot à Naples, 1803-1806 (expose, d'après les papiers iné-

dits du State papers office, les rapports de l'ambassadeur d'Angleterre avec la reine Marie-Caroline, depuis la rupture de la paix d'Amiens jusqu'à l'occupation de Naples par les Français). — H. Lea. L'affaire du Santo Niño de la Guardia en 1490 (raconte cette cause célèbre, dirigée contre les juifs, d'après les pièces du procès publiées par le P. Fita dans le Bulletin de l'Académie d'histoire, juillet-sept. 1887). — John B. Bury. Les empereurs romains, de Basile II à Isaac Comnène; fin. — Standish O'Grady. Les derniers rois d'Irlande (rapide énumération des rois irlandais du xie s.; biographie de Turlough, père de Roderic, celui qui fonda l'hégémonie des O'Connor dans l'Ouest, et prépara de la sorte, sans le savoir, la conquête normande). — G. Perry. Visites épiscopales des chanoines augustins de Leicester et de Dorchester, Oxford, 1529-32 (publie le texte des ordonnances promulguées par l'évêque de Lincoln à l'issue de ces visites). — Firth. Cromwell et l'insurrection de 1655, 2e partie (récit de l'insurrection; montre que le complot était bien réel et que Cromwell n'en fut pas complice). — Doble. Lettres du Révérend W. Ayerst, 1706-1721; suite. = Bibliographie. *Lanciani*. Ancient Rome in the light of recent discoveries (ouvrage de vulgarisation pure). — *Earle*. A handbook of the land charters and other saxonic documents (excellent recueil). — *Baer*. Die Beziehungen Venedigs zum Kaiserreiche in der Staufiscken Zeit (excellent essai). — *Wright*. The metrical chronicle of Robert of Gloucester (édition très satisfaisante). — *Langlois*. Le règne de Philippe III le Hardi. — *Freeman*. William the Conqueror (passe trop vite sur la question du Domesday book). — *Creighton*. Cardinal Wolsey (apprécie trop favorablement la politique extérieure de Wolsey). — *Harrison*. O. Cromwell (jugements équitables). — *Burrows*. Cinque Ports (bonne monographie locale). — *Ingram*. Two chapters of irish history (pamphlet d'un partisan déclaré de l'Union). — *Bourgeois*. Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté, 1702-1713 (le critique ne croit pas que la Prusse ait sérieusement songé ni travaillé à organiser une croisade allemande contre la France). — *Stanley Lane Poole*. The life of R. H. Stratford Canning, viscount Stratford de Redcliffe (très important pour l'histoire de la diplomatie anglaise, surtout dans la question d'Orient, dans le premier quart de ce siècle). — *Bryce*. The american commonwealth (très remarquable). — *Emerton*. Introduction to the study of the middle ages (médiocre).

99. — The Academy. 1889, 6 avril. — *Mombert*. A history of Charles the great (exposé intéressant et bien renseigné de ce grand règne). = 13 avril. *Ten Brink*. Geschichte der englischen Litteratur. Bd. II (ce tome II conduit de Wiclif à Élisabeth. Il est aussi bien informé, aussi remarquable que le tome I, paru il y a douze ans). — *Ebsworth*. The Roxburghe ballads mostly illustrating the last years of the Stuarts. Parts xvi-xvii (pièces intéressantes et publiées avec beaucoup de soin). = 4 mai. *Church*. Henry V (intéressant, mais un peu décousu et superficiel. La jeunesse de Henri avant son avènement et ses campagnes en France sont les meilleures parties du livre). = 11 mai.

Gough. Scotland in 1298; documents relating to the campaign of king Edward I in that year (documents importants relatifs à Wallace et à la bataille de Falkirk). — *Gilbert*. The history of the Irish confederation and the war in Ireland. Vol. V, 1645-46. — *J.-O. Payne*. Records of the english catholics of 1715 (très utile compilation). — *Rawlinson*. Phœnicia (essai très remarquable pour la forme et pour le fond). — *Ragozin*. Media, Babylon and Persia, from the fall of Nineveh to the Persian war (très intéressant, malgré la complexité du sujet). = 18 mai. Through England on a side-saddle in the reign of William and Mary, being the diary of *Celia Fiennes* (curieux). — *Whibley*. Political parties in Athens during the Peloponesian war (travail soigné). — *Doble*. Hearne's collections (2e partie, de 1710 à décembre 1712). = 25 mai. *Gardiner*. The history of the great civil war, 1642-49. Vol. II. — La première école d'Oxford (vers 1120, Thibaut d'Étampes enseigna la théologie à Oxford, devant une centaine d'écoliers, sans doute à Saint-Frideswyde; cette école disparut ensuite de l'histoire; il faut arriver en 1170 pour entendre parler à nouveau d'écoles à Oxford. Cette fois elles sont groupées autour de Sainte-Marie, et paraissent n'avoir aucun rapport avec l'école de Saint-Frideswyde). = 1er juin. *R.-S. Sharpe*. Calendar of wills proved and enrolled in the court of husting of London (1re partie, 1258-1358). — *Rév. G. Miller*. The parishes of the diocese of Worcester. Vol. I (consciencieux). — *G. Frank*. Ryedale and North Yorkshire antiquities (guide intéressant). — *R. Howlett*. The parish register of Bircham Newton, Norfolk, 1562-1748. = 8 juin. *Ward*. The Counterreformation (excellent résumé). — *Tunison*. Master Virgil, the author of the Aeneid, as he seemed in the middle ages (n'ajoute pas beaucoup à Comparetti; omet l'étude d'A. Graf; néanmoins travail intéressant, assez personnel, et présenté avec beaucoup de charme).

100. — The Athenæum. 1889, 6 avril. — *Liberty*. Pierre de Libertat (biographie faite presque tout entière de seconde main). = 13 avril. *Farrar*. Lives of the fathers; sketches of church history in biography (œuvre de vulgarisation par un auteur qui connaît bien les textes originaux et qui est un libre esprit). — *Kemp*. Richard Pococke's Tours in Scotland, 1747-60. — *Cartwright*. Richard Pococke's travels through England, 1734-57 (ces récits de voyage sont profondément ennuyeux, car Pococke ne s'intéressait ni aux hommes ni aux coutumes, mais c'était un observateur intelligent; les renseignements qu'il note exactement sur les pays qu'il traversait ont une réelle valeur). = 20 avril. *Gardiner*. History of the great civil war. Vol. II, 1644-47. — *Fowler*. Memorials of the church of S. S. Peter and Wilfrid, Ripon. Vol. III. — *Al. Fergusson*. Major Fraser's manuscript (récit très amusant des aventures d'un officier jacobite au service du vieux Prétendant et de Louis XIV). — *Leslie Stephen*. Dictionary of national biography. Vol. XIV-XVIII : Damon. F [illegible] . — *Davis*. Hebrew deeds of english Jews before 1[illegible]). — *Wol*[illegible] anglo-judaïca; a bibliographical [illegible] o-jew[illegible]es publications provoquées par

l'exposition anglo-juive de 1887; les mémoires lus à cette occasion traitent plusieurs points intéressants de l'histoire des Juifs en Angleterre avant et après leur expulsion en 1290). = 4 mai. *Church*. Henry V. — *J.-E. Taylor*. In and about ancient Ipswich (beaucoup d'erreurs de fait). — *D. Louden*. The history of Morham. = 18 mai. *Dr Snouck Hurgronje*. Mekka. I : die Stadt und ihre Herren; II : aus dem heutigen Leben (excellent). = 1er juin. *Earle*. A handbook of the land charters and other saxonic documents (relève d'importantes omissions dans la bibliographie, note de nombreuses erreurs de transcription dans les chartes en latin ou en anglo-saxon; l'introduction ajoute peu de chose à Kemble, bien qu'elle en combatte souvent les vues).

101. — Blackwood's Magazine. 1889, février. — R. Douglas. Titus Oates. = Mars. Dr Creighton. Le lit de mort de Falstaff. = Juin. Fr. Schiller. Rodolphe de Habsbourg, traduit par sir Th. Martin. — Lord Lamington. Élisabeth de Valois et la tragédie de Don Carlos.

102. — The Nineteenth century. 1889, avril. — W.-Fr. Lord. Notre domination dans les îles Ioniennes. — Sir William Gregory. Quelques mots encore sur Daniel O'Connell (à propos de sa correspondance récemment publiée). = Juin. Lord Errington. Une élection partielle en 1747 (le candidat était J. Fortescue, cousin germain et gendre du comte Clinton, de Castle-Hill; le bourg était Barnstaple; on dépensa pour l'élection entre 3,000 et 4,000 livres sterling; détail de ces dépenses d'après des papiers de famille).

103. — The quarterly review. Avril 1889. — La vie publique du prince de Galles. — La correspondance de Motley. — La vieillesse de Gœthe. — La maison de Percy.

104. — The fortnightly review. 1889, juin. — Fr. Harrison. Ce qu'a fait la Révolution de 1789. — Général Wolseley. La Révolution française et la guerre.

105.— The asiatic quarterly review. 1889, janv.— T. Wheeler. Thomas Pitt, gouverneur de Madras. = Avril. Ernest de Bunsen. La place de Mahomet dans l'église. — Capitaine Yate. L'empire anglais en Indo-Chine. — Blind. Les Turcomans et la race scytho-germanique.

---

106. — The Nation. 1889, 31 janv. — Personal memoirs of P.-H. Sheridan, general U. S. army. — *Hale*. Franklin in France. 2e partie : the treaty of peace and Franklin's life till his return, 1781-85 (excellent, surtout à cause des documents très copieux et très intéressants qu'il publie et met en œuvre). = 7 février. *Hansen*. Stavnsbaands-Lösningen og Landbore formerne set fra nationalökonomiens Standpunkt. 1re partie, 1733-1807 (ouvrage très intéressant sur l'émancipation des paysans et la réforme agraire en Danemark au XVIIIe siècle). — *Browne*. Wellington (Wellington, raconté par lui-même, par ses amis et camarades; mais l'auteur a promené ses ciseaux un peu au hasard à travers une

douzaine de livres, sans pouvoir nous donner une idée juste et intéressante de l'homme). = 28 mars. *Sir Philip Henry, fifth earl Stanhope.* Notes and conversations with the duke of Wellington, 1831-1851 (très intéressant). — *R.-E. Prothero.* The pioneers and progress of english farming (recherches étendues, exposées avec force et clarté; l'auteur est un conservateur déclaré; mais ce point de vue ne trouble pas son jugement qui reste ferme et éclairé). = 4 avril. Letter-book of S. Sewall. Vol. II (intéressant pour l'histoire de la nouvelle Angleterre au commencement du XVIIIe siècle). — *Todd.* The story of Washington, the national capital (des erreurs, des omissions, des digressions inutiles). — *Airy.* The english Restoration and Louis XIV, 1648-1678 (bon). = 18 avril. *Ball.* A short account of the history of mathematics (insuffisant). — *Green.* Historic families of Kentucky. = 25 avril. *Wilson* et *Fiske.* Appletons cyclopædia of american biography. = 2 mai. *Hosmer.* The life of young sir Henry Vane, governor of Massachusetts Bay and leader of the Long Parliament (insiste surtout sur l'influence exercée par la République en Angleterre sur le développement politique des futurs États-Unis). = 9 mai. *Howorth.* History of the Mongols from the 9th to the 19th century (intéressant et pittoresque). = 16 mai. *Curtis.* The correspondance of J. L. Motley. — *Bright.* A history of England. Period IV : growth of democracy (excellent manuel, qui complète heureusement l'histoire de Green). = 23 mai. *Tuckerman.* Life of general Lafayette (biographie très estimable; le jugement sur son caractère est équitable).

---

107. — Archivio storico italiano. 1889, disp. 2. — GIANANDREA. Le gouvernement de Fr. Sforza dans la Marche, d'après les mémoires et les documents des archives de Fabriano; fin. — L. FRATI. Un ms. bolonais des Vies de Vespasien de Bisticci. — FAVARO. Tycho Brahé et la cour de Toscane. — GIORGETTI. Archives d'État de Florence; nouvelles acquisitions de pièces sur parchemin. — BALZANI. Angleterre; travaux récents publiés en Angleterre sur l'histoire d'Italie. Moyen âge et renaissance. = Bibliographie. *Tamassia.* Longobardi, Franchi e Chiesa romana fino a' tempi di Liutprando (examen très judicieux des faits au double point de vue historique et juridique). — *P. Vayra.* Del codice detto de Malabaila; memoria di Q. Sella (important pour l'histoire d'Asti. Vayra a complété heureusement le mémoire laissé inachevé par la mort de Q. Sella). — *Faraglia.* Codice diplomatico Sulmonese (comprend 313 pièces, de 1042 à 1502; bon nombre intéressent l'histoire de la domination angevine à Naples). — *Musatti.* Storia della promissione ducale (de Henri Dondolo à L. Manin, les doges de Venise ont tous, en entrant en charge, déclaré sous serment qu'ils respecteraient les lois de la République. Bonne étude sur la forme qu'ont prise ces « Promesses » dans la suite des temps). — *Perrens.* Histoire de Florence depuis la domination des Médicis; t. I (compte-rendu très élogieux). — *Calisse.* I prefetti di Vico (l'histoire de cette famille

patricienne de Rome ajoute beaucoup à l'histoire même de la Rome médiévale).

108. — Archivio storico lombardo. Anno XVI, 1889, fasc. 1. — L. Frati. La ligue des Bolonais et des Florentins contre Jean-Galéas Visconti, 1389-90 (avec la table chronologique des lettres qui s'y rapportent). — Gabrielli. Un duc de Mantoue à Rome, 1686 (ce duc de Mantoue est Charles III de Gonzague-Nevers; publie le journal de ce séjour, rédigé par une personne de la suite et de l'entourage du duc). — Righetti. Un curieux procès d'État au XVIIIe siècle (intenté par le comte Léopold de Neipperg, père de celui qu'aima Marie-Louise, à son secrétaire intime, Garda, 1763; après un procès inique, ce Garda, qui paraît avoir été innocent, fut condamné à l'exil perpétuel). — Caffi. Sir Andrea Borda de Pavie, dominicain, célèbre pour ses épigraphes latines. — T. Documents dispersés ou soustraits (vols commis par Libri; détournements aux archives de Milan; documents et mss. enlevés par les armées révolutionnaires et transportés en France, etc.). — Vignati. Les premières études de Cesare Correnti. — Beltrami. Annulation du contrat de mariage entre Galéas-Marie Sforza et Dorothée Gonzague, 1463. — Ghinzoni. San Simone de Trente; nouveaux documents, 1475 (d'un procès intenté à quelques juifs de Trente accusés d'avoir tué un enfant de vingt-neuf mois, nommé Simon Unferdorben). — Id. Une ambassade du prêtre Jean à Rome, en 1481. — Galli. Note sur une nouvelle inscription milliaire romaine trouvée à Somma Lombardo, en 1888. — Carotti. Rapport sur les antiquités entrées au musée archéologique de Milan en 1888. = Bibliographie. *Landriani*. La basilica ambrosiana fino alla sua trasformazione in chiesa lombarda a volte. I resti della basilica di Fausta. — *Ottino* et *Fumagalli*. Bibliotheca bibliographica italica (excellent).

109. — Archivio storico per le provincie napoletane. An. XIV, fasc. 1. — Barone. Notes historiques tirées des registres *Curiae* de la chancellerie aragonaise; suite. — Schipa. Charles Martel (biographie du petit-fils de Charles Ier d'Anjou). 1er art. — G. de Blasiis. Fragment d'un journal napolitain inédit; suite. — Barone. Les filigranes des papiers anciens dans les documents des archives d'État à Naples, du XIIIe au XVe siècle. — Capasso. La Vicaria vecchia; pages de l'histoire de Naples étudiée sur ses routes et sur ses monuments. — Percopo. Le couronnement d'Alphonse II d'Aragon. — Liste des pièces sur parchemin ayant autrefois appartenu à la famille Fusco et achetées depuis par la Société d'histoire nationale; suite. = Bibliographie. *Savini*. Statuti del comune di Teramo, 1440. — *Erler*. Florenz, Neapel und das pæpstliche Schisma (excellent). — *Amabile*. Il tumulto napoletano dell' anno 1510 contro la santa Inquisizione.

110. — Giornale ligustico. 1889, janv.-févr. — Gabotto. La jeunesse de Charles-Emmanuel Ier de Savoie dans la poésie et dans les autres documents littéraires du temps; fin au numéro suivant. —

Rezasco. La « roue » des Juifs; suite. = Mars-avril. Bertolotti. Architectes, ingénieurs et mathématiciens en relations avec les Gonzague, seigneurs de Mantoue, aux xve, xvie et xviie siècles; fin.

111. — Società ligure di storia patria. *Atti.* Vol. XIX, fasc. 2, et vol. XX. — G. Rossi. Les statuts de la Ligurie. — C. Desimoni. Les premières monnaies d'argent de la monnaie de Gênes et leur valeur, 1139-1493. — Id. Les cartes nautiques italiennes du moyen âge à propos d'un livre du professeur Fischer. — Briquet. Les papiers des archives de Gênes et leurs filigranes. — Belgrano. Fragment de poème synchronique sur la conquête d'Almeria en 1147. — Id. Un assassinat politique en 1490 : Ranuccio de Leca. — Desimoni. Les régestes des lettres pontificales relatives à la Ligurie; nouvelles additions et corrections. — Vigna. Monuments historiques du couvent de S. Maria di Castello à Gênes, de l'ordre des Prêcheurs.

112. — R. Deputazioni di storia patria per le provincie Modenesi e Parmesi. *Atti e Memorie.* Vol. V, 1re partie. — R. Melilupi di Sorazza. Vie de Fr. Serafini, châtelain de Plaisance, 1634-1669. — Salvioli. Les immunités et les églises italiennes. — Balletti. Statuts des marchands de Plaisance et de Milan, au xive siècle. — Campori. Le comte Michel Voronzov à Modène, en 1764. — Ceretti. Notes sur Pic de la Mirandole. — Palmieri. Lettres de Muratori au P. Fil. Camerini, 1730-1743.

113. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. *Atti e Memorie.* 3e série. Vol. VI, fasc. 4, 5 et 6. — P. Orsi. Le vol. XI du *Corpus inscriptionum latinarum* et son importance pour l'histoire de la Romagne. — C. Malagola. Les archives gouvernementales de la république de Saint-Marin. — Venturi. L'art ferrarais à l'époque d'Hercule Ier d'Este. — Bagli. Les archives des Sassatelli à Imola (publie plusieurs pièces des années 1366 à 1545 et des lettres de Vittorio Savioli).

114. — R. Accademia dei Lincei. *Atti.* Vol. IV, fasc. 12. — Govi. Nouveaux documents relatifs à la découverte de l'Amérique. — Le Blant. Sur quelques inscriptions de vases sacrés offerts par saint Didier, évêque de Cahors. — Barnabei. D'un nouveau fragment des Fastes triomphaux, découvert dans le lit du Tibre. = Vol. V, fasc. 1. Helbig. Sur les relations commerciales des Athéniens avec l'Italie.

115. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno X, fasc. 1-2. — Brandileone. La représentation en justice dans le droit italien du moyen âge (montre comment s'est développée l'idée de la représentation des églises et des lieux sacrés en général dans le droit lombard). — Mgr S. Talamo. Les origines du christianisme et la pensée stoïcienne; 2e partie (le christianisme n'a pu apprendre la crainte de Dieu et l'humilité à l'école de Zénon ou de Sénèque, qui enseignait au contraire l'orgueil). — Lanterne avec la représentation d'un martyr condamné au

lion. — P. DE NOLHAC. Pietro Vettori et Carlo Sigonio; correspondance avec Fulvio Orsini. — BOSSI. La guerre d'Hannibal en Italie, de Cannes au Métaure; suite (chap. II : les derniers événements de l'année 216). — Comte CAMPELLO DELLA SPINA. Pontificat d'Innocent XII; journal du comte G.-B. Campello; suite mai 1694-décembre 1695.

---

116. — Revue de Belgique. 1889, 15 mai. — Ch. RAHLENBECK. Nicolas de Hames, dit Toison d'Or (attachante biographie d'une des victimes du tribunal de sang, en 1568).

117. — Annales de la Société archéologique de Namur. 1889, n° 1. — A. BEQUET. L'intaille carolingienne de l'abbaye de Waulsort (étude sur une plaque lenticulaire de 113 mill. de diamètre, provenant de l'abbaye de Waulsort, déposée au British Museum. Lothaire y a fait graver en creux (en intaille) l'histoire de la chaste Suzanne. Beaucoup de renseignements intéressants pour l'histoire de ce pays de Namur à l'époque carolingienne). — ROLAND. Notice historique sur le village de Lesve. — Comte DE VILLERMONT. Le manifeste du baron de Morialmé touchant la demoiselle de Rampemont (étude critique, d'après les archives de Namur, sur une historiette de Tallemant des Réaux).

118. — Het Belfort. 1889, n° 4. — L. MATHOT. Karel Lodewijk Torfs (biographie de l'historien flamand Torfs, auteur d'une grande histoire de la ville d'Anvers, né en 1818, décédé en 1868). — Julius OBRIE. J.-J. Alberdingk-Thijm (biographie de l'historien et littérateur néerlandais de ce nom, décédé le 17 mars 1889).

119. — Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique. 1889, n° 19. — CH. RUELENS. Erycius Puteanus et Isabelle Andreini (histoire des amours du célèbre philologue avec une comédienne de Padoue. Beaucoup de détails inédits et très curieux).

120. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1889, n° 3. — LAMY. Jab-Alaha ou une page de l'histoire du nestorianisme au XIIIe siècle.

121. — Bulletin des archives d'Anvers. XVI, n° 1. — Collection dite Collegiale actenboeken (documents extraits des registres aux délibérations des échevins d'Anvers, de 1577 à 1583). = N° 2. P. GENARD. La collection des Epistolæ publicæ de Bochius (Bochius, secrétaire de la ville d'Anvers, réunit en volume toutes les lettres importantes écrites par le magistrat depuis le 14 novembre 1585 jusqu'au 10 décembre 1605. M. Genard en commence la publication. Les premières lettres sont adressées à Élisabeth d'Angleterre, au prince de Parme, à don Bernardino de Mendoza et au magistrat de Tournai).

122. — Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. 1888, n°s 7 et 8. — H. SCHUERMANS. Verres « façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas. — DESTRÉE. Les accroissements

du musée royal d'antiquités et d'armures. — Procès-verbaux des séances de la commission royale des monuments.

123. — Magasin littéraire et scientifique de Gand. 1889, n° 3. — A. Dutry. La Toison d'or (détails intéressants à propos de l'exposition d'art héraldique de Gand). — De t' Serclaes de Wommerson. Hembyze (épisode des troubles religieux à Gand en 1578-1579). — De Harlez. La religion en Chine (critique très détaillée de l'ouvrage d'Albert Réville).

124. — Le Muséon. 1889, n° 2. — A. Wiedemann. Le culte des animaux en Égypte (1re partie, consacrée à une étude, faite d'après les auteurs anciens et les inscriptions, sur le taureau Apis). — E. Böttcher. La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération préhistorique (suite; l'intérieur des terrasses à incinération; témoignages des traces de brûlure et des restes d'incinération. B. conteste avec beaucoup de vivacité les découvertes de Schliemann). = Comptes-rendus. *Comte de Langberg*. Conquête de la Syrie et de la Palestine par Salah-ed-Din (ce travail grandira considérablement la réputation de M. de Langberg comme arabisant). — *Ch. Ploix*. La nature des dieux (excellent répertoire de données mythologiques). — *Bedjan*. Histoire de Mar Jabalaha, patriarche, et de Raban Sauma (publication très soignée de textes syriaques relatifs au nestorianisme sous les Mongols). — *A. Ragozin*. The storia of Media, Babylon and Persia (au point de vue de l'enseignement classique, il serait difficile de trouver quelque chose de plus clair, de plus méthodique, qui tienne mieux le lecteur au courant des découvertes de la science moderne).

125. — Revue belge de numismatique. 1889. 2e livr. — L. Maxe-Werly. État actuel de la numismatique rémoise (4e article; période de transition; époque archiépiscopale). — G. Cumont. Encore quatre jetons d'étrennes gravés par Théodore van Berckel (ils sont des années 1777, 1778, 1779, 1780, à l'effigie de Charles de Lorraine, et rappellent par les inscriptions du revers les principaux événements de l'année). — J. Hermerel. Quelques mots sur les agnels de France à propos d'une variété inédite de celui du roi Charles VI (étudie les agnels depuis le règne de saint Louis jusqu'à celui de Charles VII). — A. de Witte. Nicolas del Ré, élève graveur à la Monnaie de Bruxelles, 1783-1787. — G. Cumont. La Monnaie de Bruxelles pendant l'occupation française sous Dumouriez (détails peu connus et très curieux). = Comptes-rendus. *F. Mazerolle*. Jetons de la maison du roi (bon). — *Hermerel*. Numismatique lorraine. — *Parsons*. Medals relating to the colonies of England in North-America, struck in Europe (beaucoup de détails intéressants pour la numismatique coloniale de l'Angleterre et de la Hollande).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. J.-Ch. Loriquet, neveu du célèbre P. Loriquet, est mort le 16 février dernier, âgé de soixante-onze ans. De ses ouvrages énumérés par le *Polybiblion* (avril 1889), nous citerons seulement les suivants : *Reims pendant la domination romaine* (1861); *Papiers provenant de J.-B. Colbert et récemment acquis par la Bibliothèque impériale et par la bibliothèque de Reims* (1863); *Bibliothèque de la ville de Reims; catalogue des imprimés* (1867-69); *le Cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart, dans l'affaire de l'« Histoire générale de la maison d'Auvergne »* (1871); *les Tapisseries de N.-D. de Reims* (reproduction en héliogravure, 1882).

— M. Hervé-Bazin, professeur à l'université catholique d'Angers, décédé à Angers, à l'âge de quarante-un ans, avait publié les *Mémoires* de François Chéron, membre du Conseil secret de Louis XVI au 10 août, et les *Grandes Journées de la chrétienté* (1887).

— M. Bonneau-Avenant, mort à Nice, à l'âge de soixante-six ans, avait fait paraître deux volumes sur Madame de Miramion et sur la duchesse d'Aiguillon. On lui doit aussi la publication d'un armorial des maires de Niort.

— M. Goujet, archiviste de la Gironde, décédé à Bordeaux, le 21 janvier, à l'âge de cinquante-six ans, avait débuté, au sortir de l'École des chartes, comme archiviste des Deux-Sèvres et publié une bonne histoire du commerce de Niort. Comme archiviste de la Gironde, il s'est consacré exclusivement au classement et à l'inventaire de l'important dépôt confié à sa garde.

— M. Eug. Véron est mort le 26 mai. Il était de ces nombreux Normaliens que le despotisme du second empire jeta dans le journalisme politique et dans l'opposition républicaine. On lui doit deux ouvrages estimables dans la Bibliothèque d'histoire contemporaine de G. Baillière : une *Histoire de la Prusse depuis Frédéric II jusqu'à Sadowa,* et une *Histoire de l'Allemagne depuis Sadowa.*

— L'Académie française a réparti le montant du prix Langlois entre quatre traductions d'ouvrages étrangers. Nous citerons seulement : *l'Allemagne et la Réforme,* de Janssen, traduite par Mlle E. Paris, et *l'Histoire du peuple anglais,* de Green, traduite par M. Aug. Monod. Elle a réparti le prix Thérouanne entre M. G. Bapst, pour son *Histoire des joyaux de la couronne de France,* et M. Abel Lefranc, pour son *Histoire de la jeunesse de Calvin.* Elle a décerné le premier prix Gobert à

du musée royal d'antiquités et d'armures. — Procès-verbaux des séances de la commission royale des monuments.

123. — Magasin littéraire et scientifique de Gand. 1889, n° 3. — A. Dutry. La Toison d'or (détails intéressants à propos de l'exposition d'art héraldique de Gand). — De t' Serclaes de Wommerson. Hembyze (épisode des troubles religieux à Gand en 1578-1579). — De Harlez. La religion en Chine (critique très détaillée de l'ouvrage d'Albert Réville).

124. — Le Muséon. 1889, n° 2. — A. Wiedemann. Le culte des animaux en Égypte (1re partie, consacrée à une étude, faite d'après les auteurs anciens et les inscriptions, sur le taureau Apis). — E. Bötticher. La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération préhistorique (suite; l'intérieur des terrasses à incinération; témoignages des traces de brûlure et des restes d'incinération. B. conteste avec beaucoup de vivacité les découvertes de Schliemann). = Comptes-rendus. *Comte de Langberg*. Conquête de la Syrie et de la Palestine par Salah-ed-Din (ce travail grandira considérablement la réputation de M. de Langberg comme arabisant). — *Ch. Ploix*. La nature des dieux (excellent répertoire de données mythologiques). — *Bedjan*. Histoire de Mar Jabalaha, patriarche, et de Raban Sauma (publication très soignée de textes syriaques relatifs au nestorianisme sous les Mongols). — *A. Ragozin*. The storia of Media, Babylon and Persia (au point de vue de l'enseignement classique, il serait difficile de trouver quelque chose de plus clair, de plus méthodique, qui tienne mieux le lecteur au courant des découvertes de la science moderne).

125. — Revue belge de numismatique. 1889. 2e livr. — L. Maxe-Werly. État actuel de la numismatique rémoise (4e article; période de transition; époque archiépiscopale). — G. Cumont. Encore quatre jetons d'étrennes gravés par Théodore van Berckel (ils sont des années 1777, 1778, 1779, 1780, à l'effigie de Charles de Lorraine, et rappellent par les inscriptions du revers les principaux événements de l'année). — J. Hermerel. Quelques mots sur les agnels de France à propos d'une variété inédite de celui du roi Charles VI (étudie les agnels depuis le règne de saint Louis jusqu'à celui de Charles VII). — A. de Witte. Nicolas del Ré, élève graveur à la Monnaie de Bruxelles, 1783-1787. — G. Cumont. La Monnaie de Bruxelles pendant l'occupation française sous Dumouriez (détails peu connus et très curieux). = Comptes-rendus. *F. Mazerolle*. Jetons de la maison du roi (bon). — *Hermerel*. Numismatique lorraine. — *Parsons*. Medals relating to the colonies of England in North-America, struck in Europe (beaucoup de détails intéressants pour la numismatique coloniale de l'Angleterre et de la Hollande).

tion Mancel. Cette confrérie fut établie, entre 1180 et 1206, aux portes de la ville, à l'abbaye d'Ardennes, de l'ordre des Prémontrés. C'était surtout une association de prières pour les trépassés ; il n'y est point question d'assistance en cas d'accident ou de maladie, notamment de lèpre. Or, il y avait, dans la banlieue de Caen, une léproserie dont le souvenir s'est conservé dans le nom du village de la « Maladrerie. » — M. Ch. Joret, professeur à la Faculté d'Aix, fait une communication sur la fondation des bureaux de charité ou hôpitaux généraux, en particulier dans le Midi. Des ordonnances royales du XVIe et du XVIIe siècle avaient prescrit à plusieurs reprises l'établissement d'asiles pour les nécessiteux. Mais elles n'auraient pas porté leurs fruits sans l'intervention de trois religieux, les PP. Chaurand, Dumod et Guevarre, qui consacrèrent leur vie à l'extinction de la mendicité et à « l'enfermement des pauvres. » — M. L. Guibert analyse un livre de raison, tenu à la fin du XIVe siècle par un juge de Saint-Junien. C'est le plus ancien document de ce genre signalé dans le Limousin. — M. le chanoine Muller signale l'existence, dans les archives de Senlis, d'un rouleau sur parchemin du XIVe siècle. Il porte un compte-rendu officiel des États de la langue d'oil tenus à Paris en 1356. — M. Rebouis étudie l'origine et l'organisation de la corporation des tisserands et drapiers de la Grasse (Aude), d'après un document daté du 7 juillet 1302. Le règlement de cette corporation démontre qu'à cette époque la liberté du travail était loin d'être comprise comme de nos jours. Ainsi les tisserands et drapiers de la Grasse ne pouvaient travailler qu'à certaines heures sous peine d'amendes variées. — M. Labroue fait une communication sur le *Livre de vie*. Ce document, trouvé aux archives de Bergerac, a été écrit jour par jour par les jurats de cette ville de 1379 à 1382. C'est un tableau, pris sur le vif, de la féodalité de cette époque, des abus commis par quelques seigneurs, capitaines ou connétables, qui se faisaient voleurs de grand chemin à l'occasion. Ce livre nous montre les misères du peuple au XIVe siècle. Il fournit des renseignements utiles sur l'idiome, sur les droits des seigneurs, sur les salaires, sur le jour où commençait l'année. Il a permis de reconstituer la vie de plusieurs personnages sur lesquels on n'avait pas d'indications suffisantes, tels que Mussidan, les seigneurs de la Force-Élie, etc. — M. Finot donne lecture d'un travail sur un livre de la maison de Cassel. On peut y recueillir de curieux renseignements sur la vie intime au XIVe et au XVe siècle, sur le prix des denrées de toutes sortes, sur les habitudes des grandes familles, leur luxe, leur manière de vivre, de voyager, etc.

Section de géographie descriptive et historique.

M. Léon Maître lit une étude de géographie ancienne sur l'origine du bourg de Saillé, agglomération située au milieu des marais salants qui s'étendent sur la côte méridionale de la presqu'île armoricaine et qui paraît être une vieille cité que les Gaulois nommaient Veneda. Son interprétation paraît d'autant mieux fondée, que Saillé est environnée

M. G. D'AVENEL, pour ses quatre volumes sur *Richelieu et la monarchie absolue*, et le second prix à M. Edm. BIRÉ : *Paris en 1793*. Elle a attribué le prix quinquennal fondé par Jean Raynaud (10,000 fr.) à M. V. DURUY, pour son *Histoire des Grecs;* le prix Bordin (3,000 fr.), à M. RAVAISSON-MOLLIEN, pour son ouvrage en trois vol. in-fol. sur Léonard de Vinci. Le prix Marcellin Guérin a été partagé entre plusieurs ouvrages, dont : *la Renaissance*, par Léon PALUSTRE, et *l'Étude sur Beaumarchais*, de LENTILHAC.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Odilon Barrot (*Histoire de l'enseignement du droit en France avant 1789*) à M. Marcel FOURNIER, professeur à la faculté de droit de Caen. Le prix est de 6,000 fr. Elle a décerné deux récompenses de 1,000 fr. chacune à M. Maurice WAHL, pour son volume sur *l'Algérie*, qui est déjà parvenu à une deuxième édition, et à M. Gustave CARRÉ, pour son étude sur *l'Enseignement secondaire à Troyes de la fin du moyen âge à la Révolution*. Elle a partagé le prix Kœnigswarter entre M. Henri DE BEAUNE (*Droit coutumier français*) et M. Jules TARDIF, pour son *Histoire des sources du droit canonique*. Le prix Le Bissez de Penanrun a été décerné à M. DONIOL pour l'ensemble de ses publications historiques.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Loubat à M. Léon DE ROSNY, pour sa publication intitulée « Codex Peresianus, » et un supplément de 1,000 fr. à M. Remi SIMÉON, pour sa traduction des Annales de Chimalpahin. Le prix Hauteroche, de numismatique, a été décerné à M. Th. REINACH.

— L'Association des études grecques vient de décerner à M. Henri OMONT un prix de 1,000 fr. pour l'ensemble de ses travaux sur les manuscrits grecs.

— Le congrès annuel des sociétés savantes de Paris et de la province s'est tenu à Paris, les 12, 13, 14 et 15 juin derniers. Nous empruntons au journal *le Temps* l'analyse des principales communications faites dans les trois sections d'histoire et de philologie, de géographie et d'archéologie.

Section d'histoire et de philologie.

M. BAUDEL lit une note sur le mode d'élection et les attributions des membres des États provinciaux du Quercy. Ces États remontent aux premières années du XIVe siècle. L'évêque de Cahors en était le président-né. Les membres n'étaient pas recrutés par voie de suffrage : c'était un privilège attaché à certaines charges religieuses, à certains fiefs, au consulat de certaines villes. Leur nombre varia jusqu'en 1605. Leurs attributions varièrent aussi. Pendant la guerre de Cent ans, ils s'occupèrent surtout d'affaires militaires. La paix venue, ils eurent à assurer la prospérité morale et matérielle du pays. Depuis l'avènement de Henri IV, et jusqu'à leur suppression (1673), ils n'eurent plus qu'à traiter des affaires financières. — M. RAULIN analyse les statuts de « la Fraternité des Fèvres de Caen, » d'après deux manuscrits de la collec-

tion Mancel. Cette confrérie fut établie, entre 1180 et 1206, aux portes de la ville, à l'abbaye d'Ardennes, de l'ordre des Prémontrés. C'était surtout une association de prières pour les trépassés ; il n'y est point question d'assistance en cas d'accident ou de maladie, notamment de lèpre. Or, il y avait, dans la banlieue de Caen, une léproserie dont le souvenir s'est conservé dans le nom du village de la « Maladrerie. » — M. Ch. Joret, professeur à la Faculté d'Aix, fait une communication sur la fondation des bureaux de charité ou hôpitaux généraux, en particulier dans le Midi. Des ordonnances royales du xvie et du xviie siècle avaient prescrit à plusieurs reprises l'établissement d'asiles pour les nécessiteux. Mais elles n'auraient pas porté leurs fruits sans l'intervention de trois religieux, les PP. Chaurand, Dumod et Guevarre, qui consacrèrent leur vie à l'extinction de la mendicité et à « l'enfermement des pauvres. » — M. L. Guibert analyse un livre de raison, tenu à la fin du xive siècle par un juge de Saint-Junien. C'est le plus ancien document de ce genre signalé dans le Limousin. — M. le chanoine Muller signale l'existence, dans les archives de Senlis, d'un rouleau sur parchemin du xive siècle. Il porte un compte-rendu officiel des États de la langue d'oil tenus à Paris en 1356. — M. Rebouis étudie l'origine et l'organisation de la corporation des tisserands et drapiers de la Grasse (Aude), d'après un document daté du 7 juillet 1302. Le règlement de cette corporation démontre qu'à cette époque la liberté du travail était loin d'être comprise comme de nos jours. Ainsi les tisserands et drapiers de la Grasse ne pouvaient travailler qu'à certaines heures sous peine d'amendes variées. — M. Labroue fait une communication sur le *Livre de vie*. Ce document, trouvé aux archives de Bergerac, a été écrit jour par jour par les jurats de cette ville de 1379 à 1382. C'est un tableau, pris sur le vif, de la féodalité de cette époque, des abus commis par quelques seigneurs, capitaines ou connétables, qui se faisaient voleurs de grand chemin à l'occasion. Ce livre nous montre les misères du peuple au xive siècle. Il fournit des renseignements utiles sur l'idiome, sur les droits des seigneurs, sur les salaires, sur le jour où commençait l'année. Il a permis de reconstituer la vie de plusieurs personnages sur lesquels on n'avait pas d'indications suffisantes, tels que Mussidan, les seigneurs de la Force-Élie, etc. — M. Finot donne lecture d'un travail sur un livre de la maison de Cassel. On peut y recueillir de curieux renseignements sur la vie intime au xive et au xve siècle, sur le prix des denrées de toutes sortes, sur les habitudes des grandes familles, leur luxe, leur manière de vivre, de voyager, etc.

Section de géographie descriptive et historique.

M. Léon Maître lit une étude de géographie ancienne sur l'origine du bourg de Saillé, agglomération située au milieu des marais salants qui s'étendent sur la côte méridionale de la presqu'île armoricaine et qui paraît être une vieille cité que les Gaulois nommaient Veneda. Son interprétation paraît d'autant mieux fondée, que Saillé est environnée

de ruines gallo-romaines. Il a constaté la présence de fours à poteries et à tuiles; et, sous les aires des salines, il a rencontré en plus de dix endroits des carcasses de bateaux de chêne ensevelies dans les alluvions. L'hypothèse de l'existence d'un port antérieur à notre ère dans le golfe intérieur du Croisic peut donc être admise comme un fait démontré. Dans le cours de son exposition, M. Léon Maître est amené à traiter la question de l'origine des salines dans l'Ouest, qu'il considère comme une importation de l'industrie gallo-romaine de la Narbonnaise, et détermine nettement la part qu'ont prise les Bretons dans le développement de cet immense atelier salicole. — M. Julien Sacaze fait une communication sur les Neuf-Peuples et l'inscription d'Hasparen. En s'aidant des documents fournis par les auteurs anciens et par l'épigraphie, il est arrivé à une solution précise qui, sur certains points, confirme les assertions de tel ou tel de ses devanciers et, sur d'autres, les contredit absolument. L'an 27 avant notre ère, Auguste, tenant un conseil à Narbonne, fit le recensement des trois Gaules conquises par César et régla leur organisation politique. Jusqu'alors, l'Aquitaine était composée des peuples situés entre les Pyrénées et la Garonne. Pour augmenter l'importance territoriale de cette province, Auguste lui annexa onze ou douze peuples gaulois qui habitaient entre la Garonne et la Loire. C'était réunir brusquement des éléments ethniques tout à fait distincts, car les Aquitains différaient de la race celtique et par leur constitution physique et par leur langage; ils ressemblaient plus aux Ibères qu'aux Gaulois. Aussi protestèrent-ils contre cette union forcée. Une inscription métrique découverte à Hasparen nous apprend que les Novempopuli, nom sous lequel les vrais Aquitains se distinguaient des onze peuples gaulois annexés, envoyèrent un légat vers l'empereur pour obtenir que les Gaulois fussent séparés d'eux; et, la requête ayant été bien accueillie, *pro novem optinuit populis sejungere Gallos,* le messager Verus, flamine, ancien duumvir, dédia un autel au génie protecteur du pays, *urbe redux, Genio pagi hanc dedicat aram.* En quoi consistait cette séparation? Strabon, vers l'an 19 de notre ère, Pline, vers l'an 79, et Ptolémée, vers l'an 140, constatent que l'Aquitaine formait une seule province comprenant les peuples situés entre les Pyrénées et la Loire. Ce que les peuples de l'Aquitaine ethnographique avaient obtenu, c'est, au moins, la séparation au point de vue fiscal. Strabon dit que les Bituriges Vivisques sont le seul peuple étranger qui soit établi chez les Aquitains primitifs; mais, observe-t-il, ils ne payent pas le tribut avec eux, et ils ont pour marché Bordeaux. Les Neuf-Peuples formèrent donc, en Aquitaine, une circonscription financière distincte, organisée en l'an 27 avant notre ère. — M. Bladé, correspondant de l'Institut, étudie, d'après l'ensemble des textes actuellement connus, la géographie générale des anciens diocèses de la Novempopulanie et les changements apportés au cours du temps dans les diverses circonscriptions de cette région. Il prouve que l'état de chose a bien changé depuis la fin du bas empire et qu'il serait généralement téméraire de considérer, d'après les théories cou-

rantes, les diocèses du Sud-Ouest tels qu'ils existaient en 1789 comme les représentations territoriales des anciennes *civitates* de cette région. — M. J.-V. Barbier communique une série de cartes où il a relevé tous les noms terminés en *ange* et les noms similaires, pour une certaine partie de la Lorraine et des pays limitrophes. A la suite d'un échange d'observations entre MM. Bertrand, Bouquet de la Grye, Cartailhac et Sacaze, il est décidé que la section du comité sera saisie d'une demande d'instructions spéciales, destinées aux sociétés savantes, pour l'établissement de cartes topographiques du genre de celles qu'a présentées M. Barbier. A ce propos, M. Sacaze fait ressortir l'intérêt que présente en particulier la toponymie des Pyrénées au point de vue des origines nationales : il signale l'existence d'analogies incontestables entre les noms de lieu de la chaîne pyrénéenne et ceux de l'Afrique mauritanienne. — M. Cartailhac dit qu'il y a quelques années un travail considérable d'onomastique géographique a été accompli pour le midi de la France, grâce au concours réciproque que se sont prêté les recteurs des académies de Bordeaux, de Toulouse et de Montpellier. Il est relatif à la toponymie de chacune des communes de la région pyrénéenne et ne remplit pas moins de trente-trois forts volumes in-4° manuscrits, conservés à la bibliothèque publique de Toulouse. Les noms y sont écrits en français, ainsi que dans l'idiome local avec la prononciation figurée. — M. Pascal Allain s'attache à mettre en évidence la thèse suivant laquelle l'étude de la géographie élémentaire est la meilleure « étude de choses » qu'on puisse offrir à l'esprit des enfants. Elle leur est facile en ce sens qu'elle est étrangère aux abstractions; elle est pour eux hygiénique et récréative par les excursions et les observations dont elle devient l'occasion; elle doit précéder l'enseignement de l'histoire dont le sol et le climat forment en quelque sorte la trame complète, si on y ajoute la connaissance de la race indigène. — M. Ludovic Drapeyron lit une notice sur Jean Fayan, auteur de la première carte du Limousin et collaborateur de notre premier atlas national. Dans la dédicace de son *Théâtre français* (1594), Maurice Bouquereau, l'éditeur patriote de Tours, le désigne ainsi au roi : « Maître Jean Fayan, médecin à Limoges et excellent mathématicien et géographe, lequel n'a épargné, pour le zèle et honneur qu'il a pour sa patrie, ni dépense ni temps, outre la sollicitude de son esprit, pour rendre parfaite la carte de votre vicomté de Limoges, mérite le prix de ceux qui, géographiquement, dépeignent leur ville et pays natal. » A la carte du Limousin est joint le plan même de la ville de Limoges, gravé à Tours, sous la date du 17 février 1594, peu de jours avant le sacre de Henri IV, accompagné d'une notice célébrant le pays et son histoire en vers latins et en vers français. Le succès de cette carte fut aussi durable que retentissant. Les atlas d'Ortelius et de Mercator (1603-1607) s'en emparèrent. En 1657-1660, elle était reproduite à Francfort et à Amsterdam dans un traité intitulé : *Topographia Galliæ*. Les atlas français l'accueillirent à l'envi. Au milieu du XVIIIe siècle, après les travaux analogues de Tassin, de

Nolin, de Sanson, de Jacques Cantelli, le géographe Robert de Vaugondy avait encore recours à Fayan, dont l'esprit pratique se reconnaît à ce trait, l'indication des ponts sur les rivières même peu importantes.

Section d'archéologie.

M. Lièvre fait une communication sur l'inscription gauloise du vieux Poitiers, qui est ainsi conçue (la séparation des mots n'existe pas dans l'original) :

RATIN. BRIVATIOM. FRONTV. TARBEISONIOS. IEVRV.

Ce texte n'a pas été interprété d'une manière uniforme. *Ratin* désignerait la pierre carrée, une sorte de menhir, sur laquelle l'inscription est gravée ; *Brivatiom* serait le nom de la peuplade celtique qui habitait sur les bords du Clain. M. Héron de Villefosse fait remarquer que le mot *Ieuru,* qui reparaît dans la plupart des épigraphes gauloises, est aujourd'hui bien déterminé; il est synonyme du latin *vovit* et signifie « a consacré. » M. Mowat voit dans *Frontu,* qui lui semble un datif, le nom de la divinité à laquelle le monument a été consacré par *Tarbeisonios.* — M. Delort présente un inventaire détaillé des monuments (dolmens et pierres levées) des arrondissements de Saint-Flour, de Murat et de Mauriac. — M. l'abbé Pigeon communique une note sur une carte ancienne, trouvée, dit-on, en 1714, au mont Saint-Michel, et qui serait une copie d'un document de 1405, représentant les îles Chausey, de Jersey, d'Aurigny et de Saint-Marcou, comme faisant partie, à cette dernière date, du continent. M. Pigeon démontre que cette carte n'a jamais existé ou qu'elle est l'œuvre d'un faussaire. — M. le docteur Milliot résume ses travaux sur la géographie de l'Edough, sous la domination romaine. Tous les centres de population et les habitations isolées, dont les ruines ont été reconnues, étaient situés au pied d'une montagne ou d'un monticule, à l'abri des vents du sud et du sud-est, et aussi des émanations du lac Fetzara et de la vallée de l'Oued-el-Kébir. — M. Lhuillier présente la géographie du canton de Songeons (Oise). L'auteur émet le vœu que tous les cantons français soient l'objet d'un travail analogue, qui ne coûterait rien ou presque rien à l'État, et qui emprunterait les procédés à bon marché de la photozincographie. Il y aurait lieu, en effet, de dresser un plan méthodique d'exécution qui rendrait uniforme, au moyen de questionnaires remis aux personnes compétentes et de bonne volonté, et remplis par elles, de constituer un atlas peu coûteux et fort intéressant de notre pays. M. Sacaze, à ce propos, mentionne honorablement un travail de M. Paul Baby, modeste employé des postes à Foix, intitulé : *Monographies communales de l'Ariège à l'usage des écoles primaires de ce département.*

— M. Perrot, auteur de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité,* publiera prochainement, avec le concours de la Société des études juives, une monographie du temple de Jérusalem, d'après les descriptions bibliques; il y représentera les ornements intérieurs des murs, qui sont des plus intéressants pour l'archéologie. L'ouvrage sera un grand in-folio, avec

planches dans le texte et hors texte, dont quelques-unes imprimées en plusieurs couleurs.

— Signalons, parmi les publications de l'École des langues orientales vivantes, 3e série (Leroux), l'*Histoire du khanat de Khokand*, par V.-P. Nalivkine, traduit du russe par M. Aug. Dozon, et dans les Annales du musée Guimet, *les Moines égyptiens, vie de Schnoudi*, par E. Amélineau.

— La même librairie a mis en vente le premier volume d'un *Corpus papyrorum Ægypti*, édité par MM. Revillout et Eisenlohr; la 2e livraison contient le plaidoyer A d'Hypéride contre Athénogène, récemment retrouvé en Égypte; les *Momies royales de Deïr el Bahari*, par M. Maspero, et le 1er fascicule des *Papyrus mérovingiens et carolingiens des Archives nationales*. Ce dernier ouvrage comprendra deux fascicules et sera mis en vente au prix de 160 fr.

— La librairie H. Welter (Paris) publie depuis le commencement de cette année une *Revue des Religions*, « inspirée, » dit le prospectus, « par des sentiments vraiment chrétiens et guidée par une saine philosophie. » Elle est rédigée par une réunion de professeurs et d'orientalistes parmi lesquels on trouve les noms les plus connus de la « science catholique » : l'abbé de Broglie, qui traite des origines de l'islamisme, l'abbé Delarc (les Patares), l'abbé Le Menant des Chenais (l'église copte d'Égypte), M. Castonnet Des Fosses (les origines et les traditions du peuple mexicain), etc.

— Le livre de M. Alf. Seresia sur *l'Église et l'État sous les rois francs au VIe siècle* (Gand, Vuylsteke, 155 p. in-12) est une analyse claire et animée des renseignements fournis par Grégoire de Tours sur l'Église et ses rapports avec l'État au VIe siècle; mais aucune des questions difficiles et controversées que le sujet soulève n'a été serrée de près. Ce petit écrit a de plus une tendance politico-religieuse qui a conduit l'auteur à présenter avec une certaine exagération complaisante les faits défavorables à l'Église.

— L'ouvrage de M. le comte de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté catholique de droit de Lille, sur les *Principes fondamentaux du droit* (Cotillon; Guillaumin, 491 p. in-8o) ne rentre guère dans le cadre de notre revue, car il est moins historique que philosophique, pour ne pas dire théologique. Pourtant les questions qui y sont traitées sont de celles qui intéressent tout historien, car elles sont la base même de l'histoire et M. de V.-S. a pensé avec raison que nous manquions d'un livre général, clair, précis et complet sur la matière. Il y traite, au point de vue catholique, de la loi, des lois naturelles, divines, ecclésiastiques et civiles, de la société, de son origine et de son organisation; du pouvoir, de sa division, du droit de révolte, de la souveraineté du peuple et du droit divin. Le premier volume ne contient guère que la définition du sujet et les définitions des termes employés, puis l'exposé rapide et la brève réfutation de tous les systèmes de droit naturel, social et poli-

tique proposés depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Un prochain volume nous donnera sans doute la solution des problèmes posés dans le premier.

— La Société de l'École des chartes a décidé de reprendre et de continuer la série des *Documents* qui avait été créée en 1872, et dont deux volumes seulement ont été publiés.

— La décentralisation de l'enseignement supérieur, le groupement des diverses facultés en universités régionales suivent un progrès lent, mais indiscontinu ; Grenoble à son tour aspire à devenir une petite capitale intellectuelle, non loin de Lyon, où l'université a une existence déjà presque légale. Grenoble vient de faire paraître le 1er fascicule de ses *Annales de l'enseignement supérieur,* publiées par les facultés de droit, des sciences et des lettres, et par l'école de médecine (Paris, Gauthier-Villars ; Grenoble, Allier). Ce numéro 1 contient des articles de médecine, de chimie, de littérature, de droit, de physique et de mathématiques, dont nous n'avons pas à nous occuper ici ; l'histoire y occupe une place remarquable avec une importante étude de M. E. Beaudouin sur la recommandation et la justice seigneuriale. Il y montre qu'à l'époque carolingienne les seigneurs n'exerçaient pas encore, du moins en droit, le pouvoir judiciaire sur leurs vassaux ; que le droit féodal de justice n'est pas sorti du contrat de vasselage ni de la concession de bénéfice ; en droit, le *senior* ne fait encore que représenter ses *vassi* à l'armée et au tribunal, mais le tribunal et l'armée sont exclusivement royaux. En fait, l'usurpation de la justice par les riches possesseurs de terres a commencé dès le IVe siècle ; elle l'a emporté au IXe siècle, par l'ignorance ou la faiblesse des rois et en quelque sorte avec leur complicité. Cette seconde partie de la thèse est seulement résumée en traits généraux dans le travail de M. Beaudouin, qui a fait porter tout le poids de la discussion sur le côté critique et négatif. Cette discussion, exposée avec force et netteté, sera lue avec grand profit.

— M. L. de Mas Latrie, membre de l'Institut, vient de publier un *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge.* Nous ne pouvons en donner une idée qu'en reproduisant en partie le prospectus distribué par la maison Palmé. M. de Mas Latrie a divisé son recueil en trois parties : la Chronologie technique, les Séries historiques et les Index géographiques. Dans la première partie, aux tables et dissertations rédigées par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* il a ajouté des tables nouvelles, telles que la table spéciale des indictions, la table de l'ère arménienne, le calendrier mongol et la grande table de Wüstenfeld, pour la traduction des années de l'hégire en dates chrétiennes. Le glossaire des dates a été considérablement augmenté d'après les récentes publications de MM. Hampson, Gachet, Grotefend et autres savants. La seconde partie du recueil renferme des séries entièrement nouvelles, concernant les vies des saints, la chronologie des papes, des Pères de l'Église, des

cardinaux, des ordres religieux, des pèlerinages, etc., etc. Le nom et les formes diverses du nom de quinze mille saints environ s'y trouvent énumérés alphabétiquement, avec l'indication du temps et du pays où a vécu le saint, le jour de sa fête, la nature des actes ou de la notice qui le concerne dans le grand Recueil des Bollandistes, avec l'indication précise du tome et de la page où se trouvent ces notions. A cette première table succède une classification géographique et chronologique, qui offre un grand intérêt pour l'histoire même des pays visités ou habités par les saints dont la vie a été l'objet des travaux des savants collaborateurs de Bollandus; ce livre est donc un précieux complément des *Acta Sanctorum*. Les tables pour calculer les années du pontificat des papes, dressées d'après les dernières publications de MM. Jaffé, Wattenbach, Kaltenbrunner et Lœwenfeld, sont d'inappréciables instruments de travail, absolument nécessaires si l'on veut employer avec discernement les documents apostoliques du moyen âge. On ne trouvera pas de moindres secours dans les séries des titres cardinalices, dans les doubles catalogues des cardinaux, dans la chronologie des Pères de l'Église et de leurs œuvres. Quant à la chronologie historique proprement dite, le *Trésor* donne, non seulement toutes les grandes séries de l'*Art de vérifier les dates*, mais des séries entièrement nouvelles. Avec la chronologie presque entièrement nouvelle des patriarches latins de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, c'est, pour la France : la liste des évêques et des archevêques des vingt-cinq provinces du *Gallia christiana*; la liste des grands officiers de la couronne, des prévôts de Paris, et quelques séries nouvelles de grands feudataires. — Pour l'Italie : les consuls de Gênes, antérieurs aux doges; les comtes de Piémont, les comtes de Lecce, les sénateurs de Rome, etc., etc. — Pour l'Espagne : les rois ou les califes des seize royaumes musulmans qui ont régné sur le continent ou dans les îles. — Pour l'Europe orientale : les princes de Morée, les ducs de Naxos ou de l'Archipel, les ducs d'Athènes, les comtes de Céphalonie, les ducs de Leucade, les marquis de Bodonitza, les seigneurs de Chio, de Scyros, des deux Phocées; les princes de la Zenta, issus des Baux de Provence; les ducs de Saint-Saba, de Philippopoli, de Duras, etc.; les rois de Serbie ou de la Rascie; les hospodars, seigneurs ou despotes de Thessalie, d'Albanie, de Bosnie, de l'Herzégovine, du Monténégro, de la Transylvanie; les grands khans de la Horde d'Or ou de la Gazarie, établis en Crimée et au nord de la mer Noire, etc. — Pour l'Asie Mineure : les dynasties musulmanes fondées sur les démembrements de l'empire d'Iconium, telles que celles des Turcs Ottomans et des Grands Karamans, et les dynasties secondaires de Pergame, Éphèse, Palatcha, Nicée, Saroukhan, Mentesché, Ramazan, etc.; les seigneurs francs de Nicée, Nicomédie, Philadelphie, Smyrne, etc. — Dans la Haute Asie : les rois de Géorgie ou du Khartli, les sultans de Gazna, les sultans du Kharisme, les khans mongols du Turkestan, etc. — En Syrie : les princes de Galilée, les seigneurs de Tibériade, les comtes de Jaffa et

d'Ascalon, les seigneurs d'Arsur, du Crac de Montréal, de Beyrouth, d'Ibelin, etc.; les scheiks des Assassins ou Vieux de la Montagne; les sultans ou émirs de la Mésopotamie, de Mossoul, Hamah, Mardin, Sindjar, Émesse, Karac, etc. — En Afrique : les émirs de Kairouan, les rois ou émirs de Constantine et de Bougie; les rois mérinides du Maroc; les rois de Fez, Tanger et Tlemcen; les rois berbères de Tunis et de Bougie; les rois et beys de Tunis et les deys d'Alger. La partie géographique est une addition tout entière à l'*Art de vérifier les dates.* Indépendamment des tableaux de la hiérarchie épiscopale des divers pays du monde chrétien, on y trouve une table alphabétique des évêchés anciens et modernes de la chrétienté, qui à elle seule est un vrai dictionnaire de la géographie épiscopale. Plus de huit mille noms géographiques y sont enregistrés sous la forme ancienne, et un très grand nombre identifiés pour la première fois avec les localités modernes correspondantes. Bien qu'elle soit destinée plus particulièrement à recueillir les noms géographiques du haut et du bas moyen âge, on a renfermé dans cette table les noms de tous les évêchés modernes de l'univers catholique, tels que les donne la dernière édition de la *Gerarchia cattolica,* publiée à Rome par le gouvernement pontifical en 1888. Le prix du volume (in-folio bollandien de plus de 2,400 colonnes) est de 100 fr. pour les souscripteurs.

— Sous le titre : *Paléographie et diplomatique,* M. le comte A. de Bourmont a publié (librairie de la Société bibliographique) le rapport qu'il a présenté au Congrès bibliographique international tenu à Paris en 1888; il contient une liste sommaire des publications parues pendant les dix dernières années dans le domaine des sciences diplomatiques et paléographiques.

— M. J. Darmesteter prépare la publication de deux volumes de mémoires et articles de son frère Arsène Darmesteter, sous le titre de *Reliques scientifiques.* Nous reproduisons ici en partie l'annonce de cet important recueil, qui est mis en souscription à la librairie Delagrave. Le prix de l'ouvrage (2 gr. in-8° raisin) sera de 30 fr. pour les souscripteurs. Quand l'ouvrage aura paru, le prix en sera porté à 40 fr. — M. A. Darmesteter avait commencé la rédaction de trois grands ouvrages. Le *Cours historique de langue française,* où il avait résumé tous les progrès de la science et ses propres découvertes, paraîtra par les soins de son frère. Le grand *Dictionnaire de la langue française,* auquel il avait travaillé dix-sept ans avec M. Adolphe Hatzfeld, et dont l'impression était commencée quand il fut frappé, paraîtra par les soins de M. Hatzfeld et d'un ancien élève de M. Darmesteter, M. Antoine Thomas. Il laisse inachevée une autre œuvre que seul en France et en Europe il était en état de mener à bonne fin, à cause de l'union, unique en lui, des dons du romaniste et de l'hébraïsant : c'est la restitution de notre langue du XIe siècle d'après les gloses françaises qui se rencontrent dans les œuvres des talmudistes français du haut moyen âge; les matériaux du moins seront publiés. La présente publication a pour but de réunir

les plus importants parmi les nombreux mémoires et articles qu'il a publiés au cours de sa carrière et dont un grand nombre ont fait époque dans la science. Elle renfermera trois groupes d'études : études juives, études judéo-françaises, études françaises. Arsène Darmesteter avait commencé par être un hébraïsant de premier ordre avant d'être un romaniste; c'est au cours de ses études sur les rabbins français du moyen âge qu'il fut amené à l'étude de notre vieille langue, dont le charme finit par le retenir tout entier et décider de sa carrière. Le premier groupe, ou *Études juives,* comprend six articles, dont le premier, qui est inédit, est la première œuvre de l'auteur et aurait suffi, s'il avait paru à son heure, à le mettre au premier rang des orientalistes français : c'est un tableau d'ensemble de la littérature talmudique, dont l'équivalent n'existe pas dans notre langue. Le second groupe : *Études judéo-françaises,* comprend onze articles, parmi lesquels nous signalerons en particulier les rapports et les mémoires sur les gloses françaises dans la littérature juive du moyen âge et sur les secours qu'elles fournissent à la restitution de notre vieille langue. C'est là que le lecteur retrouvera aussi ces admirables *Élégies sur l'autodafé de Troyes,* — le plus ancien et le plus beau spécimen du genre que possède notre littérature, — si étrangement retrouvées dans un manuscrit hébreu du Vatican et dont le déchiffrement et la restitution ont été une des merveilles de la philologie contemporaine. Les *Études françaises* remplissent le second volume. Elles portent sur tous les points et tous les aspects de notre langue. Les romanistes y retrouveront le mémoire sur la *Protonique atone,* connu dans le monde des philologues sous le nom de *Loi Darmesteter,* et nombre de ces essais d'une sagacité divinatrice qui ont, chacun dans une direction différente, marqué un progrès définitif dans la marche en avant de la science. Les littérateurs et les philosophes y retrouveront des pages capitales sur l'épopée ancienne et sur la philosophie du langage. Des questions d'un intérêt plus concret et plus général trouveront ici leur solution, et quand les partisans de la réforme nécessaire de l'orthographe voudront aboutir, ils n'auront qu'à méditer les pages consacrées au sujet par M. Darmesteter et qui sont des dernières qu'il ait écrites, pour y trouver une solution pratique, respectueuse à la fois de la science et du bon sens.

— Le premier volume que M. Armand Lainé, professeur adjoint à la faculté de droit de Paris, vient de consacrer au *Droit international privé* (Cotillon), ne mérite pas seulement d'être signalé aux jurisconsultes, mais encore à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des institutions. La plus grande partie de ce livre est consacrée à la formation et au développement de la « théorie des statuts. » Pour en faire comprendre l'importance, il suffit de rappeler que la France, après que la féodalité eut perdu son existence politique, demeura partagée en coutumes nombreuses dont la souveraineté fut reconnue, et que cette situation donna lieu dans l'intérieur de notre pays à des rapports juridiques analogues aux relations qui se forment aujourd'hui par le

mélange des peuples. M. Lainé montre fort bien que la théorie des statuts n'a pas une origine romaine et qu'elle ne provient pas davantage, comme l'avait soutenu Laurent, du caractère de personnalité des lois barbares, combiné avec la territorialité des lois féodales. C'est en Italie, où, grâce au développement plus précoce des relations commerciales, les idées s'étaient élargies, qu'il faut chercher le point de départ des conceptions nouvelles. Dès le xe siècle, les villes de l'Italie septentrionale avaient revêtu le caractère de seigneuries féodales, le goût de l'indépendance s'y était développé, et, à l'époque où nos villes du nord de la France n'étaient que des communes jouissant de droits précaires, les villes italiennes étaient au contraire de véritables États, où l'esprit féodal fut vite dominé par les nécessités du commerce, et surtout par le génie large du droit romain qui, pendant toute la période des invasions germaniques, s'y était maintenu. C'est en commentant la loi *Cunctos populos*, qui les appelait à fixer l'étendue de l'Empire romain, continué par l'Empire germanique, que les légistes édifièrent la théorie des statuts. L'influence italienne pénétra en France, mais pour se heurter à la souveraineté des coutumes : on admit que certaines dispositions coutumières seraient personnelles, c'est-à-dire qu'elles s'étendraient au delà du territoire. La personnalité des lois, dans la théorie des statuts, a donc pris naissance dans un état social absolument différent de celui qui avait produit la personnalité des lois barbares. Elle est née d'une lutte de l'esprit de justice contre la territorialité stricte et absolue du droit, qui avait été la conséquence de la féodalité. Puis les juristes ne cherchèrent plus seulement à justifier leurs décisions par des considérations rationnelles, ils s'appliquaient surtout à les établir sur des textes de droit romain, au moyen d'analogies plus ou moins lointaines.

Le développement de cette théorie des statuts fournit à M. Lainé l'occasion de montrer l'influence de la terre sur la destinée de l'homme au moyen âge. Il était conforme aux conceptions de ce temps que la terre fixât seule la loi pour toute chose et pour toute personne. Le principe de territorialité stricte et absolue des coutumes fut implanté dans les esprits par l'état social et politique : il eut son contre-coup par exemple sur la transmission des biens et le partage des successions. Le principe féodal de la souveraineté des coutumes, qui prévalut dans toute l'Europe centrale, résista si bien à l'influence de la doctrine italienne des statuts qu'au xvie siècle, quand on rédigea les coutumes, on proclama énergiquement qu'elles étaient *réelles*, c'est-à-dire strictement territoriales. Vivement attaqué par Guy Coquille, le principe de réalité triompha sous l'influence de d'Argentré, mais avec un tempérament : on déclara que la réalité serait la règle, mais en admettant que certaines lois seraient extraterritoriales, c'est-à-dire demeureraient applicables même hors du territoire.

Il y a bien çà et là dans cet ouvrage quelques assertions contestables : une part trop petite est faite à l'influence germanique sur le droit de l'Italie ; on ne peut dire (p. 37) que la domination romaine n'a pas laissé

de traces en Angleterre, ni (p. 34) que le droit romain fut pendant longtemps inconnu en Allemagne. Mais c'est en somme un livre mûrement étudié, composé avec grand soin, et qui révèle un esprit clair et judicieux, en même temps qu'il fait grand honneur à l'enseignement de nos facultés de droit. G. B.

— La notice biographique de M. Gédéon Gory sur Pierre du Moulin, le célèbre controversiste protestant, nous fait bien connaître cet homme éminent mais emporté, qui ne laissa échapper durant sa longue carrière aucune occasion de combattre la religion romaine. On a peine aujourd'hui à sympathiser avec ces esprits absolus; mais, s'ils ne sauraient conquérir notre sympathie, des caractères comme celui de du Moulin ont droit à toute notre estime. La brochure de M. Gory est accompagnée d'une liste fort longue et fort exacte des publications de du Moulin. (*Pierre du Moulin. Essai sur sa vie, sa controverse et sa polémique.* Paris, Fischbacher, 1888, in-8°, 80 pages.)

— Une des conséquences les plus iniques de la révocation de l'Édit de Nantes avait été la confiscation des biens des religionnaires fugitifs; une grande partie de ces biens resta invendue jusqu'à la fin de l'ancien régime, et, sur la proposition de Barrère, l'Assemblée nationale décréta, le 10 juillet 1790, que ces biens seraient rendus aux descendants des anciens possesseurs. M. F. Rouvière a publié, en un élégant petit volume et sous le titre de : *les Religionnaires des diocèses de Nîmes, Alais et Uzès* (Paris, Fischbacher, 1889, in-12), la liste des proscrits, dont les descendants réclamèrent l'héritage; on relèvera dans cette brochure quelques détails dignes d'intérêt, mais il ne faudrait pas croire ces listes complètes, beaucoup de protestants établis à l'étranger n'ayant pas réclamé et un grand nombre de familles ayant dû s'éteindre entre 1685 et 1790.

— Les travaux juridiques et historiques de Berriat-Saint-Prix (1769-1845) jouissent encore aujourd'hui d'une certaine estime. Les érudits provinciaux consultent volontiers ses mémoires sur l'histoire du Dauphiné; sa biographie de Cujas n'a pas perdu toute valeur, et son édition des œuvres de Boileau est la meilleure qu'on ait encore fait paraître. M. Henri Lauran a jugé utile d'écrire la biographie de ce grand travailleur (*Notice sur la vie de Jacques Berriat-Saint-Prix.* Paris, Pedone-Lauriel, in-8°, 225 pages). Le travail est fait avec beaucoup de soin, mais un peu long et d'une lecture parfois difficile; l'auteur a peut-être eu tort de mêler à la biographie de son héros l'histoire des questions juridiques et historiques traitées par lui; de là de trop longues digressions. On consultera utilement la bibliographie des œuvres de Berriat-Saint-Prix qui termine le volume.

— Viennent de paraître dans la collection des *Documents inédits* : 1° *Lettres du cardinal de Mazarin pendant son ministère,* recueillies et publiées par M. A. Chéruel, membre de l'Institut. Tome V (janvier

1652-août 1653). — 2° *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, par Alexandre Bruel, tome IV.

— Signalons dans une revue nouvelle dont le premier numéro a paru au mois d'avril, *la Revue des questions politiques*, un très intéressant article de M. E. Flourens sur l'*Abdication du roi Milan et les principautés des Balkans*. L'ancien ministre des affaires étrangères est un esprit trop réfléchi pour s'être borné à indiquer les causes occasionnelles de la crise actuelle en Serbie. Il les a recherchées dans l'histoire même de la Serbie depuis dix ans et, avec une rare pénétration, il a montré que, dès son avènement comme roi, Milan lui-même ne s'était pas fait d'illusion « sur le péril de sa situation. » Allant plus loin, il montre encore que l'érection de la principauté en royaume n'avait elle-même été qu'un dérivatif, destiné à donner satisfaction aux aspirations du peuple serbe. « Ce peuple, dit-il, à travers des siècles de servitude, a conservé le vivant souvenir de la grande époque de Stéphan Douchan. Pour lui, l'histoire s'arrête en 1389, à la mort de l'empereur Lazare, pour ne reprendre son cours qu'en 1804 et 1815, aux soulèvements de Karageorge et de Milosch. Les périodes intermédiaires, la domination turque restent ensevelies dans une pénombre qui en dissimule la durée. La défaite de Kossovo éveille encore dans les esprits des souvenirs aussi présents qu'en France les désastres de Waterloo ou de Sedan. » Ce n'est pas seulement par les nombreuses chansons populaires serbes du cycle de Kossovo que cette vue de M. Flourens se trouve confirmée[1]; un des textes récemment publiés par M. Boppe la corrobore également. Le souvenir d'Étienne le Grand est encore rappelé au début du *Mémoire abrégé sur la Servie depuis sa décadence jusqu'à l'époque présente, présenté par Rado Wucsinics*[2] » (1810). Il faut féliciter M. Flourens d'avoir compris de quelle utilité peut être l'histoire pour l'étude et parfois pour la solution des questions politiques contemporaines ; il faut aussi le remercier d'avoir ajouté un chapitre, et non des moins curieux, au peu que nous savons sur la Serbie. En dehors en effet de quelques pages, souvent erronées, dans les livres de MM. Saint-René Taillandier et Joseph Reinach, en dehors surtout des travaux de M. A. Boppe, nous ne possédons presque rien en France sur l'histoire de ce pays. Espérons que quelque jeune slavisant nous donnera ce qui nous manque. L. F.

— Le volume que vient de publier M. J. Silvestre : *l'Empire d'Annam et le peuple annamite* (Alcan, in-12), se compose de deux parties bien distinctes. La première est la réimpression de l'*Aperçu sur la géographie, les productions, l'industrie, les mœurs et les coutumes du royaume d'Annam*, inséré, sans nom d'auteur, au *Courrier de Saïgon* en 1875-76. Cet aperçu n'est autre chose que le résumé des observations faites par

1. Voy. *Hist. des litt. slaves* de Pypine et Spasovitch, trad. E. Denis. T. I, 2° partie, ch. VI.

2. A. Boppe, *Doc. inédits sur les relations de la Serbie avec Napoléon Ier*. Belgrade, 1888. In-8°, p. 63.

les missionnaires français de la première moitié de ce siècle et le peu de modifications survenues en Annam jusqu'à l'intervention française le rendent encore très utile à consulter. La deuxième partie, œuvre personnelle de M. Silvestre, comprend huit chapitres dont voici les titres : Annamites, Tonkinois et Cochinchinois. — Le cours du Mé-Kong. — Baron. Sa relation touchant le Tonkin, 1685. — Saïgon avant l'occupation française. — La houille au Tonkin. — Assiette des impôts. — Population et finances de l'Annam. — Lois militaires comprises dans le code annamite. Les quatre premiers de ces chapitres renferment sur l'histoire de la péninsule indo-chinoise et en particulier sur celle de nos établissements dans ce pays des détails intéressants. Il faut savoir gré à M. Silvestre de les avoir recueillis et mis à la portée du grand public. Une reproduction de la carte de Mgr Taberd (1838) complète heureusement cette publication.

— Dans une élégante plaquette intitulée : *Arrestation du lieutenant de maire à Castelnaudary, en* 1741 (Paris, Picard, in-18, 24 pages), M. Alexis Rieunier raconte de longs démêlés entre l'administration municipale de Castelnaudary et la cour des Aides de Montpellier (1741); il s'agissait de la perception des taxes de l'*équivalent*. L'affaire fit dans le temps un certain bruit en Languedoc; c'est un de ces conflits de juridiction qui se reproduisaient continuellement sous l'ancien régime.

— Il serait malséant et puéril de soumettre à une critique trop sévère l'allocution prononcée par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, sur les états généraux de Languedoc (*les États généraux de Languedoc, allocution prononcée par M. de Cabrières, évêque de Montpellier, à l'Assemblée commémorative des réunions préparatoires aux élections pour les États généraux de* 1789. Montpellier, Martel, 1889, in-8°). Ces assemblées, dont le rôle fut si grand et si utile, n'étaient certainement pas aussi anciennes que le croit l'auteur; il paraît impossible de les rattacher aux *conventus* des époques gauloise et romaine, et aux conciles semi-ecclésiastiques, semi-laïques si fréquents dans le midi comme partout durant le haut moyen âge. Mais il est juste de s'associer aux éloges donnés par le vénérable prélat aux anciens représentants de la province de Languedoc, et de proclamer avec lui les services rendus par les trois ordres qui les composaient. Les États de Languedoc ont disparu en 1790 avec le reste des institutions de l'ancien régime; beaucoup de bons esprits se demandent aujourd'hui s'il n'eût pas suffi d'en élargir le cadre, d'en modifier la composition.

— Sous ce titre : *l'Université de Grenoble* (Grenoble, Drevet, in-18), M. Michel Revon publie une conférence faite au Cercle des étudiants de cette ville. L'auteur a cherché à rattacher les facultés actuelles à l'*Alma mater;* mais il n'a pu en quelques pages entrer dans de grands détails; ce petit opuscule se lit d'ailleurs avec agrément.

— Sous le titre de : *Cent ans de représentation bretonne* (Paris, Perrin, in-8°), M. René Kerviler publie la biographie de tous les députés

envoyés par la Bretagne aux assemblées françaises de 1789 à nos jours. Le premier fascicule renferme des notices sur 101 représentants du clergé et du tiers état à l'Assemblée nationale; l'ordre de la noblesse avait, on le sait, refusé de procéder à des élections. Ces notices, assez brèves d'ailleurs, sont d'une lecture attachante; rien de plus curieux que de rechercher le sort de ces hommes politiques peu connus (sauf Lanjuinais et Le Chapelier); beaucoup périssent pendant la Révolution, mais beaucoup aussi survivent et deviennent sous l'Empire sous-préfets, employés des finances, etc. M. Kerviler a joint à plusieurs de ces notices le portrait de chaque député d'après les gravures du temps.

— M. l'abbé Douais a publié dans la *Revue de Gascogne,* et à part, sous ce titre : *Documents pontificaux sur l'évêché de Couserans,* 1425-1619, un certain nombre de pièces relatives à divers évêques de ce siège. Le tome I du *Gallia christiana,* où il est parlé de l'église de Couserans, étant de beaucoup le plus imparfait de tout l'ouvrage, ces rectifications seront accueillies avec reconnaissance par les historiens méridionaux. (Paris, Picard, 1888, in-8°, 37 pages.)

Livres nouveaux. — Documents. — Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 de la ville d'Angoulême. Angoulême, impr. Lugeol. — *Soulice.* Documents pour l'histoire du protestantisme en Béarn. Tome IV. Extraits des registres du parlement de Pau. Pau, Ribaut. (Bulletin de la Soc. des sciences et arts de Pau.) — *Ul. Chevalier.* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre-du-Monastier, ordre de Saint-Benoît, suivi de la chronique de Saint-Pierre du Puy et d'un appendice de chartes. Picard. — *Jadart.* Table des almanachs-annuaires de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, publiés à Reims de 1858 à 1888 par Matot-Braine. Reims, Matot.

Histoire locale. — *Pizard.* Documents inédits et notes historiques sur Noroy-le-Bourg, Saint-Igny et Calmoutier. Vesoul, impr. Cival. — *H. Le Court.* Nobles ou vivant noblement à Pont-l'Évesque dans l'espace de quinze à vingt ans depuis 1742. Caen, Delesques. (Annuaire normand, 1888.) — *Guillotin de Courson.* Étude historique; la châtellenie de Laillé, près Rennes. Rennes, Plihon et Hervé. (Mémoires de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine.)

Allemagne. — Le 21 février dernier est mort le Dr F.-W. Gass, professeur de théologie à l'université de Heidelberg, à l'âge de soixante-seize ans. Parmi ses publications, nous citerons : *Gennadius und Pletho* (1844); *Geschichte der protestantischen Dogmatik* (4 vol., 1854-67); *Zur Geschichte der Athos-Klöster* (1865); *Geschichte der christlichen Ethik* (2 vol., 1881-86). Le Dr Hæring, professeur à Zurich, a été nommé à sa place.

— Le Dr G. Meyer, professeur de droit politique à l'université de Jéna, a été appelé à Heidelberg; le Dr Carl Weinhold, professeur à Breslau, a été appelé à Berlin. M. Carl Zeumer, privat-docent à l'université de Berlin, a été nommé professeur de l'histoire du droit à la même université. Le Dr Lœschke, professeur d'archéologie à Dorpat, a été appelé à Fribourg-en-Bade. Trois privat-docenten à l'université de Giessen ont été nommés, M. G. Krueger professeur à la même université, M. Egli professeur à Zurich et M. O. Ritschl à Halle. Le

Dr Franz X. Heiner, professeur de droit canonique à la faculté de philosophie et de théologie de Paderborn, a été nommé à Fribourg-en-Brisgau.

— L'Académie des sciences de Berlin a décerné le prix quinquennal de Frédéric-Guillaume IV à M. Max Lehmann pour sa biographie de Scharnhorst.

— La Société du prince Jablonowski, à Leipzig, avait mis au concours pour 1888 une étude historique sur les rapports d'une quelconque des villes allemandes avec leur souverain. Le prix n'a pas été décerné. Pour 1889, elle a mis au concours une étude sur l'introduction de la langue allemande dans les chartes publiques et privées jusque vers le milieu du xvie s.; pour 1890, une étude sur l'histoire de l'industrie polonaise depuis la fin de l'indépendance polonaise; pour 1891, une étude sur les associations et corporations dans la Grèce ancienne; pour 1892, une histoire de la colonisation et de la germanisation des pays placés sous la dépendance de la maison de Wettin. Les travaux peuvent être rédigés en latin, en allemand ou en français. Le prix pour chaque ouvrage couronné sera de 1,000 marcs.

— Pour terminer la topographie et l'archéologie de l'Attique, le gouvernement prussien a consenti à donner un crédit supplémentaire de 25,300 marcs répartis en six annuités. L'Académie de Berlin a, de plus, accordé 2,500 marcs au professeur Lepsius, de Darmstadt, pour l'aider à continuer la carte géologique de l'Attique, un secours de 500 marcs pour le travail du Dr Pomtow sur Delphes, 700 marcs au professeur Niese, de Marbourg, pour son édition de Flavius Josèphe. L'Académie a chargé M. Imhoof-Blumer, de Winterthur, de recueillir les monnaies antiques de l'Allemagne du Nord.

— Le *Wœrterbuch der klassischen Rechtsgeschichte,* entrepris sous le patronage de l'Académie de Berlin, continue lentement, mais sans s'arrêter. L'Académie a décidé de faire paraître un volume complémentaire des *Acta nationis Germanicae universitatis Bononiensis* et en a chargé le Dr Knod, de Schlettstadt.

— M. Jastrow, privat-docent à l'université de Berlin, a publié, à l'usage des conférences d'histoire moderne, un recueil d'actes constitutionnels relatifs à l'Allemagne (*Kleines Urkundenbuch zur neueren Verfassungsgeschichte.* Berlin, Gaertner, 122 p. in-12). Ce petit volume contient : 1re partie : acte constitutif de la confédération du Rhin; acte d'abdication de François II; actes de Vienne et de Carlsbad (1815, 1819, 1820) constituant la confédération germanique; titres III, IV, V de la constitution impériale de 1849; rapport de M. de Bismarck, de mars 1858, indiquant la nécessité d'inaugurer une politique nouvelle prusso-allemande; constitution de l'Empire d'avril 1871; institution du tribunal d'Empire, 27 janvier 1877; loi de 1878 sur la nomination éventuelle d'un vice-chancelier; loi de 1884 sur les assurances contre les accidents. 2e partie : constitutio Achillea, 1473 (établissant l'indivisi-

bilité de la Marche de Brandebourg et de l'électorat); organisation du consistoire ecclésiastique (1573); traité du grand électeur avec la Suède à Labiau (1656); édit de Potsdam en faveur des réfugiés protestants (1685); instructions de Frédéric-Guillaume Ier et de Frédéric II au sujet du directoire général (1722, 1748); serment des juges; extraits du Landrecht, de 1795, sur les droits et les devoirs des fonctionnaires; la loi municipale de 1808; la constitution prussienne de 1850; la loi d'organisation administrative de 1883; enfin la bibliographie des recueils législatifs et diplomatiques où se trouvent les actes relatifs à la constitution politique et administrative de l'Allemagne.

— Une excellente traduction de Green, *Histoire du peuple anglais*, vient de paraître à Berlin (Croubach, 2 vol. in-8°). Elle est due à Mme E. Kirchner et est précédée d'une préface biographique par M. A. Stern. M. Stern a corrigé quelques fautes de l'original et complété la bibliographie. La traduction allemande a pu, plus complètement que le traducteur français, profiter des corrections faites par Mme Green dans la dernière édition de l'œuvre de son mari.

— M. A. Kleinschmidt a publié sous ce titre : *Charakterbilder aus der franzœsischen Revolution* (Vienne, Pertz; Leipzig, Hartleben) une série d'études sur Montesquieu, la Révolution, Louis XVI et Marie-Antoinette, Mirabeau, Necker, Danton, Louis XVII, la duchesse d'Angoulême. Cette histoire de la chute de la monarchie en une série de portraits n'est pas exempte de déclamation, mais se laisse lire avec agrément.

— La librairie Hahn (Hanovre) a mis en vente le tome II des *Scriptores rerum Merovingicarum (Monumenta Germanicæ historica)*; il contient le texte du chroniqueur connu sous le nom de Frédégaire, des vies de saints, etc.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Wissowa*. Politische Beziehungen zwischen England und Deutschland bis zum Untergange der Staufer. Breslau, Kœbner. — *Dopffel*. Kaisertum und Papstwechsel unter den Karolingern. Fribourg, Mohr. — *Pannenberg*. Lambert von Hersfeld, der Verfasser des Carmen de Bello saxonico. Gœttingue, Vandenhœck. — *O. Dippe*. Gefolgschaft und Huldigung im Reiche der Merowinger. Altona, Reher. — *Hartmann*. Untersuchungen zur Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien, 540-750. Leipzig, Hirzel. — *G. Kœhler*. Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung. Bd. III : in der Ritterzeit. Breslau, Kœbner. — *Ohly*. Kœnigtum und Fürsten zur Zeit Heinrichs IV. Leipzig, Fock. — *G. Wendt*. Die Germanisierung der Lænder œstlich der Elbe. Th. II, 1137-1181. Liegnitz, Reisner.

Histoire ancienne. — *Nœthe*. Der delische Bund, seine Einrichtung und Verfassung. Leipzig, Fock. — *Tœpffer*. Attische Genealogie. Berlin, Weidmann. — *Lammert*. Polybios und die rœmische Taktik. Th. I. Leipzig, Brockhaus. — *Leist*. Altarisches Jus gentium. Iéna, Fischer. — *Knapp*. Die Kypseliden und die Kypseloslade. Th. I. Tubingue, Fues. — *A. Schneider*. Der Prozess des C. Rabirius. Zurich, Schultless.

Histoire locale. — *Mendheim*. Das Reichsstædtische, besonders Nürnberg

Sœldnerwesen im 14 u. 15 Jahrhundert. Leipzig, Fock. — *Soldan*. Die Zerstœrung der Stadt Worms im J. 1689. Worms, Kræuter. — Die Recesse und andere Akten der Hansetage, 1256-1430. Bd. VI. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Markgraf* et *Schulte*. Liber fundationis episcopatus Wratislaviensis (Codex diplomaticus Silesiae. Bd. XIV). Breslau, Max. — *R. Moses*. Die Religionsverhandlungen zu Haguenau und Worms, 1540-1541. Iéna, Pohle. — *J. von Lekszycki*. Die æltesten grosspolnischen Grodbücher. Bd. II. Leipzig, Hirzel. — *E. Rosenthal*. Geschichte des Gerichtswesens und der Verwaltungsorganisation Baierns. Bd. I. 1180-1598. Wurzbourg, Stuber. — *Felsberg*. Die Ermordung des Herzogs Friedrich von Braunschweig im J. 1400. Leipzig, Fock. — *Leist*. Zur Geschichte der auswærtigen Vertretung Bayerns im 14 Jahr. Bamberg, Buchner.

Autriche-Hongrie. — Sous ce titre : *Erzherzog Carl und Prinz Hohenlohe-Kirchberg, ein Beitrag zur Geschichte des Feldzugs in die Champagne* (1792), M. H.-R. von Zeissberg vient de faire paraître (Vienne, Tempsky, in-8°) une étude sur la campagne de 1792, qui sera utilement consultée, même après les travaux de M. Chuquet sur le même sujet. L'auteur a tiré d'intéressants renseignements des archives du ministère de la guerre, à Vienne.

Livres nouveaux. — *Th. von Otto*. Geschichte der Reformation im Erzherzogthum Œsterreich unter Kaiser Maximilian II. 1564-76. Vienne, Braumüller. — *Kretzschmar*. Die Formularbücker aus der Canzlei Rudolfs von Habsburg. Innsbruck, Wagner. — *Seeliger*. Erzkanzler und Reichskanzler. Ibid. — *Bucher*. Die alten Zunft- und Verkehrs-Ordnungen der Stadt Krakau. Vienne, Gerold. — Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Bd. XIV. Ibidem.

Angleterre. — M. William Wright, professeur d'arabe à l'université de Cambridge, vient de mourir à l'âge de soixante ans. Il s'était fait une réputation européenne par la connaissance approfondie qu'il possédait des langues et des littératures du domaine sémitique, surtout de l'Arabie. Employé d'abord au British Museum, il entreprit le classement des mss. syriaques et rédigea le *Catalogue of syriac mss. in the British Museum acquired since the year* 1838 (3 vol. in-4°, 1870-1872), que suivit bientôt le *Catalogue of the aethiopic mss. in the British Museum*. En outre, il publia plusieurs des textes qu'il avait aussi catalogués, entre autres la chronique de Josué le Stylite (1882) et le livre de Kalilah et Dimnah (1883). Il fut chargé de diriger la publication de fac-similés d'anciens mss., section orientale, pour la Palæographical Society (1875). C'était un savant modeste et d'une obligeance à toute épreuve. Sa mort est une grande perte pour la science.

— Nous lisons dans l'*Academy* du 1er juin : « Nous apprenons avec regret que le séminaire pour l'histoire d'Angleterre, à Oxford, qui fut fondé par M. l'évêque Stubbs, et qui a jeté un grand éclat pendant plusieurs années, vient de disparaître. Il a été tué, dit-on, par l'importance excessive attachée aux sujets spéciaux dans le système actuel des examens. »

— La Société pour l'histoire d'Oxford donnera, pour l'exercice de

1889, l'Index du registre de l'Université, de 1571 à 1622, et l'Histoire d'Oxford, par Wood, éditée par le Rév. Andrew Clark.

— La sixième année du *Yearbook of the scientific and learned societies of Great Britain and Ireland* (Londres, Griffin, 1889) apporte peu de changements aux volumes précédents signalés déjà par nous. On a supprimé sans dommage la longue liste de périodiques étrangers qui terminait le dernier volume. Pour le reste, le système d'informations n'a pas changé, et nous persistons à regretter que les rédacteurs de l'Annuaire ne puisent qu'aux « sources officielles. » Il n'en reste pas moins que c'est un très utile instrument de travail.

Livres nouveaux. — *Th. Burton.* A history of Hemingborough in the East Riding of Yorkshire; edited and enlarged by Canon Raine. Simpkin, Marshall et Cie. — *Dom L. Hendriks.* The London Charterhouse; its monks and its martyrs, with a short account of the english carthusians after the dissolution. Kegan Paul. — *R.-A. Thompson.* Thomas Becket, martyr-patriot. Ibid. — *Whibley.* Political parties in Athens during the Peloponnesian war. Cambridge, university press. — *Kellett.* Pope Gregory the great and his relations with Gaul. Ibid. — *S. Laing.* The Heimskringla; or the Sagas of the Norse kings, from the icelandic of Snorre Sturlason. 2e édit. Nimmo. — *Duchess of Cleveland.* The Battle abbey roll, with some account of the norman lineages. 3 vol. Murray. — *Harrison.* The contemporary history of the French revolution Rivington. — *Princesse A. de Lusignan.* The twelve years' reign of Abdul Hamid II, sultan of Turkey. Sampson Low. — *Henderson.* The casket letters and Mary, queen of Scots. Édimbourg, Black.

États-Unis. — M. W. Trent, qui a déjà collaboré à l'ouvrage de M. Herbert Adams sur « Thomas Jefferson et l'université de Virginie, » publié par le Bureau d'éducation des États-Unis (1888), a eu entre les mains la correspondance de Francis Walker Gilmer avec Jefferson, avec Peachy Gilmer, son frère, avec W. Wirt, son beau-frère, avec G. Ticknor, etc. Il en a tiré un récit fort animé des services que Gilmer a rendus à la création de l'université de Virginie, inaugurée le 7 mars 1825, en accomplissant, en 1824, une mission en Angleterre pour y chercher des professeurs. Il en ramena Long, pour les langues anciennes, Key, pour les mathématiques, Dunglison, pour l'anatomie, Bormycastle, pour la physique, Blaettermann, pour les langues modernes. Cet intéressant chapitre de l'histoire de l'université de Virginie forme les fascicules V-VI de la septième série des John Hopkins University Studies. Il porte le titre : *English Culture in Virginia.* C'est à l'Angleterre que la Virginie, qui pourtant fournit aux États-Unis ses plus grands hommes au commencement du siècle, demandait des éléments de la culture intellectuelle. La correspondance de Gilmer contient des lettres de Du Pont de Nemours. M. Trent ne paraît pas les avoir beaucoup appréciées. Il applique au célèbre économiste une qualification surprenante quand il l'appelle « un homme de cour. »

— Le centenaire de l'inauguration de George Washington comme premier président des États-Unis est actuellement le sujet d'intéres-

santes recherches historiques; il a provoqué plusieurs articles remarquables insérés dans les deux grandes revues américaines : le *Century Magazine* et le *Harper's Magazine* (avril 1889). Dans le *Century* ont paru : « l'Inauguration de Washington, » par M. Clarence W. Bowen, « Washington à Mount-Vernon après la Révolution » et « Washington à New-York en 1789, » par Mme Burton Harrison, « les Portraits originaux de Washington, » par Charles-H. Hart, « un Siècle d'interprétation constitutionnelle, » par John B. Mac Master, qui a écrit aussi l'article de tête, sur « l'Inauguration de Washington, » dans le *Harper's Magazine.*

Italie. — M. Annibale Cinci, mort le 16 avril dernier, à l'âge de soixante-cinq ans, avait publié les Statuts de Volterra, en langue vulgaire des années 1463-66, et l'Histoire de Volterra par le provéditeur R. Maffei.

— M. Cecchetti, surintendant des archives de Venise, est mort en avril dernier.

— M. Gaetano Milanesi a été nommé surintendant des archives de Toscane.

— La *R. Deputazione veneta di storia patria* a décidé de publier les *Vitae ducum* de M. Sanuto d'après le cod. Marciano, en grande partie autographe, la Chronique de Giovanni Diacono et un *Diplomatario Spilimberghese.*

— Le *Bulletin* de la Société d'histoire vaudoise (mars 1889, n° 5) contient le Journal de l'expédition des Vaudois trouvé à l'Éguille, le 13 mars 1689, par M. le comte de Blignac.

— Le Dr Ant. Pieper a donné une étude sur les archives de la Propagande à Rome dans la *Römische Quartalschrift für christl. Alterthumskunde.* Vol. I, fasc. 1-3.

— Les mss. de la bibliothèque réunie par S. Giacomo della Marca au couvent de S. Maria delle Grazie, près de Monteprandone, ont éte décrits par M. Am. Crivellucci (Livourne, Giusti).

— La librairie Vieusseux (Florence) a décidé de mettre en vente deux travaux, imprimés depuis longtemps, mais non encore publiés, de feu Fr. Bonaini : 1° *Diplomi pisani e regesto delle carte pisane che si trovano a stampa;* 2° *Delle famiglie pisane di Raffaello Roncioni.* Imprimés pour l'*Archivio storico italiano,* ces travaux en compléteront la collection.

— Le comte Cristofori publie dans l'*Archivio storico per le Marche e l'Umbria* une chronique inédite de fra Francesco d'Andrea de Viterbe.

Livres nouveaux. — *D. Berti.* C. di Cavour. Diario inedito con note autobiografiche. Rome, Voghera. — *M. Minghetti.* Miei ricordi. Vol. I. 1818-48. Turin, Roux.

Histoire générale. — *Pasini.* Il sacro militare ordine gerosolimitano del S. Sepolcro. Rome.

Bibliographie. — *L. Frati.* Opere della bibliografia bolognese che si conservano nella biblioteca municipale di Bologna, classificate e descritte. Vol. II. Bologne, Zanichelli.

Belgique. — Dans le 2e fascicule de l'*Inventaire des archives de la ville de Gand,* l'archiviste, M. Victor Van der Haeghen, analyse la suite des documents relatifs aux rapports entre la commune et les établissements religieux (p. 145-312. Gand, Ad. Hoste). Prochainement il fera paraître aussi un catalogue méthodique général des archives communales de Gand, qui sera accueilli avec empressement par tous ceux qui étudient l'histoire de la Flandre.

— M. le comte Th. de Limburg-Stirum a fait paraître les derniers fascicules de son intéressant *Codex diplomaticus Flandriae inde ab anno* 1296 *ad usque* 1327, recueil de documents relatifs aux guerres et dissensions suscitées par Philippe le Bel, roi de France, contre Gui de Dampierre (2 vol. in-4°, 443 et 432 p.; publications de la Société d'émulation; Bruges, de Plancke, 1879-1889).

— M. Mesdach de ter Kiele, procureur général à la cour de cassation, a publié en brochure son discours de rentrée d'octobre 1888 sur la confiscation des biens ecclésiastiques par la Révolution française. Ce remarquable discours a donné lieu à de violentes polémiques de la part des cléricaux. (Bruxelles, Bruylant-Christophe, 24 pages.)

— Le tome XXIII du *Cours d'histoire nationale* de Mgr Namèche, ancien recteur de l'université catholique de Louvain, raconte l'histoire de la principauté de Liège pendant la seconde moitié du xvie siècle et pendant la première du xviie siècle; puis l'auteur retourne aux Pays-Bas catholiques et en retrace les vicissitudes depuis la paix de Munster jusqu'à la bataille de Seneffe (1674). (Louvain, Ch. Fonteyn, 393 p.)

— M. Martin Philippson, professeur à l'université libre de Bruxelles, a réuni en volume ses *Études sur l'histoire de Marie Stuart,* parues ici-même dans la *Revue historique* (259 p.). Il est regrettable pour les spécialistes que ce tiré à part ne puisse être mis en vente.

Pays-Bas. — L'érudition néerlandaise a été cruellement atteinte par la mort de deux historiens de grand mérite : M. Tiele, bibliothécaire de l'université d'Utrecht, et M. Jorissen, professeur d'histoire à l'université d'Amsterdam. M. Tiele fut savant biographe; il s'est fait connaître comme historien par ses études sur les découvertes opérées par les peuples européens dans l'archipel des Indes orientales; son dernier ouvrage fut une continuation du livre de feu M. de Jonge sur l'histoire des Hollandais dans l'extrême Orient. M. Jorissen avait choisi son champ d'étude dans l'histoire de la Révolution hollandaise (1795-1813); nul ne connaissait comme lui cette époque où la Hollande subit la domination française; il fut le premier qui en étudia l'histoire; il a publié sur ce sujet plusieurs travaux remarquables.

Roumanie. — Notre collaborateur M. A.-D. Xénopol, professeur à l'université de Jassy, a obtenu de l'Académie roumaine le prix Héliade pour son premier volume de l'histoire des Roumains de la Dacie trajane, qui paraîtra complète en six volumes. Il a été nommé en même temps membre correspondant de ladite Académie.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

APPLETON. Histoire de la propriété prétorienne et de l'action publicienne. Thorin, 2 vol., XXXIX-382 et 419 p. — BONNAL. Les armées de la République; opérations et batailles, 1792-1800. Delagrave, 295 p. — COMBOTHECA. Essai sur le régime parlementaire. Larose et Forcel, 154 p. — Al. DE HAYE. Lettres de lord Beaconsfield à sa sœur. Perrin, 460 p. in-12. — Abbé O. DELARC. Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe s. Retaux-Bray, 2 vol. XCIX-402 et 532 p. — Th. DUCROCQ. Études d'histoire financière et monétaire. Poitiers, Oudin, XII-309 p., 1887. — GAFFAREL. Les découvreurs français du XIVe au XVIe s. Challamel, 285 p. in-12. — GONTAUT-BIRON. Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, 1605-1610. Champion et Picard, XIV-450 p. — G. DE GRANDMAISON. La Congrégation, 1801-1830. Plon et Nourrit, XXIV-409 p. — G. DE GREF. Introduction à la Sociologie, 2e partie : fonctions et organes. Paris, Alcan; Bruxelles, Mayolez. — A. JANVIER. Les Clabault, famille municipale amiénoise, 1349-1539. Amiens, Hecquet-Decobert, 410 p. in-4°. — Général JUNG. La guerre et la société. Berger-Levrault, 335 p. — LAUGEL. Henry de Rohan; son rôle politique et militaire sous Louis XIII, 1579-1638. Firmin-Didot, VII-445 p. — An. LEROY-BEAULIEU. L'empire des tsars et les Russes. Tome III : la Religion. Hachette, 670 p. — Vicomte DE MEAUX. La réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie. Perrin, 2 vol., VII-569 et 691 p. — MONIN. L'état de Paris; étude et documents sur l'ancien régime de Paris. Jouaust, Noblet et Quantin, IV-689 p. — PALLAIN. La mission Talleyrand à Londres en 1792; ses lettres d'Amérique à lord Lansdowne. Plon et Nourrit, XXXII-479 p. — PELLETAN. La semaine de mai. Dreyfous, XII-412 p. in-12. — PERRET. Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France, 144 ?-1516. Picard, 268 p. — PINGAUD. Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois pendant l'émigration, 1789-1815. Plon et Nourrit, 2 vol., XLVIII-415 et 380 p. — PION DES LOCHES. Mes campagnes, 1792-1815; mises en ordre par CHIPON et L. PINGAUD. Firmin-Didot, XXVIII-520 p. — E. DE PRESSENSÉ. Le siècle apostolique, 2e période : l'âge de transition. Fischbacher, IX-605 p. — RAMEAU SAINT-PÈRE. Une colonie féodale en Amérique : l'Acadie, 2e éd. Perrin, 2 vol. in-12, XXXII-365 et 425 p. — RAMON. La forteresse de Péronne et la ligne de la Somme pendant les périodes suédoise et française de la guerre de Trente ans. Péronne, Quentin, 444 p. in-12. — Baron A. DE RUBLE. Le traité de Cateau-Cambrésis. Labitte, IV-347 p. — SCHLESINGER. La duchesse de Polignac et son temps. Ghio, 194 p. in-12. — V. SCHŒLCHER. Vie de Toussaint Louverture. Ollendorff, VIII-255 p. in-12. — TERRIER-SANTANS. Campagnes d'Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, 1591-92 : Aumale, Cailly, Caudebec. Paris, Berger-Levrault; Rouen, Schneider. — THOUVENEL. Le secret de l'empereur; correspondance confidentielle et inédite échangée entre M. Thouvenel, le duc de Grammont et le général comte de Flahault, 1860-63. C. Lévy, XIX-463 et 570 p. — Mémoires et correspondance du comte de Villèle. T. IV. Perrin, 538 p. — Marquis DE VILLENEUVE. Charles X et Louis XIX en exil. Plon et Nourrit, VII-822 p. — F. DE VYRÉ. Marie-Antoinette, 1755-93. Ibid., 484 p. — WELSCHINGER. Le divorce de Napoléon. Plon et Nourrit, XVI-331 p. in-12.

1. Les livres dont le format n'est pas indiqué sont en in-8°.

Ern. Bernheim. Lehrbuch der historischen Methode. Leipzig, Duncker et Humblot, xi-530 p. Prix : 10 m. — Bruns. Die Vertreibung Herzog Heinrichs von Braunschweig durch den Schmalkaldischen Bund. Th. I : Vorgeschichte. Marbourg, Schirling, 94 p. — H. Bresslau. Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien. Leipzig, Veit, xxiv-992 p. Prix : 20 m. — Duenzelmann. Der Schauplatz der Varusschlacht. Gotha, Perthes, 24 p. Prix : 60 pf. — F. Gregorovius. Geschichte der Stadt Athen im Mittelalter. Stuttgart, Cotta, 2 vol. xxii-490 et x-476 p. — L.-M. Hartmann. Untersuchungen zur Geschichte der Byzantinischen Verwaltung in Italien, 540-750. Leipzig, Hirzel, 182 p. — Hartmann. Konrad Celtis in Nürnberg. Nuremberg, Schrag, 68 p. — Knoke. Die Kriegszüge des Germanicus in Deutschland. Nachtrag. Berlin, Gærtner, 215 p. Prix : 5 m. — Kœhler. Das Verhältniss Kaiser Friedrichs II zu den Päpsten seiner Zeit. Breslau, Kœbner. — Lamprecht. Die römische Frage von K. Pippin bis auf K. Ludwig den Frommen. Leipzig, Dürr, 143 p. Prix : 3 fr. 60. — E. Marcks. Die Zusammenkunft von Bayonne. Das französische Staatsleben und Spanien, 1563-67. Strasbourg, Trübner, xxvi-326 p. — Seger. Byzantinische Historiker des x u. xi Jahrh. I : Nikephoros Bryennios. Munich, Lindauer, 129 p. Prix : 3 m. — Velter. Die Religionsverhandlungen auf dem Reichstage zu Regensburg, 1541. Iéna, Frommann, 52 p.

Sir Fr. O. Adams et C. D. Cunningham. The Swiss Confederation. Macmillan, xx-289 p. — W. Bright. Chapters of early english church history, 2e édit. Oxford, Clarendon press, xv-476 p. — Col. sir W. Butler. Ch. G. Gordon. (English men of action.) Macmillan, 255 p. — Rev. Church. Henry V. Ibid., 155 p. — H. Gough. Scotland in 1298. Documents relating to the campaign of king Edward I, and especially to the battle of Falkirk. Gardner, xl-843 p. in-4°. — Gairdner. Henry VII (Twelve statemen series). Macmillan, 219 p. in-8°. — Hooper. Wellington (English men of action). Ibid., 250 p. — Th. Hughes. D. Livingstone. Ibid., 208 p. — H. Morley. English writers. Tome IV : XIV th. cent. Cassell, 362 p. — R.-L. Poole. Wycliffe and movements for reform. Longmans, xi-200 p. in-12 (Epochs of church history). — Roberts. The earlier history of english bookselling. Sampson Low, xii-341 p. — Sir R. Temple. Lord Laurence (English men of action). Macmillan, 203 p. — A. W. Ward. The counter reformation. Longmans. Prix : 2 sh. 6 d.

Callegari. Dei fonti per la storia di Nerone. Venise, Antonelli, 148 p. — Ferrai. Historia Johannis de Cermenate notarii Mediolanensis de situ Ambrosianae urbis. Rome, Institut historique d'Italie, xlvii-163 p. — A. Gaudenzi. Statuti della società del popolo di Bologna. Vol. I : Società delle armi. Rome, Istit. stor. ital., xxxii-460 p. — Fr. Savini. Sugli statuti Teramani del 1440. Florence, Barberà. — Id. Statuti del comune di Teramo del 1440. Ibid. Prix : 3 et 4 l. 238 et 264 p. in-12.

Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap. 11e partie. La Haye, Nijhoff, xxxviii-520 p. — S. Muller. De registers en rekeningen van het bisdom Utrecht, 1325-36. 1re partie. Ibid. — Id. Documents concernant les relations avec le duc d'Anjou et les Pays-Bas, 1576-83. 1re partie. Ibid. — Wijnne. Resolutiën genomen bij de vroedschap van Utrecht. Ibid., 147 p.

Gudmunsson. Privatboligen på Island i sagatiden samt delvis i det ovrige Norden. Copenhague, Hœst, 270 p. — Steenstrup. Historieskivningen i Danmark i det 19de Aarhundrede, 1801-1863. Copenhague, Dreyer, 438 p.

A magyar királyi országos leveltár. Budapest, Athenaeum, 38 p. in-4° et 12 planches.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages
G. D'AVENEL. L'administration provinciale sous Richelieu . . 241
H. SALOMON. La Fronde en Bretagne 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Ch. AURIOL. La défense de Dantzig en 1813 . . . . . 89, 305
J. HAVET. Note sur Raoul Glaber 41
Ch.-V. LANGLOIS. Documents relatifs à Bertrand de Got (Clément V) 48
Ch. LÉCRIVAIN. L'antidose dans la législation athénienne . . 276
R. SALEILLES. Du rôle des scabins et des notables dans les tribunaux carolingiens 286
A. THOMAS. Les États généraux sous Charles VII 55

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. Moyen âge, par W. SCHUM 354
Bohême, par I. GOLL 136
France. Moyen âge, par G. MONOD et Aug. MOLINIER . . . 329
— Époque moderne, par G. MONOD et L. FARGES . . . 107
Italie. Époque moderne, par P. ORSI 144

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

P. BAILLEU. Preussen und Frankreich, 1795-1807. (A. STERN.) 395
H. DE CURZON. La maison du Temple à Paris. (LANGLOIS.) . . 168
L. DELISLE. Mémoire sur les opérations financières des Templiers. (ID.) 168
L. JEANMART DE BROUILLANT. L'état de la liberté de la presse en France aux XVIIe-XVIIIe s. (DESCLOZEAUX.) 391
A. VON KLINKOWSTRŒM. Œsterreich's Theilnahme an den Befreiungskriegen. (A. STERN.) 397
P. LAFFLEUR DE KERMAINGANT. L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. (L. FARGES.) 386
Ch.-V. LANGLOIS. Le règne de Philippe III le Hardi. (A. MOLINIER.) 373
M. LAVOCAT. Procès de l'ordre du Temple. (LANGLOIS.) . . . 168
C.-H. LEA. A history of the Inquisition. (ID.) 168

Pages
C. Maréchal. Histoire de l'Europe, 1610-1789. (Bondois.) . . 400
— Histoire contemporaine. (Id.). 400
J. Mariéjol. Pierre Martyr d'Anghera. (F. Bourgeois.) . . . 379
F. Nolte. L'Europe militaire et diplomatique au xixe siècle. (Bondois.) 400
H. Prutz. Entwickelung u. Untergang des Tempelherren-ordens. (Langlois.) 168
G. Rettig. Die Beziehungen Mülhausens zur schweizer. Eidgenossenschaft. (Ch. Nerlinger.) 378
G. Sanesi. Stefano Porcari e la sua congiura. (P.). 384
G. Schepss. Priscillian. (H.) 167
— Priscilliani quae supersunt. (H.) 167
K. Schottmueller. Der Untergang des Templer-ordens. (Langlois.) 168

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie d'Arras 413
2. Académie des inscriptions et belles-lettres. 187, 411
3. Académie des sciences morales et politiques 188, 412
4. Académie des sciences de Toulouse 417
5. Annales de Bretagne 415
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 408
7. Annales de l'Est 419
8. Annales du Midi 416
9. Annales franc-comtoises. 419
10. Bibliothèque de l'École des chartes 180, 403
11. Bulletin critique 182, 404
12. Bulletin de correspondance hellénique 184, 407
13. Bulletin d'histoire ecclésiastique 420
14. Le Correspondant 187, 410
15. Journal des Savants 182, 406
16. Le Livre 406
17. La Nouvelle Revue. 410
18. Nouvelle Revue historique de droit 186, 408
19. La Révolution française 181, 403
20. Revue africaine. 420
21. Revue archéologique 184, 407
22. Revue celtique 185, 407
23. Revue critique d'histoire et de littérature 182, 405
24. Revue d'histoire diplomatique. 404
25. Revue d'Auvergne 420
26. Revue de l'Agenais 417

Pages
27. Revue d'Économie politique 409
28. Revue de Champagne et de Brie 415
29. Revue de Gascogne 417
30. Revue de Géographie 408
31. Revue de l'Histoire des religions 184, 406
32. Revue des Deux-Mondes. 186, 409
33. Revue des Études grecques 185
34. Revue des Études juives. 407
35. Revue des Questions historiques 180
36. Revue du cercle militaire 186, 409
37. Revue franc-comtoise. 419
38. Revue générale du droit 186, 408
39. Revue historique et archéologique du Maine 415
40. Revue historique du département du Tarn 418
41. Revue maritime et coloniale 409
42. Romania 408
43. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 418
44. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône 419
45. Société d'émulation de l'Ain 420
46. Société d'émulation du Doubs 420
47. Société d'émulation du Jura 419
48. Société de l'Histoire de Paris 413
49. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 189, 413
50. Société des Antiquaires de l'Ouest 414
51. Société des lettres de la Corrèze 418
52. Société historique du Gâtinais. 414
53. Société historique de l'Orne. 414
54. Société nationale des Antiquaires de France 188, 412
55. Le Spectateur militaire 409

ALSACE-LORRAINE.

1. Revue d'Alsace 420

BELGIQUE.

1. Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique . 190
2. Annales de l'Institut arch. du Luxembourg 191
3. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 445
4. Annales du cercle archéologique de Mons 192
5. Annales du cercle archéologique du pays de Waes . . 192
6. Annales du cercle archéologique d'Enghien 191
7. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 190, 445
8. Bulletin de l'Académie royale de Belgique 190, 445
9. Bulletin des Archives d'Anvers 445
10. Bulletin de la Commission royale d'histoire 191
11. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie 191, 445
12. Het Belfort 192, 445